
ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS : UNE PRIORITÉ ET UN ENJEU D'AVENIR POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS

COMPTES RENDUS DES AUDITIONS ET DOCUMENTS ANNEXÉS

- Comptes rendus des auditions
 - Note de droit comparé : *Les aides aux étudiants et frais de scolarité (Danemark, Suède, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni)*
 - Note du groupe d'études « statut, rôle et place des français établis hors de France » : *Favoriser la mobilité des étudiants français à l'étranger*
 - Synthèse du rapport d'information établi au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication sur la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)
-

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
COMPTES RENDUS DES AUDITIONS ET TABLES RONDES	5
• JEUDI 11 MARS 2021 Audition de Mme Monique Ronzeau, présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)	5
• JEUDI 18 MARS 2021 Audition de M. Alain Bui, président de la commission « Vie étudiante et vie de campus » à la Conférence des présidents d'université (CPU), Mme Laurence Canteri et M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, coordinateurs du réseau des vice-présidents « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » de la CPU	31
• Audition de M. François Bouchet, Président de la commission « Vie étudiante » de la Conférence des grandes écoles (CGE), directeur général de l'École Polytechnique.....	49
• Audition de M. Éric Chenal, proviseur du Lycée Carnot (Dijon) et M. Patrick Fournié, proviseur du lycée Janson de Sailly (Paris), membres du bureau de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE)	60
• Audition de M. Philippe Choquet, président, de Mme Delphine Blanc-Le Quilliec, déléguée générale, et de M. Germain Comerre, chargé des relations institutionnelles, de la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (Fesic)	72
• JEUDI 25 MARS 2021 Santé des étudiants - Table ronde	82
• Santé psychologique des étudiants - Table ronde.....	98
• LUNDI 29 MARS 2021 Le logement des étudiants - Table ronde	127
• JEUDI 8 AVRIL 2021 Organisations représentatives des étudiants	142
• LUNDI 12 AVRIL 2021 Handicap et vie étudiante - Table ronde	163
• JEUDI 15 AVRIL 2021 Audition de M. Maël Disa, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer.....	179
• Les enjeux territoriaux de l'enseignement supérieur - Table ronde.....	190
• Les enjeux du numérique pour l'enseignement supérieur - Table ronde	207
• JEUDI 6 MAI 2021 Aide alimentaire - Table ronde.....	225
• JEUDI 20 MAI 2021 « Emploi étudiant, salariat, apprentissage» - Table ronde.....	240
• JEUDI 27 MAI 2021 Audition de Mme Diane Cabouat, vice-présidente de la commission « Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée » du Conseil national consultatif des personnes handicapées	258
• LUNDI 31 MAI 2021 « Campus de demain » - Table ronde	266
• MERCREDI 16 JUIN 2021 Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.....	288

COMPTES RENDUS DES AUDITIONS ET TABLES RONDES

JEUDI 11 MARS 2021

**Audition de Mme Monique Ronzeau,
présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE)**

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Madame la présidente, mes chers collègues, nous commençons aujourd'hui les travaux de notre mission d'information sur les conditions de la vie étudiante. C'est une façon de montrer tout l'intérêt que nous portons à votre travail que de commencer par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE). Je précise que Mme Ronzeau est accompagnée de Mme Élise Tenret, chargée de mission auprès de l'OVE.

Nous avons fait appel, sur les réseaux sociaux, à des témoignages d'étudiants : nous en avons déjà recueilli 389 qui sont de grande qualité et très touchants. Ils expriment de manière concrète le sentiment des étudiants et des étudiantes, qui complètera je pense votre approche plus statistique et scientifique. La confrontation des deux sera très stimulante. Avec l'accord de M. le rapporteur, nous mettrons en ligne ces témoignages. Il est important de montrer que notre mission prend en compte les ressentiments et la détresse des étudiants. Ils nous parlent de façon très concrète de la façon dont ils vivent la crise.

Nous partageons un objectif commun : comprendre la gravité de la situation actuelle liée à la crise, mais dans le sens où elle peut aussi dévoiler des difficultés structurelles sur lesquelles nous aimerions nous pencher également.

Nous saisissons, à la lecture des études de l'OVE et de ces témoignages, l'extrême diversité des situations. Cette diversité est, d'une part, territoriale : les situations sont différentes selon qu'on est étudiant en outre-mer, dans la région parisienne ou dans une petite université éloignée des grandes métropoles. Elle est, d'autre part, liée à la variété des cursus.

L'OVE a été créé en 1989 par le ministère de l'éducation nationale afin de mieux comprendre les conditions de la vie étudiante. Vous rendez tous les trois ans des enquêtes « Conditions de vie » attendues et très suivies. La dernière date de 2020. La presse en a publié certains pré-rapports et pré-conclusions : vous nous direz, madame la présidente, si vous avez pu aller plus loin que ce qui est déjà connu. Vous parvenez à établir de façon précise et statistique les conditions de vie économiques des étudiants : ces informations sont très éclairantes. Elles révèlent de très grandes disparités.

Après l'intervention du rapporteur, nous vous donnerons la parole, puis nous aurons un temps d'échanges avec mes collègues.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Monsieur le président, madame la présidente, mes chers collègues, il nous paraissait très important de commencer ces travaux en auditionnant Mme Ronzeau pour aller au-delà du ressenti ou des témoignages que nous avons pu entendre, et dont notre président a évoqué la force. Ils atteignent le nombre de 389 pour une enquête lancée il y a 48 heures à peine, ce qui montre que le travail que nous menons à travers cette mission d'information est particulièrement d'actualité. Je vais commencer en vous posant quelques questions.

Le 28 janvier dernier, vous avez présenté les résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants que vous avez effectuée en 2020. La dernière édition de cette enquête remontait à 2016. Quatre ans après, sur la base d'un questionnaire recueillant 60 000 réponses, vous avez tiré certaines observations. Vous avez concomitamment rendu publics les constats d'une enquête complémentaire portant spécifiquement sur la vie étudiante pendant le premier confinement, réalisée en juillet 2020, et qui vient compléter et approfondir certaines réponses de l'enquête générale. Cette enquête complémentaire a été effectuée à partir des réponses des 6 000 étudiants ayant accepté d'être à nouveau contactés.

Comme l'a dit M. le président, nous essayons d'analyser la situation entraînée par la crise sanitaire, mais aussi les facteurs plus structurels qui la précédaient et lui succéderont peut-être si rien n'est fait. Mes questions iront dans ce sens.

Par rapport à l'édition de 2016, les résultats de l'enquête générale 2020 - hors prise en compte de l'enquête complémentaire portant sur la période de confinement - font état d'une certaine amélioration, s'agissant de la plupart des critères évalués (satisfaction dans les études, perspectives d'insertion, budget, logement, santé) : pourriez-vous présenter ces résultats et avancer des éléments d'explication à cette tendance ?

Deuxième question : la période de confinement a remis en cause les résultats de l'enquête générale, principalement sur quatre points, qui reviennent régulièrement dans les témoignages que nous avons reçus : les conditions d'études, la situation économique, le logement et l'état de santé - y compris psychologique. Pour chacune de ces thématiques, dans quelle proportion le confinement a-t-il infléchi, inversé ou amplifié les constats initialement dressés ?

Troisième question : observez-vous des différences entre les étudiants selon les types d'établissements fréquentés (université, classe préparatoire, grande école...) ou les filières de formation suivies (médecine, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation [Inspé], sciences humaines et sociales...) ? Selon le sexe (homme/femme), la

nationalité (étudiants français/étudiants internationaux) ou la situation sociale (étudiants boursiers/étudiants non boursiers) ?

Par ailleurs, au-delà des effets immédiats de la crise sanitaire, identifiez-vous des conséquences plus structurelles sur la vie étudiante ?

Par rapport à la situation actuelle, quels leviers d'action à destination des pouvoirs publics préconisez-vous à court et moyen termes pour répondre à la situation des étudiants ?

Les effets du reconfinement de l'automne dernier, puis de la reprise très partielle en présentiel en début d'année, peuvent-ils déjà être mesurés par l'OVE ?

Dernière question : pour l'édition 2020 de l'enquête générale, les problématiques des violences sexistes et sexuelles, les questions de racisme et de discriminations ont été intégrées pour la première fois aux questionnaires envoyés. Même si cela ne permet pas d'observer une évolution dans le temps, pourriez-vous néanmoins nous fournir les enseignements que vous en auriez tirés ?

Mme Monique Ronzeau, présidente de l'OVE. - Nous allons essayer, avec ma collègue, de répondre au mieux : comme vous le constatez dans vos questions, le sujet est complexe et très vaste. Cette année, nous avons déjà lancé cette enquête au long cours, qui suit des analyses régulièrement répétées tous les trois ou quatre ans depuis 1994. Dans ce contexte, je voudrais revenir en introduction sur des points que vous avez évoqués.

Commençons par notre mission principale. L'OVE dispose d'abord de données statistiques spécifiques, qui ne sont pas vraiment disponibles auprès d'autres institutions ou opérateurs car, en France, on étudie surtout la population jeune et pas spécifiquement la population étudiante - ce qui crée des biais par rapport à l'approche de la jeunesse, notamment sur le plan économique. L'OVE a également la capacité de faire remonter le ressenti des étudiants : comment vivent-ils leur expérience, leur parcours de vie et leur parcours d'étude ? Ainsi que le confirme l'enquête 2020, nous constatons au fil des années des évolutions, mais elles sont relativement lentes. Je mets à part le confinement et les conséquences de la crise de cette année : nous y reviendrons. On veut se rapprocher d'une réalité qui, sinon, transparait peu. Les relais intermédiaires (associations, syndicats, élus des conseils universitaires) peinent à traduire les besoins, les difficultés ou les attentes des étudiants. La vie étudiante ne se limite pas à ce qui se passe sur les campus : on en a aujourd'hui une acception large, à la différence de celle qui prévalait dans les années 1980. On s'intéresse à l'expérience étudiante, c'est-à-dire à la construction d'un parcours d'étude mais aussi au parcours d'autonomie et de construction de la personne humaine en lien avec ses pairs, les enseignants-chercheurs et l'environnement. Ce dernier doit, lui aussi, être analysé de façon concomitante.

Je souhaite aborder un second point, qui va revenir à plusieurs reprises dans notre présentation : il est impossible de parler aujourd'hui « des étudiants » ou d'une « population étudiante ». Cela n'a aucun sens, et c'est d'autant plus vrai après la crise. La pression démographique aboutit à un nombre d'étudiants en augmentation considérable depuis les années 1970. Dès lors, les universités et les établissements d'enseignement supérieur ont dû s'adapter, et la différenciation entre les catégories d'étudiants s'est progressivement imposée. Elle s'est fortement accrue depuis la crise et s'est révélée de plus en plus importante entre catégories d'établissements. On ne peut parler d'un système à deux vitesses, mais on observe une réalité complexe, qu'il faut analyser comme telle sans procéder à des généralisations, comme peuvent le faire les médias.

Les résultats de l'enquête 2020 s'inscrivent dans la durée et dans les constats précédents de 2016. Je précise ici qu'on a exploité 60 000 résultats (complétés et exploitables), mais nous avons consulté 250 000 étudiants avec un panel représentant l'ensemble de l'enseignement supérieur, et pas seulement les universités. On observe une stabilisation, mais certains points particuliers ont donné lieu à des progrès - dans des proportions raisonnables toutefois. Ainsi, lorsqu'on analyse le sentiment des étudiants par rapport au déroulement de leurs études (satisfaction quant à leur organisation et à ce qu'elles leur apportent), on voit qu'en 2020, 64 % sont satisfaits ou très satisfaits. C'est une amélioration par rapport à 2016 où le chiffre était de 60 %. En 2020, 10 % sont insatisfaits, pour 11 % en 2016. En ce qui concerne le contenu de la formation, 71 % des étudiants étaient satisfaits. 2020 allait donc dans un sens positif. C'est également le cas pour les perspectives d'avenir : en 2016, 54 % des étudiants estimaient leurs chances d'insertion en France bonnes ou très bonnes contre 14 % qui les estimaient mauvaises ou très mauvaises, et en 2020, on est passé respectivement à 68 % et 8 %. À l'étranger, l'écart est similaire : en 2016, 40 % estimaient les chances d'insertion à l'étranger bonnes ou très bonnes, 21 % mauvaises ou très mauvaises ; en 2020, nous passons respectivement à 45 % et 18 %.

Je veux évoquer un dernier élément positif, qui porte sur la situation financière et économique des étudiants (indépendamment de la crise actuelle). Dans l'ensemble, pendant l'année universitaire, la proportion d'étudiants qui déclarent connaître des difficultés financières importantes ou très importantes est d'un cinquième. Cela représente, par rapport aux 23 % de 2016, une baisse modeste mais significative, car ce type d'écart enregistre, sur une population plus grande, de vraies évolutions. En 2020, 26 % des étudiants déclaraient ne pas avoir assez d'argent pour couvrir les besoins mensuels, contre 29 % en 2016.

Plus généralement, lorsqu'on examine la situation économique des étudiants, on doit se souvenir de la différence avec les estimations réalisées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur la population jeune. Il n'y a ainsi pas de budget étudiant au sens strict, mais

une reconstitution des ressources perçues par les étudiants, qui proviennent de trois origines principales : les aides familiales, les aides publiques, et les activités rémunérées, qui se sont progressivement renforcées.

Concernant cette activité rémunérée, il faut prendre garde à ne pas faire trop de raccourcis. On entend toujours qu'un étudiant sur deux travaille, que les étudiants ont du mal à satisfaire leurs besoins... C'est plus complexe : d'abord, la dernière enquête indique que 38 % des étudiants travaillent et, ensuite, le panel d'activités rémunérées va du *baby-sitting*, qui procure des revenus modestes mais souvent réguliers, aux stages liés à leurs études, notamment les études de santé, en passant par une série de « petits jobs » (vente, commerce). L'analyse doit se concentrer sur ce qui crée problème dans l'activité rémunérée, à savoir l'intensité et le rythme de l'emploi (nombre d'heures et de jours par semaine), qui peuvent contrarier, ou non, la possibilité de suivre les études. Ce facteur majeur a entraîné des conséquences très négatives sur le budget et la situation économique des étudiants en 2020. Cette notion relève donc d'un examen économique, et c'est une de nos limites : nous ne disposons pas des outils de mesure qui conviennent dans le domaine économique.

Voilà donc une piste pour les décideurs dans un avenir proche : remettre à plat un système largement illisible, y compris de la part des étudiants eux-mêmes, qui ont des droits mais ne savent pas toujours à qui s'adresser. On l'a observé avec les mesures d'urgence, certes nécessaires, prises pendant la crise. Il va falloir remettre de la cohérence et redonner du sens à la politique de soutien financier, en ciblant les populations les plus fragiles.

Au-delà de ces trois points, on enregistre peu de modifications dans le domaine du logement. On observe toujours une répartition entre la cohabitation familiale (avec les parents, séparés ou non) d'une part, et la location ou la colocation d'autre part. Je rappelle d'ailleurs que les locations en résidence universitaire ne représentent que 12 % des logements occupés par les étudiants pendant la période universitaire. Le logement pose globalement des difficultés majeures. C'est toujours vrai dans l'enquête 2020 : le montant du loyer est le premier poste de dépenses des étudiants, très variable en fonction du lieu de résidence et des caractéristiques de l'étudiant - qui peut être boursier ou non, recevoir ou non une aide de la famille... Dans ce domaine, il est nécessaire d'examiner l'ensemble des aides et des mesures de soutien, y compris l'aide personnalisée au logement (APL), qui sont parfois décalées par rapport à la réalité vécue par les étudiants, notamment dans les métropoles urbaines en raison du mode de logement.

Au-delà du constat de stabilité et d'amélioration - partielle mais importante -, des points de fragilité touchent à l'état de santé des étudiants. Ils sont apparus dès l'enquête 2016 et se trouvent très confortés en 2020. En arrière-plan, il faut avoir conscience que les étudiants se sentent et se perçoivent en bonne santé (70 % en 2020 contre 62 % en 2016). Le

renoncement aux soins s'explique ainsi souvent par le fait qu'ils espèrent une amélioration spontanée de leur état de santé, ce qui est caractéristique d'une population jeune qui n'a pas forcément intégré les potentielles difficultés de santé. Cela change avec la crise sanitaire. L'évolution dans le domaine des fragilités psychologiques est par ailleurs frappante : la part des étudiants déclarant de telles fragilités est passée de 20 à 30 % entre 2016 et 2020. Le renoncement aux soins est passé à 33% pour des raisons financières. Nous faisons donc état d'une alerte, confirmée et amplifiée par les conséquences de la pandémie.

Pour l'OVE, l'exercice est compliqué et inédit : on faisait des constats sur la base de données très riches mais il se trouve que ceci s'est passé au printemps 2020. Nous n'avons pas pu anticiper une durée aussi importante de la crise, ni des effets de plus en plus importants au fur et à mesure des confinements, déconfinements et couvre-feux. Nous avons toutefois prévu, à l'avenir, d'exploiter les propos des étudiants grâce à des équipes de recherche (économistes et statisticiens) qui vont effectuer un travail approfondi.

Pour avancer et avoir une matière première plus utile sur la crise, nous avons relancé, auprès de 6 000 étudiants déjà contactés pour la première enquête de 2020, une enquête courte visant à percevoir ce qui leur arrivait. En ressortait, et en ressort encore, un bouleversement dans l'espace : l'unité de lieu entre formation, recherche dans les laboratoires et vie étudiante a disparu, ce qui déstructure totalement l'identité étudiante. On a entendu des mots très forts sur la « *perte de sens* ». Qu'est-ce qu'être étudiant, en effet, lorsqu'on ne peut plus ni aller en cours, ni se voir dans des lieux de socialisation et qu'on est coupé du lien avec l'enseignant-chercheur, ou qu'on est revenu dans sa famille ? Tout ceci est brassé dans un ensemble anxieux dû à l'incertitude liée à la crise. Ces conditions de bouleversement se sont traduites dans les réponses à cette deuxième enquête.

Élise Tenret va vous présenter des éléments de réponse à la deuxième question, sur ce qui s'est passé et qui ressort de notre enquête sur le confinement.

Mme Élise Tenret, chargée de mission à l'OVE. - Merci de nous donner l'opportunité de vous présenter nos travaux. Monique Ronzeau a présenté les résultats de notre enquête réalisée de mars à mai 2020. On était déjà dans une situation de confinement, mais on a interrogé les étudiants sur leur situation antérieure en leur demandant de faire un effort d'imagination pour que leurs réponses correspondent à la période antérieure au confinement. En juillet, nous avons lancé une « post-enquête » sur la vie d'étudiant confiné : nous avons réinterrogé 45 000 étudiants parmi ceux qui avaient accepté la première enquête, parmi lesquels 6 130 ont répondu. Cela nous a permis d'établir un bilan du confinement après la session d'examens et d'analyser la façon dont ils avaient vécu cette période.

La première observation est que de nombreux étudiants ont changé de logement - c'est probablement la population la plus touchée par ce phénomène - : c'est ce qu'ont déclaré 44 % des étudiants, très souvent pour se rapprocher de leur famille.

Ensuite, en ce qui concerne les conditions d'études, on observe un passage massif, voire exclusif, au numérique, avec les inconvénients que cela entraîne, et notamment des difficultés d'équipement : ils n'avaient pas forcément d'ordinateur personnel, de connexion internet ou d'espace au calme pour travailler. Ces problèmes se sont accrus pendant le confinement.

Par ailleurs, concernant leur situation économique, un tiers des étudiants ont déclaré avoir perdu leur activité rémunérée, ce qui représente plus de 200 euros de perte financière en moyenne.

S'agissant de l'état de santé, un tiers des étudiants présentent des signes de détresse psychologique, ce qui est la même part que dans l'enquête générale. Cela montre de probables interférences entre les deux enquêtes : on les a interrogés entre mars et mai 2020, à un moment où ils étaient déjà confinés. Il est donc difficile de faire la part des choses entre la réponse propre au confinement et celle liée à l'enquête générale.

Je reviens sur le logement. Le retour au domicile parental n'a pas été sans poser de problèmes : les étudiants font parfois état de conflits. D'autres ont été confrontés au décès d'un proche. De nombreuses difficultés propres à la crise ont ainsi été mesurées en juillet 2020.

Mme Monique Ronzeau. - Je veux dire un mot sur la situation économique. Dans un premier temps, l'arrêt des activités rémunérées a débouché sur un effet de sidération, qui d'ailleurs n'a pas touché exclusivement les étudiants. Mais on s'est vite aperçu que la situation économique générale et la difficulté des entreprises à se projeter avaient un impact immédiat sur la réponse qu'attendaient les étudiants. Ceux qui ont réussi à retrouver des « petits jobs » (livraison à domicile, etc.) s'en sont mieux sortis. En revanche, la situation a été beaucoup plus difficile pour les étudiants dont l'activité rémunérée reposait sur des formes plus solides d'emploi, comme parfois le salariat. Cette déstabilisation a coïncidé avec la nécessité de quitter un logement, en raison d'un loyer trop élevé par exemple.

Notre enquête montre que les étudiants évoquent un cumul de facteurs de stress et de faiblesse psychologique. La crise est multiforme, et ces dimensions qui s'entrechoquent ont toutes produit des effets en même temps. La fermeture des locaux universitaires, l'arrêt des activités rémunérées, et donc l'isolement et, finalement, la difficulté psychologique à le surmonter : tout ceci s'est cumulé dans un espace-temps très resserré. Cela ressort de façon évidente de notre deuxième enquête.

À cet égard, les étudiants ont reconnu les mesures d'urgence qui ont été prises. À la question de savoir s'ils estimaient avoir reçu beaucoup

d'informations de la part de leur établissement, et suffisamment d'aides, la réponse était plutôt positive. Je parle ici du premier confinement : la situation s'est ensuite compliquée. Beaucoup ont rencontré des problèmes de connexion numérique, mais moins que ce qu'on pouvait penser. Cela s'est assez bien passé car les établissements ont réagi par des plans d'acquisition de matériels, et les collectivités territoriales sont montées en puissance pour aider à l'équipement des étudiants. En somme, face à cette situation, les acteurs de la vie étudiante se sont assez sensiblement et fortement mobilisés. Grâce aux établissements d'enseignement supérieur, qui ont particulièrement utilisé la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), et grâce au ministère, qui a mis en place des aides *via* des centres régionaux d'oeuvres universitaires de scolaires (Crous) très réactifs dans le déploiement des dispositifs, le pire a été évité.

L'analyse de la situation qui prévaut depuis est plus complexe. Plus la crise dure et plus s'observe un double phénomène. Certains psychologues ont parlé d'un phénomène de glissement, comme on a pu l'évoquer pour les personnes âgées : une espèce d'usure et de fatigue - qui sort bien des témoignages que vous avez reçus - s'est installée. Elle n'était pas encore perceptible dans notre enquête sur le confinement. On observe ici un décalage, et nous avons l'intention de continuer l'analyse. Ces signes d'anxiété et de difficulté à organiser son temps personnel ne constituent pas une surprise : on constate des conséquences négatives similaires dans les premières études sur le télétravail. Les étudiants, en outre, ne se trouvaient pas dans un cadre de travail qui les aurait préparés à cela. Ils ont le sentiment général de ne plus savoir situer leur formation et les études qu'ils poursuivent. Cela remet en cause les choix d'orientation ou le fait de se projeter au-delà du master et d'aller en doctorat : tout est en train de bouger entre licence, master et doctorat. Les priorités ne sont plus perçues de la même façon, parce que l'avenir proche est incertain.

Cela me conduit à aborder la question du déroulement du confinement selon les différentes catégories d'étudiants. Il ne s'est bien sûr pas passé de la même façon pour tous. Des différenciations s'observaient déjà avant : elles se sont confirmées et développées. Certaines catégories ont plus souffert que d'autres : les étudiants étrangers ont été les premiers à être affectés, car ils ont été coupés de l'aide familiale, voire d'un petit travail qu'ils avaient trouvé en arrivant en France. Le soutien des pairs en leur faveur n'était, au surplus, pas autant organisé que ce que l'on a pu observer avec les associations françaises ou certaines filières, par exemple dans les instituts universitaires et technologiques (IUT). Ensuite, les étudiants les plus âgés (plus de 26 ans), engagés dans des études doctorales, ont, pour certains, perdu une source de revenus. Enfin, les étudiants primo-entrants à l'université ont été particulièrement touchés : la génération inscrite à la rentrée 2020 n'a rien connu de l'université. Les grandes écoles s'en sortent beaucoup mieux, pour des raisons évidentes d'encadrement pédagogique et d'organisation, avec un accompagnement personnalisé. Ce dernier constitue

à la fois un défi et une nécessité absolue pour les universités. Finalement, les différences qui ressortent de notre enquête se sont clairement accentuées.

Mme Élise Tenret. - Comme l'a très bien rappelé Monique Ronzeau, les travaux de l'OVE contribuent à montrer qu'il n'existe pas un « étudiant moyen », mais bien plutôt une diversité d'étudiants. Les différences d'orientation en fonction de l'origine sociale sont importantes : les classes préparatoires, les grands établissements ou les écoles de commerce accueillent des étudiants plus favorisés tandis qu'on trouve des profils moins favorisés dans les sections de technicien supérieur (STS) ou en IUT. L'orientation est également différente selon le sexe. D'autres variables peuvent être oubliées alors qu'elles sont importantes : l'origine migratoire permet de distinguer différentes orientations selon les étudiants, avec une orientation plus importante des enfants descendant de deux parents immigrés dans des filières courtes professionnelles.

Les filières, alimentées par des profils d'étudiants différents, se caractérisent aussi par des expériences différentes de l'enseignement supérieur : dans certaines d'entre elles, comme la santé ou les classes préparatoires, les emplois du temps sont très chargés, alors qu'ils peuvent être plus légers ailleurs en termes d'heures de présence en cours. Cela permet alors d'exercer des activités rémunérées. Ainsi, dans la filière sciences humaines, les étudiants exercent plus fréquemment des activités concurrentes des études.

L'âge des étudiants influe également sur la cohabitation. Plus ils sont jeunes, plus ils ont de chance d'être cohabitants - au même titre d'ailleurs que les élèves de classe préparatoire. La variable de cohabitation est fondamentale. On parlait des difficultés à mesurer les ressources des étudiants : tout ne passe pas par des transferts monétaires, mesurables et quantifiables. L'hébergement (logement, nourriture) des enfants étudiants est aussi une composante de l'aide familiale. Lorsqu'on examine le budget strictement financier des étudiants, on a l'impression que les plus pauvres sont les étudiants de classe préparatoire. Or ils sont jeunes et souvent cohabitants. Leur budget est certes très faible, mais si on n'intègre pas toutes les aides qui ne sont pas des transferts financiers, cela fausse la vision. À l'inverse, des étudiants qui semblent très riches car ils disposent de fortes ressources peuvent être en fait plus vulnérables car ils sont soumis à un fort volume d'heures de travail, concurrentes des études. Les ressources des étudiants sont à cet égard très différentes de celles qu'on peut mesurer dans d'autres populations.

Sur l'état de santé, on perçoit aussi des inégalités en fonction de ces différentes caractéristiques. Les étudiants qui se déclarent satisfaits de leur état de santé général sont moins souvent des femmes (65 %) que des hommes (76 %), moins souvent des étrangers (66 %) que des Français (70 %), et proviennent moins souvent de milieux sociaux populaires (66 %) que supérieurs (76 %).

La variable territoriale est également très importante : l'expérience étudiante est très différente selon le lieu d'habitation. Les différences de loyer d'un lieu à l'autre, que l'on peut mesurer dans l'enquête « Conditions de vie », sont ainsi très fortes.

Il est difficile de faire un portrait général des étudiants, mais il faut avoir ces différents éléments en tête pour comprendre la diversité de la population étudiante.

Mme Monique Ronzeau. - J'ajouterai une précision sur les catégories d'établissement. Les plans d'investissement d'avenir (PIA) ont profondément restructuré la carte des établissements d'enseignement supérieur. Si on s'intéresse au côté universitaire, on voit que les grandes universités fusionnées n'avaient pas attendu la crise pour investir dans l'innovation et l'ingénierie pédagogiques ou le distanciel intelligent. Ces établissements ont donc réussi à faire leur transition plus facilement que d'autres.

C'est très important, en particulier pour la recherche. On a observé, dans certaines universités, une forme de latence, qui a bloqué le fonctionnement général des établissements. Cela ne s'est toutefois pas produit partout de la même façon : il existe bien une différenciation entre établissements. Elle n'est pas en soi un problème, dès lors qu'on en a conscience et que des mesures d'accompagnement personnalisées sont envisagées : peut-être faudra-t-il une action renforcée dans les établissements qui, eux, n'avaient pas les moyens, ou n'avaient pas inscrit dans leurs projets le développement de ces mesures. On parle de « maturité numérique » dans la digitalisation des enseignements, et on observe à cet égard de très gros écarts entre les établissements. Certes, ils se sont tous tant bien que mal attelés à la tâche : ce tâtonnement est logique et compréhensible en cas de crise. Il faudra néanmoins prendre en compte toutes ces différences au niveau structurel par la suite.

On ne reviendra pas au *statu quo ante* en termes d'organisation. Dans le domaine de la vie étudiante, on sait d'ores-et-déjà que la crise actuelle aboutira à réinterroger la notion de campus. On aura forcément non pas du distanciel - qui est une catastrophe totale - mais un modèle hybride qui reste à définir. Il ne sera pas homogène selon les territoires et les établissements. On aura à inventer, comme dans beaucoup d'autres pays, un équilibre et une complémentarité entre présentiel d'un côté, et enseignement et formation à distance de l'autre.

Cela suppose la formation des enseignants-chercheurs. Il ressort ainsi des témoignages que certains étudiants ont fortement ressenti que leurs enseignants étaient aussi perdus qu'eux.

Je vais donner la parole à ma collègue, qui enseigne à Dauphine et peut nous éclairer sur le vécu de l'enseignant-chercheur confronté à l'écran noir des étudiants qui ferment leur caméra pendant les cours à distance.

Mme Élise Tenret. - Je crois que les étudiants nous le disent : cela a été période très difficile pour les enseignants. Ce n'est pas le coeur du métier que de transmettre à un écran noir, ce n'est pas pour cela qu'on a été formé. La souffrance des étudiants provient en partie de leur isolement et ils le disent dans l'enquête : le contact avec les autres étudiants, le fait de constituer un « groupe-classe » et de pouvoir échanger leur a particulièrement manqué. Ils ont déployé des stratégies pour retrouver un peu de collectif, mais cela reste très imparfait, et c'est une souffrance des deux côtés.

Mme Monique Ronzeau. - Qu'est-ce qui va devoir être pris en compte à l'avenir ?

Nous avons connu trois temps.

D'abord l'urgence du démarrage de la crise : il a fallu que les établissements et les étudiants s'adaptent et que des aides financières nouvelles soient développées.

Nous traversons aujourd'hui une deuxième phase, qui est celle de la crise qui dure et provoque l'usure. On a le sentiment que les étudiants sont très inquiets, et de façon de plus en plus atone. Les questions ne sont plus celles du début, quand on pensait que tout allait redevenir comme avant et qu'il fallait réagir dans l'urgence. Ils attendent de façon assez indéterminée et essayent de survivre - je parle des plus touchés par cette crise.

Vos travaux vont nourrir le troisième temps : l'anticipation et la réflexion sur la sortie de crise. Elle devra consister à redéfinir des axes, comme la formation des enseignants-chercheurs ou l'organisation générale des établissements. Le campus physique ne peut plus être pensé comme avant, des questions complexes d'immobilier et d'implantation sur les territoires se posent en arrière-plan. L'évolution du rapport de l'étudiant à son établissement devra aussi être prise en compte. La différence entre universités et grandes écoles tient aussi à ce que les étudiants de ces dernières ont manifesté une reconnaissance pour leur établissement. Cette reconnaissance s'est très vite délitée pour les étudiants des universités, et en particulier dans les disciplines de sciences humaines et sociales (SHS), droit et Inspé. Pour ces derniers, la situation est très inquiétante, car il s'agit des futurs enseignants : un effort significatif devra être ici fourni.

Ces questions structurelles dépassent la réponse aux difficultés conjoncturelles liées à la crise. Il faudra examiner l'équilibre entre pilotages national et local - c'est-à-dire pour ce dernier, le lien entre l'établissement d'enseignement supérieur, les Crous et les collectivités. L'échelon du territoire a été sollicité dans l'urgence dans la gestion de la crise. On le voit ces dernières semaines : des plateformes se mettent en place en collaboration avec les collectivités, plusieurs régions ont constitué une coordination, au départ informelle, mais qui désormais se traduit par des actions plus pérennes. La région agit aussi avec les services de l'État : les nouveaux

« vice-chanceliers » à l'enseignement supérieur vont jouer un rôle important dans la diffusion de certaines mesures.

Il faudra capitaliser cet acquis et poursuivre cette coordination et cette mobilisation intéressante dans la durée.

Par ailleurs, assurer la rentrée universitaire prochaine sera difficile. L'enjeu principal est la socialisation des anciens et des nouveaux étudiants qui reviennent. Il faudra recréer le lien social et la possibilité de revenir sur un site universitaire en reprenant des habitudes d'étudiants, des liens avec les enseignants et les pairs. Aujourd'hui, ce n'est pas évident. On a des témoignages poignants de déconnexion avec ces réalités. Certes, les jeunes ont une réelle faculté d'adaptation, mais elle ne peut pas tout : il faudra faciliter les choses par des dispositifs de médiation et de remédiation. Que se passera-t-il au niveau de Parcoursup pour ceux qui ne savaient pas quelle filière choisir et vont arriver à l'université un peu par hasard ? Il faudra traiter ce sujet au niveau de l'accueil des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021.

Pour terminer, des éléments encourageants montrent que le système a bien réagi et a évité une catastrophe. Mais il faut aller au-delà. Des étudiants dont la mesure en volume est complexe, ont décroché, même si ce décrochage potentiel ne s'est pas vérifié au moment des examens. De ce point de vue, les chiffres sont bons et pratiquement identiques aux années précédentes dans de nombreux établissements : ce signe montre qu'on a les moyens d'aller chercher ces étudiants. Le décrochage psychologique est, lui, plus difficile à cerner et à mesurer.

L'enjeu de la rentrée est fondamental : on ne peut pas se permettre de la rater. Je ne suis pas d'accord, à titre personnel, avec le terme de « génération sacrifiée ». Elle est éprouvée, peut-être traumatisée, mais certainement pas « sacrifiée ». Il y a eu des cours, il y aura des diplômes et des examens. Mais ces éléments ne permettront pas de tout résoudre. Il faudra retravailler avec les populations concernées pour qu'elles ne deviennent pas une génération mise entre parenthèse.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci beaucoup, madame la présidente, pour ce panorama très complet.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Vous avez abordé la question du décrochage à la fin de votre propos. Vous dites qu'on ne voit pas de chiffres de déconnexion cette année. Mais, indépendamment de la période de crise sanitaire, les chiffres sur le décrochage s'améliorent-ils entre 2016 et 2020 ?

Secondement, vous avez dit que les étudiants étrangers figuraient parmi les étudiants les plus en souffrance actuellement. Avez-vous des données sur les étudiants français à l'étranger, et qui sont dans la même situation que les étudiants étrangers en France ?

Mme Élise Tenret. - Les données de l'enquête OVE ne permettent pas de mesurer objectivement le décrochage. Pour cela, il vaut mieux se tourner vers la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (SIES) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, qui dispose de données sur les effectifs de réussite et les réorientations. Les nôtres se concentrent sur les perceptions des étudiants et sur la façon dont ils ont ressenti les effets de la crise. À l'issue du premier confinement, on leur avait demandé comment ils voyaient ses effets sur la poursuite de leurs études : 57 % estimaient qu'elle serait affectée négativement. 25 % environ des étudiants ont décidé de modifier leurs projets d'orientation - au-delà du décrochage, le confinement a eu des conséquences de plus long terme sur les trajectoires. 4 % souhaitaient interrompre leurs études et 9 % les prolonger, peut-être parce qu'ils estimaient que leur insertion serait plus difficile.

Sur la question des étudiants français à l'étranger, on dispose de peu de données. On sait cependant qu'à l'issue du premier confinement, 72 % des étudiants qui avaient prévu une mobilité internationale ont dû l'annuler. De même pour les stages : 78 % des étudiants qui avaient un stage prévu n'ont pu le réaliser dans les conditions initiales. 23 % ont dû adapter les modalités de leur stage, 17 % l'ont vu reporté, voire complètement annulé (après juillet), et, pour 38 %, il était déjà annulé en juillet.

Mme Monique Ronzeau. - Sur les étudiants français à l'étranger, l'OVE n'a pas beaucoup d'éléments mais nous essaierons d'en avoir un peu plus quand on analysera l'année complète. Ce qu'on disait tout à l'heure sur les étudiants étrangers et les conséquences en termes de mobilité s'est passé au moment où la crise a produit ses premiers effets. Cette année, chacun s'est réorganisé. Par exemple, le processus Erasmus a été revu. Les dispositions sur l'année en cours changent un peu la donne. Nous essaierons d'avancer là-dessus, mais les deux enquêtes, en dehors des chiffres cités par Élise Tenret, ne fournissent pas d'autre précision.

M. Pierre Ouzoulias, président. - S'agissant de ces témoignages que nous allons mettre en ligne car ils sont passionnants, je retiens l'intérêt des étudiants pour la démarche initiée par le Sénat qui valide notre initiative.

La plupart des témoignages vont dans le sens que vous décriviez. Quelques expressions fortes sont à retenir : « *je suis épuisé* », « *la situation est juste horrible* », « *je suis déprimé* », « *je n'y arrive plus* », « *je lâche prise* », « *on nous envoie au casse-pipe* » - cela revient à plusieurs reprises -, « *ce qu'on fait n'a plus de sens* », « *n'a plus de valeur* », « *à quoi ça sert ?* »... De grosses angoisses ressortent quant à la valeur qui sera accordée par les futurs employeurs, et dans la vie professionnelle, à la qualité des diplômes délivrés pendant cette période si particulière. On sent qu'ils sont déjà dans l'après-crise, et se demandent ce que vaudront les années d'université 2020-2021 sur le marché de l'emploi. C'est une question à laquelle il est très difficile de répondre.

En ce qui concerne les examens, beaucoup d'étudiants nous disent qu'ils se sont bien passés, car les modalités en ont été un peu arrangées. Un témoignage, que je ne lirai pas dans son intégralité dit en substance : « *on nous a demandé de travailler comme si on était dans une salle alors que ce n'était pas le cas* ». Ce que vous nous dites sur le niveau des examens est sans doute vrai, mais il faudra regarder dans le détail : il y a quand même eu quelques aménagements, des aides à la maison. Ce bilan positif peut être relativisé.

Ces témoignages montrent que les étudiants ont l'impression d'avoir été désemparés et oubliés pendant très longtemps.

M. Christian Redon-Sarrazy. - J'ai une question concernant l'analyse des résultats : avez-vous pu faire des analyses par strate territoriale différenciée, notamment entre métropoles, zone rurales, outre-mer ? Vous avez évoqué des différences entre grandes universités fusionnées et universités de proximité. Je crois que vous avez évoqué certains clivages, mais n'y en a-t-il pas d'autres, par exemple d'origine territoriale ou structurelle ?

Mme Vivette Lopez. - Avez-vous constaté une différence entre les filles et les garçons ? Vous avez parlé d'étudiants non satisfaits et d'étudiants en difficulté : sont-ce les mêmes ? S'agissant de la satisfaction des étudiants que vous avez évoquée, certains secteurs (médecine, droit, etc.) sont-ils plus touchés et plus en difficulté que d'autres ? Le critère de la catégorie sociale est-il pertinent pour analyser ces insatisfactions ?

Je voulais revenir sur le décrochage : certains jeunes ont complètement raté leur année, sont découragés et vont décrocher. Je pense qu'il est très compliqué, lorsqu'on a des soucis financiers, de logement et de santé, de faire des études difficiles. Comment ceux qui le souhaitent vont-ils être aidés dans leur démarche de réorientation ? Y aura-t-il des conseillers spécialisés ou des enseignants pour les accompagner ?

Mme Marie Mercier. - Merci pour votre exposé. Ce n'est peut-être pas une génération sacrifiée, mais c'est tout de même une drôle de vie étudiante. On a la sensation que nos étudiants sont résignés. Or pendant ce moment bien particulier des études, on est tout sauf résigné : c'est le moment où on a un appétit d'apprendre énorme ! Pour leur condition psychologique, c'est inquiétant.

Par ailleurs, vous avez dit, dans votre exposé, qu'on ne pouvait plus parler de « population étudiante ». Pouvez-vous revenir sur ce point ?

Mme Victoire Jasmin. - Merci pour les informations que vous nous avez apportées. Je suis d'autant plus intéressée que le premier intervenant a posé une question sur les étudiants ultramarins. Nombre d'entre eux font leurs études dans l'Hexagone, mais aussi à l'étranger.

Concernant la prévention des suicides, avez-vous eu accès à des informations précises ? Mettez-vous en place des espaces de parole ou de

prise en charge psychologique des étudiants ? Avez-vous des données sur ce sujet ? Je crois que le Gouvernement a proposé de permettre à des étudiants d'avoir trois consultations chez le psychologue. Qu'en est-il précisément ?

Mme Sonia de La Provôté. - Je souhaitais évoquer les différences entre les secteurs. Un secteur se fait entendre et, en son sein, une promotion particulière : celle qui vient de se heurter à la réforme de la première année des études de santé, qui consiste désormais en des parcours accès santé spécifiques (PASS) et des licences accès santé (LAS) au plan national. Disposez-vous d'éléments plus précis sur cette promotion qui vit au centuple les difficultés, notamment en termes de détresse psychologique ? Le contenu des programmes a en effet été testé cette année dans des conditions tout à fait imprévues. Envisagez-vous également des études complémentaires sur cette catégorie particulière ?

Par ailleurs, on aborde beaucoup les questions psychiques, qui sont réelles. Mais peut-on mesurer l'impact de la crise sur l'état de santé physique des étudiants, qui prend la forme d'une moindre activité physique et de problématiques d'accès à alimentation de qualité correcte ? Ce sont des sujets assez classiques de suivi et surveillance médicale des étudiants, car quand on est jeune, on ne se met pas toujours dans une situation impeccable vis-à-vis de sa santé, ce qui a été aggravé par la période. Des chiffres pourraient donner lieu à des préconisations, des prises en charge et un accompagnement supplémentaires, notamment en termes de prévention.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je parle au nom de Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis des crédits de l'enseignement supérieur pour la commission de la culture et de l'éducation.

La question de mon collègue se situe dans le prolongement de celle de Victoire Jasmin : avez-vous pu mesurer ou sentir le besoin de consultation de psychologues, en priorité sur les campus ? Vous faites bien une différence sur la mise en difficulté des étudiants, principalement en fonction de leur lieu d'étude et de leurs établissements encadrants, d'où cette question sur les campus.

M. Hussein Bourgi. - Merci, mesdames, pour vos témoignages et pour les informations que vous avez partagées avec nous. Qu'avez-vous pu observer pendant les deux confinements sur l'implication des représentants des étudiants ? Je vous pose cette question car je suis sénateur de l'Hérault, dans l'académie de Montpellier. Jusqu'à mon élection au Sénat, je siégeais aux conseils d'administration de deux universités et à celui du Crous. Je me suis rendu compte, lors du premier confinement, que les représentants des étudiants étaient complètement absents. Nous avons eu beaucoup de difficultés pour rentrer en contact avec les étudiants pour connaître et identifier leurs besoins, contact qui se résumait aux assistantes sociales des Crous. Les représentants des étudiants ont été absents dans les grandes villes comme Montpellier, et, dans les petites et moyennes villes, où la vie

estudiantine et associative est moins structurée, cela a été le vide sidéral. Ce sont en général dans ces villes qu'on trouve les premiers cycles, et ce sont eux qui étaient les plus précarisés et avaient le plus besoin d'aide. Nous avons été démunis : il a fallu quelques semaines de tâtonnement pour identifier des associations, pas nécessairement étudiantes ou universitaires, afin d'aller au contact de ces populations très éloignées de nous. Avez-vous une vision générale du rôle qu'ont pu jouer les associations estudiantines ? J'ai la sensation qu'elles ont été un peu plus présentes et actives lors du second confinement que pendant le premier.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - J'ai d'abord une question sur les plateformes de *tchats*. Des politiques et des associations en ouvrent afin que les étudiants puissent répercuter leurs difficultés. En avez-vous mesuré l'importance ? Sont-elles visitées ? Les étudiants se sont-ils approprié ces outils ? Sont-ils de nature à résoudre certains problèmes en libérant la parole et en l'encourageant ?

Vous avez fait état des différences entre les grandes métropoles urbaines et les autres territoires. Avez-vous des unités de mesure pour mesurer ces différences ?

On a enfin beaucoup parlé des associations qui apportent une aide alimentaire aux étudiants : pouvez-vous y revenir plus précisément ?

Mme Laurence Muller-Bronn. - J'avais deux questions : pourquoi les universités n'ont-elles pas rouvert, alors que les départements ont maintenu les collèges ouverts, de même pour les régions avec les lycées. Seul l'État a maintenu les universités fermées.

S'agissant de l'accompagnement des étudiants dont on a parlé en vue de la sortie de crise, la jeunesse est souple, innovante et intelligente : je fais confiance aux étudiants pour repartir du bon pied dès qu'on les laissera reprendre leur avenir en main. Je m'inquiète plus, lorsque je lis les témoignages, sur la souplesse des enseignants. N'ont-ils pas besoin d'accompagnement pour un enseignement qui peut aussi être en distanciel ? On a l'impression, dans tous les témoignages et sur nos territoires, que les élèves se sont sentis lâchés par leurs enseignants. Ils ont été accompagnés par leur famille, certains par leurs animaux de compagnie, mais on a du mal à comprendre ce qui s'est passé avec ces enseignants. Dans beaucoup de branches professionnelles, y compris dans cette institution, tout le monde a dû s'y mettre : il a fallu s'organiser pour des réunions, des échanges en visioconférence, etc. On est étonné de voir que des choses restent impossibles dans le milieu des enseignants.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Madame la présidente, avant de vous donner la parole, je rappellerai à mes collègues que vous n'êtes pas décisionnaire mais que vous présidez un observatoire. Par conséquent, vous ne décidez pas des politiques publiques.

Mme Monique Ronzeau. - Je voudrais faire une remarque sur la temporalité de nos enquêtes. Vous posez des questions légitimes que nous nous posons aussi, mais qui par définition n'ont pas pu trouver de réponse puisque nous n'avons pas fait d'enquêtes depuis juin dernier. Ce que je vais vous dire relève plus du travail interne à l'OVE, de notre expérience et des contacts que nous avons avec différents établissements, mais pas de données statistiques d'enquête qui répondraient de façon plus précise à vos interrogations.

Nous débattons très souvent sur le premier point : comment arriver à prendre en compte la dimension territoriale de la vie étudiante ? C'est très compliqué, pour la simple raison que nous sommes un observatoire national, qui procède à des enquêtes nationales. Cela signifie que la construction statistique de notre enquête n'a pas de sens si, par exemple, les étudiants d'Île-de-France sont 10 % à avoir répondu alors qu'ils sont 50 % en PACA. Lorsqu'on commence à mélanger la notion de territoires, on aboutit à des résultats dépourvus de signification.

Je rappelle que des observatoires locaux de l'enseignement supérieur et des structures intermédiaires locales, comme les comités de pilotage de la vie étudiante, existent et commencent à bien fonctionner. On peut s'appuyer sur eux pour recueillir des données. Il se trouve que l'OVE a parfois des partenariats pour aller plus loin avec des régions à dimension significative. Cela a été le cas avec l'Île-de-France dont les étudiants représentent 25 % des inscrits de l'enseignement supérieur : ce focus a du sens, statistiquement parlant.

Pour répondre à la première question posée sur l'analyse par territoire : on la regarde évidemment, mais cela dépend de l'exploitation des réponses, selon qu'elles émaneront de tel ou tel type d'établissement, de tel ou tel territoire. C'est le premier élément de réponse. Le second, c'est que nous venons d'exploiter un premier niveau, avec les réponses de l'enquête 2020, et nous sommes en train de démarrer la véritable exploitation des données qui aboutira à une publication plus complète et approfondie, en particulier sur ce que vous évoquez et qui est géographiquement plus facile à repérer : la taille des universités, les regroupements face aux universités éclatées sur un territoire rural, par exemple. C'est en cours. Nous n'avons pas de réponse, mais c'est un élément très intéressant car la notion de territoire explique beaucoup de choses. Elle sera essentielle dans la redéfinition des problématiques de l'enseignement supérieur à la sortie de cette crise.

Une autre question portait sur le fait de croiser les réponses concernant la satisfaction et l'insatisfaction avec les critères du sexe et de la catégorie sociale. Élise Tenret va vous présenter les premiers éléments de cette analyse, que l'on approfondira.

Mme Élise Tenret. - La question portait notamment sur la satisfaction à l'égard des études. Nous disposons de beaucoup de chiffres, y compris sur la projection en termes d'insertion. Ces variables socio-démographiques jouent sur la satisfaction des études, mais aussi l'insertion telle qu'elle est envisagée. Ainsi, 63 % des enfants d'ouvriers et d'employés estiment avoir de bonnes chances en France, contre 76 % pour les enfants de cadres supérieurs. Sur la satisfaction des études, on a les réponses par type d'établissement. Plus d'étudiants sont satisfaits dans les grands établissements, les écoles d'ingénieur, et les classes préparatoires (plus de 75 %), que dans les filières universitaires (autour de 60 %).

Mme Monique Ronzeau. - Je l'ai dit tout à l'heure, mais le seuil dans les Inspé est parmi les plus bas de l'ensemble universitaire.

Mme Élise Tenret. - En effet, c'est 52 % depuis la dernière enquête.

Mme Monique Ronzeau. - Entre étudiantes et étudiants c'est un peu compliqué : il faut recroiser avec d'autres variables. Les étudiantes sont plus diplômées et suivent très bien en licence et en master, puis cela se complique en doctorat, pour d'autres raisons. Il faut affiner l'analyse. Ce n'est pas aussi schématique, mais il y a des différences, y compris selon les classes sociales. Des nuances doivent être aussi apportées : des dispositifs dans les filières professionnalisantes encouragent au contraire une ouverture sociale.

Sur le fait que l'on ne puisse plus parler de population étudiante : c'est le cas depuis longtemps. Je ne suis pas sûre d'ailleurs que cette population ait jamais existé, sauf à l'époque de la création des nouvelles universités, dans les années 1970. On avait alors des regroupements avec des petits effectifs, et encore, très marqués par la filière et les anciennes facultés. Tout ceci n'existe plus car il n'y a pas grand-chose de commun entre les étudiants, y compris du point de vue de la vie étudiante. Les emplois du temps, les filières éclatées (médecine, Inspé, IUT - déjà très intégrés dans un milieu professionnel) les empêchent de se croiser. L'âge, le fait d'être cohabitant ou pas, le parcours scolaire antérieur jouent également beaucoup. Au total, au moins cinq variables marquantes expliquent qu'il n'y a pas « une population étudiante ».

Au titre de l'inspection générale à laquelle j'appartiens, nous avons mené une étude sur la mise à plat des aides financières et fiscales accordées aux étudiants. On a tout de suite vu qu'une mesure générale prévoyant le même impact pour toutes les catégories étudiantes atténuait voire anéantissait l'effet réel pour ceux qui en avaient le plus besoin. C'est pour cela qu'on a autant de mal. Se pose un problème de communication : comment garder le lien avec des populations qui ne se manifestent pas forcément ? Vous avez ouvert une espèce de boîte de Pandore avec des témoignages spontanés qui font apparaître une réalité commune, mais en règle générale, les étudiants sont entre eux, ou entre pairs de plusieurs

filières proches, et les croisements sont très rares entre les différentes formations.

Cela me permet de répondre à la question sur les syndicats étudiants. Nous partageons votre constat. Rappelons qu'ils sont représentés dans des instances dédiées, avec un très faible taux de participation, que ce soit au niveau national ou local. Il y a donc déjà un problème de fond, et toutes les discussions autour du vote électronique des étudiants s'inscrivent dans la démarche qui consiste à redonner du sens à la représentation étudiante institutionnelle. En ce qui concerne la réponse apportée aux étudiants, je ne suis pas sûre qu'elle se soit améliorée depuis le premier confinement. Des déclarations nationales existent, mais dans la réalité, les initiatives sont plutôt venues de micro-regroupements avec des étudiants motivés qui se sont appuyés sur d'autres types de relais, et cela a marché. Il y a donc un vrai problème qu'il faudra régler - même si ce n'est pas l'urgence immédiate : le rôle de relais des syndicats étudiants n'a pas correspondu à ce qui a été attendu. Beaucoup de remontées vont dans ce sens.

Sur le décrochage, là encore, on ne peut mesurer quoi que ce soit de précis. Je reprends ce que vous avez mentionné sur les examens. Je ne parlais que de l'aspect « connexion », et pas du contenu. Je ne me risquerai pas à former des jugements sur la qualité des copies rendues aux examens, avec une aide ou pas. En revanche, la crainte était qu'on observe beaucoup de déconnexion et de décrochage : c'est cet aspect-là que j'évoquais.

Quels sont les dispositifs de soutien aux étudiants dans le supérieur ? Ils sont nombreux. Des services d'orientation existent, des dispositifs ont été mis en place par les conseils de formation universitaire et fonctionnent bien. Divers dispositifs vont être activés, notamment dans le cadre de la procédure Parcoursup, au fur et à mesure des étapes. Le terrain est assez balisé : autant, pour les psychologues, c'est compliqué, autant, pour le système d'orientation, des dispositifs montent en puissance, en collaboration avec les responsables de filière et de formation au niveau des instances universitaires. C'est probablement plus cadré dans les grandes écoles.

En ce qui concerne les tendances suicidaires, je laisse la parole à Élise Tenret.

Mme Élise Tenret. - On a mesuré dans l'enquête 2016 que 8 % des étudiants avaient pensé à se suicider au cours de douze derniers mois. Ce chiffre est beaucoup plus élevé que celui relatif à la population des jeunes, puisqu'il est de 3 % des jeunes de 15-30 ans en population générale. C'est ce que dit de façon récurrente Yannick Morvan, psychologue qui travaille à l'OVE : la population étudiante est très vulnérable en termes de pensées suicidaires.

Mme Monique Ronzeau. - Nous ne disposons pas de statistiques précises sur les suicides. En revanche, dans les remontées des cas que nous

connaissons, nous ne notons pas de chiffres marquants sur un nombre de suicides qui serait plus élevé. Toutefois, ce n'est pas statistique : on ne dispose pas véritablement d'une mesure tout à fait fiable. Les affaires de Lyon sont plus compliquées quand on les regarde de près : il y a peut-être aussi des situations individuelles derrière. C'est un sujet complexe car les chiffres dont nous disposons sont difficiles à interpréter. On ne peut s'avancer que sur une tendance marquée en termes de pensées suicidaires.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Pour reprendre la question de Sonia de La Provôté, cette tendance n'est-elle pas plus lourde dans le domaine des études de médecine ?

Mme Monique Ronzeau. - Vous pensez à la réforme de cette année ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Pas seulement. Je pense aussi à la charge de travail qui leur est demandée et à la responsabilité qu'on leur impose.

Mme Monique Ronzeau. - Non, je ne crois pas. J'ai lu l'enquête détaillée, et de mémoire, je ne crois pas que ce soit lié aux études de santé.

Mme Élise Tenret. - Le chiffre que j'ai donné date de 2016 et ne prend pas en compte la réforme. Je ne saurais pas vous répondre plus précisément.

Mme Monique Ronzeau. - Il est vrai que la réforme des études de santé a entraîné d'énormes difficultés. Nous ne les avons pas encore mesurées : la réforme s'est faite en cours d'année et ne faisait pas partie de l'enquête. Cela dit, j'ai connaissance de retours montrant que les étudiants sont totalement perdus et ne comprennent pas ce qui se passe. Ils ont en revanche très bien compris les places réservées aux différentes catégories d'étudiants. Cette affaire n'est pas complètement réglée et va susciter des discussions au plus haut niveau.

Nous allons, à l'OVE, travailler en priorité sur deux sujets : la santé mentale des étudiants, en collaboration avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), et la précarité. Un groupe de travail se met en place avec des économistes et d'autres spécialistes. Nous disposerons alors de statistiques sur l'année complète. En tout cas, l'année écoulée a été probablement encore plus compliquée pour les étudiants en santé que pour les autres.

Sur les mesures qui existent, j'ai parlé des dispositifs d'orientation, mais on doit aussi noter le succès des plateformes d'écoute. Si elles ont été longues à se mettre en place, elles ont bien fonctionné. Elles se sont appuyées sur les nombreuses initiatives locales qui se manifestent actuellement. Le ministère a annoncé un « chèque psychologue » ainsi que des plateformes de contact avec des psychologues, réparties sur le territoire. Cette semaine, une plateforme nationale démarre. Cela donnera de la visibilité sur ce qui se passe réellement, notamment en termes de demande, car les besoins semblent

forts, à tous les niveaux. La question a été posée de savoir si on préférerait le contact d'un psychologue sur place ou dans le campus. Étant donné que les psychologues n'y sont plus, ce contact n'est pas évident. Mais il l'est encore moins dans la famille. Les plateformes ont fonctionné grâce à cela : elles constituaient un relais qui permettait d'être écouté sans avoir à aller plus loin dans des confidences qui n'étaient pas adaptées au cercle familial. Il faudra donc pérenniser ces dispositifs.

Les services de santé universitaires ont été saturés dès le premier confinement. Mais des questions de fond se posent sur ce sujet. L'université a-t-elle vocation à avoir un service de santé avec tous les spécialistes sur un campus dont on sait qu'il est éclaté sur le territoire ? Ne faut-il pas plutôt privilégier des relais et des professionnels de santé travaillant ensemble en réseau et prenant en charge, avec un suivi, un même étudiant ? Une vraie réflexion d'ensemble doit être menée au niveau national avec les acteurs de la vie étudiante.

Sur les plateformes de *tchat*, je n'ai pas d'éléments sauf ce que chacun peut savoir en lisant les témoignages sur internet. Toutes les initiatives sont bonnes à prendre. Si c'est utile pour les étudiants, pourquoi pas ! Mais tout ne doit pas être mis sur le même plan. Pour les situations les plus graves, il faut de vrais processus de prise en charge et de suivi. Un accompagnement personnalisé est donc nécessaire, et c'est une question de moyens.

Cette question se posera à la rentrée, de même que tout ce qui touchera aux questions d'alimentation. Les Crous ont fait beaucoup d'efforts dans ce domaine. Il y a eu une révolution en termes de respect des normes, notamment environnementales. On a constaté une ambition de proposer des repas à la fois variés et équilibrés. Les progrès ont été significatifs, mais la période était tellement particulière qu'un bilan s'impose. Le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (Cnous) y procédera. Dominique Marchand, que vous entendrez sans doute, envisage de regarder les évolutions récentes en s'interrogeant sur les conséquences à tirer du panier à 1 euro, tout en ayant à l'esprit qu'il faut aller plus loin dans la réflexion sur la restauration. Les étudiants avaient en effet déserté les restaurants traditionnels Crous. Il faut trouver la bonne réponse à leurs besoins.

Concernant la fermeture des établissements et les enseignants qui n'auraient pas été au rendez-vous : je trouve que c'est un peu sévère. Là aussi, les situations diffèrent. Cela s'est très bien passé dans certains secteurs et moins bien dans d'autres, comme on peut le voir à travers certains témoignages d'étudiants. Je pense que le sujet central est la formation des enseignants, qui n'avaient pas suffisamment anticipé ce genre de situation. « Tout le monde devait s'y mettre », certes, mais ce n'est pas la même chose de donner des cours prévus en présentiel et les transformer en trois semaines en cours à distance. Des techniques permettent de capter l'intérêt de l'étudiant, mais en trois semaines, c'était très difficile. Je crois qu'on paye

aujourd'hui le retard de certains établissements de l'enseignement supérieur à affronter la numérisation qui est inéluctable à plus ou moins long terme.

Dans la durée, nous avons besoin de bilans plus fins. Il nous faut aller au-delà des témoignages individuels - certes nécessaires pour appréhender la réalité vécue par les étudiants - et examiner précisément les points faibles à relever. La Conférence des présidents d'université (CPU) envisage d'ailleurs des bilans plus précis à partir de témoignages recueillis. Ceux-ci n'ont toutefois pas fait remonter les choses qui ont fonctionné, et il y a en a ! La difficulté est qu'il faut aujourd'hui traiter les urgences. Vous connaissez la formule : un train qui arrive à l'heure, on n'en parle pas...

On éprouve encore cette difficulté de mesure, qui va se résoudre : sur l'année complète 2020-2021, l'OVE, la CPU, les Crous et les collectivités territoriales, qui s'investissent dans des plans de vie étudiante, auront à coeur d'aller au-delà du premier niveau de remontée pour analyser les effets structurels de la crise. Le sujet de la formation des enseignants est fondamental.

Mme Élise Tenret. - Une question portait sur le rapport au corps et à l'activité physique : on n'a pas spécifiquement interrogé les étudiants sur leur activité physique, mais sur leur alimentation et leur consommation d'alcool. Ainsi que nous l'avons noté dans l'enquête « confinement », un quart des étudiants ont jugé que leur alimentation avait été moins satisfaisante pendant ledit confinement, et en particulier ceux qui ne sont pas rentrés chez leurs parents - ceux qui sont retournés au domicile familial déclarent avoir plutôt été satisfaits de leur alimentation. De plus, 14 % ont déclaré avoir consommé plus d'alcool qu'habituellement. Parmi ceux qui étaient seuls, 10 % ont déclaré consommer de l'alcool tous les jours, contre 5 % dans l'ensemble, et 1 % en temps normal. On a donc observé une hausse de cette consommation pendant le confinement.

Sur les questions en lien avec la précarité : un quart des étudiants dont les difficultés financières se sont aggravées pendant le confinement ont déclaré ne pas avoir toujours mangé à leur faim pour des raisons financières. Cela nous permet de voir les effets de cette période sur la santé physique et l'alimentation des étudiants.

Je voulais aussi revenir sur la question des enseignants, puisque je me sens un peu concernée ! À partir des chiffres de l'enquête, je voudrais rappeler que lors du premier confinement, malgré toutes les difficultés entraînées par les cours en ligne, 77 % des étudiants ont déclaré avoir eu des échanges avec leurs enseignants, que 73 % avaient disposé de supports de cours mis à leur disposition, et que 69 % déclarent avoir eu des cours ou des réunions de travail en visioconférence. Je ne viens peut-être pas d'une université représentative et je ne peux m'exprimer pour l'ensemble de mes collègues, mais du côté des enseignants, le confinement a occasionné un surplus de travail massif (scanner les copies de tous les étudiants page par

page pour leur faire un retour, les recevoir en visio, faire des cours sur le logiciel à distance avec des partages d'écran très compliqués...). Je ne crois pas qu'on puisse dire que les enseignants ne se sont pas investis. Il faudrait sans doute une formation, et les situations étaient différentes selon les universités et les moyens dont elles disposaient. Les étudiants n'étaient pas complètement satisfaits : seulement 39 % l'étaient - ce qui représente beaucoup moins que le pourcentage normal. Mais les insatisfaits sont plus nombreux parmi ceux qui avaient une mauvaise connexion internet, qui n'avaient pas d'ordinateur personnel à disposition et qui, en somme, ne jouissaient pas de bonnes conditions de travail. Des choses n'ont peut-être pas été mises en place assez rapidement à l'université, mais vu l'investissement collectif que cela a demandé et l'épuisement dans lequel sont mes collègues, il paraît difficile de dire que les enseignants ne sont pas complètement impliqués.

Nous n'avons pas répondu à la question sur les violences sexistes et sexuelles. Ce sont en effet de nouvelles questions introduites dans l'enquête cette année, sur la suggestion d'une équipe de l'Institut national des études démographiques (Ined) qui avait travaillé sur l'enquête Virage (violences et rapports de genre). L'intérêt de prendre en compte ce sujet dans une enquête généraliste comme celle de l'OVE est que cela évite des biais liés aux enquêtes spécialisées, qui pourraient influencer le taux de réponse. On a distingué les propos, les attitudes ou les propositions à caractère sexuel, d'un côté et, de l'autre, les étudiants victimes d'attouchements et de rapports sexuels forcés. 4 % des étudiants ont été victimes de violences : 3 % ont subi des propos, attitudes et propositions à caractère sexuel et 1 % des attouchements ou des rapports sexuels forcés. Ces prévalences peuvent paraître faibles en pourcentage, mais quand on les rapporte à 3 millions d'étudiants, on aboutit à de nombreux cas en réalité. On voit des effets sur la suite des études : les étudiants touchés auront plus de mal à se concentrer, et pour certains vont abandonner leurs études. Beaucoup d'étudiants gardent ces violences pour eux, n'en parlent pas, ou seulement à leur entourage et non aux services ou acteurs universitaires.

Par ailleurs, la question sur les discriminations est posée depuis l'enquête 2016, dans laquelle on a introduit d'une part l'origine migratoire des étudiants, et d'autre part le sentiment d'avoir été traité différemment : c'est ainsi qu'est posée la question. On demande ensuite aux étudiants la variable qui a joué, selon eux, dans ce traitement différent. On n'utilise pas le terme de discrimination : on se cale sur les enquêtes de l'Ined, cela évite de créer des biais dans les réponses. On mesure que 19 % des étudiants considèrent avoir été moins bien traités que leurs camarades pour la notation, l'orientation et le rapport avec les enseignants ou avec les camarades. Pour 23 % de ces étudiants, cette différence est liée à leur origine ou à leur nationalité, pour 12 % à leur couleur de peau, pour 11 % à leur sexe ou identité de genre, pour 10 % à leur apparence, et pour 7 % à leur religion. Ces chiffres sont stables entre 2016 et 2020.

Dans l'enquête, nous avons introduit des questions sur les agressions verbales, les insultes ou les injures pour ceux qui avaient déclaré des discriminations en raison de leur nationalité, origine, couleur de peau ou religion. Parmi ces étudiants, six sur dix ont déclaré avoir fait l'objet de moqueries, plaisanteries répétées, mise à l'écart ou rejet, et un sur trois a déclaré avoir subi des agressions verbales, insultes ou injures.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - J'avais une dernière question sur le programme d'études complémentaires que vous allez engager à la suite de cette enquête générale. J'ai noté la mise en place d'indicateurs de précarité, ainsi qu'un travail sur la santé mentale ?

Mme Monique Ronzeau. - Il y aura aussi un travail d'exploitation de toute l'enquête, beaucoup plus important, avec un groupe de travail qui examinera l'ensemble des sujets.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous sommes au Sénat et la relation aux territoires nous intéresse tout particulièrement. Vous avez dit à plusieurs reprises que cette crise a interrogé la relation des universités et, généralement, des établissements avec les territoires. Vous nous avez aussi dit que la notion de grand campus universitaire - différent des campus de grande école qui ont réagi à leur manière - était questionnée, car on se demande si ce format peut encore répondre à certaines interrogations. Peut-on faire une opposition entre le grand campus universitaire et le modèle du campus éclaté ? Élu des Hauts-de-Seine, je pense spontanément à Nanterre, mais dans le département un autre système existe : l'université Jean Monnet est plutôt composée d'annexes, dont une à Sceaux. Peut-on opposer ces deux modèles ?

Par ailleurs, dans ma commune, je voulais rentrer en contact avec la population étudiante, mais ce n'est pas possible : la mairie n'a pas les moyens de toucher les étudiants qui habitent chez eux. On connaît les campus et les résidences, mais il n'est pas facile de joindre les étudiants qui vivent dans la commune et auxquels la mairie aimerait apporter une aide. Il faudrait passer par les universités, ce qui n'est pas possible. Quand on a l'ambition ou l'envie de les aider, matériellement on ne peut pas, puisque la population étudiante, pour un maire, est complètement insaisissable.

Mme Monique Ronzeau. - Quand j'ai évoqué les grands campus, je pensais plus à la réorganisation en cours et à la fusion d'universités, ce qui n'est pas tout à fait la même chose en termes de conséquences sur la répartition territoriale. Si je prends par exemple Bordeaux, il reste un campus central, mais des antennes ou des sites délocalisés demeurent. On doit distinguer deux aspects. J'évoquais les établissements fusionnés qui sont à la pointe des établissements de recherche dans les classements internationaux. Ils sont peu nombreux, mais ont acquis une dimension internationale qui leur permet d'impulser et de porter des politiques, notamment sur le numérique. J'écoutais en arrivant François Germinet, le

président de l'université de Cergy-Pontoise, qui évoquait ces dimensions de différenciation entre les établissements. Il faudra prendre en compte les deux types d'évolution.

Pour revenir à ce que vous évoquez : on souffre depuis très longtemps d'une absence de vraie définition de ce qu'est un campus universitaire français. Nous n'avons pas l'histoire ni la culture anglo-saxonne, nord-européenne, voire suisse. On doit peut-être se poser des questions liées à l'urbanisation, à la nécessité d'équité de traitement sur le territoire, à la façon dont on veut créer une véritable vie étudiante à Paris et dans l'Île-de-France. Sur la question numérique, de nombreux exemples à l'étranger montrent qu'on peut parfaitement organiser une vie étudiante avec des outils numériques - qui ne doivent être exclusifs mais peuvent aider.

Vous évoquez aussi le fait qu'une mairie ne connaît pas la population étudiante de son territoire. Cela est vrai depuis très longtemps et évolue très peu. Soit l'étudiant est sur un « campus » (antenne ou site), soit il est dans une structure locale et habite ou travaille sur un autre territoire. Il n'y a pas de lieu fixe et unique auquel serait relié l'étudiant. Seul le niveau de la région peut disposer de ce type d'élément. La crise a mis en relief la nécessité de joindre concrètement les étudiants. Comment fait-on ? Aucun étudiant ne consulte sa boîte mail institutionnelle, tout passe par les réseaux sociaux ! Des exemples à l'étranger, où l'on utilise les mêmes outils que les étudiants pour les joindre, les faire travailler ensemble et les faire se rencontrer virtuellement, fonctionnent très bien. Nous n'en sommes, en France, qu'au début et n'avons pas encore les outils appropriés. Il faut faire attention à ne pas tomber dans du gadget et des plateformes inutiles qui s'essouffleront d'elles-mêmes. Pour en avoir discuté avec le nouveau bureau de la CPU, les universités sont très conscientes de ces enjeux. Il faut utiliser ce qu'on va apprendre de cette crise, mais aussi les innovations potentielles qu'elle dégagera pour progresser sur cette dimension de vie étudiante. C'est la première fois depuis longtemps que la vie étudiante est au coeur des préoccupations des établissements : j'en suis très satisfaite. Jusqu'ici ce n'était pas leur priorité - je ne dis pas qu'il ne se passait rien, mais ce n'était pas un élément de stratégie. C'est en train de changer en raison de la crise mais aussi parce la qualité de la vie étudiante devient un facteur d'attractivité internationale. Plusieurs articles de sociologues sont publiés pour aller vers une évaluation du bien-être et de la qualité de vie étudiante. Combien de fois a-t-on perçu les difficultés dans les universités sur le manque de possibilités d'accueil ? Le seul vrai campus qui existe à Paris est la Cité Universitaire, et il n'est pas sur le même créneau. Cela sera réinterrogé de façon assez profonde, notamment par les établissements d'enseignement supérieur.

Mme Victoire Jasmin. - Je voudrais simplement rajouter quelque chose qui concerne notamment les étudiants ultramarins dans l'hexagone. La Poste est le seul moyen, pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, d'envoyer des choses à leurs enfants, courrier ou colis.

M. Hussein Bourgi. - En effet, je veux prolonger l'intervention de Victoire Jasmin, pour dire que c'est un problème que j'ai identifié pour les étudiants étrangers et ultramarins lors du premier confinement : quand les bureaux de poste sont fermés, les parents ne peuvent envoyer de l'argent, par Western Union, par exemple.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci encore, madame la présidente. Nous clôturons cette première séance très riche.

JEUDI 18 MARS 2021

**Audition de M. Alain Bui, président de la commission « Vie étudiante et vie de campus » à la Conférence des présidents d'université (CPU),
Mme Laurence Canteri et M. Raphaël Costambeys-Kempczynski,
coordinateurs du réseau des vice-présidents « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » de la CPU**

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Madame, messieurs, notre mission a trois objectifs : faire le point sur la crise actuelle, comprendre ce qu'elle remet en question dans l'organisation du monde universitaire et de la vie étudiante, et analyser les problèmes systémiques auxquels est confrontée la vie étudiante, ces trois volets étant étroitement liés. Nous souhaitons saisir l'opportunité de la récente médiatisation des problèmes rencontrés par les étudiants pour mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs. À la commission de la culture, nous avons déjà travaillé avec la CPU lors du premier confinement, nos échanges ayant nourri les rapports de mes collègues Stéphane Piednoir et Laure Darcos, rapporteurs de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication pour l'enseignement supérieur et la recherche.

Monsieur Bui, vous êtes président de la commission « Vie étudiante et vie de campus » de la Conférence des présidents d'université (CPU), institution dont nous fêtons le demi-siècle cette année, fondée au moment de la rénovation de l'université telle que l'avait conçue Edgar Faure. Vous êtes par ailleurs président de l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Mme Laurence Canteri et M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, vous êtes tous deux coordinateurs du réseau des vice-présidents « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » de la CPU, et respectivement vice-présidente du Conseil de la vie universitaire à l'Université de Lorraine et délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. Vous êtes accompagnés par M. Kévin Neuville, que nous connaissons bien puisqu'il assure avec beaucoup d'efficacité l'interface entre la CPU et les parlementaires.

Je rappelle que la commission « Vie étudiante et vie de campus » de la CPU est compétente pour étudier les conditions matérielles qui concourent à la réussite académique et l'épanouissement personnel de l'étudiant en tant que citoyen - accompagnement social, santé, logement, restauration, engagement sportif, associatif et participation à la démocratie universitaire. Il s'agit d'une précision importante.

Cette mission participe de la création d'une communauté universitaire liée par le même sentiment d'appartenance, de fierté et, aurais-je presque envie d'ajouter, de liberté.

La commission traite également des conditions d'accueil de publics spécifiques, en particulier les étudiants en situation de handicap, mais aussi les étudiants sportifs, engagés, salariés, étrangers, etc.

Après l'intervention du rapporteur, Laurent Lafon, vous aurez la parole, puis les collègues qui le souhaitent vous poseront des questions.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Madame, messieurs, nous sommes très heureux de vous accueillir. C'est toujours un plaisir d'échanger avec la CPU. Vous intervenez en outre directement dans le champ de notre mission, qui porte sur la vie étudiante. Nous souhaitons entendre votre analyse de la vie étudiante avant la crise de la façon dont celle-ci a pu amplifier voire affecter certains aspects, mais aussi faire le point sur la situation un an après le premier confinement, notamment du point de vue des étudiants.

Nous voudrions également savoir quel regard vous portez par rapport aux réponses qui ont été apportées : ont-elles fonctionné ou non ? Quels enseignements peut-on en tirer, qu'il s'agisse des réponses du Gouvernement ou des universités, dont on a peut-être moins parlé, parce qu'elles sont, par définition, nombreuses et diffuses ? Chacune des universités a essayé, avec ses moyens et compte tenu de la situation, d'apporter des réponses. Il est important que vous puissiez d'ores et déjà nous faire part des enseignements que vous avez pu en tirer, même si nous manquons encore de recul.

La coordination des acteurs, dans leur diversité - universités, centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (Crous), services de santé universitaire (SSU), associations, etc. - a-t-elle opéré ?

Quelles peuvent être les conclusions de cette épreuve et quelle vision pouvons-nous avoir de l'université de demain ? Nous avons lu la récente interview de Mme Canteri et de M. Costambeys-Kempczynski au media spécialisé AEF. Ils sur ce qui, demain, attirera les étudiants dans un campus, dès lors qu'on leur a appris, pendant des mois, à s'en passer ? Comment les universités vont-elles concevoir à nouveau la vie en communauté ? Quelles sont les prestations qui pourraient être développées pour rendre l'université attractive, compte tenu des nouveaux modes d'enseignement ?

M. Alain Bui, président de la commission « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » à la Conférence des présidents d'Université (CPU). - Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je vous remercie chaleureusement, au nom des présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche que représente la CPU, pour votre invitation à intervenir devant vous aujourd'hui dans le cadre de la mission d'information sénatoriale sur les conditions de la vie étudiante.

Les questions relatives aux conditions de vie et d'études des étudiants ne datent pas du printemps 2020.

La précarité étudiante est un sujet dont la communauté des universités et des établissements d'enseignement supérieur s'est emparée depuis longtemps et pour laquelle nous nous mobilisons, tant nous sommes conscients que celle-ci affecte la réussite de nos étudiants et hypothèque leur futur.

Les étudiants connaissaient déjà des conditions de vie dégradées avant la crise de la Covid-19 : ils étaient touchés par la précarité matérielle, par des problèmes de santé physique et mentale, et arrivaient parfois difficilement à concilier études et emploi.

La survenue de la crise, au printemps 2020, a joué comme un catalyseur des difficultés déjà rencontrées par les étudiants. En mettant un coup d'arrêt à l'emploi des étudiants, la question des ressources financières s'est faite encore plus prégnante.

La précarité s'est accrue immédiatement, entraînant avec elle d'importants besoins en matière de paiement des loyers ou d'aides alimentaires : ce qui s'est révélé au cours de la crise, c'est la forte aggravation de la précarité matérielle des étudiants qui, pour certains, ne pouvaient subvenir à leurs besoins de base. La demande d'aides sociales a ainsi été multipliée en moyenne par 2,5 pendant le confinement du printemps 2020.

En parallèle, la mise en place parfois massive des enseignements à distance a rendu l'équipement informatique et les connexions nécessaires. Ce besoin préexistait bien sûr à la crise, mais les bibliothèques universitaires ou les salles informatiques pouvaient le satisfaire.

Nous avons constaté que l'équipement des foyers s'était par ailleurs très rapidement montré insuffisant : lors du premier confinement, parents, enfants et étudiants, tous ont eu simultanément besoin d'un équipement individuel. L'ordinateur familial s'est alors révélé insuffisant face à ces nouveaux besoins.

Des aides financières nécessaires pour soutenir les étudiants et répondre à ces difficultés ont été déployées : aides alimentaires, aides à la vie quotidienne, aides à l'équipement numérique. Les universités, les Crous et parfois les acteurs locaux se sont mobilisés. J'y reviendrai. Mais, à côté de ces difficultés matérielles, d'autres difficultés ont considérablement affecté notre jeunesse et nos étudiants. Je veux parler ici bien sûr de leur santé, tant physique que mentale.

L'isolement est malheureusement le maître mot qui résume l'année 2020 pour notre jeunesse. Comme pour toute notre société, soudain, la vie sociale des étudiants s'est arrêtée. Les interactions sociales, essentielles et d'autant plus nécessaires à cette période de la vie, ont été considérablement ralenties, pour ne pas dire suspendues. Il n'y a plus eu d'interactions entre les étudiants et leurs camarades.

La fermeture des universités, au printemps 2020, a stoppé net la vie de campus. Les associations qui animent la vie étudiante et la vie de campus ont été fortement affectées. Le triptyque formation, vie sociale et vie familiale s'est souvent concentré dans quelques mètres carrés, au travers d'un écran d'ordinateur.

Cela n'a pas été sans conséquence. La santé mentale ou psychique de nos étudiants s'est dégradée, comme en témoignent les nombreux appels reçus par les centres et associations de soutien aux étudiants. Aujourd'hui, cela fait un an que nos étudiants ne peuvent accéder aux lieux nécessaires à leur développement et à leur épanouissement. Ils sont certes présents, au compte-gouttes, au sein de nos établissements, mais ne disposent plus de tiers lieux où se réunir pour échanger et être ensemble.

Lassés, isolés, inquiets, stigmatisés souvent, en grandes difficultés psychologiques pour certains, les étudiants réagissent soit par une forme de résignation, soit par une colère que nous devons entendre. Tous ont été touchés par la crise, plus ou moins fortement selon leur environnement social, familial et leur niveau d'études.

Parmi eux, les plus affectés se sont retrouvés face à des difficultés liées à la perte de leur emploi étudiant ou à la non-réalisation de leur stage, qu'il soit rémunéré ou non, isolés physiquement et affectivement, loin de leur famille et, souvent, dans des logements exigus. Pour les primo-arrivants dans le supérieur, le basculement dans la vie d'adulte et d'étudiant s'est opéré dans des conditions considérablement dégradées. Je ne peux dresser ici une liste exhaustive, mais j'ajoute que les étudiants en fin de cycle, particulièrement inquiets, s'interrogent sur leur insertion professionnelle en temps de crise.

Face à ce constat et à la violence de la situation, la mobilisation de l'État, des universités, des acteurs locaux, des Crous a été immédiate. De nombreuses mesures ont été prises pour accompagner les étudiants dans les différents aspects de leur vie - formation, vie universitaire, santé, social. En première ligne, les universités ont agi sur ces quatre volets, étendant ainsi leur champ d'action pour venir en aide aux étudiants. Elles ont été l'opérateur privilégié de l'État aux côtés des Crous pour le déploiement des mesures gouvernementales.

Plusieurs vagues de mesures ont été déployées : des mesures d'urgence d'abord, prises en charge par les universités sur la base des crédits de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) - lesquels sont répartis par les Crous au bénéfice de tous les étudiants -, d'abord à destination des étudiants en difficulté.

Ces mesures destinées à l'équipement numérique et aux aides sociales ont permis d'amortir le premier choc de la crise et d'absorber une partie des difficultés liées aux pertes d'emploi. Il convient toutefois de rappeler ici que la réaction rapide des universités *via* la distribution des aides

financières d'urgence a pu s'opérer grâce à la CVEC dont disposaient les universités.

Or celle-ci, créée par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), est destinée à l'origine à la dynamisation de la vie de campus. Il s'agit en effet d'une fiscalité affectée, perçue par les universités, payée par les étudiants en début d'année et dont la fonction est avant tout de financer la vie associative, culturelle, sportive, la santé et, pour une petite part, - à laquelle nous tenons - un fond social pour les étudiants. Les crédits mobilisés par les universités pour venir en aide aux étudiants ne sont donc pas issus de fonds publics mobilisés spécifiquement pour la crise.

Dans un second temps, à la rentrée 2020 et début 2021, à la suite des premières mesures mises en place par les universités, de nouvelles initiatives gouvernementales sont venues renforcer les aides sociales des Crous et les possibilités d'emploi des étudiants au sein des universités : repas à un euro dans les Crous pour les boursiers, puis pour l'ensemble des étudiants, embauche de tuteurs pour les primo-arrivants, financée par des crédits ministériels - mais sur une base de rémunération inférieure au SMIC et à ce qui est pratiqué par les universités, ce qui peut poser certains problèmes.

Pour la santé, le déploiement de la campagne de tests sur les sites universitaires, la possibilité de recrutement de psychologues supplémentaires au sein des services de santé universitaires (SSU) et la création, toute récente, d'un parcours de soins dédié à la santé mentale à travers le « chèque psy », répondent en partie aux difficultés rencontrées par les étudiants. Ces aides se sont donc ajoutées aux dispositifs mis en place par les universités dès le printemps 2020.

Évidemment, ces mesures ont considérablement aidé les étudiants en difficulté, et la mobilisation de l'État a permis de réduire l'impact de la crise. Avec un an de recul, je salue ici la mobilisation générale des acteurs de terrain au contact des étudiants et l'accompagnement de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les acteurs publics locaux - communautés d'agglomération, départements et régions - se sont mobilisés pour venir en aide aux étudiants, comme en témoignent différents exemples.

Nous avons su travailler ensemble dans l'urgence même si, avec le recul, nous sommes aujourd'hui capables d'identifier des marges de progression possibles. Je pense ici à la coordination des acteurs et au périmètre de chacun.

Au premier rang, je l'ai dit, les universités ont étendu leur champ d'action, notamment dans le domaine social, qui ne relève en théorie pas de leurs compétences. Une véritable coordination nationale en termes de

logement, d'emploi ou d'aides sociales pour les étudiants pourrait être bénéfique en termes d'efficacité des dispositifs.

Par ailleurs, permettez-moi de souligner l'urgence d'une hausse pérenne du soutien aux SSU, dont les moyens et le fonctionnement sont très hétérogènes selon les universités. Cette hausse s'avère essentielle pour les années à venir, car les SSU sont les premiers interlocuteurs des étudiants pour répondre à leurs problèmes de santé physique et mentale.

Les mesures gouvernementales et la mobilisation des acteurs ont répondu à l'urgence. Toutefois, elles n'ont pas répondu aux difficultés majeures et structurelles que connaissent les étudiants et les universités. Je veux parler ici, d'une part, de la présence, nécessaire, vitale des étudiants au sein des établissements, d'autre part, des notions de responsabilité, de compétences et d'autonomie des universités.

Depuis un an, les universités ont coordonné et mis en oeuvre les mesures décidées par le Gouvernement, mais ont été dépossédées de leurs responsabilités et de leur autonomie. Elles ont subi, au gré des discussions entre ministères, les décisions et circulaires relatives à la présence des étudiants sur les campus. Pourtant, malgré quelques images malheureuses diffusées dans certains médias, les universités ont, depuis le début de la crise, su s'adapter, créer des protocoles sanitaires rigoureux, repenser les enseignements, mobiliser leurs équipes administratives et enseignantes, qui n'ont pas compté ni leur temps ni leur énergie pour assurer leur fonction première : former notre jeunesse.

Dans leur immense majorité, les étudiants et les personnels des universités se sont montrés responsables et exemplaires dans le respect des protocoles sanitaires. Les étudiants ont aussi subi, sans disposer d'aucune visibilité, les hésitations à répétition - certains parlent d'atermoiements - au sein des universités, que l'on a fermées alors qu'on laissait d'autres lieux ouverts. On les a rouvertes à 50 % à la rentrée, puis fermées à nouveau, avant de laisser les étudiants revenir en travaux pratiques, d'admettre ceux de première année, etc.

Les étudiants ont fait de leur mieux pour s'adapter à cette situation. Les équipes pédagogiques sont parvenues à conserver le lien avec la plupart d'entre eux, mais nous avons aussi malheureusement perdu le contact avec certains.

On constate donc, depuis maintenant un an, trop d'incertitudes, une absence de visibilité, de perspectives et donc d'espoir et de motivation pour notre jeunesse, même si l'on peut comprendre la complexité des décisions. Un an après, avec le recul dont nous disposons, il nous apparaît nécessaire de redonner de l'autonomie aux universités dans la gestion de la crise.

Les universités sont, par définition, des acteurs de terrain qui sont les plus à même de gérer localement, selon leurs spécificités propres,

l'organisation et l'adaptation des enseignements et de la vie universitaire dans le contexte actuel.

Les mesures gouvernementales prises depuis le début de la crise sont en effet apparues trop souvent générales et uniformes, ou peu adaptées aux réalités locales et aux spécificités de chaque établissement.

La vie universitaire doit rapidement reprendre pour nos étudiants. Aujourd'hui, la perspective doit être celle d'un retour progressif des étudiants sur les campus pour les apprentissages, mais aussi pour le redémarrage de la vie étudiante et de la vie sociale des étudiants. Cela suppose de faire confiance aux universités et à leurs étudiants, car ce sont eux qui sont à l'origine de la vie de campus.

Il nous faudra donc rapidement aider les associations étudiantes, sinistrées par la crise, à se relever, les accompagner financièrement, encourager l'engagement associatif et aider à rétablir le lien entre les étudiants et les associations.

Dans cette perspective, la CPU va lancer elle aussi très prochainement une grande consultation sur la vie étudiante, qui nous permettra d'envisager, avec l'ensemble des acteurs impliqués, des perspectives d'évolution pour la vie étudiante de demain.

Je tiens également à rappeler que les universités n'ont jamais été et ne sont pas des lieux de transmission du virus. Elles ont d'ailleurs prouvé, à l'automne 2020, qu'un nombre important d'étudiants - 50 % - pouvait être accueilli en présentiel sans que cela entraîne une diffusion du virus.

Aujourd'hui encore, toutes les universités mettent en place des protocoles sanitaires stricts pour assurer la présence des 20 % d'étudiants que nous sommes autorisés à accueillir.

Je tiens donc à exprimer notre incompréhension face à la différence de traitement entre les établissements d'enseignement supérieur, les BTS et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), alors que tous ces étudiants font partie d'une même classe d'âge et sont exposés aux mêmes risques.

Nous souhaitons aujourd'hui vivement accueillir davantage d'étudiants en présentiel, car c'est l'une des seules réponses valables au mal-être et aux difficultés rencontrées par les étudiants, que j'ai évoquées au début de mon propos. Pour cela les universités ont besoin de moyens et d'une véritable écoute. Il est temps de considérer les universités, leurs personnels et les étudiants comme des interlocuteurs responsables et autonomes et de leur faire confiance.

Je vous remercie de votre attention.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je voudrais revenir sur votre demande d'autonomie. Concrètement, si vous aviez pu disposer de plus de liberté, dans quel domaine auriez-vous agi en priorité ?

M. Alain Bui. - Les universités ont, dès le début de la crise, pris des mesures en matière de santé - recrutement de psychologues, renforcement des SSU -, de matériel informatique et d'aides d'urgence.

Il existe de petites universités, de grandes universités, certaines implantées dans des villes, quelques-unes au sein de territoires plus étendus. D'autres comptent un ou deux gros campus, voire plusieurs répartis sur le territoire. La gestion et l'accueil des étudiants ne peuvent donc se faire de manière uniforme.

L'enjeu est de faire confiance aux universités : l'une, de par sa structure, peut estimer être en mesure d'accueillir 60 ou 70 % des étudiants dans le respect des règles sanitaires ; une autre peut évaluer le seuil à ne pas dépasser à 30 % de sa capacité. Les universités savent être au plus proche du terrain et adapter leur jauge. Les instituts universitaires de technologie (IUT), quant à eux, peuvent être considérés comme les lycées.

Mme Laure Darcos. - Depuis le début de la crise, les élus locaux et les collectivités ont été au plus près des habitants pour fournir des masques et des tests. Aujourd'hui, la campagne de vaccination passe aussi par eux. Or les universités ne sont pas isolées au milieu de nulle part. À aucun moment, vous ne parlez de l'aide apportée par les communes aux campus et aux étudiants.

Les communes ont les moyens d'aider les étudiants en leur proposant des animations ou en leur offrant des paniers alimentaires. Tout cela se fait déjà en bonne intelligence ; j'en veux pour preuve les initiatives prises par le maire de Verrières-le-Buisson. Qu'en pensez-vous ? J'ai, pour ma part, écrit à la ministre et au rectorat pour ouvrir des tiers lieux dans les communes afin de proposer aux étudiants des endroits où travailler en attendant la réouverture des universités - salles de classe, etc. Les associations n'ayant plus la possibilité de se réunir, il existe de ce fait beaucoup de locaux disponibles dans les communes. C'est assez simple à mettre en place. Quel est votre sentiment sur ce point ?

Par ailleurs, les jeunes sont en passe de devenir les premiers à être contaminés par le variant anglais et à saturer les réanimations. Pourquoi ne leur propose-t-on pas les tests salivaires que l'on pratique dans le primaire et dans le secondaire ? Dans mon entourage familial, j'ai le témoignage d'étudiants qui, lorsqu'ils se font tester, le font en toute responsabilité, tout comme leurs camarades, et qui déclarent ne pas apprendre du tout de la même façon en présentiel et en visioconférence. C'est très inquiétant pour la suite, car la situation que l'on connaît depuis un an va compromettre le niveau de cette génération.

M. Stéphane Piednoir. - Je suis d'accord avec le tableau de la situation qui a été dressé il y a quelques instants. Je pense néanmoins qu'il convient que notre mission fasse la distinction entre ce qui relève de la crise actuelle, dont on espère pouvoir sortir rapidement, et les difficultés plus structurelles que connaissent les étudiants.

Même si je considère que la crise sanitaire va forcément souligner un certain nombre de phénomènes, il faudra être clairvoyant au sujet des dispositions qui doivent s'appliquer hors crise sanitaire.

J'entends ce que vous avez dit au sujet de l'autonomie des universités, et je m'étonne qu'il n'y ait pas eu d'échanges entre le ministère et les représentants des universités pour évaluer leurs capacités d'accueil. Comme vous l'avez dit, les campus sont très différents les uns des autres, même au sein d'un même département. Peut-être aurait-il fallu définir un taux d'occupation par campus, même si cela aurait pu créer des disparités entre étudiants - et l'on sait que ceux-ci sont très attachés à un traitement équitable d'une ville à l'autre ?

Quant au parallèle avec les classes préparatoires, auxquelles je suis très attaché, je le trouve un peu étrange, car il n'y existe pas de campus de 250 ou 300 places. L'enseignement dispensé dans les classes préparatoires a lieu dans les lycées. Je ne dis pas que maintenir 36 élèves dans des classes de 30 mètres carrés est pertinent, mais c'est la volonté du ministre pour le secondaire. Ceci s'applique donc aux classes préparatoires et souligne l'absence d'autonomie des établissements secondaires.

Par ailleurs, la crise sanitaire, vous l'avez dit, a permis l'utilisation très rapide de la CVEC. Cela signifie *a contrario* que son fléchage n'était pas extrêmement clair et son périmètre pas totalement défini. La preuve en est qu'on a pu la mobiliser pour des actions au demeurant fort utiles durant cette crise. Doit-on l'affecter à des besoins urgents ou à des animations récurrentes et pérennes sur les campus ?

Le ministère a par ailleurs déployé un volant de 2 600 étudiants tuteurs, dont les conditions de rémunération peuvent poser problème, ainsi que vous en avez fait état.

Des psychologues ont également été recrutés dans les universités. Ce besoin a-t-il été clairement exprimé par les étudiants, autant que vous puissiez le savoir ? Dans quel intervalle de temps cette mesure peut-elle être mise en oeuvre ? Le vivier de professionnels existe-t-il ? Ce mouvement est-il en cours ?

Mme Laurence Canteri, co-coordinatrice du réseau des vice-présidents « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » de la CPU, vice-présidente du Conseil de la vie universitaire de l'Université de Lorraine. Je m'associe bien entendu à l'introduction d'Alain Bui, et je me permets d'insister sur la territorialisation du problème. En effet, on a tendance à penser que les étudiants vivent tous dans les grandes villes et

logent dans des résidences universitaires, alors que la population est extrêmement hétérogène. Il faut essayer de maintenir l'équité dans l'accès aux services. C'est encore plus prégnant en temps de crise.

Je rappelle par ailleurs que la CVEC n'est pas constituée que d'argent nouveau. Trois ressources lui ont été transférées, l'ancienne cotisation pour la santé de 5,10 euros que payaient l'ensemble des étudiants, y compris les boursiers, la part sociale du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), d'un montant de 16 euros et, en fonction des universités, les cotisations pour le sport et la culture, dont les montants étaient fixés par chaque université.

Nous avons en effet rapidement mobilisé cette contribution, mais il ne faut pas croire que les universités n'avaient pas de projet pour son utilisation. Conformément aux textes réglementaires, nous avons mis en place des commissions dans lesquelles nous réfléchissons à la programmation de l'utilisation de la CVEC. Celle-ci est votée tous les ans par les conseils d'administration. Cela passe par toute une série de commissions et de conseils, dans lesquels siègent les acteurs de la vie étudiante et des étudiants. Il a donc été possible de la mobiliser rapidement, mais cela s'est évidemment fait au détriment des autres projets.

Certes, la vie associative étant à l'arrêt, nous avons pu faire des économies, mais nous devons aussi réaliser des provisions pour des projets d'ampleur lorsque la vie étudiante va reprendre.

M. Alain Bui. - Vous avez entièrement raison, madame Darcos : je n'ai peut-être pas assez insisté, étant moi-même dans une université ancrée dans son territoire, sur le rôle des villes, des communautés urbaines, des départements et des régions, qui a été fondamental durant la crise. Les universités travaillent main dans la main avec les acteurs du territoire - et c'est indispensable.

Autonomie ne signifie toutefois pas autarcie. Je vais illustrer mon propos par deux exemples. Le département des Yvelines vient de mettre en place une action destinée à payer l'euro supplémentaire pour les repas du Crous. Dans notre université multi-sites, où les associations étudiantes ont mis en place une épicerie solidaire (Agoraé), le département nous a aidés à créer une Agoraé mobile, en mettant à notre disposition un bus pour nous déplacer et distribuer de l'aide alimentaire sur l'ensemble du territoire. Il existe beaucoup d'autres exemples de ce type.

Quant à la vaccination, le sujet nous intéresse évidemment, et les universités sont disponibles pour accueillir des centres de vaccination pour les étudiants et les enseignants.

Concernant les tests salivaires, je crois savoir qu'ils sont en cours. Des demandes sont faites, mais le processus prend du temps.

S'agissant des tiers lieux, comme celui de Verrières-le-Buisson, ils sont extrêmement importants. Tout local qui peut accueillir des étudiants afin qu'ils puissent se réunir dans le respect des consignes sanitaires constitue une offre bienvenue et extrêmement utile pour les étudiants.

M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, co-coordonateur du réseau des vice-présidents « Vie universitaire, vie de campus et vie étudiante » de la CPU, délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. - Je veux insister sur les tiers lieux. Même si le tableau que nous dressons ce matin apparaît sombre, il est sans doute important d'essayer d'identifier les opportunités qui peuvent se dégager avec la crise.

Reconnaître aujourd'hui que l'université est aussi une actrice citoyenne sur son territoire, qu'elle travaille en coordination avec les structures locales et les élus, représente un enjeu extrêmement important. Il faut consolider un certain nombre d'actions afin de pouvoir avancer. La question des tiers lieux en fait partie.

Cet écosystème est fondamental et touche à la question de la modulation de la réponse à apporter, territoire par territoire - d'où la question de l'autonomie. Il n'y a pas, comme l'a rappelé Mme Canteri, un profil unique d'étudiant, comme il n'y a pas un profil unique universitaire.

S'agissant de la CVEC, dans un contexte de crise, il semble logique qu'elle soit mobilisée pour financer un certain nombre d'actions, y compris en matière d'aide sociale, destinées aux étudiants les plus dans le besoin. Toutefois, il faudrait éviter que cette gestion de crise ne se pérennise. La CVEC a été mise en place pour essayer de transformer la vie étudiante dans nos établissements et non pour régler les crises.

Comment construire la vie de campus de demain ? Cela passera aussi par le pouvoir de transformation qu'apportent les moyens de la CVEC. Ce sera à chaque université de voir comment utiliser ces fonds comme levier afin de faire progresser la question de la vie étudiante de manière structurelle

Nous avons pu identifier à quel point les questions de vie étudiante sont liées à celles de la vie académique des étudiants. Nous avons jusqu'alors séparé les questions de logement, de restauration et d'aides sociales de celles de l'individualisation des parcours et des formations en tant que telles. Cette crise souligne à quel point nous ne pouvons plus cloisonner ces différents aspects. La vie étudiante est fortement et intimement liée aux études, à la formation et à la vie académique.

Ceux qui me connaissent savent que je fais depuis plus d'une décennie la promotion de ce qu'on appelle les politiques d'expérience étudiante, qui créent des points d'articulation entre la vie étudiante et la formation des étudiants.

En Île-de-France, avant la crise, un peu plus d'un étudiant sur cinq habitait à plus d'une heure de son lieu de formation. Or nous savons que la distance géographique favorise l'éloignement des camarades de classe, des amis, des activités péri- et extra-universitaires, pousse à l'isolement et entraîne une baisse d'assiduité, d'épanouissement et donc de réussite académique. Toutes ces problématiques sont liées.

Pendant la crise sanitaire, nous avons vu à quel point les questions de fracture ou de précarité numérique sont également un point d'articulation entre la vie étudiante et la formation académique. On considérait jusqu'à présent qu'équiper les étudiants d'un ordinateur et d'une connexion internet relevait de la vie étudiante quotidienne. Aujourd'hui, nous savons que c'est un point d'accès à la formation et aux études.

Ayant identifié la problématique des équipements, nous devons aujourd'hui travailler la question des usages. Nous présumons que la jeunesse connaît mieux les outils numériques que les enseignants du supérieur. C'est peut-être vrai dans certains domaines, mais on voit bien qu'un travail d'accompagnement est aujourd'hui nécessaire concernant les usages liés à la logique d'apprentissage et de professionnalisation.

Si l'on peut espérer que les choses se normalisent, nous savons qu'il n'y aura pas de retour en arrière. Le développement du numérique, par exemple, pour aider et accompagner les étudiants dans leur vie universitaire, devra être préservé et nous devons bâtir sur cet acquis.

J'insiste vraiment sur le fait que nous ne pouvons plus séparer vie étudiante et vie académique.

M. Pierre Ouzoulias, président. - C'est un point qui mériterait sans doute que nous lui consacrons une matinée entière. On sent en effet que la problématique est bien plus vaste et complexe que ce que vous avez pu nous présenter ce matin de façon extrêmement synthétique.

M. Christian Redon-Sarrazy. - J'aurais souhaité vous interroger sur vos relations avec les Crous, qui ont été en première ligne pour mettre en oeuvre le tarif du repas en restaurant universitaire à un euro et d'autres actions de soutien aux étudiants sur les campus.

Si les Crous interviennent aussi sur le plan de l'accompagnement social des étudiants, mon expérience professionnelle m'a conduit ces dernières années à constater qu'ils étaient parfois en retrait et que leur disponibilité à ce niveau était moindre.

Au-delà de leur fonction de restauration et d'accompagnement social des étudiants, comment jugez-vous l'intervention des Crous ? Celle-ci a-t-elle été homogène sur le territoire national ? J'ai le sentiment que cela dépend assez directement des équipes de direction, qui peuvent avoir des moyens et des niveaux d'engagement différents. Pour avoir évalué, *via*

différentes instances ministérielles, un certain nombre établissements, en particulier des IUT, je pense à des sites délocalisés, distants du site central.

Mme Marie Mercier. - Je félicite les intervenants pour la qualité de leurs propos, qui nous décrivent une situation des étudiants que nous percevons comme n'étant guère heureuse, alors que c'est la période de la vie où l'on devrait engranger ses meilleurs souvenirs.

Il est vrai que la crise sanitaire a mis en évidence les failles d'un système. Je pense qu'elle montrera aussi de formidables capacités d'adaptation, à la fois des étudiants, mais aussi des professeurs. Vous avez évoqué l'équipement informatique des étudiants, qui souvent n'est pas à la hauteur, mais savez-vous si les enseignants ont eu eux aussi des difficultés dans ce domaine ? Leur équipement était-il parfaitement adapté à la nouvelle mission qu'ils devaient remplir ?

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Mes questions portaient sur la contribution étudiante. Vous y avez en grande partie répondu en vous adressant aux collègues qui ont abordé ce point avant moi. La CVEC doit être plus précise, plus pérenne et plus structurelle. Nous y veillerons.

Mme Laurence Canteri. - Peut-être faut-il rester prudent s'agissant d'un fléchage plus précis de la CVEC. Il existe déjà des montants planchers, en particulier dans le domaine de la santé des étudiants, mais de nombreux établissements ont des pratiques hétérogènes. Dans mon établissement, nous essayons de mettre l'accent sur les sites distants. Avant la crise, nous avons, par exemple, renforcé le temps infirmier. Bien sûr, nous rencontrons, comme tout le monde, des difficultés à trouver des médecins, mais nous y sommes parvenus pour des sites distants des métropoles.

Nous avons également développé le sport afin de redonner vie à des campus plus petits et plus éloignés, en essayant d'apporter un vrai niveau de service aux étudiants. À trop vouloir flécher, on risque de créer beaucoup de cases et de générer des contraintes pour les établissements.

S'agissant des Crous, les relations ne sont pas toutes identiques au niveau national, mais la crise fait qu'il existe aujourd'hui beaucoup plus d'articulations avec les établissements. C'est une excellente chose.

Plus les relations étaient proches avant la crise, plus il a été facile de basculer dans un fonctionnement d'urgence et d'aider au mieux les étudiants. Cependant, comme Alain Bui le disait tout à l'heure, nous avons une marge de progression : il faut renforcer les relations. Aujourd'hui, le repas à un euro n'est pas accessible à tous les étudiants, et cela crée une différence. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas des points Crous partout. Peut-être faut-il les accompagner. Nous y travaillons afin de créer des points où les étudiants pourraient avoir accès à ces repas. Je ne connais pas le tarif du repas à la rentrée 2021 mais, quel qu'il soit, il faut que les étudiants puissent y avoir accès. Ce n'est pas toujours le cas sur les petits

sites, même s'il faut souligner l'effort d'adaptation des Crous en matière de restauration.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Vous avez évoqué le décrochage. Nous avons le sentiment qu'il existe toujours une certaine opacité sur ce sujet et une vraie difficulté pour obtenir des chiffres.

Sans être provocant, n'y a-t-il pas là un sujet tabou ? Parler du décrochage, c'est reconnaître une forme d'échec. Quelle est la réalité de ce phénomène cette année ? Il semble que les chiffres ne soient pas très différents par rapport aux années précédentes et que la période actuelle n'ait pas entraîné de décrochage particulier. Qu'en est-il exactement ? N'y aurait-il pas intérêt, si l'on veut être efficace en termes de politiques publiques, à être plus transparent sur les chiffres ? Je pense en particulier aux premières années.

Le lien entre les conditions de la vie étudiante et la réussite académique pose pour les étudiants les plus fragiles la question du suivi individuel et de l'accompagnement. Qui, selon vous, peut s'en charger ?

N'est-ce pas trop demander à un enseignant de se préoccuper, en plus de ses tâches académiques, de tout ce qui fait la vie étudiante - ressources, logement, etc. ? S'il n'en a pas la charge, quelles actions faudrait-il renforcer, éventuellement en partenariat avec les territoires, pour répondre à ces problèmes ?

M. Alain Bui. - La CPU s'est saisie de la question du décrochage et a lancé une enquête auprès de ses membres. Nous avons reçu une trentaine de réponses. Le président de la CPU fait en ce moment même une conférence de presse pour présenter les taux de réussite, les retours sur site, le décrochage, etc.

Si nous voulons une analyse claire et fine de la situation et de ses impacts, il faut jouer la transparence. Les échecs font partie de la vie, et il faut les prendre en compte. Il n'existe aucune volonté de laisser croire que tout va bien. Nous vous transmettrons ces résultats dès que possible.

S'agissant de l'équipement informatique, les universités se sont massivement équipées sur le plan numérique pour ce qui est de la visioconférence, du comodal, de l'hybridation. Nous allons essayer de chiffrer la part d'investissement des universités. Dans la mienne, plusieurs centaines de milliers d'euros ont été consacrées à l'équipement individuel des enseignants et des personnels administratifs qui ont été amenés à travailler à distance. Ils n'étaient pas équipés. Les universités ont donc dû y remédier. Un appel à projets sur l'hybridation a également été lancé par notre ministère de tutelle. Il a permis de s'équiper et de former les enseignants en ce sens.

M. Raphaël Costambeys-Kempczynski. - J'ai eu la chance de diriger le centre d'enseignement à distance de la Sorbonne Nouvelle, il y a

maintenant presque quinze ans, au moment du tournant opéré en matière de numérique, et de participer à la démarche d'accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs dans l'appropriation de ces outils.

J'ai même eu la chance, à cette occasion, d'animer et de produire un *podcast* sur *l'e-learning*. Nous nous demandons avec certains collègues, dans le contexte de la crise, si nous ne devrions pas faire revivre ce podcast. Nous avons écouté les anciennes émissions qui datent de 2007-2008 et avons été frappés de voir à quel point les questions que l'on évoquait à l'époque restent d'actualité.

Le contexte de crise a joué un rôle de catalyseur et a permis de réfléchir à la problématique de l'équipement, de l'outillage et de l'environnement numérique nécessaires pour les enseignants et les enseignants-chercheurs par rapport à leur mission de formation. Car enseigner avec les outils numériques change fondamentalement la nature de l'enseignement.

Dans une logique de crise, nous ne sommes pas, par définition, dans un environnement serein. On emploie ces outils numériques, mais on a tendance à garder sa manière d'enseigner, comme si on était encore dans une salle de classe.

Cette évolution demande donc un certain accompagnement. Les universités sont depuis quelques années dans une démarche d'innovation pédagogique et d'accompagnement des enseignants et des enseignants-chercheurs. Nous mettons en place des formations pour les nouveaux maîtres de conférences stagiaires dans ce domaine. C'est un point qu'il faut renforcer sur le long terme.

Je n'ai pas évoqué la question des psychologues. Or c'est notre devoir d'insister, comme le président Bui l'a fait dans son propos liminaire, sur la question de la santé mentale étudiante. C'est un sujet sans doute trop long à traiter dans le temps qui nous est imparti ce matin, mais nous savons que c'est durant les premières années de la construction identitaire du jeune adulte que se manifestent le plus grand nombre de problématiques liées à la santé mentale. C'était le cas avant la crise sanitaire, et cela s'est accentué pendant celle-ci.

Nous sommes aujourd'hui tous conscients des difficultés. La santé mentale peut varier, tout comme la santé physique. On peut avoir affaire à des problématiques plus ou moins importantes. Elles ne nécessitent d'ailleurs pas systématiquement un accompagnement médicalisé. Si j'en parle, c'est parce que nous venons d'évoquer la question des enseignants et des enseignants-chercheurs, qui restent le point de contact principal entre un étudiant et son institution.

La possibilité de témoigner ou d'identifier une variation psychologique chez un étudiant ne s'invente pas : elle s'accompagne. C'est sans doute très difficile pour nos collègues d'être face à des étudiants en grande difficulté, de pouvoir identifier les problématiques qui se manifestent

d'une part, de savoir les gérer d'autre part, d'orienter les étudiants vers les services appropriés si nécessaire, de savoir comment entamer la démarche d'accompagnement et d'orientation. Il ne faut pas oublier la place des enseignants et des enseignants-chercheurs dans le contexte actuel.

À la rentrée 2021, aucun étudiant, sur les trois années de licence, n'aura connu une vie universitaire qu'on pourrait qualifier de normale. Ces étudiants s'interrogent aujourd'hui sur le sens des enseignements et la valeur de leur diplôme.

Les étudiants en master, surtout ceux de master 2, commencent ce mois-ci à entamer leur stage de fin d'études et se posent des questions à propos de leur stage et de leur insertion professionnelle. Les doctorants, surtout non contractuels, se retrouvent en grande difficulté financière pour achever leur cursus. Certains travaux de recherche sont potentiellement en souffrance.

Avant la crise sanitaire, sur le plan national, 47 % des étudiants avaient une activité rémunérée, d'où l'importance de pouvoir accéder à ces emplois.

L'individuation des parcours, dans un contexte de massification de l'enseignement supérieur, est un sujet vaste et complexe. Nous n'avons pas évoqué les associations étudiantes, qui sont des acteurs extrêmement importants de l'animation des campus et qui peuvent aussi créer un lien entre le campus et le territoire, le campus et la localité, le campus et la commune, voire des activités d'entrepreneuriat étudiant.

Ces activités, fortement articulées avec la formation étudiante, étaient auparavant qualifiées de péri-universitaires ; elles sont aujourd'hui considérées comme des vecteurs de professionnalisation, d'épanouissement et de réussite. Elles permettent aussi aux étudiants de tracer un parcours plus individualisé, au sein d'une population étudiante de plus en plus nombreuse.

Mme Monique de Marco. - Lors de la visite de la ministre pour la reprise en présentiel à l'université de Bordeaux, les étudiants, dont c'était le premier cours en présentiel, ne connaissaient personne. Ils nous ont indiqué qu'ils étaient prêts à décrocher, ce manque de lien étant pour eux un handicap. La motivation leur faisait défaut.

Avez-vous connaissance d'initiatives destinées à éviter le décrochage ? La question est vaste, mais le phénomène est inquiétant, surtout pour les premières années.

Mme Sonia de La Provôté. - La vie culturelle fait d'une manière générale cruellement défaut dans la période que nous traversons. Avez-vous connaissance d'initiatives pour maintenir une vie culturelle, dont on sait qu'elle est essentielle pour tout le monde et encore plus pour les étudiants, car elle est source d'échanges et de créativité ?

Avez-vous eu connaissance, parmi les professeurs, de problèmes d'utilisation du matériel informatique durant les cours à distance ? Des disciplines ou des filières ont-elles été identifiées comme plus problématiques à cet égard ? Avez-vous pu en tirer un bilan ?

Vous avez par ailleurs évoqué la question des primo-arrivants et de leurs grandes difficultés. En tirez-vous des conséquences pour mettre en oeuvre un lien plus fort entre la fin du lycée et l'université ?

Je ne saurais terminer sans évoquer la question des étudiants en santé qui sont concernés par la mise en oeuvre de la réforme de ces études, dans des conditions très difficiles, et pour lesquels on a d'ores et déjà identifié de grandes difficultés. Disposez-vous d'éléments concernant cette filière ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Ne pourrait-on mieux identifier, dans le contrat pluriannuel d'établissement qui lie une université à l'État, ce qui relève de la vie étudiante ? Ne serait-il pas utile d'y introduire des clauses permettant de lier ce contrat aux collectivités ? Cette relation contractuelle entre l'État et l'université ne permet en effet pas de répondre aujourd'hui à la totalité de la problématique.

Mme Laurence Canteri. - Des schémas directeurs de la vie étudiante sont adossés aux contrats pluriannuels d'établissements. On les appelle schémas directeurs ou schémas d'amélioration de la qualité de vie étudiante. Ils sont également portés par les établissements, les sites, voire les communes.

Il faut les faire vivre et en tirer le bilan afin de progresser. On doit reconnaître que la CVEC a contribué à conférer des moyens à ces schémas.

Pour ce qui est de la vie culturelle, du sport et du bien-être, les établissements ont rivalisé d'initiatives. La plupart d'entre elles sont malheureusement en ligne, ce qui veut dire que l'étudiant, après sa journée de cours en distanciel, doit se connecter à nouveau. Je précise que certains sites utilisés par les *gamers* ont été détournés, comme le logiciel *Discord* ou autres.

Sur ces sites, on trouve du sport en ligne, des conseils pour utiliser le matériel urbain et pratiquer en extérieur lorsqu'on est confiné. Il y a également des concerts en ligne, etc.

Dans mon établissement, les associations utilisent *Discord* afin de garder le lien avec les étudiants. Nous avons ouvert son usage à l'ensemble des étudiants. Tous ne s'en servent pas, mais des étudiants « relais-santé » organisent des animations en ligne sur le thème de l'alimentation, sujet dont on n'a pas parlé. Conserver une alimentation équilibrée quand on ne va pas très bien et qu'on est isolé n'est pas toujours facile.

Les services sont prêts à rouvrir par petits groupes, en respectant les protocoles sanitaires, afin de redonner un petit peu de vie à nos campus.

Je me permets de délivrer ici un dernier message. Nous avons équipé nos étudiants et nos enseignants, nous avons fait des prêts et donné des ordinateurs. Nous avons envoyé, surtout lors du premier confinement, des clés 4G aux étudiants pour qu'ils puissent suivre leurs cours, mais tout cela ne peut fonctionner que si nous disposons d'un réseau. Or le premier confinement a mis en évidence le problème des zones blanches, qui existent encore. Cela ne dépend pas des établissements, mais nous avons été démunis quand des étudiants nous appelaient et nous expliquaient qu'ils se trouvaient confinés dans une zone blanche. Nous n'avons d'autre solution que de leur envoyer les cours par La Poste.

M. Alain Bui. - La crise a été un révélateur de la précarité étudiante, mais elle a aussi permis de mettre en lumière l'importance de la vie de campus et de la vie étudiante.

Pour éviter le décrochage, le limiter, pour soulager la santé mentale de nos étudiants et optimiser leur réussite, il faut accueillir les étudiants au sein de nos universités.

Nous avons pu démontrer que les universités sont en capacité de le faire en respectant les protocoles sanitaires. Ce ne sont pas des lieux de contamination.

La vie culturelle est évidemment limitée actuellement. Des actions virtuelles sont menées mais, dès lors que les musées et les expositions sont fermés, c'est un peu difficile.

Quant à votre question sur les contrats pluriannuels, je la prends plus comme une proposition. Nous reviendrons vers vous après la consultation de la CPU que nous allons organiser.

Je voudrais terminer par une note positive concernant l'implication des étudiants et des associations. Il faut les aider, car nous sommes sur des cycles courts. Or les étudiants ne se connaissent plus et nous risquons d'assister à un non-renouvellement de l'engagement étudiant dans les associations d'aide, comme les épiceries solidaires. Ce sont les étudiants qui sont au cœur de la vie étudiante et de la vie de campus.

Tous les étudiants se sont fortement impliqués, au plus fort de la crise, pour aider nos concitoyens. Il faut leur rendre hommage pour l'ensemble de leurs actions.

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

**Audition de M. François Bouchet, Président de la commission
« Vie étudiante » de la Conférence des grandes écoles (CGE),
directeur général de l'École Polytechnique**

M. Pierre Ouzoulias, président. - Monsieur Bouchet, vous êtes directeur général de l'École Polytechnique et vous présidez la commission « Vie étudiante » de la Conférence des grandes écoles.

Je tiens à préciser que notre audition fait l'objet d'un enregistrement vidéo qui sera disponible sur le site du Sénat.

Cette mission d'information a été demandée par le groupe Union centriste du Sénat, qui a souhaité que Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, en soit le rapporteur. Elle a pour objectifs d'établir un bilan des conséquences de la crise pandémique que nous vivons sur les conditions de la vie étudiante, d'analyser les problèmes plus structurels auxquels sont confrontés les étudiants, et de formuler des préconisations pour améliorer la condition étudiante à l'issue de la crise

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci, Mon Général, de vous rendre disponible pour cette audition sur la vie étudiante. Notre réflexion est bien sûr liée à la crise sanitaire que connaît notre pays depuis un an, mais elle était antérieure à ce contexte. Dès avant la crise, en effet, nous savions que les étudiants rencontraient des difficultés en termes de précarité financière, de santé physique et morale. Cependant, l'épidémie de covid-19 a révélé l'ampleur de ces problèmes et les a amplifiés.

Il nous est apparu important de vous entendre car les grandes écoles fonctionnent sur un modèle de campus réunissant, sur un même lieu, l'enseignement à proprement parler et tout ce qui est constitutif de la vie étudiante, en particulier les relations sociales entre les étudiants.

Nous aimerions connaître votre analyse des difficultés que pouvaient rencontrer les étudiants avant la crise sanitaire. Autrement dit, quels sont les facteurs sous-jacents qui préexistaient ? La crise les a-t-elle aggravés ? A-t-elle fait apparaître de nouvelles difficultés ? Nous souhaiterions aussi savoir quelles actions ont été mises en place par les grandes écoles pour accompagner leurs étudiants. Parmi celles-ci, lesquelles est-il envisagé de poursuivre au-delà de la crise sanitaire ?

Nous savons que sur les campus, la vie sociale et associative est très active. Comment les associations d'étudiants sont-elles venues en appui des étudiants durant cette période ? Enfin, pour nous projeter vers l'avenir, cette crise vous amène-t-elle à envisager différemment la vie au sein des campus ?

M. François Bouchet, président de la commission « Vie étudiante » de la Conférence des grandes écoles (CGE), directeur général de l'École Polytechnique. - Je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir au nom de la Conférence des grandes écoles dans le cadre des travaux de votre mission.

La Conférence des grandes écoles (CGE) est l'une des trois conférences de l'enseignement supérieur avec la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et la Conférence des présidents d'université (CPU). Elle a été créée en 1973 en vue de promouvoir le développement et le rayonnement de ses membres en France et à l'international, avec un objectif d'amélioration de la notoriété des grandes écoles, mais aussi d'approfondissement des liens avec les acteurs de l'économie et de la société civile. Actuellement, elle regroupe près de 230 membres, parmi lesquels des écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture, de journalisme, etc. Elle représente ainsi près de 500 000 étudiants, essentiellement de niveau master. 40 % des diplômés de master sortent de nos grandes écoles.

Au niveau de la commission « Vie étudiante », nous travaillons beaucoup avec les responsables de la vie étudiante des établissements ; ce partage d'informations nous permet de dégager des tendances assez précises de la situation. Avant la crise, les problématiques que nous rencontrions étaient plutôt classiques : une précarité financière souvent renforcée par des frais de scolarité croissants - ce qui engendre un certain stress chez nos étudiants -, la peur de l'échec scolaire parfois liée à une mauvaise orientation ; une difficulté, dans une période charnière de la vie de ces jeunes, à se positionner et à faire corps avec une promotion. Certains sont très à l'aise pour tirer profit de cette richesse ; la vie étudiante est une expérience exceptionnelle. Pour d'autres, cependant, elle peut se révéler stressante, provoquer un sentiment d'isolement, voire une détresse psychologique, une angoisse de l'avenir, notamment chez les étudiants inscrits dans des formations reconnues, mais dures et élitistes. Pour d'autres encore, l'inquiétude peut résulter des perspectives du marché de l'emploi.

Ces problématiques ne sont pas propres aux grandes écoles. Nos établissements sont cependant de taille humaine, dispensent des formations de qualité et présentent un taux d'encadrement nettement plus performant que les universités, permettant quasiment une personnalisation du lien avec les étudiants. Ce lien de proximité tissé avec les élèves est un vrai plus, d'autant qu'il se prolonge au-delà de la formation avec l'intégration assez naturelle dans un réseau d'anciens élèves. Ces communautés prennent le relais et accompagnent nos étudiants dans la recherche de leur premier emploi et au moment de leur entrée dans la vie active.

Ce « mal-être », comme l'expriment les journaux associatifs ou les réseaux sociaux, se traduit aussi par des comportements à risques : la consommation de substances addictives, les soirées festives alcoolisées... La

pression du groupe peut également s'avérer difficile à supporter pour certains élèves qui ne se retrouvent pas forcément dans un collectif et qui aimeraient que l'on prête une plus grande attention à leur individualité. Tout ce qui constitue une différence peut être vécu comme un facteur d'exclusion, ou du moins de fragilité par rapport à cette dynamique de groupe.

D'un point de vue psychologique, les populations les plus à risques sont les « déracinés », c'est-à-dire les étudiants internationaux, les ultramarins et de façon générale les primo-entrants qui ont quitté un cadre familial, se retrouvent loin de leurs réseaux familiaux et amicaux, et ont besoin d'un accompagnement sous forme de parrainage, de tutorat académique, de soirées d'accueil, de week-end d'intégration. La qualité de l'accueil dans nos établissements est très importante pour éviter ce risque d'isolement.

À tout ceci s'ajoutent des difficultés économiques pour les étudiants issus de milieux très modestes, les boursiers, les étudiants venant de pays d'Afrique ou d'Asie du Sud-est. Nous devons en tenir compte car ces difficultés peuvent les exclure.

M. Stéphane Piednoir. - J'étais moi-même enseignant en classe préparatoire aux grandes écoles et je connais donc bien leurs problématiques. On parle beaucoup, dans cette crise sanitaire que nous traversons, du mal-être des étudiants. On nous expliquait ce matin que certains étudiants de licence n'auront jamais connu une vie normale dans les universités. Il en sera de même pour ceux qui intégreront les grandes écoles l'année prochaine.

On évoque aussi souvent le cumul études -petits boulots. Il n'est d'ailleurs pas rare d'accueillir 30 % à 40 % de boursiers au sein d'une cohorte d'étudiants en classe préparatoire. On parle un peu moins de ceux qui tentent de s'insérer dans le milieu professionnel. Les grandes écoles sont généralement pourvues d'une organisation assez structurée pour aider les étudiants à intégrer le monde du travail. Avez-vous pris des mesures au niveau de la CGE pour renforcer ces structures d'aide au premier emploi pour les étudiants qui ont vécu une dernière année de scolarité très perturbée et qui sont sur le marché du travail depuis septembre, avec des espoirs parfois déçus ? Les grandes écoles constituent en temps normal des tremplins privilégiés pour les étudiants, ce qui n'est pas le cas actuellement pour tous les étudiants qui en sortent. Les grandes écoles ont-elles mis en place un soutien particulier en direction de ces étudiants ?

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Vous parliez du réseau des anciens élèves, précisant que le lien perdurait au-delà de la scolarité en grande école. Il me revient en mémoire le « *knowledge management* », un type de management fondé sur le partage des connaissances et des expériences. Utilisé dans certaines entreprises, il s'est révélé extrêmement efficace. Avez-vous envisagé de vous en inspirer pour capitaliser sur les aspects positifs qui

pourraient être nés de cette crise, par exemple en termes de ressentis ou d'initiatives des étudiants et des enseignants, afin de créer une sorte de recueil de précédents sur lequel on pourrait s'appuyer dans l'éventualité d'une nouvelle crise ?

J'aurais également souhaité que vous reveniez sur l'accueil des étudiants en situation de handicap. Comment serait-il possible de l'améliorer ?

À l'heure des réseaux sociaux et de l'importance des échanges entre les étudiants, je m'interroge sur la porosité du sentiment d'inquiétude. Je m'explique : certains étudiants plus privilégiés, parce que physiquement plus proches de leur famille, moins confrontés à des problèmes financiers pour se loger ou se nourrir, s'inquiètent aussi du sort de ceux qui sont confrontés à des conditions de vie plus précaires. Pouvons-nous parler d'une inquiétude généralisée de la communauté étudiante ?

Mme Victoire Jasmin. - Tous les étudiants ont-ils pu trouver et réaliser leur stage obligatoire en 2020 ? Avez-vous prévu des procédures anticipées, notamment pour assurer la continuité des activités des étudiants et des professeurs et celle de l'organisation administrative en cas de nouvelle crise ? Avez-vous pris des mesures particulières pour le recrutement des futurs étudiants ? Enfin, les étudiants ont-ils pu partir en formation dans le cadre d'ERASMUS, puis revenir sans difficulté sur le territoire ?

Mme Laure Darcos. -. S'agissant plus spécifiquement de l'École Polytechnique, j'ai beaucoup échangé avec Éric Labaye, son président, au sujet des étudiants dont la première année a coïncidé avec la crise sanitaire et qui n'ont donc pas connu leurs camarades de promotion. Or, dans une école comme la vôtre, cette première année est, en temps normal, très sacralisée... Aujourd'hui, j'aimerais évoquer ceux qui étudient dans les années supérieures. Comment peuvent-ils réaliser leur stage et leur cursus à l'étranger ?

Par ailleurs, *quid* de la junior-entreprise XProjets ? Elle demande beaucoup de travail en commun. Comment se déroule-t-elle ? Les étudiants ont l'avantage d'être très reconnus et suivis par les entreprises, quoi qu'il arrive. Bien évidemment, de nombreux étudiants n'arrivent pas à trouver de stage en général, mais le cas des grandes écoles est assez spécifique, car elles nouent souvent des partenariats d'une année sur l'autre avec des entreprises.

M. François Bouchet. - S'agissant de l'accès à l'emploi, l'une des forces de nos grandes écoles vient de nos liens avec les employeurs. L'employabilité est également très élevée. La crise a eu un impact assez radical, notamment sur les stages de recherche ou en entreprise, que ce soit en cours de cursus ou en fin d'année. Il a fallu souvent très vite se reconfigurer. Nous pouvons saluer le bon fonctionnement du réseau des partenaires des établissements et l'aide des anciens. Pour l'École Polytechnique par exemple, les anciens se sont mobilisés pour trouver des

solutions à nos jeunes qui avaient l'intention d'effectuer un stage à l'international et qui se retrouvaient bloqués par la fermeture des frontières. Notre centre de recherche a également accueilli certains étudiants qui se destinaient à un stage de recherche dans d'autres universités ou à l'international. Cette démarche très importante a permis de réduire significativement le stress lié à ce saut dans l'inconnu.

Nous avons par ailleurs été confrontés à une problématique financière. Les stages étant gratifiés, nous avons dû nous mobiliser pour éviter que la formation de ceux qui ne pouvaient pas en faire soit caduque, car le stage était quand même exigé. Le stage reste en effet une obligation. Dans les écoles d'ingénieurs, il existe des prérequis et des exigences durant la formation, notamment une période de mise en situation. Vous ne pouvez pas obtenir un diplôme d'ingénieur sans avoir réalisé un minimum de stages. Nous avons cherché à compenser cette absence de stage. Je tiens à souligner que nous avons été fortement accompagnés par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a mis régulièrement en place des assouplissements. La Commission des titres d'ingénieur (CTI) a également indiqué que les étudiants ne seraient pas pénalisés par l'impossibilité de réaliser un stage et que des équivalences seraient possibles, par du distanciel ou par tout autre type de travail.

De nombreux étudiants ont dû réaliser leur stage en distanciel. Or il est beaucoup plus difficile de comprendre le fonctionnement d'une entreprise dans cette configuration qu'en travaillant au sein d'une équipe, dans l'entreprise, avec un lien humain fort. Nous avons tout fait pour essayer d'atténuer cet effet. Nous avons, de façon pragmatique, adapté les modalités de stage. Il ne s'agissait pas de faire des stages artificiels. De ce fait, certains ont été annulés et remplacés alors que d'autres ont vraiment pu basculer en distanciel.

Vous souhaitez savoir comment capitaliser sur ce retour d'expérience. Évidemment, les crises sanitaires risquent de se renouveler, même si je ne pense pas qu'elles seront de la même intensité. Dans tous les cas, nous ne serons pas préparés de la même façon. L'un des points les plus importants de ce retour d'expérience vient du fait que nous avons pu adapter les cours très rapidement. Nous ne partions pas de rien. Bon nombre de nos grandes écoles étaient capables de proposer des MOOC, des cours en ligne et comptaient des équipes d'*e-learning*. Cependant, il a fallu systématiser ce type de travail. Cette démarche n'a pas été forcément évidente. Certains enseignants étaient moins rompus au numérique que d'autres et il a fallu apprendre à encadrer les étudiants à distance, dans une relation différente de celle vécue au sein d'une classe ou d'un l'amphithéâtre.

Nous avons beaucoup appris avec le premier confinement. Ce qui était vu comme une possibilité hier est devenu aujourd'hui un mode de fonctionnement nominal. Aujourd'hui encore, nous proposons essentiellement des cours en ligne. Les enseignants et étudiants plébiscitent

néanmoins un fonctionnement hybride, avec une présence ponctuelle mais régulière sur le campus pour des échanges en face à face et des cours à distance. Personne ne peut affirmer que nous serons prêts pour une prochaine crise. Nous aurons cependant expérimenté plusieurs types de fonctionnement, du « tout présentiel » au « tout distanciel », et je pense que nous sommes capables de nous adapter. Les équipes pédagogiques se sont mobilisées très rapidement et nous n'avons pas connu de coupure.

Nous n'avons d'ailleurs pas rencontré les mêmes problématiques lors du deuxième confinement d'octobre. En mars, personne n'était présent sur le campus. Nous avons une vraie crainte d'un décrochage fort. En revanche, nous n'avions pas constaté l'usure que nous avons pu noter lors du deuxième confinement, qui s'est traduit par un sentiment de lassitude et l'impression, pour certains, de vivre un éternel cauchemar. Après plusieurs mois passés sur ordinateur, ils n'avaient plus la même appétence pour l'enseignement à distance.

S'agissant des étudiants en situation de handicap, la crise n'a pas accentué à ma connaissance les difficultés. Il s'agit, comme vous le savez, d'une cause nationale. Nous nous mobilisons fortement pour ouvrir davantage nos campus et nos formations au handicap. Cette ouverture commence dès la phase d'admission où il faut laisser toutes les chances possibles aux étudiants en situation de handicap. Nos écoles sont en grande majorité accessibles après un concours. Il faut donc travailler sur cette porte d'entrée. L'École Polytechnique n'était pas très ouverte au handicap du fait du statut d'élève-officier. Or, même cette école a su évoluer, et le concours comporte désormais des épreuves aménagées pour les candidats ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

Dans le cadre de la scolarité, des dispositions sont également prises pour permettre un déroulement le plus normal possible. Près de 80 % des handicaps ne se voient pas. Il faut donc susciter les conditions pour que les étudiants en situation de handicap n'aient pas peur de faire valoir leur différence et bénéficient des aménagements auxquels ils ont droit.

Des remarques ont été formulées sur la mobilité des étudiants. Le premier confinement a été très dur et complexe à gérer. Il a fallu fermer le campus en trois jours, une décision historique à l'École Polytechnique. Nous avons appris le jeudi que nous serions confinés à compter du lundi. Nous avons été dans l'obligation de vider l'École et les logements étudiants du campus. Cet exercice s'est révélé compliqué et un peu traumatisant. Jamais l'École Polytechnique n'avait été fermée. En outre, nous avons effectué tout cela sans avoir beaucoup de visibilité sur la suite.

Certains étudiants, notamment les internationaux n'ont pas pu rentrer chez eux. Nous avons dû porter une attention toute particulière à ces populations plus vulnérables, plus fragiles, qui cumulaient souvent des difficultés économiques. Ces étudiants se destinaient à effectuer un stage

gratifié à l'international. Or du jour au lendemain, ils ont été assignés à résidence sur un campus à suivre des cours en ligne et à réaliser des stages à distance, sans possibilité de rentrer à la maison. Il a fallu lutter contre cet isolement, ce déracinement. La vie étudiante a alors pris tout son sens. Nos jeunes ne sont pas restés les bras croisés. L'École a su se mobiliser, tout comme les responsables de la vie associative, les associations étudiantes, à commencer par les bureaux des élèves. Nous avons effectué un recensement et un suivi plus approfondi de ces populations.

In fine, nous avons connu un bon fonctionnement. Des cas problématiques ont été remontés, notamment sur le plan économique. Nous avons alors attribué des aides financières dans le cadre de « commissions covid ». Le ministère nous a également incités à mobiliser la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) pour répondre à ce type de besoin. Au final, tous ceux qui ont exprimé des demandes de soutien ont été aidés.

La junior-entreprise XProjets ou les forums que montent les établissements pour établir des liens entre les entreprises et les étudiants ont été très pénalisés par la crise sanitaire. La plupart du temps, nous avons organisé ces événements intégralement en distanciel ou en mode hybride. Cette démarche a d'ailleurs ouvert d'autres champs des possibles. Ce bon retour d'expérience méritera d'être analysé pour déterminer la forme sous laquelle devront, à l'avenir, se tenir ces échanges avec les entreprises.

Aujourd'hui, celles-ci continuent de jouer le jeu. Certaines ont été très affectées par la crise, notamment dans le domaine aéronautique, et ces difficultés se sont traduites par des annulations de soutien à des projets. Les entreprises concernées ont cependant manifesté leur volonté de reprendre le plus rapidement possible des relations normales. Après les difficultés de 2020, la situation s'améliore.

Mme Laure Darcos. - Les junior-entreprises ont-elles pu fonctionner ?

M. François Bouchet. - Pour XProjets, je ne suis pas en mesure de vous répondre précisément. Toutes les activités qui pouvaient être menées sans une obligation de présence forte sur le campus l'ont été. Les étudiants se sont assez rapidement adaptés. J'ai reçu des demandes pour l'organisation de grands événements (week-end d'intégration, galas, etc.), mais ceux-ci ont été interdits. En revanche, les interactions avec les partenaires n'ont pas été annulées à ma connaissance. Nos jeunes ne sont pas les moins agiles en matière de technologies numériques. Je note la question et je regarderai précisément.

Mme Laure Darcos. - Vous avez très bien répondu : je retiens que les étudiants ont fait preuve d'initiative pour continuer à échanger entre eux et avec les entreprises, en utilisant la visioconférence.

M. François Bouchet. - La campagne du bureau des élèves s'est faite totalement en distanciel. Nous étions pourtant habitués à une semaine pleine

d'activités, de la journée crêpes à des manifestations en amphithéâtre. Le campus étant inaccessible, les étudiants ont remplacé ces événements par des activités numériques, des échanges, des débats, des jeux. Globalement, cela a bien fonctionné.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Le Gouvernement a annoncé le recrutement de psychologues dans les universités. Au niveau des grandes écoles, avez-vous, au cours des derniers mois, mobilisé des soutiens psychologiques particuliers à destination de vos élèves ?

Vous avez évoqué l'enseignement à distance, précisant que si une nouvelle crise survenait, forts de l'apprentissage de la période covid, vous seriez davantage prêts. Au-delà de la situation de crise, entendez-vous développer l'enseignement à distance ou conserverez-vous un modèle d'enseignement en présentiel avec une vie de campus forte ?

La crise sanitaire s'étend désormais sur deux années universitaires. Les étudiants arrivés en première année en 2020 ont déjà connu une année de classe préparatoire affectée par l'épidémie. Avez-vous prévu une adaptation plus spécifique pour accueillir ces élèves qui avaient déjà été perturbés dans leur cursus et dans leur préparation au concours d'entrée ?

M. François Bouchet. - Les annonces du Gouvernement concernent effectivement les services de santé universitaires. Dans les grandes écoles, nous avons su prendre en compte l'augmentation des besoins de soutien psychologique et faire appel à des permanences psychologiques. Tous les établissements en ont mis en place, soit en identifiant un réseau de psychologues qui pouvaient être disponibles pour prendre en charge les élèves à proximité, soit en recrutant directement. Je ne dispose pas de chiffres sur les recrutements pérennisés du fait de la crise. J'ai, pour ma part, un service de quatre psychologues qui ont été totalement mobilisés durant cette période. Il est clair que nous avons besoin de professionnels permanents. Pour bien comprendre les problématiques propres aux étudiants d'un campus donné, il est préférable d'avoir une connaissance approfondie de l'établissement.

La souffrance psychologique résulte souvent d'un stress qui peut avoir pour origine des problèmes académiques, économiques, familiaux. Les cas les plus compliqués concernent aujourd'hui des primo-entrants, des internationaux, de très jeunes étudiants qui n'ont pas connu autre chose qu'une école sous covid et qui se trouvent en situation d'isolement. Il importe de lancer une action ciblée vis-à-vis de ces populations à risques.

Le « chèque psy » et l'ensemble des dispositifs mis en place par le Gouvernement me semblent satisfaisants, mais j'insiste sur le fait qu'il est impossible de traiter convenablement une souffrance profonde en seulement trois séances. Il faut inscrire l'accompagnement de nos étudiants dans la durée, surtout les primo-entrants qui se retrouvent dans une situation nouvelle appelée à durer.

Dans les grandes écoles, nous n'avons pas pour objectif de favoriser le modèle distanciel. Nous possédons un modèle académique très performant, avec un taux d'encadrement élevé. Nos établissements de taille modeste permettent de créer un sentiment d'appartenance très fort à sa promotion, à son école et à son réseau de partenaires. Or toute cette communauté ne se vit pas à distance. Il est très compliqué de garantir un sentiment d'appartenance avec une vie de promotion à distance. Nos enseignants-chercheurs souhaitent eux aussi revenir très vite en présentiel, car c'est ainsi qu'ils s'accomplissent. Il existe une vraie richesse dans l'enseignement et la transmission des savoirs dans nos écoles, et nous y tenons beaucoup.

Nous ne reviendrons sans doute pas pour autant à du 100 % présentiel. Nous avons expérimenté de nouvelles possibilités de recours aux technologies numériques et certains y ont pris goût. Il est vrai qu'il peut se révéler efficace d'enchaîner les cours ou les réunions de façon très souple, sans trajet et sans contrainte logistique. Je pense donc que nous capitaliserons sur cette expérience. Le modèle des MOOC pourrait s'imposer demain, avec des cours en ligne accessibles, qui peuvent être revus à l'envi et qui ne préjugent pas de la possibilité d'obtenir des explications durant des « office hours » -le professeur étant disponible au-delà du cours pour interagir avec ses élèves -, plutôt que des cours en amphithéâtre pour plusieurs centaines d'élèves au même endroit, au même moment. Il est cependant un peu tôt pour en tirer des conclusions. Nous devons d'abord revenir à une situation normalisée et vérifier s'il existe un véritable engouement pour le numérique.

Enfin, s'agissant de l'adaptation de l'accueil des élèves confrontés à la crise sanitaire, la situation était déjà compliquée pour eux en classe préparatoire. Il a sans doute été très stressant de passer des concours avec le masque et les autres normes sanitaires. Nous avons vu qu'ils avaient déjà l'habitude de respecter les mesures de distanciation sociale et qu'ils acceptent de vivre une expérience différente de celle que les anciens avaient pu leur promettre. J'ai plutôt constaté un certain dépit des élèves qui ont connu le campus avant la crise, car ceux-ci avaient vraiment à coeur de revenir à la situation antérieure. Lors de la rentrée 2020, nous avons vu se manifester cette tentation de revenir à la vie d'avant, en oubliant les consignes sanitaires et en ne respectant plus la distanciation sociale. Nous avons alors vu poindre d'importants risques dans nos établissements. Des foyers épidémiques auraient pu se former. Il a fallu gérer la situation très vite et rappeler nos étudiants à la raison. Ce n'était pas forcément le fait des primo-entrants, mais plutôt des étudiants d'années supérieures. En bonne santé, les jeunes éprouvent souvent un sentiment d'impunité. Certains affirmaient aussi qu'ils avaient attrapé le virus, qu'ils s'en étaient remis assez rapidement et qu'ils ne craignaient plus rien. Dans certaines promotions, l'idée a parfois circulé que plus vite tout le monde serait contaminé, plus vite la vie antérieure pourrait reprendre son cours, ce qui n'était évidemment pas

l'avis des directions des écoles ! Il a fallu faire preuve de pédagogie et de fermeté pour minimiser les conséquences d'agissements un peu irresponsables.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Ma dernière question concerne moins le directeur de l'École Polytechnique que le représentant des grandes écoles. Au cours des dernières années, nous avons vu se développer un modèle économique un peu différent de celui que nous avons pu connaître, avec des frais de scolarité en augmentation afin d'améliorer l'accompagnement. Pour financer cette hausse, certains étudiants ont eu recours à des financements bancaires par emprunt, ce qui n'est pas sans causer une certaine anxiété au sujet des capacités de remboursement. Même s'il est un peu tôt pour tirer les enseignements de la crise, une réflexion est-elle menée au niveau des grandes écoles sur leur modèle économique ? La fragilité de certains étudiants peut être indirectement due à ce système de financement par emprunt et à leur capacité de remboursement.

M. François Bouchet. - Je ne suis peut-être pas le mieux placé pour vous répondre. Je vous apporterai donc une réponse assez personnelle. Les grandes écoles doivent gérer un paradoxe : être ouvertes à la diversité, notamment à la diversité sociale - il s'agit d'ailleurs d'une demande très forte de gouvernements successifs - et, dans le même temps, développer leurs ressources financières pour conserver l'excellence que l'on attend de ces établissements. Nous ne pourrons pas continuer à progresser dans les classements internationaux - lesquels prennent en compte la qualité de l'enseignement, de la recherche, de l'innovation et des services sur le campus - sans avoir un minimum recours à une augmentation des droits de scolarité. Il s'agit d'une vraie problématique car nous accueillons des jeunes qui ne sont pas forcément issus de milieux très aisés et qui sont méritants. Nos écoles privilégient la méritocratie : on n'entre pas dans nos grandes écoles en payant, mais en l'ayant mérité. Mais nous devons aussi assurer la viabilité financière de nos établissements. Il existe effectivement des prêts reposant sur l'idée que les étudiants s'endettent sur le long terme, mais que cette démarche restera indolore puisqu'au moment où ils intégreront le marché du travail, leur niveau de rémunération leur permettra de les rembourser. Reste à déterminer où il faut placer la barre entre la durée de l'emprunt et le niveau de prélèvement sur les premiers salaires qui permettra le remboursement. Aujourd'hui, d'autres dispositifs existent, comme les exonérations de droits de scolarité. L'étudiant ne paie pas si l'on considère qu'il est issu d'un milieu trop modeste. Dans mon école, je préside des commissions d'exonération et nous exonérons très massivement des élèves venant de milieux parfois très modestes. Les fondations peuvent également prendre le relais au travers de bourses. Nous faisons par ailleurs appel à la générosité des anciens élèves pour soutenir certains de nos étudiants. Mais, à un moment donné, les écoles auront évidemment besoin d'équilibrer leurs comptes.

Il est vrai que cette crise change aussi le type et la qualité des prestations que nous délivrons à nos élèves et de l'expérience qu'ils vivent. Nous avons des remontées selon lesquelles certains étudiants estiment payer bien cher pour des prestations dont ils ne pourront pas bénéficier le campus n'étant pas accessible comme il le devrait, l'enseignement se faisant à distance plutôt qu'en présentiel, les cours de sport n'étant pas assurés, etc. Il est compliqué d'entrer dans une négociation sur la valeur des cours et des services liés à la vie de campus.

Nous veillons à la qualité du diplôme et à l'employabilité. Or la crise n'a pas eu d'impact sur ce plan. Les étudiants qui sont sortis diplômés en 2020 ont eu les mêmes opportunités que les autres. Nous n'avons pas relevé de difficultés flagrantes liées au contexte de crise. Même dans les secteurs les plus touchés, le réseau des écoles et l'aide des anciens ont joué pleinement. Bien sûr, la situation méritera de lancer une enquête « premier emploi » dans quelque temps, mais les premiers retours sont quand même assez rassurants.

Nous devrions donc conserver ce modèle économique. Je crois qu'aucune école n'a décidé de réduire les frais de scolarité du fait de la crise sanitaire. En procédant ainsi, elle fragiliserait une structure qui a pour objectif de proposer le meilleur à ses étudiants.

**Audition de M. Éric Chenal, proviseur du Lycée Carnot (Dijon)
et M. Patrick Fournié, proviseur du lycée Janson de Sailly (Paris),
membres du bureau de l'Association des proviseurs de lycées
à classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE)**

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous avons le plaisir d'accueillir M. Patrick Fournié, proviseur du lycée Janson de Sailly à Paris et M. Éric Chenal, proviseur du Lycée Carnot à Dijon. Tous deux représentent l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles.

Je dois excuser mes collègues sénatrices et sénateurs qui n'ont pas pu nous rejoindre ou devront nous quitter en cours d'audition. La séance publique qui se tient en ce moment dans l'hémicycle intéresse tout particulièrement les membres de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication dont certains membres de cette mission d'information font partie.

Cette mission d'information a été demandée par le groupe Union centriste du Sénat qui a souhaité que Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, en soit le rapporteur. Elle a pour vocation d'évaluer le plus finement possible les conséquences de la crise actuelle sur la vie étudiante, d'identifier les problèmes structurels préexistants à ce contexte, et de formuler des recommandations pour améliorer la condition étudiante.

Je tiens à préciser que cette audition fait l'objet d'un enregistrement vidéo qui sera disponible sur le site du Sénat.

M. Laurent Lafon, rapporteur. -La crise a révélé des difficultés qui lui étaient probablement antérieures et dont les sous-jacents sont indépendants de ce contexte exceptionnel. Aviez-vous perçu, avant cette crise, un mal-être chez vos étudiants ?

Contrairement à d'autres cursus de l'enseignement supérieur, vous avez maintenu les cours en présentiel. Il ne s'agit bien sûr pas d'entrer dans une polémique, mais de savoir si vous avez constaté plus d'effets positifs dans ce maintien des cours en présentiel, tant sur le plan pédagogique que psychologique.

Quelles actions avez-vous pu entreprendre ces derniers mois pour accompagner davantage les étudiants ? Envisagez-vous la poursuite de certaines d'entre elles au-delà de la crise sanitaire que nous traversons ?

D'une manière générale, quels enseignements pouvons-nous tirer collectivement de la période que nous vivons depuis un an ? Dans quelle mesure influera-t-elle sur la façon d'étudier et d'organiser les études, dans une période de crise ou hors crise ? Nous souhaitons réinterroger un certain nombre de politiques publiques afin de les adapter pour tenir compte de ce qui s'est passé.

M. Patrick Fournié, proviseur du lycée Janson de Sailly (Paris), membre du bureau de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE). - L'APLCPGE est une association regroupant les proviseurs de lycées à classes préparatoires parmi les 400 lycées français qui hébergent des classes préparatoires. Nous avons tenu hier une réunion de notre bureau et nous avons longuement discuté de vos questions.

Le parcours proposé en classe préparatoire aux grandes écoles est sélectif, exigeant et ambitieux. Les étudiants doivent savoir gérer leur temps, ce qui n'est pas un exercice toujours facile. Nous pouvons donc rencontrer, dans ce type de parcours, un certain nombre de fragilités psychologiques auxquelles nous sommes particulièrement attentifs. Les personnels accompagnent l'ensemble de nos étudiants. Lorsque nous avons échangé hier, nos collègues ont relevé avant tout que cette crise sanitaire avait mis l'accent sur ces fragilités. Vous connaissez la densité des programmes pour préparer en deux ans des étudiants à des concours très exigeants.

400 lycées publics et privés accueillent des étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles. Il existe, sur le territoire national, une mosaïque d'établissements, entre les lycées qui comptent deux ou trois classes, aussi appelés « classes préparatoires de proximité », et les lycées qui, comme Janson de Sailly, accueillent 30 divisions de classes préparatoires et 1 200 étudiants.

M. Éric Chenal, proviseur du Lycée Carnot (Dijon), membre du bureau de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE). - Au-delà de l'aspect psychologique, qui est apparu comme le plus évident, tous nos collègues nous ont fait part de difficultés récurrentes liées à l'hébergement. Les étudiants boursiers ne peuvent pas tous bénéficier d'une place en internat. Les places sont rares dans nos internats au regard du nombre d'étudiants que nous accueillons. Ils se logent donc souvent dans le parc privé. Or en fonction de la ville ou de la date à laquelle est annoncé le résultat de Parcoursup, il peut être extrêmement compliqué pour certaines familles de loger leur enfant. Ce problème est récurrent pour les universités comme pour nos lycées.

Au problème du logement, la crise sanitaire a ajouté celui des repas. De nombreux étudiants, logés en ville, bénéficient du régime « interne externe » : lorsque nous fonctionnons normalement, ils peuvent ainsi profiter d'un petit-déjeuner, d'un déjeuner et d'un dîner. Or avec le confinement, nos restaurants scolaires ont été fermés, ce qui a placé en grande difficulté certains de nos étudiants qui n'ont pas pu se nourrir convenablement pendant plusieurs semaines.

Nous avons vite constaté que tous les étudiants des classes préparatoires n'avaient pas les mêmes facilités matérielles, en particulier s'agissant de la connexion Internet et du matériel informatique, Lorsque l'un

de nos enseignants est « cas contact », il continue en effet de dispenser ses cours à distance, ce qui peut poser problème à certains de nos étudiants.

Nous voulions aussi souligner une situation très particulière. Nous accueillons de nombreux étudiants étrangers, participant ainsi largement au rayonnement de notre pays. Or au printemps dernier et encore aujourd'hui, certains de ces étudiants n'ont pas pu rentrer chez eux et se sont retrouvés sans subsides pour vivre. Certains lycées ont pu, grâce à des dispositifs « maison », accompagner les étudiants en plus grande difficulté, mais ce n'est pas le cas pour toutes les prépas.

M. Patrick Fournié. - Nous souhaitons également évoquer l'accompagnement de nos étudiants. Des personnels de l'Éducation nationale sont affectés à cette tâche. Leur mission première concerne cependant les élèves du second degré, et pas toujours les étudiants de classe préparatoire, ce qui pose des difficultés, surtout en période de crise. De nombreux étudiants ont besoin de l'écoute des services sociaux ou des services de santé de nos lycées, qui n'ont pas forcément les capacités pour répondre à cette demande, compte tenu du statut particulier des élèves de classes préparatoires. En effet, ce sont des étudiants, mais accueillis dans des établissements du second degré : cette particularité rend leur prise en charge compliquée. Pour nous, c'est l'un des fils rouges de la situation actuelle.

Je voudrais insister sur le fait que cette crise a fragilisé aussi un certain nombre de nos élèves de première année qui sont arrivés avec des situations scolaires très diverses, liées au premier confinement. Nous avons remarqué une certaine hétérogénéité, avec des élèves issus de terminale qui n'avaient pas forcément la même maîtrise des compétences à l'entrée en classe préparatoire, ce qui a pu les placer en difficulté. J'aurais l'occasion de revenir sur les mesures prises ultérieurement.

M. Éric Chenal. - Monsieur le rapporteur, vous avez évoqué notre situation particulière. Nous sommes effectivement restés en présentiel. Vous avez même prononcé le terme de « polémique ». Celle-ci a bien existé et elle nous a surpris. Depuis toujours, nous entretenons de très bonnes relations avec les universités. J'en veux pour preuve toutes les conventions que nous passons avec elles. Nous avons été un peu heurtés par les déclarations de la Conférence des présidents d'université (CPU), d'autant que les classes préparatoires aux grandes écoles étaient les seules visées. Jamais le cas des formations de brevets de technicien supérieur (BTS) n'a été abordé, alors qu'elles ont également pu rester sur le même mode de fonctionnement. Nous n'avons pas non plus compris si, à travers cette expression, les universités souhaitaient continuer leurs cours en présentiel ou si elles voulaient priver les classes préparatoires d'un enseignement possible, dès lors que les établissements restaient ouverts. Je ne reviendrai pas sur les propos de la CPU qui évoquait un réflexe sociologique de reproduction. Le moment est passé aujourd'hui et nous continuons de travailler avec nos collègues des universités.

Nos lycées sont quand même de plus petites structures au regard des universités et sont plus souples dans leur organisation. Les capacités des bâtiments, les possibilités d'encadrement par le personnel de vie scolaire nous ont toujours permis de veiller strictement à l'application du protocole sanitaire. Tous les matins, devant nos lycées, nous nous assurons de l'application du gel, des surveillants interviennent pour rappeler le port du masque. Tout ceci nous permet de fonctionner sereinement. Une note d'information parue hier sur le média AEF constate d'ailleurs que le présentiel n'a pas constitué un sur-risque d'infection.

Nous avons tous pu trouver des solutions différentes, contingentes et validées par nos conseils d'administration et nos instances. Nous avons sans doute tiré profit de notre souplesse d'organisation pour poursuivre les cours en présentiel.

M. Patrick Fournié. - S'agissant de concours nationaux, l'égalité de traitement sur le territoire a conduit l'ensemble des établissements à classes préparatoires à privilégier le présentiel. Dans les enquêtes réalisées, les classes préparatoires sont, dans leur très grande majorité, restées en présentiel. Ce mode de fonctionnement est apparu plus juste au corps professoral des établissements.

Le processus de décision dans un lycée se révèle quand même plus simple et plus maniable que dans une institution universitaire accueillant plusieurs dizaines de milliers d'étudiants. Avec sept représentants de professeurs au conseil d'administration, vous êtes en mesure de « prendre la température » et de trouver une solution permettant de prioriser la santé des personnels tout en accueillant l'accueil des élèves dans le cadre de l'internat et des demi-pensions. Il est évident que la demi-pension a constitué un élément important. Nous pouvons régler ces questions plus aisément au sein d'établissements du second degré.

Les lycées à classes préparatoires accueillent entre 1 000 et 2 500 élèves et étudiants. Nous pouvons donc mener une politique locale d'accueil permettant d'assurer la sécurité de tous et le respect des gestes barrières. Par exemple, des plexiglas ont été apposés dans de nombreux établissements. *In fine*, nous n'avons pas recensé plus de cas qu'ailleurs.

M. Éric Chenal. - Aujourd'hui, lorsque nous les interrogeons, nos étudiants sont heureux de leur sort. Ce point a souvent été évoqué lors des conseils de classe du premier semestre. Certains lycées ont multiplié les dispositifs d'accompagnement, souvent initiés par des associations internes. Des différences ont pu se faire jour entre les prépas. Il est vrai que les structures les plus anciennes et les plus importantes possèdent depuis très longtemps des associations d'anciens élèves, des fondations et/ou des caisses de solidarité. Tout cela a permis un accompagnement de proximité qui continue de beaucoup compter, qu'il s'agisse de séances de relaxation, de cours de yoga ou de la mise à disposition de psychologues. Nous avons

d'ailleurs observé durant cette période une demande bien plus importante à l'égard de ces dispositifs. La situation se révèle cependant inéquitable, car les lycées ne disposent pas tous de ces possibilités d'accompagnement.

M. Patrick Fournié. - Effectivement, les situations se révèlent extrêmement diverses d'un lycée à l'autre sur ce sujet. Certains ont éprouvé des difficultés à solliciter les personnels mobilisés sur le second degré pour accompagner les étudiants. Faire appel à une association avec des psychologues représente un coût de plusieurs milliers d'euros qui n'est pas forcément évident à financer. Nous avons également relevé une augmentation des demandes d'aide auprès des fonds sociaux, notamment pour le financement des concours. Le contexte de crise explique largement cette fragilisation financière des familles.

Globalement, nos étudiants sont en classe et préparent leurs concours, ce qui nous fait dire que la situation n'a pas énormément changé pour eux par rapport à la période d'avant-covid. Certes, ils ont des interrogations sur les épreuves des concours, mais nous rencontrons ces questionnements un peu partout.

M. Éric Chenal. - Sur l'accompagnement, au-delà des aspects psychologiques, nous souhaitons évoquer les moyens mis en oeuvre par les rectorats. Des heures supplémentaires ont pu être dédiées en début d'année à de la remise à niveau. Après la période très particulière du confinement l'an dernier, tous les anciens élèves de terminale avaient besoin de ce dispositif. Il faut donc souligner les moyens importants mis à disposition des lycéens des classes préparatoires par les rectorats afin d'organiser, de la rentrée jusqu'au mois de novembre, des remises à niveau pour les élèves qui en avaient besoin.

Quant aux leviers dont nous disposons, nous avons insisté sur les actions un peu inégales qui ont pu être déployées selon les lycées. Si nous pouvons mettre en place ces dispositifs dans les grandes prépas, c'est parce que nous en avons les moyens financiers. Pour renforcer ces moyens, nous demandons depuis longtemps une rétrocession des frais universitaires. Comme vous le savez, tous les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles paient des frais d'inscription dans les universités et des frais de participation à la vie universitaire, alors qu'ils ne bénéficient pas de tous les services qu'offre l'université. Leur emploi du temps est trop dense et les plateaux universitaires sont parfois éloignés. Ils versent en moyenne 250 à 300 euros tous les ans à l'université et rien n'est rétrocédé aux lycées. Or si une petite partie de cette somme revenait aux lycées qui les accueillent, tous auraient les moyens d'assurer un meilleur accompagnement des étudiants de classe préparatoire.

M. Patrick Fournié. - Ces conventions d'inscription automatique des étudiants de classe préparatoire à l'université ont été mises en place en 2013 par la « loi Fioraso ». Les étudiants peuvent ainsi bénéficier des services de

l'université. Cependant, concrètement, ils ne s'en servent pas. Ils paient une cotisation et ne bénéficient quasiment pas des services afférents.

J'ai la chance de percevoir une rétrocession, mais cette situation reste très rare sur le territoire. En bureau de l'APLCPGE, nous avons relevé qu'une académie, voire deux bénéficie de la rétrocession d'un pourcentage de cette cotisation. À Lyon, je pense qu'ils avaient négocié une trentaine d'euros. Le lycée Janson de Sailly bénéficie d'une rétrocession de l'Université Paris-Dauphine de 50 euros sur un montant total de 350 euros. Pour les 150 étudiants inscrits, le lycée perçoit donc 7 500 euros, somme qui lui permet d'engager un certain nombre d'actions et de répondre à des demandes, quand d'autres lycées n'ont pas cette possibilité.

De nombreux établissements à classes préparatoires présentent des amplitudes horaires relativement larges. Il n'est pas rare qu'ils restent ouverts de 7 heures à 23 heures. Or la collectivité territoriale, qui est l'employeur des agents, ne comptabilise pas forcément ces amplitudes dans sa dotation. Il est toujours assez difficile d'expliquer la situation singulière de nos lycées à classes préparatoires. Le lycée Janson de Sailly est même ouvert le week-end ; les services d'intendance doivent donc fonctionner. Nous sommes également ouverts pendant les vacances de printemps pour accueillir les étudiants de deuxième année qui passent les concours. Nous mettons à disposition de nos élèves toute une intendance qui est parfois difficile à assumer financièrement.

Nos établissements fonctionnent en outre avec des moyens de surveillance qui sont uniquement affectés aux élèves du second degré. Or pour accueillir des étudiants de 7 heures à 23 heures, voire le week-end, il faut forcément des moyens. Il existait, dans nos établissements, la tradition des « maîtres au pair », des jeunes gens qui bénéficiaient d'une rétribution salariale réduite, de l'ordre de 500 euros pour 18 heures de travail par semaine, et auxquels nous offrons le gîte et le couvert. L'académie de Paris est la seule à en accueillir encore entre 30 et 40, mais une réflexion est menée actuellement pour les faire disparaître, puisque leur statut juridique n'existe plus.

M. Éric Chenal. - Ce dispositif nous permettait d'assurer une surveillance *a minima*, notamment durant le week-end. Souvent, nous faisons appel à d'anciens étudiants qui pouvaient éprouver des difficultés financières et nous leur permettions ainsi de poursuivre leurs études dans de meilleures conditions.

Mme Victoire Jasmin. - Dans les outre-mer, nous comptons un certain nombre de classes préparatoires ; vous avez sans doute des informations les concernant. Je suppose que les étudiants qui y sont inscrits ont rencontré moins de difficultés, grâce à l'organisation et à l'accompagnement spécifiques que vous avez décrits. Il leur a sans doute été plus facile de retourner dans leur famille durant le confinement.

Vos propos m'ont semblé plutôt rassurants. J'ai noté cependant que vous ne disposez pas des mêmes moyens que le secondaire en termes de prise en charge sociale, voire médicale. Êtes-vous déjà dotés de psychologues ? Sont-ils en nombre suffisant ? Êtes-vous au contraire en demande de moyens dédiés aux classes préparatoires ? La pandémie vous a-t-elle permis d'identifier une lacune en la matière ?

M. Patrick Fournié. - Je ne dis pas que nous n'avons pas suffisamment de moyens. Pour autant, je ne refuserais pas une infirmière et une assistante sociale si ces postes nous étaient accordés. La crise a mis l'accent sur cette problématique. Il fallait répondre à un nombre plus important d'étudiants qui n'allaient pas forcément bien avec des personnels qui ne sont pas prioritairement affectés aux étudiants des classes préparatoires. C'est toute l'ambiguïté juridique d'accueillir des étudiants de l'enseignement supérieur dans des lycées. 25 % des étudiants se trouvent dans ce cas. Or lorsque les lycées restent ouverts, ces étudiants se rendent en cours.

M. Éric Chenal. - Il s'agit moins de moyens supplémentaires que d'une clarification des missions. Certaines assistantes sociales acceptent de suivre les étudiants. Toutefois, l'un de nos collègues proviseur nous disait qu'il avait reçu une fin de non-recevoir de certains personnels des services sociaux, qui rappelaient que leur mission se limitait aux lycéens du second degré et excluait *de facto* les étudiants. Les psychologues de l'Éducation nationale sont exclusivement dédiés aux lycéens. Ils ne sont pas à la disposition et n'ont pas les moyens de se mettre au service des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles. Nous devons donc souvent mettre en place des mesures « maison », en nous appuyant sur nos caisses de solidarité ou sur les associations que nous créons pour permettre l'accompagnement de nos élèves par des psychologues.

M. Patrick Fournié. - L'accompagnement de nos étudiants constitue un point central. La réussite en classe préparatoire dépend en grande partie de la plus-value que nous pouvons apporter en termes de suivi. Cette crise a mis l'accent sur le sujet. Or les situations sont extrêmement diverses selon les établissements scolaires. Les psychologues de l'Éducation nationale ne dépendent pas des lycées, mais des centres d'information et d'orientation (CIO). Ils ne viennent dans les lycées que quelques journées par semaine. Nous n'avons aucune maîtrise sur ces interventions extrêmement parcellaires ; il revient en effet au CIO d'organiser les plannings entre les établissements. Nous sommes donc obligés d'aller chercher nos psychologues ailleurs que dans l'Éducation nationale, ce qui s'avère problématique pour la réussite des étudiants en classe préparatoire.

Mme Victoire Jasmin. - J'ai bien perçu dans votre intervention un problème à ce niveau et il me semblerait important que nous le relayions dans le cadre de nos travaux.

Les étudiants de classe préparatoire siègent-ils aux conseils d'administration des lycées ? Compte tenu de votre expérience et des problématiques que vous avez clairement identifiées, ne pourriez-vous pas formuler des propositions au nom de l'ensemble des proviseurs, *via* votre association par exemple ? La pandémie et le confinement ont permis d'identifier ces problématiques. Il faudrait les faire remonter. Il est important que vous disposiez des personnes ressources nécessaires pour prendre en charge ces étudiants au moment opportun, avec des procédures clairement définies au sein des établissements.

Vous avez évoqué le sujet de la surveillance des élèves, parfois sur une amplitude horaire très large, en mentionnant le rôle des maîtres au pair. Depuis la décentralisation, les lycées relèvent de la compétence des régions. Ne serait-il dès lors pas opportun que les collectivités de rattachement soient beaucoup plus impliquées dans la prise en charge de cette mission de surveillance ? La plupart des lycées fonctionnent du lundi au vendredi, éventuellement le samedi. Or vos étudiants de classes préparatoires, lorsqu'il y a un internat, peuvent être présents tous les jours, week-end compris. Il faudrait assurer leur encadrement en prévoyant des personnels dédiés.

M. Éric Chenal. - Sur le temps du week-end, il faut distinguer ce qui relève de la prérogative des collectivités territoriales de ce qui relève de la prérogative historique de l'État, c'est-à-dire la surveillance. S'agissant des collectivités, les positions peuvent varier en fonction de leur volonté d'implication, mais je crois que des possibilités nous sont offertes sans affecter le volume global du temps de travail des agents. Un bon internat de classe préparatoire se doit de fournir un repas jusqu'au samedi midi et de rouvrir le dimanche soir. S'agissant de la surveillance, à côté des anciens maîtres d'internat, devenus les assistants d'éducation (AED), nous arrivions jusqu'à récemment à étayer nos effectifs en recrutant des maîtres au pair. Ce dispositif nous suffisait pour fonctionner en toute sécurité. Nous arrivons encore aujourd'hui à répartir le temps de travail de nos AED. En tant que chefs d'établissement, nous sommes responsables de la sécurité des personnes et des biens. Il n'est pas question de faire dormir nos étudiants le week-end sans sécurité incendie. Mais nous tirons sur nos moyens et la situation peut se révéler parfois compliquée. Les maîtres au pair nous permettaient de mener une action sociale à destination des étudiants les plus démunis ; ils étaient logés, nourris et percevaient un complément salarial, tout en disposant d'un relais vers le fonctionnaire d'astreinte durant le week-end.

Nous sommes les présidents des conseils d'administration et les directeurs des établissements. Les conseils sont conscients de ces problématiques que nous évoquons régulièrement. Les étudiants sont également parties prenantes et peuvent participer au conseil de la vie lycéenne. Les professeurs de classes préparatoires ont eux aussi le droit de siéger au sein du collège enseignant.

M. Patrick Fournié. - Nous avons la particularité de diriger l'exécutif de l'établissement et d'en présider le conseil d'administration. Nous nous donnons finalement des ordres à nous-mêmes, une « double casquette » qui peut s'avérer parfois gênante. Les étudiants de classes préparatoires sont souvent assez mobilisés dans les conseils d'administration et sont généralement d'un apport assez fin.

Ouvrir l'internat le week-end répond à une logique de service que nous rendons à des étudiants qui peuvent venir de très loin. Nous accueillons des étudiants, nous les accompagnons, nous les encadrons. Nous avons souligné tout à l'heure que cet aspect était fondamental dans la réussite aux plus grandes écoles. Les étudiants s'inscrivent dans un processus de deux années de concours. Nous pouvons nous demander jusqu'où la puissance publique est en mesure d'assurer ce service que nous rendons aux étudiants et aux familles. Les établissements privés sous contrat mettent cet argument en avant. Ils financent cet accompagnement par des fonds qui ne sont pas publics. Si nous supprimons les maîtres au pair à Paris et que nous ne les remplaçons pas par des assistants d'éducation, comment des lycées comme Saint-Louis, Louis-le-Grand ou Janson de Sailly feront-ils pour accueillir des étudiants le week-end ? En tant que républicain, le fait que nos établissements n'assument plus ce service et que seuls les établissements privés sous contrat puissent le faire me pose problème.

Quant à votre première question, nous pouvons aussi nous interroger, en tant qu'association de proviseurs de lycées à classes préparatoires, sur le pilotage institutionnel des classes préparatoires. Celui-ci est-il assuré par le ministère de l'enseignement supérieur ou le ministère de l'éducation nationale ?

M. Pierre Ouzoulias. - La problématique du logement est absolument fondamentale. Vous partagez avec certaines universités le fait que le lieu de résidence n'est pas nécessairement le lieu d'étude. Or autant la vie étudiante hors campus est parfaitement identifiée par les élus locaux, autant l'habitat de l'étudiant en classe préparatoire ne l'est pas. J'habite Bourg-la-Reine et je suis confronté en tant qu'élus à l'énorme difficulté des parents et des étudiants pour trouver un hébergement au sein d'un marché de l'immobilier très tendu et dans des temps qui ne permettent pas de faire jouer une véritable concurrence. Vos étudiants ont besoin d'être logés rapidement, dans des conditions satisfaisantes. Or cette problématique n'est absolument pas intégrée par les élus. Elle n'est pas non plus portée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et elle l'est peu par les régions qui exercent la tutelle sur les lycées.

Quel est l'intérêt du Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Paris (Crous) pour les problématiques que vous portez ? Dans la construction de logements étudiants, les plans du Crous intègrent-ils aujourd'hui la capacité qu'ont certains lycées à recruter dans une aire nationale, voire internationale ? J'ai le sentiment que par votre situation

hybride, le fait que certaines de vos classes préparatoires aient une aire de recrutement extrêmement vaste n'est pas pris en compte.

S'agissant de l'accès à la cantine durant cette période, vous avez été exclu du dispositif du repas à un euro, puisque la restauration dans les lycées est prise en charge par la région selon des modalités tout à fait différentes. Nous sentons bien que votre statut hybride vous a empêchés de bénéficier d'un certain nombre d'aides mises en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La commission serait donc très intéressée par votre point de vue sur l'interaction entre lieu d'étude, lieu de résidence et accompagnement des collectivités en termes de logement et de vie étudiante.

M. Éric Chenal. - La problématique du logement est évidente. En Ile-de-France, tout comme à Bordeaux par exemple, il est extrêmement compliqué de se loger dans des conditions abordables à proximité des lycées, qui sont souvent situés en centre-ville. Dans une « prépa » de taille nationale, nos étudiants viennent de partout et ne peuvent pas forcément rentrer chez eux tous les week-ends. Ils sont donc obligés de s'installer de façon confortable et durable.

Je ne pense pas que lorsque le Crous lance un plan de construction de logements étudiants, il intègre les élèves de classes préparatoires. Tout dépend du taux de pression du parc immobilier. À Bordeaux - académie où j'ai exercé -, le Crous était submergé. Le logement étant trop cher dans le secteur privé, tous les étudiants s'orientaient vers les logements sociaux étudiants et les prépas n'avaient presque aucune place. À Dijon, la situation est un peu plus simple. Nous travaillons en bonne intelligence et nous arrivons à trouver des logements pour certains de nos étudiants dans les résidences du Crous. Selon la situation du plateau universitaire, cette solution peut intégrer aussi un peu de transport.

Nous souhaitons tous que nos étudiants soient comptabilisés pour le logement et pour l'ensemble des problématiques.

M. Patrick Fournié. - Nos relations avec le Crous de Paris restent ponctuelles. J'ai travaillé en bonne intelligence avec lui pour l'accueil d'étudiants pendant certaines périodes de congés. Mais les démarches pérennes sur l'année scolaire se révèlent assez compliquées. Nos étudiants ne sont pas forcément prioritaires et les lieux ne sont pas nécessairement proches. Depuis dix ans que je dirige des établissements à classes préparatoires dans trois régions différentes, je constate que les premières questions que posent les parents lors des journées « portes ouvertes » portent systématiquement sur l'hébergement.

Nous avons une réponse dans nos lycées avec les internats. Ils accueillent un pourcentage très variable d'étudiants, variant de 10 % à 40 %, voire 80 % à 100 % pour certains établissements privés sous contrat. La politique d'accueil de nos internats est très importante. Nous sélectionnons

sur un critère de distance et d'éloignement. Nous ciblons les boursiers, les étudiants mineurs en première année, ce qui représente près d'un étudiant sur trois à l'entrée en première année, et ceux qui viennent de loin.

Les lycées à classes préparatoires présentent, dans leur grande majorité, une aire de recrutement couvrant quelques départements. Je « recrute » par exemple essentiellement sur l'Ouest parisien, les Hauts-de-Seine et les Yvelines. C'est ainsi que nous arrivons à juguler la problématique du logement et du temps de transport. Les parents nous demandent en effet très souvent la limite du temps de transport à ne pas dépasser. Nous essayons de répondre à ces questions centrales en jouant sur les critères d'admission dans les internats.

Nous rencontrons aussi un problème de maîtrise de la liste d'entrée dans nos classes préparatoires dans le cadre de Parcoursup. Il est éminemment complexe de travailler sur la priorisation des étudiants qui entrent en formulant le vœu d'être accueillis à l'internat.

M. Hussein Bourgi. - Je souhaiterais apporter le témoignage d'un sénateur qui est aussi conseiller régional et siège au conseil d'administration de huit lycées de la métropole de Montpellier ainsi qu'au conseil d'administration du Crous.

J'ai été fort surpris de la non prise en compte par le Crous des besoins en matière d'hébergement des étudiants accueillis dans les lycées. Ces besoins reviennent donc systématiquement dans le giron de la collectivité de référence, en l'occurrence la région. Il est très important pour nous de faire en sorte que les étudiants soient accueillis dès le dimanche soir, car certains arrivent de Carcassonne, à deux heures de train de Montpellier. S'ils ne sont pas hébergés dès le dimanche soir, ils seront en retard à leur première heure de cours le lundi. Il faut aussi accueillir ceux qui viennent de Lozère et qui ne peuvent emprunter que la route.

De manière très pragmatique, la décision a donc été prise de mobiliser les moyens financiers nécessaires pour les accueillir et d'investir pour construire des places d'internat supplémentaires. Nous avons bien compris que le Crous de l'académie de Montpellier était submergé de demandes et que ces étudiants n'étaient pas les plus prioritaires. Parfois, j'ai dû jouer les intermédiaires entre certains établissements. Je siégeais au conseil d'administration de l'Internat d'excellence, aujourd'hui rebaptisé Cité de la réussite, une institution dans laquelle des dizaines de chambres étaient vacantes, faute de communication entre les acteurs. L'Internat de la réussite dépend du ministère de l'éducation nationale, alors que les lycées accueillant des classes préparatoires aux grandes écoles relèvent de la région. Ces chambres étaient restées fermées durant deux ou trois ans. Des conventions ont été signées entre l'Éducation nationale et les lycées pour ouvrir ces places.

Sur la restauration, durant le premier confinement, les lycées ont fermé et tous les étudiants ont été renvoyés chez eux. Ceux qui sont restés dans leur appartement en ville n'avaient plus d'endroit où se restaurer et n'avaient pas le réflexe d'aller dans les restaurants universitaires, puisqu'ils sont généralement accueillis dans un lycée proposant la restauration. Dans les lycées où existe un internat, il y a presque autant d'internes que d'étudiants qui habitent en ville, mais ces derniers prennent leurs repas midi et soir au lycée, ce qui leur permet de du temps pour leurs études. Nous avons quantifié précisément ce point. Or ces publics sont restés dans un « angle mort » lors du premier confinement.

La question se pose donc aujourd'hui de la façon dont la puissance publique peut entrer directement en contact avec des étudiants, qui vivent en ville, pour leur proposer une aide dans une situation aussi exceptionnelle que celle que nous avons traversée.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Cette intervention montre combien le Sénat peut être riche des expériences de ses membres qui exercent un mandat local.

Je tiens vraiment à vous remercier pour la qualité de vos interventions, qui ont montré la complexité des problématiques liées aux classes préparatoires aux grandes écoles.

**Audition de M. Philippe Choquet, président,
de Mme Delphine Blanc-Le Quilliec, déléguée générale, et de M. Germain
Comerre, chargé des relations institutionnelles, de la Fédération des
établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (Fesic)**

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je dois tout d'abord vous présenter les excuses de Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication et rapporteur de cette mission d'information, qui participe actuellement au débat en séance publique. Je vous poserai en son nom les questions qu'il souhaite vous adresser en tant que rapporteur.

Cette réunion fait l'objet d'une captation vidéo dont l'enregistrement sera disponible sur le site du Sénat.

La mission d'information sur les conditions de la vie étudiante résulte d'une initiative du groupe Union centriste. Elle poursuit trois objectifs essentiels : dresser un bilan des conséquences de la pandémie sur les conditions de la vie étudiante, analyser les problèmes structurels préexistants à la crise et formuler des recommandations pour améliorer, à l'avenir, la condition étudiante.

Le rapporteur souhaite vous poser par mon intermédiaire les questions suivantes : quelles ont été les difficultés dans vos établissements ? Comment avez-vous vécu le confinement et l'évolution des consignes sanitaires ? Cette crise a-t-elle mis en évidence et aggravé des problématiques que vous aviez identifiées préalablement ? Quelles actions avez-vous engagées pour accompagner vos étudiants ?

Quelle est, en temps normal, l'importance de la vie associative dans vos établissements?? Dans quelle mesure la crise l'a-t-elle affectée ? A-t-elle continué à remplir son rôle ? On nous a en effet signalé que, dans de nombreux établissements, les associations avaient rencontré de grandes difficultés à trouver des solutions pour faire face à une situation sans précédent, à laquelle elles n'étaient pas du tout préparées.

Enfin, quelles sont vos propositions pour améliorer la vie des étudiants dans vos établissements ?

M. Philippe Choquet, président de la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif. - Merci de nous accueillir aujourd'hui pour partager un sujet qui nous tient à coeur.

La Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif (Fesic) regroupe 27 écoles, soit 70 000 étudiants. Ces établissements sont structurés sous la forme d'associations loi 1901. Nous devons le statut d'EESPIG - établissements de l'enseignement supérieur privé d'intérêt général -

au Sénat et, en particulier, à une initiative de la sénatrice Valérie Létard. Ce statut a permis de reconnaître la mission de service public de ces établissements parfois centenaires, qui oeuvrent pour l'enseignement supérieur, la formation, la recherche, et ce, de manière totalement désintéressée.

Cette reconnaissance a donné naissance à une contractualisation officielle avec l'État, reposant sur des exigences de non-lucrativité et de mission de service public. Ce dispositif constitue une originalité du système d'enseignement supérieur français. Il se révèle efficace et concourt à la diversité de l'enseignement supérieur. Dans la situation concrète que nous allons aborder, il apparaît nécessaire d'examiner les initiatives de toutes les structures, quelles qu'elles soient, et d'en tirer parti.

D'autres associations représentent les EESPIG, comme l'Union des grandes écoles indépendantes (UGEI), l'Union des établissements d'enseignement supérieur catholique (UDESCA) ou les universités libres. Les 27 écoles de la Fesic sont réparties sur l'ensemble du territoire, dans des grandes villes comme dans des villes de taille moyenne, avec un rôle et un impact économique importants dans les territoires au sein desquels elles sont intégrées.

Nos écoles associatives présentent la spécificité de recevoir une subvention de l'État pour concourir à une mission de service public et de demander un financement aux élèves. Nous aimerions que le financement de l'État soit plus important. Ce sujet fait l'objet de discussions fréquentes et les sénateurs nous soutiennent souvent dans cette démarche. L'une des difficultés que nous pouvons rencontrer tient au financement des études, que ce soit les frais de scolarité ou les frais de vie. Des dispositifs existent pour compléter les aides de l'État, notamment des bourses internes distribuées par le biais de fondations ou d'associations d'anciens élèves. Nous avons aussi demandé des prêts étudiants garantis par l'État, dispositif qui a été amplifié dans le dernier budget.

L'autre spécificité de nos écoles associatives réside dans la formation académique et non académique de nos élèves. Nous assurons la formation intégrale des jeunes, ce qui se traduit par une vie associative particulièrement riche. Nous accompagnons cette vie associative, qui concourt au sentiment de bien-être et d'inclusion de tous les élèves dans nos écoles, quelles que soient leurs origines.

Les classements internationaux des écoles sont parfois décriés. Celui de Shanghai présente un aspect très académique, mais d'autres commencent à apparaître, notamment dans les pays anglo-saxons, qui sont beaucoup plus sensibles au ressenti des étudiants et à l'appréciation qu'ils portent sur leur école. Dans le classement « Happy At School », les écoles de la Fesic s'en sortent d'ailleurs très bien, se positionnant dans le haut du classement. En termes d'appréciation du bien-être des élèves et de leur intégration dans l'école, nos écoles affichent un pourcentage de très grande satisfaction,

beaucoup plus élevé que les universités qui ont peut-être moins ce souci du bien-être des élèves. Notre taille plus petite nous permet sans doute aussi d'être plus proches de nos étudiants.

Globalement, avant la crise covid, nos élèves allaient bien en dehors de ce sujet de financement qui restait à améliorer. Nous ne vivons pas pour autant en dehors du monde. Même si nous avons mis en place de nombreuses mesures, nos élèves ont été affectés par la crise, d'un point de vue financier d'abord. Certains finançaient une partie de leurs études par le biais de jobs étudiants. Nous n'accueillons pas que des étudiants issus de catégories sociales favorisées. Nos écoles payantes comptent 20 % à 25 % d'étudiants boursiers, un pourcentage sensiblement similaire à celui des écoles publiques qui sont presque gratuites. Outre la perte des jobs étudiants, nos jeunes ont eu des difficultés à trouver des stages rémunérés.

Comme toutes les écoles, nous avons également été confrontés à des défis académiques. Nous avons fait preuve d'une grande agilité pour basculer vers l'enseignement distanciel. Durant le premier confinement, cette bascule s'est opérée correctement, grâce notamment à l'attrait de la nouveauté. Les mois passant, surtout depuis la rentrée scolaire de septembre, nous sentons une vraie usure, une fatigue morale et un décrochage qui ont des impacts sur les études de nos élèves. Nous avons donc été amenés à prendre de multiples mesures pour y faire face.

Enfin, certains de nos élèves ont connu des problèmes d'isolement et de fragilité psychologique et, là encore, nous avons mis en place différentes actions pour essayer de les aider.

Dans les EESPIG, nos étudiants ont rencontré les mêmes difficultés que les étudiants des universités. Nous avons tout d'abord tenté d'apporter des solutions financières. Les écoles et leurs anciens élèves se sont mobilisés pour mener des politiques de soutien financier, avec l'augmentation des bourses versées, la mise en place de prêts d'honneur, parfois conjointement avec des banques, pour que des étudiants sans caution puissent demander des prêts. En général, les étudiants boursiers disposent de certains soutiens. La difficulté concerne les étudiants non boursiers, qui se trouvent juste au-dessus du seuil et dont les parents sont parfois dans l'impossibilité de payer leurs études. Dans de nombreuses écoles, nous avons aussi distribué des aides grâce à la mobilisation de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Mme Delphine Blanc-Le Quilliec, déléguée générale. - Le Gouvernement nous a effectivement permis d'utiliser les fonds de la CVEC pour financer notamment l'achat de matériel informatique. Cette mesure s'est avérée assez utile.

M. Philippe Choquet. - Nous n'avons pas consenti de remise sur les frais de scolarité. Les cours ont basculé en distanciel, ce qui a plutôt entraîné un surcoût. Nous avons, en revanche, pratiqué des remises sur les chambres

ou des frais annexes, à la demande des élèves. Nous avons fait preuve de compréhension.

Au niveau académique, de nombreuses dispositions ont été mises en place pour soutenir les étudiants. Les plus touchés ont été les primo-entrants qui n'ont quasiment pas connu une vie d'école normale et n'ont pas pu être intégrés à une dynamique collective. Or le collectif se révèle essentiel dans le processus d'apprentissage. Nous avons donc essayé de les accompagner en créant de petits groupes de soutien scolaire, animés par des professeurs supplémentaires que nous avons recrutés, voire par certains anciens élèves, pour remédier à des problèmes de décrochage.

Durant la crise, nous avons très fréquemment organisé, au niveau de la Fesic, des réunions des directeurs pour identifier les adaptations qu'il conviendrait de mettre en place en temps réel face aux situations que nous étions amenés à rencontrer. La crise a fait apparaître un élan de solidarité inter-écoles assez remarquable. Nos modes de fonctionnement et nos finalités étant communs, nous avons fait preuve d'une grande entraide sur l'adaptation de tous les aspects pédagogiques. Certaines écoles étaient plus structurées. Nous avons donc partagé les moyens techniques pour les cours, les examens en ligne, les procédures d'admission, les recrutements, etc. Les professeurs eux-mêmes ont fait preuve d'une grande adaptabilité, même si la persistance de cette situation commence à peser.

S'agissant du soutien psychologique, différentes initiatives ont été lancées dans les écoles, notamment un suivi systématique des étudiants de première et deuxième années, un parrainage par les dernières années. Des initiatives originales ont également pu apparaître. Nous comptons, au sein de la Fesic, une école de psychologie. Assez rapidement, Psycho-prat' a proposé de mettre ses étudiants à disposition en stage pratique, contre la rémunération versée à un stagiaire. Ainsi, de jeunes professionnels, encadrés par leurs professeurs, venaient écouter et accompagner des étudiants en difficulté. Cette initiative a été reproduite dans trois ou quatre écoles.

La crise a constitué un challenge incroyable pour la vie associative. L'an dernier, toutes les manifestations ont été annulées du jour au lendemain, provoquant une grande frustration pour ceux qui avaient oeuvré durant plusieurs mois pour leur organisation. Cette année, nous courons une nouvelle fois le risque que ces manifestations soient annulées, avec des effets sur l'implication dans la vie associative et des conséquences financières, car les retours économiques de ces manifestations permettent généralement de financer la vie associative.

Nous nous trouvons en outre dans une situation totalement inédite, où la transmission du savoir-faire associatif risque de ne pas se faire. Après deux ans d'interruption, certains étudiants devront prendre des responsabilités sans avoir jamais connu l'événement qu'ils seront chargés d'organiser. Dans mon école, UniLaSalle, nous avons un grand événement

autour du rugby avec 1 800 rugbymans et 400 bénévoles. Cet événement n'ayant pu avoir lieu pendant deux années consécutives, les étudiants n'auront jamais vu cette manifestation fonctionner alors qu'elle s'inscrivait dans un processus d'amélioration depuis maintenant 25 ans.

Les associations culturelles, les associations de solidarité sont elles aussi à l'arrêt. Les étudiants ont réagi de manière remarquable à cela. Ils se sont adaptés, essayant d'organiser des activités en ligne. L'an dernier, les bureaux des élèves (BDE) ont créé des films humoristiques pour essayer de conserver le lien. Cette année, les équipes de BDE n'ont connu qu'un fonctionnement virtuel. Cependant, les associations plus petites ont trouvé d'autres systèmes pour exister et sont parvenues à rebondir de façon assez satisfaisante.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je ne savais pas que vos établissements percevaient aussi la CVEC. C'est un point que nous pourrions approfondir dans le cadre de la commission de la culture.

M. Germain Comerre, chargé de relations institutionnelles de la Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif. - La CVEC est payée par tous les étudiants. La redistribution concerne les établissements du public à hauteur de 42 euros et les EESPIG à hauteur de 20 euros. Le système de redistribution prend également en compte le Crous. S'il reste un reliquat, une deuxième part peut revenir aux établissements comme les nôtres. *In fine*, nous percevons donc 38,50 euros par étudiant. Au niveau de la Fesic, la CVEC a représenté, en 2019, un peu plus de 2 millions d'euros.

M. Pierre Ouzoulias, président. - La problématique de la gestion de la CVEC en temps de crise est sans doute comparable à celle des établissements universitaires : vous avez consacré une grande partie du produit de la CVEC aux situations d'urgence, aux dépens d'opérations d'amélioration de la vie étudiante que vous avez reportées à plus tard, ce qui risque de poser un problème pour financer des programmes de plus long terme.

Mme Delphine Blanc-Le Quilliec. - Cela étant, nous menions déjà de nombreuses initiatives dans nos établissements et celles-ci se poursuivent. La CVEC a constitué un petit plus pour imaginer d'autres actions. La démarche engagée avec les étudiants de « Psycho-Prat », par exemple, avait été mise en place avant la crise et a continué de se développer.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Notre mission d'information s'intéresse de près aux conditions de résidence des étudiants. De quelle façon organisez-vous ce logement ? Quelles relations entretenez-vous avec les collectivités en matière d'accueil des étudiants ? Avez-vous le sentiment que la crise a mis en lumière certaines difficultés structurelles dans ce domaine ? Connaissez-vous la proportion d'étudiants respectivement accueillis dans les campus, dans les familles, dans le parc privé ?

M. Philippe Choquet. - La situation varie fortement selon le contexte. Dans les villes très universitaires, où des écoles sont implantées en coeur de ville, des résidences sont disponibles pour accueillir les étudiants en première année. Certaines écoles de province disposent d'un campus hébergeant les deux tiers des élèves. Souvent, les résidences que les écoles peuvent proposer reposent sur des partenariats avec les SA HLM - permettant d'accéder aux aides personnalisées au logement (APL) - ou sur des conventions avec des Crous.

Les SA HLM se sont montrées assez ouvertes à des reports d'annuités pour pouvoir baisser les loyers, mais l'ingénierie financière était complexe. Nous avons donc préféré accorder des remises de loyer directement aux étudiants en difficulté, sur simple déclaration sur l'honneur. Globalement, le système a bien fonctionné. Les écoles géraient leurs résidences. Je sais, par exemple, que l'École catholique d'arts et métiers (Ecam) de Lyon a attribué des remises de loyer.

Cette année, la situation est un peu différente. Forts du constat de décrochage, dès que le ministère nous en a donné la possibilité, notamment pour les travaux pratiques et les examens, nous avons fait en sorte que les étudiants puissent revenir sur le campus. Dans le processus d'apprentissage et d'acquisition des compétences, le groupe est nécessaire. L'interaction entre le professeur et l'élève se révèle également importante. L'expérience longue du distanciel que nous vivons le démontre pleinement. La problématique des chambres s'est alors moins posée. 60 à 70 % des étudiants sont revenus dans les résidences, ce qui a contribué à réduire l'isolement psychologique.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Sans vouloir vous mettre en concurrence avec les universités publiques, je note que le retour des étudiants y est bien moins élevé que dans vos établissements aujourd'hui. Comment expliquez-vous une telle différence ? Votre politique d'accueil et de gestion de la vie étudiante vous permet-elle de rassurer les étudiants et de faire en sorte qu'ils retournent plus facilement en cours ?

M. Philippe Choquet. - Ce résultat est le fruit d'une dynamique collective entre les professeurs et l'administration. Pour le bien des élèves, nous avons considéré qu'il était important qu'ils reviennent. Nous avons été fortement incitatifs dès le début, même lorsque certains hésitaient. Les étudiants sont probablement moins exposés que les autres à la covid-19 et présentent moins de risques à revenir sur site. Même si certains sont malades, dès lors que les professeurs portent leur masque et respectent les mesures de distanciation, cela ne pose pas de problème. Dans certaines écoles, nous avons observé des phénomènes de montée en flèche du nombre de cas de covid chez les élèves à la rentrée et aucun professeur n'a été malade. Nous sommes très stricts sur les règles sanitaires, mais les étudiants ont besoin de revenir pour la dynamique collective et leur réussite.

M. Germain Comerre. - La différence que nous pouvons noter par rapport à l'université vient aussi du format des cours. Nous proposons sans doute plus de cours en petits effectifs, ce qui permet un retour plus facile, dans le respect des jauges prévues par les circulaires. Nous avons également priorisé le retour sur site pour les travaux pratiques, très présents dans les écoles d'ingénieurs. Notre organisation a finalement favorisé cette possibilité.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Vous affichez un taux d'encadrement proche des grandes écoles et nettement plus élevé que dans les universités. Peut-il également expliquer ce phénomène ?

M. Philippe Choquet. - Il peut sans doute l'expliquer, de même que la pédagogie utilisée, basée davantage sur des projets et sur une interaction entre professeurs et élèves assez tôt dans le processus académique. Nous suivons le taux d'encadrement préconisé par la Commission des titres d'ingénieur, identique pour les écoles publiques et privées.

Nos écoles présentent une autre spécificité. Nos professeurs ont un contrat de droit privé et sont présents sur site en permanence. Actuellement, nous observons un bon taux de professeurs sur site. L'élève sait que s'il vient sur place, il pourra voir son professeur, lui poser des questions et non se retrouver face à un bureau vide. Cette proximité professeur-élève est importante.

Mme Victoire Jasmin. - Souvent, l'évaluation est faite par les professeurs et la hiérarchie. Or vous avez parlé dans vos propos liminaires d'une évaluation par les étudiants de l'établissement, ce qui me semble formidable. Cette démarche favorise le sentiment d'appartenance et permet aux étudiants de se prononcer sur la qualité de l'organisation et de l'enseignement.

Les collectivités sont-elles représentées au sein de vos conseils d'administration ? Quels rapports entretenez-vous avec elles, notamment les communes et les centres communaux d'action sociale ? Avez-vous travaillé de concert avec ces institutions durant la crise pour déployer les dispositifs de droit commun au profit des personnes qui en avaient besoin ?

Vous avez évoqué les étudiants en psychologie qui ont pu réaliser des stages pratiques. Les autres étudiants ont-ils pu effectuer les stages qu'ils devaient faire après le confinement ? Avez-vous eu la possibilité de les orienter vers d'autres organismes ?

Vous avez indiqué que les professeurs sont constamment présents dans l'établissement. Quelle est l'organisation interne mise en place pour leur permettre d'être aussi disponibles ?

Enfin, je rappelle que les présidents d'université ont, dans leur grande majorité, souhaité une reprise des cours en présentiel, avançant les

mêmes arguments : la vie sociale, l'isolement, les difficultés psychologiques et financières, etc.

M. Philippe Choquet. - S'agissant du lien avec les collectivités locales, nous avons un équilibre précaire dans nos écoles qui nous oblige à aller de l'avant. Notre budget dépend des familles ou des élèves qui paient leurs frais de scolarité, ainsi que de l'État qui nous verse une subvention et à qui nous devons rendre des comptes. Nous recevons aussi des subventions de la part des collectivités locales en investissement, voire en fonctionnement, et nous leur devons à elles aussi des comptes. Enfin, une partie de notre budget dépend des entreprises au travers de notre activité de recherche. Si l'une des parties prenantes n'est pas satisfaite du travail que nous menons, notre équilibre est remis en cause. Nous nous inscrivons donc en permanence dans une démarche qualité et restons à l'écoute de nos partenaires.

Tous les ans, nous menons des enquêtes auprès de nos élèves et nous réalisons une cartographie des problématiques soulevées. Ce travail d'écoute et de proximité existe aussi avec les collectivités locales. En tant que directeur d'école, lorsque j'élabore mon plan stratégique, je consulte le maire et le président de région en amont pour connaître leurs projets. Les collectivités ne siègent pas forcément à nos conseils d'administration, mais nous les associons pleinement à nos projets de développement et à nos réflexions pour être en osmose avec notre « écosystème ». Dans certains territoires, *a fortiori* ceux qui ne comptent pas d'université, nous jouons un rôle de catalyseur en termes d'attractivité économique.

Du jour au lendemain, toutes les frontières se sont fermées. Les stages à l'étranger ont alors été recentrés sur l'Europe. Nous avons fait appel aux anciens élèves et aux entreprises partenaires pour qu'ils accueillent nos étudiants. Le vice-président de la Fesic a d'ailleurs publié une tribune pour lancer un appel aux entreprises et les mobiliser. Au-delà des étudiants, les jeunes diplômés ont été fortement affectés par la crise.

Dans nos établissements, les professeurs ont les mêmes obligations d'enseignement que les professeurs d'université. Ils doivent réaliser 200 heures d'enseignement en face à face, ce qui représente un tiers de leur temps. Ils consacrent un autre tiers à l'encadrement, l'accompagnement des travaux réalisés par les étudiants, le tutorat, etc. Enfin, le dernier tiers est dédié à la recherche. Nos équipes de recherche sont évaluées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Nous ne sommes pas que des utilisateurs du savoir ; nous sommes aussi des producteurs de savoir.

Nous sommes en phase avec les présidents d'université pour souhaiter un retour des étudiants sur les campus. Le processus d'apprentissage requiert du collectif. Le fait d'être seul dans sa chambre, devant un cours en distanciel, a peut-être fonctionné au début, mais aujourd'hui le décrochage est évident, en particulier pour les étudiants qui

ont connu une année de terminale catastrophique l'an dernier et qui vivent une nouvelle année compliquée. Il est donc urgent de faire revenir les étudiants.

Quant à nos propositions, il est vrai que sur certaines dispositions, nos écoles sont restées un peu en dehors des radars, notamment pour l'accès au soutien psychologique gratuit mis en place dans les centres universitaires. Selon qu'il existait ou non une convention, l'accès était plus ou moins facile. Or nos étudiants ont le droit à un accompagnement psychologique comme les autres. Il est important d'éviter toute discrimination. Nous pourrions même travailler avec les universités pour créer des structures communes par site afin d'assurer l'équité dans l'accès à ces soins.

M. Germain Comerre. - Nous souhaitons mettre en avant la valorisation d'un vrai service public qui ne soit pas restreint au seul secteur public, que ce soit pour les services de santé ou les bibliothèques universitaires. L'accès peut se révéler parfois compliqué, surtout pour des écoles de petite taille qui n'ont pas les moyens de développer elles-mêmes de telles infrastructures. Il leur est proposé un conventionnement avec un aspect financier fort. La logique d'intégration pourrait être intéressante pour des établissements qui, comme les nôtres, participent également aux missions de service public.

M. Philippe Choquet. - Une autre proposition concerne l'emploi étudiant sur les campus. Nous suggérons en cela de nous inspirer des systèmes anglo-saxons, notamment américains. Durant la crise, les étudiants ont perdu leur travail du jour au lendemain. Or nous pourrions leur proposer des emplois à valeur ajoutée dans nos établissements d'enseignement supérieur. Il faut tendre vers une massification de ces travaux. Aujourd'hui, lorsque nous l'envisageons, il faut prendre en compte les charges sociales et la complexité de la réglementation du travail. Assez souvent, face à ce « casse-tête », nous renonçons. Il faudrait assouplir les conditions du travail des étudiants sur les campus. Cette évolution présenterait une vraie valeur ajoutée pour les étudiants concernés comme pour les établissements eux-mêmes dont ils amélioreraient les services, tout ceci pour un coût minime pour l'État. En outre, cela renforcerait le lien et la responsabilisation des étudiants en interne. Ces derniers proposeraient des services supplémentaires et ne viendraient pas en substitution des services et emplois existants.

Il nous paraît également important d'être plus souple pour que les étudiants de nos écoles, mais aussi des universités aient accès à des prêts garantis par l'État, sans intérêt. Suivant nos recommandations, l'État a augmenté cette garantie. Nous pensons toutefois que nous pourrions nous montrer encore plus ambitieux. Les bénéficiaires sont souvent les plus avertis. Il faudrait augmenter l'enveloppe, d'autant plus que la sinistralité est faible.

Nous avons proposé par ailleurs un dispositif en vigueur dans certains pays : les prêts à remboursement contingent. Ces prêts garantis par l'État ne sont remboursés que si le jeune, lorsqu'il commence à travailler, perçoit un niveau de rémunération lui permettant de rembourser. Ce mécanisme pourrait bénéficier à l'ensemble des étudiants et leur offrir des conditions de vie un peu meilleures, ce qui favoriserait aussi leur réussite.

M. Germain Comerre. - Nous observons un vrai intérêt dans nos écoles, et au-delà, pour les prêts garantis. La garantie pose souvent problème pour les étudiants. Le fait que l'État apporte son soutien est donc très important.

Entre 3 000 et 4 000 étudiants avaient été aidés en 2019. Nous sommes passés à 11 000 en 2020 avec le doublement de l'enveloppe. Nous saluons le fait que le plan de relance prévoit la mobilisation de 32 millions d'euros sur deux ans pour cette enveloppe de prêts garantis par l'État *via* la BPI. Néanmoins, en 2022, nous reviendrions au rythme de croisière des années précédentes, passant de 20 à 4 millions d'euros.

Ces 20 millions d'euros permettraient de toucher 68 000 étudiants. Il s'agit certes d'un effort pour l'État, mais l'effet de levier est tel qu'il est vraiment intéressant pour les étudiants. Nous pensons donc qu'il faudrait pérenniser ce système au-delà du plan de relance. Nous proposons une mobilisation un peu plus importante, autour de 100 millions d'euros de garantie pour atteindre un volume plus élevé de prêts et permettre aux étudiants de s'émanciper et de gagner en autonomie financière.

Mme Delphine Blanc-Le Quilliec. - Je tenais aussi à insister sur l'importance que les jeunes s'impliquent et parlent aux jeunes. Nos étudiants ont lancé de nombreuses initiatives durant la crise ; nos propositions visent à favoriser cette dynamique et à faire en sorte que les jeunes puissent prendre leur avenir en main. Le prêt garanti par l'État comme les emplois étudiants encouragent cette autonomie. Les étudiants doivent encore plus être acteurs que d'habitude dans cette période. Ces évolutions pourraient permettre de positiver face à la situation difficile que nous traversons.

M. Philippe Choquet. - La vie associative a été fortement affectée par la crise. Elle devra nécessairement redémarrer après la pandémie. Or les finances des associations ont été touchées, faute de pouvoir organiser les manifestations étudiantes. Jusqu'à présent, la CVEC a été consacrée à des actions d'urgence et de court terme. Pour favoriser la relance de la vie associative, un petit coup de pouce sur la CVEC pourrait se révéler pertinent.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous veillerons à éviter que la CVEC soit plafonnée.

Merci pour vos interventions. Cette audition a été extrêmement instructive pour nous.

JEUDI 25 MARS 2021

Santé des étudiants - Table ronde

M. Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs des services de santé universitaire, M. Christophe Tzourio, professeur d'épidémiologie, directeur du centre Inserm U 1219 (Bordeaux), investigateur principal de l'étude « i-Share », M. Vincent Beaugrand, directeur général de la Fondation santé des étudiants de France, M. Pierre-Édouard Magnan, président du Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité (EmeVia), M. Abdoulaye Diarra, président de La mutuelle des étudiants (LMDE)

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Les deux tables rondes d'aujourd'hui sont dédiées à la santé des étudiants. Ce sujet, qui sera abordé ce matin dans une perspective globale, a suscité un intérêt très fort.

Je précise que cette audition fait l'objet d'un enregistrement vidéo, qui sera disponible sur le site du Sénat.

Je rappelle que le Sénat a mis en place cette mission d'information, dont Laurent Lafon est le rapporteur, à l'initiative du groupe Union centriste. Les objectifs sont triples : dresser un état des lieux des conséquences de la crise sanitaire, qui se poursuit, sur les conditions de vie des étudiants ; réfléchir aux moyens de faire face à une crise future, en adaptant éventuellement des mesures qui ont montré leur efficacité ; enfin, parvenir à une compréhension systémique des difficultés de la prise en charge des étudiants par les acteurs publics ou privés.

Nous avons déjà entendu, dans le cadre des travaux de cette mission, de nombreux intervenants institutionnels, à commencer par la Commission Vie étudiante de la Conférence des présidents d'université (CPU), le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (Cnous), l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) et des associations étudiantes qui nous ont remonté un certain nombre de témoignages ayant montré la pertinence de la problématique d'aujourd'hui.

Nous recevons ce matin : M. Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs des services de santé universitaire, qui ont été très sollicités depuis le début de la crise ; M. Christophe Tzourio, professeur d'épidémiologie et de santé publique à l'université de Bordeaux, principal investigateur de l'étude *i-Share*, destinée à étudier la santé d'une importante cohorte d'étudiants, notamment les déterminants précoces des maladies courantes qui surviennent plus tard dans la vie ; M. Vincent Beaugrand, directeur général de la Fondation Santé des étudiants de France, structure fondée en 1923 qui propose aux étudiants différents lieux d'accueil et d'accompagnement, dont les services sont extrêmement sollicités et

continueront à l'être en raison du caractère chronique et des suites parfois très graves de la covid-19 ; M. Pierre-Edouard Magnan, président d'EmeVia, réseau qui rassemble onze mutuelles étudiantes ; enfin, M. Abdoulaye Diarra, président de La Mutuelle des étudiants (LMDE).

EmeVia et LMDE procèdent chaque année depuis 1999 à une enquête sur l'état de santé des étudiants. Ces données nous intéressent particulièrement.

Cette réunion est organisée en deux séquences : la première portera sur le bilan de l'état de santé des étudiants tel qu'il résulte des interventions de terrain ; au cours d'un second tour de table, vous serez invités à commenter les effets de la crise sanitaire sur la santé des étudiants et à formuler des préconisations afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Nous attendons beaucoup de cette table ronde, car la problématique de la santé a particulièrement émergé ces derniers mois avec la crise sanitaire. Nous avons besoin de bien cerner l'état de santé des étudiants et les éventuels phénomènes discriminants au sein des catégories très diverses d'étudiants, puis d'identifier les difficultés plus spécifiques aux étudiants. Nous avons aussi besoin de savoir si les organisations mises en place sont efficaces et si des améliorations peuvent y être apportées. Quel est votre point de vue sur les services de santé universitaire, dont le rôle est central au sein des établissements, et sur les passerelles visant à orienter les étudiants vers la médecine de ville ou la médecine hospitalière ? Enfin, la disparition du régime de sécurité sociale des étudiants est intervenue en 2019. Quels en sont les effets, positifs ou négatifs, pour l'organisation des services de santé, et, surtout, pour la couverture sociale des étudiants ?

M. Laurent Gerbaud, président de l'Association des directeurs des services de santé universitaire. - Compte tenu du délai qui m'est imparti, je laisserai à Christophe Tzourio le soin d'exposer le constat épidémiologique à partir de l'étude *i-Share* et des enquêtes des mutuelles étudiantes. J'axerai mon propos sur la description du paysage des services de santé universitaire.

Premièrement, quels que soient les indicateurs, un quart, un tiers, voire la moitié des étudiants ont affirmé ne pas aller bien. Leur situation est certes meilleure que celle des apprentis ou des jeunes travailleurs, mais ils sont nombreux à connaître d'importantes difficultés liées à une fragilisation sociale et à la précarité étudiante. Le problème dure depuis longtemps, et la crise l'a simplement amplifié.

Deuxièmement, le périmètre des services de santé universitaire, en termes de moyens et de locaux, est inchangé depuis une quarantaine d'années, tandis que le nombre d'étudiants a augmenté. Ces services sont extrêmement sous-dotés, ne répondent pas à toutes les catégories d'étudiants et leurs actions présentent une grande hétérogénéité. Je réunirai tous ces chiffres dans un rapport écrit, mais une enquête publiée le 6 octobre 2020 par

le ministère de l'enseignement supérieur et la Conférence des présidents d'université décrit les facteurs, historiques et matériels comme l'instabilité des postes de médecins-directeurs, qui sont à l'origine de cette situation.

Les services de santé universitaire sont avant tout conçus pour les étudiants d'université, qui représentent environ 60 % de l'ensemble des étudiants inscrits en formation post-baccalauréat. Les ingénieurs et élèves des grandes écoles ou qui relèvent du ministère de l'agriculture ou de la culture peuvent avoir accès à un service de santé universitaire si une convention a été conclue avec un pôle régional d'enseignement supérieur ou un établissement public expérimental d'enseignement supérieur. Ils peuvent parfois bénéficier de services en interne, ou alors être totalement dépourvus de toute offre de soins spécifique. Le même problème se pose pour les étudiants en BTS, qui ne relèvent pas obligatoirement de la santé scolaire et sont dépendants des éventuelles conventions conclues avec les universités.

Troisièmement, les antennes universitaires comptant peu d'étudiants ne disposent pas toujours d'un service de santé universitaire, qui se limite alors à la présence d'une infirmière à temps partiel.

Selon le rapport de l'Observatoire national de la vie étudiante, sur les 60 % d'étudiants à l'université, seulement 27 % fréquenteront un service de santé universitaire. Cela doit être mis en parallèle avec le fait que les services de santé universitaire se trouvent actuellement totalement débordés du 10 septembre à la fin du mois d'avril. L'offre est évidemment insuffisante, mais il n'est aucunement question que ces services détiennent le monopole de la santé des étudiants. À supposer que l'offre en médecine soit suffisante - c'est toujours là où elle est défaillante que les services de santé universitaire ne parviennent pas à se développer -, elle est alors confrontée à un travail considérable pour intégrer des étudiants souffrant de maladies chroniques, d'affections psychologiques ou d'un handicap. On constate d'ailleurs une forte augmentation, au cours des dix dernières années, du nombre d'étudiants handicapés, grâce à l'amélioration de l'éducation inclusive.

Je prendrai l'exemple de la santé mentale. D'autres offres, les bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU), sont venues compléter les services de santé universitaire. Ils y sont parfois intégrés, comme à Toulon ou à Clermont-Ferrand et bientôt à Lyon, mais leurs moyens n'ont pas été beaucoup renforcés depuis la fin des années 1960, avec une réduction du nombre de lits ou de la capacité d'ouverture des centres médico-psychologiques et des maisons des adolescents. Les réseaux sont de plus en plus saturés.

Concernant les étudiants étrangers primo-arrivants, nous avons subi de plein fouet les conséquences de l'adoption de la loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, qui a supprimé l'obligation de visite médicale pour ces étudiants. Outre le rattrapage de vaccins, cette visite favorisait l'entrée rapide dans notre système de santé et d'assurance sociale.

Nous avons dû gérer en urgence des demandes de couverture maladie universelle (CMU), d'aide à la complémentaire santé (ACS), jusqu'à la saturation des assistantes sociales des SSU ou des Crous.

Les services de santé universitaire se sont fortement adaptés au moment de la crise. Lors du premier confinement, ils ont tous maintenu leur activité, avec 89 % de l'activité en téléconsultation. Ils ont ensuite augmenté leur offre de soins de psychologues qui est passée à 156 % lorsqu'ils ne se sont pas heurtés à des refus liés à la maîtrise de la masse salariale, à des salaires trop faibles, ou encore à des manques de locaux. Mais dans certains cas, la présence du malade est indispensable, même en psychologie.

Les services de santé se sont donc beaucoup impliqués pour le traçage des étudiants. Ils ont développé un partenariat étroit avec les Crous pour qu'ils soient logés dans de bonnes conditions et ont participé au portage de repas, notamment aux étudiants handicapés, lors de la fermeture des restaurants universitaires.

Pour autant, la situation ne permet pas de répondre à tous les besoins, tant s'en faut. Les réseaux de prise en charge ambulatoire sont eux-mêmes saturés, et les étudiants, qui se trouvent souvent loin de chez eux durant de nombreux mois, connaissent des difficultés pour trouver un nouveau médecin traitant.

Pour conclure, la mise en place des 80 équivalents temps plein (ETP) de psychologues a souffert du décalage entre le temps administratif et le temps clinique. Quant à l'obtention du « chèque d'accompagnement psychologique », elle a été entravée, car les numéros des psychologues dans le répertoire Adeli sont faux à 40 % !

M. Christophe Tzourio, professeur d'épidémiologie, directeur du centre Inserm U 1219 (Bordeaux), investigateur principal de l'étude *i-Share*. - Je vous remercie de votre invitation à laquelle je regrette de ne pas avoir pu me rendre en présentiel. Je vous enverrai à l'issue de la table ronde les réponses écrites au questionnaire que vous m'avez adressé.

Quel est l'état de santé des étudiants ? On n'en sait rien, et cette première constatation sans nuances est déroutante pour un épidémiologiste comme moi. C'est la raison pour laquelle nous avons obtenu un financement au titre des programmes d'investissement d'avenir à l'issue d'un processus de sélection internationale très rigoureux. Lors d'une cérémonie au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche organisée autour des projets « Cohortes » qui avaient été retenus - une dizaine -, la ministre Valérie Pécresse s'est réjouie de pouvoir « enfin » connaître l'état de santé des étudiants ! Il est vrai que des enquêtes sont réalisées par les mutuelles ou par l'Observatoire de la vie étudiante ; néanmoins, les taux de participation sont souvent faibles, ce qui biaise les renseignements recueillis. *i-Share* n'échappe pas à la règle, avec un taux de participation de 30 %. Pour pouvoir donner

des chiffres qui ne soient pas trop éloignés de la réalité, nous procédons, comme d'autres institutions, à un redressement d'échantillonnage.

Nous sommes tous victimes de l'idée bien ancrée selon laquelle, à vingt ans, on n'a pas de problèmes de santé. On a la vie devant soi... Ce n'est pas exact, car à cet âge, les problèmes de santé mentale sont très fréquents et évoluent dans le temps. Nos jeunes sont soumis à de très fortes pressions qui aboutissent à des troubles du sommeil, du stress ou, pour certains, des symptômes dépressifs. C'est aussi, avec l'éloignement du cocon familial, le début des addictions, qui servent parfois au lâcher-prise : *binge drinking*, consommation de cannabis ou de benzodiazépines - 20 % des étudiants en consomment régulièrement, ce qui explique en partie la surconsommation de ces produits dans la population française par rapport au reste du monde. C'est à cet âge qu'apparaissent les maladies psychiatriques, indépendamment du mal-être psychique, qui est courant. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, après les accidents de la circulation. Mais c'est aussi à cet âge que se mettent en place de nouvelles représentations sur le capital santé et le bien-être. Cette période est donc une occasion formidable pour la prévention et la promotion de la santé. Près de 20 % des étudiants affirment qu'ils sont en mauvaise santé, alors que la majorité d'entre eux n'ont pas de réel problème physique.

Étant également directeur scientifique du service de santé universitaire (SSU) à Bordeaux, je confirme la fragilité des SSU, avec une trop grande hétérogénéité et des services de prévention uniquement, qui ne proposent pas de soins.

La prévention est, bien sûr, un sujet important, surtout à un âge aussi décisif pour la promotion des comportements de santé. Elle permet de diminuer de façon considérable le recours aux soins. Les SSU sont des lieux intéressants pour cela, ils symbolisent la santé au niveau des campus. Les étudiants peuvent s'y rendre, avoir accès à des soins ou des certificats, et un dialogue peut s'instaurer avec le personnel sur les questions de promotion de la santé et de prévention.

M. Vincent Beaugrand, directeur général de la Fondation santé des étudiants de France. - La Fondation santé des étudiants de France a été créée en 1923 pour permettre à de jeunes étudiants de suivre leurs études quand ils étaient atteints de tuberculose. Naturellement, de nos jours l'offre a radicalement changé. Aujourd'hui, nous avons 13 établissements de santé, auxquels s'ajoutent 13 structures ambulatoires, prenant en charge les adolescents et les jeunes adultes. Nous intervenons en complément des acteurs universitaires et sanitaires.

L'offre de soins à l'attention des étudiants apparaît complexe, peu lisible et atomisée. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Certains facteurs sont liés aux jeunes eux-mêmes, avec une méconnaissance globale des problématiques de santé et, par exemple, comme dans une part importante de la population, une attitude de déni et une stigmatisation des

soins psychiques. On observe également chez les jeunes une méconnaissance des structures de soins, et l'on retrouve des freins classiques liés à la question du coût, induisant des renoncements aux soins importants.

Il existe aussi des facteurs liés à l'offre, comme en témoignent le décalage entre les besoins et les moyens dans les SSU, ainsi que des difficultés rencontrées par les jeunes pour trouver un médecin traitant.

La sectorisation de la psychiatrie ne correspond pas aux besoins des étudiants, notamment quand le lieu de leur faculté diffère de leur domicile. Les structures intersectorielles comme les nôtres, qui interviennent dans la prise en charge de la santé mentale, sont saturées.

La « pair-aidance » est un outil très puissant, qui lui aussi nécessite des moyens ; il faut recruter des étudiants relais et ensuite les former, les accompagner, les superviser.

Je déplore le manque de lisibilité, l'isolement de certaines structures, ainsi que le lien compliqué entre deux mondes séparés - le monde universitaire et celui du soin. À l'enjeu du parcours de santé, important pour tous des Français, s'ajoute chez les étudiants le passage de l'enfance à l'âge adulte, avec des segmentations dans les prises en charge.

Tout cela rend l'accès aux soins difficile et inégalitaire. Le facteur social compte beaucoup, comme toujours lorsqu'il est question de santé, et plus particulièrement dans le cas des étudiants, touchés par une précarité importante. Cela provoque des retards de diagnostic, des chronicisations de pathologies pourtant évitables, des plongées dans les addictions, des risques suicidaires.

Investir en direction des jeunes, c'est la garantie d'un retour massif sur investissement pour notre système de santé. En intervenant tôt, on peut « changer le sillon ». Un problème de santé non traité peut avoir des conséquences graves, et la question de l'investissement à ces moments de la vie me paraît décisive.

M. Pierre-Édouard Magnan, président du Réseau national des mutuelles étudiantes de proximité (EmeVia). - La plupart des étudiants ne se perçoivent pas comme étant en mauvaise santé. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne connaissent pas de problèmes sanitaires et, si l'on ne traite pas ces problèmes à temps, surtout à un âge aussi crucial, les conséquences peuvent être lourdes et s'inscrire dans la durée.

La prévention et l'éducation à la santé sont des points essentiels. Dans ce domaine, la notion d'investissement est très importante. Je m'associe à tout ce qui a pu être dit concernant la santé mentale. Autre sujet important, lié lui aussi à la santé mentale : la question de la nutrition et des comportements alimentaires, avec beaucoup d'étudiants qui sautent des repas ou s'alimentent mal, en raison de problèmes psychiques ou à cause de la précarité.

J'alerte également sur le niveau de renoncement aux soins. D'après nos études, un tiers des étudiants déclarent renoncer à des soins. Au-delà des raisons économiques, la problématique de l'accessibilité et le manque d'information sont des facteurs importants. La situation se dégrade dans certains domaines ; en gynécologie, par exemple, plus d'un tiers des étudiantes ne consultent jamais.

Pour compléter sur un point qui concerne le secteur mutualiste, le reversement des étudiants dans le régime général a eu des conséquences négatives. Cela a provoqué une chute du taux de couverture complémentaire des étudiants - de 85 % à 65 % selon nos enquêtes -, avec des impacts dans l'accès aux soins. Cela a rendu plus délicate une partie des actions de prévention menée par nous - les mutuelles étudiantes - dans les universités et les lycées, et entraîné la disparition d'un interlocuteur dédié pour les étudiants.

M. Abdoulaye Diarra, président de La mutuelle des étudiants (LMDE). - La LMDE assure des étudiants et mène de nombreuses actions de santé ; nous avons été, par exemple, la première mutuelle à rembourser les protections périodiques des étudiantes.

La perception de la santé des étudiants est biaisée, car on la compare à des standards valables pour des personnes de 60 ou 70 ans. On ne tient pas compte des problématiques spécifiques liées au temps des études. Ce qui ressort beaucoup en ce moment, c'est le stress à l'approche des examens, après avoir suivi des cours à distance pendant six mois.

Nous avons des acteurs spécialisés et, avec la fin du régime étudiant de sécurité sociale, ces acteurs ont été écartés des établissements universitaires. Ils n'ont pas été remplacés dans l'accompagnement des étudiants. Désormais, les questions de santé passent à la trappe et, à la fin des années d'études, on observe une hausse de la consommation de santé, liée à un rattrapage de plusieurs années de non-recours aux soins.

Les problématiques de santé sont très différentes au sein de la population étudiante. Je souhaite évoquer le cas de l'étudiant « primo-entrant », qui a changé de ville et n'a eu, depuis six mois, aucun contact social. On a souvent une vision très parcellaire de la santé, alors que celle-ci concerne le bien-être à la fois physique, mental et social.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une problématique particulière, avec des étudiants en master qui ont validé leur année, sont amenés à poursuivre leurs études pour ne pas se retrouver au chômage et se trouvent en situation de détresse. Beaucoup de ces étudiants, qui subissent une forte pression sociale, font la queue devant les banques alimentaires.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous propose que notre temps d'échanges intervienne à l'issue du second tour de table. Je redonne donc la parole à nos intervenants, en leur demandant de nous éclairer sur la situation actuelle telle qu'ils l'éprouvent sur le terrain.

M. Laurent Gerbaud. - On ne bâtit pas sa maison sur du sable. Il faut vraiment se poser la question du non-investissement dans les SSU et les services Université-handicap. Ces services ont poussé leur adaptabilité au maximum, ils ne peuvent pas aller plus loin. La reconstruction des SSU doit se faire en lien avec l'ensemble des acteurs concernés par la santé des étudiants, c'est-à-dire les mutuelles étudiantes, mais aussi tous ceux qui contribuent à la sociabilité des universités, en incluant le sport et la culture.

Il faut avoir une vraie politique de santé des étudiants, en tenant compte de l'évolution des pratiques et des moyens. On a besoin de mieux connaître les pratiques et de développer massivement le dispositif des étudiants « relais-santé » qui doit être coordonné en fonction des objectifs de prévention.

M. Christophe Tzourio. - La crise a des effets considérables sur la santé mentale des jeunes adultes. À cet âge, en pleine construction du cerveau social, il est essentiel d'être en contact avec ses pairs. Il y a une grande cruauté à leur interdire de se rencontrer. Le problème, en tout cas, n'a pas été appréhendé.

Un autre problème important concerne les ressources financières. Selon l'étude *i-Share*, 40 % des étudiants exercent de petits boulots au cours de l'été ou durant l'année pour agrémenter leur quotidien. Ceci n'étant plus possible, beaucoup ont connu une baisse brutale de leurs moyens, rencontrant par exemple des difficultés pour payer leur chambre au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (Crous).

Je ne comprends pas pourquoi des fonds n'ont pas été débloqués en urgence, au moins durant le temps de la pandémie, afin de permettre aux étudiants de vivre dans des conditions décentes. Il n'est pas trop tard, cela peut encore se faire.

Les SSU se sont réorganisés à toute allure, avec la mise en place de téléconsultations pour le traitement des problèmes de santé mentale et pour l'organisation, complexe, du dépistage. Les équipes travaillaient déjà beaucoup, cela crée beaucoup de tensions.

Les SSU sont découplés du système de santé, et la crise a rendu visible cette séparation. On a vu un certain nombre d'agences régionales de santé (ARS) donner des injonctions aux SSU sans bien les connaître. Dans beaucoup d'universités, cela s'est mal passé, avec des attentes et des demandes irréalistes. On doit réfléchir à une meilleure articulation, peut-être une gouvernance commune ; le ministère de la santé doit peut-être également apporter une contribution financière aux SSU.

De manière générale, la société n'a pas suffisamment prêté attention aux étudiants. Ils risquent de se révolter, par exemple en organisant des fêtes comme le carnaval à Marseille, dans lequel j'ai vu une sorte de geste politique.

M. Pierre Ouzoulias, président. - En tant que spécialiste de l'Antiquité, plutôt que de carnaval, je parlerai de Saturnales, quand les esclaves, pendant une journée, devenaient des maîtres...

M. Vincent Beaugrand. - Avec la crise, nous avons encore franchi une étape concernant la santé mentale. Dans nos établissements, arrivent massivement de jeunes victimes de troubles alimentaires, du type anorexie ou boulimie. Il ne faut pas oublier non plus les problèmes somatiques ; je pense à l'obésité, à l'hygiène bucco-dentaire, à des pathologies chroniques comme l'eczéma, l'asthme ou le diabète, aux problèmes de sommeil et d'addictions, à des sevrages plus difficiles, à des prises de risques sur le plan sexuel.

Tant que l'on ne rouvre pas les facultés, la situation restera compliquée. La précarisation des étudiants, avec des inégalités qui se creusent, est aussi un sujet de préoccupation.

Il s'agit également d'investir dans les nombreux dispositifs évoqués, en mettant l'accent sur le repérage précoce, en développant la pair-aidance et, au-delà des SSU, en donnant des moyens aux professionnels des universités - les Crous, les professeurs, les formateurs pour les premiers secours de santé mentale...

Je n'oublie pas la prise en charge du soin. Le risque aujourd'hui, sur beaucoup de sujets, consiste à effectuer des repérages précoces sans être capable ensuite d'assurer la prise en charge. Pour cela, il faut des organisations adaptées.

Dernier point important : mieux articuler les dispositifs. Il faut rendre visible cette offre de soins pour les étudiants. Le lien entre la faculté, la ville et l'hôpital est aussi un enjeu de santé publique. Il y a une trop grande segmentation entre les acteurs institutionnels, avec les SSU, d'un côté, le ministère de la santé et les ARS, de l'autre, qui interviennent de manière non-coordonnée.

En conclusion, je souhaite insister sur la santé mentale. Nos professionnels sont de plus en plus inquiets. On atteint un tel niveau de saturation que beaucoup de prises en charge ne pourront pas être assurées. Cette question va être importante dans les prochains mois et aussi à plus long terme. Pour y répondre, il faudra sortir des modes d'organisation actuels, repenser les prises en charge, être capable d'offrir une offre graduée et organisée face à l'afflux.

M. Pierre-Édouard Magnan. - Il faut le redire : la question des moyens, notamment humains, pour accueillir, soigner et éduquer à la santé les étudiants est primordiale.

Au prétexte qu'ils sont jeunes et seraient, par conséquent, en bonne santé, les étudiants et les jeunes en général sont souvent la cinquième roue du carrosse des politiques de santé publique. À ce propos, je ne supporte

plus d'entendre dans les discours publics que les jeunes sont « irresponsables » et qu'ils « tuent des vieux ». La jeunesse n'est pas un problème, elle est une chance !

Pour agir, il est nécessaire de rassembler les acteurs et de réfléchir à de nouvelles articulations. Il est indispensable de redonner aux étudiants des interlocuteurs qui les connaissent. C'était le rôle des mutuelles étudiantes ; des choses se font encore sur le terrain, mais nous avons perdu cette accessibilité aux lieux d'enseignement supérieur, cette sorte de label. Dans la délégation du régime étudiant, des missions étaient dédiées à la prévention, à l'éducation à la santé ; tout cela a disparu. Il convient de rétablir un réseau de proximité par et pour les étudiants.

De plus en plus, les problématiques de santé des étudiants correspondent à celles de la jeunesse, étant entendu que la jeunesse ne sépare pas les étudiants et les salariés d'une entreprise. On pourrait également évoquer le cas de ces jeunes gens qui ne sont pas au chômage, comme on peut l'entendre, mais cherchent leur premier emploi ; ou encore, le cas de ces jeunes travailleurs indépendants qui se trouvent à l'écart des circuits d'accompagnement propres au salariat.

Peut-être est-ce aujourd'hui l'occasion de réfléchir à un régime de sécurité sociale dédié aux jeunes. Quand je parle de régime, je n'entends pas la jeunesse comme un risque, au même titre que la vieillesse ou les accidents du travail ; mais la jeunesse correspond à une période de la vie avec des problématiques sanitaires et des modalités d'intervention spécifiques ; c'est à cette période que l'investissement doit être le plus conséquent.

M. Abdoulaye Diarra. - Le covid-19 est perçu comme un tsunami, avec, ensuite, un temps nécessaire à la reconstruction. En s'en tenant à la seule santé mentale, après avoir enfermé les jeunes aussi longtemps, la réparation prendra des années. Pendant cette période, les causes de stress et de souffrance des étudiants ont été multiples et risquent de se prolonger dans le temps. On a notamment fait peser sur les jeunes la santé de leurs parents. À cela s'ajoutent l'inquiétude liée aux examens, l'appréhension de l'insertion professionnelle et aussi la question écologique.

Si l'on ne réfléchit pas globalement au parcours de soins des jeunes, on ne pourra pas s'en sortir, car la problématique est trop large. Il faut prendre conscience de l'ampleur des difficultés. Pour la première fois, nous avons été submergés par les demandes des étudiants. Nous avons, par exemple, mis à disposition des psychologues gratuitement ; en moins d'une semaine, nous sommes arrivés à saturation.

Il s'agit enfin de revoir certains dispositifs ; je pense, par exemple, au « chèque santé mentale ». Ce dispositif ne fonctionne pas, avec seulement 754 psychologues à disposition des étudiants sur l'ensemble du territoire, soit 1 % de l'offre en France. On a besoin de réfléchir de façon coordonnée en vue d'une action globale.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Un SSU, dans une université, cela correspond à combien de médecins, d'infirmières, de psychologues ?

Entre un enseignement supérieur de masse, du type université, et un enseignement supérieur de plus petite taille, du type institut universitaire de technologie (IUT) ou grandes écoles, constatez-vous des différences du point de vue de la santé ?

Vous avez beaucoup insisté sur la nécessité de faire travailler les acteurs ensemble. Peut-on parler d'une spécificité étudiante, ou de problématiques liées à la jeunesse en général ? J'ai le sentiment que le sujet de la santé des jeunes doit être pris en charge en amont de l'entrée dans l'enseignement supérieur...

Mme Monique de Marco. - Il nous manque des chiffres pour bien comprendre les différences entre les structures.

Que pensez-vous des réponses apportées par le Gouvernement dans vos domaines ? Et qu'auriez-vous proposé à sa place ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Vous avez abordé la question des étrangers primo-arrivants, avec des spécificités de santé et dans l'accès à l'offre de soins. Certains étudiants originaires d'outre-mer sont confrontés à des problématiques similaires ; je pense aux étudiants de Polynésie qui arrivent dans l'hexagone avec des problèmes d'accès aux mutuelles. Plus globalement, par rapport à ces publics particuliers, peut-on imaginer des actions spécifiques ?

Qu'en est-il de la santé des étudiants effectuant des études de santé ? On pourrait penser qu'ils sont épargnés par tous les maux que vous avez décrits ; mais d'après ce que j'en sais, la situation est parfois pire pour eux.

Mme Laure Darcos. - Je vous remercie d'avoir évoqué les problèmes gynécologiques. Ma première question concerne les avortements de jeunes filles. J'avais voté, avec plusieurs collègues, l'allongement du délai légal d'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) de 12 à 14 semaines de grossesse. Auriez-vous des chiffres précis à nous communiquer sur le sujet ?

Récemment, dans une école d'architecture, un collectif de 90 étudiants s'est créé après le suicide d'un de leurs camarades ; une enquête est en cours. De manière générale, les SSU sont-ils sollicités lors de telles enquêtes pour apporter des précisions sur le contexte pédagogique ?

M. Laurent Gerbaud. - Sur la question des moyens, pour donner une idée, on recense un équivalent temps plein (ETP) de médecin pour 15 800 étudiants, une psychologue pour 29 000 étudiants et une infirmière pour 10 000 étudiants.

Je souscris à l'idée d'une prise en charge spécifique des jeunes.

Concernant l'outre-mer, la Nouvelle-Calédonie est un bon exemple, avec un fort accompagnement. Nous avons, en effet, constaté des problèmes de déracinement spécifiques à ces étudiants, notamment ceux en provenance de Mayotte ou de la Polynésie.

Deux points me semblent importants : garder les universités ouvertes et renforcer les aides sociales.

L'essentiel de la gynécologie est aujourd'hui assuré par des médecins généralistes. Par rapport aux besoins des étudiants, cela peut convenir.

Nous avons pris en charge des IVG sans constater d'augmentation de la demande étudiante. Pour information, certaines de ces étudiantes ont reçu une amende de 135 euros alors qu'elles n'avaient pas osé dire aux forces de police qu'il s'agissait d'une IVG.

Enfin, concernant les suicides, si l'acte ne se produit pas dans les locaux du Crous ou si l'université ne nous le signale pas, nous n'avons malheureusement aucun lien avec les services de prise en charge.

M. Christophe Tzourio. - La plupart des étudiants ne sont pas actuellement sur les campus. Si le suicide n'est pas commis sur le campus, on n'en entend pas parler et on ne peut même pas le comptabiliser.

De même, concernant les avortements, à part les étudiantes qui viennent dans les SSU pour ces questions, on ne sait pas ce qui se passe actuellement. Voilà typiquement le genre de question que l'on pourrait aborder dans un dispositif longitudinal tel que la cohorte *i-Share*. Or, le financement de cette cohorte a été suspendu.

Il fallait et il faudrait rouvrir les universités, qui ne doivent pas être, une nouvelle fois, la dernière roue du carrosse. Il s'agit de donner aux étudiants un calendrier très clair, avec des conditions d'ouverture. Certes, le virus circule parmi les jeunes, mais les études épidémiologiques montrent l'absence de contagion des étudiants à l'université. Les règles, à l'intérieur des campus, sont bien respectées. Se pose la question de la contamination dans les transports en commun ; le président de la région Nouvelle-Aquitaine a proposé de mettre des cars à disposition : on peut donc trouver des solutions.

La crise qui secoue le système de santé et les services universitaires a révélé aux yeux de tous des problèmes structurels que les acteurs de terrain n'ignorent pas. Cette crise doit être une opportunité pour agir. Je pense, notamment, aux aspects liés à la prévention et à la promotion de la santé qui doivent être évalués.

Je ne suis pas complètement pessimiste concernant la santé des étudiants. Mais il faut garder un lien avec eux et leur redonner des perspectives.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci pour cette note d'espoir.

M. Vincent Beaugrand. - Je suis convaincu de la nécessité d'une approche « jeunesse ». Notre prise en charge, par exemple, concerne les adolescents et les jeunes adultes, entre 15 et 25 ans donc. L'enjeu, c'est le *continuum* sanitaire entre l'école, la faculté et le monde du travail, qui est difficile à obtenir.

La recherche sur les adolescents et les jeunes adultes, très porteuse en Amérique du Nord, est encore à développer en France. Parmi les professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) de pédiatrie, on trouve peu de pédiatres s'occupant des adolescents. La segmentation entre la psychiatrie et la pédopsychiatrie est également un problème. Il n'y a pas d'interface avec l'adolescent et le jeune adulte.

Concernant la différence entre les universités et les écoles de plus petite taille, les moyens sont différents en fonction des politiques sanitaires mises en place par les écoles.

Cela dépend souvent d'événements ponctuels : une soirée qui finit mal, avec un jeune qui meurt alcoolisé, et d'un coup, on fait des politiques de prévention des addictions ! Les jeunes en études de santé subissent une forte pression, et peuvent être victimes de harcèlement, y compris sexuel, autant voire plus que les autres.

M. Vincent Beaugrand. - On sait que le recrutement d'une classe de BTS est géographiquement beaucoup plus restreint que celui d'une grande université ou d'une grande école. L'impact positif de l'entourage familial joue sur la prise en charge : le médecin de famille peut continuer de suivre le jeune.

J'ai beaucoup insisté sur la prévention et l'éducation à la santé. Certains établissements sont d'ailleurs très actifs sur le sujet. La question sanitaire concerne tous les jeunes, et pas seulement les étudiants. Il faut intervenir dès le lycée. Les étudiants en santé ressemblent à ce qu'ils seront plus tard, c'est-à-dire aux médecins. Et l'on sait que, comme les cordonniers sont les plus mal chaussés, les médecins ne sont pas bien soignés, pour de nombreuses raisons. Des mutuelles ont étudié le sujet. Aller consulter un potentiel futur confrère est peut-être plus compliqué. En tous cas, ce n'est pas parce qu'on étudie la santé qu'on la possède ! Paradoxalement, c'est peut-être un endroit où il conviendrait d'intervenir fortement. De plus, dans ces études, le niveau de pression et de stress est considérable.

Vous nous interrogez sur les réponses du Gouvernement. Je ne suis pas encore Président de la République ! La situation est très compliquée à gérer. Le Gouvernement a estimé que les jeunes étaient plutôt en meilleure santé que les autres et qu'il y avait moins besoin d'intervenir. Sur la santé mentale, on voit que la situation se détériore dans l'ensemble de la population. Mais chez les jeunes, cela n'a pas été perçu, au début. Même si l'étudiant est « un jeune travailleur intellectuel », il n'est pas vu comme un

travailleur, ni comme un producteur économique. Or les politiques publiques ont été ciblées sur le secteur purement économique. Quant aux étudiants, on s'est dit : « ils ne vont pas nous casser les pieds, ils vont étudier chez eux au lieu d'aller à la Fac, ce n'était pas bien grave ! ». C'était évidemment une erreur, et la réouverture des lieux d'enseignement supérieur est une priorité majeure, sous peine de briser une génération. Pensez à l'élève de terminale qui a passé son bac en juin 2020 et qui achève le deuxième tiers de sa première année d'enseignement supérieur : il part dans la vie avec un handicap massif dans son parcours de formation, son apprentissage de la santé et sa vie de citoyen, d'acteur économique et, plus généralement, dans sa vie personnelle.

M. Abdoulaye Diarra. - Ce qui caractérise la réponse du Gouvernement, c'est qu'il traite les étudiants comme des enfants, responsables de pas mal de choses. Il y a eu tout un débat public sur le fait que les jeunes se comportaient de manière irresponsable et portaient le virus. Ce débat s'est un peu calmé, parce qu'on s'est rendu compte que tout le monde pouvait l'attraper, même en respectant les gestes barrières. Je note qu'on ne se demande pas pourquoi une ministre a eu le covid-19, alors qu'on a tendance, quand un jeune le contracte, à dire qu'il a dû être irresponsable !

Surtout, les aides apportées montrent bien qu'on refuse d'aider directement les étudiants : elles sont toujours indirectes. Le cas typique est celui des repas au Crous pour un euro, alors qu'on sait très bien que tous les étudiants n'ont pas tous la possibilité d'aller au Crous. Je pense aussi au chèque de santé mentale : il faut que l'étudiant démontre qu'il a besoin d'aller voir un psychologue pour en avoir le droit ! Tout cela pèse très lourd sur le mental des étudiants, car cela donne le sentiment qu'on n'a pas confiance dans la capacité des jeunes à faire leurs propres choix et à parler de leurs propres questions de santé.

Prenons la question du sport, par exemple. Les jeunes sont enfermés dans leur résidence universitaire, ou chez leurs parents, depuis un an et demi. Certains ont la possibilité, par leur bagage culturel ou social, de faire du sport. Mais l'impact est très lourd, sur une génération de jeunes qui n'auront quasiment jamais fait de sport pendant un an et demi. Et ils ne vont pas tout rattraper à la fin de la crise sanitaire ! La question est aussi économique car il s'agit d'un coût non négligeable pour les étudiants : s'inscrire à une salle de sport à distance, par exemple, ou consulter un nutritionniste, cela coûte cher, et il n'y a aucune aide pour cela.

La prévention par les pairs est une idée en vogue. C'est bienvenu, mais cela témoigne d'une lacune. La multiplication des initiatives portées par des associations étudiantes ou des associations de jeunesse sur les questions de santé des jeunes témoigne du fait que les jeunes sont amenés à s'auto-organiser pour essayer de porter des actions sociales. On perçoit de plus en plus les jeunes comme étant les réceptacles de la santé - la fin du régime étudiant de sécurité sociale l'illustre bien - et non des acteurs de leur

santé. On ne leur demande pas d'agir sur leur santé, on leur demande de prendre rendez-vous avec quelqu'un qui va leur expliquer comment leur santé fonctionne. Pourtant, le meilleur moyen de changer ses pratiques de santé, c'est d'en devenir acteur. L'État devrait investir dans tout ce qui permet à des jeunes d'être acteurs de leur santé. D'un point de vue économique, c'est rentable, puisque cela réduit leurs problèmes ultérieurs de santé. Surtout, cela en fait des citoyens, ayant conscience de toutes les problématiques de santé et pouvant faire eux-mêmes leurs propres choix.

Le remboursement par la sécurité sociale des consultations psychologiques pose problème. De nouveaux dispositifs permettent aux jeunes d'aller voir des psychologues et des professionnels de la santé mentale. En fait, le problème concerne l'ensemble de la population. Dès lors, pourquoi cibler les jeunes ? Cela peut leur donner l'impression qu'ils ont des problèmes, alors que ceux-ci relèvent de la vie de la société. Mieux vaudrait étendre ce remboursement à toute la population, pour ne pas donner aux jeunes le sentiment qu'ils sont un poids pour la société.

Oui, il y a une spécificité des jeunes, comportant en son sein une spécificité étudiante : stress des examens, éloignement du milieu familial... La question de la santé des jeunes doit être pensée de façon globale : entre le lycée et l'université, on ne devient pas quelqu'un de totalement différent du jour au lendemain. Les problématiques de santé qu'on observe à l'université commencent par de mauvais comportements au lycée.

Les sujets liés à la taille des établissements dépendent aussi des formations et des pratiques, qui varient. Dans un petit établissement, on a davantage de relations sociales, grâce à la concentration. Et, selon les formations, l'on n'a pas les mêmes moments de pression. Loin de moi les stéréotypes : ce n'est pas parce qu'on est étudiant en sociologie qu'on n'a pas des moments de stress important, par exemple lorsqu'il faut porter un dossier de recherche pour financer ses recherches.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je ne me risquerai pas à faire une synthèse de tout ce que vous avez dit, mais cette table ronde confirme deux intuitions que nous avons au démarrage de cette mission. D'une part, les problématiques que vous avez très bien identifiées étaient antérieures à la crise de la covid-19, et on observe simplement leur amplification. C'est dire que ces problématiques continueront après la crise... C'est pourquoi nous considérons que les difficultés de la vie étudiante sur le plan de la santé, mais aussi sur les autres aspects, doivent être traitées de manière pérenne et non envisagées comme un phénomène cyclique qui serait lié à la crise. D'autre part, nous sommes très sensibles aux politiques publiques - diagnostic des problématiques spécifiques, mise en place d'organisations et de moyens adaptés, définition d'objectifs clairement identifiés - et j'ai à titre personnel le sentiment qu'en la matière, sur la santé de la jeunesse, on part d'assez loin ! Vous intervenez depuis de nombreuses années sur ce sujet, mais il me semble qu'il y a une page à écrire, en termes de politique

publique, sur la question de la santé des jeunes, en tenant compte de la spécificité étudiante.

M. Christophe Tzourio. - Oui, il y a une page blanche, nos interventions l'ont constaté. Cela offre une extraordinaire opportunité de mobilisation générale ! La somme des problèmes que nous avons évoqués est considérable. Il faut que le Gouvernement s'en empare et décrète sur ce sujet une mobilisation générale, afin de promouvoir des objectifs globaux de santé durable, avec un *continuum* entre la prise en charge et tous les aspects de promotion et de prévention, et en intégrant les questions de développement durable, auxquelles les jeunes sont très sensibles. C'est une révolution, et il faut la construire avec les jeunes. Pour cela, il faut savoir leur parler, et aller vers eux. Cette crise nous en donne l'opportunité.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous avons bien compris vos préoccupations. Merci à tous.

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

Santé psychologique des étudiants - Table ronde

M. Mohammed Behlahsen, président de l'Université Picardie-Jules Verne, Dr Frédéric Atger, médecin chef de service, Bureau d'aide psychologique universitaire « BAPU Pascal » (Paris) et Dr Thierry Bigot, psychiatre, vice-président du RESPPET, M. Yannick Morvan, enseignant-chercheur, Université Paris-Nanterre, M. Patrick Skehan, délégué général de l'association Nightline, Mmes Laurentine Véron et Fanny Sauvade, psychologues, fondatrices et co-directrices de l'association Apsytude

M. Pierre Ouzoulias, président. - Notre audition est consacrée à la santé psychologique des étudiants. Elle fait l'objet d'un enregistrement vidéo disponible sur le site du Sénat. Public Sénat la diffuse en direct.

Je rappelle que cette mission d'information, dont le groupe Union centriste du Sénat a pris l'initiative, a désigné comme rapporteur Laurent Lafon, par ailleurs président de la commission de la culture.

Cette mission a trois objectifs : mesurer les conséquences de la pandémie sur la vie étudiante ; proposer des dispositions permettant aux établissements, à l'avenir, de faire plus facilement face à une éventuelle crise ; recenser et analyser les difficultés structurelles associées aux conditions de la vie étudiante.

Les personnes que nous entendons vont contribuer à notre réflexion, qui doit déboucher sur des recommandations pour améliorer la condition étudiante.

Jusqu'à présent, nous avons entendu nombre d'acteurs institutionnels (Crous, Cnous, Conférence des présidents d'université, etc.). Notre table ronde de ce matin, consacrée à la santé des étudiants dans une approche généraliste, nous a fait comprendre un certain nombre de problématiques. Nous abordons cet après-midi plus précisément la santé psychologique des étudiants.

Mohammed Benlahsen, vous êtes président de l'université Picardie-Jules Verne et vous avez fait procéder dans votre université à une enquête sur la santé psychologique, réalisée auprès de plus de 3 000 étudiants. Cette étude a révélé que 72 % des étudiants interrogés déclaraient avoir été en détresse psychologique pendant la crise sanitaire. Les jeunes femmes semblent avoir été davantage touchées que les jeunes hommes : 74 % pour les femmes, contre 59 % pour les hommes. 19 % des étudiants ont en outre eu des idées suicidaires - ce taux est extrêmement préoccupant. Cela représente 603 étudiants ! Vos commentaires et vos conclusions sont absolument pour notre travail.

Frédéric Atger, vous êtes médecin chef de service du bureau d'aide psychologique universitaire (BAPU) « Pascal », situé à Paris. Nous aurons besoin de votre témoignage d'acteur de terrain de la santé psychologique des étudiants, et surtout de leurs besoins en termes de suivi et d'accompagnement. Vous avez signé une tribune dans un grand quotidien, le 1^{er} décembre 2020, pour attirer l'attention sur les moyens insuffisants des BAPU et, plus généralement, des services de santé universitaires. Vous nous confirmerez que leurs moyens n'ont malheureusement pas changé depuis 1970, alors que la démographie étudiante a explosé. Vous avez de surcroît fait observer en octobre 2020, dans le même quotidien, que la file d'attente dans votre établissement dépassait 300 patients, pour leur permettre d'accéder à des services gratuits indispensables.

Vous êtes accompagné du docteur Thierry Bigot, psychiatre, vice-président du RESPPET (RÉseau de Soins Psychiatriques et Psychologiques pour les Étudiants), réseau créé en 2008 à l'initiative de professionnels engagés dans ces structures. L'objectif de ce réseau est de mieux structurer l'offre de soins psychologiques apportés aux étudiants.

Yannick Morvan, vous êtes psychologue, clinicien et maître de conférences à l'Université Paris-Nanterre - le rapporteur et moi avons tous deux été formés dans cette université - et membre du conseil scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE).

Patrick Skehan, vous êtes délégué général et fondateur de l'association *Nightline*, créée en 2016 par des étudiants pour offrir une ligne d'écoute et de soutien, qui est disponible aussi la nuit.

Laurentine Véron et Fanny Sauvade, vous êtes psychologues, fondatrices et co-directrices de l'Association *Apsytude*.

Notre rapporteur va maintenant présenter l'esprit dans lequel nous travaillons, puis chacun d'entre vous pourra s'exprimer une dizaine de minutes.

Dans un second temps, je laisserai la parole à mes collègues sénatrices et sénateurs pour un échange de questions-réponses.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci d'avoir accepté de participer à cette table ronde, qui est une étape importante de notre mission d'information. Nous avons souhaité dissocier la problématique de la santé mentale de celle de la santé en général, et organiser une table ronde dédiée à la santé psychologique, qui constitue un sujet spécifique dont nous avons vu l'importance depuis plusieurs mois.

Ce constat est assez largement partagé : cette problématique reste mal connue. Nous attendons beaucoup de vos réflexions.

Je tiens à rappeler le constat que la crise du covid-19 a fait émerger des problématiques déjà existantes, puis qu'elle les a amplifiées et inscrites dans le débat public. Implicitement, cela revient à dire que les problématiques de santé mentale des étudiants perdureront jusqu'à la fin de la crise et si des réponses n'y sont pas apportées, au-delà de la crise.

Trois grands champs de questions sont à l'étude, en phase avec le questionnaire qui vous a été transmis : un point sur l'état de santé psychologique des étudiants, les maux dont ils souffrent et leurs causes. De par vos expériences respectives, vous nous direz si cette situation existait déjà avant la crise, dans quelles proportions et avec quelles caractéristiques. Vous nous indiquerez aussi quelle organisation de l'offre de soins est mise en place ou devrait être mise en place pour les étudiants, dans les établissements d'enseignement supérieur, universitaires et autres, en lien avec le reste du réseau de santé, en ville ou à l'hôpital.

Des questions de repérage, de signalement et d'identification se posent aussi. Nous souhaitons savoir si les outils existants ou les organisations mises en place sont satisfaisantes pour identifier les étudiants en souffrance et pour les prendre en charge.

Nous tenons de surcroît à vous entendre sur les réponses apportées spécifiquement au cours des derniers mois par le Gouvernement, en particulier avec la distribution de « chèques psy ». De votre point de vue, cette disposition doit-elle être poursuivie et prolongée ?

Enfin, vous évoquerez l'aspect essentiel de la prévention. Vous nous ferez part de votre point de vue sur les dispositifs existants mais aussi sur les enseignements qui pourraient être tirés de la crise.

M. Mohammed Benlahsen, président de l'Université Picardie-Jules Verne. - Merci pour votre invitation. Il est important d'échanger sur une problématique qui me semble chronique. Je rejoins en outre M. le sénateur sur le fait que les problématiques existaient, mais leur impact n'était pas tout à fait mesuré.

Je commencerai par une présentation de l'université Picardie-Jules Verne, pour préciser le contexte de l'étude.

L'université se répartit sur six campus et compte 32 000 étudiants, dans l'ensemble des champs de formation.

En termes de sociologie, 54 % des étudiants sont boursiers. Un tiers des étudiants sont salariés, tandis qu'un tiers des étudiants du campus amiénois ne résident pas à Amiens. La ville d'Amiens compte 26 000 étudiants, ce qui représente un habitant sur cinq. Rapportée au coût d'un étudiant, l'université représente 180 millions d'euros d'activité pour la ville. Les étudiants sont le coeur battant de la ville.

Revenons à la problématique de la covid-19 et à l'étude sur la santé psychologique de nos étudiants. Cette étude a été menée par un étudiant de médecine en santé publique, en lien avec Santé Publique France. Avant le 14 janvier, dans le discours politique comme dans le monde économique, le mot « étudiant » était absent, ce qui a été très mal vécu. En premier lieu, la problématique principale mise en avant par les médias s'agissant de l'enseignement à distance a été celle de la triche. Déplacer le problème sur un autre sujet comme le bien-vivre a été difficile.

En outre, l'enquête a montré que les étudiants en Licence 3 et en Master 1 étaient les populations d'étudiants les plus affectées, c'est-à-dire ceux qui candidaient à l'entrée en Master et ceux qui postuleront à un emploi. En effet, leur stage, leur insertion ou la réussite d'un concours posent question. Ce n'est pas anodin, alors que les élèves de BTS et de classes préparatoires, qui visent parfois les mêmes concours, ont été autorisés à continuer en présentiel. Les groupes de parole qui ont été organisés ont confirmé un sentiment de déconsidération.

Quand la ministre de l'enseignement supérieur est venue nous rencontrer, j'ai fait état de la secousse que nous avons vécue collectivement, mais que nous avons ressentie individuellement. Ont alors été mis en exergue les inégalités existantes, la précarité étudiante ou encore la fracture numérique. Il existe encore des zones blanches, c'est-à-dire des zones sans accès à Internet, pas seulement dans les Hauts-de-France. À ce titre, le premier confinement nous a coûté 1 million d'euros, avec 700 ordinateurs et 500 clés 4G distribués. Tous les étudiants salariés ont été payés, dans le public comme à l'université, mais ce n'était pas suffisant. Aucune perspective n'a été donnée aux étudiants.

Un triptyque s'est posé avec cette crise : rompre la contagion, rompre l'isolement, puis pouvoir se projeter. Or aucune perspective n'a été donnée. Comme le président de l'université est décisionnaire, nous avons fermé l'université en février. Nous avons en outre décidé de stabiliser l'agenda à compter de février 2021. Certains ont alors pu confondre science et recherche, Colomb et Magellan, mais nous avons surtout tenu à produire un discours positif.

Nous avons donc commencé par stabiliser l'agenda et ouvrir des ateliers culturels, avec des artistes, bien évidemment dans le cadre de la loi, ainsi que des ateliers sportifs ou des concours artistiques pour créer du lien autrement, sans nous limiter à l'utile. De surcroît, quelle que soit l'issue de la crise, nous avons souligné que de la consolidation disciplinaire serait proposée à la rentrée. Nous les inscrirons en double compétence, plutôt que de les laisser en situation d'échec. Quant aux étudiants insérés dans l'emploi, nous leur offrirons, en accord avec l'entreprise, 20 % de leur temps pour de la consolidation des connaissances, en lien avec les syndicats patronaux, les territoires et les politiques. Ce discours ne sera toutefois pas suffisant. En aval, il faut aussi traiter la crise organique de l'université, de manière

générale. L'université n'est pas perçue en France comme un moteur économique. Quand il a été question du plan de relance, l'université n'a pas été citée, alors qu'elle est un investissement pour l'avenir.

Au-delà du fait que l'université est un espace de lien entre les personnes et de création, les étudiants ont bien souligné qu'ils venaient aussi à l'université pour se structurer, faire des choix et accéder à l'autonomie par rapport à leur famille. Lors du premier confinement, je pensais que seuls des étudiants étrangers seraient présents en ville. Or ils n'étaient que 40 %. Il fallait se soucier aussi des 60 % restants.

En outre, l'évolution de la population étudiante n'a jamais été accompagnée d'une évolution des moyens. En moyenne, la croissance des effectifs a été de 20 % par an, pour une hausse des moyens de seulement 13 %. Sur dix ans, c'est une véritable catastrophe organisationnelle. Nous ne cessons de déplorer la dégradation de nos conditions de travail. Alors que compter plus d'étudiants est une bonne nouvelle, nous dégradons les conditions de leur travail. Les présidents d'université doivent choisir entre une mission d'enseignement ou de recherche.

Beaucoup affirment que le niveau a baissé. Les étudiants en ont conscience. Leur estime d'eux-mêmes est souvent faible. Notre rôle est de les « réenchanter » et de les mettre en condition de réussir.

M. le président a évoqué un taux de 19 % d'étudiants ayant eu des pensées suicidaires. Parmi ceux-ci, 66 % ont scénarisé leur suicide. Ils ont parlé de cordes, de se jeter sous les rails, etc. En arriver là est un échec pour un éducateur.

Non seulement il faut des moyens, mais aussi une prise de conscience collective, sociétale. De plus, peut-être faut-il adresser un nouveau message à nos jeunes. À l'heure actuelle, seuls des termes guerriers sont employés : « quoi qu'il en coûte », on envoie les jeunes « au front », etc. Que signifie ce « quoi qu'il en coûte ? » Qui est concerné ? C'est là que la politique commence, au sens noble du terme. De même, on parle de la dette, comme si les étudiants allaient à la fois faire la guerre et la payer ! Le discours politique doit trouver les formules justes. La situation est difficile pour tous, bien sûr.

Enfin, je tiens à évoquer la période d'après. Cette notion a fréquemment été évoquée. Trois points seront à noter dans cette période d'après : l'amnésie, la problématique de Saint-Augustin - chercher à rattraper le temps - et la cristallisation des certitudes. Il faut impérativement investir pour l'avenir.

J'en arrive à la question des « chèques psy ». En Ecosse, où l'on compte cinq fois moins d'étudiants, 80 postes de psychologues ont été débloqués. Dans le sud des Hauts-de-France, seuls six psychologues acceptent « les chèques psy ». Ce n'est pas une réussite ! Nous sommes bloqués par la tarification et diverses problématiques, les psychologues étant

déjà très pris. Je pense en tout cas qu'il faudra repenser notre modèle pour l'après, en revoyant ce que nous annoncerons aux étudiants en septembre, à une date où ils n'auront pas vu de professeur depuis presque deux ans. De plus, je crains une troisième secousse à la rentrée, ainsi qu'une quatrième et une cinquième dans quatre ou cinq ans. C'est donc maintenant qu'il faut donner des perspectives pour l'avenir.

Dr Frédéric Atger, médecin chef de service du bureau d'aide psychologique universitaire « Pascal ». - Mesdames, messieurs les sénateurs, merci de nous recevoir. Nous avons l'opportunité de nous rencontrer aujourd'hui en présentiel mais je rappelle que les étudiants n'ont pas pu venir au BAPU pendant le premier confinement. Pendant trois mois, nous avons maintenu nos séances, mais à distance. Quand ils ont eu le choix de revenir, pendant le second confinement, 99 % sont revenus sur place. L'incarnation dans le soin nous apparaît donc essentielle. Je tenais à le souligner en introduction.

Il m'a été demandé d'évoquer l'action concrète du BAPU Pascal et de dresser un état des lieux, en tant qu'acteur de terrain, des difficultés psychologiques rencontrées par les étudiants. J'ai trouvé important d'intervenir avec le docteur Thierry Bigot, responsable de l'unité d'hospitalisation dédiée aux étudiants dans le service de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu, à l'AP-HP. Acteurs de terrain, nous travaillons ensemble au quotidien, depuis de nombreuses années, dans le cadre du réseau de soins francilien RESPPET, qu'il évoquera. Il nous semble essentiel que vous connaissiez l'existence de ce réseau.

Je me ferai également le porte-parole d'une jeune association, née en 2018, qui fédère les 18 BAPU qui existent en France. Cette association regroupe tous les professionnels des BAPU, pour qu'ils partagent leurs expériences cliniques, leurs expériences institutionnelles et leurs rapports avec les autorités de tutelle.

Il est très frappant de noter, au-delà de la diversité des pratiques liée à l'histoire locale des institutions, notre convergence de cliniciens sur les fondamentaux de la prise en charge des étudiants en souffrance.

Le BAPU Pascal est le premier à avoir été créé, en 1956. Il a été fondé par une mutuelle étudiante, la MNEF, qui émanait elle-même d'un syndicat étudiant, l'UNEF, à l'issue des travaux d'un Comité national universitaire pour la santé mentale, auquel de multiples intervenants ont participé.

Depuis les années 70, les BAPU, mais aussi les services de santé universitaires (SSU), avec qui nous travaillons en étroite coordination, n'ont obtenu presque aucun moyen supplémentaire, alors que la population étudiante a été multipliée par huit au cours des cinquante dernières années.

Dans certaines grandes villes universitaires comme Nantes, Bordeaux, Toulouse ou Lyon, il n'y a pas de BAPU.

Le texte qui définit l'agrément des BAPU leur donne pour mission de proposer une aide psychologique gratuite afin de prévenir, dépister et traiter les étudiants qui souffrent de troubles mentaux ou de difficultés psychologiques.

L'aide gratuite est essentielle, car le coût des soins est reconnu comme un obstacle majeur pour que les étudiants y recourent. Les étudiants n'ont pas les moyens de payer une aide psychologique, puisqu'ils ne gagnent pas encore leur vie. S'ils exercent une activité rémunérée, c'est pour payer leurs études. Très souvent ils ne veulent pas s'adresser à leurs parents, cette démarche s'inscrivant dans un processus d'autonomisation.

Pour ce qui est de prévenir, dépister et traiter, les BAPU assurent ces trois fonctions très importantes depuis qu'ils existent. Leur combinaison dans un même lieu est un formidable atout. La prévention et le dépistage ne sont pas l'apanage des BAPU. D'autres structures y participent, mais ce sont les seules structures publiques destinées aux étudiants qui permettent un traitement, ce qu'on appelle des structures d'aval.

Le BAPU Pascal accueille tous les étudiants, de milieux, d'âges, de pays différents, d'autant que nous disposons d'une antenne à la Cité internationale universitaire de Paris. Il est attaché à la clinique médico-universitaire Georges Heuyer et il fait partie de la Fondation santé des étudiants de France, ce qui constitue un avantage fort pour insérer les prises en charge dans un parcours de soin. L'arrivée récente d'un chef de clinique dans le dispositif s'inscrit dans une volonté de la fondation de développer un pôle ambulatoire hospitalo-universitaire pour les étudiants.

Le BAPU Pascal est ouvert aux étudiants quelles que soient leur demande et leur psychopathologie. Tous peuvent s'y rendre, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont inscrits, public ou privé, mais aussi quel que soit leur domicile ou leur lieu de scolarisation.

La majorité des étudiants viennent au BAPU de leur propre initiative, après une recherche sur Internet ou par le bouche-à-oreille. C'est un point fondamental. Outre la gratuité, le fait qu'il soit en dehors de leur lieu d'étude facilite la démarche, car il assure la confidentialité et protège d'une stigmatisation réelle ou redoutée.

Parfois, quelques rencontres suffisent pour dénouer une situation. La durée de prise en charge ainsi que la fréquence des séances sont ajustées à chaque situation. En moyenne cette durée est d'un an, mais cela recouvre des réalités très différentes.

Les étudiants que nous rencontrons souffrent principalement de stress, de troubles du sommeil, d'anxiété, de dépression mais aussi d'isolement et de blocages dans leurs études. La problématique de l'isolement et du décrochage est devenue majeure et même catastrophique avec la crise sanitaire. Certains ont des idées suicidaires ou différents troubles de conduite.

Ces symptômes s'inscrivent toujours dans une histoire. Ils révèlent une fragilité, mise à jour par ce moment charnière, en particulier du point de vue de l'autonomie qu'est le temps des études. C'est pour cette raison qu'un grand nombre d'étudiants décompensent actuellement. Ceux qui n'auraient pas décompensé sans la crise sont exposés à un stress plus fort et décompensent. Les accueillir dans ce temps-là permet non seulement que la souffrance n'évolue pas vers un trouble, mais aussi qu'ils puissent faire des choix de vie qui leur permette de se trouver, leur évitant ainsi de devenir des adultes malheureux nécessitant un long parcours de soins.

Il n'y a que deux BAPU à Paris, le BAPU Pascal et le BAPU Luxembourg, qui est géré par la Croix Rouge. Ils assurent à eux deux 17 000 actes et accueillent 1 000 étudiants par an, avec seulement 13,5 équivalents temps plein (ETP) de cliniciens. Je ne citerai pas leur budget, qui est dérisoire, alors que près de 400 000 étudiants fréquentent les universités parisiennes et 600 000 les universités d'Ile-de-France, sachant que les BAPU parisiens reçoivent aussi bien des étudiants de Paris que des étudiants franciliens.

Les BAPU sont saturés depuis des années. Nous ne cessons de le répéter. Nous sommes constamment confrontés à des dilemmes éthiques pour gérer les files d'attente. Ce qui a été dit pendant la crise sanitaire à propos des services de réanimation, et qui est apparu insupportable, s'applique aussi pour nous depuis des années. Nous nous retrouvons régulièrement dans des discussions éthiques très compliquées, qui nous rendent moins disponibles pour notre travail.

Dr Thierry Bigot. - Tout d'abord, merci encore, mesdames et messieurs les sénateurs, d'auditionner des cliniciens de terrains, impliqués au quotidien dans la prise en charge de la souffrance psychologique et psychiatrique des étudiants. Comme vous l'a dit Frédéric Atger, c'est en tant que praticien hospitalier, responsable d'une unité d'hospitalisation dédiée aux étudiants dans le service de psychiatrie de l'Hôtel-Dieu, à l'AP-HP, mais aussi au titre de vice-président du réseau RESPPET que je m'adresse à vous.

Partant du constat que les différentes structures de soins « psy » pour les étudiants fonctionnaient trop souvent de manière indépendante les unes des autres et que, de ce fait, l'offre de soins apparaissait éclatée, sans la cohérence requise pour la prise en charge des difficultés psychologiques, le réseau associatif RESPPET s'est constitué en 2008. Il a eu pour objectif d'inclure tous les acteurs de la prise en charge des troubles psychiques proposée aux étudiants de Paris et d'Ile-de-France. Tous sont concernés, mais principalement les médecins généralistes (ils sont peu nombreux et même trop peu nombreux dans le réseau), les spécialistes libéraux (vis-à-vis de la problématique de paiement des soins), les services de médecine préventive universitaire et interuniversitaire, les structures de consultations spécialisées comme les BAPU ou les centres médico-psychologiques ou psychopédagogiques (CMPP). D'autres consultations spécialisées sont

également concernées, comme le centre psychiatrique d'orientation et d'accueil de Sainte-Anne (CPOA), qui a ouvert un accueil pour les jeunes adultes. Y participent aussi des établissements d'hospitalisations psychiatriques recevant des étudiants, et des structures associatives privées comme la Fondation santé des étudiants de France.

Il s'est agi à l'époque de mettre en place un réseau de soins ouvert permettant de faire le lien entre les structures, par une meilleure connaissance mutuelle des fonctionnements de chacune d'entre elles et de favoriser une meilleure articulation des soins psychiques apportés aux étudiants : raccourcissement des délais de prise en charge, meilleure coordination, mise en place de projets thérapeutiques élaborés au cas par cas par différentes structures impliquées, etc. Le réseau est aussi d'un lieu d'échanges, de partage et de formation pour les psychologues, psychiatres, généralistes et assistants sociaux qui y participent.

Aujourd'hui, RESPPET est le seul réseau fonctionnel de ce type spécifiquement dédié à la santé psychique des étudiants. Il est ouvert à tous les acteurs de la prise en charge psychiatrique et psychologique des étudiants. Outre la poursuite des objectifs initiaux, son ambition est plurielle : mobiliser d'autres structures de soins jusqu'ici peu ou encore non impliquées dans le réseau, peut-être jusqu'au niveau national ; impliquer d'autres acteurs permettant un relais en libéral, tenant compte de la problématique financière des étudiants afin d'assurer une continuité de prise en charge ; favoriser le développement de projets et dispositifs innovants ; sensibiliser aux problématiques spécifiques des étudiants, autant le grand public que les acteurs du champ sanitaire ; promouvoir une prévention primaire, secondaire et tertiaire efficiente et spécialisée pour les étudiants, pour l'étendre au niveau national et la structurer en véritable réseau de soins avec des moyens pérennes.

Le grand public semble avoir découvert à l'occasion de la crise combien les étudiants étaient en souffrance. C'est pourtant un problème que nous connaissons depuis longtemps. De nombreux rapports en ont fait état, de très longue date. La médiatisation de la crise sanitaire a suscité une prise de conscience importante.

La structuration en véritable réseau de soins est compliquée, car nous sommes tous débordés en tant que cliniciens. Les soins cliniques représentent en effet 90 % de mon activité.

Mon implication dans ce réseau se situe en amont de sa création, quand je travaillais à l'hôpital Cochin, où j'étais responsable d'unité d'hospitalisation dans le service de psychiatrie. Une convention avait été signée entre le BAPU Luxembourg et le service de psychiatrie de l'hôpital Cochin, pour améliorer les liens et pour que le BAPU Luxembourg puisse hospitaliser plus facilement ses patients à Cochin. De la même façon, ces contacts visaient à faciliter la prise en charge psychothérapeutique de nos patients.

Mon implication est directement liée à ma pratique clinique auprès des étudiants reçus en consultation ou hospitalisés à l'Hôtel-Dieu. L'unité de l'Hôtel-Dieu est une unité ouverte, qui accueille des patients en service libre, donc volontaires pour leurs soins. Nous y recevons des patients adressés par des correspondants, par les membres du réseau ou encore *via* les urgences. Beaucoup de patients, et il y en a de plus en plus, nous sont adressés par les services d'urgence. Il s'agit pour la plupart d'étudiants en situation de décompensation psychique, au sens du passage d'un état stable à une rupture de l'équilibre (c'est le sens systémique de la crise), avec apparition de symptômes psychopathologiques, dont certains ont déjà été évoqués par Frédéric Atger : états anxieux aigus, troubles dépressifs de plus en plus majeurs, troubles des conduites alimentaires, troubles addictifs, désorganisation d'allure psychotique, idéations suicidaires ou mises en acte auto ou hétéroagressives.

Les raisons de ces décompensations sont spécifiques et nombreuses : des enjeux académiques, conjugués avec une vulnérabilité psychique personnelle propre à cet âge de la vie où se jouent l'autonomisation, la socialisation et la construction d'une des parties de notre identité, la partie professionnelle ; les renoncements nécessaires aux choix d'orientation, conjugués aux pressions académiques et/ou familiales ; un environnement d'étude souvent plus anonyme que dans le secondaire ; une éventuelle séparation du foyer familial, en raison de l'éloignement du lieu d'étude ou par désir d'autonomisation ; une paupérisation des étudiants ; la massification de l'enseignement supérieur ; une sélectivité accrue ; des idéaux de résultats parfois malmenés par la réalité, notamment dans les grandes écoles ; des difficultés d'insertion dans le monde professionnel, majorées dans la période actuelle.

Les effets de la pandémie - isolement social, sentiment d'enfermement, incertitudes sur l'avenir, précarité, téléenseignement, angoisse au regard des effets du virus, qui ne doivent pas être négligés - ont exacerbé cette réalité et parfois précipité les étudiants dans ces troubles psychiques et, pour certains, malheureusement, vers le suicide. Il y en a eu un certain nombre, tout comme il y a un certain nombre de tentatives de suicide. Actuellement, plus de 60 % des lits du service, qui en compte 27, sont occupés par des étudiants, ce qui va au-delà de l'unité dont j'ai la responsabilité. Une grande majorité d'entre eux sont hospitalisés pour des idéations ou des tentatives de suicide. Leur taux ne cesse de croître. À ce propos, la mise en place récente, dans le service, d'une cellule téléphonique de régulation de l'offre de soins en suicidologie permet d'aider les professionnels de santé, mais aussi la police, à l'évaluation et l'orientation des patients suicidaires ou suicidants, selon la disponibilité des structures ambulatoires et hospitalières.

Pour bon nombre des étudiants, il s'agit d'une première hospitalisation en psychiatrie, voire d'un premier contact avec la psychiatrie.

Outre la prise en charge classique des troubles psychiatriques, le travail avec les étudiants présente des spécificités, tant sur le plan relationnel que dans la prise en compte de la temporalité des études, qui reste linéaire au regard de la temporalité psychique des sujets, qui est beaucoup plus compliquée. Certains étudiants se retrouvent pris en difficulté, car il est difficile d'avancer sur le plan psychique, alors que la temporalité des études continue à se dérouler.

Sur le plan relationnel, la demande de ces jeunes est souvent peu claire et multiple, concernant une réalité interne (mal-être intense) et externe. Elle s'exprime souvent difficilement par une verbalisation directe, car nombre d'entre eux sont encore au sortir de l'adolescence. Beaucoup répondent aux questions par de simples « *je ne sais pas* ». Ils peuvent s'exprimer sur le mode de l'agressivité, de la méfiance pour la psychiatrie, notamment pour des premiers contacts, ou sur celui d'une attente massive, avec une exigence de soutien inconditionnel et permanent, presque sur un modèle parental protecteur. Il nous faut alors trouver une bonne distance relationnelle, afin de rassurer et de contenir les angoisses d'un étudiant qui peut souvent se sentir vraiment perdu. C'est toute la difficulté lors des premiers entretiens de contact. Le premier contact avec un intervenant « psy » est en effet très important, car c'est là que se noueront la confiance, l'accroche relationnelle et la possibilité d'éviter de développer des troubles plus importants par la suite. C'est là toute la difficulté des « chèques psy », que nous pourrions évoquer lors du débat, qui proposent trois séances puis trois séances renouvelables. Or il semble difficile de fermer la porte aux patients quand une accroche relationnelle commence à se développer.

Par ailleurs, il nous faut aussi prendre en compte la question des études, qui envahit souvent le discours et qui peut servir d'écran pour masquer le mal-être. Il faut arriver à prendre en compte cette question, en permettant aux étudiants de se dégager de la culpabilité qui y est associée, sans perdre de vue la possible participation des étudiants durant leur hospitalisation aux étapes clés des études, pour des choix de filières, pour des rendus importants ou pour certains examens si l'étudiant s'en sent capable. Dans certains cas, un travail de deuil d'une filière d'étude sera nécessaire, tout en accompagnant sur tous les plans, tant psychologiques que sociaux, la construction vers une autre filière. Durant ce temps hospitalier, la poursuite d'une éventuelle psychothérapie est souvent favorisée.

Je terminerai en soulignant une nouvelle fois l'importance du travail en réseau, non pas un réseau qui se décrète, mais un réseau qui se construit au fil du temps, avec tous les acteurs de terrain.

Lorsqu'un étudiant décompense ou présente un risque majeur de décompensation, il est important d'agir rapidement mais sans précipitation.

Pour conclure, nous souhaitons vous faire part d'un certain nombre de points, que nous avons récemment publiés dans une tribune. Nous tenons à souligner l'importance du travail en réseau et à rappeler que des structures

existent, mais leur lisibilité reste imparfaite. Je pense d'ailleurs qu'il incomberait aux agences régionales de santé (ARS) de recenser toutes les structures de soins, pour éviter de s'en tenir à déplorer la diversité des structures, qui ne sont pas nécessairement pléthoriques. C'est fondamental, alors que les moyens actuels apportés aux structures restent très insuffisants.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Votre exposé nous a permis de mesurer de façon très concrète ce qu'est votre activité, vis-à-vis d'un public qui demeure difficile à cerner.

Mme Laurentine Véron, psychologue, fondatrice et codirectrice de l'association Apsytude. - Merci de nous donner l'opportunité d'intervenir en tant que cliniciennes, pour présenter notre travail de terrain auprès des étudiants.

Nous sommes psychologues de formation. Nous avons créé il y a onze ans l'association *Apsytude* pour favoriser le bien-être étudiant, tant dans leur vie personnelle que dans leurs études. Nous l'avons créée suite à notre diplomation en psychologie, sur le constat du mal-être étudiant prégnant, que les enquêtes sur la santé mentale montraient déjà, avec notamment la prévalence de certains troubles : anxiété, dépression, états de crise suicidaire, addictions, etc.

L'association a été bâtie en complémentarité des services de santé universitaires et des BAPU, sachant que l'offre d'accompagnement psychologique pouvait être limitée dans certains territoires. Notre association a été créée à Lyon, où il ne se trouvait pas de BAPU - c'est d'ailleurs toujours le cas. Heureusement, nous pouvons compter sur les services de santé universitaires, bien que 40 % des étudiants n'y avaient pas accès. Notre objectif, en créant *Apsytude*, était de couvrir à la fois la prévention, la promotion de la santé mentale et la prise en charge, même quand il n'y a pas de difficultés installées ou chroniques. La structure se devait en outre d'être déstigmatisante, pour faciliter l'accès à la consultation.

L'association est présente dans plus de quarante villes de France, avec une ouverture à tous les étudiants éligibles à nos actions, notamment grâce à des interventions distancielles et grâce, récemment, à un soutien de la Fondation de France.

Les interventions sont proposées par des psychologues cliniciens et financées par des partenaires, essentiellement des établissements d'enseignement supérieur et des résidences universitaires, des Crous ou des résidences privées.

Mme Fanny Sauvade, psychologue, fondatrice et codirectrice de l'association Apsytude. - Je vais vous présenter des chiffres de 2021, qui restent partiels.

Les demandes de rendez-vous ont crû de 27 % par rapport à 2020.

Les crises suicidaires, qui sont filtrées au niveau du secrétariat pour pouvoir être orientées, ont crû de 71 % depuis 2020, sans parler des situations en consultation.

Les acteurs ont su se mobiliser autour des étudiants, notamment les établissements d'enseignement supérieur. Tous les partenariats ont été étendus entre 2020 et 2021 : leur progression est de 142 %, ce qui correspond à des demandes de partenariat avec des structures avec lesquelles nous ne collaborions pas encore.

Nous intervenons dans différents champs d'action, couvrant tout le *continuum* qui va de la prévention de la souffrance à la promotion de la santé mentale, au développement des compétences psychosociales qui permettent de prévenir la souffrance, en passant par la prise en charge. Nous organisons notamment des *speed meetings*, des stands de sensibilisation visant à aller à la rencontre des étudiants de façon informelle, pour lever les freins à la rencontre d'un professionnel de santé mentale. Il peut en effet être difficile de solliciter le soin quand on se sent mal et d'identifier les acteurs susceptibles d'aider. De plus, nous proposons des ateliers de groupe qui portent sur des thématiques très ciblées - sommeil, stress, relaxation, méthodologie de projets - pour mieux outiller les étudiants, tout en bénéficiant de l'apport du groupe et du lien social, l'isolement étant une problématique étudiante importante.

Mme Laurentine Véron. - Au-delà de ces actions de prévention, nous avons constitué un champ de consultations et d'accompagnement psychologique, qui nous appelons « Happs Hour », d'abord en présentiel et sur les lieux de vie et d'étude, à des horaires adaptés. En résidence universitaire, nous intervenons en soirée. Ainsi, nous pouvons éviter de passer par un lieu de soins étiqueté comme tel, même s'il en est aussi proposé, tout en assurant l'accessibilité financière et géographique à l'information.

Nous proposons aussi depuis six ans des vidéoconsultations. Cette démarche répond notamment à des problématiques comme la mobilité étudiante, qui peut conduire à des ruptures dans les parcours de soins.

Certains étudiants ont en outre des emplois du temps chargés en raison notamment de parcours en alternance ou de « petits jobs » et les horaires souples autorisés par le distanciel permettent de répondre à ces contraintes, mais aussi d'éviter les freins d'accès, comme le handicap physique ou psychique. La continuité des prises en charge engagées pendant l'année a de surcroît pu être assurée par ces consultations à distance. Par expérience, nous savons que de telles prises en charge sont aussi efficaces, ce que confirme la littérature en la matière.

Mme Fanny Sauvade. - Je citerai ensuite l'action « Porte t'apporte », qui est un programme validé par des travaux de recherche. Il a montré que ces interventions sur plus de 4 500 étudiants ont été efficaces pour réduire de façon significative la dépression, la détresse et le risque suicidaire. Cette recherche a donc montré des résultats très spécifiques et très corrélés au public étudiant, qui est particulièrement à risque de développer ces troubles. Le cœur des interventions est mené par des étudiants formés de façon conséquente et étroitement encadrés tout le long de leur intervention, en porte-à-porte. La prévention passe aussi beaucoup par les pairs, mais cela suppose de les former et de les accompagner.

Nous avons tenu dès le départ à intégrer les professionnels, qui sont le premier contact des étudiants. Des modules de formation sont donc proposés aux professionnels, qui peuvent se retrouver confrontés au mal-être et sans être outillés pour les conseiller ou les orienter. Nous proposons ainsi des formations sur le mal-être, les traumatismes, le suicide, etc.

Mme Laurentine Véron. - Ces actions s'inscrivent en articulation avec les autres acteurs médico-sociaux, dans tous nos territoires, les problématiques des étudiants pouvant être complexes.

Comme de nouveaux comportements de santé apparaissent, notamment la recherche sur Internet pour s'orienter, nous avons conçu le site Apsytude comme un outil de prévention. Il propose ainsi, comme première aide, des articles sur les difficultés que rencontrent les étudiants et diverses ressources. Une partie dédiée à l'évaluation permet aussi d'évaluer son mal-être en ligne, avant une orientation vers les aides adaptées.

Mme Fanny Sauvade. - Nous communiquons aussi sur les réseaux sociaux.

Mme Laurentine Véron. - Un grand nombre de nos psychologues intervenants sont formés à l'intervention d'urgence, ce pour quoi nos partenaires nous sollicitent couramment, face à un événement potentiellement traumatique.

Mme Fanny Sauvade. - La crise a mis en avant des problématiques qui existent depuis toujours. En termes de temporalité, les confinements et les phases de la crise sont très en phase avec les problématiques étudiantes. Ainsi, par exemple, la période de mars connaît habituellement une chute des demandes, après les premiers examens. En temps normal, à cette époque de l'année, les étudiants ont pu se constituer un premier réseau social. En revanche, le second confinement est survenu en début d'année universitaire, alors que les étudiants n'étaient pas ou peu en présentiel, et qui plus est pendant une période difficile, entre la Toussaint et Noël, sachant que la baisse du nombre d'heures de soleil entraîne généralement une hausse des demandes et du risque suicidaire.

En outre, nous avons vu apparaître une forme de détresse réactionnelle, de la part d'étudiants qui auraient bien fonctionné sans la crise sanitaire.

Nous n'avons pas vu apparaître d'énormes problématiques nouvelles, mais des expressions de détresse plus nombreuses. De plus, de nombreuses inversions du rythme jour-nuit sont apparues, en lien avec l'isolement des étudiants, qui est très prégnant et contraste avec l'image que l'on peut avoir du rythme étudiant, notamment pour les 35 % d'étudiants étrangers. Cette précarité s'est associée à une précarité financière, avec une perte des jobs étudiants ou des alternances.

Nous avons de surcroît vu apparaître depuis 2018 le phénomène de solastalgie, ou éco-anxiété, le lien entre covid-19 et environnement ayant été rapidement montré.

De même, des difficultés apparaissent vis-à-vis du projet professionnel des étudiants ou de leur perte de motivation. Beaucoup se demandent s'ils arriveront à se motiver pour passer leurs partiels ou s'ils pourront obtenir leur diplôme, et si celui-ci aura une valeur. Leur insertion sur un marché du travail déjà bien altéré suscite de nombreuses interrogations.

M. Yannick Morvan, enseignant-chercheur, Université Paris-Nanterre. - Mesdames, messieurs les sénateurs, je vous remercie pour cette audition. Je rappellerai quelques chiffres en préambule. Les étudiants sont une population qui compte : 2,7 millions de personnes sont en situation d'études en France. Ils représentent d'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) deux tiers de la classe d'âge entre 18 et 20 ans et un tiers de la classe d'âge entre 21 et 24 ans.

Pour situer les enjeux de santé mentale, la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » rappelle le coût économique et social élevé de la santé mentale : 109 milliards d'euros par an. On peut rappeler aussi que les troubles psychiques sont invalidants. Ils occupent le septième rang en France des troubles invalidants et le quatrième rang dans le monde. Une étude portant sur l'ensemble de la population du Danemark montre que 15 % de la population totale a déjà présenté un trouble à l'âge de 18 ans, et ce sont des troubles qui démarrent tôt. Une étude américaine réalisée en 2005 nous indique que 75 % des troubles débutent avant l'âge de 24 ans. Ces chiffres permettent de situer les enjeux, en termes de santé mentale étudiante.

De quels indicateurs disposons-nous avant la crise ? Peu d'indicateurs fiables sont disponibles, car il existe peu d'indicateurs à l'échelle nationale ou d'échantillons représentatifs, et peu de données fines, avec des questions de croisement de données, notamment de données académiques, par exemple autour de la question de l'impact de la santé mentale sur les trajectoires de vie. De même, l'impact des conditions sociales mérite d'être suivi. Le rapport récemment rendu sur la politique publique de

la donnée met en avant ce point. En tant que membre du collège scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), il me semble déterminant de pouvoir travailler avec les autres organismes et de croiser les données, bien sûr dans le respect du règlement général sur la protection des données (RGPD), des droits et des personnes, pour pouvoir décroiser l'information et obtenir une donnée fine, afin de renseigner la politique publique et aider au mieux les étudiants.

Il existe peu d'études longitudinales. C'est un point important, qui permettrait de vérifier si la situation s'est aggravée. Hormis la cohorte *I-Share*, source de données importante, on trouve les données de l'OVE. L'Observatoire de la vie étudiante s'efforce en effet de mettre en place un suivi longitudinal : l'enquête « vie d'étudiant confiné » relève de cette méthode.

Avant la crise, en 2016, la première enquête « santé des étudiants » réalisée par l'OVE s'est calquée sur l'enquête du baromètre « santé des Français », pour disposer d'éléments de comparaison entre la population étudiante et la population générale. J'ai préparé quelques enseignements chiffrés de cette enquête, sachant que la situation était déjà difficile à l'époque. 15 % des étudiants présentaient alors un épisode dépressif majeur, contre 10 % de la population générale. Dans l'enquête « santé des Français », 13 % des répondants en situation d'études déclaraient déjà un épisode dépressif majeur. Cette donnée s'est donc confirmée. Par ailleurs, le recours aux soins dans l'année des étudiants qui présentaient des troubles dépressifs était de seulement 53 %, contre 68 % dans le baromètre « santé des Français ». Surtout, le recours aux professionnels de santé mentale ou à des thérapies adéquates, c'est-à-dire soit médicamenteuses de type antidépresseurs, soit des psychothérapies, était seulement présent pour un quart d'entre eux. Le recours aux soins était donc déjà très faible en 2016. Pour ce qui est de l'idéation suicidaire, elle atteignait déjà 8,4 %, contre 4,7 % en population générale, à l'époque.

Un certain nombre d'études ont été produites depuis la crise. Il faut les saluer, notamment l'étude menée en Picardie ou les études de l'Université de Lorraine. Or les indicateurs en santé mentale restent complexes, parce qu'il en existe de nombreux, tout comme il existe beaucoup d'outils, ce qui est compliqué à gérer pour un décideur politique. Sur le seul sujet de la dépression, l'information varie fortement. Il est en effet indiqué que 16 % à 43 % des étudiants souffrent de dépression. Cette variabilité s'explique par l'usage de méthodes et d'outils de mesure différents, avec des taux de participation et des seuils différents pour apprécier la définition d'un trouble psychologique. La situation peut donc être difficile à appréhender, ce qui ne signifie pas que les troubles ne sont pas réels. L'ensemble des indicateurs pointent ainsi une augmentation des difficultés psychiques des étudiants en général, mais aussi de la population dans son ensemble.

Comment traduire ces données en termes interventionnels ? Je rejoins les collègues qui sont intervenus. Ce sont certes des données importantes, mais ce sont des données moyennes, qui recouvrent des situations extrêmement hétérogènes. Ces données ne sont qu'une photographie à un instant T de situations dynamiques, ce qui conduit à modéliser les troubles comme des systèmes complexes, en équilibre. Ces phénomènes sont à la fois complexes et multifactoriels, avec une intrication de composantes environnementales, sociales, économiques, académiques, interpersonnelles, intra-individuelles, biologiques, cognitives et narratives. J'insiste sur ce point, car il a beaucoup été question du suicide. Il est extrêmement important, dans le contexte actuel d'inquiétudes vis-à-vis de l'avenir et de situations d'isolement, de rappeler l'importance de programmes comme le programme « Papageno ». Il faut rappeler des histoires positives. La situation est certes difficile et les étudiants en souffrent, mais il y a un avenir, une sortie de crise possibles, à condition que l'on reçoive de l'aide. Il faut insister sur cet élément.

Comme l'a constaté l'OVE, la crise présente des effets sur les conditions de vie et d'études. La vision de l'avenir est assombrie en termes d'insertion professionnelle. Un coup d'arrêt a en outre été porté à certaines activités rémunérées, ce qui a induit des difficultés financières perçues comme plus importantes, tout comme la détresse psychologique qui a augmenté de 20 % à 30 %. Je précise que les chiffres diffèrent, parce que les seuils, les méthodologies et les taux de réponse diffèrent. Il faut aussi citer le non-recours aux médecins lorsque les étudiants en avaient besoin, plus particulièrement ceux qui étaient en détresse.

Quelles interventions pour les étudiants ? L'une des clés soulevées dans la littérature spécialisée porte sur les stratégies de prévention, qui visent à sensibiliser et détecter tôt pour intervenir tôt. Elles permettent d'éviter la situation de transition vers un trouble, les systèmes étant complexes et en équilibre instable. Il faut éviter que la situation se déstabilise dans une situation pathologique, car il faut parfois déployer beaucoup plus d'efforts ou d'énergie pour revenir à un système antérieur.

Les études nous aident à identifier des facteurs de risque, dans des populations cibles sur lesquelles il convient d'intervenir, sachant que les stratégies restent globales. Il faut ensuite les décliner de manière individuelle. Il ne s'agit pas seulement d'identifier les catégories susceptibles d'être en souffrance - les étudiants en lettres et sciences humaines, en troisième année ou en première année -, mais de leur proposer quelque chose. Communiquer et sensibiliser sont des étapes déterminantes, mais il faut aussi proposer une réponse rapide, qui ne soit pas apportée après trois à six mois d'attente. De plus, une fois la sensibilisation effectuée, le travail ne fait que débiter.

L'évaluation clinique par des professionnels apparaît donc nécessaire, pour pouvoir distinguer les situations et les degrés de sévérité, qui varient dans le temps. Il faut proposer une réponse graduée, adaptée, rapide et surtout soutenue dans la durée, parce que les systèmes et les situations des étudiants évoluent.

Les professionnels ont besoin d'un temps dédié maximal auprès de ces personnes. Les cliniciens ont besoin de temps et de soutien pour organiser la prise en charge et la chaîne de soins. Pour cela, les niveaux d'intervention doivent être coordonnés. Le rôle essentiel des acteurs associatifs a été noté. Je pense en particulier à *Nightline*, à *Apsytude*, aux premiers secours en santé mentale ou aux étudiants relais. Surtout, il faut faciliter les parcours entre prévention, évaluation, prise en charge et suivi, autour des différents acteurs, des différentes structures et des différentes tutelles.

Un article récent relatif à une modélisation en Australie a mis en avant la multiplicité des programmes, avec une amélioration du lien social, autour de systèmes qui permettent de coordonner les soins à l'aide de technologies et de systèmes d'information. Grâce à un suivi au long cours des personnes après leur crise, d'actions de réduction des difficultés sociales durant l'enfance, d'une augmentation des programmes d'emploi et des aides sociales pour les étudiants, ce modèle a montré que les comportements suicidaires pouvaient être réduits d'à peu près 30%.

Quelles solutions pour les étudiants ? Rappelons que le rapport de la Cour des comptes sur les parcours dans l'organisation des soins de psychiatrie a posé comme constat principal que l'offre de soins était diverse, peu graduée et insuffisamment coordonnée, et que les moyens spécialisés, extrêmement importants et gratuits sont souvent asphyxiés, faute d'être concentrés sur des publics prioritaires et, évidemment, faute de moyens.

Les solutions sont nombreuses. Nous avons parlé du « chèque psy », qui va dans le bon sens. Encore faut-il cependant qu'il s'articule de manière cohérente avec les dispositifs existants et qu'il vienne en interaction avec ceux-ci, car l'empilement de dispositifs n'est pas satisfaisant. Face aux besoins qui sont réels, ce chèque est sans doute insuffisant. La plupart des données de la littérature nous apprennent qu'une vingtaine de séances seraient nécessaires. C'est tout de même un dispositif intéressant, qu'il faut ensuite coordonner et organiser.

La logique de territoire ne doit pas non plus être négligée. L'exemple du réseau RESPPET apparaît à ce titre tout à fait excellent. Où ailleurs qu'au Sénat peut-on parler des territoires ? Il faut donner les moyens nécessaires à ces réseaux qui se mettent en place, non seulement pour fonctionner, mais aussi pour répondre à des situations extrêmement hétérogènes. Or la logique du réseau RESPPET en région parisienne ne serait peut-être pas la même sur un autre territoire. Tout dépend des situations sur le terrain, dont

l'hétérogénéité requiert des moyens de coordination et d'organisation, au niveau des projets territoriaux de santé mentale (PTSM), c'est une évidence. Sur ce point, peut-être la fiche action du PTSM de Paris sur les étudiants mériterait-elle d'être reproduite ailleurs.

Je tiens aussi à souligner le rôle central et pivot de la médecine préventive universitaire dans la coordination. Pour tenir ce rôle, elle a besoin de moyens et d'outils. Or bien des services de médecine universitaire ne disposent même pas d'outils numériques d'organisation de leurs missions. Il faut pouvoir faciliter le plus possible le fonctionnement des services, par exemple par des aménagements d'études. Ces aménagements d'études, nécessaires et utiles dans le cadre de la compensation du handicap, occupent une place importante des consultations et il faut les soutenir. Or les aménagements d'études ont augmenté ces dernières années. Toute la chaîne organisationnelle du soin ou de la prise en charge des compensations académiques doit être facilitée pour les services, afin qu'ils puissent consacrer du temps aux étudiants.

Sur un plan national, il me semble important de développer des systèmes de prévention et de s'appuyer sur le numérique. L'Agence du numérique en santé s'y consacre, par un travail très intéressant. Il faut développer les outils. De plus en plus de systèmes se développent à l'aide de *smartphones*, pour identifier, répondre plus rapidement ou favoriser l'orientation. Là encore, il faut que ces solutions s'inscrivent dans des organisations réelles. Une simple application, en tant que telle, ne sert à rien si elle n'est pas suivie d'une action ou de l'intervention d'un professionnel en aval. Je suis d'accord avec le fait que les visioconférences fonctionnent. La littérature nous confirme que les prises en charge numériques fonctionnent aussi bien, mais il faut qu'un humain soit présent derrière. Si les systèmes sont totalement automatisés, par exemple autour de fiches pratiques que l'étudiant doit suivre, alors l'acceptabilité est moindre et le système devient moins efficace. Un projet a été financé pour un chercheur qui a reçu des fonds européens dans le cadre des *ERC Starting Grant*. Il utilise ces technologies *via* un *smartphone*, sur la base de modélisations complexes, pour prédire la transition et intervenir au plus tôt.

M. Patrick Skehan, délégué général de l'association *Nightline*. - Je commencerai par introduire notre association, puis j'évoquerai une étude qui pourrait vous intéresser.

Nightline est une association étudiante qui travaille sur la question de la santé mentale étudiante depuis 2016, avec le soutien d'une équipe de salariés et de professionnels de la communication et de santé mentale. Notre projet phare est un service d'écoute, par et pour les étudiants, qui se décline sur le territoire. Nous sommes actuellement présents à Paris, Lyon, Lille, Saclay et Toulouse à compter d'avril.

Les étudiants qui proposent ce service d'écoute sont formés, sélectionnés et soutenus, dans un cadre éthique très rigoureux, développé depuis une cinquantaine d'années dans les pays anglo-saxons, pour s'assurer que les étudiants qui s'impliquent dans la démarche le font de façon saine. Nous faisons passer deux messages clés : vous serez mis en relation avec un autre étudiant et il n'y a pas de mauvaise raison de nous appeler, même si c'est pour parler du film que vous venez de voir au cinéma. Il faut qu'il soit possible et facile de parler, dès le début de la détresse, le plus tôt possible, pour que cette expression aide à trouver une solution. Nous jouons aussi un rôle important d'orientation vers des services professionnels. Nous avons en effet constaté que les étudiants qui nous contactent ont parfois du mal à trouver les bons professionnels, car ils ne connaissent pas les réseaux. Nous jouons alors un rôle de tremplin, pour environ 10 % des personnes qui nous appellent.

Nous proposons aussi des actions de prévention co-construite avec les étudiants. Elles passent par le site soutien-etudiant.info, qui liste tous les dispositifs de soutien disponibles sur le territoire. Nous l'avons bâti pendant la crise sanitaire pour aider les étudiants. Plus de 80 000 étudiants y ont eu recours. Nous avons lancé des campagnes de prévention, notamment sur les réseaux sociaux, en particulier sur *Instagram*. Nous avons récemment mené une campagne avec des influenceurs, pour toucher une population non sensibilisée sur la santé mentale. Cette campagne visait simplement à indiquer qu'il faut parler à quelqu'un si l'on va mal, en orientant éventuellement les étudiants vers notre site. Plus de 2 millions de jeunes de 18 à 24 ans ont été atteints par cette campagne.

Nous recevons par ailleurs une demande récurrente des bureaux des élèves, qui se retrouvent souvent face des à étudiants en difficulté et qui ne savent pas comment réagir. Il faut s'assurer que leur implication soit saine. Enfin, nous proposons des actions sur les campus, autant que possible, ce qui sera développé à compter de 2021.

M. Morvan a souligné que la problématique de la santé mentale existait avant la crise. En 2017-2018, à notre ouverture, nous avons enregistré 200 contacts, pour passer à 1 600 en 2019, puis 3 200 en 2020 et pour dépasser les 7 500 contacts en 2021. L'augmentation a été forte, même avant la crise sanitaire. La crise de la santé mentale étudiante n'a en effet pas commencé avec la crise sanitaire, qui a seulement mis ce problème en lumière. Il ne faudra pas l'oublier une fois la crise terminée.

Nous avons étudié la façon dont d'autres pays ont réagi face à la crise de la santé mentale étudiante. Il n'existe pas de stratégie de santé mentale en France, en comparaison notamment avec la Grande-Bretagne. Dans ce pays, une première recommandation de politique et de procédure pour la santé mentale étudiante est sortie en 2015, au niveau national. En 2018, un cadre national a été créé, puis une charte de santé mentale étudiante universitaire a été rédigée. Le cadre national a ensuite été mis à jour en 2020.

Au Canada, un guide pour une approche systémique de la santé mentale post-secondaire a été publié en 2013. Des normes sur la santé mentale et le bien-être pour les étudiants du pôle secondaire ont ensuite été publiées par la Commission de la santé mentale du Canada en 2020.

En Irlande, un rapport de la *task force* nationale sur la santé mentale des jeunes a été rendu en 2017. Un cadre national sur la santé mentale étudiante et la prévention du suicide étudiant a ensuite été fixé en 2020.

Il n'existe pas de stratégie comparable en France. Nous avons subi les effets de son absence avec l'arrivée de la crise sanitaire.

Tous les étudiants sont concernés par la crise de la santé mentale étudiante. C'est un point très important. Certaines problématiques spécifiques existent et doivent être reconnues, notamment celles des étudiants internationaux ou des étudiants en santé. Quoi qu'il en soit, tous les étudiants, de toutes les filières et de toutes les classes sociales, sont concernés et une réponse globale doit être apportée. Il faut aussi répondre aux 40 % d'étudiants qui n'étudient pas à l'université, même si les services de santé universitaire ont un rôle déterminant à jouer.

Pour revenir sur la question des moyens, l'action de notre association est importante, mais il faut aussi que les structures d'aval soient suffisamment dotées. Les professionnels doivent être en mesure de prendre en charge tout étudiant en difficulté, sinon nos étudiants bénévoles risquent de se retrouver en difficulté. Les professionnels d'aval sont des acteurs essentiels. Sans eux, nous sommes totalement démunis.

Nous avons réalisé une étude pour mesurer le niveau d'investissement dans la santé mentale en France. Seules les SSU ont été étudiés, faute de comparaison possible avec les BAPU à l'international. Je propose d'en exposer les conclusions et les réponses d'autres pays.

En Irlande, avant la covid-19, on comptait un psychologue en poste pour 2 600 étudiants. Dans ce pays, les étudiants sont dix fois moins nombreux qu'en France. En août, 5 millions d'euros y ont été investis et de nouveaux postes de psychologues ont été créés.

En Ecosse, il y avait un psychologue pour 3 800 étudiants avant la covid-19. Les étudiants y sont cinq fois moins nombreux qu'en France. En septembre, 6 millions d'euros ont été engagés, notamment pour recruter 80 psychologues supplémentaires sur des postes pérennes.

Au Québec, un psychologue couvrait 3 000 étudiants au Québec avant la covid-19. Ce pays accueille dix fois moins d'étudiants que la France. Récemment, 10 millions d'euros ont été alloués à la santé mentale étudiante.

En Nouvelle-Zélande, pays qui accueille six fois moins d'étudiants que la France, on comptait un psychologue pour 4 000 étudiants avant la crise. Depuis, 15 millions d'euros ont été investis pour renforcer les structures existantes et recruter plus de psychologues.

En France, un psychologue couvrait 30 000 étudiants avant la crise. En décembre, 80 recrutements ont été annoncés sur un an, puis est intervenue la mise en oeuvre du « chèque psy ». Je pense que ces comparaisons se suffisent à elles-mêmes.

M. Pierre Ouzoulias, président. - En effet, ces comparaisons sont éclairantes.

Je propose d'ouvrir le débat, en donnant d'abord la parole au rapporteur de la mission, Laurent Lafon, puis à Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis du budget de l'enseignement supérieur à la commission de la culture. Mes collègues qui souhaiteront participer pourront aussi prendre la parole. Enfin, je repasserai la parole à nos invités, à qui je demanderai de choisir à une ou deux questions posées par mes collègues, pour y répondre en fonction de vos compétences.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je souhaiterais que vous évoquiez divers points : le lien avec les établissements d'enseignement supérieur, les actions de prévention et la facilité de mener de telles actions, mais aussi l'identification des étudiants en difficulté. En outre, je souhaite vous entendre sur l'adaptation du cursus ou de la charge de travail de l'étudiant.

Second champ de questions, vous avez évoqué à plusieurs reprises la question de la prise en charge financière des soins. Vous avez mentionné le fait que la gratuité était fondamentale dans les BAPU. Comment cela se passe-t-il vis-à-vis de l'assurance maladie ou des mutuelles ? Fanny Sauvade et Laurentine Véron ont évoqué des partenaires.

Enfin, ce matin un certain nombre des intervenants de notre autre audition sur la santé ont souligné que l'une des difficultés pour la jeunesse en général et les étudiants en particulier était le renoncement aux soins, car beaucoup estiment que leur problème va passer tout seul. Vous n'en avez pas fait état. Quelle solution préconisez-vous pour éviter le renoncement aux soins ?

M. Stéphane Piednoir. - Merci à tous pour la profondeur de vos propos, qui dressent un panorama inquiétant sur la condition étudiante. La question de l'accompagnement des étudiants sur les campus est primordiale.

Je souhaite poser deux questions. Disposez-vous d'éléments statistiques permettant de mesurer la progression de la détresse psychologique des étudiants ? Vous avez souligné un accroissement des consultations et du risque suicidaire. Est-on certain que cette progression est différente de celle observée dans la population générale ? En effet, le confinement crée des symptômes similaires dans l'ensemble de la population.

En outre, les fondatrices d'*Apsytude* ont souligné que la gravité des symptômes était en progression. Pouvez-vous nous le confirmer et proposer une comparaison avec le reste de la population ?

Enfin, la consultation d'un service psychologique pose question en France, où l'on ressent une certaine réticence à s'exposer. Ce secteur souffre d'un frein, en particulier de la part des jeunes, qui sont soumis au regard des autres. Pourquoi ne pas intégrer les BAPU au sein des services de santé universitaires ? Ne serait-ce pas à même de faciliter le lien avec les consultations et la prévention, qui évite des crises, notamment les crises suicidaires aiguës ?

Mme Victoire Jasmin. - Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a fait l'objet de nombreux amendements liés à la santé mentale, qui n'ont pas été adoptés au Sénat. Je pense que ce travail permettra une meilleure prise en compte de ces problématiques. En novembre 2020, nous manquons sans doute de recul vis-à-vis de la situation. Je pense en tout cas que la situation est grave.

Vous avez tous évoqué la question des moyens. J'aurais certaines questions à poser sur ce sujet. Pourquoi des problèmes d'éthique se posent-ils dans les BAPU ? Si certains de nos collègues ont déposé des amendements, c'est parce qu'ils avaient conscience de difficultés importantes. Nombre de sénateurs pouvaient néanmoins ne pas en avoir conscience, ce qui a pu expliquer que les auteurs de ces amendements n'aient pas été entendus.

Êtes-vous par ailleurs en relation avec les conférences de la santé et de l'autonomie des différents territoires, où des dispositifs sont en principe mis en oeuvre ?

Qu'en est-il en outre des freins à l'accès aux soins ? Quels sont vos liens avec les centres médico-psychologiques (CMP) ou les établissements publics de santé mentale (EPSM), pour la continuité des soins ?

En psychiatrie, les professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH) ne sont pas assez nombreux. Sans doute cette discipline mériterait-elle d'être mieux mise en valeur, tout comme le métier de psychologue. Vous disposez sans doute d'une vision précise en tant qu'acteur de terrain. Vous connaissez la situation. Je crains toutefois que les solutions accessibles aux étudiants restent mal connues dans les universités.

Vous avez évoqué les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Comment procéder à une évaluation pertinente des actions si la personne est à distance ?

M. Patrick Skehan. - Je tâcherai de répondre aux questions de M. le rapporteur.

Nous travaillons avec beaucoup d'établissements d'enseignement supérieur. Ce lien est facile, car ces acteurs de terrain ont parfaitement conscience de la situation de leurs étudiants. Nos propositions, idées et solutions sont donc aisées à mettre en place, pour monter des projets. Il est

en revanche difficile pour les établissements de trouver les ressources nécessaires à ces projets et de répondre aux besoins de leurs étudiants.

S'agissant du renoncement aux soins, un chiffre m'a frappé pendant la crise. Une étude parue dans le *Journal of the American Medical Association* (JAMA) a montré que seuls 12 % des étudiants en détresse psychologique avaient consulté et seulement 2,7 % dans des services de santé universitaire, qui étaient pourtant débordés. Il y a de toute évidence un tabou qui empêche les étudiants à demander de l'aide. Nous l'avons vu dans notre campagne récente avec des influenceurs. Je rappelle qu'il suffit de lancer un *tchat* anonyme sur notre site pour nous contacter. Certains étudiants ont pourtant indiqué n'avoir même pas pensé à nous contacter, estimant que leur problème était sans gravité. Il faut s'attaquer au tabou empêchant les étudiants de s'orienter correctement.

Le travail de lisibilité et d'accessibilité est donc très important, car les étudiants ignorent vers qui se tourner. Il faut les accompagner dans la durée, pour qu'il soit facile pour eux d'obtenir un rendez-vous.

M. Yannick Morvan. - Je répondrai à la question de M. Piednoir sur l'augmentation de la détresse psychologique observée ces derniers temps et la différence avec la population générale. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) a mené une enquête récemment, qui compare certains chiffres. Je précise que la gravité repose sur la mesure des symptômes, leur nombre et leur fréquence, par exemple au cours des quinze derniers jours. Ces outils sont utilisés pour mesurer la diminution du nombre de symptômes. Cet indicateur, qui reste imparfait, nous renseigne tout de même de façon assez intéressante sur les évolutions.

La Drees a comparé les données de 2014, 2019 et 2020. Ce ne sont pas des données étudiantes, mais elle a pu utiliser un même outil pour différencier la population générale et les plus jeunes, plus spécifiquement les personnes âgées de 15 à 24 ans. En 2014, la part de la population générale qui déclarait se sentir mal atteignait un taux de 7,3 %, pour passer à 10,9 % en 2019 et à 13,5 % en 2020, pendant la crise sanitaire. Chez les 15-24 ans, le taux est passé de 4,2 % en 2014 à 10,1 % en 2019, taux alors inférieurs à ceux de la population générale, pour passer à 22 % en 2020, soit nettement plus. Comment expliquer ces taux ? Il faut envisager l'ensemble des hypothèses. La plus importante est la dégradation de l'état de santé mentale. Mais la manière de répondre a aussi pu influencer les résultats de ces enquêtes. On s'autorise désormais peut-être plus facilement à dire que l'on va mal. Il faut envisager ces éléments pour recouper l'information, *via* des enquêtes, des données longitudinales ou des données de l'assurance maladie. Il est donc difficile d'apporter une réponse nette et tranchée, mais en tout cas les indicateurs vont plutôt dans le sens d'une augmentation, de façon générale.

S'agissant des nouvelles technologies, j'ai évoqué l'aide à l'organisation des soins. Il faut aussi tenir compte des outils destinés aux professionnels de santé, qui utilisent de plus en plus les *smartphones*. Le patient peut ainsi renseigner le nombre de ses symptômes de façon plus écologique, à plusieurs moments de la semaine. Ces mesures intenses dans le temps permettent de suivre l'évolution des situations. La logique à l'oeuvre n'est pas une logique de catégories diagnostiques, mais une approche sur l'interaction des symptômes : plus d'idées noires, plus d'insomnies, plus de rumination, etc. Il faut tenir compte de la spécificité de chaque acteur dans ce tableau, sans se limiter à des symptômes de santé mentale, mais en intégrant la situation globale de personnes, environnementale ou économique.

Mme Laurentine Véron. - J'évoquerai le lien avec les établissements d'enseignement supérieur. Ils font partie de nos principaux financeurs, avec les résidences étudiantes. Certains points assez positifs sont à noter dans la crise, notamment la prise de conscience et la médiatisation du mal-être étudiant, qui a permis à certains établissements d'enclencher des démarches pour améliorer la prise en charge de la santé mentale de leurs étudiants, à leur niveau.

Nous avons connu 140 % de sollicitations supplémentaires de la part d'établissements de l'enseignement supérieur. C'est considérable ! La mobilisation de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) mérite d'être soulignée, car elle a permis de débloquer des budgets et de favoriser la mise en place d'actions au bénéfice de la santé mentale et du bien-être des étudiants.

Créer des partenariats avec les étudiants permet aussi de réduire les temps d'attente, qui sont un frein important à l'accès aux soins. C'est un facteur fort de prévention et de repérage des étudiants.

De surcroît, il est important de nouer un lien avec le personnel de l'établissement, par exemple en mettant en place des dispositifs d'accompagnement psychologique. Des actions de sensibilisation du personnel sont également proposées, car ils sont les premiers témoins de la détresse psychologique des étudiants. La formation des professionnels non soignants est un élément clé de prévention et d'orientation vers le soin.

Mme Fanny Sauvade. - S'agissant du renoncement aux soins, il faut souligner qu'une personne qui va mal n'a pas la capacité d'aller chercher de l'aide. Au-delà des manques qui sont pointés, le renoncement est aussi un symptôme de la souffrance. Une personne suicidaire pense souvent que son cas est réglé et qu'il n'existe pas de solution. Il faut donc mener une prévention très précoce, ce qui incite à compléter les méthodes d'intervention, en allant directement sur les lieux de vie, au plus près des étudiants, *via* une communication claire. Ainsi, les actions fonctionneront. Au-delà de la prévention, il est à noter que des études prouvent qu'une communication mal faite est délétère, ce qui renvoie à Papageno.

Dr Thierry Bigot. - J'évoquerai pour ma part le lien avec les centres médico-psychologiques (CMP). Le travail avec ces acteurs reste compliqué. Tout dépend de l'implication des différents CMP, qui sont totalement débordés, avec des délais d'attente extrêmement longs. Par ailleurs, ils reçoivent des pathologies souvent très lourdes, parfois très impressionnantes pour des étudiants.

Dans le cadre des hospitalisations sur le secteur, certains de nos correspondants ont même tendance à nous envoyer ces patients, car une première hospitalisation peut être très douloureusement vécue par les étudiants. Tout dépend des CMP. Certains s'impliquent. L'accroche relationnelle dépend aussi beaucoup de la personne avec laquelle on échange. Si les étudiants ont le sentiment d'être mal reçus ou pas attendus, ils ont tendance à abandonner.

M. Frédéric Atger. - Dans le réseau RESPPET, nous travaillons avec des professionnels du secteur, qui appartiennent au maillage territorial français. Des consultations proposées par un médecin du CMP ont même été mises en place dans une structure de la Fondation santé des étudiants de France, qu'on appelle un relais. La fonction de cette structure diffère de celle des BAPU, qui se concentrent plutôt sur une prise en charge courte et éventuellement une orientation.

Il existe un véritable maillage territorial en France. À ce titre, les chiffres évoqués par Patrick Skehan lient le nombre de psychologues et les effectifs d'étudiants doivent donc être modulés, car le tissu de l'offre de soins en France présente des caractéristiques très particulières, différentes de celles d'autres pays. En France, les cliniciens sont en lien avec les structures. De plus, les psychologues officiellement proposés aux étudiants ne sont pas les seuls qui leur viennent en aide. Quoi qu'il en soit, au bout du compte, toutes les structures sont saturées et la psychiatrie française est sinistrée. En tout cas, il faut tenir compte du maillage existant, auquel nous avons beaucoup recours pour les étudiants.

Pour ce qui est du financement des BAPU, l'ARS nous fournit une dotation annuelle de fonctionnement, avec un objectif chiffré de consultations. Nous devons nous en tenir à ce nombre d'actes. Ces budgets sont les mêmes depuis des décennies, alors que la population étudiante a considérablement augmenté.

L'étudiant doit présenter au BAPU sa carte d'étudiant et sa carte vitale pour être pris en charge par l'assurance maladie, mais il n'a aucune avance de frais à effectuer. C'est bien précisé en amont. Nous indiquons que la consultation n'est pas payante pour l'étudiant, mais qu'elle n'est pas non plus gratuite, ce qui lève l'un des freins à consulter.

En outre, l'étudiant est dans une période de sa vie où il cherche à s'autonomiser, ce qui est antinomique avec la consultation. Il faut en tenir compte aussi.

Pourquoi ne pas intégrer les BAPU aux SSU ? Les financements ne sont pas les mêmes. Le second relève de l'enseignement supérieur et le premier de la santé, *via* l'ARS. Or la communication entre les deux ministères reste perfectible. Le ministère de l'enseignement supérieur semble n'avoir entendu parler des BAPU que très récemment, à l'occasion d'une visite de celui de Clermont-Ferrand, qui est intégré au SSU. Or c'est le seul endroit où le BAPU soit intégré au SSU. Sans doute la divergence d'origine des financements explique-t-elle le manque d'interaction observé jusqu'à présent dans l'élaboration de la réflexion qui s'impose, en faisant intervenir tous les acteurs.

Pourquoi ne pas les intégrer ? Tout d'abord, il n'existe pas de SSU dans tous les établissements d'enseignement supérieur. Réciproquement, les BAPU peuvent accueillir tous les étudiants, quel que soit leur établissement. Il existe aussi un risque que seules les universités riches disposent d'un SSU. À mon sens, être situé à l'extérieur de l'université présente un fort intérêt vis-à-vis du renoncement aux soins. Il en va de même pour la médecine du travail. Le suivi médical au long cours n'a pas lieu à la médecine du travail, en proximité avec ses collègues. De la même manière, les étudiants n'ont pas envie d'ouvrir la porte d'un bureau de consultation psychologique à proximité de leurs camarades, même si nos échanges sont très fluides avec les médecins de SSU.

Nous intervenons aussi auprès des enseignants en difficulté. Je pense donc que les liens doivent être renforcés, tout en distinguant ces deux pôles de la prise en charge.

Cette idée m'ouvre un questionnement : pour quelles raisons certaines universités font-elles appel à *Apsytude* ? Le travail et la créativité de cette association sont certes remarquables, mais il existe déjà un dispositif impliqué dans la vie locale. C'est donc à mon sens un nouvel empilement de dispositifs.

Par ailleurs, la prévention reste essentielle, notamment la première écoute que propose l'association *Nightline*. Elle facilite en effet l'accès aux soins psychologiques, en les déstigmatisant et en les dédramatisant, mais pourquoi ne pas développer, pour ce qui est mis en place en aval de la prévention ou de la détection, les structures déjà implantées et qui fonctionnent, avec des liens différents selon les territoires, comme à Paris avec le réseau RESPPET ? Pourquoi les Crous ne financent-ils pas les BAPU ou les SSU ?

À la mairie de Rennes, un financement a été apporté au BAPU. C'est un point important. Les structures existantes ont le défaut d'être saturées, mais leur fonctionnement, leur articulation et leur travail en réseau ont montré qu'elles savaient travailler.

M. Mohammed Benlahsen. - S'agissant de la comparaison avec le reste de la population, il existe effectivement des similitudes, mais les causalités diffèrent. Les jeunes, dont les étudiants, sont soumis à une pression très forte.

Du fait de notre tendance à vivre dans l'immédiateté, j'avais naïvement cru que la crise nous aiderait à faire des choix et à revoir nos fondations. Tel n'a pas été le cas. À mon sens, il y a urgence à s'inquiéter du long terme. Pour l'heure, j'ai surtout l'impression de vivre comme le personnage de Lewis Carroll, Alice, à qui la reine rouge demande de courir pour « rester au même endroit ». Tel est mon sentiment à l'heure actuelle !

Certains confondent croyance et connaissance. Ils pensent connaître les étudiants. Or un universitaire de Yale a mené une étude anthropologique sur le réchauffement climatique, par laquelle il a montré que plus l'homme détient de connaissances, plus il contribue au réchauffement climatique. Dans sa seconde courbe, il a étudié le vote et les croyances. Les démocrates ont une courbe en progression et les républicains une courbe plutôt plate. Les certitudes de chacun ne font que se renforcer.

Il faut donc savoir distinguer les étudiants, qui sont multiples, car tout le monde ne va pas consulter. Chez ceux qui s'orientent vers une écoute, il faut aussi considérer l'environnement psychologique. L'étudiant doit être étudié comme un objet précis.

Je viens d'une génération qui pensait que le sacrifice du jour permettrait d'améliorer l'avenir. Aujourd'hui, les étudiants n'ont pas envie d'avancer vers le futur, car le futur leur semble très anxiogène : crise, dette, réchauffement climatique, etc.

Par ailleurs, je tiens à citer divers exemples. Face aux politiques appliquées pendant le confinement, nous avons réclamé le retour au présentiel, au regard du taux de 2 % de contaminations à l'université. Nous avons alors lancé une enquête sur la possibilité de revenir au présentiel. Seuls 40 % des étudiants ont choisi cette formule. Il faut en effet considérer la dimension économique : certains étudiants ont préféré rendre leur chambre et rentrer chez leurs parents. Sachez que 25 % des étudiants d'Amiens viennent de Paris.

En considérant l'étudiant dans l'écosystème du territoire, les réponses apportées sont très variables. L'université peut échanger ou ne jamais échanger avec le milieu socioéconomique. De notre côté, nous comptons un SSU, mais seulement un poste de psychologue. Nous avons ajouté un psychologue à mi-temps pour 32 000 étudiants, ce qui reste très insuffisant.

La multiplication a la vertu de l'interaction, mais il faut conserver la notion de guichet unique, car l'information doit être accessible facilement aux étudiants.

Nous réfléchissons aussi à recourir à un observatoire pour réaliser des enquêtes sur trois volets : la santé, la réussite étudiante et les problèmes de mobilité. La concentration des moyens sur les grandes métropoles rend très difficile la situation des étudiants dont la bourse de 400 euros devient un complément de salaire. Il faut donc étudier l'écoute, la sociologie et l'accessibilité, pour adapter nos pratiques pédagogiques et nos emplois du temps à l'arrivée de nos étudiants.

Nous avons rappelé aux étudiants qu'ils avaient su trouver les ressources pour aider les autres. Nous tenons à le valoriser, *via* l'unité d'enseignement « engagement étudiant ». Il faut maintenant que le monde socioéconomique et la société en général reconnaissent cette compétence supplémentaire. C'est un potentiel considérable. L'étudiant est un être en devenir, enrichi par ses interactions. Il faut revenir à la notion du commun et à la notion de progrès, car le rapport au progrès est un rapport au temps. Or, nous sommes en conflit continu avec le temps.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je partage votre conclusion. Ce projet commun nous fait défaut, or il faut pouvoir donner des perspectives d'avenir à la jeunesse. Merci pour vos interventions riches, qui vont nourrir notre réflexion.

LUNDI 29 MARS 2021

Le logement des étudiants - Table ronde

M. Thierry Bégué, directeur général du Crous Paris, M. Tommy Veyrat, délégué national de l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), MM. Philippe Lengrand, vice-président, et Frédéric Lauprêtre, directeur de la stratégie patrimoniale d'Action logement groupe, Mmes Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale, et Zoé Chaloin, chargée de mission de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), M. Philippe Campinchi, délégué général, Mme Anne Gobin, secrétaire générale de l'Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services (AIRES) et M. Amette Dieye, directeur général de Twenty Campus (Sergic)

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je remercie les intervenants de participer à notre table ronde sur le logement des étudiants.

Le Sénat a mis en place une mission d'information sur les conditions de la vie étudiante, à l'initiative du groupe de l'Union centriste, pour établir un bilan des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiants et le déroulement des études, dresser un état des lieux de la situation du monde étudiant indépendamment de la crise et réfléchir aux mesures susceptibles d'être mises en oeuvre pour améliorer la condition étudiante. Nos préoccupations s'inscrivent donc dans la durée, au-delà des conséquences immédiates de la crise.

Nous accueillons M. Tommy Veyrat, délégué national de l'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), réseau d'associations de soutien aux jeunes dans leur projet de logement ; Mme Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), accompagnée de Mme Zoé Chaloin, chargée de mission - la FNAU, en lien avec l'Association des Villes Universitaires de France que nous rencontrerons le 15 avril, a contribué au développement d'observatoires territoriaux du logement étudiant - M. Thierry Bégué, directeur général du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Paris, qui dispose de 7 750 places de logement réparties dans soixante-dix-neuf résidences universitaires ; M. Philippe Campinchi et Mme Anne Gobin, délégué général et secrétaire générale de l'Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services (AIRES) qui regroupe les principaux acteurs de la profession, accompagnés de M. Amette Dieye, directeur général de Twenty Campus, spécialisé dans la gestion de résidences avec services pour étudiants ; enfin, M. Philippe Lengrand, vice-président, et M. Frédéric Lauprêtre, directeur de

la stratégie patrimoniale d'Action Logement groupe, qui attribue 42 % de ses logements à des jeunes de moins de trente ans.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Les sujets auxquels s'intéresse notre mission d'information sont effectivement larges. Pourriez-vous tout d'abord présenter l'offre de logement pour les étudiants et nous indiquer comment elle a évolué ces dernières années, tant en volume qu'en coût pour les résidents ? Le sujet est ancien, mais nous avons le sentiment qu'il ne progresse guère... Comment se répartit la population étudiante selon le type de logement ? Comment l'offre de logement pour les étudiants s'adapte-t-elle à la croissance soutenue de la population étudiante ? Le Gouvernement a lancé un plan de construction de 60 000 logements à échéance 2022 : sa mise en oeuvre est-elle satisfaisante ?

Concernant ensuite les dispositifs d'aides au logement dont peuvent bénéficier les étudiants, quelle appréciation en faites-vous ? Leurs règles d'attribution et leur montant sont-ils adaptés à la situation des étudiants ainsi qu'aux problématiques des territoires sous tension ? Que pensez-vous de la réforme du calcul des aides personnalisées au logement (APL) en temps réel ? Quels effets aura-t-elle pour les étudiants ? Quelle est votre opinion sur la pertinence des autres dispositifs ?

Mon troisième thème concerne les conséquences de la crise sanitaire. Quels en sont les principaux effets pour le logement des étudiants, tant pour les étudiants eux-mêmes que pour les gestionnaires de résidences et les bailleurs de logements ? L'offre et les conditions de logement ont-elles été affectées ? Avez-vous observé une augmentation des impayés ? Quelle appréciation faites-vous des décisions prises par le Gouvernement pour le logement des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire ?

Enfin, en matière d'aménagement du territoire, comment convient-il d'orienter la construction : près des campus ou de manière plus diffuse ? Les métropoles, zones tendues, doivent-elles être privilégiées ou faut-il, au contraire, déconcentrer le logement étudiant vers les villes de taille moyenne ?

M. Thierry Bégué, directeur général du Crous de Paris. - Le spectre de vos questions apparaît effectivement très large.

Le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) gère, au travers des vingt-six Crous de métropole, 175 000 logements avec l'objectif de loger prioritairement les 750 000 étudiants boursiers et de contribuer à l'attractivité internationale des campus. De fait, l'accueil international représente 20 % à 25 % des effectifs des locataires.

Le Crous de Paris est confronté à un double défi. Le premier est d'ordre qualitatif : nous disposons encore de chambres dont la surface ne correspond plus aux standards. Grâce au plan de relance et aux crédits de contractualisation, nous devrions les avoir intégralement réhabilitées d'ici trois ou quatre ans. Le second défi est quantitatif : la dynamique de mise en

œuvre du plan de 60 000 logements lancé par le Gouvernement est insuffisante. Seuls 6 000 ont été produits depuis 2018.

Nous vous transmettrons plusieurs propositions en faveur du logement des étudiants. Les montages actuels ne sont pas adaptés à la construction de résidences intégrant des lieux de convivialité, dont la crise a prouvé toute l'importance. Il convient de faciliter l'accès au foncier public : les règles de domanialité apparaissent trop complexes et ne favorisent pas un accès à moindre coût. Il paraît également nécessaire de simplifier le dispositif juridique du marché de partenariat avec les bailleurs sociaux créé par l'ordonnance de 2015 relative à la commande publique. En raison de sa complexité, aucun marché de ce type n'a été lancé, ce qui freine la production de logements.

Les efforts en matière de construction doivent être ciblés sur les zones en tension pour y développer une offre à loyer modéré. La diversification du public logé par les Crous me semble également importante. Nous avons, pendant la crise, obtenu une dérogation pour l'accueil en court séjour qu'il conviendrait de maintenir pour nous permettre d'accueillir des jeunes non étudiants dans des logements vacants.

Nous n'avons pas suffisamment de recul pour juger des conséquences de la réforme des aides au logement. Il y a, effectivement, des étudiants qui y gagnent et des perdants. Quoi qu'il en soit, les aides au logement ne doivent pas être intégrées aux ressources permettant d'accéder à d'autres dispositifs, notamment en matière de formation, au risque de créer des effets pervers.

Le Crous de Paris a été au rendez-vous de la crise sanitaire grâce à la mobilisation de ses équipes et de ses travailleurs sociaux. Nous avons exonéré nos résidents de loyer pendant le premier confinement, puis établi un gel pour les années 2020 et 2021, compensé par l'État. Nous avons également nommé 80 étudiants référents, donc la fonction devrait être pérennisée, pour accompagner les étudiants les plus isolés. Enfin, nous avons mobilisé la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour financer des animations virtuelles et, à hauteur de 400 000 euros, un accompagnement psychologique des étudiants.

M. Tommy Veyrat, délégué national de l'Union nationale des Cllaj. - Je vous livrerai un point de vue plus général puisque les Cllaj s'occupent de l'ensemble des jeunes de seize à trente ans, qu'ils soient étudiants ou pas, même si le public étudiant fréquente de plus en plus nos comités. Longtemps, le logement a été vecteur de stabilisation et de protection. Avec la crise, il est également source de fragilisation et se révèle indispensable à l'indépendance des jeunes.

Si près d'un tiers des étudiants bénéficie d'une bourse, le montant moyen apparaît assez faible. De fait, l'échelon 7, dont le montant est proche de celui du revenu de solidarité active (RSA), ne concerne que 7 % des

boursiers. La majorité des étudiants boursiers occupe donc un emploi, dont nous savons qu'il représente la principale cause d'échec universitaire. La raréfaction de l'emploi étudiant du fait de la crise sanitaire fait des APL une source de revenus massive : un tiers des bénéficiaires du dispositif est étudiant. Les APL apparaissent particulièrement efficaces en matière de réduction de la pauvreté, mais le dispositif souffre, depuis 2018, d'une sous-indexation chronique qui conduit à une augmentation du reste à charge. La réforme de la contemporanéité a un impact négatif sur les jeunes, mais les étudiants sont épargnés grâce au système de l'abattement forfaitaire.

Le Cnous gère effectivement un parc de 175 000 logements dont, compte tenu du nombre d'étudiants - 2,7 millions - la vocation reste majoritairement très sociale. Toutefois, l'amélioration de la qualité des logements proposés a conduit, malgré le gel appliqué sur le dernier exercice, à une augmentation des loyers.

Sous le quinquennat précédent, un plan de 40 000 logements étudiants a été mis en œuvre, mais seulement 48 % des nouvelles constructions ont été confiés en gestion aux Crous. L'offre de logement semble donc peu lisible aux étudiants. Un problème similaire se pose avec le plan de 60 000 logements lancé par l'actuel Gouvernement, sans compter que l'effectivité de la production promise demeure incertaine.

Reste donc le parc privé, premier vecteur du logement étudiant, particulièrement dans les zones tendues, où les loyers pour les petites surfaces sont pourtant élevés. Les politiques de régulation, en effet, ne sont pas à la hauteur : l'encadrement des loyers prévu par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite ALUR, a été rendu inopérant à force de recours administratifs et l'expérimentation locale permise par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) n'est mise en œuvre que dans quelques métropoles. Quant à la garantie locative « Visale », elle ne présente hélas pas un caractère universel.

La crise sanitaire n'a pas créé celle du logement étudiant ; elle a accru les difficultés existantes en matière d'offre et de demande. Le recul du revenu des étudiants, voire de certains parents, aggrave également la situation. Il convient, à court terme, de mobiliser les APL pour améliorer la solvabilité des étudiants dans le domaine du logement et, à plus long terme, de mieux réguler le parc privé et de renforcer la production de logements sociaux pour tous les publics et dans tous les territoires, y compris les plus excentrés.

M. Philippe Lengrand, vice-président d'Action Logement groupe. - Action Logement intervient pour le logement des jeunes à travers cinq dispositifs : la garantie Visale, l'aide à la mobilité, les attributions locatives, le financement et la production de résidences.

En 2019, 45 000 attributions locatives ont bénéficié à des jeunes de moins de trente ans, étudiants, alternants et apprentis. Quelque 72 000 alternants reçoivent une aide à la mobilité de dix à cent euros par mois dans la limite d'un plafond de ressources correspondant au SMIC. La garantie Visale est accordée à des jeunes de dix-huit à trente ans pour couvrir, auprès de leur bailleur, le risque d'impayé et de dégradation. Elle concerne des étudiants et des alternants logés dans le parc privé ou dans le parc public, y compris dans un logement géré par un Crous, dans la limite d'un loyer de 800 euros en Île-de-France - 600 euros ailleurs - et de neuf mensualités. Elle s'est révélée plus essentielle encore avec la crise : après des débuts timides, le dispositif a explosé en 2020. Depuis 2016, la garantie Visale a bénéficié à 400 000 ménages, dont 55 % d'étudiants. Parmi ces derniers, 17 % occupent un emploi salarié et 7 % travaillent en alternance : un quart des jeunes bénéficiaires du dispositif de garantie ont un lien avec l'emploi, contre 40 % en moyenne nationale. Action Logement répond donc aux difficultés de logement rencontrées par les étudiants les plus modestes.

Les grands pôles universitaires et d'emploi concentrent très fortement l'activité de Visale : l'Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie représentent à elles seules la moitié du dispositif.

Deuxième point : la production de logements étudiants sociaux. L'État s'est fixé l'objectif de créer 10 000 logements étudiants sociaux pour l'année 2021, 60 000 logements étudiants et 20 000 logements destinés aux jeunes actifs sur l'ensemble du quinquennat. Action Logement est au cœur de cette opération : dans le cadre de la négociation entre partenaires sociaux et État qui s'est conclue au mois de février par la signature d'un avenant, de nouvelles lignes de financement exceptionnelles sont prévues. L'objectif de production de 10 000 logements locatifs sociaux étudiants se traduit par l'attribution de 75 millions d'euros de subventions et de 145 millions d'euros de prêts.

Troisième axe : nous développons une offre de logement étudiant *via* notre filiale Action Logement immobilier. Nous détenons 200 structures destinées aux jeunes en formation, soit plus de 22 000 logements, et nous sommes présents sur de nombreux campus universitaires, par exemple à l'Essec.

Nous essayons d'innover, sachant que les besoins et les usages en matière de logement étudiant évoluent fortement. Action Logement travaille avec des écoles de design ou d'architecture pour imaginer le logement étudiant de demain.

Deux types d'action, donc : une action de services *via* notre filiale Action Logement services, qui met en œuvre des dispositifs d'aide autour des impayés notamment ; une politique immobilière gérée par notre filiale Action Logement immobilier, qui finance la production de logements à l'adresse des étudiants.

M. Frédéric Lauprêtre, directeur de la stratégie patrimoniale d'Action Logement groupe. - On observe quelques freins techniques à la production de logements sociaux destinés aux jeunes. Il existe tout d'abord une concurrence entre les différents programmes de logement social : pour l'emporter sur d'autres programmes, la production de résidences universitaires financées en PLS ou PLUS doit convaincre les collectivités locales. En particulier, il faut rappeler qu'au regard du quota SRU, ces résidences universitaires PLS ou PLUS sont bien décomptées comme les logements sociaux ordinaires. Ce sont seulement quelques rares résidences universitaires, qui ne sont pas financées en PLS et qui ne sont pas conventionnées à l'APL, dont les Crous sont maître d'ouvrage, qui échappent au décompte SRU et peuvent rencontrer des difficultés.

On observe également des traitements différenciés en fonction des gestionnaires de logements étudiants pour ce qui est de la réduction de loyer de solidarité (RLS).

Par ailleurs, le PLS octroyé par la Caisse des dépôts s'avère extrêmement cher comparé aux autres modes de financement proposés par les banques commerciales.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je rappelle que cette mission d'information comprend des membres de toutes les commissions du Sénat ; nos collègues de la commission des affaires économiques auront entendu vos observations.

Mme Brigitte Bariol-Mathais, déléguée générale de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). - Notre réseau s'intéresse à la question du logement des étudiants et nous travaillons sur ce sujet en lien notamment avec des associations de collectivités, la Conférence des présidents d'université (CPU) et avec l'Association des villes universitaires de France (AVUF).

Commençant à travailler sur ce sujet voilà cinq ans environ, nous nous étions aperçus qu'il était souvent périphérique pour les collectivités et pour les établissements ; les choses ont beaucoup évolué depuis. Notre objectif était de mettre autour de la table au niveau local les collectivités, les établissements et les acteurs du logement dans leur diversité. Nous avons accompagné l'émergence d'observatoires locaux ; il en existe maintenant trente-cinq. Nous avons publié un guide leur donnant des indicateurs communs.

Première chose à retenir : les modes de logement sont très diversifiés. Les résidences dédiées, qu'elles soient sociales ou privées, représentent seulement 12 % des logements des étudiants. Il faut donc s'intéresser à tous les segments du logement étudiant. Beaucoup d'étudiants sont dans le parc social classique et, plus encore, dans le parc diffus ; il faut travailler sur leur parcours résidentiel. À ce titre, la garantie Visale est une avancée significative.

Les situations sont très diversifiées également d'un contexte géographique à un autre : en Île-de-France, où la décohabitation est très tardive, les problématiques diffèrent largement de celles que l'on rencontre dans des agglomérations moyennes - Villes de France, qui les représente, est associée à nos travaux. Nous constatons par ailleurs que la frontière est de plus en plus ténue entre logement des étudiants et logement des jeunes actifs.

L'essentiel pour nous est de mettre à l'agenda des collectivités, des établissements et des acteurs du logement cette question du logement étudiant afin de promouvoir des solutions adaptées à la diversité des contextes locaux et de rapprocher l'offre et la demande.

Mme Zoé Chaloin, chargée de mission à la Fédération nationale des agences d'urbanisme. - Selon l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), au niveau national, 12 % des étudiants vivent en résidences dédiées, 33 % d'entre eux sont cohabitants, le reste se logeant dans le parc diffus.

Nous constatons une disparité territoriale qui dépend de nombreux facteurs : stratégie des bailleurs sociaux et des opérateurs privés, caractère tendu ou détendu du marché du logement. Le regard global que nous adoptons nous permet d'observer les choix des étudiants en tenant compte des types de formation. Un étudiant qui suit une formation courte ou étudie dans une université de proximité aura ainsi tendance à rester chez ses parents les premières années ; si le bassin de recrutement est plus large, les étudiants seront moins fréquemment cohabitants. Il y a donc une vraie réflexion à avoir sur les périmètres de recrutement, qui sont liés aux offres de formation.

Le logement étudiant dépend aussi des stratégies des collectivités territoriales, qui décident ou non de construire des résidences étudiantes et choisissent de recourir à tel ou tel type d'opérateurs en fonction des réalités locales.

Un autre élément doit être pris en compte : le profil sociologique des étudiants, et notamment le taux de boursiers ou d'étudiants internationaux, ces publics étant confrontés à des problématiques spécifiques.

Nous avons pu observer que les collectivités préféraient en général la mixité urbaine, sociale et générationnelle à la concentration de l'habitat étudiant « à l'américaine », sur ou en bordure des campus.

Nous nous sommes rendu compte également que les difficultés de logement touchaient en particulier les étudiants internationaux qui viennent en France hors contrat. Ils représentent le public le plus vulnérable - ils arrivent à la rentrée, au moment où l'offre n'est plus très abondante, et n'ont pas toutes les clés pour se repérer dans la très grande diversité de l'offre. Je citerai un autre public qui intéresse beaucoup les territoires : les étudiants alternants en stage ou dans les filières de santé, dont le parcours demande souvent, sur une année, d'enchaîner ou de cumuler plusieurs logements.

Sur la crise sanitaire, nous n'avons pas encore assez de recul pour vous donner des éléments spécifiques ; nous avons néanmoins constaté que les étudiants qui en avaient la possibilité étaient rentrés chez leurs parents pendant les différents confinements ; ce sont les étudiants internationaux ou ceux qui n'ont pas pu retourner au domicile de leurs parents qui ont eu le plus de difficultés à payer leur loyer.

Nous envisageons de travailler, dans un avenir proche, autour de trois chantiers : la promotion d'un nouveau modèle plus modulable permettant la mixité des publics ; l'intégration du logement étudiant dans les projets structurants des espaces en reconversion ou en renouvellement urbain ; la construction de nouveaux modèles de résidences portés par les offices fonciers solidaires.

L'observation est l'outil qui nous permet d'anticiper sur les pratiques et les besoins de demain - je ne prendrai qu'un exemple : l'offre de formation à distance aura-t-elle un impact sur le logement ?

M. Philippe Campinchi, délégué général de l'Association interprofessionnelle des résidences étudiants et services (Aires). - Le segment du secteur du logement étudiant que représente l'Aires repose sur des offres en résidences dédiées d'habitat social et/ou privé - aujourd'hui, l'exigence de mixité répond à une demande des territoires et des établissements visant à renforcer leur attractivité.

L'offre disponible dans le parc des résidences dédiées est de 375 000 logements, soit 14 % du logement étudiant. Selon des chiffres gouvernementaux, 896 des 3 358 résidences existantes sont exploitées par les Crous, 2 490 par les autres exploitants ; autrement dit, 6 % des étudiants sont logés dans les 175 000 logements des Crous, 2,2 % dans les 60 000 logements du parc social et 5,1 % dans les 140 000 logements du parc privé des résidences dédiées. Les offres de logement étudiant en habitat social se sont particulièrement développées ces dix dernières années, 58 % des logements étant exploités hors Crous. L'habitat étudiant privé se répartit entre des logements construits par des investisseurs particuliers, qui ont mobilisé leur épargne populaire *via* des dispositifs fiscaux, et des investisseurs « en bloc ».

Trois remarques sur l'habitat privé. Premièrement, la présence d'étudiants boursiers dans les résidences privées est trop souvent occultée. Deuxièmement, le profil type des 100 000 Français qui investissent dans les résidences pour étudiants ne correspond pas à la France des grandes fortunes, mais à celle des classes moyennes. Troisièmement, les résidences pour étudiants ne sont pas produites en Corée et les 10 000 emplois du secteur ne sont pas délocalisables au Maroc.

Il n'existe aucune base de données nationale sur les loyers étudiants. Nous pouvons simplement dégager des tendances générales. J'en citerai quatre. Premièrement, le montant maximal de la garantie Visale agit positivement sur le montant des loyers. Deuxièmement, les résidences

conventionnées appliquent la réglementation du logement social. Troisièmement, la crise du covid-19, freinant l'arrivée d'étudiants internationaux, a entraîné, dans les résidences qui accueillent principalement des étudiants américains ou chinois, une baisse des loyers. Quatrièmement, dans le parc privé, lorsque l'offre augmente, les loyers suivent une tendance à la baisse.

L'offre de logements pour étudiants est structurellement insuffisante. Elle ne permet ni d'accompagner la démocratisation de l'enseignement supérieur ni de développer de nouvelles mobilités, qu'elles soient liées au succès d'Erasmus ou à celui de l'apprentissage dans le supérieur. En quinze ans, le rythme universitaire a profondément évolué. Pour répondre à ces nouveaux enjeux, les parlementaires avaient inventé, en 2017, un dispositif dérogatoire et expérimental autorisant le court séjour. Un rapport devait être remis au Parlement en janvier 2020, ce qui n'a toujours pas été fait. Cette situation incompréhensible agit comme un facteur d'insécurité juridique et économique pour les exploitants.

C'est le nombre de logements plus que l'accès à l'information qui manque aujourd'hui ; certains spécialistes évoquent un manque de 250 000 logements. L'Aires sera toujours aux côtés des étudiants et de leurs organisations, dont la première d'entre elles, la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), pour dire que les APL sont insuffisantes.

Deux questions cruciales devraient faire l'objet de mesures simples : celle du mois de carence et celle de l'égalité de traitement entre les résidences conventionnées. Les règles ne sont ni transparentes ni justes. À loyer égal, un étudiant ne reçoit pas le même montant selon qu'il fait une demande d'APL pour une résidence conventionnée gérée par le Crous ou pour une résidence conventionnée gérée par une association.

L'impact positif des aides fiscales de l'État contribue à l'égalité territoriale des conditions d'étude des étudiants, sachant que les investisseurs en bloc, institutionnels ou non, hésitent à aller à Nevers ou Limoges ; ce sont donc les particuliers qui se mobilisent pour nos villes moyennes.

Pour les exploitants, la situation est préoccupante sans être dramatique. En mars 2020, nous nous étions insurgés contre les propos de Mme Frédérique Vidal qui avait suggéré aux étudiants de quitter leur résidence universitaire, laissant croire que les résidences, qui sont leur habitat principal, n'étaient pas des lieux sécurisés. Cette crise a révélé que les étudiants apprécient les résidences, qui sont pour eux un écran de protection.

Le niveau des impayés s'est stabilisé, mais certaines situations ne trouvent aucune solution. Le Gouvernement n'a pris, pour amortir ce choc, aucune mesure de portée générale à destination des étudiants : en matière de logement, de simples mesures partielles, qui ne concernent que les Crous. L'Aires a décidé de travailler à la création d'un fonds de dotation pour aider les étudiants hébergés dans le parc des résidences hors Crous.

Aujourd'hui, la détresse sociale étudiante constitue une urgence vitale. La crise étudiante ne touche pas seulement les 6 % de jeunes logés au sein du parc des Crous. C'est la nation étudiante tout entière qui a besoin du soutien de la République. Or le pilotage du logement étudiant est en panne ; il a perdu en 2019 toute dimension interministérielle, et nous sommes confrontés à un fonctionnement en roue libre sans impulsion ni régulation. Chaque année, des objectifs sont fixés, des crédits réservés ; les objectifs ne sont pas atteints et les crédits ne sont pas tous consommés. Année après année, on recommence en appelant à la mobilisation... Pour avancer, il serait opportun d'instaurer une médiation comme outil de recours entre l'État et les parties prenantes. L'Aires a donc demandé qu'une mission d'urgence sur ce sujet soit confiée à des parlementaires.

Vous nous interrogez sur le foncier universitaire. Un protocole d'accord a été signé en octobre dernier entre la CPU, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et le Cnous ; ni Action Logement, ni l'Aires, ni la Conférence des grandes écoles, ni l'AVUF n'ont été sollicités. Qui peut croire que la gestion du logement étudiant puisse reposer sur le seul opérateur public ? Il faut une mixité de solutions d'hébergement pour répondre à des besoins divers. Refuser de le comprendre, c'est l'échec assuré.

Enfin, il est temps de reconnaître les spécificités des résidences pour étudiants, et nous espérons que votre rapport apportera une pierre à l'édifice. La crise du covid-19 est une invitation à moderniser certaines règles. Ainsi faudrait-il ériger internet et les espaces de *coworking* au rang de services fondamentaux ; ainsi faudrait-il traiter enfin la question des charges et des prestations - je fais référence au III de l'article L. 442-8-1 du code de la construction et de l'habitation -, dont les dénominations varient en fonction des exploitants.

L'Aires a retenu quatre propositions majeures : création d'un foncier dotationnel ; financement des espaces collectifs ; établissement d'un plan global de déploiement de réseaux de fibre optique dans les résidences ; développement de la construction industrielle comme réponse à la crise. Il nous paraît impératif également de renforcer le pouvoir d'achat des étudiants en valorisant l'engagement ou l'emploi étudiants dans les résidences et en impliquant le service civique dans l'accompagnement au logement.

Peut-on rêver de résidences satellites de l'université ou de grandes écoles ? Ne pourrait-on pas imaginer que les résidences deviennent partie intégrante de « campus augmentés » ? Cette hypothèse ne paraît pas aussi fantaisiste qu'on pourrait le croire. Si les exploitants de résidences n'ont pas vocation à pallier tous les manquements des établissements d'enseignement supérieur, ils sont les mieux placés pour offrir des lieux et des espaces complémentaires - ceux qui le souhaitent pourraient même développer des ressources propres afin d'augmenter leur attractivité.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci, monsieur Campinchi, pour vos propos.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - J'ai été maire d'une ville moyenne d'Île-de-France ; je me souviens très bien d'une réunion organisée voilà vingt ans en préfecture du Val-de-Marne et du message très fort lancé alors par le représentant de l'État : « Il faut construire du logement étudiant ! ». Vingt ans plus tard, les constats et les problèmes sont les mêmes ; on a vraiment l'impression, avec cette question du logement étudiant, d'être face à un mur.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je donne la parole à notre collègue Laure Darcos, sénatrice de l'Essonne.

Mme Laure Darcos. - Dans mon département se trouve le plateau de Saclay. C'est un projet de très grande envergure : il ne s'agit pas simplement de logements étudiants, mais d'un ensemble de lieux de vie, qu'on essaie de construire. Vous n'avez pas beaucoup parlé des infrastructures sportives. Il faudrait que ceux qui s'occupent des logements étudiants gèrent également les structures annexes, qui font aussi partie de la vie des étudiants. Et la ligne 18 aurait dû être prioritaire sur l'ensemble de la région parisienne, pour amener les étudiants le plus facilement possible sur le plateau. Je voulais aussi vous interroger sur le logement chez l'habitant. Quelle proportion représente-t-il ? On dit qu'il est plus fréquent en province. J'ai été contactée par des associations qui mettent en relation propriétaires et locataires potentiels. Ces associations sont-elles isolées, ou le logement chez l'habitant est-il une véritable offre structurée ? Ce sont souvent des personnes du troisième âge qui veulent être maintenues à domicile et qui, pour accroître leurs ressources, ou simplement avoir de la compagnie, prêtent une chambre à un étudiant. Est-ce de la cohabitation ? De la colocation ? Cela se fait aussi entre étudiants. Mme Vidal encourage les étudiants à postuler dans les universités des villes moyennes, mais on sait que ce sont surtout les métropoles qui sont attirantes. Comment faire pour que ces villes moyennes soient plus attractives sur le plan des logements étudiants ? Faut-il pour cela développer le logement chez l'habitant ?

Mme Victoire Jasmin. - Je vais vous parler, depuis la Guadeloupe, des problématiques spécifiques aux outre-mer. Au début de la pandémie, on a demandé d'évacuer les résidences des Crous, mais beaucoup de nos compatriotes ultramarins n'ont pas forcément de la famille dans l'Hexagone ! J'ai interpellé à l'époque la ministre des outre-mer, qui a très vite réagi et a trouvé des solutions pour certains étudiants. Je constate chez vous tous une véritable prise de conscience de la situation des étudiants en général. Outre-mer, leur parcours est émaillé de difficultés, pour eux et pour leurs familles. Au moment où ils décident de partir en métropole poursuivre leurs études, il n'est pas évident pour eux de se loger. S'il n'y a pas de places en résidence universitaire, ils ont recours au parc privé : résidences étudiantes privées ou bailleurs privés. Là, un problème récurrent se pose : les documents de caution que transmettent les parents sont souvent rejetés, parce qu'on

demande une caution d'une personne résidant sur le territoire hexagonal. Pourtant, les outre-mer sont sur le territoire français ! C'est anormal et inégalitaire. On ne doit pas faire de différence entre les documents qui sont demandés à des étudiants venant de différentes parties du territoire national.

Les étudiants venant des Antilles peuvent regagner dans la journée la Guadeloupe, la Martinique, ou la Guyane. Ce n'est pas le cas de tous les territoires, car il faut parfois à certains étudiants originaires des outre-mer deux jours et plusieurs correspondances pour rentrer chez eux, et c'est excessivement cher : certaines familles ne peuvent pas permettre à leurs enfants de faire des allées et venues régulières. Il y a là un véritable sujet à prendre en compte. Les difficultés sociales que rencontrent certains étudiants en sont amplifiées. Certes, ceux qui arrivent de l'étranger en Erasmus ont des problématiques comparables. Mais quand on vient d'outre-mer, il est particulièrement difficile de se rendre rapidement dans sa famille en cas de problème. Il est vrai que l'offre Visale est bienvenue. Mais il reste beaucoup à faire ! En tous cas, les étudiants venus des outre-mer rencontrent des difficultés spécifiques.

Mme Monique de Marco. - Dans l'agglomération bordelaise, il est très difficile pour les étudiants de trouver des logements décents, avec un loyer raisonnable, car nous souffrons d'un manque cruel d'hébergements. Cela pèse sur leur budget de manière conséquente. Les APL les soulagent, mais les charges sont quelquefois très importantes. Sur l'accès au foncier public, vous avez appelé à la simplification des montages juridiques avec les bailleurs sociaux. Vous avez également dit que les modalités de financement des PLS étaient devenues trop complexes. Pouvez-vous nous donner des précisions ? Enfin, aucun d'entre vous n'a répondu à cette question : où en est-on de la programmation des 60 000 logements étudiants prévus, et des 10 000 qui devaient être en cours cette année ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je crois que, sur la dernière question, il y a eu un début de réponse, qui évoquait une forme de ralentissement du ralentissement...

M. Thierry Bégué. - Les Crous avaient recours à la maîtrise d'ouvrage directe ou, sur le foncier de l'État, avec des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public, à un bailleur qui construisait pour leur compte - mais il s'agissait d'un aller-retour puisqu'à la fin, tout revenait dans le patrimoine de l'État. L'ordonnance de 2015 sur les marchés publics et les règles européennes de la commande publique ont mis fin à ce type de montage, remplacé par ce qu'on appelle des marchés de partenariat, qui reprennent l'économie générale de l'AOT, mais en beaucoup plus compliqué ! Désormais, il faut deux autorisations, des études de soutenabilité budgétaire, des études justifiant le recours à ce dispositif... De ce fait, ces structures ne conviennent qu'à des opérations lourdes et complexes - à partir de 350 logements. Nous disposons d'un véhicule juridique efficace avec les bailleurs sociaux ; on l'a remplacé par un véhicule

nettement plus complexe. Évidemment, cela ne peut qu'alourdir la relation partenariale de production de logement.

L'accès au foncier public, et notamment universitaire, est aussi un sujet. La construction de logements est une activité économique. L'université doit donc obligatoirement mettre en concurrence les opérateurs. Le réseau des Crous souhaite bénéficier d'une dérogation pour procéder de gré à gré sur les campus universitaires. Cela simplifierait la dynamique de production.

M. Tommy Veyrat. - Vous évoquez le logement chez l'habitant. Nous employons le terme générique de logements partagés, qui regroupe plusieurs cas de figure, comme la colocation, la chambre chez l'habitant, la cohabitation intergénérationnelle solidaire... Ces solutions ont le vent en poupe depuis quelques années, et un certain nombre de mesures ont été prises en 2017 dans la loi ELAN pour les simplifier. La colocation sous différentes formes se développe, y compris avec de l'intermédiation locative, pour les étudiants comme pour d'autres publics, tout comme la cohabitation intergénérationnelle solidaire. Pour plus de détails, vous pouvez contacter le réseau Cohabilis. Pour autant, je ne pense pas qu'on puisse apporter une réponse générale à la problématique du logement des étudiants uniquement avec cette solution. Certes, elle aide à mobiliser du logement dans des zones très tendues, mais elle ne peut pas être une réponse miracle à l'ensemble des problématiques.

Dans les villes moyennes, il y a un double enjeu. Il ne faut pas que la mobilité géographique soit subie, et qu'un jeune aille faire ses études là où il le peut plutôt que là où il a l'ambition de le faire. Cela renvoie à la répartition de l'offre de formation, de stages et d'alternance. En termes de logement, un bon exemple se trouve à Auch, dans le Gers. Des logements sont captés par les associations, qui les gèrent tout en restant dans le parc privé. Cela permet de loger de jeunes internes en médecine. C'est de la dentelle, reposant sur des solutions au cas par cas.

La caution demandée aux jeunes qui viennent des outre-mer est un vrai sujet, en effet. Le système classique qui veut que les parents se portent garants pour un jeune est source de très nombreuses discriminations, et pas seulement outre-mer : c'est vrai aussi pour les jeunes qui ont des parents étrangers, et bien sûr, cela introduit des différences, à revenu égal, entre les jeunes en fonction du statut professionnel de leurs parents. Le dispositif Visale est censé répondre à cette problématique, mais il est trop peu sollicité : la force de l'habitude... Nous travaillons avec Action Logement groupe pour faire en sorte que la garantie Visale devienne majoritaire. La garantie universelle sur les loyers fixait pour règle une garantie pour tout le monde, et non un système où tout repose sur une poignée de main ou la relation avec les parents.

M. Philippe Lengrand. - Vous avez évoqué la garantie Visale. Nous cherchons comment améliorer encore ce dispositif, notamment pour le

logement des étudiants. Nous avons commandé une étude au Crédoc sur la question. Celle-ci met en évidence deux freins : la méconnaissance par le grand public, et le manque de lisibilité des règles d'éligibilité. Quelque 67 % des bailleurs particuliers pensent que ce dispositif est réservé aux publics en difficulté.

M. Frédéric Lauprêtre. - Vous avez évoqué le financement des opérations de construction de résidences universitaires. La très grande majorité des résidences sont financées en PLS. Il n'y a pas de subventions d'État pour ces programmes. Et il faut avoir recours au minimum à 50 % à des prêts PLS. Ceux-ci sont accordés au taux du Livret A plus 111 points de base : c'est dire que c'est cher par rapport à la concurrence ! Et la quotité de 50 % est stricte, à la différence des PLAS et des PLAI. Il faudrait faire baisser cette quotité de 50 % pour que les bailleurs se financent à meilleur prix auprès de banques commerciales.

Mme Zoé Chaloin. - Le logement chez l'habitant constitue un dispositif très intéressant pour certaines collectivités, mais qui relève d'actions ponctuelles. Certaines collectivités soutiennent les associations ou mettent elles-mêmes en place ce type de lien entre habitants et étudiants.

Quand on a créé le dispositif des observatoires territoriaux du logement étudiant, un des objectifs était d'accompagner le plan en territorialisant l'objectif national de 60 000 logements, et en identifiant les territoires où il y avait un véritable besoin. Nous avons travaillé pendant deux ans à ce diagnostic. Toutes les collectivités présentes sur la cartographie dressée ont fait le diagnostic initial et savent exactement quelle est l'offre de logements sur leur territoire, et quels sont les besoins. Nous passons à la deuxième phase, de concertation avec les acteurs, et de réflexion sur la stratégie à adopter pour les prochaines années. Nous avons demandé à ce que l'ensemble des acteurs du logement, publics, privés et de l'enseignement supérieur, soient intégrés. En 2021, il faudra débiter la construction et la mobilisation du foncier.

M. Philippe Campinchi. - Dans les villes moyennes, ce qui est décrit est la situation qui prévalait avant la crise de la covid-19. On ne sait pas encore quels seront les comportements sociaux en France après la crise. Il peut y avoir un mouvement de réoccupation et de recherche du confort de vie dont nos villes moyennes profiteraient. Le télé-enseignement y aiderait. Dans des villes comme Bastia, où le Crous ne voulait pas aller, des résidences privées ont été amenées à s'implanter. Dans une ville comme Limoges, personne ne veut investir, si ce n'est les particuliers. Les dispositifs dits Censi-Bouvard permettent de les accompagner et de sortir des produits, pour que nos territoires et nos villes moyennes ne soient pas désertés.

Nous n'avons parlé que du parc de résidences dédiées. Le diffus est un sujet complexe, et qui pose de vrais problèmes. Lorsque les appartements familiaux sont pris par des étudiants, les villes découvrent que le centre-ville

est complètement occupé ainsi... Or la présence de résidences publiques, privées, sociales, est un facteur de régulation urbaine.

Sur le plan 60 000, les chiffres ont été communiqués lors du dernier comité de pilotage. Entre 2017 et 2020, 23 378 logements ont été construits. Reste la question du périmètre de ce plan. L'université de Paris-Dauphine, par exemple, gère environ 500 logements dans le cadre de partenariats avec le Crous ou d'autres acteurs. Si elle décide de construire une résidence pour étudiants à Saint-Ouen, les quelque 150 logements ne comptent pas dans le périmètre du plan 60 000 ! On marche sur la tête... Il faut comprendre pourquoi, à chaque fois, on vote 10 000 PLS, et, à chaque fois, on n'en sort que 5 000 ou 7 000. C'est flagrant en région parisienne, où des projets de résidence en logements conventionnés, refusés, sortent finalement en privé. C'est incompréhensible !

Vous avez évoqué les étudiants ultramarins. Je suis très sensible à cette question. Pour moi, les Crous ont pour mission prioritaire d'accueillir les étudiants boursiers. Or seuls 60 % des étudiants logés dans des résidences de Crous sont boursiers. Il y a 25 % d'étudiants étrangers, et 15 % d'étudiants non boursiers. Cela ne peut pas fonctionner. Il faut redonner aux Crous la mission d'accueillir d'abord les étudiants qui sont dans les situations les plus compliquées.

M. Bégué a évoqué le gré à gré dans les universités. Un établissement d'enseignement supérieur ne veut pas mettre tous ces logements dans le Crous, pour de multiples raisons. En particulier, l'attractivité internationale - qui est un élément fondamental du classement de Shanghai - prescrit d'organiser une offre diversifiée, pour avoir plus de chances de répondre aux besoins des étudiants. Dès lors, le gré à gré ne me paraît pas une bonne idée.

Visale, enfin, est une véritable réussite, mais il faut parfois donner du temps au temps. Au départ, tout le monde était méfiant à l'égard de ce dispositif. Petit à petit, les acteurs sont de plus en plus convaincus, et le privé commence à suivre. C'est une véritable avancée.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci beaucoup pour vos interventions qui nous aident à comprendre les problématiques en jeu. Nous reviendrons vers vous pour obtenir des compléments d'information par écrit, et pour recueillir vos propositions, dans le cadre de cette mission d'information puis dans celui de l'examen du prochain budget.

JEUDI 8 AVRIL 2021

Organisations représentatives des étudiants

Audition de Paul Mayaux, président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), Mme Mélanie Luce, présidente de l'Union nationale des étudiant.e.s de France (UNEF) et M. Adrien Liénard, vice-président, MM. Naïm Shili, secrétaire national d'Alternative étudiante, et Jacques Smith, délégué général de l'Union nationale inter-universitaire (UNI)

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Mes chers collègues, nous organisons aujourd'hui une table ronde à laquelle nous avons convié les organisations représentatives estudiantines.

Cette mission d'information a été demandée par le groupe Union centriste du Sénat, qui a souhaité que le président de la commission de la culture, de l'éducation et de la commission, Laurent Lafon, en soit le rapporteur.

Elle a trois objectifs essentiels. Le premier est de dresser un bilan de la façon dont la vie étudiante a pu être touchée par la pandémie en cours. Le deuxième objectif consiste à essayer de comprendre comment nous pourrions collectivement mieux faire face à des crises similaires qui pourraient arriver dans le futur. Le dernier objectif, primordial à nos yeux, est d'avoir une réflexion plus large et plus systémique sur les conditions de la vie étudiante, en essayant d'être force de propositions pour permettre de régler un certain nombre de dysfonctionnements structurels, mis en lumière et accentués par cette crise pandémique.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Mes chers collègues, nous sommes ici réunis dans le cadre de la mission d'information relative aux conditions de la vie étudiante en France, et non pour aborder d'autres sujets d'actualité. Certains pourraient être tentés de le faire, mais je précise que ce n'est pas le lieu.

Il nous est apparu important de recevoir les organisations représentatives des étudiants, comme nous en avons eu l'occasion dans d'autres circonstances et à propos d'autres thèmes. Le débat s'enrichit en effet du dialogue, sans exclusive et avec le souci que chacun soit entendu.

Cette mission a pour objet d'analyser le malaise étudiant, malaise que l'on ressentait avant la crise et que l'opinion publique a peut-être découvert avec beaucoup plus d'acuité pendant la pandémie. Notre problématique consiste à en analyser tous les ressorts et à essayer de trouver des solutions afin que la crise ne soit pas qu'une parenthèse, mais que des solutions plus pérennes et durables soient apportées aux difficultés des étudiants en général.

La table ronde de ce matin est organisée en deux temps. Le premier portera sur le bilan de la crise sanitaire, qui n'est évidemment pas terminée - et c'est peut-être à ce stade l'une des difficultés de l'analyse, mais nous avons néanmoins depuis un an une vision assez précise des choses.

Nous évoquerons dans un deuxième temps les difficultés du monde étudiant en tentant de nous extraire de l'actualité afin de déterminer les phénomènes préexistants à la crise et de trouver des solutions.

De quelle façon avez-vous pu identifier les étudiants les plus en difficulté ? Nous avons parfois entendu des informations un peu différentes sur ce point, et nous aimerions vous entendre à ce sujet.

Par ailleurs, quels ont été les besoins essentiels de ce public auxquels il a fallu faire face ? Quelles initiatives avez-vous prises en tant qu'associations et organisations représentatives des étudiants pour essayer de leur venir en aide ? Quel est votre bilan de cette période et quelles leçons en avez-vous tiré pour l'organisation de vos actions futures ?

M. Paul Mayaux, président de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE). - Tout d'abord, l'identification des étudiantes et des étudiants qui avaient besoin d'aide a été assez rapide, un certain nombre de jeunes nous sollicitant déjà à travers nos actions associatives quotidiennes. Il est toutefois à noter que, bien souvent, les étudiantes et les étudiants les plus éprouvés sont également celles et ceux qui sont les plus difficiles à identifier.

Leurs priorités concernent trois domaines sur lesquels nous avons concentré nos actions depuis le début de la crise sanitaire : le social, notamment en matière de logement et d'aide alimentaire, l'académique, avec le renforcement de la question de la fracture numérique et des lacunes liées à l'accompagnement pédagogique, et le sanitaire, en particulier le sujet de la santé mentale.

Pour chacune de ces priorités, nous avons mis en place ou développé des actions visant à créer un filet de sécurité minimum. Dès le début de la crise, le tissu associatif, qui constitue la base militante de la FAGE, a renforcé la lutte contre les difficultés que peuvent rencontrer les étudiantes et étudiants. Une partie de ces derniers se retrouvant dans le besoin se tournent naturellement vers les Agoraé - épiceries sociales et solidaires -, gérées par les étudiants pour les étudiants. Elles constituent à la fois un lieu de vie qui promeut la mixité sociale et permet de lutter contre l'isolement, point assez important, notamment depuis le début de la crise sanitaire, et une épicerie où l'on peut trouver des produits à 10 % du prix du marché, ce qui favorise une continuité du service et une déculpabilisation des bénéficiaires.

L'épidémie nous a cependant poussés à réorganiser ce fonctionnement afin de passer à des distributions de colis pour éviter d'exposer les bénévoles et les bénéficiaires à des risques sanitaires supplémentaires.

Ce sont ainsi plus de 150 000 paniers qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis le début de la crise sanitaire - des colis alimentaires ou produits d'hygiène pour une semaine en moyenne -, mais également dans les départements et régions et dans les outre-mer, notamment en Guadeloupe ou en Polynésie française, où la demande est très forte.

Pour vous donner un ordre d'idées, nous avons accueilli plus de bénéficiaires entre mars et juillet de l'année passée que depuis le début de la création des épiceries sociales et solidaires, en 2011, ce qui est symptomatique de la gravité de la situation.

Des dispositifs de logements provisoires ont également été mis en place à Strasbourg, Angers, Troyes ou Grenoble car de plus en plus de jeunes sont aujourd'hui à la rue et dorment dans des campings depuis la rentrée universitaire ; il s'agit d'un phénomène assez nouveau que l'on est désormais en mesure d'identifier.

Ces dispositifs de logements provisoires ne bénéficient malheureusement pas à tous les jeunes sur l'ensemble du territoire. C'est une action relativement nouvelle que l'on commence seulement à prendre en charge.

Des actions sont également été réalisées pour lutter contre la fracture numérique (distribution de clés 4G, par exemple) et des mesures ont concerné la mise en place de tutorats et d'accompagnements pédagogiques par des jobs étudiants.

Côté santé, il s'agit surtout d'inclure dans nos interventions les actrices et les acteurs de santé publique - assistantes sociales et assistants sociaux du Crous, professionnels des services de de santé universitaires - et de relayer les campagnes de communication destinées à améliorer l'information et à lutter contre le non-recours, ce dernier étant l'un des principaux écueils que l'on a rencontrés depuis le début de cette crise sanitaire.

L'une des plus grandes leçons à tirer de cette période concerne en effet le taux de non-recours. Comment aller chercher des jeunes, étudiantes et étudiants ou non, qui n'ont pas l'information pour accéder aux dispositifs d'aide, qu'il s'agisse des mesures prises depuis le début de la crise sanitaire par le Gouvernement ou des initiatives associatives et militantes que d'autres organisations ici présentes ont pu développer ? Comment disposer d'un relais d'information suffisant pour permettre à l'ensemble des jeunes de bénéficier de tous les services qui peuvent être mis à leur disposition et comment les accompagner ?

Mme Mélanie Luce, présidente de l'Union nationale des étudiant.e.s de France (UNEF). - A titre liminaire, je n'ai aucune envie d'évoquer un autre sujet que celui qui nous occupe aujourd'hui. Je ne sais à qui s'adressait cette remarque mais, en ce qui me concerne, je n'en ai pas

l'intention, car je pense que ce qui intéresse les étudiants, c'est ce dont nous discutons ce matin et rien d'autre !

Le constat que fait l'UNEF est très similaire à celui qui a été dressé juste avant. Il se trouve que nos quatre organisations ont d'ailleurs participé aux travaux d'une mission d'information de l'Assemblée nationale et qu'elles tirent toutes des conclusions très concordantes de cette situation. Le fait que toutes les organisations étudiantes soient d'accord démontre que nous sommes dans une situation vraiment critique.

Nous avons identifié trois problématiques : une problématique sociale, une problématique universitaire et une problématique de santé mentale.

Pourquoi en est-on arrivé là, notamment sur le plan social ? L'UNEF constate que la précarité étudiante a explosé. Elle était déjà là, mais on atteint des niveaux qui ne l'ont jamais été. Les étudiants qui dorment dans leur voiture sont devenus une situation de plus en plus courante. Certains, pendant la crise sanitaire, ont en effet perdu leur logement. La crise a donc confronté des étudiants à de grandes difficultés.

Les médias ont montré les files d'attente lors des distributions alimentaires. La précarité menstruelle, l'accès aux protections périodiques et aux produits d'hygiène sont également problématiques. Le système d'aide sociale actuel est déjà à bout de souffle et ne nous offre que deux choix : dépendre de nos parents ou nous salarier. Or la crise a affecté à la fois nos familles et l'emploi étudiant.

Les étudiants qui ont été les plus touchés par cette crise sanitaire sont ceux qui occupaient un logement en propre et, ne vivant pas chez leurs parents, ont dû assumer les coûts de ce logement.

Comment avons-nous tiré ces constats ? Nous organisons chaque semaine des permanences syndicales sur les différents territoires. Pendant la crise sanitaire, nous avons dû mettre en place des dispositifs spécifiques. Nous avons, lors du premier confinement, développé avec plusieurs organisations un dispositif appelé « SOS Éducation - Ensemble face au Covid-19 », avec une *hotline* disponible tous les jours et des permanences régulières. Nous faisons le lien entre les lycéens, les étudiants, les parents d'élèves, etc.

Nous avons dû pérenniser ce dispositif. La *hotline* est restée installée tout au long de la crise sanitaire. Elle est encore active aujourd'hui. Au-delà, nos sections locales ont dû mettre en place de nouveaux dispositifs de permanence syndicale en s'appuyant sur les réseaux sociaux et sur différents outils pour pouvoir toucher un maximum d'étudiants, car ceux-ci étaient dans une situation critique et n'ont pas eu accès aux services des universités jusqu'à il y a peu.

Nous constatons dans ces permanences un besoin d'accompagnement très fort concernant les aides d'urgence. Cela se retrouve

par ailleurs dans les chiffres du réseau des centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires (Crous), où l'on constate une augmentation de 50 à 60 %. Les difficultés alimentaires ont amené l'UNEF à développer des dispositifs de distribution gratuite d'aide alimentaire sur différents territoires. Nous déplorons de semaine en semaine une augmentation du nombre de demandeurs. Plus l'information circule, plus il y a du monde lors de ces distributions.

Nous avons identifié certains profils spécifiques, comme les étudiants étrangers, particulièrement touchés par la crise. Ces étudiants n'ont en effet pas accès au système d'aide sociale et recourent beaucoup au salariat. C'est pourquoi ils ont été particulièrement affectés.

Cela se retrouve également dans les chiffres du réseau des Crous : alors que les étudiants étrangers constituent 13 % de la population étudiante, ils représentent 50 % des demandes d'aide d'urgence.

Nous notons également une augmentation de 3 % du taux d'échec dans les universités. Les différentes promesses faites par le Gouvernement au sujet des examens n'ont pas forcément été tenues, notamment concernant les sessions de substitution. Je rappelle que des étudiants se sont rendus à des examens alors qu'ils étaient infectés !

M. Naïm Shili, secrétaire national d'Alternative étudiante. - S'agissant du bilan, les sujets qui viennent d'être évoqués existaient auparavant mais ont été exacerbés par la crise. On l'a dit, la précarité existe de façon structurelle dans le milieu étudiant, pour les raisons qui ont été décrites. Aujourd'hui, pour faire face à la pauvreté et à la précarité, on peut soit compter sur le salariat, soit sur l'aide familiale. Ces deux domaines ayant été touchés par la crise, beaucoup d'étudiants se sont retrouvés dans une situation plus difficile que précédemment, avec une hausse des décrochages, mais aussi des changements d'orientation.

Ainsi, certains élèves, en juin dernier, ont opté pour des filières se déroulant plus près de leur lieu de résidence, afin de demeurer chez leurs parents en cas de nouveau confinement et mieux vivre la situation.

La crise a également eu des répercussions sur la santé mentale. Les suicides ont encore augmenté depuis la rentrée de septembre. Le suicide était la deuxième cause de mortalité chez les jeunes depuis un certain temps. Depuis septembre, et notamment en décembre et janvier, nombre de suicides sont survenus sur le lieu même des études, ce qui démontre clairement que ce phénomène est directement lié à la crise sanitaire.

Personne n'a été épargné. On essaye toujours de hiérarchiser, mais tout le monde a été touché. Certains profils ont toutefois subi la crise plus que d'autres : étudiants et étudiantes étrangers, étudiants et étudiantes en situation de handicap, pour qui les aménagements n'ont pas toujours été mis en place du fait du passage au tout distanciel, étudiants et étudiantes

présents sur les sites délocalisés, comme les instituts universitaires de technologie (IUT) ou les sites hors des campus principaux.

De fait, ces derniers n'avaient pas accès à tous les outils mis à disposition des Crous et des universités, comme les repas à 1 euro ou l'accès à des professionnels de santé dans le cadre des services de santé universitaires.

Ces étudiants connaissaient déjà ces types de difficulté auparavant, mais les ont vu s'aggraver durant la crise.

Nos organisations alternatives ont agi dans deux directions principales.

Elles sont tout d'abord intervenues en matière de distribution gratuite de produits alimentaires et d'hygiène afin, comme on l'a dit, de lutter contre la précarité menstruelle. Tous ces produits sont encore très demandés aujourd'hui.

Elles ont ensuite engagé des actions d'information et d'accompagnement concernant les aides disponibles. Déjà avant la crise, il n'était pas toujours évident de s'y retrouver et cela s'est aggravé depuis, les dispositifs pouvant être différents selon les universités, les Crous et les collectivités territoriales. Tout notre travail a consisté à les lister. Cette situation a été renforcée par le fait qu'il n'y a pas forcément eu de cadrage national.

M. Jacques Smith, délégué général de l'Union nationale inter-universitaire (UNI). - Nous avons eu l'occasion, comme cela a été dit, de participer à une table ronde similaire à l'Assemblée nationale en septembre. Malheureusement, peu de choses ont changé et les problématiques sont toujours là.

Il existe selon l'UNI deux problématiques majeures exacerbées par la crise, celle de la valeur du diplôme et celle de la précarité étudiante.

La question de la valeur du diplôme est bien évidemment liée à la qualité de la formation qui est dispensée en ce moment à nos étudiants et à leur future insertion professionnelle. J'aimerais, pour compléter ce qui a été dit auparavant, vous apporter des précisions complémentaires sur ce qui se passe dans les universités.

Il faut reconnaître que la qualité de la formation des 2,7 millions d'étudiants français est très dégradée par le distanciel. Nous travaillons depuis longtemps avec le ministère sur ce sujet, et nous l'avons déjà dit : le plus gros chantier, ce sont les plateformes numériques sur lesquelles reposent les différents cours à distance.

Nous avons bien constaté, durant le premier confinement, les retards qu'ont pu connaître les universités à ce sujet. Certes, des progrès ont été enregistrés, mais il y a encore énormément de choses à faire. L'enseignement en distanciel dégrade la qualité de la formation. Les professeurs sont parfois eux-mêmes débordés par cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, il existe des fraudes massives en matière d'examen à distance. Les employeurs, les professeurs, les statistiques et les enquêtes le confirment. Les employeurs ont eux-mêmes laissé entendre que les diplômés de 2020 et 2021 seraient défavorisés par rapport aux autres. Les examens en distanciel sont donc aussi très dommageables pour nos diplômés. Doit-on rappeler que nous étudions pour avoir un métier, nous insérer professionnellement et trouver un emploi ?

En 2020, près de 55 % des étudiants en master 2 n'avaient pas trouvé de travail au bout de six mois. C'est un chiffre assez alarmant. La crise n'a fait qu'exacerber ces problématiques se posaient.

S'agissant de la précarité sociale, les sujets du logement et de la santé mentale ont déjà été soulevés. M. Piednoir l'a exprimé sur Public Sénat ce matin : la vie sociale des étudiants est inexistante et très compliquée.

Enfin, le gros point noir des politiques publiques concerne plus particulièrement les étudiants issus de la classe moyenne, qui souffrent tout autant que les autres, mais qui n'ont pas toujours pu bénéficier des différents dispositifs d'aide mis en place par le ministère dans le cadre de cette crise.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - En quoi la crise que nous connaissons depuis maintenant un peu plus d'un an est-elle révélatrice des difficultés qui existaient déjà avant la pandémie ? Quelles sont, selon vous, les priorités, en termes de politiques publiques, pour que la sortie de crise soit l'occasion d'améliorations réelles de la vie des étudiants dans une perspective à moyen et long termes ?

Au-delà, quels étudiants ne bénéficient pas, selon vous, de l'appui des pouvoirs publics, alors qu'ils sont en situation de forte précarité matérielle ? Certains d'entre vous ont déjà évoqué quelques pistes, mais il nous importe de savoir qui sont les étudiants qui passent sous le radar des systèmes d'aides publiques, nationales ou locales.

Vous avez évoqué les uns et les autres la question de l'organisation des sites étudiants. L'un d'entre vous a parlé des sites décentralisés ou éloignés des grands campus étudiants. Cela pose la question de la localisation géographique des lieux d'études. Une organisation très délocalisée, au plus près des lieux de vie et d'habitation des étudiants, et un regroupement autour d'un campus constituent deux schémas différents.

Nous souhaiterions vous entendre sur ce point, ainsi que sur la question de la valeur des diplômes et celle de l'insertion professionnelle. Le questionnement est évidemment très fort du fait de la crise, mais on sent que l'angoisse est profonde chez les étudiants.

M. Paul Mayaux. - La crise a été révélatrice de difficultés qui étaient présentes depuis un certain temps. Les rapports de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) qui vont en ce sens remontent à de nombreuses années -

2008, 2012, 2016. La création des épiceries sociales et solidaires, en 2011, était destinée à répondre à un besoin déjà existant et bien antérieur à cette date.

Les classes moyennes et modestes ont pu être fortement touchées par la crise sanitaire. Des étudiants n'ont pu travailler pendant l'été 2020 pour gagner de l'argent ou n'ont pas trouvé d'emplois étudiants en parallèle de leurs études, notamment dans les secteurs du tourisme, de l'alimentation, du petit commerce ou des services comme les cours à domicile ou le baby-sitting, qui ont fortement été affectés par la crise sanitaire. C'est pour cette raison qu'il est important d'agir.

Par ailleurs, le « Plan 60 000 logements » est aujourd'hui au point mort. En septembre 2019, la réalisation de 30 000 logements était prévue pour la fin du quinquennat. Cette question doit être prioritaire, puisque le logement est l'un des premiers vecteurs d'émancipation et de réussite. Il est difficile de pouvoir suivre un cursus universitaire lorsqu'on n'a pas de toit.

Il faut donc repenser les politiques de construction de l'habitat afin qu'elles prennent en compte des enjeux plus contemporains, comme la crise intergénérationnelle, dont on voit les prémices, afin de trouver des solutions permettant d'impulser des dynamiques à moindre coût.

Un filet de sécurité minimum pour les jeunes et, plus particulièrement, pour les étudiantes et les étudiants, a été promis depuis un certain temps et nous l'attendons tous, s'agissant notamment de la question de la réforme des bourses sur critères sociaux. Ces dernières ne concernent pas aujourd'hui une assez grande assiette de jeunes. Certains sont en dehors de ces dispositifs, et c'est pourquoi il faut envisager une refonte plus structurelle afin de disposer sur le long terme un filet de sécurité minimum. Cela passe aussi par une revalorisation du montant des bourses et par leur indexation sur l'inflation. Quand le coût de la vie augmente alors que les aides n'évoluent pas, les choses peuvent vraiment devenir compliquées.

Le système d'aides financières génère des inégalités ; un ménage peut ainsi percevoir 25 000 euros par an, alors qu'un autre peut bénéficier de 35 000 euros. Ce type d'écart dans l'attribution des bourses sur critères sociaux nécessite d'être réformé.

La pérennisation des mesures prises pendant la crise sanitaire doit à notre sens également être étudiée, en particulier le doublement des capacités en psychiatrie et le recrutement de psychologues pour des consultations gratuites.

Une enquête de l'institut de sondage IPSOS a révélé la semaine dernière que 42 % des jeunes en recherche d'emploi déclarent aujourd'hui avoir des pensées suicidaires à cause de leur situation. Il faut donc les aider à s'insérer sur le marché du travail et leur offrir un accompagnement financier et humain. C'est une demande qui a été étudiée par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), dans le cadre des réflexions sur la « garantie jeune universelle ». Peu importe qu'on l'appelle ainsi ou qu'on

étende le revenu de solidarité active (RSA) : il faut un filet de sécurité minimum pour les jeunes qui sortent des études, qui ne sont pas pris en compte dans les dispositifs des politiques publiques à l'heure actuelle et qui souffrent d'un manque d'accompagnement financier et humain.

Enfin, il reste beaucoup à faire s'agissant des questions de santé. On enregistre de nombreuses lacunes sur le taux de non-recours, ainsi que j'ai pu le dire, et certains jeunes renoncent aux soins pour des raisons financières. Leur nombre a augmenté de 11 % depuis le début de la crise sanitaire. 43 % des jeunes sont concernés. Une extension de la complémentaire santé solidaire, issue de la fusion entre l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) et la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), à l'ensemble des jeunes permettrait de proposer une mutuelle en rapport avec leur situation financière.

Mme Mélanie Luce. - Des pans entiers de l'enseignement supérieur ont été oubliés dans cette crise. Je pense notamment aux étudiants en BTS et à la manière dont vont se dérouler leurs examens. On leur impose de les passer en présentiel, alors que l'on vient d'annoncer un confinement et que leurs deux années de cours ne se sont pas déroulées normalement ! Ils demandent donc un contrôle continu.

Il en va de même du secteur de la culture. Énormément d'étudiants s'inquiètent car il leur a été quasiment impossible de trouver un stage pendant un an. Bien d'autres secteurs ont été touchés, mais je voulais attirer votre attention sur ce sujet.

S'agissant du décrochage, le débat ne porte pas simplement sur la valeur du diplôme. Nos enseignants ont tout fait pour nous offrir des formations de qualité. Le problème vient des moyens qui ont été accordés aux universités pour permettre la tenue de ces enseignements et la manière dont on dispense aujourd'hui la pédagogie en France.

L'urgence, à la rentrée prochaine, portera sur le fait de savoir comment permettre le retour en présentiel pour une majorité d'étudiants, la façon de concevoir les cours à l'aune des nouveaux outils pédagogiques. C'est ce que nous appelons la « révolution pédagogique » : l'enjeu est de ne laisser personne derrière, notamment les étudiants issus des classes sociales les plus défavorisées.

M. Adrien Liénard, vice-président de l'Union nationale des étudiant(e)s de France (UNEF). - Les hôpitaux ont du mal à tenir face à la crise parce qu'ils sont sous-financés depuis des années : on peut dire la même chose des universités, notamment concernant le réseau des Crous, dont le rôle principal est de lutter contre la précarité étudiante.

Le système d'aide sociale de l'enseignement supérieur n'est pas adapté. Il est infantilisant parce qu'il fait dépendre les étudiants des revenus de leurs parents ou des revenus du salariat. Il est injuste parce qu'il exclut les trois quarts des étudiants, qui ne sont pas boursiers en raison d'un niveau de

revenus de leurs parents supérieur au seuil fixé ou d'une exclusion de fait. C'est, par exemple, le cas des étudiants étrangers qui, quels que soient leurs revenus, n'ont pas accès aux bourses. Ce système est également insuffisant - un tiers des étudiants boursiers touchent 100 euros par mois - avec un échelon maximal qui plafonne au niveau du RSA.

Ces difficultés financières existent depuis des années. Face à cela, les étudiants se salarient ou bénéficient de l'aide de leur famille. Ceux qui ont perdu leur emploi n'ont aujourd'hui plus de revenus.

Nous réclamons donc une réforme du système des bourses et des mesures concernant les aides directes. La politique actuelle du Gouvernement est basée sur les aides indirectes, comme le ticket de restaurant universitaire à un euro - qui peut être une bonne chose. Toutefois, lors du premier mois, 2,3 millions de repas à un euro ont été distribués, alors qu'on compte 2,7 millions d'étudiants, soit, sur un mois, moins d'un repas en moyenne par étudiant. Cette différence s'explique par le manque de restaurants universitaires dans certains territoires ; il est donc préférable de recourir aux aides directes pour lutter contre la précarité. Les aides d'urgence, entre janvier et février, ont augmenté de 50 à 60 % par rapport à l'année dernière. Cela prouve que les étudiants ont vraiment besoin de ce type d'aide

Une deuxième aide directe, d'un montant de 150 euros, a été promise par le Président de la République lors de son passage sur *Brut*. Cependant, nous n'avons jamais vu cette aide arriver. Depuis 2017, la ministre de l'enseignement supérieur a promis trois fois de mettre en œuvre des discussions autour de la réforme des bourses. Celles-ci n'ont toujours pas eu lieu.

Il est donc nécessaire de réfléchir au système de protection sociale des jeunes en formation, faute de quoi ils ne pourront plus accéder à l'enseignement supérieur.

M. Naïm Shili. - Le problème principal vient du fait que les étudiantes et les étudiants ne bénéficient pas de protection sociale. C'est un sujet qui est connu depuis très longtemps. Il est dû à l'allongement de la durée des études depuis la Seconde Guerre mondiale. Le système social ne s'est pas adapté à la situation décrite par de nombreux chercheurs et de chercheuses depuis des décennies. Aujourd'hui, on se rend compte des conséquences très concrètes que cela peut avoir.

Il est donc nécessaire de revoir totalement le système actuel des bourses, notamment s'agissant de la situation familiale. Les bourses sont actuellement calculées sur le revenu des parents, ce qui ne présage en rien de la réalité sociale, car on peut être en rupture familiale. Il faudrait donc commencer par rompre avec ce système et élargir le nombre de bénéficiaires afin d'augmenter les montants, les bourses les plus élevées étant aujourd'hui inférieures de 500 euros au seuil de pauvreté.

Cette réforme est promise depuis un moment, mais aucune concertation n'a été mise en œuvre. Si elle doit entrer en vigueur à la rentrée prochaine, on peut s'inquiéter du fait qu'on n'en ait pas encore discuté ! Soit la réforme est déjà prévue et on n'a pas l'intention de nous associer à son élaboration, soit rien n'est prévu, ce qui est extrêmement inquiétant étant donné la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Une action structurelle sur le budget de l'enseignement supérieur doit également être menée. On sait d'ores et déjà que la rentrée ne se passera pas bien, puisque le budget qui a été voté est insuffisant pour permettre que les étudiantes et les étudiants aient cours en présentiel et pour accueillir les futurs bacheliers et bachelières.

Nous ne serons de fait pas en mesure de bien gérer cette rentrée. Il faut donc investir dès maintenant dans le budget de l'enseignement supérieur. On sait qu'il faut titulariser les enseignants et enseignantes recrutés en contrat précaire ou comme vacataires. Ces personnes n'attendent que cela. Une telle mesure permettrait de régler une partie du problème.

Il en va de même concernant la santé mentale, dont la situation était déjà préoccupante auparavant. Aujourd'hui, on compte en moyenne un ou une psychologue pour 30 000 étudiants et étudiantes. Des annonces ont été faites concernant l'augmentation du nombre d'assistantes sociales et de psychologues, mais c'est une rustine ! Il faut aller beaucoup plus loin et concevoir un vaste plan de lutte contre la précarité étudiante, en faveur de la santé mentale, et transformer les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) en centres de santé universitaires pour accueillir différents secteurs en leur sein.

S'agissant de l'organisation géographique, il n'y a pas forcément d'opposition entre des campus où tout est regroupé et des universités réparties sur tout le territoire. Nous pensons que le maillage territorial est essentiel pour avoir des universités de proximité.

Je le répète : si, demain, les Crous avaient les moyens de mettre en place des lieux de restauration, des services d'aide sociale, avec des assistantes sociales, on résoudrait une partie des problématiques liées à la vie étudiante, et on permettrait à tous et toutes, quel que soit l'endroit où ils ou elles étudient, de bénéficier de ces structures.

Enfin, l'État, depuis le début de la crise sanitaire, a pris des mesures à court terme et s'est énormément reposé sur l'action des organisations étudiantes. Celles-ci ont d'ailleurs souvent été mises en avant par l'État. Certes, cela fait toujours plaisir, mais nous voudrions que l'État prenne en charge les actions que nous sommes en train de mener et augmente les bourses, ce qui éviterait de mettre en place des solutions palliatives. L'État s'est reposé sur nous alors qu'il aurait dû prendre tous ces problématiques à bras-le-corps.

Quant à la valeur du diplôme, je tiens à relativiser le sujet. La question ne se pose pas pour beaucoup d'étudiants et d'étudiantes, tout simplement parce qu'ils sont en train de décrocher, qu'ils meurent de faim ou qu'ils se suicident. La question occupe parfois plus d'espace dans le débat public que dans les préoccupations étudiantes.

Pour autant, c'est quand même un sujet. Nous sommes favorables au retour de l'aide à la recherche au premier emploi (ARPE), supprimée par le Gouvernement. Nous demandons qu'elle soit prolongée dans sa durée et son montant, et qu'elle comprenne un véritable parcours d'accompagnement, comme celui qui pourrait exister pour la « garantie jeune universelle ».

M. Jacques Smith. - L'UNI estime qu'il convient de travailler sur deux voies principales, la professionnalisation de nos cursus - qui devait être réalisée avant la crise - et la précarité sociale afin de lutter contre l'isolement et les difficultés financières. Tout un pan de la population étudiante est souvent négligé par les politiques publiques.

Je reviens sur ce qui a été dit précédemment : le Gouvernement a mis en place une mesure sociale sous forme d'un « chèque psy », qui est intéressante et qui peut être utile ponctuellement, voire nécessaire pour certains étudiants. L'UNI n'a été invitée que deux fois par le ministère, entre janvier et mars derniers, à des réunions exclusivement réservées à cette aide, alors même que nous parlons d'une crise sociale qui touche l'ensemble des problématiques des étudiants. Nous avons trouvé cela assez scandaleux de ne parler que de cette mesure. Le « chèque psy » a pris et prend encore beaucoup trop de place dans la communication de certaines organisations et, surtout, dans les éléments de langage du ministère.

Cela étant dit, on a mobilisé la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) - et c'est une bonne chose. Cette cotisation de 92 euros que paye chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur français est une véritable taxe étudiante. Cet argent destiné aux étudiants revient enfin aux étudiants ! On ne sait malheureusement pas toujours où il va...

L'objectif demeure la rentrée 2021. Il faut un maximum de présentiel, que ce soit en matière de cours et de formation, mais aussi d'examens. Les différentes antennes de l'UNI ont envoyé des courriers aux parlementaires pour leur demander d'insister auprès du ministère et du Gouvernement en la matière. Les étudiants de première année n'ont jamais connu d'amphis ! Les étudiants de deuxième année n'ont eu qu'un semestre normal sur quatre. Le décrochage est donc un vrai sujet.

Il faut aussi écouter le terrain : de nombreux présidents d'université réclament des jauges à 50 %. Ceci permettrait aux administrations de revenir à un mécanisme hybride où les groupes étaient divisés par deux, comme en septembre et octobre derniers. C'est impératif.

Nous pensons que c'est une question de volonté. L'UFR de droit de l'université d'Amiens a par exemple décidé de tout assurer en présentiel au second semestre. Quand les professeurs et l'administration veulent aller jusqu'au bout, ils y parviennent.

Je terminerai en évoquant notre proposition de ticket-restaurant étudiant. Une proposition de loi a été déposée au Sénat et à l'Assemblée nationale. Au Sénat, elle est soutenue par 80 sénateurs. Ce ticket-restaurant permettrait de toucher l'ensemble des étudiants, boursiers comme non-boursiers, et les étudiants éloignés. Les repas à un euro sont servis dans les Crous, qui sont soit fermés, soit loin des IUT ou des sites délocalisés. Ce ticket-restaurant pourrait constituer une véritable innovation sociale.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci pour l'intérêt que vous portez à l'actualité des travaux du Sénat.

M. Stéphane Piednoir. - Je me réjouis tout d'abord que les étudiants se tiennent informés des propos que des sénateurs peuvent tenir dès 7 heures 30 du matin !

Vous nous avez décrit un tableau forcément noirci par le contexte sanitaire. C'est tout l'intérêt de cette mission d'information, qui vise à détecter les phénomènes qui ont été amplifiés par la crise, mais qui étaient sous-jacents avant celle-ci.

Considérez-vous que vous avez un rôle à jouer s'agissant des gestes barrière ? Souvenons-nous de la polémique soulevée par la ministre lorsqu'elle avait estimé que les amphithéâtres constituaient un risque de foyer épidémique : relayez-vous auprès de vos camarades la communication qui est faite autour des gestes barrière, qui sont essentiels et de nature à maintenir une partie de l'activité en présentiel, ce qui est sans doute bien plus important que toutes les mesures d'accompagnement qui peuvent être mises en place ?

Concernant l'insertion professionnelle, la difficulté est aussi d'ordre démographique. Il existe en ce moment une véritable thrombose - le terme est à la mode - en matière de recrutement. Avez-vous engagé une démarche auprès des chambres de commerce et d'industrie pour mettre en avant le fait que votre génération a été obligée de s'adapter très vite à des conditions de travail nouvelles ?

Avez-vous des retours, au vu de ce contexte difficile de recrutement et d'insertion professionnelle, à propos de la prolongation des études ? C'est une piste qui avait été évoquée à un moment donné.

Enfin, on a beaucoup parlé de l'accès aux psychologues. Je suis circonspect sur la capacité à mobiliser « d'un claquement de doigts » 80 psychologues supplémentaires. Il me semble que le temps de formation est un peu plus long. Est-il facile d'aller vers des psychologues lorsqu'on est

étudiant ? Ces praticiens sont rarement intégrés aux services de santé universitaires. Pensez-vous que ce soit une bonne chose de dissocier les deux ?

Mme Laure Darcos. - Il y a plus de 30 ans, les associations et syndicats d'étudiants aidaient leurs membres à trouver des stages, mais aussi des jobs d'été ou durant l'année. Certains étudiants n'ont pas pu travailler comme ils le voulaient depuis le début de la crise. Êtes-vous très sollicités ?

Ma collègue Catherine Belrhiti avait questionné Mme Vidal au sujet des stages. Nous venons de recevoir sa réponse : l'année universitaire pourra être prolongée jusqu'en décembre 2021 pour permettre de les effectuer.

Enfin, avez-vous été sollicités au sujet du service civique afin d'aider les étudiants ? Beaucoup en ont besoin pour valider leur année.

M. Christian Redon-Sarrazy. - J'ai dirigé pendant plus de dix ans une composante d'université qui possédait sept sites qu'on appelle « délocalisés » ou « de proximité ». Je ne sais si la proximité constitue toujours un avantage. On a parfois pu estimer que ces étudiants étaient plus près de chez eux : ce n'est pas tout à fait vrai. La nature des spécialités présentes sur ces sites fait que les étudiants, en réalité, viennent de partout. Beaucoup sont même parfois issus d'horizons relativement lointains.

Bien avant l'épidémie de la Covid-19, ces sites connaissaient déjà un déficit de services annexes - médecine préventive, médecine universitaire, assistantes sociales, Crous, logement. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier les difficultés. Certains sites n'ont pas vu de médecin universitaire depuis deux ans, les médecins de ville ne pouvant même pas intervenir. En outre, pour les étudiants étrangers, il s'agit presque d'une double peine du fait de la barrière de la langue !

Selon mon expérience, on rencontre sur ces sites les syndicats étudiants surtout au moment de la constitution des listes, mais on les y voit peu dans les quatre ans qui suivent.

Les étudiants se sentent abandonnés par l'université. Il existe heureusement sur place des équipes pédagogiques souvent très investies, qui accomplissent bien plus que leur mission.

Enfin, envisagez-vous de faire perdurer les démarches qui vous ont permis de vous rapprocher de ces étudiants ?

Mme Marie Mercier. - Nous sommes très concernés par votre situation, son évaluation et par les conditions de vie détériorées que vous subissez.

Pardonnez la brutalité de ma question, mais je pense qu'il faut l'aborder : avez-vous une idée de la réalité de la prostitution étudiante ? Pensez-vous qu'elle existe ? A-t-elle augmenté ? On sait que c'est une activité lucrative, mobile, « 2.0 », mais aussi dangereuse. Pouvez-vous m'éclairer sur ce point ?

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Ma première question portera sur la CVEC. Vous avez déploré son opacité. Il est important que les étudiants sachent à quoi elle sert. On a vu qu'elle pouvait être utilisée pour des actions pérennes. Elle doit cependant pouvoir être mobilisée en période de crise. C'est déjà le cas, mais est-ce assez ? Comment faut-il selon vous la flécher afin qu'elle puisse servir lors de futures crises ?

Par ailleurs, en matière d'insertion professionnelle, je pense qu'il faut une certaine décentralisation. Le rôle des collectivités territoriales est de réunir tous les acteurs locaux autour de la table pour aider à la recherche de stages et à l'insertion professionnelle. Pouvez-vous développer ce point ? Comment les politiques publiques peuvent-elles être plus utilisées à ce niveau ?

Mme Victoire Jasmin. - Je voudrais revenir sur les difficultés liées à l'accès aux stages. Beaucoup d'entreprises font du télétravail et ne sont pas en capacité d'accueillir des stagiaires. N'existerait-il pas une possibilité de revoir les contenus des stages et leur durée, et de mettre en place des possibilités d'habilitation en fonction des secteurs ? Cela reste problématique sur l'ensemble du territoire national, ainsi qu'en outre-mer.

Par ailleurs, Marie Mercier a évoqué la prostitution. Pour le moment, aucune étude n'a porté sur cette question. C'est pourtant un sujet dont j'ai eu personnellement des échos par une association très sensibilisée à cette problématique.

M. Paul Mayaux. - Nous considérons-nous responsables des campagnes de communication ? Oui. Nous nous sommes engagés dès le début de la crise sanitaire pour relayer les consignes sanitaires. Nous avons également engagé des travaux collaboratifs avec Santé publique France sur la construction et la conceptualisation d'une campagne de sensibilisation à la vaccination, qui va bientôt débiter. Ces dispositifs sont partagés avec les associations étudiantes qui sont au coeur même des campus universitaires.

Quant à l'insertion professionnelle, nous n'avons pas forcément de contacts avec les chambres de commerce et d'industrie, mais des partenariats ont pu être établis avec des acteurs et des actrices du monde de l'entreprise, notamment dans le cadre du dispositif « Coup de pouce », qui permet de mettre en lien des jeunes avec plus de 80 000 mentors les accompagnent dans leur formation et leur insertion professionnelle.

C'est un dispositif à destination des étudiantes et des étudiants Bac + 3, en collaboration avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Nous ne pouvons malheureusement pas encore développer ce dispositif faute de moyens.

Quant à la prolongation des études, il faut veiller à ce que des dispositifs comme le service civique ne se substituent pas à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. Nous avons pu observer certaines dérives pendant la crise sanitaire à ce propos. Ce peut être très dangereux si cela se prend la place d'une formation ou d'un emploi. Le service civique est

un dispositif qui permet de construire un projet d'avenir, d'être accompagné et de pouvoir toucher un revenu, tout en s'engageant pour la collectivité. La prolongation des études est donc une piste qui peut être envisagée, mais elle ne doit pas connaître de dérives.

S'agissant de la question des stages, beaucoup ne pourront malheureusement pas avoir lieu, alors qu'ils conditionnent l'obtention du diplôme. Cela retarde l'arrivée des futurs diplômés sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi nous avons proposé des substitutions, des modules compensatoires et des mises en situation professionnelle afin de faire en sorte que les jeunes puissent avoir leur diplôme avec un bagage similaire.

Ces pistes doivent être encore travaillées, mais il est urgent de trouver une solution : nous sommes début avril, et les stages ont déjà commencé. Certains s'étendent jusqu'à juin, juillet, voire août, par exemple pour les étudiants et étudiantes en santé. Si des modifications interviennent, il faut prévoir un réel accompagnement, ce qui peut être assez compliqué du fait de la situation sanitaire. Le mentorat était de ce point de vue une solution qui pouvait être déployée pour pallier ces difficultés.

Concernant les sites délocalisés, il s'agit d'une vraie problématique, notamment pour les services de santé universitaires, où des permanences devraient pouvoir s'organiser. Les professionnels de santé sont aujourd'hui totalement absents de certaines composantes, et pas seulement des IUT. Beaucoup d'instituts et d'écoles qui ne relèvent pas de l'enseignement supérieur se trouvent dans des sites délocalisés. Ils ne bénéficient d'aucun service de restauration, de santé ou de couverture sociale.

Impulser des dynamiques au niveau de la restauration sociale, mais également prévoir des permanences de professionnels de santé qui se déplacent une ou deux fois par semaine, pour commencer, constituerait une solution immédiate et de moindre coût.

Pour ce qui est de la prostitution étudiante et du travail du sexe de manière plus globale, nous manquons malheureusement de données. Ce sujet est peu étudié. Les premiers chiffres disponibles sont issus d'enquêtes belges. À l'heure actuelle, nous avons très peu de retours, mais nous pouvons néanmoins observer des pratiques contraintes.

Concernant la CVEC, 30 % vont à des initiatives individuelles ou collectives ayant pour but de dynamiser la vie de campus ou de développer divers projets. 15 % seulement vont à la médecine préventive ou à la couverture sociale - et c'est bien le problème ! Pouvoir inverser ces ratios ou développer des actions autour des services de santé universitaires serait intéressant pour l'utilisation de la CVEC.

Mme Mélanie Luce. - Notre syndicat a trois missions : informer, défendre et organiser la solidarité chez les étudiants. L'information est donc notre fonction première. Cela faisait partie des premiers éléments que nous avons mis en avant dans le dispositif « SOS Éducation ».

J'insiste sur le fait que l'on se repose en ce moment beaucoup trop sur ce que font les organisations étudiantes et les associations de lutte contre la pauvreté, les distributions alimentaires étant réalisées en partenariat avec ces associations. Or l'enjeu est aujourd'hui d'avoir une politique publique à la hauteur de tous ces sujets.

Quelles que soient les mesures mises en place sur la question des emplois étudiants, des stages ou même des gestes barrière, cela ne remplacera jamais les politiques publiques, notamment concernant les stages et les emplois. S'agissant des gestes barrière, nous participons simplement à l'effort national et faisons notre part.

Le vrai souci, c'est que nous sommes dans une situation où le taux de chômage explose, notamment chez les jeunes. Au dernier semestre, l'Insee l'évaluait à 18 % et parlait de baisse « en trompe-l'oeil ».

Pour nous, trois sujets se rapportent à l'insertion professionnelle. Vous avez évoqué la prolongation des études : il faut selon nous faire très attention. C'est le choix qui a été fait l'année dernière. Or nous avons observé des « bouchons » à l'entrée en master. Je rappelle qu'il existe encore une sélection entre le master 1 et le master 2 dans certains territoires, et entre la licence 3 et le master 1.

La prolongation des études a fait que certains étudiants ont choisi de s'inscrire à nouveau en master. D'autres n'ont, de ce fait, pu avoir de place. Si l'on veut prolonger les études, il faut absolument créer des places.

S'agissant de la question de l'insertion, l'ARPE a été mentionnée. J'attire votre attention sur le fait qu'un décret a été publié fin 2020 par le ministre du travail, qui l'a remise en place sans la nommer, mais en la diminuant.

Cette aide a été créée en 2016. Elle permettait de continuer à recevoir pendant quatre mois une bourse du même montant que ce qu'on percevait auparavant. Avec le nouveau décret, on ne reçoit plus que 70 %. Par ailleurs, les démarches sont encore très floues. Je ne pense donc pas qu'il y ait actuellement beaucoup de bénéficiaires.

Enfin, comment faire en sorte de répondre au déficit d'emplois ? C'est une problématique plus générale, qui relève de ce que nous appelons la politique d'incitation à l'embauche des jeunes en contrat à durée indéterminée (CDI). Selon nous, le plan « Un jeune, une solution » est un échec : beaucoup d'argent a été investi, sans que l'embauche soit aucunement conditionnée à un recrutement en CDI.

Pour ce qui est de l'accès à des psychologues, nous avons mis en place une action avec l'association REVES Jeunes afin de mettre des professionnels à disposition des étudiants. Il existe une vraie demande, malgré le « chèque psy ». Je suis toutefois d'accord avec la réserve que vous exprimiez : on constate une barrière chez les étudiants lorsqu'il faut

consulter un psychologue, tout comme dans le reste de la société française. Il existe un tabou, et il y a un travail à faire sur ce sujet.

Concernant la prostitution étudiante, je ne peux que souscrire à ce qui a été dit. Elle existe malheureusement. Nous avons aussi des témoignages, mais nous n'avons aucun chiffre précis. Il serait bénéfique pour la population étudiante que le Sénat se penche sur ce sujet.

Je voulais revenir sur la CVEC, qui souffre d'une véritable opacité. Je pense qu'il faut demander aux universités un bilan de son utilisation par rapport aux années précédentes. Nous l'avons réclamé à plusieurs reprises au ministère. Il nous avait été promis pour juillet dernier : nous n'avons jamais su, université par université, comment était utilisé cet argent. À l'origine, nous étions opposés à la mise en place de la CVEC. Maintenant qu'elle est en œuvre, il faut au moins que l'on sache où va l'argent !

Quant aux sites délocalisés, il est selon nous essentiel d'avoir un maillage territorial. Dans certains endroits, il existe des formations très spécialisées, dans d'autres non.

Le Gouvernement a mis en place un « chèque psy », mais nous revendiquons un « chèque santé », qui existait dans plusieurs régions avant leur fusion. Vous devez connaître ce dispositif. Si l'on permettait à tous les territoires d'avoir ces « chèques santé », on aurait au moins une réponse.

Enfin concernant le logement, il est urgent d'augmenter les aides, de la même manière que nous demandons une revalorisation des bourses. La réponse n'est pas le ticket de restaurant universitaire. On va investir de l'argent dans un service d'aide alimentaire aux étudiants qui ne sera pas le réseau des Crous et créer une concurrence sur certains territoires. Au lieu de donner de l'argent au service public, on va le donner au secteur privé. Il faut donc faire les bons choix !

M. Naïm Shili. - Je souscris à ce qui a été dit à propos du fait que l'État se repose beaucoup sur nos organisations, notamment à propos de la promotion des gestes barrière : à la rentrée, un certain nombre d'universités ne fournissaient pas de masques aux étudiants et aux étudiantes. Beaucoup venaient avec le même masque que la veille et l'avant-veille. Nos organisations ont procédé à des distributions financées sur leurs propres fonds. Nous essayons de faire notre part, mais il faudrait que l'État et les universités assurent ce genre de distribution.

Là encore, promouvoir les gestes barrière est compliqué : à la rentrée de septembre, on a pu voir des images d'amphis bondés, comme chaque année.

Autre élément : on sait que certaines universités ont refusé de mettre en place des centres de dépistage sur leur campus pour ne pas être perçues comme ayant des cas contacts ou des étudiants contaminés. Nous trouvons cela assez scandaleux. Cela aurait dû être mis en place partout sur le territoire.

S'agissant de la prolongation des études, je souscris également à ce qui a été dit précédemment. J'ajoute qu'on a aujourd'hui droit à sept années de bourse dans le système universitaire. La licence étant en trois ans, on peut redoubler une fois. Le master se faisant en deux ans, on peut redoubler une fois et avoir potentiellement sept ans de bourse. Nous demandons une prolongation de ce droit à la bourse en ne décomptant pas cette année : il faut que les étudiants qui se retrouveraient en situation d'échec du fait de la crise sanitaire ne soient pas pénalisés.

Pour ce qui est de la question du « chèque psy », on a assisté à un certain flottement entre son annonce et sa mise en place. Beaucoup d'étudiants venaient nous demander ce qu'il en était. Aujourd'hui, on assiste à un véritable embouteillage. Dans certains territoires, les psychologues qui se sont proposés pour participer à ce dispositif sont très peu nombreux. Beaucoup d'étudiants et d'étudiantes sont en attente.

Je voudrais faire ici le lien avec la question des assistantes sociales qui exercent dans les Crous, les services de santé universitaires ou les SUMPPS. Face à la hausse des demandes d'aide d'urgence, nombre d'entre elles se retrouvent en situation de devoir remplir elles-mêmes les dossiers pour accélérer les procédures. Elles ont, par conséquent, moins de contacts directs avec les étudiants et les étudiantes. Or les demandes sont, certes, d'abord financières, mais elles revêtent aussi parfois une dimension psychologique qui peut nécessiter un accompagnement particulier par un professionnel de santé.

Au-delà des postes de psychologue, augmenter le nombre de personnes travaillant dans les services de santé universitaires, les SUMPPS ou les services sociaux est aussi l'une des réponses à apporter à la problématique de la santé mentale.

S'agissant de la prostitution, des études ont été réalisées dans certaines universités, très localisées, en accord avec les personnes concernées. Les chiffres s'établissent toujours autour de 2 % à 4 % de la population estudiantine, mais cela ne concerne pas toutes les universités. Il y a donc là un véritable travail à mener. La problématique est bien réelle, notamment lorsqu'on connaît l'« uberisation » de la prostitution. On sait que ce type de pratique peut se faire de plus en plus facilement et qu'il peut, malheureusement, être une réponse pour certains étudiants et certaines étudiantes dans la situation de précarité que l'on connaît.

Concernant les sites délocalisés, je souscris totalement à ce qui était dit. Toute la question est de savoir comment y développer la vie étudiante et comment les universités, dans leur schéma de vie étudiante, peuvent réfléchir en termes de dotations et d'espaces de vie.

Enfin, concernant l'utilisation de la CVEC, nous n'avons en effet obtenu aucun bilan national malgré nos demandes. Nous constatons cependant que, dans certaines universités, tout l'argent n'a pas été consacré à

la crise sanitaire. Des aides ont servi à mettre en place des prêts d'ordinateurs, à distribuer des clés 4G, alors qu'une autre partie de l'argent a été redirigée vers la lutte contre la précarité étudiante. Bien que la CVEC soit normalement fléchée sur le développement de la vie étudiante, le contexte sanitaire a incité à adapter ses modalités de mobilisation.

M. Jacques Smith. - Nos quatre organisations sont intervenues dans l'ensemble des sites - villes universitaires, grandes villes et villes moyennes - et ont mis en œuvre des actions de solidarité qui sont normalement du ressort du Gouvernement.

Bien évidemment, nous faisons notre part en ce qui concerne les gestes barrière, mais je voudrais insister sur notre rôle en termes de communication et sur le fait que trop d'aides ne sont pas utilisées par les étudiants faute d'une bonne information.

En 2019, 15 millions d'euros n'ont pas servi à aider les étudiants les plus nécessiteux. Il faut donc rendre les aides qui existent plus visibles, notamment par la création d'un guichet unique. On l'a évoqué de nombreuses fois avec le ministère. C'est un chantier sur lequel il faut travailler.

Pour ce qui est de la CVEC, je le répète, cette taxe payée par tous les étudiants doit leur revenir et être davantage utilisée dans le domaine sanitaire. Nous répétons depuis septembre 2020 que les masques doivent être distribués gratuitement, mais pourquoi ne pas les financer par la CVEC, tout comme les centres de dépistage ? Cela se fait dans certaines universités. Il faut le mettre en œuvre plus largement.

Quant aux stages et à l'insertion professionnelle, les associations peuvent en effet servir de courroie de transmission pour aider les étudiants. Nous avons mis en place une adresse électronique où l'on peut nous envoyer des CV. Nous essayons ensuite de faire le maximum.

En amont, la crise a révélé qu'il était nécessaire de réaliser en France un énorme travail sur la professionnalisation des cursus universitaires. Dans les grandes écoles, il existe des banques de stages en ligne, et le réseau des anciens est très développé, ce qui permet de trouver des stages et contribue à l'insertion professionnelle. Il faut que les universités - on le disait déjà avant la crise - se saisissent de ce chantier à bras-le-corps. Il faut aussi simplifier les procédures des conventions afin de faciliter la vie des étudiants stagiaires.

On ne l'a pas évoqué, mais le ministère promet un statut d'étudiant salarié depuis maintenant un peu plus d'un an. Ce projet est au point mort, alors qu'il pourrait aider les étudiants qui sont obligés de se salarier parallèlement à la poursuite de leurs études. Certaines universités l'ont déjà mis en place, mais pas toutes. La création de ce statut est un autre chantier dont il faut également s'emparer.

Enfin, s'agissant du ticket-restaurant étudiant, deux propositions de loi ont été déposées. L'idée est que ce ticket-restaurant étudiant puisse être

utilisé aussi bien dans la restauration privée que dans la restauration publique gérée par les Crous, où les étudiants pourront évidemment continuer à se restaurer.

Nous sommes tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut permettre aux Crous d'investir. De l'argent public existe pour faire fonctionner des épiceries solidaires au sein des universités. Or celles-ci ne sont pas toujours utiles lorsqu'elles sont installées à côté des Crous, à qui elles font de la concurrence. Cet argent pourrait donc plutôt servir au ticket-restaurant étudiant, dont l'objectif n'est pas de concurrencer l'offre des Crous. Cette mesure permettrait aux étudiants qui sont sur des sites délocalisés et aux étudiants non boursiers de bénéficier d'un repas à tarif étudiant sans payer plus que ceux ayant plus facilement accès aux restaurants universitaires ou ceux qui sont boursiers

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci à tous pour vos riches contributions.

LUNDI 12 AVRIL 2021

Handicap et vie étudiante – Table ronde

M. Nicolas Oppenchaim, vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiants, maître de conférences en sociologie, et Mme Émilie Arnault, directrice du centre de santé universitaire rattaché la mission handicap de l'université de Tours, Mmes Servane Chauvel, déléguée générale, et Mme Cannelle Garcia, cheffe de projet mentorat - formation et chargée de missions post-bac de l'association « Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés » (Arpejeh), MM. Fabien Gaulué, délégué général et Thomas Fauvel, premier vice-président, de la Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (Fédéeh), M. Christian Grapin, directeur de l'Association « Tremplin - Études, handicap, entreprises »

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Mes chers collègues, mesdames, messieurs, notre mission d'information sur les conditions de la vie étudiante s'intéresse cet après-midi aux étudiants en situation de handicap.

Je précise que cette réunion fait l'objet d'un enregistrement vidéo, qui sera disponible sans limitation de durée sur le site du Sénat. Elle est également diffusée sur Facebook.

Je remercie les intervenants, présents dans cette salle ou connectés à distance, de s'être libérés pour participer à cette table ronde. Je souhaite donc la bienvenue au Sénat à Mmes Servane Chauvel, déléguée générale de l'association Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés (Arpejeh), et Cannelle Garcia, cheffe de projet mentorat et formation de l'association Arpejeh ; M. Nicolas Oppenchaim, vice-président de l'Université de Tours en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiants, maître de conférences en sociologie, et Mme Émilie Arnault, directrice du Service de santé universitaire, auquel la Mission handicap de l'université de Tours est rattachée ; M. Fabien Gaulué, délégué général de la Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap (Fédé 100 % Handinamique), accompagné de M. Thomas Fauvel, premier vice-président ; et M. Christian Grapin, directeur de l'Association Tremplin - Études, handicap, entreprises.

Je rappelle que le Sénat a mis en place cette mission d'information à l'initiative du groupe de l'Union Centriste. M. Laurent Lafon, par ailleurs président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, en est le rapporteur.

Notre objectif est triple : dresser un état des lieux de la situation actuelle du monde étudiant, indépendamment de la crise sanitaire ; établir un bilan des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des

étudiants et le déroulement des études ; et réfléchir aux mesures susceptibles d'être mises en œuvre dans une perspective de plus long terme pour que la sortie de crise s'accompagne d'améliorations de la condition étudiante.

Mesdames, messieurs, Laurent Lafon, rapporteur, va vous exposer les attentes de la mission d'information, puis je vous donnerai la parole à chacun pour environ dix minutes. Nous aurons ensuite un temps d'échanges avec nos collègues.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je synthétiserai brièvement nos questions.

Un premier groupe de questions vise à mieux comprendre la problématique du handicap dans l'enseignement supérieur. Quelle est la proportion d'étudiants en situation de handicap ? Les étudiants en situation de handicap sont-ils davantage présents dans certaines filières ? Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur ? Quel est le niveau d'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite ? Des outils numériques ou des supports pédagogiques adaptés sont-ils mis à disposition des étudiants dans certains établissements ? Avez-vous connaissance de dispositifs plus innovants que d'autres ? Quelles possibilités sont offertes aux étudiants en situation de handicap pour aménager leurs études, qu'il s'agisse des emplois du temps, des cours à distance et des examens ? Comment les établissements d'enseignement supérieur sont-ils soutenus en termes de personnel, de moyens et de diffusion de bonnes pratiques pour améliorer l'accessibilité et l'accompagnement des étudiants handicapés ?

Un deuxième groupe de question concerne la crise sanitaire. Quelles conséquences la crise sanitaire a-t-elle sur les étudiants handicapés ? Quels dispositifs ont été mis en place pour les accompagner depuis le début de la crise ? Quelles préconisations formuleriez-vous pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur ?

Mme Servane Chauvel, déléguée générale de l'association « Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés » (Arpejeh). - Notre regard sur la situation des jeunes en situation de handicap est certainement différent, mais complémentaire, étant entendu que le constat de l'association Arpejeh est à notre échelle, et donc très loin du constat des représentants d'université.

Arpejeh est une association de loi 1901. Elle a treize ans et a été créée par des entreprises s'engageant au service des jeunes pour les aider à construire leur projet professionnel. Les jeunes que nous accompagnons ont entre quinze et trente ans. Pour ce qui concerne plus spécifiquement les étudiants, ils nous connaissent par le biais des Missions handicap des universités, des grandes écoles ou des centres de formation d'apprentis (CFA). D'autres jeunes, avant le covid-19, s'orientaient vers nous grâce aux

salons et aux forums, mais ils étaient moins concernés par les typologies liées au handicap.

Nous proposons aux étudiants trois sortes d'accompagnement.

La première action est primordiale. Il s'agit d'aider les jeunes en situation de handicap à trouver des stages ou des contrats d'alternance. Pour ce faire, nous nous appuyons sur un réseau d'employeurs. Certains secteurs d'activité sont plus représentés que d'autres.

La deuxième action consiste à proposer des « coachings pro ». Cette action est très utilisée en période de confinement. L'idée est d'organiser des simulations d'entretien avec un responsable des ressources humaines, qui conseille le jeune sur la manière de mener un entretien, de présenter son CV et de rédiger sa lettre de motivation. Nos retours sont très positifs.

La troisième action consiste à proposer du mentorat. Nous avons tous entendu parler des dispositifs « un jeune, une solution » ou « un jeune, un mentor ». C'est un vrai sujet pour le Gouvernement. Nous sommes ravis de mettre également l'accent sur le mentorat, qui permet à un jeune d'avoir une marraine ou un parrain. Au-delà des enseignants et de la famille, il est important que le jeune puisse être en relation avec une personne directement implantée dans le marché de l'emploi.

Mme Cannelle Garcia, cheffe de projet mentorat - formation et chargée de missions post-bac de l'association « Accompagner la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés » (Arpejeh). - Sur le terrain, en tant que chargée de missions, le coaching pro est effectivement l'action qui recueille aujourd'hui le plus de plébiscites de la part des étudiants. Ils sont toujours au rendez-vous et les retours sont positifs, surtout en cette période où ils ont du mal à se positionner. *Idem* en ce qui concerne le mentorat. De plus en plus de jeunes nous contactent pour bénéficier d'un accompagnement spécifique de la part d'un professionnel, mais aussi pour créer du lien. Les chargés de missions handicap dans les universités avec lesquelles nous travaillons établissent le même constat que nous. Nous touchons aujourd'hui des populations qui ne venaient pas nous voir auparavant, en particulier les jeunes n'ayant pas véritablement besoin d'un aménagement et d'un accompagnement spécifique.

L'Arpejeh enregistre une représentation plus importante au niveau des filières comptabilité, gestion et administration, à hauteur de 20 % environ de l'ensemble des candidatures pour les recherches de stage et d'alternance. Nous relevons également une augmentation des filières informatique, ressources humaines, management et marketing-communication, tous ces secteurs se situant aux alentours de 10 % pour le nombre de candidatures. Évidemment, ces chiffres ne concernent que notre association et il nous est difficile de dresser un constat plus général.

Mme Servane Chauvel. - Nous avons des préconisations à formuler, mais nous attendrons les questions pour vous faire part de nos suggestions.

M. Nicolas Oppenchaim, vice-président en charge de la santé, du handicap et de l'accompagnement social des étudiants, maître de conférences en sociologie de l'Université de Tours. - À Tours, comme dans les autres universités, le nombre d'étudiants en situation de handicap a considérablement augmenté ces dernières années. En 2009-2010, nous comptons un peu plus de 80 étudiants handicapés. Désormais, nous en accueillons plus de 600, soit huit fois plus en dix ans.

Ce chiffre représente environ 2 % de l'ensemble de nos étudiants, avec une répartition très différente selon les disciplines. Dans l'UFR Arts et Sciences humaines, qui comprend la sociologie et la psychologie, les étudiants en situation de handicap représentent 3,5 % des effectifs, contre 1 % en médecine et 0,7 % en pharmacie. Mais attention, ces chiffres incluent tous les étudiants qui connaissent une situation handicapante pour leur scolarité, ils prennent donc en compte non seulement les étudiants souffrant de problèmes psychologiques, mais aussi ceux qui se sont cassé le bras, par exemple, et ne peuvent plus prendre de notes en cours.

S'agissant des handicaps permanents, 23 % de ces étudiants souffrent de troubles du langage et de la parole, 12 % de troubles psychiques, 11 % de troubles moteurs, 9 % de troubles viscéraux, 4 % de troubles auditifs, 3 % de troubles visuels et 2 % de troubles autistiques. Il est à noter que 11 % des étudiants souffrent d'un polyhandicap. Ces chiffres sont à prendre avec précaution, car ils n'incluent pas les étudiants « hors radar », c'est-à-dire celles et ceux n'ayant pas été vus par le service de santé universitaire (SSU), dont Émilie Arnault assure la direction, et la Mission handicap.

Depuis 2016, l'Université de Tours a fait le choix d'intégrer la Mission handicap au service de santé universitaire, ce qui permet une prise en charge globale des étudiants. L'Université de Tours a également décidé de consacrer un euro par étudiant, dans le cadre de la contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC), au handicap. Cette enveloppe n'est pas forcément à la hauteur des besoins, notamment en raison de la montée en puissance du nombre d'étudiants handicapés. Nous nous appuyons également sur l'aide ponctuelle d'entreprises - je pense à Malakoff Humanis, qui nous a aidés à financer une campagne de sensibilisation au handicap sur l'ensemble des sites de l'université.

L'action du SSU et de la Mission handicap se décompose en quatre grands axes. Premièrement, l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Deuxièmement, l'identification et la mise en place des moyens nécessaires au bon déroulement de leur cursus. Troisièmement, en lien avec la Maison de l'orientation et de l'insertion professionnelle, nous aidons les étudiants à s'insérer dans le monde du travail. Quatrièmement, nous diffusons une culture du handicap à l'intérieur de l'université, grâce à des actions de sensibilisation : repas à l'aveugle, soirées-débats, actions handisport, tests de fauteuils roulants par des personnes valides en

bibliothèque universitaire, etc. Nous mettrons également en oeuvre dès la rentrée prochaine une formation pour tous les nouveaux maîtres de conférences afin de les sensibiliser à la problématique du handicap.

Mme Émilie Arnault, directrice du service de santé universitaire de l'Université de Tours. - En termes d'accompagnement, nous mettons en place des aides matérielles et humaines et nous proposons des aménagements du cursus universitaire. Nous recrutons des étudiants, encadrés par un contrat de travail, pour accompagner les étudiants qui en ont besoin dans différents types de missions : prise de notes ; secrétariat d'examen ; soutien ou tutorat méthodologique, notamment en visioconférence pendant la crise sanitaire ; aide à la mobilité ; aide sur le temps de cours. Pour des étudiants souffrant de troubles autistiques assez prononcés, nous recrutons des personnes avec des compétences particulières pour ce type de pathologie. Toutes ces modalités d'accompagnement, déterminées en début d'année, sont revues en cours d'année, en fonction des besoins de chacun.

Les aides techniques et matérielles concernent principalement le prêt d'ordinateurs, de logiciels spécifiques, de matériels adaptés. Nous avons également mis en place des crédits photocopie et équipé les bibliothèques universitaires avec des postes informatiques dédiés, comme les claviers à gros caractères. Certains dispositifs techniques facilitent l'accès aux œuvres : télé-agrandisseur, synthèse vocale, loupe numérique, etc.

Nous proposons également des accompagnements spécifiques pour les modalités d'examens : temps majoré, organisation de l'examen en salle particulière, examen plutôt à l'oral qu'à l'écrit, aménagement de l'emploi du temps, possibilité de faire son année en deux ans.

L'objectif est que nos aides soient dégressives, dans la mesure du possible, car nous avons évidemment en tête l'insertion. Il est donc important que l'étudiant s'autonomise au fur et à mesure de son avancée dans le cursus. Les aides sont réadaptées *a minima* tous les ans.

Depuis un an, avec la crise du covid-19, les cours ont été assurés à distance grâce à des cours enregistrés. Les étudiants en situation de handicap n'ont pas ressenti plus de problèmes que d'habitude. Nous avons essayé de maintenir le lien avec eux en allant au-devant d'eux, sans attendre qu'ils nous sollicitent. Dans le cadre d'une enquête que nous sommes en train d'élaborer, nous avons diffusé un questionnaire à l'ensemble de nos étudiants sur leur santé en général et sur leur santé mentale en particulier. Il s'adresse également aux étudiants en situation de handicap. Cela nous permettra d'évaluer leur ressenti. Malgré tout, nous avons prêté moins de matériel durant cette période, vraisemblablement parce que les universités ont mis en place des aides numériques pendant la crise sanitaire, sous condition de ressources.

Pour nous, il reste beaucoup de chantiers à mettre en œuvre. Le principal est d'améliorer l'accès aux enseignements, par différents canaux, comme la mise à disposition de capsules d'enseignement sous format numérique adapté. Cela a un coût ; à Tours, nous portons le projet PaRM (parcours de réussite modulaire), financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a pour but de rendre les enseignements disponibles sous format numérique pour tous les étudiants, mais avec des dispositifs, comme le sous-titrage, qui permettent l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Comme nous en sommes au démarrage, il y a encore très peu de cours accessibles. Il y a aussi la mise à disposition de supports écrits spécifiques par les enseignants, mais cela suppose une certaine adaptation pour les étudiants en situation de handicap - et il faut veiller, aussi, à protéger la propriété intellectuelle des enseignants, ce qui peut constituer un vrai frein.

M. Fabien Gaulué, délégué général de la Fédération étudiante pour une dynamique études et emploi avec un handicap, dite « Fédé 100 % Handinamique » (Fédéeh). - Notre Fédération est née en 2010 de la conviction que les étudiants et les jeunes diplômés, handicapés ou non, constituent une ressource à la fois significative et insuffisamment mobilisée pour conforter le parcours de formation jusqu'à l'emploi des jeunes handicapés. Assez naturellement, nos valeurs fondatrices sont l'entraide et l'émulation entre jeunes, handicapés ou non, l'autonomie des jeunes handicapés en tant qu'acteurs de leur projet de vie, d'études et d'insertion professionnelle et, évidemment, l'engagement bénévole en faveur d'une société inclusive.

Majoritairement dirigée par de jeunes handicapés, notre fédération mobilise ses bénévoles dans le cadre de différents programmes. Nous organisons notamment des groupes d'entraide thématiques entre jeunes en situation de handicap. Il y a ainsi quatorze groupes qui se réunissent trois fois dans l'année, dans le cadre de nos rencontres nationales, qui mobilisent 200 à 300 jeunes bénévoles et bénéficiaires de notre réseau. Nous animons aussi des programmes de tutorat collectif d'élèves du secondaire en situation de handicap. Ainsi, plus de 300 élèves du secondaire sont tutorés, grâce à des partenariats avec une quarantaine d'établissements du secondaire ou du supérieur. Nous faisons enfin du parrainage individuel vers les études supérieures et l'emploi, avec une cinquantaine de parrains, dont une majorité sont eux-mêmes en situation de handicap - l'émulation par les pairs nous tient à cœur.

Nous menons également des actions de conseil, sur les espaces d'orientation ou les salons professionnels, et des actions de sensibilisation, sur les campus, notamment lors d'événements étudiants, sportifs ou autres. Nous avons mis en place des bourses d'études : nous avons eu 120 lauréats l'an passé. Nous organisons des forums de recrutement sur les sites des établissements d'enseignement supérieur, au nombre d'une vingtaine l'an

passé, avec 200 à 300 jeunes candidats par an. Enfin, nous encourageons la mobilisation dans le cadre des journées de stage d'immersion « Duoday », avec 130 duos constitués l'an passé.

Pour mener à bien tous ces projets auprès des quelque 1 200 jeunes handicapés qui bénéficient chaque année de nos actions (c'est une valeur moyenne), nous mobilisons à la fois un réseau d'entraide de plus de 500 jeunes en situation de handicap adhérents et un réseau de plus de 80 associations étudiantes, sur une cinquantaine de campus, et dans une vingtaine de fédérations étudiantes, soit nationales, par filières, soit territoriales, qui nous permettent de communiquer auprès de plus de 500 associations locales.

Lors du premier confinement, nous avons mis en place une plateforme d'entraide pour mettre en relation les jeunes handicapés qui ont des besoins d'aide en distanciel avec des bénévoles : soutien scolaire ou méthodologique, conseil d'orientation... Cela a mobilisé environ 250 bénévoles, dont les trois quarts disposaient déjà d'une connaissance, voire d'une expérience du handicap, et un quart étaient eux-mêmes des jeunes en situation de handicap. Le succès de l'opération a démontré son intérêt : elle nous a permis de venir en appui à des jeunes handicapés demeurant sur des territoires où nous n'étions pas présents physiquement. Nous avons donc décidé, en 2021, de pérenniser cette plateforme, qui est complémentaire de ce que nous pouvons apporter par ailleurs.

Le 1^{er} avril, nous avons lancé, avec les principaux réseaux associatifs étudiants et les fédérations de filières des écoles d'ingénieurs et des écoles de commerce, un label associatif « 100 % handinamique », qui permet aux associations étudiantes de se fixer des objectifs en termes de mise en accessibilité de leur activité et d'inclusion sur les campus.

Nous sommes la seule organisation de jeunes à être membre du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), avec un point qui nous tient à coeur : nous y avons des représentants jeunes en situation de handicap dans sept des neuf commissions thématiques, et l'un d'eux est assesseur de la commission sur l'emploi.

L'une de nos actions est de nourrir un plaidoyer, par la rédaction d'un livre blanc élaboré dans la perspective des élections présidentielles et d'un rapport alternatif destiné à l'audition prochaine de la France devant le Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU. Nous plaidons actuellement pour la création d'un « certificat culture inclusif », qui serait inspiré du certificat PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) de formation aux premiers secours et qui matérialiserait la sensibilisation à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

M. Thomas Fauvel, Premier vice-président de la Fédéeh. - On a observé, au cours des quinze dernières années, une forte progression du nombre de jeunes en situation de handicap au sein de l'enseignement

supérieur. La répartition de ces jeunes entre les différentes filières montre qu'ils s'orientent plutôt vers les sciences humaines et sociales ou en instituts universitaires de technologie (IUT). S'agissant des sciences humaines et sociales, nous l'expliquons par le fait que ces disciplines sont réputées plus accessibles et, à l'inverse, par les difficultés que posent, en termes d'accessibilité, les classes préparatoires aux grandes écoles. En ce qui concerne les IUT, ce déséquilibre s'explique par le fait que ces filières permettent d'accéder plus facilement à des diplômes de niveau Bac plus 5.

Ce qui est proposé au sein des établissements d'enseignement supérieur en termes d'accessibilité, d'aide et d'accompagnement, vous a été présenté de manière exhaustive. Nous identifions toutefois, à l'échelle nationale, une certaine disparité des aides proposées en fonction des établissements. Les bases classiques sont présentes partout : secrétaires d'examen, tiers-temps, tutorat, preneurs de notes... Mais l'aménagement de cursus ou la fourniture de matériel spécialisé, qui requiert des financements locaux, ne sont pas toujours disponibles. Ainsi, certains étudiants, qui n'ont pas accès à de telles aides, demandent des bourses à notre structure pour acquérir des équipements spécifiques.

Sur l'accessibilité des locaux, nous avons noté une nette progression, mais pas assez rapide. Si tous les nouveaux locaux construits dans l'enseignement supérieur sont bien sûr accessibles, l'ancien l'est souvent difficilement, et avec des incohérences : on voit parfois la mise en accessibilité d'un bâtiment sur un campus qui n'est pas accessible...

Les universités sont engagées dans une transformation numérique. C'est un vecteur de progrès et d'accès à la connaissance pour les personnes en situation de handicap. Mais les outils utilisés ne respectent pas forcément, et même assez rarement, les normes d'accessibilité. Pour les déficients visuels ou les non-voyants, le tout numérique occasionne des difficultés accrues. Beaucoup d'étudiants en situation de handicap se sentent sans solution. Même si les Missions handicap font du bon travail, elles n'ont pas toujours pu accompagner tous les étudiants - d'où notre plateforme d'entraide. Les établissements, avec la crise sanitaire, sont devenus conscients des problèmes d'accessibilité numérique. Reste une question de temps et de budget : la mise en accessibilité a des coûts significatifs. Les progiciels ou les intranets que les étudiants utilisent pour échanger avec leurs enseignants sont prévus pour être fonctionnels pendant plusieurs années, et les universités n'ont pas forcément le budget pour les mettre en accessibilité quand il faudrait.

Notre réseau nous signale, enfin, un manque de formation et de sensibilisation au niveau des enseignants-chercheurs, qui sont en contact avec les élèves et les étudiants et sont amenés à les faire monter en compétences. Ils sont parfois démunis parce qu'ils n'ont pas été formés à l'accueil de jeunes en situation de handicap, et en particulier aux outils pédagogiques nécessaires. On travaille beaucoup sur la formation par les

pairs dans l'enseignement supérieur, mais cela fonctionne mal pour les étudiants en situation de handicap, qui sont encore assez rares.

Beaucoup d'élèves ou d'étudiants nous disent que les enseignants-chercheurs se sentent peu accompagnés et peu formés sur le sujet. Au sein des établissements d'enseignement supérieur, le personnel n'est pas toujours sensibilisé aux questions de handicap et à l'accueil des jeunes en situation de handicap. Pourtant, c'est une politique globale de sensibilisation qu'il faut mettre en place pour arriver à une vraie inclusion au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Dans les logements, les résidences et les restaurants universitaires, il y a un vrai progrès. Le problème est plutôt la distance entre les logements accessibles et les lieux de cours. Le trajet entre le lieu de cours et les lieux de vie quotidienne est souvent trop long pour être réalisable de manière aisée par les personnes à mobilité réduite, quel que soit leur type de pathologie.

L'accompagnement pédagogique des enseignants est crucial pour que les étudiants se sentent intégrés et suivent des cours comme tout un chacun au sein des établissements d'enseignement supérieur en France. Il est indispensable de sensibiliser tout le personnel des établissements d'enseignement supérieur, puisque l'inclusion se passe à tous les niveaux : elle concerne aussi bien l'université, qui doit faire une communication inclusive, que la personne qui accueille l'étudiant en situation de handicap pour entrer dans sa résidence universitaire. C'est vraiment à tous les niveaux qu'il faut faire cesser cet étonnement face au handicap et banaliser le fait qu'on ait des étudiants en situation de handicap au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Il y a encore des enseignants qui refusent d'aménager leurs cours, en particulier dans les classes préparatoires aux grandes écoles, que nous trouvons très peu accessibles sur le plan physique comme en termes d'offre d'accompagnement, parce qu'elles ne sont pas intégrées dans une université, et ont donc moins de marges de manœuvre. Ainsi, dans les établissements d'enseignement supérieur, les Missions handicap, ou les référents handicap, sont compétents et ont les moyens nécessaires. Dans un lycée, il n'y a pas tous ces outils. De plus, les classes préparatoires constituent un cadre très élitiste où, n'étant pas habitués à ce type de profil, les enseignants sont souvent très démunis et considèrent que ce n'est pas à eux d'aménager les cours, ce qui est un vrai problème dans la philosophie et l'approche de l'enseignement par rapport à l'élève : l'accessibilité des cours devrait être incontournable pour la qualité de l'enseignement en France.

M. Christian Grapin, directeur de l'association « Tremplin - Études, handicap, entreprises ». - Notre association existe depuis 29 ans. Fondée par des entreprises, elle s'appuie sur un réseau de 140 employeurs, privés ou publics. Notre action est principalement centrée sur les jeunes en situation de handicap. Outre les employeurs, notre écosystème comporte aussi les centres de formation, des lycées aux établissements d'enseignement

supérieur de toute nature, en passant par les CFA et les familles. Nous avons redéfini notre projet stratégique associatif lors de notre assemblée générale d'avril 2019, et nous avons recentré notre action sociétale autour de deux enjeux, hélas encore trop prégnants.

Le premier est de contribuer à la réussite académique des jeunes en situation de handicap. Ils sont peu nombreux, proportionnellement, à accéder aux études supérieures. Surtout, ils arrivent sur le marché de l'emploi avec un niveau de qualification extrêmement bas, voire pas de qualification, ce qui génère un taux de chômage de près de 30 % des jeunes en situation de handicap. Il faut tout faire pour que ces jeunes puissent avancer dans leur parcours académique au moins jusqu'au bac, et ensuite leur permettre d'avancer dans les études supérieures. On sait très bien, en effet, qu'en France l'accès à l'emploi est fortement conditionné par le niveau d'études.

Nous avons quatre grands axes d'action. D'abord, nous accompagnons ces jeunes individuellement - nous les connaissons tous, nous les accueillons tous, individuellement et dans le temps, tout au long de leur parcours d'études, aussi long qu'il soit, jusqu'à leur entrée définitive dans le monde du travail. Pour cela, nous créons des liens entre eux et nos employeurs partenaires.

Depuis notre nouveau projet stratégique, nous avons développé deux autres axes. Le premier, c'est l'orientation. Handicap ou non, le poids des inégalités amplifie les biais : on ne propose pas la même chose à un jeune issu d'un milieu rural ou d'un milieu urbain, etc. Le rapport du Snaecso, en 2018, est assez flagrant en la matière. Nous avons recruté une psychologue de l'orientation pour faire les choses sérieusement, avec méthode, avec les outils appropriés. On ne peut pas s'amuser avec l'orientation des jeunes, qu'ils soient ou non en situation de handicap.

Le quatrième champ issu de notre projet stratégique est le développement, auprès de ces jeunes, des aptitudes en lien avec le monde professionnel. Il s'agit, par exemple, de les faire travailler sur la rédaction de leur CV ou d'une lettre de motivation, ou de les entraîner à leurs entretiens. Il s'agit aussi de perfectionner leur expression orale en anglais, car c'est une compétence exigée par de plus en plus d'entreprises, alors que la culture de l'enseignement en France porte davantage sur l'expression littéraire. Nous leur enseignons aussi des techniques pour répondre à une annonce d'offre d'emploi. Dans l'univers digital, nous leur montrons comment créer un profil sur *LinkedIn*, qui est un réseau professionnel très important. Le dernier axe de développement des compétences professionnelles concerne les fameuses *soft skills*, sur lesquelles les entreprises axent de plus en plus leur recrutement. Nous leur montrons comment mettre en évidence et valoriser ces compétences relationnelles et sociales à travers leurs différentes expériences professionnelles, personnelles, sportives, culturelles, sociales...

À travers cet accompagnement, tout au long de leur parcours, notre but est de développer leur autonomie. Ce n'est pas le jeune que nous mettons au centre de notre action, mais son projet. Notre but, c'est qu'il en soit le premier acteur : s'il ne participe pas à son propre projet, il nous est difficile de l'aider.

L'autre axe concerne nos employeurs. Ce n'est pas tout d'encourager les jeunes et de les aider à trouver un stage, un job d'été, des jobs étudiants ou de l'alternance. Encore faut-il que les employeurs leur ouvrent leurs portes et soient conscients que leurs exigences sont, pour eux, parfois excessives. Nous déployons donc un accompagnement de nos employeurs, que ce soit de grandes entreprises, des petites ou des moyennes, pour qu'ils s'ouvrent à ces jeunes. Il n'est pas évident d'accueillir en stage, en alternance ou en emploi, des personnes handicapées, et surtout des jeunes en situation de handicap. Tout au long de l'accueil d'un jeune, nous proposons un accompagnement.

Nous avons aussi mis en place des actions de *coaching*, surtout pendant le confinement : nous ne voulions pas que les jeunes que nous suivions restent isolés. Nous en avons profité pour mobiliser des collaborateurs et les collaboratrices de nos employeurs partenaires, et pas uniquement au sein des directions des ressources humaines, qui sont évidemment déjà sensibilisées : nous avons aussi souhaité atteindre les managers opérationnels, car ce sont eux qui recrutent pour leurs activités. Bref, nous avons cherché à toucher toutes les strates de l'entreprise, depuis le président-directeur général jusqu'aux ouvriers, en passant par les employés, les assistants, etc. Ce fut un fantastique outil de sensibilisation : chacune et chacun deviennent des « ambassadeurs du handicap ».

À chaque fois que nous menons des opérations vis-à-vis des jeunes, nous communiquons avec les centres de formation. C'est le cas des trois forums que nous organisons chaque année. Pour sensibiliser les étudiants au sujet du handicap, nous avons créé un grand concours vidéo appelé « Tous HanScène », qui en est à sa neuvième édition. Nous avons quatorze entreprises partenaires et recevons en moyenne 100 vidéos. Cette année, en plein confinement, nous en sommes déjà à 165 vidéos, et plus de 1 000 étudiants ont participé : toutes nos prévisions sont dépassées !

Nous menons aussi des actions de sensibilisation à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), même auprès des plus jeunes. Il est important de sensibiliser les plus jeunes et, à travers eux, leurs familles. Il arrive en effet que certains parents s'opposent à cette démarche de reconnaissance, ce qui complique énormément les choses pour les jeunes, notamment à l'entrée à l'université, lorsqu'ils doivent se rapprocher de la Mission handicap.

J'ai fait le point auprès de nos chargés d'accompagnement pour savoir ce qui était remonté de leurs échanges avec les jeunes. Sur les cours en distanciel, beaucoup apprécient la possibilité de faire des *replays* vidéo, ce

qui laisse du temps pour la prise de notes et donne de la flexibilité sur l'emploi du temps - le tout dans un environnement connu, moins stressant. En ce qui concerne l'organisation des cours à distance, ces remontées font état de remarques sur les horaires, qui peuvent changer durant la journée, ce qui demande beaucoup d'adaptations. Les travaux en groupe, eux, sont plus difficiles à mener à distance. Pour les examens, il y a beaucoup plus de contrôle continu que les années passées. Cela met les étudiants, en situation de handicap ou non, sous davantage de pression. Et nos étudiants ne disposent pas toujours d'un tiers temps ou d'un temps complémentaire. De plus, selon ces témoignages, la relation avec les enseignants est plus compliquée à distance. Parfois, les échanges se font par e-mail, mais les réponses peuvent se faire attendre. En ce qui concerne la vie étudiante, certains sont retournés chez leurs parents dans ce contexte difficile et n'ont que peu de relations, voire plus de relations avec leurs camarades. Enfin, l'insertion professionnelle est plus difficile : tous les jeunes qui sont à la recherche de stages, d'alternance et d'emploi voient leur projet beaucoup moins souvent déboucher que les années précédentes.

Mme Sonia de La Provôté. - Avec la crise sanitaire et l'isolement des étudiants, le décrochage scolaire s'est accru. Les étudiants en situation de handicap sont-ils plus durement touchés ?

Trouver un stage est difficile. On observe des inégalités selon les milieux sociaux, les réseaux, l'accompagnement de l'université ou de l'école, etc. Quels aménagements proposez-vous pour aider les jeunes en situation de handicap ? Des stages leur sont-ils réservés ?

M. Christian Redon-Sarrazy. - Le nombre d'étudiants en situation de handicap a augmenté à l'université, à la fois avec l'accueil de nouveaux publics et l'amélioration du dépistage. Il a donc fallu recruter des aidants supplémentaires. Tous les besoins ont-ils été satisfaits dans toutes les régions, toutes les filières ? Les budgets pour rémunérer des aidants sont-ils suffisants ? Y a-t-il assez de candidats pour occuper ces postes ? Ensuite, avez-vous des chiffres sur les résultats scolaires, le niveau d'études atteint, l'accès au second cycle ou à un doctorat ?

Mme Victoire Jasmin. - J'ai été agréablement surprise en vous entendant décrire les initiatives dont vous témoignez ; certes il reste beaucoup à faire, mais je constate que des efforts réels ont été accomplis. Les étudiants sourds et malentendants peuvent utiliser des logiciels permettant de faire la traduction simultanée de l'oral à l'écrit, mais parfois ceux-ci ne reconnaissent pas les termes techniques employés dans les cours et cela peut nuire à la compréhension. L'enseignement en distanciel a ses limites, et elles sont encore plus fortes pour les sourds et malentendants. Certains étudiants bénéficient d'un accompagnement, d'autres pas : il faut aller plus loin en la matière. En tout cas, je tiens à saluer votre action. L'accès au stage, que vous favorisez, est un premier pas vers un emploi.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Dans le monde du travail, on sait que les personnes atteintes de handicap ne souhaitent pas toujours se déclarer. Est-ce le cas aussi dans l'enseignement supérieur ?

Vous n'avez pas mentionné les Crous. Pourquoi ?

Enfin, ma dernière question portera sur les aides. Celles-ci dépendent des établissements. Certaines ne posent pas de problèmes : tiers temps, assistance de preneurs de notes, etc. Pour d'autres aides, c'est plus difficile. Cela tient-il à la connaissance des dispositifs, à l'obtention des financements ?

Mme Cannelle Garcia. - Nous accompagnons les jeunes lorsqu'ils effectuent leur stage dans une des entreprises membres de notre réseau. Nous faisons le lien avec les chargés de mission handicap afin de s'assurer qu'ils reçoivent le meilleur accueil possible.

Les jeunes déclarent-ils leur handicap dans l'enseignement supérieur ? Nous constatons que nos actions dans les universités ou grandes écoles fonctionnent mieux lorsqu'elles sont anonymisées, si les jeunes ont juste à donner un pseudo ou à se connecter à distance ; elles ont moins de succès, en revanche, si l'on demande de s'identifier. On observe aussi une réelle demande des entreprises pour trouver des jeunes en situation de handicap afin d'occuper des postes en alternance. Nous avons communiqué auprès des jeunes susceptibles d'être intéressés pour qu'ils se fassent connaître.

La plupart des étudiants effectuent leur stage en distanciel. Cela n'est pas très bon, car ils ne rencontrent quasiment jamais leurs collègues de l'entreprise. Le présentiel concerne surtout les plus jeunes, les collégiens ou les lycéens dans leur stage de découverte.

Mme Émilie Arnault. - Les entreprises sont effectivement soucieuses d'accueillir d'étudiants bénéficiaires d'une RQTH ; or ils sont peu nombreux. Parmi ceux que nous accompagnons, certains, en effet, ne verront pas leur handicap reconnu par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), même si nous estimons qu'ils sont atteints d'une pathologie qui les affecte dans leurs études ; d'autres n'ont pas fait les démarches pour obtenir la RQTH. Nous essayons de les aider, avec une assistante sociale, à le faire, mais beaucoup hésitent de peur d'être stigmatisés.

En ce qui concerne les aides humaines pour accompagner les étudiants en situation de handicap, la difficulté n'est pas, pour nous, une question de budget, mais bien le manque de ressources humaines. Nous recrutons des étudiants pour faire de la prise de notes : cela marche bien dans certaines filières, mais on manque de candidats dans d'autres. On essaie alors de récupérer les cours des enseignants, mais, outre les problèmes liés à la propriété intellectuelle, tous ne rédigent pas leurs cours. De plus, pour pouvoir recruter un étudiant capable d'en aider un autre en situation de handicap, nous devons attendre les affectations et la constitution des groupes de travaux dirigés avant de pouvoir faire un appel à candidatures et rédiger un contrat de travail. Il y a nécessairement un délai d'au moins un

mois après la rentrée - autant de temps de perdu qui pénalise les étudiants handicapés. Pour anticiper, nous travaillons avec les établissements du secondaire afin de demander aux futurs étudiants concernés de se faire connaître et de prévoir les besoins à l'avance. En outre, certains étudiants ne se manifestent qu'en cours d'année ; il est alors difficile d'agir.

M. Nicolas Oppenheim. - Sur la réussite, je ne peux que vous renvoyer à la thèse d'Antoine Vérétoit - *Les étudiants en situation de handicap entre l'amont et l'aval : parcours d'accès, expériences et perspectives professionnelles* (thèse soutenue en 2019). Il explique que les jeunes en situation de handicap rentabilisent moins leurs diplômes, ce qui renvoie à la question de l'insertion professionnelle. Il ne faut pas non plus oublier les inégalités sociales : la proportion d'étudiants atteints d'un handicap est corrélée à la composition sociale des filières et les étudiants issus des catégories populaires sont proportionnellement plus nombreux parmi les étudiants en situation de handicap.

Il faut sensibiliser davantage les professeurs à ces questions et faire en sorte que les étudiants concernés participent davantage au fonctionnement des institutions universitaires.

Enfin, il est difficile d'appréhender l'impact spécifique de la crise sur les étudiants handicapés. L'accès aux stages pour cette génération est très difficile. De même, les taux de réussite semblent moins élevés, notamment lors des années diplômantes de L3 ou M2. Nous manquons toutefois de données scientifiques pour savoir si les étudiants atteints de handicap sont davantage touchés par ces phénomènes avec la crise. Je n'ai pas de chiffres non plus sur l'impact du confinement sur la situation mentale de ces étudiants.

M. Fabien Gaulué. - Pour vous répondre, je ne peux qu'employer un terme à la mode, celui d'« intersectionnalité » : les étudiants en situation de handicap vont mécaniquement être plus touchés par un obstacle imprévu, car ils sont déjà en difficulté. Il faut aussi tenir compte de l'implication des familles. Notre association s'efforce de les atteindre, mais n'y parvient pas toujours. Les étudiants en situation de précarité, irrégulière ou en fin de droit auront le plus de difficultés.

En ce qui concerne la poursuite des études, on n'observe pas de décalage significatif entre les taux de scolarisation dans le secondaire et le supérieur ; en revanche, les étudiants en situation de handicap seront plus nombreux dans les universités que dans les grandes écoles, car la sélectivité y est moindre, même s'il faut aussi souligner que l'accessibilité des locaux dans les classes préparatoires ou les grandes écoles est moindre qu'à l'université. De plus, les enseignants des classes préparatoires n'ont pas le réflexe d'adapter leur enseignement, élitiste, à ces publics. Il n'est dès lors pas étonnant que 90 % des étudiants en situation de handicap soient à l'université, contre 70 % pour les étudiants en général. Leur surreprésentation dans les filières scientifiques et dans les IUT traduit une

réponse par défaut aux difficultés d'accès aux grandes écoles et correspond aussi à une sorte d'autocensure.

Les universités sont aussi dotées de Missions handicap et doivent élaborer un schéma directeur triennal qui tient compte du handicap. Les Missions handicap permettent de porter leur voix auprès des enseignants et de l'institution, ce qui n'est pas toujours le cas dans les lycées ou les classes préparatoires aux grandes écoles. Les chances de réussite pour les étudiants en situation de handicap sont d'ailleurs plus importantes lorsqu'il existe une Mission handicap.

Je veux attirer votre attention sur un dispositif exemplaire existant à l'université de Poitiers, avec l'association « HandiSup Centre-Ouest ». Celle-ci est adossée étroitement à la Mission handicap de l'université, qui est délégataire du service public de l'accompagnement des étudiants et lui confie des missions sur la socialisation des étudiants ou l'accompagnement d'étudiants atteints de certains handicaps - cécité ou autisme par exemple. Ce dispositif fonctionne bien et pourrait inspirer d'autres structures.

Enfin, l'enseignement en distanciel a des effets très différents selon les handicaps : un étudiant atteint de troubles anxieux sera plutôt rassuré, mais il est difficile d'évaluer les effets à long terme, car cet âge est aussi crucial pour l'insertion dans les relations sociales.

M. Thomas Fauvel. - Il existe des aides techniques spécifiques : lecteur d'écran avec synthèse vocale ou afficheur braille pour les non-voyants, boucle magnétique ou sous-titrage automatique pour les malentendants, etc., mais ils sont onéreux, et les étudiants ont aussi besoin d'autonomie : si l'université peut équiper une salle avec des boucles magnétiques, elle n'aura pas forcément les moyens de financer des dispositifs individuels. Il en va de même pour le handicap visuel : chaque ordinateur doit être configuré par un professionnel en fonction du handicap. Autant de coûts difficiles à planifier pour les missions handicap, car ils dépendent du nombre d'étudiants et de leurs pathologies.

M. Christian Grapin. - Nous nous appuyons beaucoup sur les Crous et leur expertise, notamment pour trouver des solutions de logement.

Nous essayons de sensibiliser les étudiants avant la rentrée à l'intérêt d'accomplir la démarche pour obtenir une RQTH, qui est plus ou moins simple selon les départements. Mais on se heurte parfois aux réticences des familles ou des médecins, qui peuvent dissuader les jeunes pour leur éviter une stigmatisation.

Il est aussi important d'agir en amont pour éclairer les lycéens sur les différentes filières, lutter contre l'autocensure, leur donner envie d'intégrer certains cursus auxquels ils n'auraient pas osé postuler, mais, là encore, l'autocensure des jeunes ou des familles est parfois forte. Il faut également veiller à l'accessibilité des lieux de concours et des épreuves.

En ce qui concerne les stages, l'un des principaux obstacles est le niveau d'exigence des employeurs : les entreprises recherchent des jeunes en situation de handicap à condition qu'ils aient un Bac + 5 ou soient en Master ; mais peu de jeunes atteignent ce niveau. Nous essayons de les convaincre de donner leur chance à des jeunes en cours de scolarité ou d'un niveau moins élevé, afin de leur permettre de poursuivre leur cursus. Il ne s'agit pas de leur demander de revoir leurs exigences, mais de voir quels postes pourraient être occupés par des étudiants en BTS ou en licence professionnelle. L'enjeu est d'autant plus important que la majorité des étudiants en situation de handicap sont inscrits dans des filières professionnelles où le stage est obligatoire pour valider l'année, faute de quoi on redouble et l'on risque d'arriver sur le marché de l'emploi sans diplôme. Il est donc crucial de s'intéresser à tous les jeunes en filière professionnelle. Le BTS est souvent la première entrée dans l'enseignement supérieur et permet d'accéder, le cas échéant, à des études supérieures, voire de rejoindre une école d'ingénieurs. Il faut donc le faire savoir aux élèves et à leurs parents.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie.

JEUDI 15 AVRIL 2021

Audition de M. Maël Disa, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Avant d'entendre M. Maël Disa, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer, je remercie vivement la délégation sénatoriale aux outre-mer et son président, Stéphane Artano, pour leur participation active à cette audition. Grâce à la délégation aux outre-mer, nous disposons d'une revue de presse et de documents très complets sur la situation des étudiants ultramarins dans l'Hexagone : ce travail de recherche nourrira notre réflexion. Merci, chers collègues.

Notre mission d'information a rapidement identifié les problèmes spécifiques rencontrés par les étudiants ultramarins, grâce en particulier aux alertes de nos collègues ultramarins Gérard Poadja et Victoire Jasmin, et nous souhaitons accorder une grande place à cette problématique dans nos travaux. Nous avons d'ailleurs entendu, le 22 mars, la présidente de l'Association Sciences Ô, qui représente les outre-mer à Sciences Po ; nous avons pu percevoir les difficultés propres à cette communauté étudiante.

Notre mission d'information poursuit trois objectifs principaux : comprendre comment les étudiants ont vécu les conditions très particulières d'enseignement qui leur ont été imposées avec la crise sanitaire ; parvenir à une compréhension plus globale des problèmes de la vie étudiante et à une vision prospective de ses enjeux ; faire des propositions pour améliorer la condition étudiante et, en particulier, la situation des étudiants ultramarins qui rencontrent des problèmes spécifiques dans l'Hexagone. J'ai découvert certaines de ces difficultés grâce à nos travaux - je pense en particulier à la couverture sociale des étudiants venus du Pacifique, qui n'y accèdent pas faute de numéro de Sécurité sociale.

Je vous remercie, monsieur Disa, de vous être rendu disponible pour nous ce matin. Je précise que vous avez été nommé Délégué interministériel le 15 janvier 2020 - je cite votre lettre de mission - pour « promouvoir et valoriser les Outre-mer français sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger dans les domaines économique, social, culturel et sportif ; prévenir les difficultés spécifiques que rencontrent, dans le territoire métropolitain, les Français d'outre-mer et faciliter leur relation avec leur collectivité d'origine » : nous sommes vraiment au cœur de la problématique de notre mission d'information. Je donne sans plus tarder la parole à Stéphane Artano, président de la délégation sénatoriale aux outre-mer, que je remercie une nouvelle fois d'avoir accepté cette réunion commune. Puis, après

l'intervention de notre rapporteur, Laurent Lafon, par ailleurs président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, qui vous posera quelques questions, je vous donnerai la parole, monsieur le délégué interministériel, Nous aurons ensuite un temps d'échanges. Cher Stéphane Artano, vous avez la parole.

M. Stéphane Artano, président de la délégation sénatoriale aux outre-mer. - Au nom de la délégation aux outre-mer, j'adresse nos sincères remerciements à la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante, et en particulier à son président Pierre Ouzoulias et à son rapporteur Laurent Lafon, pour cette invitation qui me tient particulièrement à cœur.

La situation actuelle des étudiants ultramarins a toute sa place dans vos travaux du Sénat, non pas au nom d'un « réflexe outre-mer » passé dans le langage courant de façon un peu incantatoire, mais bien en raison de difficultés profondes et spécifiques que la crise sanitaire a encore accentuées. Nous sommes convaincus que votre mission peut aider à une prise de conscience des problèmes et des enjeux que cette situation soulève. Il en va en effet non seulement de l'intégration dans l'Hexagone, mais aussi de l'avenir de nos territoires qui ne pourront se développer sans les forces vives qui la composent et la qualité de leur formation.

Je ne souhaite pas empiéter sur les sujets qui seront abordés sans aucun doute par le délégué interministériel, M. Maël Disa, à qui j'adresse mes très cordiales salutations. Notre délégation a eu l'opportunité de l'auditionner il y a tout juste un mois sur la représentation et la visibilité des outre-mer dans l'audiovisuel public. Cette table ronde a été largement reprise dans les médias et a fait l'objet d'engagements précis de la part de France Télévisions, ce qui montre l'utilité de telles réunions.

Comme vous l'avez souligné, monsieur le président, la délégation tient à votre disposition un dossier d'information - que je crois en effet assez complet -, composé à la fois d'articles de presse mais également de témoignages précis, en provenance des antennes des collectivités ultramarines à Paris dont je veux saluer la mobilisation face aux cas les plus dramatiques, en particulier pour le soutien psychologique et la distribution de colis alimentaires. Nous pourrions bien entendu compléter ce dossier si besoin.

Je me permettrai juste de souligner quelques points - à nos yeux majeurs - sur lesquels mes collègues Gérard Poadja, Victoire Jasmin, Victorin Lurel notamment - ont appelé notre attention lors de nos récents travaux.

Plus que d'autres peut-être, les étudiants ultramarins sont confrontés à des défis qui tiennent : d'abord, à la mobilité et au coût élevé des billets d'avion, notamment pour les destinations éloignées du Pacifique et de l'océan Indien ; ensuite, à la précarité financière avec la complexité du système des bourses, l'accès limité aux emplois étudiants et aux stages mais également parfois aussi à une méconnaissance des aides mises en place par leurs propres

collectivités ; l'accès à la santé est encore aléatoire du fait en particulier de mutuelles étudiantes qui ne sont pas identiques dans l'Hexagone...

Mais le point sur lequel je voudrais insister est la question du logement : faute de places en résidences universitaires, les étudiants et leurs familles se tournent vers le privé avec les difficultés inhérentes pour le choix et les visites d'appartements, les réticences des agences et propriétaires liées à la domiciliation bancaire en outre-mer - et ceci malgré la garantie Visale mise en place par l'État -, ou encore la production de justificatifs de revenus ; il faut noter aussi des délais d'instruction trop longs pour le bénéfice des aides au logement et ensuite, en cas de retour, la nécessité souvent de continuer à régler un loyer pour ne pas se retrouver à la rue à leur retour ...

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont mis en avant les conditions d'exiguïté, d'inconfort et d'isolement des logements de nos jeunes, qu'ils soient ultramarins ou hexagonaux d'ailleurs. Face ce qui s'apparente à un véritable « parcours du combattant », notre collègue Gérard Poadja a proposé la mise en place d'une véritable cellule sociale d'accompagnement et nous aimerions connaître l'avis du délégué sur cette suggestion. L'ensemble des services publics fonctionne désormais *via* des plateformes qui prennent en compte des situations-types mais rarement les spécificités outre-mer, sans compter le problème des frais et équipements numériques qui a une incidence y compris pour le suivi des cours.

Le second problème, de plus en plus sensible au fur et à mesure que s'élève le niveau de formation, est celui des débouchés : on le sait, l'accès aux grandes écoles reste encore trop rare pour les ultramarins et les préparations locales aux concours de la fonction publique trop peu développées. Espérons que la création du futur Institut du service public soit l'occasion de réfléchir à ces sujets. Il y a aussi la frustration de ne pas accéder aux emplois qualifiés sur leur territoire d'origine malgré les diplômes obtenus, et c'est un problème qui mérite une attention particulière.

Sachez, monsieur le président, combien nous nous félicitons ce matin que vous preniez ces problématiques « à bras le corps » et que vous pourrez compter sur notre plein soutien pour relayer vos travaux.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci de votre propos, il montre bien la cohérence de nos travaux respectifs.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Monsieur le délégué, je commencerai par poser des questions sur le diagnostic que l'on peut établir à l'issue d'une année de crise sanitaire : quel état des lieux dressez-vous de la situation des étudiants ultramarins, en métropole et en outre-mer ? Quelles difficultés spécifiques rencontrent-ils - en particulier pour le logement, le soutien financier, la couverture santé, le numérique et la vie sociale ? Nous savons que la crise a amplifié des problèmes qui pouvaient se poser auparavant. Comment faire en sorte que ces difficultés n'existent plus après

la crise ? Nous voulons pouvoir mieux cibler les étudiants ultramarins qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Nous nous interrogeons, ensuite, sur l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement face à la crise, en particulier l'aide de 150 euros pour les étudiants boursiers et l'aide spécifique de 200 euros pour les ultramarins : combien en ont bénéficié ? Le Gouvernement envisage-t-il d'autres mesures ? Des collectivités territoriales ont complété cette aide : dans quelle proportion ? Quel bilan faites-vous de la plateforme « Outre-mer Solidaires », lancée pendant le premier confinement ? Un tel outil règle-t-il le problème d'accès à l'information, qui se pose à bien des jeunes sortant du cocon familial et se trouvant souvent isolés - pensez-vous qu'il doit perdurer ? Les réseaux de solidarité ultramarine sont actifs, en particulier *via* les associations d'étudiants ultramarins : les associez-vous à votre action ?

Enfin, il y a la question du retour dans leur territoire des étudiants qui le souhaitent : quelles perspectives ont-ils en matière d'insertion et d'orientation professionnelles ?

M. Maël Disa, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer et la visibilité des outre-mer. - Je vous remercie tout d'abord pour votre invitation. Le sujet qui nous réunit est primordial. La délégation interministérielle, que j'ai l'honneur de conduire depuis le 15 janvier 2020, fait de la jeunesse des outre-mer sa priorité, en particulier les jeunes ultramarins en mobilité éducative dans l'Hexagone.

Nous travaillons spécifiquement sur la formation et l'accompagnement en amont du départ en mobilité, qui constitue pour nous un enjeu majeur, de même que l'accueil et l'intégration dans le territoire hexagonal, avec une attention toute particulière sur le logement ; nous travaillons également sur l'accès aux stages et à l'emploi, sur le suivi de ces jeunes pendant leur cursus, notamment par le *coaching* et le mentorat. Nous attachons également beaucoup d'intérêt aux différentes formes d'engagement citoyen, comme par exemple le service civique. Nous nous préoccupons aussi d'accompagner le retour dans les territoires.

Nous allons lancer un guichet unique où seront réservés quelque 4 000 logements aux étudiants ultramarins. La crise a révélé l'intensité des difficultés liées à ce que nous appelons l'hyper éloignement structurel, c'est-à-dire le côté systémique des difficultés lorsqu'on étudie loin de chez soi et qu'on ne peut y retourner comme on voudrait. Ces difficultés se font sentir tout au long des études et sont particulièrement aiguës en première année, quand on arrive en métropole.

Quelques chiffres : les étudiants sont considérés comme ultramarins lorsqu'ils ont obtenu leur baccalauréat outre-mer, soit environ 100 000 étudiants. Parmi eux, 40 % étudient dans l'Hexagone : ce sont ces 40 000 étudiants que nous visons plus particulièrement. Neuf sur dix vivent dans neuf agglomérations, par ordre d'importance : Paris, Bordeaux,

Marseille, Lyon, Montpellier, Rennes, Strasbourg, Lille et Nantes. Chaque année, 8 000 étudiants ultramarins arrivent en métropole, dont 6 000 viennent tout juste d'avoir le bac et 2 000 sont en cours de cursus. Nous avons surtout travaillé sur les primo-arrivants, plus fragilisés du fait de la crise. Celle-ci a aggravé leurs difficultés, mais certains étaient précarisés en amont et ces difficultés étaient bien antérieures. La crise sanitaire a eu des effets dévastateurs en particulier pour les étudiants ultramarins qui n'avaient pas été intégrés dans les mesures prises par le Gouvernement *via* les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) et qui n'ont pas pu rentrer dans leurs familles : le Président de la République en a parlé dès le premier confinement.

La plateforme « Outre-mer solidaires » a été lancée, c'est le choix d'un outil mis à disposition des associations qui sont généralement les plus efficaces pour agir rapidement, nous y avons lancé un appel à projets pour financer celles qui pourraient aider les étudiants : 16 associations ont été soutenues, dont 15 associations étudiantes, avec l'objectif qu'elles accompagnent tous les étudiants ultramarins, au-delà de leur seul ancrage territorial, dans un esprit de solidarité entre les outre-mer. Ces associations, il faut le souligner, font un travail formidable. La plateforme est toujours en activité, elle a vocation à continuer dans la durée.

L'aide de 150 euros a été versée à 53 000 étudiants boursiers ultramarins, dont 23 000 étudient dans l'Hexagone ; l'aide spécifique de 200 euros a été versée à 24 000 étudiants restés dans l'Hexagone pendant la crise sanitaire - nous ne savons pas combien d'étudiants ultramarins sont rentrés, mais nous avons cette indication qu'un peu plus d'un sur deux a touché l'aide spécifique.

Le réseau associatif des étudiants ultramarins est présent dans l'Hexagone, mais dispersé, on le dit souvent ; la plateforme que nous avons mise en place est un outil utile pour que les étudiants repèrent facilement où s'adresser pour recevoir de l'aide. La crise a permis d'accélérer le lien entre ces étudiants et les associations.

S'agissant des perspectives, nous savons que les problèmes structurels vont continuer, mais aussi que la crise sanitaire, en les faisant apparaître au grand jour - la presse nationale en a parlé - favorise leur prise en compte. Ces difficultés ne sont plus un sujet confidentiel. Nous avons également vu des étudiants étrangers se tourner vers nous, en se disant que les étudiants ultramarins connaissaient des problèmes proches des leurs, et nous avons pu en inclure dans nos dispositifs d'accompagnement. Ceux-ci ont été perçus comme un moyen pour eux de se rapprocher du dispositif national d'aide aux étudiants.

M. Gérard Poadja. - Merci pour ces travaux et d'avoir convié à cette audition les membres de la délégation sénatoriale aux outre-mer. Les difficultés des étudiants calédoniens sont bien plus anciennes que la crise sanitaire : elles sont liées à l'éloignement bien sûr, mais aussi à des discriminations dans la société et à la complexité de certaines démarches administratives. La Maison de la Nouvelle-Calédonie apporte une aide précieuse, mais les difficultés demeurent. L'une d'elle, en particulier, tient à ce que les Calédoniens n'ont pas de numéro Insee avant d'en faire la demande, et que tant qu'ils ne l'ont pas obtenu, ce qui prend du temps, leur accès aux services est souvent très compliqué. L'absence de numéro a des effets sur le versement d'aides et de bourses. Ces étudiants ont le sentiment d'être des étrangers et, faute d'aide, ils sont parfois contraints de retourner dans leur famille. Il faut impérativement simplifier les procédures et accélérer l'attribution des aides.

Les étudiants calédoniens, ensuite, se voient trop souvent refuser un logement du fait que leur garant n'est pas dans l'Hexagone, alors que les banques sont les mêmes en Nouvelle-Calédonie, par exemple la Société générale ou BNP-Paribas, et que la garantie Visale offre, gratuitement, une caution et une garantie : pourquoi ces refus, qui, en réalité, contrarient la bonne application de la loi ?

Enfin, des Calédoniens, faute d'équipement informatique adéquat, ont dû suivre les cours à distance sur leur téléphone : peut-on envisager une aide pour un équipement informatique adapté ?

M. Thani Mohamed Soilihi. - Merci pour ces travaux et pour votre invitation à cette séquence commune. Je tiens à saluer aussi le président Artano qui une fois de plus permet à la délégation aux outre-mer de traiter des vraies difficultés. Depuis le début de la crise sanitaire, l'équipe de la délégation interministérielle est très présente. Nous avons eu à solliciter plusieurs fois et nous avons toujours été entendus - je pense en particulier à un étudiant mahorais bloqué en Martinique, pour lequel, après votre intervention, monsieur le délégué, une solution a été trouvée.

Quel bilan faites-vous après un an de crise sanitaire ? Votre délégation a-t-elle disposé des moyens de coordination ? Quelles préconisations feriez-vous pour l'après-crise ? Des étudiants se heurtent à l'exigence d'un motif impérieux pour être autorisés à se déplacer entre Mayotte et La Réunion : vous saisissent-ils ? Quelles solutions vous paraissent possibles ? Il est déjà difficile d'obtenir un stage depuis Mayotte, alors si l'on est empêché de se déplacer, c'est très handicapant.

J'aimerais également évoquer les perspectives de retour pour les étudiants diplômés. Certains de nos territoires souffrent d'un manque d'ingénierie. La solution passe par le retour d'étudiants formés : comment pensez-vous qu'il faille agir ? Chaque année, l'examen de la loi de finances est l'occasion de rappeler que les crédits sont sous-consommés dans les

outré-mer, faute d'ingénierie pour monter des projets : votre délégation réfléchit-elle aux façons de faire mieux ? Quelles sont les pistes ? Comment avancer ? Quelles recommandations pourrions-nous formuler ?

M. Stéphane Artano, président de la délégation aux outre-mer. - Il existe des dispositifs de coordination entre les régimes de sécurité sociale, qui diffèrent d'un territoire à l'autre : cette coordination peut-elle être étendue pour éviter des ruptures de prise en charge lors de l'arrivée en métropole ? Par ailleurs, la crise sanitaire a souligné les difficultés psychologiques rencontrées par les étudiants ultramarins : avez-vous un dispositif dédié, une prise en charge psychologique renforcée ?

Mme Micheline Jacques. - Je veux souligner le cas des élèves qui, après le collège, sont envoyés en métropole pour les années de lycée faute d'établissement sur place et sont hébergés chez des parents ou amis de la famille. Ayant passé le bac dans l'Hexagone, ils ne sont donc pas considérés ensuite comme des étudiants ultramarins. Je pense aussi à deux mineurs qui n'ont pas pu rentrer à Saint-Barthélemy : ils sont restés bloqués à l'aéroport du fait de ce qui a été considéré comme un défaut de motif impérieux, ce qui a généré beaucoup d'angoisse pour les familles, avant qu'une solution ne soit trouvée. Il y aurait une soixantaine d'étudiants mineurs, les suivez-vous de plus près ?

S'agissant du manque d'ingénierie, ensuite, nous nous interrogeons sur la représentativité des ultramarins dans les services de l'État outre-mer : on y voit beaucoup d'agents venus de l'Hexagone, peu d'ultramarins : pourquoi ne pas les intégrer davantage comme stagiaires et les former, ce qui les inciterait davantage à revenir après leurs études ?

Mme Vivette Lopez. - Merci pour cette réunion importante. Le Gouvernement a pris l'initiative du dispositif « un jeune, une solution » : les ultramarins y ont-ils une place particulière ? La crise sanitaire a privé bien des étudiants des revenus qu'ils tiraient de « petits boulots », qui sont souvent une nécessité pour les étudiants ultramarins : cette crise ne va-t-elle pas décourager des étudiants de venir faire leurs études dans l'Hexagone ?

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Une question sur les étudiants qui décrochent, un phénomène toujours difficilement vécu : savez-vous combien d'étudiants ultramarins ont été concernés l'an passé ? Les chiffres sont difficiles à obtenir sur le plan national. Quelles relations avez-vous, ensuite, avec les grands opérateurs comme le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et l'Assurance maladie ? Y avez-vous des interlocuteurs dédiés aux étudiants ultramarins, qui seraient une ressource vers laquelle se tourner ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Vous dites que des étudiants étrangers sont venus vers vous. Nos collègues ultramarins ont en effet un rôle essentiel dans la présence française dans le monde ; pourrions-nous organiser une relation entre les étudiants ultramarins et ces étudiants

étrangers, pour conforter une dimension essentielle de notre rayonnement dans le monde et de la diffusion d'un mode de pensée auquel nous sommes très attachés ?

M. Maël Disa. - Les problèmes liés au défaut d'immatriculation des étudiants venus des collectivités d'outre-mer (la question ne se pose pas pour les départements) existent effectivement depuis longtemps. Nous avons trouvé une solution avec la Polynésie française, ce qui devrait faciliter l'issue des difficultés que nous rencontrons avec les autres collectivités concernées. Avec la Nouvelle-Calédonie, le problème technique est lié aux interfaces numériques. J'espère qu'il sera réglé bientôt. Dans l'intervalle, nous sommes en lien avec l'Assurance maladie, nous trouvons des solutions.

Le logement est un réel problème ; pour y avoir été confronté personnellement il y a dix ans comme étudiant ultramarin, je sais qu'il ne date pas d'aujourd'hui et qu'il est structurel. Nous butons sur le fait que dans un marché tendu, le propriétaire choisit son locataire et qu'il est toujours difficile d'établir s'il y a discrimination. Les enquêtes d'opinion montrent que pour les parents, l'accès au logement est le premier frein à la mobilité des étudiants. C'est très important, parce que faute de pouvoir se loger en métropole, des étudiants choisissent une filière locale par défaut. Ils sont donc conduits à s'orienter non pas en raison de leurs aspirations, mais pour rester sur place, ce qui limite vraiment leur choix.

Avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministère du logement, nous allons lancer dès juin une plateforme regroupant l'offre de logements universitaires, privés, et sociaux, en lien avec le Cnous et le Crous de Paris. Actuellement, les étudiants ultramarins peuvent demander *via* Parcoursup un logement au Crous mais faute d'établissement sur place, seuls 4 400 en obtiennent, soit un étudiant ultramarin sur dix présents en métropole. Les autres se logent dans le parc classique. Nous avons négocié avec des bailleurs pour attribuer 4 000 réservations de logements en priorité aux étudiants ultramarins dans les neuf villes que je vous ai citées. Nous souhaitons cibler ces réservations sur les primo-arrivants. Cette plateforme a vocation à s'étendre, pour que l'hébergement ne soit plus un problème. Notre objectif est que ces étudiants aient signé leur bail avant leur départ pour la métropole.

L'équipement informatique est une difficulté réelle, en particulier pour suivre les cours. S'il n'y a pas d'aide spécifique dans ce domaine pour les étudiants ultramarins, l'ensemble des aides sociales du Crous leur est accessible pour l'achat de biens informatiques.

L'exigence d'un motif impérieux pour retourner dans sa famille, en place depuis le deuxième confinement, laisse une marge d'appréciation à la police de l'aéroport, ce qui a posé des problèmes épineux. La difficulté a été réglée, grâce à l'intervention du ministre des outre-mer Sébastien Lecornu : le retour dans le territoire d'origine, notamment pour effectuer un stage, a été

validé comme motif impérieux. Nous avons été sollicités, il a parfois été question de défaut de justificatifs, mais la doctrine semble désormais bien établie.

Le retour des diplômés dans les territoires ultramarins est un vrai sujet. Cependant, vaut-il mieux un retour juste après le diplôme, ou est-il préférable qu'il ait lieu plus tard ? Je crois qu'il y a deux batailles : le retour des forces vives que sont les jeunes diplômés, et celui des forces vives plus établies, donc des professionnels qui ont déjà une bonne expérience. S'il fallait définir une priorité, je pense qu'il vaudrait mieux commencer par les diplômés plus confirmés, et laisser les plus jeunes consolider leur expérience et enrichir leur CV dans l'Hexagone ou à l'étranger. Nous pouvons accompagner le mouvement par un suivi personnalisé, qui prépare un retour, y compris dans une perspective de long terme, lorsque la personne a acquis suffisamment d'expérience. Nous allons collaborer avec les centres d'information jeunesse pour faciliter l'accès à un *coach*, un mentor, qui puisse suivre l'étudiant pendant son cursus et accompagne son projet de retour dans la durée. Ce qui compte surtout, c'est que le retour ne se fasse pas par défaut, d'autant que la situation de l'emploi n'est pas toujours bonne dans les outre-mer. J'attire votre attention sur le fait qu'un projet de retour se construit dès le choix de la filière, qui détermine la possibilité de retour - pour prendre mon exemple personnel, je me suis formé comme ingénieur chimiste, donc j'avais la quasi-certitude que je n'exercerais pas mes compétences en Guadeloupe. C'est pourquoi il faut informer les jeunes sur les débouchés des filières et sur les perspectives d'embauche locale. J'ai constaté, au vu du nombre d'emplois non pourvus outre-mer, que l'offre et la demande d'emplois sont mal corrélées. Il faut donc y travailler.

La souffrance psychologique des étudiants ultramarins est importante. On dit qu'un étudiant ultramarin sur deux arrête son cursus en première année : c'est un chiffre qui circule quoiqu'il n'ait pas été vérifié - il indique que l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et l'aide des associations sont déterminants, il faut les renforcer. C'est le but de la plateforme « Outre-mer solidaires » que nous avons mise en place pour fournir un cadre d'entraide.

Il faut prendre le problème des étudiants ultramarins à la source, dès l'orientation et le choix de la filière, puis dès l'arrivée de ces étudiants en métropole les mettre en relation, par exemple, avec les référents du Crous et avec le réseau associatif de l'Hexagone, mais aussi encourager le mentorat. Le dispositif du « chèque psy » est également un recours.

Les étudiants mineurs ne sont pas comptabilisés dans l'enseignement supérieur. Nous avons organisé le retour de mineurs ultramarins qui étaient restés dans l'Hexagone, avec la « quatorzaine » dans les territoires. D'autres jeunes ne sont pas rentrés dans leurs familles, parfois en vertu d'un choix solidaire tenant à la volonté d'éviter de contaminer leurs proches. Il est difficile de préciser combien ont été concernés, mais il y a bien

un sujet particulier : 14 ou 15 ans, c'est bien jeune pour être privé de rentrer dans sa famille.

Le décrochage est une réalité, des actions sont mises en place ; 13 universités franciliennes, en lien avec les rectorats concernés, ont déposé un projet dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIA) pour améliorer l'accueil des étudiants ultramarins et leur permettre, quand ils ne poursuivent pas leur cursus, de rentrer tout en suivant un diplôme universitaire (DU) pour faciliter leur insertion sur le marché local du travail. Avec cette formule, l'étudiant qui rentre peut capitaliser son séjour en métropole même s'il n'a duré qu'une année ; c'est une expérimentation à étendre sur tout le territoire.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Comment fonctionnera la plateforme pour la réservation de logements aux étudiants ultramarins ? La réservation et la caution seront-elles effectives ?

M. Maël Disa. - Actuellement, les étudiants ultramarins peuvent faire une demande de logement au Crous sur Parcoursup - il y a 4 400 affectations pour 10 000 demandes. Notre but, avec la plateforme, c'est que les étudiants ultramarins puissent aussi accéder à une offre de logements réservés dans le parc des Crous, dans le parc social et dans le parc privé. Nous avons négocié avec des bailleurs pour réserver quelque 4 000 logements, où la garantie Visale sera systématiquement activée. Cela sécurisera les transactions et le problème de caution sera réglé en amont. Nous suivrons bien mieux la situation des étudiants. Cette plateforme permettra d'améliorer la communication avec eux ; ce sera un progrès par rapport à la situation actuelle. Nous voulons d'ailleurs monter en capacité : pourquoi ne pas ouvrir cette plateforme à d'autres publics ? Elle pourrait ainsi tenir lieu d'expérimentation pilote. Un tel outil pourrait être utile, par exemple, aux étudiants de province confrontés à la difficulté de se loger en Île-de-France.

M. Gérard Poadja. - Quelle est la prise en charge des étudiants de Nouvelle-Calédonie sur le plan social ? Je ne comprends pas quel est le problème qui se pose concrètement pour la Nouvelle-Calédonie alors que ces difficultés ont été réglées pour les étudiants polynésiens: merci de préciser votre réponse.

M. Stéphane Artano, président de la délégation aux outre-mer. - Y a-t-il un dispositif dédié aux étudiants ultramarins sur le plan psychologique ?

M. Maël Disa. - Le point de blocage en Nouvelle-Calédonie se situe autour du partage de données de l'immatriculation à la naissance sur le territoire calédonien. Je propose de vous apporter une réponse technique et précise.

M. Gérard Poadja. - Nous connaissons les données du problème, je ne comprends pas pourquoi nous en sommes encore à ce stade, après tant d'années !

M. Maël Disa. - Je vous répondrai le plus précisément possible. Je vous propose d'organiser une réunion de travail sur ce sujet lorsque vous serez à Paris.

S'agissant du soutien psychologique, les étudiants ultramarins ont accès au « chèque psy », ainsi qu'aux ressources du réseau associatif.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Le « retour au pays » concerne également les jeunes des territoires ruraux. Nous avons eu un échange très éclairant sur ce sujet avec une association qui se pose des questions similaires sur l'apport à leur territoire des diplômés qu'ils accompagnent.

M. Stéphane Artano, président de la délégation aux outre-mer. - J'espère que cette initiative, dont je remercie une nouvelle fois la mission d'information, en annonce d'autres, car les problèmes ultramarins appellent une approche transversale...

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci à tous.

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

Les enjeux territoriaux de l'enseignement supérieur - Table ronde

Mme Catherine Vautrin, présidente de l'Association des villes universitaires (AVUF) et M. François Rio, délégué général, Mme Solange Berlier, vice-présidente de la Loire, et M. Alexandre Grenot, vice-président du département de la Charente-Maritime, représentants de l'Assemblée des départements de France (ADF), M. Sébastien Ragot, maire de Givry (Saône et Loire), vice-président en charge de l'enseignement supérieur du Grand Chalons, représentant de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), M. Paul Hermelin, auteur du rapport « Rééquilibrer le développement de nos territoires » (Institut Montaigne), et M. Mickaël Vaillant, conseiller chargé de l'enseignement supérieur, Régions de France

M. Pierre Ouzoulias, président. - Bonjour. Notre audition, consacrée aux thématiques territoriales est ouverte à nos collègues appartenant à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Pour rappel, notre mission d'information, mise en place à l'initiative du groupe Union centriste au Sénat, a désigné comme rapporteur M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture.

Cette mission d'information poursuit plusieurs objectifs : réaliser un bilan des conditions de la vie étudiante pendant la crise pandémique, proposer pour l'avenir des dispositifs permettant de mieux faire face à des crises similaires, et enfin conduire une réflexion prospective sur les conditions de la vie étudiante. Cette réflexion doit s'articuler avec les problématiques de l'aménagement du territoire notamment. Il nous a semblé pertinent d'entendre des représentants des collectivités territoriales sur ce sujet, afin de comprendre précisément l'investissement des collectivités en la matière et de faire le point sur les mesures mises en oeuvre pour aider les étudiants. Comme en témoigne notre propre expérience, la relation entre les élus et les étudiants qui habitent leur commune n'est pas toujours aisée. Il importe donc que nous puissions travailler sur cet aspect.

Nous avons réuni pour cette table ronde l'Association des villes universitaires de France (AVUF), représentée par sa présidente, Mme Catherine Vautrin, et son délégué général M. François Rio ; l'Association des départements de France (ADF), représentée par Mme Solange Berlier, vice-présidente du département de la Loire et M. Alexandre Grenot, vice-président du département de la Charente-Maritime ; l'Association des communautés de France (AdCF), représentée par M. Sébastien Ragot, maire de Givry en Saône-et-Loire et vice-président en charge de l'enseignement supérieur du Grand Chalons ; et Régions de France, représentée par M. Mickaël Vaillant, conseiller chargé de l'enseignement supérieur. Enfin, M. Paul Hermelin nous présentera le

rapport « Rééquilibrer le développement de nos territoires », qu'il a réalisé dans le cadre de l'Institut Montaigne.

Au cours de toutes nos précédentes auditions, il nous est apparu qu'une thématique avait été délaissée en dépit des différentes réformes de l'enseignement supérieur : le rôle des établissements universitaires dans l'aménagement du territoire et la façon dont les collectivités peuvent travailler avec eux dans cette optique. Les débats politiques portent principalement la place de nos universités dans la concurrence internationale, au détriment des problématiques relatives à l'aménagement du territoire, auxquelles les universités peuvent pourtant largement contribuer.

Le rapporteur va vous poser un certain nombre de questions, auxquelles vous serez invités à répondre.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci, monsieur le président. Le président a souligné la difficulté, pour les collectivités territoriales, de connaître la population étudiante présente sur leur territoire : nombre, études suivies, problématiques, etc. Comment abordez-vous cette question ?

Pouvez-vous par ailleurs nous fournir quelques indications sur les dispositifs qui existaient avant la crise en matière d'aides directes, de services proposés aux étudiants ou de soutien aux associations étudiantes ou initiatives citoyennes ? Que représente votre action à destination des étudiants post-baccalauréat en termes budgétaires ?

En réaction à la crise, l'État s'est beaucoup tourné vers les collectivités, notamment pour accompagner les étudiants. Pourriez-vous nous présenter un retour d'expérience sur cette année écoulée, en détaillant les initiatives que vous avez prises et les difficultés que vous avez rencontrées pour répondre aux besoins des étudiants, plus particulièrement d'un point de vue budgétaire ? Ces difficultés peuvent être relatives, par exemple, à l'imbrication et la coordination d'acteurs avec lesquels vous n'êtes pas toujours en relation sur une base régulière. Je pense notamment aux Crous. Avez-vous perçu une fluidité dans ces relations au cours de cette période ?

S'agissant de l'impact, en termes d'aménagement du territoire, de l'implantation des établissements d'enseignement supérieur, on parle moins de ce lien aujourd'hui qu'il y a quelques années. J'ai été très marqué, au début des années 2000, par le plan Université 2000 qui avait été un véritable outil d'aménagement du territoire. Les collectivités s'étaient alors saisies de cette problématique. Quelle vision avez-vous de l'apport des établissements d'enseignement supérieur à leur territoire sur les plans économique et social ? Jusqu'où pourriez-vous aller pour relancer cette réflexion, afin de garantir notamment une meilleure répartition de ces établissements sur l'ensemble du territoire national ?

Mme Catherine Vautrin, présidente de l'Association des villes universitaires de France. - Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, merci de me donner la parole. L'Association des villes

universitaires de France regroupe 99 collectivités, dont des villes universitaires de très grande taille (à commencer par Paris) et des villes de plus petite taille.

En ce qui concerne la capacité des collectivités locales de connaître la population étudiante présente sur le territoire, nous pouvons nous appuyer sur certains outils, comme les schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche ou de développement universitaire. Certaines universités ont réalisé des diagnostics qui permettent d'alimenter les observatoires locaux. La loi Fioraso¹ n'a cependant assigné aux établissements ou regroupements qu'une simple obligation de consultation des collectivités. Il aurait été souhaitable d'aller plus loin. L'article L. 718-4 du code de l'éducation² pourrait servir de support à une concertation approfondie entre les collectivités et les établissements d'enseignement supérieur. Malheureusement, les commissions territoriales ne sont pratiquement jamais réunies. Beaucoup de collectivités ont néanmoins mis en place des services de vie étudiante et créé des postes de chargés de mission qui permettent d'avoir une connaissance plus ou moins empirique de la population étudiante sur leur territoire.

Indépendamment du covid et avant la crise sanitaire, nos collectivités ont mis en place des dispositifs pour les étudiants installés sur leur territoire. Peu de communes ont déployé des aides directes dédiées spécifiquement aux étudiants, ces dernières étant destinées à la jeunesse dans sa globalité. La ville de Dunkerque, par exemple, a mis en place un revenu minimum étudiant ainsi que le dispositif « Parcours de réussite - aide aux études », dont l'objectif est d'aider les jeunes de moins de 30 ans habitant la commune depuis au moins deux ans dans la réussite de leurs études supérieures ou d'études spécifiques, *via* une aide de 450 euros par an. La commune de Valence a quant à elle élaboré un contrat municipal étudiant, au terme duquel les étudiants perçoivent une aide financière de la municipalité et s'engagent, en contrepartie, à être assidus aux cours et participer à une ou plusieurs missions au sein de la ville, de l'agglomération ou d'une association. En 2019, 184 étudiants ont bénéficié de ce contrat et perçu 1 360 euros en moyenne. Un accompagnement est également proposé aux étudiants de troisième cycle, sous forme d'allocation doctorale ou de bourse de recherche. Nous accueillons également des doctorants en

¹ Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

² « Art. L. 718-4. - L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L. 718-3 élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires. Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. Il est transmis à l'État et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1. »

convention CIFRE¹. Malheureusement, nos collectivités peuvent rarement titulariser les jeunes docteurs formés au sein de leurs effectifs, puisqu'elles ne bénéficient pas de l'aide du crédit impôt recherche, qui est réservé au secteur privé.

En ce qui concerne les services proposés à titre gratuit ou à tarif réduit, et plus particulièrement de la réduction des tarifs de transports en commun, une enquête de 2018 menée par l'AVUF a révélé que nos établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) consacraient un budget significatif à la prise en charge de réductions sur les abonnements mensuels. Ces réductions varient de 16 à 80 % selon les villes, avec une moyenne de 50 %. D'autres communes ont instauré des tarifs plus sociaux pour certains publics, comme ceux qui bénéficient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou qui sont éligibles aux échelons les plus élevés des bourses sur critères sociaux. En matière de santé, l'AVUF vient de lancer une démarche d'observation territoriale, à la fois sur l'état de santé des étudiants et sur toutes les actions mises en œuvre par les collectivités pour faciliter l'accès au soin et lutter contre les comportements à risque et conduites addictives. Un premier webinaire s'est tenu le 26 mars sur le sujet et nous travaillons à l'élaboration d'un projet territorial de santé mentale. S'agissant de l'insertion professionnelle, nous soutenons la professionnalisation des étudiants en facilitant l'accès aux stages.

Depuis le début de la crise, nous avons mis en place dans certaines villes des actions spécifiques. Nos missions locales reçoivent en outre un grand nombre d'étudiants décrocheurs. Bien qu'ils aient souvent un statut d'étudiant jusqu'à la fin de l'année, ils ne se considèrent plus comme tels. Nos missions locales les aident à se projeter dans un avenir professionnel.

En ce qui concerne l'alimentation, je souhaiterais souligner la différence entre les villes universitaires de grande taille et celles qui comptent moins de 3 000 étudiants. Dans ces dernières, les Crous considèrent qu'il n'est pas possible d'installer de restaurant universitaire. Les communes mettent alors en place différents types d'approches, avec des conventionnements, restaurants municipaux, cantines d'établissement d'enseignement secondaire, etc. Nos collectivités sont également très engagées dans le soutien à la vie associative et aux initiatives citoyennes, avec la mise à disposition de locaux et l'organisation d'événements. L'AVUF mène ainsi avec plus de 25 villes l'initiative « Nuit de l'étudiant du monde, » une manifestation d'hospitalité à l'attention particulière des étudiants internationaux qui ont choisi la France pour étudier. Je souhaite également citer l'initiative de concertation menée par la ville de Toulouse, qui a créé un

¹ Convention industrielle de formation par la recherche. « Le dispositif CIFRE permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière pour recruter de jeunes doctorants dont les projets de recherche, menés en liaison avec un laboratoire extérieur, conduiront à la soutenance d'une thèse ». Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (enseignementsup-recherche.gouv.fr)

Conseil toulousain de la Vie étudiante, réunissant 60 étudiants volontaires pour s'investir sur des thématiques en lien avec la vie étudiante.

D'autres dispositifs sont destinés à améliorer les conditions de vie des étudiants. En matière de logement, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) vous a présenté il y a deux semaines une démarche commune d'observatoires territoriaux du logement étudiant. Je souhaite rappeler le rôle majeur des collectivités en matière de logement étudiant, qu'il s'agisse des démarches que les villes peuvent mener vis-à-vis de leurs offices, de garanties d'emprunt qui peuvent être accordées pour la construction de résidences étudiantes, ou encore des plans locaux d'urbanisme.

Je souhaite vous parler de notre récente initiative, le label « qualité » pour les résidences étudiantes, qui a pour objectif de différencier aux yeux des étudiants et de leur famille les résidences qui font le plus d'efforts de qualité dans les logements et la vie sociale. L'objectif est de cibler les résidences étudiantes privées et conventionnées ouvertes à tous. À la différence des résidences du Crous et des grandes écoles, qui font l'objet d'une attribution administrée, la majorité de ces résidences étudiantes dans nos villes sont réservées à distance par les étudiants et leurs parents, uniquement au regard de critères comme le prix ou la localisation approximative. Ces derniers font ainsi parfois face à de grandes déconvenues lors de leur arrivée sur les lieux. Ce travail permet également aux villes universitaires concernées de travailler sur la qualité de l'offre. Ce label national est décliné localement, sur chaque agglomération volontaire.

Vous souhaitez également savoir comment les étudiants sont informés des aides et services dans nos villes. Dans l'immense majorité des cas, nos services de communication ont mis en place une communication digitale sur les réseaux sociaux.

S'agissant du budget moyen consacré à la vie étudiante par les collectivités que nous représentons, notre étude de 2012 faisait apparaître un budget de 0,17 à 3,55 euros par étudiant. Ceci ne prend pas en compte les moyens humains, les bonifications sur les transports en commun et les déficits de recettes sur les infrastructures sportives et culturelles.

Sur une collectivité comme la mienne, le budget de fonctionnement s'établit à 1 million d'euros par an et le budget investissement repose sur des plans pluriannuels qui dépassent chaque année 7 à 8 millions d'euros.

En matière d'aménagement du territoire, je souhaite insister sur deux idées qui nous tiennent particulièrement à cœur. L'enseignement supérieur n'est pas un outil d'aménagement du territoire mais il y participe, *a fortiori* parce qu'il s'agit d'un outil d'égalité des chances. Dans certains départements, c'est la présence sur place d'un IUT qui permet aux jeunes d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit donc pour nous d'un enjeu majeur. C'est la raison pour laquelle nous demeurons très vigilants face au phénomène récent de concentration de l'enseignement supérieur français

dans e grandes métropoles. Pour certaines villes comme Lyon ou Toulouse, la concentration de la population étudiante pose des difficultés en termes de transport ou de logement ; en parallèle, le lien avec d'autres territoires de proximité permet d'offrir une meilleure qualité d'accueil. Enfin, je vous conseille la lecture d'une étude datant de mars 2021 réalisée par l'université de Reims-Champagne-Ardenne : « Quel impact socioéconomique pour le territoire ? ».

Mme Solange Berlier, vice-présidente du département de la Loire, Association des départements de France. - Le département a vocation à s'occuper des tout petits jusqu'aux jeunes de 18 ans. La politique jeunesse des départements est essentiellement axée sur les collégiens. Nous nous occupons également des apprentis.

Alors que les départements n'avaient jusqu'à présent qu'une connaissance restreinte du monde étudiant, la crise sanitaire a fait émerger les problématiques relatives à la vie étudiante. Je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions, mais souhaiterais cependant vous parler de ce que nous avons mis en place depuis le début de la crise.

Nous avons ainsi travaillé de concert avec les villes, le Crous et de nombreux partenaires qui nous ont permis de mieux appréhender les réalités du monde étudiant. Très tôt, nous nous sommes rapprochés des associations caritatives pour garantir le maintien du soutien alimentaire et favoriser l'achat de produits d'hygiène. Le département de la Loire compte de nombreuses associations caritatives. Il a particulièrement soutenu celles qui étaient tournées vers le public étudiant. Nous nous sommes ainsi rapprochés de la Fédération des associations Saint-Etienne Étudiants et avons notamment attribué une subvention de 10 000 euros à une épicerie solidaire. Pour les budgets 2021, nous avons doublé le montant destiné aux associations caritatives.

La Loire a souhaité mettre l'accent sur trois grands enjeux : l'isolement des étudiants dans une période d'enseignement majoritairement conduit à distance, la fracture numérique et l'itinérance.

S'agissant de l'isolement des étudiants, il s'agit de repérer les situations les plus fragiles. Le département est plutôt pauvre ; nous avons connaissance de nombreuses difficultés concernant le logement, avec notamment des étudiants contraints de vivre chez d'autres jeunes, car ils ne disposent pas de leur propre logement. Dans ce contexte, nous avons créé un groupe de pairs composé de 15 volontaires formés pour travailler dans la prévention des conduites à risque, la santé mentale et la connaissance des acteurs de terrain et des bailleurs sociaux. Ces étudiants ont été recrutés dans le cadre du service civique sur les territoires de Saint-Etienne, Roanne et Firminy par l'association Unicité, chargée de l'emploi, du suivi et de la formation. Nous nous appuyons également sur de nombreuses associations spécialisées dans la prévention du suicide et proposant des écoutes

téléphoniques, ainsi que sur des institutions de santé et d'accueil ou encore la Maison des Adolescents, avec laquelle nous travaillons régulièrement.

Pour faire face au deuxième enjeu, celui de la fracture numérique, nous avons cherché à faciliter l'accès des étudiants à un ordinateur portable. Une enveloppe de 55 000 euros a été attribuée à cette fin à l'association d'insertion *Envie* pour financer l'acquisition de 150 à 200 ordinateurs portables. Un travail de collaboration et de repérage a par la suite été conduit entre les services civiques et cette association pour garantir la bonne orientation des étudiants.

Enfin, l'itinérance est un enjeu essentiel. La situation actuelle a démontré la nécessité de formules itinérantes dans la distribution des denrées alimentaires et produits de première nécessité. Il s'agit une fois encore d'aller vers les étudiants, *a fortiori* dans le milieu rural. Dans cet esprit, nous étudions actuellement la question du financement d'un véhicule mutualisé entre différentes associations.

Les associations caritatives ont donc été placées au cœur du dispositif, dans une logique de coopération avec le département. Le rôle du bénévolat s'est par ailleurs révélé essentiel. Lors du premier confinement, la fréquentation des associations caritatives par la population étudiante a été multipliée par 6 dans la Loire. Elle s'est depuis stabilisée. Certaines associations se sont en outre portées volontaires pour accompagner les étudiants dans leur projet d'orientation.

Il nous semble très important de nouer des partenariats avec l'université et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur présents sur notre territoire. D'un point de vue pratique, nous avons accompagné le déménagement de sites universitaires majeurs comme la faculté de médecine et la faculté des sciences. Ces opérations sont stratégiques pour le département, tant leur impact sur la vie de la cité est important. Nous créons ainsi de nouveaux lieux de vie, renouvelons des territoires, transformons un quartier avec des répercussions sur les logements, les commerces et les transports. De plus, le département de la Loire a souhaité depuis de nombreuses années accompagner les principaux projets immobiliers universitaires.

M. Sébastien Ragot, maire de Givry (Saône et Loire), vice-président en charge de l'enseignement supérieur du Grand Chalon, représentant de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). - Je suis très heureux, au nom de l'AdCF et de son président, Sébastien Martin, d'avoir l'occasion de m'exprimer sur les sujets de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur qui sont au cœur des préoccupations de nos agglomérations.

Je suis maire de Givry, une commune de 3 500 habitants située en deuxième couronne de l'agglomération du Grand Chalon, qui compte 120 000 habitants. Nous accueillons, sur notre territoire, une population de 2 300 étudiants répartis sur 19 établissements d'enseignement supérieur, qui

délivrent une cinquantaine de formations. Les questions relatives à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante sont depuis longtemps au cœur de nos préoccupations, comme en atteste l'existence d'une délégation de notre association consacrée spécifiquement à ce sujet. Nous conduisons en outre un certain nombre d'actions de façon permanente, dont l'importance et les enjeux ont été soulignés par le contexte covid.

D'un point de vue juridique, la compétence vie étudiante n'est une compétence obligatoire que pour les métropoles, chargées d'apporter une « aide aux établissements d'enseignement supérieur ». Pour toutes les autres agglomérations, il s'agit d'une compétence facultative ; elles s'en saisissent de façon variable, en fonction de leurs orientations.

S'agissant de l'agglomération du Grand Chalon, nous nous sommes saisis de cette compétence, pour laquelle nous avons une délégation. Les questions générales relatives à l'enseignement supérieur ne sont pas abordées de manière indépendante. Nous les considérons comme des éléments de développement du territoire, intégrés au développement économique, à l'attractivité et au lien social dans le territoire. C'est dans ce cadre que nous avons l'habitude de mettre en place des lieux de rencontre entre tous les acteurs de l'enseignement supérieur. Nous avons pour habitude de réunir périodiquement une conférence des chefs d'établissement et travaillons de façon continue avec des acteurs tels que le Crous. L'agglomération se considère comme un carrefour de l'ensemble de ces problématiques d'enseignement et un relais entre les différents acteurs, c'est-à-dire les établissements d'enseignement, les institutions accompagnant les étudiants et la population étudiante elle-même.

Cette position de carrefour est apparue, dans le contexte sanitaire, comme absolument capitale. Nous sommes ainsi l'interlocuteur naturel pour faire redescendre les informations et remonter les besoins des étudiants. Cela s'est manifesté de manière immédiate au début de la crise pour de nombreuses agglomérations. La ville de La Rochelle a mis en place des aides ponctuelles à destination des étudiants. Les agglomérations ont immédiatement identifié un besoin de distribution de masques et ont les efforts en ce sens. Un besoin important lié à la fracture numérique est également apparu, avec de plus grandes difficultés de nos étudiants en termes d'équipements. Les agglomérations ont ainsi été amenées à déployer des dispositifs pour réduire cette fracture numérique. Par exemple, la métropole de Lyon a débloqué une enveloppe de 500 000 euros pour lutter contre la précarité numérique. Au niveau du Grand Chalon, nous avons identifié cette difficulté et avons pu entrer en contact avec des associations caritatives pour qu'elles mettent à disposition des étudiants, par notre entremise, des dispositifs informatiques.

Ce rôle de carrefour entre les acteurs et de relais pour l'expression des besoins nous a également amenés à mobiliser nos propres compétences, en réponse aux demandes qui étaient manifestées. L'agglomération a ainsi

pu mettre à disposition des étudiants une épicerie sociale, qui a bien fonctionné et a permis d'intégrer des étudiants en difficulté dans le dispositif. La question des mobilités a quant à elle conduit les métropoles à intervenir. Celle de Rennes a ainsi mis en place des baisses de tarification, tandis que la métropole de Bordeaux a organisé des prêts de vélos. Dans notre cas, nous avons continué à mobiliser les dispositifs d'abonnement récurrents préexistants à la crise. Nous avons en outre pu nous tourner vers des partenaires, comme les associations caritatives, afin de les mettre en lien avec les étudiants. Ainsi, dans le domaine alimentaire, nous avons travaillé avec les *Restos du cœur* pour mettre à disposition des repas. Plus récemment, nous avons également créé un dispositif visant à récupérer les invendus au profit des étudiants. Malheureusement, toutes ces mesures répondent à un besoin des étudiants. Enfin, l'ouverture des repas à 1 euro du Crous a été particulièrement bienvenue. Ceux-ci rencontrent un succès considérable. Nous distribuons autant de repas à 1 euro dans le contexte de la crise sanitaire que dans le fonctionnement normal.

En ce qui concerne la vie étudiante, nous avons une population importante d'étudiants dans les métropoles, à Lyon, Dijon et Paris, mais aussi ailleurs sur le territoire. Leur situation est donc très différenciée. Mme Vautrin évoquait les difficultés rencontrées par les étudiants dans les grandes métropoles. En tant que maire d'une petite commune, je m'aperçois que ces étudiants se trouvent très éloignés de leur centre d'enseignement, puisqu'ils sont soit très isolés dans les grandes métropoles, soit de retour chez leurs parents. Nous observons des phénomènes importants de décrochage d'étudiants de première année qui sont totalement isolés. La situation est très différente pour les étudiants sur le territoire, où une proximité géographique et une intégration dans le maillage familial et dans les dispositifs existants ont permis une moindre distanciation, donc une moindre perte de repères. À l'avenir, il doit s'agir d'un axe de réflexion dans le déploiement de nos actions. Nous nous apercevons en effet que certains de nos étudiants peuvent être perdus et en demande de visibilité. Tel est le sens de ce que nous essayons de déployer sur le Grand Chalon, en intégrant la politique de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante à l'aménagement du territoire et au développement économique, pour offrir des palettes de formations en lien avec l'emploi et le tissu économique. Nous travaillons également sur l'ouverture des infrastructures, qu'elles soient culturelles ou sportives, à nos étudiants. Ce maillage et cette proximité participent des réponses que nous pouvons apporter à nos étudiants, qui sont très perturbés par ce contexte.

M. Mickaël Vaillant, conseiller chargé de l'enseignement supérieur, Régions de France. - Bonjour. Merci monsieur le président et mesdames et messieurs les sénateurs de me permettre de me saisir de ce sujet, à l'évidence très important, qui doit nous mobiliser tous.

S'agissant d'abord de l'impact de la crise, le constat est largement partagé. La difficulté est celle des statistiques. Nous ne sommes pas suffisamment capables d'objectiver par des statistiques et des enquêtes précises l'impact de cette crise pour adapter au mieux nos actions et nos outils. En effet, nous ne disposons pas de suivi social des étudiants ou des doctorants, et percevons le désarroi d'étudiants dispersés aux quatre coins du pays. La précarité économique et sociale et la détresse psychologique des étudiants, qui touchent tous les milieux sociaux, sont appréhendées mais pas suffisamment mesurées. Nous disposons de quelques grands chiffres, notamment en matière d'insertion. Fin février, nous savions par exemple que nous manquions de 40 000 places d'apprentissage, dont la moitié en Ile-de-France, soit 10 % des apprentis. Nous avons absolument besoin de données sur le décrochage, la progression de la pauvreté, etc. On annonce une augmentation d'un million du nombre de personnes tombées sous le seuil de pauvreté en France, dont un certain nombre d'étudiants certainement. Pour éviter le catastrophisme et adapter au mieux notre action, nous devons être en mesure d'objectiver ces éléments. Nous aurons également besoin de chiffres sur le taux d'insertion post-crise. Les régions, à l'occasion de la remise à plat de leur schéma régional de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, travaillent également de concert avec les Crous, afin d'objectiver ces éléments.

En ce qui concerne la mobilisation, parmi les collectivités territoriales, les régions sont les premiers soutiens aux acteurs et aux écosystèmes de la recherche et de l'innovation. En 2019, nous consacrons plus d'un milliard d'euros à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, soit plus de trois quarts du montant global consacré par les collectivités. Une approche transverse est nécessaire pour apprécier l'effort des régions sur la vie étudiante. Cette intervention en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation touche aux transferts technologiques, à l'aide immobilière et à l'aide aux chercheurs, dont les bourses doctorales, le soutien à l'innovation et la recherche, ou encore la promotion de la culture scientifique, technique et industrielle¹ (CSPI). Sur la période 2008-2019, cet effort a été en progression constante, de l'ordre de 34 %. Je rappelle la revendication portée par Régions de France depuis plusieurs années, et que nous avons eu l'occasion de réitérer dans des débats récents : les dépenses et financements en faveur du monde étudiant, des universités et de la recherche sont de réelles dépenses d'investissement, et doivent être considérées comme telles si nous revenions à des règles telles que celles des pactes de Cahors. Sur la question du soutien à la vie étudiante, au titre de l'effort d'un milliard d'euros que j'évoquais, les crédits liés à l'innovation représentent 645 millions d'euros. Les régions consacrent donc

¹ Depuis 2008, le ministère en charge de la recherche décerne le label *Science & Culture, Innovation, gage de qualité*, à des structures locales ayant des activités de culture scientifique, technique et industrielle réparties sur le territoire national, en métropole comme dans les collectivités territoriales situées outre-mer (Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

environ 400 millions d'euros par an aux opérations immobilières (54 %), à l'aide aux étudiants (30 %), à l'aide au fonctionnement (12 %) et à l'équipement des locaux (5 %).

En termes de cadre stratégique, notre intervention en faveur du monde étudiant et des universités est balisée par plusieurs schémas prévus par le législateur et la loi NOTRe, qui permettent aux régions d'exercer le rôle de chef de file en matière de développement économique, qui est plutôt *de facto* que *de jure* en matière de soutien à la recherche et à l'innovation. Ces schémas sont le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SDREII), le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) ainsi que les stratégies de spécialisation. Depuis une dizaine d'années, à l'initiative de la Commission européenne, ces dernières ont permis aux régions de réfléchir à leurs atouts et aux secteurs et filières sur lesquels elles ont un véritable potentiel de développement de la recherche, de développement économique et d'emploi. En ce qui concerne les outils financiers, il s'agit des dispositifs de droit commun, des contrats de projet État-région (qui consacrent, à parité, un peu plus de 3 milliards d'euros au soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation), ou encore du plan d'investissement dans les compétences (PIC), doté de 14 milliards d'euros et lancé dans le cadre du grand plan d'investissement. Celui-ci se décline en programmes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC). 52 % des crédits du PIC sont déclinés dans les programmes et seront articulés avec les crédits des plans régionaux de développement de l'information et de l'orientation professionnelle. Ce levier essentiel est aujourd'hui mobilisé par les régions pour intervenir en soutien des étudiants dans leur insertion professionnelle.

S'agissant des mesures d'urgence mises en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire, nous avons réalisé un dossier complet que nous pourrions vous transmettre. Ces mesures, qu'elles prennent la forme d'aides directes ou qu'elles soient mises en œuvre de concert avec les universités et les Crous, couvrent toutes les thématiques qui ont déjà été évoquées : l'aide alimentaire, le soutien aux loyers, la santé, la fracture numérique, l'insertion professionnelle, les enjeux de mobilité ou encore la prolongation des contrats doctoraux, en concertation avec le ministère de la recherche. Par exemple, la région Bourgogne-France-Comté a porté à 500 000 euros le fonds d'urgence de soutien aux étudiants avec le Crous. Hors crise, la région consacre plus de 2 millions d'euros à l'aide aux établissements pour l'acquisition de matériel numérique, l'amélioration de la qualité de vie étudiante et le soutien aux initiatives étudiantes. La Bretagne a quant à elle mobilisé une enveloppe de plus d'un million d'euros, en complément du soutien annuel au Crous, pour soutenir les étudiants précaires à travers l'aide alimentaire, la santé mentale, le soutien à l'aide psychologique, etc. La région Ile-de-France a mis en place un dispositif de soutien psychologique, avec 40 000 consultations gratuites et la mobilisation de 150 psychologues. La région a également annoncé la garantie

de 15 000 prêts étudiants d'ici le deuxième trimestre 2021. Le ministère de la recherche a en outre lancé un dispositif de soutien psychologique. Il y a en l'occurrence matière à travailler sur une meilleure coordination, lorsqu'il est pertinent de venir en appui de dispositifs antérieurs, tout en assurant la visibilité de l'action de l'ensemble des acteurs publics.

En termes de perspectives, la crise laissera des traces. Pour les étudiants, l'enjeu principal réside dans la poursuite des études et la réussite professionnelle. Il nous faudra également travailler sur l'amélioration significative de l'efficacité des offres sociales dans tous les aspects de la vie étudiante (accès au logement, santé, mobilités, formation, orientation, accès au droit, lutte contre l'isolement). Les Crous sont quant à eux des partenaires essentiels, qui ont consenti de véritables efforts pour s'adapter. Il nous semble néanmoins que les conclusions du rapport de 2015 de la Cour des Comptes sur la réorganisation des Crous pourraient inspirer un certain nombre de nos réflexions. La Cour évoquait deux pistes : la décentralisation et le transfert des Crous aux régions. Nous n'y sommes pas favorables. En revanche, la piste d'un rapprochement des Crous avec les établissements universitaires nous semble intéressante. L'intégration des œuvres sociales universitaires dans les établissements universitaires, en maintenant le portage par un établissement public national ou les Crous d'un certain nombre d'actions difficilement portables par les universitaires, améliorerait l'efficacité des dispositifs existants en garantissant davantage de proximité et de réactivité, ainsi qu'une meilleure connaissance des publics. Il s'agirait en outre de clarifier le rôle des différents acteurs. La Cour des comptes soulignait en effet un enchevêtrement des compétences qui reste préjudiciable à l'efficacité de notre action collective. Enfin, sur la question de l'insertion professionnelle, il s'agit de favoriser l'accès aux stages, de travailler avec les universités sur les offres de formation initiale et d'accélérer « l'universitarisation » des formations paramédicales.

La rentrée universitaire 2021 sera un défi et devra être bien préparée.

M. Alexandre Grenot, vice-président du département de la Charente-Maritime, représentants de l'Assemblée des départements de France (ADF). - Je souhaite vous proposer de faire le point sur le plan d'aide du département de la Charente-Maritime à destination des étudiants. Nous étions sur le terrain avec plusieurs élus, le 24 décembre, pour offrir des repas chauds à des étudiants en détresse à La Rochelle. Nous avons transmis nos coordonnées à ces étudiants, mais n'avons reçu aucun appel, ce que l'on peut imputer à une forme de pudeur.

Nous comptons sur notre territoire 14 000 étudiants, dont 4 700 boursiers. Nous avons décidé de travailler rapidement sur un dispositif que nous avons présenté à l'assemblée départementale fin février et qui a été approuvé à l'unanimité. Ce plan de 750 000 euros prévoit des aides financières directes pour l'achat d'ordinateurs et de connexions internet, des aides de maintien dans le logement, ainsi qu'un travail de partenariat avec le

Crous. Nous avons pu recruter une assistante sociale supplémentaire, qui se déplacera sur l'ensemble du département. Nous avons en outre travaillé avec l'association *Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë* (APESA), une structure du tribunal de commerce qui apporte une aide psychologique aux chefs d'entreprise en difficulté. Nous avons décliné cette aide pour les jeunes en difficulté : nous avons formé des sentinelles pour mieux les détecter et avons créé un numéro vert afin que des psychologues écoutent ces jeunes. Grâce à notre appui financier, cinq séances leur seront offertes. Nous avons également œuvré pour ouvrir des postes de stage dans nos collectivités, et encouragé les EPCI à faire de même. 120 étudiants supplémentaires ont ainsi intégré nos services pour finir leur année. Enfin, nous avons lancé un appel à projets au niveau des associations d'étudiants pour recréer des liens sociaux. Dans une crise sanitaire comme celle-ci, il s'agit d'être humbles et de reconnaître que nous sommes en quelque sorte des amateurs. De ce fait des dispositifs peuvent effectivement se chevaucher, mais nous devons apprendre à travailler encore davantage ensemble.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie. Notre mission d'information entendra prochainement le président de l'université de La Rochelle, qui a effectivement mis en place des dispositifs très intéressants.

M. Paul Hermelin, auteur du rapport « Rééquilibrer le développement de nos territoires » (Institut Montaigne). - J'ai été président-directeur général de *Capgemini* pendant quatre ans. J'ai une passion pour les territoires et suis très actif dans ma ville d'Albi. Je préside le pôle *French Tech* et ai eu beaucoup de mal à me faire entendre de l'industrie et de l'État sur la capacité d'une ville moyenne à développer une stratégie dans les nouvelles technologies. Ceci m'a amené à présider un groupe de travail avec l'Institut Montaigne sur le problème du déséquilibre entre les territoires. Nous avons ainsi mis en exergue le caractère abusif de la « métropolisation » de l'activité économique en France. En effet, les 15 métropoles régionales vivent aux dépens du reste du territoire. 80 % de l'enrichissement du pays se réalise dans des métropoles regroupant moins de 30 % de la population active. Or il ne s'agit pas d'une fatalité du monde moderne : le pourcentage équivalent de l'OCDE est de 50 % ! En effet, tout a été conçu en France pour les grandes villes : les TGV et les autoroutes relient les métropoles, le classement de Shanghai n'a récompensé que les très grandes universités, la 5G est destinée aux gros bassins d'emploi, etc. En Allemagne, le produit des redevances des opérateurs de télécommunications est supérieur à la France ; mais contrairement à notre pays, l'État fédéral en a rendu 60 % pour couvrir les zones non métropolitaines.

Dans le cadre du rapport de l'Institut Montaigne, nous avons étudié deux contre-exemples d'un développement non métropolitain : l'Allemagne et l'Italie du Nord. Nous avons également analysé quelques contre-exemples français, comme l'université d'Albi, qui est en synergie avec celle de Toulouse.

Les universités font office d'aspirateurs de talents, notamment technologiques, dans les villes moyennes. Il serait nécessaire de réfléchir à une carte universitaire différente. Maintenir une université autonome est naïf et sans espoir ; il s'agirait en revanche de coordonner des centres universitaires de villes moyennes avec des grandes villes.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie. Nous avons lu avec un grand intérêt votre rapport. Par ailleurs, nous avons retenu l'expérience de l'Institut universitaire d'Albi. Nous partageons la problématique, telle que vous la développez, et sommes conscients du risque que peut faire peser sur les villes moyennes une « hypermétropolisation » de certains lieux. On a vu se répandre, à partir du IV^e siècle de notre ère, une forme de développement économique en « peau de léopard », caractérisé par un immense écart entre les différents pôles. Je me demande si l'on n'assisterait pas à un phénomène de ce type actuellement !

M. Christian Redon-Sarrazy. - Pour reprendre les propos de M. Hermelin, l'accès à l'enseignement supérieur en dehors des grandes métropoles, et plus particulièrement dans les territoires ruraux, est un véritable problème. Le taux de poursuite des études en enseignement supérieur est nettement inférieur dans ces territoires. Nous devons avoir conscience des vertus de la proximité. Il ne s'agit pas de nuire à l'excellence ; nous nous sommes cependant peut-être trop focalisés sur ce dernier objectif, sans prendre suffisamment en compte le puissant moteur que peuvent représenter des formations de second cycle sur les territoires. Je ne pense pas que les étudiants qui suivent ces formations soient pénalisés par rapport à ceux qui sont scolarisés dans de grands centres universitaires. La proximité peut cependant poser quelques difficultés, et notamment la question de la capacité des étudiants à bénéficier d'expériences internationales.

M. Hussein Bourgi. - J'ai pris beaucoup de plaisir à vous écouter au cours de cette audition. Vous avez prouvé la capacité de chaque type de collectivité à être dans l'innovation face à l'urgence. Les exemples que vous avez cités ont démontré, dans chacune des collectivités, l'existence d'innovation, de souplesse, de réactivité et d'efficacité. Je siège pour l'heure au Conseil d'administration du Crous, où se retrouvent uniquement les représentants de la région et de la ville-préfecture. Il se réunit trimestriellement. Les relations entre les collectivités et le Crous sont toujours assez formatées et cadrées, et permettent d'évoquer les lieux d'enseignement, l'immobilier, la recherche, voire les bourses à la mobilité internationale ou les allocations. La crise sanitaire a quant à elle permis aux collectivités d'apporter leurs savoir-faire. Dans ma région, le département de l'Hérault a été rapidement mobilisé pour la mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique fabriqués par les sapeurs-pompiers. Le Conseil départemental de la Lozère a fait le choix, via sa présidente, de suppléer l'absence de Crous, qui ne permettait donc pas de mettre en place de repas à 1 euro, en mobilisant les services de la jeunesse et de l'insertion pour venir

en aide aux étudiants. Ces exemples sont multiples. Cette crise doit nous conduire à imaginer une autre forme de relation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et ses représentants sur nos territoires. Nous gagnerions à unifier nos modes de communication avec les étudiants et à associer toutes les collectivités, en ne considérant plus que seules la ville-préfecture et la région ont un rôle à jouer.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci à tous pour vos interventions. S'agissant de l'organisation territoriale de l'enseignement supérieur, pour irriguer de manière équitable le territoire, la dimension d'aménagement du territoire doit être abordée en tenant compte de plusieurs dimensions. En ce qui concerne la question de la vie étudiante, l'objectif est d'accompagner l'étudiant dans son parcours universitaire par un certain nombre de services et prestations : logement, vie sociale, restauration, etc. La crise covid a mis en exergue l'action des collectivités locales, mais comme vous l'avez souligné, dans les textes, notamment le code général des collectivités territoriales, ces compétences ne sont pas précisées. Par ailleurs, l'organisation des cycles d'études a beaucoup d'importance. Plus nous spécialisons tôt des étudiants, plus la couverture du territoire, *via* les établissements des villes moyennes comme les grands pôles métropolitains, est difficile. Un étudiant devant intégrer un cursus de spécialité en post-bac a de fortes chances d'être contraint de s'éloigner géographiquement.

S'agissant des outils existants en matière d'aménagement du territoire, je souhaiterais avoir votre opinion sur les contrats de plan État-région (CPER), dont nous parlons moins aujourd'hui. Jouent-ils toujours leur rôle ? Les SRESRI assurent-ils quant à eux leur rôle de programmation et de planification, ou jouent-ils un rôle d'aménagement du territoire ?

Mme Catherine Vautrin. - Sur la question de l'emploi, nous avons pu obtenir, pendant la crise sanitaire, la prolongation de la période de stage de six mois après le diplôme, qui a permis aux étudiants qui n'avaient pas d'emploi de suivre un stage complémentaire. S'agissant des stages, de nombreux territoires ont mis en place des dispositifs de financement, comme la région Grand-Est, mais aussi Montpellier et d'autres villes. Ceux-ci permettent aux étudiants d'avoir accès au stage. Je partage en outre le constat de M. Hermelin. Au début de l'audition, j'ai mentionné les universités de proximité qui permettent à un certain nombre de jeunes d'avoir accès à l'enseignement supérieur. La question de la qualité de la main d'œuvre d'un bassin d'emploi doit en parallèle être posée. Sur un certain nombre de territoires, les difficultés à accéder à une formation supérieure se traduisent par un manque de salariés pour un certain nombre d'entreprises, et constituent donc un frein au développement économique. Je vous remercie de nous permettre de réfléchir avec vous, car je partage le constat du représentant des régions sur le manque de coordination. S'agissant des CPER, je considère que les collectivités sont invitées à assumer une compétence qui est celle de l'État. Les schémas régionaux correspondent

quant à eux à une idée très louable : ils gagneraient donc à être déclinés sur chacun des territoires. Tel n'est cependant pas encore le cas aujourd'hui.

M. Alexandre Grenot. - Notre territoire est long de 200 kilomètres. La faculté se situe à La Rochelle. Nous souhaitons prendre en compte les étudiants de l'ensemble du territoire. Nous parlions précédemment des restaurants universitaires : 5 000 de nos étudiants ne pouvaient en bénéficier. Nous avons donc créé une aide à destination du Crous, afin que tous les étudiants puissent se nourrir convenablement.

Mme Solange Berlier, vice-présidente du département de la Loire, Association des départements de France. - Nous avons une université très centralisée à Saint-Etienne et une université décentralisée à Roanne. Nous devons aborder la question du prix des transports. La Loire étant un département très étiré, se pose un problème de transport et d'accès à l'université entre le nord et le sud du département. Au niveau alimentaire, nous n'avons pas attribué de financement mais travaillons en lien avec les associations caritatives, en particulier celles qui organisent des repas à destination des étudiants, avec l'appui de la Banque alimentaire, du Secours populaire, du Secours catholique et d'autres associations.

M. Mickaël Vaillant. - J'ai été très sensible à ce qui a été dit sur le nécessaire équilibre entre les métropoles et les villes moyennes. En tant que maire d'une petite commune de 3 500 habitants, sur une agglomération relativement proche des métropoles et qui accueille des étudiants sur son territoire, j'observe une très forte différenciation de la situation des étudiants. En métropole, ils sont plus perdus que ceux qui sont présents sur le territoire. Nous nous apercevons que nous donnons la possibilité à des publics de suivre des études supérieures alors qu'ils ne le feraient pas nécessairement en métropole. Il est en outre possible d'offrir des palettes de formation directement connectées aux besoins du tissu économique. Ce besoin d'équilibrage et d'écoute nous semble très important.

Concernant les CPER, la signification et la dimension structurelle qui leur sont attribuées constituent une véritable question. L'effort s'est trouvé renouvelé sur la période 2021-2026, mais le CPER se trouve marginalisé, alors qu'il permet une vision pluriannuelle des engagements sur certains sujets. La tentation de recourir à des outils hors budget (appels à projets ou manifestation d'intérêts, investissements d'avenir) concourt à cette marginalisation. Dans ce contexte, les régions s'interrogent sur le sens accordé aux CPER. La nouvelle génération des CPER a été lancée dans l'idée qu'il n'existerait plus de maquette nationale mais qu'il conviendrait de travailler sur des convergences stratégiques remontant des territoires, à partir d'un travail de diagnostic et de concertation, confié par l'État aux préfets. Or, nous avons constaté la difficulté de cette approche *bottom-up*, puisque la vision est plutôt descendante. Le CPER a la vertu de concerner toutes les collectivités.

S'agissant des SRESRI, les premiers n'ont pas été élaborés avec le même investissement selon les régions. Les nouveaux SRESRI affichent la volonté de devenir un véritable outil d'articulation renforcée entre les schémas de développement économique, les enjeux de formation et les enjeux d'aménagement du territoire. Ils devront également permettre de préciser le positionnement de la région dans ses ambitions, son rôle et son action, en coordination avec tous les niveaux de collectivités.

Le recours, depuis le premier programme des investissements d'avenir en 2010, à la débudgétisation des crédits dans une logique d'appels à projets a pour conséquence de réduire le contrôle de la représentation nationale sur ces crédits. Il s'agit pour nous d'un motif d'inquiétude.

M. Paul Hermelin. - La remarque de M. Redon-Sarrazy est juste. Un pôle universitaire de taille moyenne comme celui d'Avignon a besoin de quelques tâches d'excellence l'amenant à recruter des élèves hors de l'aire territoriale avignonnaise. Un équilibre doit cependant être trouvé pour inventer, sans entamer la respectabilité des centres universitaires secondaires, un système de réseaux organisés comme en Allemagne ou en Italie. Il s'agirait alors de travailler sur des complémentarités territoriales entre des universités de villes moyennes et de grandes métropoles régionales.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie pour votre contribution déterminante à cette réunion, sur une problématique fondamentale pour notre mission d'information.

**Les enjeux du numérique pour l'enseignement supérieur -
Table ronde**

MM. Guy Mélançon, vice-président, et Jean-Christophe Burie, vice-président du Campus numérique de l'association VPNum, M. Ollivier Haemmerlé, professeur à l'université de Toulouse, président de l'association « L'Université numérique », Mme Emmanuelle Villiot-Leclercq, responsable du digital learning center de l'École de management de Grenoble, Mme Cora Beck, directrice des pédagogies digitales et de l'innovation du pôle universitaire Léonard de Vinci

Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président

M. Pierre Ouzoulias, président. - Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie de participer à cette nouvelle audition de notre mission d'information sur la vie étudiante. Cette mission d'information, qui résulte d'une demande du groupe Union centriste au Sénat, a désigné comme rapporteur le président de la commission de la culture, M. Laurent Lafon.

L'objectif de cette mission d'information est de faire le point sur la façon dont vous avez pu faire face aux conditions très particulières de la vie étudiante, d'identifier des mesures qui permettraient de mieux répondre, à l'avenir, à des crises équivalentes, et enfin de porter une réflexion prospective plus vaste pour améliorer les conditions de la vie étudiante et offrir de meilleurs services aux étudiants.

Dès le début de nos travaux, les problématiques numériques sont apparues comme déterminantes pour un certain nombre de raisons. D'abord, l'empêchement pour les étudiants de rejoindre physiquement leur campus et les lieux de cours a obligé en très peu de temps les enseignants comme les étudiants à adopter de nouvelles pratiques par le biais du numérique. Nous aimerions savoir comment vous l'avez vécu et comment vous avez trouvé des solutions pour faire face à ce défi. Une question n'a pas souvent été évoquée : les réseaux gérés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont-ils pu vous procurer suffisamment de débit pour faire face à une utilisation nettement accrue des outils numériques ? N'est-il pas temps de réfléchir à une structuration de l'offre de haut débit permettant de faire face à une évolution forte des moyens informatiques ?

Monsieur Jean-Christophe Burie, vous représentez l'université de La Rochelle, que nous évoquons très régulièrement. Nous rencontrerons votre président dans quelque temps. Vous êtes accompagné de M. Guy Mélançon pour l'association VPNum, association de vice-présidents d'université chargés du numérique, M. Ollivier Haemmerlé, professeur à l'université de Toulouse et président de l'association l'Université numérique, Mme Emmanuelle Villiot-Leclercq, responsable du *digital learning center* de

l'École de management de Grenoble, et Mme Cora Beck, directrice des pédagogies digitales et de l'innovation du Pôle universitaire Léonard de Vinci, installé à La Défense. Je vous remercie vivement de participer à cette audition. Je donnerai d'abord la parole au rapporteur, qui vous posera une première série de questions, auxquelles il vous sera proposé de répondre. Je donnerai ensuite la parole à mes collègues sénatrices et sénateurs pour une seconde série de questions.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci, monsieur le président.

Mesdames, Messieurs, vous avez reçu un questionnaire récapitulant les sujets que nous souhaiterions aborder avec vous. Vous vivez depuis plus d'un an une expérimentation à grande échelle de l'enseignement par voie numérique : nous cherchons à savoir quel bilan vous en tirez et quelles sont selon vous les perspectives d'avenir. Quels accompagnements ont été mis en place par le ministère ou les collectivités territoriales, notamment par la mise à disposition de matériel ? Quelles adaptations ont été nécessaires sur le plan pédagogique ? Cet enseignement à distance est-il plus ou moins adapté en fonction des matières et des niveaux d'étude ? Quelles leçons tirez-vous de ces expériences au regard de l'épineuse question de la fracture numérique, du point de vue de la couverture du territoire ou du dimensionnement des réseaux de télécommunication ainsi que du matériel dont disposent les étudiants ?

Enfin, en termes de perspectives à plus long terme, certaines matières sont-elles selon vous plus adaptées à l'enseignement par voie numérique ? Par ailleurs, avez-vous pu identifier des conséquences du développement du numérique sur l'organisation des lieux d'enseignement, entre métropoles, villes moyennes et établissements à l'implantation plus disséminée, ou sur la configuration des locaux d'enseignement ?

M. Guy Mélançon, vice-président de VPNum. - Je vous remercie de nous donner la parole. Nous apprécions de pouvoir exprimer notre point de vue et vous partager notre ressenti de cette expérience, dont le choc se fait encore ressentir aujourd'hui. La dimension sociale est très importante dans la formation de nos étudiants, et le fait de vider nos campus nous en a privés. Le numérique a ainsi été appelé à se substituer à cette dimension, sans en avoir nécessairement les capacités. Il me semble important de reconnaître que certains événements qui se déroulent sur les campus sont indispensables à la formation de nos jeunes.

Les vice-présidents d'universités en charge du numérique, mais aussi les vice-présidents responsables de la vie étudiante, ont eu pour première préoccupation la fracture numérique dès le début de la crise. Il s'agissait de vérifier que tous nos étudiants puissent, de manière équitable, se mettre en relation avec leurs enseignants par les réseaux. Nos établissements ont été assez réactifs en la matière. Vous nous posez la question de l'autonomie des établissements comparativement aux dispositifs déployés par le ministère. Les établissements, en l'occurrence, ont pris en

main l'évaluation de la situation de leurs étudiants face à la fracture numérique par différents canaux.

Nous nous sommes d'abord posé la question de l'équipement des étudiants. Une partie d'entre eux a rencontré des difficultés, en particulier en termes de connexion. Vous avez donc raison de poser la question du débit insuffisant. Au-delà des réseaux de l'enseignement supérieur, nos étudiants et enseignants n'étaient pas tous présents sur les campus pendant la crise sanitaire, et la question porte donc sur les réseaux de manière générale.

S'agissant de l'adaptation des enseignements en interne, les établissements ont adopté la visioconférence de manière massive. Il s'agissait de permettre aux enseignants de réagir très rapidement pour assurer la continuité pédagogique. Le recours à la visio-conférence a ainsi permis de continuer à assurer les cours pendant les premiers mois de la crise, non sans difficulté ! Il est difficile en effet d'assurer un contact avec les étudiants quand on est habitué à des dimensions très humaines dans ces relations. Je salue mes collègues enseignants, qui en dépit de ces difficultés tiennent encore bon. Nous devons reconnaître cette solidarité très forte des étudiants et du corps enseignant.

Au terme d'une année passée à pallier les contraintes imposées par cette crise, nous constatons que le passage au tout numérique a été très brutal. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre le temps de la réflexion, ce qui soulève notamment la question de la transformation pédagogique. Celle-ci n'a pas été abordée en mars dernier en raison de l'urgence de la situation. Le vice-président en charge du numérique de l'université d'Avignon faisait valoir qu'il était regrettable de « gaspiller » du temps de présentiel avec les étudiants en cours magistral. Le temps de présence, en effet, est précieux, et il serait utile de repenser la façon de mettre à profit ces moments avec les étudiants d'une autre façon qu'en cours magistral. Ce mouvement a été initié dans nos établissements, *via* des cellules d'innovation pédagogique. Il est désormais nécessaire d'associer l'ensemble des enseignants à cette réflexion. L'objectif est de placer l'étudiant au centre de la réflexion et de la démarche d'apprentissage, de le rendre davantage responsable de la certification de ses compétences. En parallèle, il faut aider nos collègues enseignants à passer à un rôle d'accompagnateurs, plutôt que de transmetteurs de savoirs.

Si les enjeux numériques sont pris en compte depuis plusieurs années par les établissements d'enseignement supérieur, la crise nous conduit inévitablement à accélérer le mouvement.

M. Jean-Christophe Burie, vice-président « Campus numérique-système d'information » à l'université de La Rochelle - La majorité des enseignants a décidé d'enseigner à distance en reproduisant le schéma préexistant. Ils se sont donc placés devant leur écran et ont dispensé leur cours comme ils l'auraient fait au sein d'un amphithéâtre, sans tenir compte de la spécificité que nécessite la formation à distance. Celle-ci suppose en effet de scénariser les cours et de prévoir des séquences d'apprentissage, ce

qui n'a pas été fait. Chaque enseignant, au sein de l'établissement, pensant l'étudiant seul chez lui, a ainsi cherché à l'occuper et lui a fourni davantage de travail.

Les étudiants ont par conséquent ressenti pendant cette période une surcharge d'activité qui a généré des soucis de santé, du stress et des angoisses. Si la formation à distance fait donc actuellement l'objet d'un certain rejet de la part des étudiants comme des enseignants, c'est parce qu'elle doit davantage être préparée en amont. Les enseignants, qui n'ont pas cette capacité actuellement, par manque de temps ou de moyens, doivent être accompagnés dans cette démarche.

S'agissant de la fracture numérique, toutes les universités ne sont pas dans la même situation en termes de réseau. L'université de La Rochelle finance sa propre connexion au Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche (Renater), dont la qualité se révèle cependant relativement faible, en raison de moyens limités. Ainsi, tandis qu'en mars dernier les réseaux privés ont pris le relais en raison du confinement, au cours de la deuxième partie de l'année, une partie des enseignants était présente sur place, ce qui a engendré certains soucis de connexion. Nous ressentons donc la fracture numérique dans certains établissements.

M. Ollivier Hammerlé, président de l'association « L'Université numérique ». - Bonjour à tous, merci de nous donner l'occasion de nous exprimer dans le cadre de cette mission d'information.

Je suis président de l'association « L'Université numérique », qui existe depuis quatre ans et regroupe les Universités numériques thématiques (UNT) qui ont été créées il y a 15 ans environ. Chaque université numérique thématique s'adresse à un large champ disciplinaire. Je suis personnellement directeur de l'UNT « Université ouverte des humanités », qui concerne les disciplines des sciences humaines sociales, lettres, langues et arts et cultures. Chaque UNT constitue un réseau d'universités ; à titre d'exemple, l'UNT que je représente regroupe une trentaine d'universités françaises ; l'université numérique en santé et sport (ou UNESS) compte outre la composante sport la quasi-totalité des universités de médecine.

Ces UNT coproduisent avec les universités partenaires des ressources pédagogiques numériques. Nous avons aujourd'hui 28 000 ressources, qui ont été soit coproduites, soit labellisées *a posteriori*. Lorsque la crise est survenue, nous disposons donc de ce capital de ressources. L'un de nos crédos demeure la mutualisation. Ainsi, les financements ne sont attribués aux établissements qui créent des ressources que si ces dernières sont coproduites par plusieurs universités. Nous travaillons en outre de plus en plus à l'accompagnement des établissements en vue de l'utilisation de ces ressources et de l'hybridation des contenus. En revanche, les réseaux sont du ressort des établissements et de structures telles que Renater.

Lors de la survenue de la crise et du premier confinement, nous disposions donc déjà d'un capital de ressources pédagogiques ainsi que de guides d'utilisation de ces ressources. Le premier confinement a été annoncé un vendredi ; dès le lundi, nous avons mis en place une lettre d'information quotidienne adressée aux établissements, dont l'objectif était de faciliter la continuité pédagogique et de faire en sorte que les collègues ne se sentent pas seuls face à la crise. Nous avons également mis en ligne sur notre site une page reprenant les informations essentielles de la lettre, indiquant aux collègues les ressources qu'ils pouvaient mobiliser pour hybrider leurs cours. Nous avons également proposé des webinaires, qui ont permis aux professeurs d'assister à des cours, par exemple sur l'enseignement à distance ou la thématique du bien-être des étudiants et des équipes. 400 personnes se sont connectées à ce dernier webinaire, qui a ensuite été mis à disposition de tous les collègues. La lettre quotidienne est progressivement devenue hebdomadaire : nous avons donc rempli notre rôle d'accompagnement au moment de la crise.

Considérant que les enseignants ne savaient pas nécessairement comment s'emparer de toutes les ressources à leur disposition, nous nous sommes tournés vers le Comité numérique de la Conférence des présidents d'université (CPU) et vers les vice-présidents en charge du numérique, dans le but de proposer un outil répondant aux attentes du corps enseignant. Nous avons ainsi travaillé, dès le printemps, à la mise en place de parcours types pour une quarantaine de diplômes, essentiellement de licence et de spécialités de DUT. Ces parcours types étaient décomposés en unités d'enseignement pour lesquelles nous avons précisé les ressources existantes en les catégorisant. Nous les avons développés en coopération avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, puis nous les avons mis en ligne en collaboration avec Canal-U et FUN¹-Mooc. Au milieu de l'été, ces parcours types ainsi que des ressources transversales, pour l'apprentissage des langues étrangères, le perfectionnement en expression écrite du français ou des formations aux compétences numériques ont ainsi été mis à disposition des enseignants. Une dizaine de milliers de visiteurs uniques se sont rendus sur notre site, FUN-Ressources. Nous avons en outre créé cet été un *Learning management system* (LMS) qui reprend peu à peu les ressources pédagogiques intégrées dans ces parcours types, afin que les collègues puissent se les approprier et les intégrer à leur propre environnement numérique dans les établissements.

Nous avons donc essayé d'accompagner les enseignants, mais tous n'ont pas le même niveau d'acculturation vis-à-vis du numérique. Celui-ci dépend fortement des disciplines. De plus, les moyens alloués aux étudiants ne sont pas les mêmes. De plus, les publics diffèrent. Par exemple, les publics des facultés de lettres sont en plus grande difficulté sociale et n'ont pas le même niveau d'équipement personnel. Les enseignants de sciences

¹ FUN : France Université Numérique.

humaines et sociales ont en outre parfois plus de difficultés à s'adapter aux outils numériques que les enseignants d'informatique ou de disciplines scientifiques. Pour accompagner les enseignants, des moyens humains doivent donc être déployés, par exemple au travers d'ingénieurs pédagogiques.

Mme Emmanuelle Villiot-Leclerq, responsable du *digital learning center* de l'École de management de Grenoble. - Bonjour. Merci de nous recevoir et de nous proposer ce temps d'échange. Je suis enseignant-chercheur en pédagogie universitaire, spécialisée dans les environnements numériques, et j'ai la responsabilité de la cellule de soutien à la transformation pédagogique et digitale de **l'École de management de Grenoble**. À ce titre, je travaille avec la direction pour déployer les environnements en ligne et comodaux.

Nos étudiants ont repris partiellement leurs cours en présentiel, dans des salles équipées de type comodal. Nous avons porté une attention particulière au confort sonore et visuel de ces salles, pour permettre une sensation d'immersion et de présence à distance, qui fait souvent défaut. Nous avons en outre travaillé sur la simplicité de branchement. Les étudiants ont ainsi le choix entre suivre un module en présentiel ou en distanciel. Ils bénéficient d'un emploi du temps adapté pour limiter les temps dits synchrones. Nous avons plus tôt évoqué la surcharge mentale et le temps passé par les étudiants devant les visioconférences lors du premier confinement. Dès le mois de juin, ils nous ont effectivement fait part de cette surcharge très forte, qui a engendré des problèmes de concentration et de fatigue. Nous avons donc réfléchi à la structuration des emplois du temps afin de limiter le synchrone et de répartir sur la semaine les temps de visioconférence. Nous avons également travaillé avec les enseignants pour que la scénarisation de leurs cours intègre beaucoup plus de contenus asynchrones.

Les étudiants passent, en outre, tous leurs examens en ligne ; depuis le printemps, aucun examen ne s'est tenu en présentiel. Pour cela, nous avons dû renforcer nos infrastructures et le lien avec nos environnements numériques. Par exemple, la plateforme soutenant tous nos examens devait être connectée avec nos systèmes d'administration.

En termes de soutien et d'encadrement, les étudiants bénéficient d'un encadrement humain renforcé. Nous avons en effet été confrontés à des étudiants isolés ou qui rencontraient des difficultés de connexion ou des problèmes liés à leur matériel. Un *e-center* est à leur disposition pour proposer des dépannages, prêter des clés 4G, etc. Nous avons en outre renforcé nos outils et ressources pour aider les étudiants à apprendre en ligne et développer de bonnes pratiques. Très récemment, nous avons mis en place une cellule d'appui pédagogique et académique, composée d'enseignants qui prennent en charge des questionnements liés à l'enseignement en ligne. Nous renforçons par ailleurs dans nos dispositifs en

ligne la question de l'accessibilité. Il est en effet apparu que les étudiants en situation de handicap devaient suivre des enseignements sur des interfaces qui n'étaient pas adaptées.

Nos étudiants sont restés intégralement en distanciel jusqu'au 8 février. Certains disent apprécier l'enseignement en ligne, parce qu'il leur permet d'étudier à leur rythme et leur offre plus de liberté et de flexibilité ; il s'agit notamment des étudiants des programmes internationaux, des étudiants en alternance, en troisième année et des personnes en formation continue. En revanche, les publics de première année ont été en difficulté, bien que nous arrivions aujourd'hui à une situation plus stabilisée. Ils ont fait part de leur soulagement de pouvoir revenir partiellement en présentiel.

L'expérience étudiante manque toujours de lien social, d'échanges et de la présence de l'autre, étudiant comme enseignant. Il est donc nécessaire de réintégrer cette dimension humaine, les cours ayant toujours lieu essentiellement à distance, bien que nos campus aient rouvert au printemps.

S'agissant des activités *online*, nous avons conduit une enquête au printemps. Nos étudiants ont plébiscité les travaux individuels, les lectures de préparation ainsi que les séances à distance, avec la salle divisée en groupes. Une diversification des activités est donc nécessaire.

Du point de vue de l'expérience des enseignants, ceux-ci sont soit *online*, soit en comodal, c'est-à-dire à la fois en présence d'étudiants et à distance. Ils passent parfois de l'un à l'autre au cours de la journée. Depuis mars 2020, nous avons mis en place des sessions de formation en présentiel, des parcours d'autoformation, des communautés au sein du corps professoral pour échanger sur des pratiques liées au digital et le déploiement de ressources en ligne dédiées. Nous avons également utilisé les ressources de FUN-Mooc. Des webinaires étaient en outre proposés par d'autres universités. L'accompagnement a donc été renforcé.

Nous n'avons pas rencontré de problématique importante liée au matériel. La cellule d'encadrement était présente, et les cellules d'innovation et de transformation pédagogique étaient bien dotées, passant de neuf à quatorze personnes. S'agissant de l'enseignement en ligne, dès mars 2020, 123 sessions de formation ont été dispensées. L'accélération et la mobilisation des enseignants ont donc été extrêmement fortes. Nous avons en outre dû recalibrer nos serveurs et choisir certains outils. Nous avons choisi de nous centrer sur *Moodle* et *Teams*, et avons amélioré leur interopérabilité pour rendre leur usage plus fluide, pour les enseignants comme pour les étudiants

Après avoir traversé une phase d'urgence au printemps 2020, puis une phase d'ajustement et de montée en qualité à la rentrée 2020, nous en sommes aujourd'hui à une phase d'appropriation, voire d'innovation, en termes de pratiques enseignantes.

Mme Cora Beck, directrice des pédagogies digitales et de l'innovation du Pôle universitaire Léonard de Vinci. -Le pôle universitaire Léonard de Vinci n'a pas connu de rupture dans la continuité pédagogique du fait de la crise, puisqu'il était déjà équipé en visioconférence, LMS et suite collaborative *Office*. Dès le confinement, nous avons pu poursuivre les enseignements à distance. Nous avons en effet initié le processus à l'occasion des grandes grèves parisiennes de décembre 2019 en digitalisant une partie de nos cours magistraux. Le niveau d'acculturation de notre communauté enseignante était donc déjà important avant le confinement, ce qui nous a permis d'être très réactifs au mois de mars 2020. De notre point de vue, ces contenus n'ont pas vocation à être maintenus en présentiel, du fait de leur format.

En revanche, nous avons rencontré une problématique concernant le passage des contenus des cours prévus pour le présentiel vers le distanciel. Nous avons donc, dès les mois de mai et juin, mis en place des formations à la scénarisation et à l'animation des cours en ligne. Ces sessions de formation ont été dispensées selon plusieurs modalités, afin de s'adapter au profil des enseignants ou à leurs contraintes géographiques et temporelles. Nous avons progressivement constitué sur notre plateforme LMS un catalogue de formations en ligne auxquelles les enseignants avaient accès quand ils le souhaitaient. Nous avons également proposé des formations synchrones aux professeurs : socles de maîtrise technique des outils (LMS, visioconférence, outil de suivi du niveau de compréhension des étudiants), pédagogie digitale. Un effort important a donc été consenti à la fois par les enseignants et par le département Innovation et pédagogie digitale, puisque 800 actions de formation ont été conduites, soit 1 600 heures de formation de la communauté enseignante.

Le pôle Léonard de Vinci connaît par ailleurs une problématique spécifique liée au nombre important d'enseignants vacataires. Ceux-ci doivent en effet gérer un écosystème différent en fonction de chaque institution pour laquelle ils travaillent. Nous avons donc fait un effort particulier pour accompagner la montée en compétence de ces professeurs, ce qui a nécessité une forte collaboration avec les responsables de services informatiques, avec les ressources humaines pour la mise en place de formations, et avec le service juridique en ce qui concerne les contrats des enseignants. Ces nouvelles modalités supposent en effet la diffusion et la rediffusion d'images enregistrées.

Tous les établissements avaient probablement amorcé une transformation digitale. Notre pôle universitaire est connu pour son innovation et, s'il a souffert du passage au 100 % distanciel, les retours des délégués et des étudiants sont globalement très positifs quant au maintien de la continuité pédagogique et à la qualité des enseignements.

S'agissant de l'augmentation des connexions, nos serveurs n'ont pas connu de dysfonctionnements. Un certain nombre de licences avaient déjà été acquises ; il nous a donc seulement fallu nous en procurer davantage. Les serveurs de ces outils sont gérés par le prestataire lui-même. En revanche, l'automatisation de certains services sur le portail étudiant a été très appréciée, par exemple l'accès aux cours sur *Zoom* et la mise à disposition de l'ensemble des *replay* des cours sur le portail. Cette nouveauté a été extrêmement bien accueillie par les étudiants et les enseignants.

En dépit de notre préparation technologique et de notre niveau d'acculturation, la problématique du passage au 100 % distanciel de contenus prévus pour le présentiel a été réelle. Toutes les matières scientifiques ou nécessitant une manipulation, ce qui est le cas par exemple pour les travaux pratiques de physique, de mécanique ou de thermodynamique, n'ont plus eu accès à des salles de cours. Par ailleurs, certains cours utilisent des logiciels puissants, notamment en web, en *design*, en création ou en jeux vidéo. Nous avons dû créer des *Cloud* dans lesquels les étudiants ont pu utiliser ces logiciels. S'agissant des manipulations, nous réfléchissons actuellement à des simulations virtuelles, *via* des partenariats avec d'autres écoles ingénieurs, ainsi qu'à la mise en place de jumeaux numériques, c'est-à-dire la création virtuelle d'un outil qui puisse être manipulé à distance. Ces mesures représentent cependant des budgets importants.

En ce qui concerne l'enseignement en mathématiques, qui suppose notamment l'écriture de formules, les enseignants qui n'avaient pas l'habitude d'utiliser les tablettes graphiques ou les tableaux blancs numériques ont été confrontés à des difficultés. Nous avons donc dû les équiper et les former à l'utilisation de ces nouveaux outils. De la même manière, s'agissant des langues étrangères, les éléments paraverbaux, les intonations et la pédagogie active sont plus complexes à mettre en place en distanciel quand les enseignants n'y sont pas formés. Un certain nombre de filières sont donc complexes à retranscrire à distance. Si nous trouvons progressivement des solutions, le processus demeure long et onéreux. Nous constatons, en outre, un manque de méthodologie pour l'apprentissage en autonomie chez les étudiants.

Pour accompagner les enseignants, nous avons lancé une campagne d'observation des *replay* des cours, dans le cadre d'une démarche qualité, afin de proposer aux enseignants des formations individualisées et des axes d'amélioration, notamment en scénarisation et en animation des cours. S'agissant des étudiants, un certain nombre de formations ont été mises en place : outils digitaux, bases de données, méthodologie de travail en autonomie. Nous réfléchissons également au déploiement de campagnes d'évaluation sur certaines compétences numériques nécessaires à l'entrée à l'université, *via* un partenariat avec la start-up *Pix*.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Merci pour ces échanges extrêmement intéressants. Avec le recul dont nous disposons, nous pouvons

considérer que la crise que nous traversons a provoqué une accélération des transformations en cours., notamment en matière d'enseignement supérieur. L'enseignement à distance nous a permis de redécouvrir l'importance et la valeur ajoutée de l'échange humain. Par ailleurs, la connexion internet ou la disponibilité du matériel sont autant d'éléments qui entreront désormais davantage en compte dans la réussite étudiante. Dans quelle mesure, selon vous, le changement réside-t-il dans l'acceptation de nouveaux modes de transmission des savoirs ? D'autres questions se posent, par exemple du point de vue de l'éthique, s'agissant de la gestion des données relatives aux étudiants.

Ces évolutions sont en outre similaires à celles qui se sont manifestées dans le monde du travail. Ne pourrions-nous pas réfléchir davantage à la manière dont les évolutions numériques seront mobilisées dans la vie professionnelle, avec peut-être une hybridation pérenne entre le distanciel et le présentiel ?

Concernant la contribution vie étudiante et de campus (CVEC), nous savons qu'elle a été largement mobilisée, notamment pour l'achat de matériel informatique. Pouvez-vous indiquer dans quelle mesure ? La CVEC s'est par ailleurs révélée très utile pour répondre à des problématiques de santé. À l'avenir, l'enjeu sera peut-être de mobiliser ces aides afin d'accompagner la transformation de locaux. La Présidente de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) soulignait l'intérêt de travailler sur des *living places* ou *workplaces* dans ce cadre.

Mme Sonia de La Provôté. - Les événements de cette dernière année ont-ils vocation à faire évoluer l'enseignement supérieur, en fonction des matières ? Souhaitez-vous institutionnaliser les modes hybrides dont vous avez parlé ? Les compétences acquises par les enseignants, mais aussi les étudiants, sont en effet utiles pour l'avenir.

S'agissant des étudiants eux-mêmes, avez-vous fait face à des situations de grande difficulté ou d'échec ? Des étudiants ont-ils été dans l'incapacité de s'habituer à ce mode d'enseignement ? Je pense surtout aux primo-étudiants, qui se retrouvent dans une situation inédite et particulièrement difficile, parce que les compétences qu'ils acquièrent en ce moment seront indispensables pour l'avenir. Des modules spécifiques sont-ils prévus pour accompagner des étudiants auxquels l'usage des outils numériques pose des difficultés ?

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci à tous pour les réponses que vous avez déjà apportées. Je souhaiterais aborder la question des examens. Le fait de les passer en distanciel a-t-il eu des conséquences, notamment sur le degré de bienveillance dont ont pu faire preuve les enseignants ? Comment lutter contre les phénomènes de triche en distanciel ? D'après vous, la valeur des diplômes s'en trouve-t-elle impactée ?

S'agissant de la cybersécurité, vous avez utilisé différents outils, dont nous savons pour certains qu'ils ne sont pas suffisamment sécurisés. Ces considérations ont-elles été prises en compte ? Avez-vous reçu des directives de la part des universités ou eu des contacts avec des organismes comme l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) avant de décider d'utiliser un outil ? Enfin, s'agissant de la suite, quelles modalités d'enseignement entendez-vous mettre en place en septembre, si les cours peuvent reprendre en présentiel ?

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci, monsieur le rapporteur. Je souhaite insister sur les problématiques de souveraineté numérique, auxquelles le Sénat se montre particulièrement attentif. Nous avons le sentiment que face à l'urgence, nous avons eu largement recours à des logiciels dont nous savions pourtant qu'il serait préférable de les abandonner pour des solutions libres ou nationales.

M. Guy Mélançon. - Les questions que vous posez font écho à des propos qui ont été tenus. J'insistais moi-même sur le fait que cette crise a engendré une transformation de nos méthodes. Celle-ci était déjà engagée ; néanmoins, la crise a mis en exergue la nécessité d'en accélérer le rythme et le déploiement à plus large échelle. Certains enseignants se sont posés en pionniers, se sont tournés vers les outils numériques de façon spontanée et ont su s'en emparer. D'autres demeurent plus éloignés de ce monde, et doivent être accompagnés.

Nous parlons souvent de la transformation numérique des universités ; il me semble plus utile de réinventer les universités et l'enseignement dans un monde devenu digital. Il ne s'agit pas de déployer des outils et des solutions de toute part, mais de réfléchir à nos méthodes à présent que le numérique fait partie du monde : opter pour le présentiel ou le distanciel en fonction des besoins, consacrer le temps en présentiel à un accompagnement des étudiants plutôt que de se placer en transmetteur de connaissances dans une salle, etc. Les schémas de pensée doivent donc évoluer. Ce travail est déjà engagé, comme je peux le constater sur le terrain. Une transformation telle que l'a décrite Mme Cora Beck demande cependant du temps.

La continuité entre le monde académique et professionnel a en outre été soulignée. Cette dimension me semble très intéressante. Le numérique peut ainsi permettre que l'étudiant, dès son arrivée dans le monde universitaire ou les études supérieures, soit en lien avec le monde professionnel. Au-delà des méthodes d'apprentissage, la transformation doit porter sur les cursus et la personnalisation des parcours. Les étudiants doivent être en mesure d'interroger très tôt les professionnels sur les métiers, les compétences exigées et les cours nécessaires pour s'orienter ultérieurement.

Concernant la CVEC, je trouve intéressant que vous évoquiez la possibilité d'une mobilisation en faveur de la transformation des locaux. Si

nous considérons que les temps de présence avec les étudiants sont précieux, les espaces le sont tout autant. Les étudiants doivent pouvoir s'emparer de ces lieux pour travailler en groupe, avec des dispositifs numériques. La mobilisation de la CVEC dans le cadre de cette transformation serait tout à fait souhaitable.

En ce qui concerne la cybersécurité, nous pouvons féliciter le travail de nos directions des systèmes informations (DSI), que le manque de moyens rend parfois difficile. Il me semble nécessaire de se préoccuper de ce risque, qui est devenu réel dans nos établissements. Des investissements conséquents sont indispensables pour avancer sur ces sujets. Les DSI en sont conscientes. Le choix des solutions a tenu compte de ces risques, mais aussi des besoins en termes de nombre de connexions. En effet, certaines des solutions déjà adoptées par les universités ne permettaient pas le passage à une échelle supérieure. C'est pourquoi nous souhaiterions que des acteurs européens ou français puissent se positionner sur le *Cloud*. Nous pouvons effectivement nous demander pourquoi, en dépit des laboratoires de recherche dont nous disposons, notamment en informatique, nous ne pouvons pas développer de solutions alternatives à celles de nos concurrents américains, notamment pour ce qui est des outils de visioconférence.

M. Jean-Christophe Burie. - Sur la cybersécurité, je souhaite souligner le rôle des responsables de la sécurité des systèmes d'information et des délégués à la protection des données. Des recommandations ont été émises lors du passage à l'enseignement à distance. Néanmoins, certains enseignants, confrontés à la difficulté à passer à une échelle supérieure en la manière, ont eu recours à des solutions gratuites qu'ils ont eux-mêmes choisies et qui ne permettent pas de maîtriser la sécurité des données.

Concernant les examens, si nous souhaitons évaluer le degré de connaissance, il va de soi qu'un contrôle assez strict est nécessaire, puisque les étudiants à distance peuvent communiquer entre eux. Des outils permettent par exemple, pour un questionnaire à choix multiples, d'envoyer des questions différentes aux étudiants. Une autre méthode consiste cependant à évaluer non pas les connaissances mais les compétences, en confrontant les étudiants à un problème concret et en sollicitant leur esprit d'analyse. La triche s'en trouve considérablement complexifiée. Les diplômés ont quant à eux conservé la même valeur.

S'agissant des situations de difficulté ou d'échec, nous avons constaté des abandons de la part d'étudiants relativement isolés, notamment parce qu'ils se situaient en zone blanche. Tous les étudiants, par ailleurs, n'ont pas eu la faculté d'utiliser le numérique dans leur apprentissage et de gérer leur temps. Il serait dès lors nécessaire de former les étudiants aux méthodes d'apprentissage mobilisant les outils numériques.

Au sujet du présentiel, je pense que la formation d'un citoyen se fait aussi par les interactions, les activités culturelles, le sport, et toute forme d'échange. En nous concentrant exclusivement sur la scénarisation des cours, nous risquons de manquer ces aspects. Au sein de l'université de La Rochelle, nous assurons des activités culturelles à distance. L'événement « Les étudiants à l'affiche », par exemple, propose différents spectacles. L'objectif était de maintenir ce contact et ce lien. Le présentiel est donc important, au-delà de l'enseignement.

M. Ollivier Hammerlé. - La crise est effectivement un facteur d'accélération de la transformation pédagogique. À l'occasion d'un blocage étudiant particulièrement soutenu, l'université Toulouse Jean-Jaurès avait, bien avant la pandémie, créé sa plateforme pédagogique pour mettre en ligne les supports pédagogiques.

En ce qui concerne l'institutionnalisation de l'évolution de l'enseignement, les cours magistraux pourraient tendre à disparaître ou du moins à s'amenuiser par rapport aux autres enseignements. Certains collègues les qualifient d'« activités pédagogiques de faible niveau cognitif ». Ils pourraient être remplacés en partie par des supports numériques, parallèlement à un renforcement des volumes horaires de tutorat et de travaux dirigés, pendant lesquels les enseignants s'assureraient que les cours magistraux qu'ils n'ont pas dispensés ont bien été suivis et compris par les étudiants. Ce tutorat devrait être assuré par des enseignants de bon niveau. Le coût de cette transformation pédagogique serait en l'occurrence supérieur au coût de l'enseignement traditionnel. Les économies d'échelle espérées par la généralisation de la pédagogie numérique sont donc un leurre !

S'agissant de la CVEC, un rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche relatif aux universités numériques thématiques, suggérait que chaque étudiant acquitte une somme modique - l'équivalent de deux cafés - sur ses frais d'inscription, afin de pérenniser la production de ressources pédagogiques ainsi que leur diffusion libre. Nous pourrions imaginer qu'une partie de la CVEC soit consacrée à la production de ressources pédagogiques.

Pour ce qui est des étudiants en difficulté, nous avons effectivement constaté des abandons et décrochages. Lorsque nous dispensons les cours en visioconférence, certains étudiants gardent leur caméra éteinte, ce qui est tout à fait légitime mais engendre des difficultés. Avant la crise sanitaire, nous avons mis en place, en collaboration avec la fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance, un dispositif de préparation à l'entrée dans les études à distance ou « Passeport EAD ». Celui-ci est utilisé dans quelques universités françaises et consiste en une formation à l'enseignement à distance, à destination des étudiants.

Concernant la problématique des examens, je me suis aperçu que les étudiants s'étaient très bien adaptés au travail collaboratif à distance : lors des examens, nous retrouvons ainsi des copies similaires ! La valeur des diplômes peut s'en trouver abaissée, dans le cadre d'une évaluation standard. Ce constat doit néanmoins entraîner une évolution de nos modes d'évaluation.

Mme Emmanuelle Villiot-Leclerq. - En ce qui concerne la transformation en cours et le développement de l'enseignement à distance, nous constatons tous qu'un cap a été franchi dans nos méthodes de travail quotidiennes, tant au sein de nos institutions que dans nos méthodes d'enseignement et d'apprentissage. Ces transformations ont un impact sur notre rapport aux autres, au temps et aux locaux. Notre mission est aussi de préparer nos étudiants à vivre dans le monde professionnel en les accompagnant dans ces nouvelles façons de travailler, marquées par la flexibilité et le décloisonnement entre les différents espaces de travail. Nous devons les aider à être à l'aise à distance pour développer des compétences, travailler en équipe, gérer les conflits, etc. Cela influe sur la façon dont nous organisons nos enseignements et programmes, mais aussi dont nous les accompagnons.

Nous nous sommes en outre aperçus de l'importance du lien social et de la vie de campus. Dans nos écoles, les associations sont très actives. Or les étudiants ne bénéficient plus de ces interactions à l'heure actuelle. Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur la nature des liens qui pourront se développer entre les étudiants dans les mois à venir. En effet, cette vie de campus construite, elle aussi, nos étudiants et les citoyens de demain.

S'agissant de l'hybridation, en tant qu'institution et corps professoral, nous avons la responsabilité de vivre de façon presque synchrone des situations distancielles ou alliant distance et présence. Une part de l'enseignement à distance demeurera certainement. Dans notre cas, les programmes internationaux pourraient conserver quelques modules à distance. Nous pourrions également organiser différemment le cursus pour les alternants, par exemple en les accueillant à différents moments de l'année et en utilisant les dispositifs comodatés pour les accompagner lorsqu'ils sont en entreprise. Nous allons donc conserver la flexibilité que nous avons expérimentée. L'objectif est malgré tout de permettre aux étudiants de vivre cette vie de campus et ce rapport à l'autre. Le présentiel occupera donc une part plus importante qu'actuellement.

S'agissant des étudiants en grande difficulté, je rejoins les propos tenus sur la difficulté à les identifier. Nous nous référons à des indicateurs tels que l'absence de participation, de nombreux étudiants conservant leur caméra éteinte pendant les cours. Nous observons également des phénomènes de décrochage lors du rendu des travaux. Nous avons toutefois de grandes difficultés à identifier ces étudiants. Dans ce contexte, les enseignants ont été mis à contribution ; en parallèle, nous avons mis en place

davantage de temps d'interactions, avec un encadrement humain, car nous avons considéré que ces étudiants souffrent souvent de l'isolement ou d'un grand inconfort face au numérique.

Concernant les examens, nos collègues enseignants ont quelque peu transformé la façon d'évaluer les étudiants, en favorisant des examens à haut niveau cognitif, autour de cas et projets. Nous avons en outre renforcé le contrôle continu. Nous avons donc adapté notre mode d'évaluation des étudiants, mais le niveau d'exigence reste le même.

Au sujet de la transformation de nos institutions et de nos locaux, il est possible que la salle de classe évolue dans les prochains mois et années. Nous travaillons en effet davantage par projet et le collaboratif se développe considérablement, même dans un contexte distanciel. Nous souhaitons donc adapter nos locaux à ce type de pédagogie, pour en faire des tiers lieux plus ouverts sur le territoire et le monde professionnel. Cela n'empêchera pas le développement de campus virtuels jumeaux. Nous pourrions donc proposer tout un panel de situations d'enseignement, en fonction du profil des étudiants.

Mme Cora Beck. - S'agissant de l'évolution des modes d'enseignement, je pense qu'aucun retour en arrière n'est possible. Nous avons franchi un cap, avec une montée en compétence considérable des enseignants et des étudiants. Si le retour en présentiel s'avère nécessaire pour tout ce qui a trait à la socialisation, au fonctionnement des associations et à la vie étudiante, certains contenus perdureront à distance, comme les cours magistraux ou les enseignements théoriques et dépourvus d'interactions. Ces derniers pourraient être transformés en module *e-learning*, en vue de libérer du temps de classe au profit d'activités plus qualitatives, d'échanges, de gestion de projet ou de cas pratiques. Nous nous orienterons donc certainement vers un enseignement multimodal et un maintien du cours hybride en comodal.

Nous avons interrogé nos étudiants sur leur souhait de revenir sur le campus. Une partie d'entre eux serait favorable à la persistance d'une partie de l'enseignement à distance, notamment les alternants, qui ont pris l'habitude de télétravailler pour leur entreprise et ont développé des compétences de gestion de projet et de collaboration en ligne. Ils ne perçoivent pas nécessairement l'intérêt de revenir en présentiel sur les campus.

Cette multimodalité prendra nécessairement le pas dans les années à venir, du fait de sa flexibilité, de sa capacité à s'adapter aux profils d'apprentissage et des réponses qu'elle apporte aux nouveaux besoins de l'apprenant d'aujourd'hui. Elle suppose néanmoins de repenser les syllabus, de granulariser les enseignements, de réduire la charge cognitive des séances en synchrone, de déporter les enseignements théoriques en modules *e-learning* et d'organiser en présentiel les enseignements pratiques. L'objectif est de proposer des apprentissages adaptés et individualisés, fondés sur une approche par compétence et orientés sur le savoir-faire plutôt que sur le

savoir, en cohérence avec les exigences du monde du travail. Nous avons néanmoins besoin, pour cela, d'une reconnaissance par l'ensemble des acteurs de la formation en ligne. Il serait ainsi nécessaire de repenser les normes d'accréditation et de reconnaissance des diplômes pour les cours en ligne ou multimodaux. Aujourd'hui, les accréditations sont fondées sur des heures de face à face, et 50 % des enseignements doivent être réalisés par des enseignants permanents. Or il est possible de digitaliser des contenus, soit en les concevant en interne, soit en louant des contenus sur des plateformes d'enseignement à distance.

S'agissant des étudiants en grande difficulté, il est indispensable d'adapter les modes d'enseignement et de leur permettre de choisir d'assister en présence ou à distance aux cours hybrides. Cet apprentissage à la carte, plus flexible, pourra s'adapter aux besoins de chacun, en libérant du temps pour continuer de se former ou travailler par ailleurs.

L'accompagnement pédagogique doit également être repensé. Nous avons mis en place, au niveau de la CVEC, des projets d'accompagnement pédagogique. Nous avons ainsi proposé des parcours *gamifiés*, individualisés et en ligne, avant les amphithéâtres de rentrée. Cette démarche a été très bien accueillie par les étudiants. Nous avons également mis en place de nouvelles modalités d'accompagnement pédagogique en ligne, en démultipliant les réunions individuelles synchrones avec les étudiants et en assurant l'accompagnement pédagogique et asynchrone sur des forums. Ces projets ont tous été pris en charge par la CVEC.

Le numérique peut en outre s'accompagner de fractures dans l'apprentissage et l'acquisition de savoirs, en raison de la localisation géographique ou du niveau d'équipement matériel. Nous pourrions imaginer l'instauration d'une gratuité de l'accès internet à haut débit pour tous les étudiants, ainsi que la mise à disposition de bons d'achat pour leur permettre de s'équiper de façon correcte.

L'enseignement à distance soulève également des enjeux de santé publique. Des mesures pourraient donc être imaginées en termes d'éducation aux écrans ou de sobriété numérique.

S'agissant des modalités d'évaluation, nous avons fait le choix de proposer les examens finaux de l'école de management en présentiel, sur des outils en ligne. En parallèle, les contrôles continus sont maintenus sur la plateforme. L'école d'ingénieur, pour sa part, organise des examens en présentiel sur papier. Une problématique se pose dès lors en termes de cybersécurité. Les DSI nous accompagnent dans le choix des outils que nous mettons en place.

En ce qui concerne les campus, nous considérons qu'ils ne seront pas supprimés. Ceux-ci constituent en effet un lieu de socialisation des différentes parties prenantes, qu'il s'agisse des enseignants, des étudiants, des entreprises ou des administratifs. Ces lieux structurent les interactions

sociales et facilitent les échanges qui se poursuivent ensuite en virtuel. Nous verrons donc cohabiter des mondes virtuels et des campus physiques, avec des bâtiments de plus en plus connectés, ce qui pose la question du réseau et de l'accessibilité des connexions. L'enjeu est celui d'une réorganisation des locaux des campus, avec la disparition des grands hémicycles dédiés aux cours magistraux, au profit de petites salles modulables qui pourront se transformer en fonction de la modalité pédagogique mise en place, mais aussi de salles de créativité, de *fab-lab* ou encore de *learning centers* pour permettre aux étudiants en situation de fracture numérique d'étudier dans un environnement calme et bien équipé. Le campus pourrait également s'ouvrir davantage vers l'extérieur ; à titre d'exemple, l'École 42, à Paris, propose des expositions au sein de son campus.

Mme Marie Mercier. - Merci pour ces échanges extrêmement riches. Je souhaiterais revenir sur les effets secondaires des visioconférences. Au-delà des troubles oculaires, les troubles psychologiques à venir doivent être selon moi appréhendés dès aujourd'hui. Nos étudiants s'habitueront probablement à une forme de solitude, alors que le lien social est l'essence même de la vie étudiante.

M. Christian Redon-Sarrazy. - Vous avez évoqué la différence d'appétence pour le numérique chez les enseignants de sciences humaines et sociales et les enseignants de sciences de l'ingénieur, du numérique ou de l'informatique. N'existe-t-il pas également une inégalité en fonction des contenus ? Tous les étudiants des matières scientifiques et techniques n'ont-ils pas perdu une partie de leurs travaux pratiques ? Par ailleurs, sommes-nous en capacité d'atteindre la massification pour les premiers cycles ?

M. Guy Mélançon. - Je ne peux vous répondre sur les aspects de santé, mais je souhaiterais réagir à l'observation selon laquelle les étudiants ne seraient pas demandeurs d'un retour sur les campus. En réalité, s'ils ne souhaitent pas revenir en cours sur les campus, ils sont favorables à un retour de la vie de campus. Les étudiants apprentis trouvent pour leur part sur leur lieu de travail les relations sociales qui manquent en revanche aux autres étudiants.

S'agissant des différences entre disciplines, il me semble difficile de distinguer les sciences humaines et sociales (SHS) des sciences de l'ingénieur. Dans les faits, certains de nos collègues ont été très créatifs pour simuler les travaux pratiques, par exemple.

La massification est quant à elle une de nos préoccupations. Les établissements ont donné la priorité aux les primo-entrants. L'arrivée à l'université peut en effet être un choc. Nous travaillons fortement sur l'autonomie de nos étudiants et cherchons les rendre responsables de leur formation plutôt que de les amener à subir les injonctions des enseignants ou à suivre un parcours préconçu. Nous souhaitons donc qu'ils réalisent des choix, y compris dans leur façon d'apprendre.

M. Ollivier Hammerlé. - Concernant la dichotomie entre SHS et sciences de l'ingénieur, j'évoquais essentiellement une habitude des outils, mais je connais des exemples de ressources pédagogiques produites par des collègues de SHS. Nous trouvons donc des pionniers dans chacune des disciplines. Les étudiants de SHS, d'art, de lettres et de langues sont quant à eux souvent issus de milieux moins favorisés et disposent moins facilement d'outils adaptés. Ils sont donc moins habitués à les utiliser. La certification *Pix* a été évoquée ; de nombreuses universités de SHS mettent en œuvre une formation à la culture numérique et une préparation à la certification *Pix*, afin de permettre une acculturation rapide des étudiants, dès leur première ou deuxième année de licence. Cette fracture se réduit donc progressivement.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie vivement pour la qualité de cette audition. Cette réflexion prospective nous inspirera dans nos travaux futurs.

JEUDI 6 MAI 2021

Aide alimentaire – Table ronde

MM. Patrice Douret, président, et Louis Cantuel, responsable des relations institutionnelles des Restos du Coeur, M. Julien Meimon, président de l'association Linkee et Valentin Ceze, responsable des relations extérieures, Mmes Marie-Luce Rouxel, directrice déléguée à la formation, et Alexandra Houy, responsable du pôle bénévolat et jeunesse à la direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française, MM. Ulysse Guttman-Faure, président, et Benjamin Flohic, directeur général, association Co'p1 - Solidarités Étudiantes, Mmes Bérangère Poncet, présidente de l'association AGORAé et Élise Nuret, vice-présidente en charge des AGORAé Paris

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous poursuivons les travaux de notre mission d'information sur les conditions de la vie étudiante avec une table ronde dédiée à la précarité alimentaire et à l'aide alimentaire apportée aux étudiants, grâce à une intense mobilisation de la société civile dont nous accueillons aujourd'hui des représentants. Cette mission d'information a été demandée par le groupe Union centriste au Sénat et c'est le président de la commission de la culture, M. Laurent Lafon, qui en est le rapporteur.

L'objectif de cette mission est double : comprendre la vie étudiante durant cette crise et porter une réflexion plus générale sur les conditions de la vie étudiante et les solutions que nous pourrions préconiser pour qu'elles soient mieux assurées.

Je rappelle que cette audition fait l'objet d'un enregistrement vidéo, disponible sur le site du Sénat en direct et à la demande, sans limitation de durée.

La précarité alimentaire est probablement, de toutes les conséquences de la crise pour les étudiants, celle qui a le plus marqué les esprits. Nous en avons eu une nouvelle illustration lors de la visite que nous avons effectuée lundi à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Élus de terrain, nous avons pu apprécier le travail des associations auprès d'un public qui ne leur était pas familier, grâce à une générosité et à un élan national que j'ai moi-même constatés.

Au nom de la mission d'information, je tiens à vous remercier, mesdames et messieurs, pour votre engagement.

Je souhaite donc la bienvenue au Sénat, pour cette table ronde, à des acteurs qui se sont mobilisés dans la lutte contre la précarité alimentaire étudiante : MM. Patrice Douret, président des Restos du coeur, accompagné

de Louis Cantuel, responsable des relations institutionnelles, Mmes Marie-Luce Rouxel et Alexandra Houy, respectivement directrice déléguée à la formation et responsable du pôle bénévolat et jeunesse à la direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française, MM. Julien Meimon, président de l'association Linkee et Valentin Ceze, responsable des relations extérieures, Mmes Bérangère Poncet, présidente de l'association AGORAé et Élise Nuret, vice-présidente ainsi qu'à MM. Ulysse Guttmann-Faure, président de l'association Co'p1 - Solidarités Étudiantes et Benjamin Flohic, directeur général.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Les difficultés auxquelles les étudiants pouvaient être confrontés sont apparues très fortement ces derniers mois. Avant cette crise, aviez-vous connaissance de telles difficultés et quels étaient les étudiants concernés ?

Pour mieux comprendre la crise actuelle, pourriez-vous nous donner des indications quantitatives, par exemple sur le nombre d'étudiants dans le besoin ? Y a-t-il des facteurs amplificateurs des difficultés ? Des catégories d'étudiants ont-elles été plus particulièrement exposées ? Quelles sont, en somme, les faiblesses de notre système d'accompagnement ?

Dans cette crise, quels partenariats avez-vous noués, notamment institutionnels ? Quel dialogue avez-vous engagé avec les établissements de l'enseignement supérieur, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ou les collectivités territoriales ?

Enfin, s'agissant des perspectives, qu'est-ce qui selon vous pourrait être amélioré, qu'avez-vous pensé des repas à 1 euro dans les restaurants universitaires et quel est votre avis sur l'idée d'un ticket restaurant étudiant, issue d'une proposition de loi du Sénat ?

M. Patrice Douret, président des Restos du cœur. - Les Restos du cœur travaillent sur ces sujets depuis de nombreuses années et ont alerté l'État sur la précarité étudiante depuis un certain temps, notamment parce que les jeunes de moins de 25 ans représentent 50 % de nos bénéficiaires. C'est considérable ! Au pic de la campagne d'hiver, nous accueillons 900 000 personnes, dont quelque 100 000 jeunes. Nous avons alerté l'État lorsqu'un étudiant s'était immolé par le feu en 2019. La situation actuelle n'est donc pas une découverte pour nous.

Cette année, nous avons remarqué qu'une quinzaine de nos centres, accueillant déjà des centaines d'étudiants, ont vu un fort afflux de cette population. Nous avons dû modifier nos conditions de fonctionnement dès le premier confinement, notamment car 30 % de nos bénévoles ont plus de 70 ans et devaient être protégés du risque de contagion. C'est pour cette raison que nous avons eu besoin d'aller vers les étudiants, tant pour leur apporter de l'aide que pour mobiliser certains d'entre eux, qui nous ont rejoints.

S'agissant de l'évolution des besoins, nous avons observé, dès les premières semaines, une augmentation des étudiants dans nos dispositifs

d'activité de rue. Nous avons vu des étudiants étrangers dans l'impossibilité de repartir chez eux, confinés dans des logements exigus et des étudiants très souvent en rupture familiale. Cette précarité, très grave et subite, a donc mis en avant la nécessité de mettre en place une réponse urgente.

Nous avons conclu un certain nombre de partenariats tournés en priorité vers les associations étudiantes (notamment la FAGE), ce qui est nouveau pour nous. Nous avons ouvert de nouveaux points d'activité, par exemple à Montpellier, au sein du Crous. Cela nous a permis de flécher les étudiants vers nos centres d'activités habituels, l'aide alimentaire n'étant qu'une porte d'entrée. Au centre de Montpellier, nous accueillons aujourd'hui près de 900 personnes, contre 300-400 au début de la crise. L'évolution est donc très préoccupante.

La première cause évoquée par les étudiants est, bien entendu, la perte de revenus issus des emplois précaires ou des « petits job » étudiants dans les secteurs de la restauration, du tourisme ou de l'hébergement. Cela s'est produit de manière très soudaine. Des étudiants se sont retrouvés à la rue. Nos associations essaient d'éviter la bascule dans la pauvreté dont il est très difficile et très long - cela peut prendre des générations - de se relever.

Cette situation s'est avérée très éprouvante pour nos bénévoles. Il a fallu, dans certains cas, nous orienter vers des associations spécialisées en soutien psychologique tout en formant nos bénévoles à mieux résister et à tenir dans le temps.

Nous avons noué des partenariats avec la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), la Croix-Rouge ou Action contre la faim pour le volet hygiène, mais aussi avec des associations locales qui promeuvent des aides plus personnalisées.

La question des locaux est fondamentale et ne pas pouvoir ouvrir un centre d'activité à proximité ou au sein d'un campus universitaire a souvent pour unique cause le manque de locaux. Dans ce domaine le partenariat avec les collectivités territoriales est stratégique. Nous avons néanmoins pu ouvrir des centres éphémères, comme au stade Vélodrome à Marseille, en nouant des partenariats avec des associations faisant autre chose que de l'aide alimentaire, par exemple de l'aide à la santé.

Les difficultés rencontrées ont bien sûr été, dès le départ, la main d'œuvre bénévole, avant que les étudiants ne nous rejoignent, notamment pour rompre leur isolement. On pourrait ainsi penser à inscrire, dans les cursus universitaires, la participation à des actions de solidarité au sein d'associations comme les nôtres.

S'agissant du repas à 1 euro, nous ne disposons pas encore d'éléments suffisants pour en juger l'efficacité. Néanmoins, nous n'avons pas remarqué de diminution de la fréquentation de l'aide alimentaire depuis que ce dispositif existe. Beaucoup nous ont dit que les restaurants universitaires sont trop éloignés.

Le chèque alimentaire, s'il peut constituer un complément, ne résout pas tout, notamment car il ne permet pas d'initier un accompagnement. Notre action a son effet pour objet non seulement d'aider les gens à survivre, mais aussi d'anticiper la suite. Le chèque alimentaire reste toutefois un outil efficace.

S'agissant des solutions, la quasi-totalité des étudiants et des jeunes nous font savoir que leur principale difficulté est d'ordre financier. Ils n'ont pas seulement besoin d'être aidés en termes alimentaires, difficulté pour laquelle ils ont des compléments, mais d'un soutien financier, d'un « petit coup de pouce » pour leur permettre de mieux se consacrer à leurs études. Cela pose effectivement la question du revenu minimum.

Marie-Luce Rouxel, directrice déléguée à la formation de la Croix-Rouge française. - Je dirige les établissements et les instituts de formation de la Croix-Rouge française au sein desquels chaque année plus de 18 000 jeunes sont formés aux métiers du sanitaire et du social. En outre, nous comptons 15 000 jeunes volontaires et 150 jeunes en service civique.

Cette crise a accéléré la précarité des jeunes, qui ont été touchés de plein fouet : 74 % des étudiants rencontrent des difficultés financières depuis le mois de mars 2020 ; la moitié ont du mal à payer leur loyer et même à s'alimenter correctement ; par ailleurs, 72 % ont vu leur activité salariée interrompue. Nous constatons une augmentation de 20 à 25 % des besoins dans plus de 90 % de nos structures d'aide alimentaire et plus de 24 % sont des étudiants. Enfin, plus de 50 % des personnes sollicitant de l'aide alimentaire le faisaient pour la première fois. Parallèlement, nous observons aussi une augmentation de l'engagement des jeunes, un engagement toutefois affecté par leur précarité.

La Croix-Rouge française forme dans les domaines du sanitaire, du social et du médicosocial ; ainsi, une majeure partie de nos étudiants - mais pas tous - ont été moins touchés par la crise, essentiellement parce qu'ils ont été réquisitionnés dans des établissements. Nous avons donc, autant que possible, accompagné nos étudiants qui représentent tout de même 12 % des effectifs formés dans le sanitaire, social et médicosocial, notamment par des chèques d'accompagnement à hauteur de 250 000 euros, soit 225 euros par étudiant, utilisables notamment dans les supermarchés.

Cette précarité des apprenants - j'inclus les jeunes qui n'ont pas le bac : ils ont été très touchés par la crise - est un sujet sur lequel nous sommes attentifs depuis longtemps. Cela fait longtemps que la Croix-Rouge met à disposition de l'aide alimentaire à destination des étudiants *via* des paniers repas et des épiceries sociales. Dès avant la crise du covid-19, le constat d'une précarisation de nos étudiants nous a amenés à accélérer leur accompagnement. Pour finir, je rappellerai que nous aidons nos étudiants par un système de bourse interne. Par ailleurs nous avons débloqué des fonds pour aider les ultramarins étudiant en métropole à rejoindre leurs familles.

Mme Alexandra Houy, responsable du pôle bénévolat et jeunesse à la direction des activités bénévoles et de l'engagement de la Croix-Rouge française. - Dès le début de la crise, sur nos 60 000 bénévoles, nous en avons perdu près de 12 000, âgés de plus de soixante ans.

Or cette tranche d'âge est surreprésentée dans les bénévoles de la distribution de l'aide alimentaire. Nous parvenons néanmoins à maintenir une aide alimentaire dans tous les territoires grâce aux autres bénévoles et aux jeunes.

Sur nos 1 000 implantations locales, nous avons 800 centres de distribution et 80 épiceries sociales. Depuis le début de la crise, nous avons chiffré l'augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires à 20 %. Pour lutter contre la réticence des jeunes à s'adresser à des associations comme la Croix-Rouge ont mis en place des dispositifs itinérants, comme à Tours où fonctionne le dispositif « Petit caddie ». Mis en place par des jeunes, il permet de renforcer l'engagement comme un rempart contre l'isolement social. Ainsi, la question fondamentale de la santé mentale des jeunes devra rapidement être prise à bras-le-corps, leur engagement étant une partie de la réponse car c'est un rempart contre l'isolement social.

Le public étudiant est différents de celui auquel nous nous adressons habituellement. Le partenariat avec un Crous ou une association étudiante peut s'avérer difficile. Accompagner des jeunes nous permet donc de nous ouvrir à un nouveau public, de nous trouver en situation de pair à pair, ce qui est très stimulant.

S'agissant du ticket à un euro, le recul est insuffisant pour savoir si cette mesure a permis une diminution de fréquentation de l'aide alimentaire. Nous savons néanmoins que plusieurs difficultés s'étaient fait jour, notamment l'accessibilité et le fait qu'ils n'étaient, parfois, pas ouverts le week-end.

Nous sommes donc convaincus qu'une garantie jeune ou un revenu minimum élargi pourrait permettre à de nombreux jeunes d'aborder bien plus sereinement leurs études. Il est en tout cas certain qu'on ne peut rester sur cette urgence du quotidien.

M. Julien Meimon, président de l'association Linkee. - Effectivement, à la crise sanitaire s'ajoute la crise sociale, qui aura des conséquences à beaucoup plus long terme. De nombreuses associations étudiantes sont nées durant cette période, partout sur le territoire ; elles sont d'une grande efficacité sur le terrain et sont parfois des modèles de résilience durant cette période de crise. Je veux sur ce point saluer le travail effectué par AGORAé.

La précarité étudiante n'est pas née avec le confinement, mais elle s'est aggravée, et l'association Linkee s'est attachée à attirer l'attention des responsables sur cette réalité.

Née il y a cinq ans d'une ambition : développer une aide alimentaire durable à partir d'inventés et de bons produits, notre association a constaté, dès le premier confinement et de concert avec le Secours populaire, les Restos du coeur, la mairie de Paris et le Crous, que beaucoup de jeunes étaient présents, étudiants ou non. Nous avons alors décidé de la création d'un dispositif *ad hoc* dédié aux étudiants, pour la rentrée universitaire de 2020. C'est ce dispositif que nous animons depuis lors.

Depuis octobre 2020, ce dispositif représente quelque 163 distributions, 20 lieux de distributions en Île-de-France et, chaque mois, 160 000 repas. Notre équipe très motivée s'appuie sur des partenariats institutionnels ainsi que sur la solidarité entre les associations.

Notre distribution, qui a connu un certain succès médiatique, se base sur quatre piliers.

Premièrement, l'accueil inconditionnel : une carte d'étudiant suffit pour venir. Nous partons du principe que ceux qui viennent vers nous en ont besoin. La contrepartie est un suivi *a posteriori* des étudiants que nous accueillons. Nous avons donc lancé une enquête sociologique quantitative et qualitative pour identifier qui sont ceux qui viennent aux distributions et quels sont les ressorts de leur précarité, pour être ainsi en mesure d'informer les pouvoirs publics sur la nature de la précarité en temps de crise. Nos résultats portent aujourd'hui sur quelque 3 000 étudiants, ce qui n'est pas négligeable.

Deuxièmement, nous avons fait le choix de distribuer des colis d'alimentation durable constitués de fruits et légumes bio récupérés ou achetés, ainsi que de produits frais. Nous voulons donner la possibilité de cuisiner aux étudiants qui le peuvent et avons à cet effet institué des ateliers de cuisine solidaire. Les colis pèsent 7 kg, ce qui permet aux étudiants qui vont aux deux distributions par semaine de tenir une semaine et d'évacuer la question alimentaire de leur charge mentale.

Troisièmement, nous avons fait le choix de proposer des lieux de distribution particuliers. Beaucoup d'étudiants étant rétifs à l'idée d'aller aux Restos du coeur, nous avons choisi de privilégier des lieux non stigmatisants et nous nous sommes adressés aux restaurants et bars fermés. De la même manière, ce sont des étudiants qui sont les bénévoles sur place, certains étant également bénéficiaires, ce qui permet d'abolir la frontière entre celui qui aide et celui qui reçoit et de créer du lien social.

Quatrièmement, nous avons voulu proposer une ambiance chaleureuse : des étudiants viennent jouer de la musique et contribuer au bien-être de chacun lors de ces distributions.

Nous nous sommes volontairement liés à des associations s'occupant d'autre chose que l'aide alimentaire, à l'instar de celles soignant la détresse psychologique des étudiants, proposant des produits d'hygiène - des kits d'hygiène sont présents dans toutes nos distributions - et traitant de la question de l'accès aux droits, de la santé ou du logement. Notre idée est que, dans nos lieux de distribution, toutes les précarités puissent être prises en charge grâce à la présence d'acteurs très divers. Notre étude nous révèle d'ailleurs qu'il n'y a pas une mais des précarités étudiantes : notre travail est de jouer le rôle de filet de sécurité durant la crise, en nouant des partenariats de long terme avec des associations aux actions complémentaires aux nôtres.

Mme Élise Nuret, vice-présidente de l'association AGORAé. - Comme cela a été dit, la précarité étudiante n'est pas une problématique nouvelle. La FAGE a créé le projet AGORAé il y a dix ans en ouvrant la première antenne à Lyon en 2011. Aujourd'hui, ce sont 27 AGORAé qui distribuent chaque jour à de nombreux étudiants des produits alimentaires, hygiéniques ou d'entretien. Si la précarité étudiante a largement été médiatisée depuis 2019 et durant cette crise, les dispositifs mis en place ne sont pas pérennes. Il nous semble pourtant important qu'ils soient poursuivis *via* des accompagnements quotidiens.

Le projet AGORAé est fait par et pour les étudiants, ce qui permet d'être le plus au fait des problématiques quotidiennes. Nos épiceries accueillent sans condition de ressources, même si, au vu de la demande, il est impossible d'aider tout le monde. Avec l'aide de la FAGE et des territoires, de nombreuses AGORAé ont été créées partout en France. À Paris, nous avons distribué 1 000 paniers en mars dernier, ce qui constitue un très petit chiffre en comparaison de la demande. Les témoignages des étudiants ont également été très frappants, certains nous disant qu'ils n'avaient pas mangé durant plusieurs jours - je me souviens d'un témoignage faisant état d'une pomme pendant tout un week-end ! Parallèlement au dispositif pérenne des épiceries, nous distribuons des repas chauds - 4 000 depuis le mois de janvier.

Les profils d'étudiants que nous rencontrons sont très variés : famille à l'étranger qui ne peut pas aider, rupture familiale, coût onéreux des études, écoles qui ne proposent pas d'aide sociale, accès aux bourses limité ou perdu. Les étudiants étrangers, qui n'ont pas accès aux bourses, représentent 80 % des étudiants que nous accueillons.

Les achats de matériel indispensable ont fragilisé le budget alimentaire de nombreux étudiants, tout en contribuant à leur endettement. Je ne peux qu'aller dans le sens de ce qui a été dit sur le non recours des étudiants à l'aide alimentaire, même si leur précarité alimentaire est aujourd'hui assez banalisée. Les associations étudiantes, par leur proximité avec les étudiants, peuvent permettre d'abaisser cette barrière.

S'agissant des partenariats, nous avons essentiellement travaillé avec l'Université de Paris et Sorbonne université, qui nous fournissent aides financières, lieux, accompagnement et aide à l'organisation. Depuis cinq ans nous travaillons avec les Crous, la mairie de Paris et, d'une manière générale, avec les collectivités territoriales. Comme Linkee, nous reprenons les invendus tout en essayant de nous organiser de manière écologiquement responsable.

Nous avons constaté une forte hausse de la mobilisation étudiante : 250 bénévoles sont arrivés d'un coup au mois de novembre dernier. Nous avons également vu l'entraide nationale grâce aux nombreux contacts d'entreprises et d'associations dont nous avons bénéficié, même si, au vu de la demande, l'aide est toujours insuffisante.

Le repas du Crous à 1 euro a été une excellente initiative, néanmoins le repas était, jusqu'à fin janvier dernier, uniquement accessible aux étudiants boursiers et seulement mis en place dans les restaurants universitaires et non dans les cafeterias. En outre, la nécessité de disposer d'un compte bancaire n'a pas facilité les choses. Enfin, la qualité des repas proposés, tout du moins au début, n'était pas particulièrement qualitative.

S'agissant du ticket restaurant étudiant, cette mesure remet en cause l'équilibre nutritionnel des étudiants ainsi que la restauration écoresponsable et durable des Crous. De la même manière, elle a pour conséquence immédiate que les étudiants se rendent moins dans les lieux de vie que sont les Crous, ce qui aggrave leur isolement social.

S'agissant des pistes de réflexion, il existe déjà de nombreux dispositifs de solidarité. Il faudrait travailler à leur visibilité ainsi qu'à la coordination entre les différentes associations, qui fonctionne déjà très bien. Nous pouvons également proposer, dans une logique pérenne, de nouvelles alternatives financières aux étudiants, comme la garantie jeunes universelle, proposée par la FAGE, tout en valorisant les engagements étudiants, tels que le volontariat en service civique.

- Présidence de M. Stéphane Piednoir, vice-président -

M. Benjamin Flohic, directeur général de l'association Co'p1 - Solidarités étudiantes. - Merci pour cette invitation. C'est un honneur pour nous de présenter notre action et nos constats devant le Sénat. Notre association est non partisane, et son seul but est de porter assistance aux étudiants en situation de précarité. Créée il y a neuf mois en réaction à la crise sanitaire et à ses impacts sur les étudiants, elle compte aujourd'hui 500 membres, tous bénévoles et tous étudiants - d'où le retard d'Ulysse et ma propre participation par visioconférence : j'étais en partiel il y a encore une demi-heure ! Nous aidons 1 000 étudiants par semaine en Île-de-France, en organisant une distribution tous les jeudis dans le quatorzième arrondissement de Paris et deux distributions par semaine à la maison des initiatives étudiantes (MIE) de Bastille. Au début, au mois d'octobre 2020,

nous aidions 150 étudiants par semaine ; nous distribuons à présent à un millier d'étudiants des paniers de 8 à 10 kg, d'une valeur d'environ 35 euros, qui doivent leur permettre de tenir la semaine en ayant suffisamment à manger ; nous incluons des produits d'hygiène - le tout avec des produits de bonne qualité : ce n'est pas parce qu'on est en situation de précarité qu'on n'a pas le droit de bien manger.

Notre association est construite par et pour les étudiants. C'est important, car certains bénéficiaires peuvent être réticents à aller à des distributions qui s'adressent à des personnes sans domicile fixe, par exemple. Vu le nombre d'étudiants qui ont sombré et les conséquences gravissimes engendrées par la crise sur les situations personnelles, nous ne pouvions accepter que l'aide que nous pouvions leur apporter soit perdue au motif qu'ils ne se seraient pas sentis légitimes à la recevoir. Ce sentiment, nous en avons beaucoup entendu parler. Certains étudiants ont fini par venir après n'avoir rien mangé pendant deux jours... Nous avons donc voulu casser cette barrière. C'est pourquoi nous rendons les distributions aussi sympathiques que possible, et tâchons de montrer qu'il n'y a aucune différence entre le fait d'être bénévole et d'apporter de l'aide et le fait d'avoir besoin de l'aide que nous proposons. Nos distributions se font avec de la musique, nous tutoyons les bénéficiaires, dont certains deviennent bénévoles à leur tour, nous organisons ensemble des activités comme des tournois de billards... Nous essayons de légitimer et de normaliser le fait d'être aidé par ses pairs quand on se trouve dans une situation compliquée.

Nous avons mis en place des systèmes de parrainage et de suivi pour chaque étudiant, s'il le souhaite, afin d'accompagner au mieux les besoins de chacun. Nous avons également achevé la semaine dernière une étude de 60 pages sur le profil des étudiants bénéficiaires. Beaucoup de nos bénévoles ont travaillé sur cette étude, lancée dès la création de l'association. Elle répond à trois questions : qui sont les bénéficiaires ? Comment adapter nos distributions en fonction des besoins de chacun, notamment en produits d'hygiène et de première nécessité ? Quelle est l'ampleur des effets de la crise sur les étudiants ?

L'étude a révélé une explosion de la précarité étudiante - qui n'a pas commencé avec la crise, naturellement. Plus de mille étudiants ont répondu à l'enquête et nous ont apporté leurs témoignages, qui nous permettent de mettre des mots sur les chiffres. Le premier chiffre qui ressort de notre étude est que 79 % des bénéficiaires qui ont répondu à l'enquête sollicitaient une aide alimentaire pour la première fois à la rentrée 2020. C'est pire que ce à quoi on pouvait s'attendre : huit étudiants sur dix sont devenus précaires du fait de la crise, c'est une catastrophe sociale absolue ! Un étudiant sur deux, dans notre enquête, affirme ne pas manger à sa faim de manière répétée. Ce fait est corroboré par les témoignages apportés par nos discussions avec les bénéficiaires : plusieurs fois par semaine, on saute un repas, on se couche le ventre vide, on arrive en fin de

semaine en ne pouvant plus manger de toute la journée avant de venir à la distribution du vendredi soir ou du samedi midi...

M. Ulysse Guttmann Faure, président de l'association Co'p1 - Solidarités étudiantes. - Ces chiffres sont marquants, en effet : 79 % des étudiants reçoivent une aide pour la première fois. Ce sont de nouveaux précaires, ce qui induit une difficulté supplémentaire sur le plan psychologique, puisqu'ils découvrent cette précarité - parce qu'ils ont perdu leur emploi, parce que le chômage partiel leur a fait perdre 20 % ou 30 % de leurs revenus, ou parce que leurs parents ne peuvent plus les aider.

D'autres chiffres sont très parlants. Par exemple, sept bénéficiaires sur dix sont des étudiantes. La précarité touche donc majoritairement des femmes. Pourquoi ? Quelles solutions ? L'explication par la précarité menstruelle et le coût des produits d'hygiène n'est pas suffisante.

Autre pourcentage intéressant : 63 % des bénéficiaires sont des étudiants étrangers. Et 27 % seulement des étudiants qui nous sollicitent sont boursiers. Ce critère, qui est l'un des principaux pour chiffrer la précarité chez les étudiants, est largement dépassé avec cette crise sanitaire et économique. Les étudiants étrangers ne sont pas boursiers, par définition... C'est pourquoi nous n'avons pas conditionné notre aide au fait d'être boursier : notre seul critère est d'être étudiant et de se sentir en difficulté. Notre étude a complètement conforté cette intuition, d'autant que les bourses renvoient à la situation de l'année n-1, voire n-2...

La découverte de la précarité a des conséquences psychologiques extrêmement fortes sur les étudiants. Des dispositifs ont été mis en place, comme le chèque psy. Ils vont dans le bon sens, mais il faut aller plus loin. Par exemple, nous distribuons des produits d'hygiène, mais 55 % des étudiants qui nous sollicitent ne parviennent pas à subvenir à leurs dépenses de santé. Un étudiant me disait la semaine dernière qu'il n'avait pas les 3 euros pour se payer du dentifrice et se laver les dents tous les jours... En d'autres termes, plus de la moitié des étudiants qui sont en difficulté font des choix qu'ils ne devraient pas faire pour leur santé.

Ces constats sont quelque peu effrayants. Ils doivent nous conduire à réfléchir sur les critères d'attribution des bourses.

M. Stéphane Piednoir, président. - Vos constats sont convergents sur le fait que les premières sollicitations d'aide alimentaire sont majoritaires dans le public étudiant auquel vous vous adressez. Cela permet d'espérer que la situation se rétablira avec le retour à la normale, et que ces aides deviendront moins indispensables.

Vous avez évoqué une forte mobilisation de bénévoles. Avez-vous également enregistré une hausse significative du montant des dons ? La générosité, la solidarité des Français s'est-elle accrue durant cette période ?

Des étudiants ont été amenés à abandonner leur logement très tôt durant le premier confinement, et à nouveau au cours de cette année universitaire. Ils sont désormais chez leurs parents, qui eux-mêmes peuvent être confrontés à des difficultés financières. Comment aller chercher ces étudiants pour faire en sorte que leur précarité soit aussi résorbée, autant que faire se peut ? C'est certainement plus compliqué...

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci pour vos interventions précises, qui répondent bien à nos interrogations - je pense notamment à la dernière intervention, sur la question de l'efficacité du système de bourses, qui nous interpelle depuis le début de cette mission. Vous avez indiqué que les jeunes femmes semblent plus affectées encore par les difficultés - ainsi que les étudiants étrangers, mais pour ceux-ci, il y a des explications évidentes : absence d'accès au système de bourse, éloignement de la famille, etc. Avez-vous tous affaire à un plus grand nombre d'étudiantes que d'étudiants ? Avez-vous des éléments d'explication sur ce point ?

M. Patrice Douret. - Quelque 26 % des familles que nous accueillons sont monoparentales, et 86 % de ces familles-là ont des femmes à leur tête. Pour ces femmes, il faut à la fois s'occuper des enfants et de la vie quotidienne et essayer de trouver un emploi. Et lorsque l'on a un emploi, se pose la question des horaires : il est très difficile de s'en sortir quand on a une charge de famille.

Pour rappel, les Restos du coeur n'avaient pas vocation à aller exercer leur activité au sein des Crous. Nous avons voulu surmonter la difficulté, pour les étudiants et étudiantes, d'aller vers nos centres de distribution, qui n'étaient pas forcément à proximité - même si des dizaines de milliers d'étudiants les fréquentaient déjà avant la crise. Quand nous ouvrons des centres d'activités, nous constatons une très forte proportion d'étudiantes. Sans doute occupent-elles des emplois plus précaires, dans la distribution, dans l'entretien - et souvent, ces emplois ne sont pas aussi bien payés que les emplois considérés comme masculins.

Depuis un an, la crise a mis en évidence la générosité des Français. Les Français sont un peuple très généreux, non seulement de leur argent, mais de leur temps. En mars, nous avons fait un appel au télébénévolat pour les seniors : nous avons reçu plus de 10 000 candidatures en quelques jours ! Peut-être devrait-on mieux en tenir compte, en donnant par exemple la possibilité aux employeurs de permettre aux salariés de consacrer chaque année un peu de leur temps de travail - deux jours par exemple- à une association de solidarité.

Nous devons réfléchir à la suite, au-delà des actions immédiates qui relèvent du sauvetage - pour lesquelles les pouvoirs publics ont été très présents. Nous devons préparer la prochaine crise dès maintenant. Cela implique de prendre en compte la question du bénévolat. Déjà, nous sommes capables de travailler ensemble et de nous mettre tous autour de la table, en

conservant notre liberté d'action, nos valeurs et nos tailles respectives. Reste à trouver des solutions pour intervenir en amont et non plus courir après la crise - sans doute en s'appuyant davantage sur le bénévolat, et en mettant en place un revenu, ou du moins un petit coup de pouce financier, permettant de se consacrer vraiment à une recherche d'emploi ou de finir ses études sereinement. On ne franchit pas la porte d'une association de solidarité par plaisir !

M. Julien Meimon. - La mobilisation est au fondement de notre action : nous avons largement compté sur l'élan de générosité qui est disponible en France. Cette mobilisation prend d'ailleurs plusieurs formes : au-delà du don financier, il y a le don alimentaire. Nous récupérons des invendus de très bonne qualité, frais, que nous allons chercher tous les jours et avec lesquels nous constituons des colis de très haute qualité, car ils n'ont aucunement vocation à finir à la poubelle. Or 10 millions de tonnes d'invendus sont détruites chaque année, malgré les lois qui ont été votées pour limiter le gaspillage alimentaire. L'engagement citoyen est au fondement de notre action, comme la capacité de résilience des personnes et des associations qui les mobilisent en période de crise. Nous avons enregistré un afflux de bénévoles, de dons financiers, de dons alimentaires... Il y a quelque chose de très affectif dans cette démarche. De fait, l'évolution du paysage audiovisuel fait qu'on en appelle moins à la réflexion qu'à l'affectif, voire à l'indignation. Nous en profitons ! Nombreux sont ceux qui, en voyant les files d'attente d'étudiants, se sont indignés.

Mais cela ne peut pas tenir sur le long terme : nous ne sommes pas une entreprise de communication. Il faut donc prévoir la suite, et anticiper dès maintenant ce qui va se passer à la rentrée. Nous pensons que beaucoup d'étudiants vont retrouver une forme de sécurité. Mais ceux qui ont décroché mettront beaucoup de temps à retrouver un équilibre. Nous devons donc être là pendant toute la durée de la crise.

Depuis le début, nous avons sollicité des associations spécialisées dans l'aide au logement pour qu'elles soient présentes lors de nos distributions. Nous ne prenons pas en charge directement le problème du logement, mais nous avons connaissance de cas très concrets. Il y a peu de temps, nous avons vu des étudiants qui se retrouvaient sans domicile, en particulier à Paris, vu le niveau des prix. De fait, le logement consomme une grande partie du maigre budget dont disposent les étudiants. C'est un point majeur dans la question du reste à vivre des étudiants, de même importance que celles de l'hygiène et de la détresse psychologique, quand on parle de précarité étudiante.

Sur la proportion de femmes aux distributions, nos chiffres sont assez cohérents avec ceux qui ont été avancés ou ceux qui ont été donnés dans la presse à plusieurs reprises. J'attendrai les résultats définitifs de l'étude de fond que nous avons menée pour donner des explications structurées. Peut-être que, lorsque les étudiants sont en couple, comme dans beaucoup de cas dans la vie, c'est la jeune femme qui va chercher le colis alimentaire plutôt

que le jeune homme. La diversité des situations est extrême : célibataires, couples, couples avec enfants... Beaucoup de nos bénéficiaires, en tous cas, n'imaginaient pas se trouver dans cette situation aujourd'hui.

Mme Victoire Jasmin. - Votre action est très importante. Je me trouve en Guadeloupe, mais j'ai bien vu la détresse de certaines personnes, en métropole comme outre-mer. Bravo pour la complémentarité de vos actions. Pour les femmes, l'hygiène corporelle pèse davantage dans le budget - nous avons été sensibilisés à la précarité menstruelle par de nombreux courriers sur ce sujet. On peut comprendre la difficulté des étudiants à se rendre aux distributions. Ils n'auraient jamais imaginé devoir solliciter de l'aide alimentaire ! Les réseaux sociaux ont diffusé les images de files d'attente d'étudiants, mais certains n'en parlent pas à leur propre famille... Peut-être faudrait-il veiller à ce que ceux-ci ne puissent pas être reconnus. À cet égard, en tous cas, l'implication des étudiants eux-mêmes dans les distributions est capitale. Il faut continuer, et notre mission est vraiment bienvenue. La santé mentale est aussi un thème important afin de préparer l'après-crise.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Y a-t-il une proportionnalité entre la mobilisation des Français et l'indignation qu'ont pu susciter certaines images ? Les moyens sont-ils adaptés pour donner suite à cette indignation ? Il est important que celle-ci se transforme en mobilisation. De nombreux Français ont été choqués par ces images de files d'attente mais, concrètement, que peuvent-ils faire ?

M. Stéphane Piednoir, président. - Vous avez parlé de partenariats avec les particuliers et avec les pouvoirs publics, mais assez peu avec les entreprises. Pouvez-vous nous en dire plus sur ce point ?

Mme Élise Nuret. - Oui, nous avons été énormément aidés, et pas seulement par les étudiants qui sont venus bénévolement prêter main forte. Beaucoup d'entreprises, justement, nous ont contactés, secteur par secteur, pour faire don de produits. Par exemple, un producteur de thé nous a offert plus de 10 000 sachets ! Des particuliers nous aident soit en nous donnant de l'argent, soit en faisant des courses et en nous les déposant. Des étudiants aident pour les collectes et, en diffusant le message à leurs proches, nous aident à construire un réseau. Certains professionnels se sont mobilisés, et notamment beaucoup d'enseignants, en collège, en lycée ou en plus petites classes, qui ont souhaité sensibiliser leurs élèves et futurs étudiants à la précarité, en organisant des collectes. Des restaurateurs, aussi, nous ont beaucoup aidés. Comme leurs établissements ont été fermés, beaucoup de leurs produits se seraient périmés dans l'année : ils nous en ont fait don avant. Des cinémas, des entreprises du monde de l'agriculture nous ont fait des dons, aussi. Les 4 000 repas chauds dont je parlais tout à l'heure sont préparés grâce à un restaurateur du quatrième arrondissement.

La mobilisation est-elle proportionnelle à l'indignation ? En tous cas, celle-ci permet de faire connaître une situation sur les réseaux sociaux et d'inciter certaines personnes ou entreprises à agir pour aider.

Certains étudiants ont dû retourner chez leurs parents à cause de la crise. Comme AGORAé est un réseau national, nous pouvons continuer à les soutenir, même s'ils changent d'adresse. L'association générale des étudiants de Paris, l'AGEP, possède un pôle de défense des droits qui a pour mission d'accompagner les étudiants en difficulté et peut les aider, sur toutes les questions universitaires comme sur la question du logement.

Enfin, concernant la précarité des étudiantes, on constate que les écarts salariaux entre les hommes et les femmes se retrouvent aussi dans les emplois étudiants. Une étude de la FAGE montre que la précarité menstruelle est répandue. Lorsqu'une étudiante dispose d'à peine quelques euros pour manger, elle n'a pas les moyens de dépenser 15 euros chaque mois pour acheter les protections nécessaires. Le problème est aggravé du fait que les produits d'hygiène féminins sont plus chers que ceux des hommes. C'est aussi une des raisons qui explique que les femmes soient plus nombreuses à solliciter l'aide de la Croix-Rouge.

Mme Alexandra Houy. - La Croix-Rouge a mis en place depuis avril 2020 une plateforme « Croix-rouge chez vous » avec un numéro vert pour centraliser les offres de bénévolat : on en a recensé 14 000 ! Pendant le premier confinement, on a croulé sous les demandes. Était-ce l'effet de surprise, la volonté de sortir ? En tout cas, cela a permis à chacun de redécouvrir l'échelon de proximité. Nous avons lancé l'opération « Confinés et solidaires » pour développer le bénévolat de voisinage, comme nous l'avions fait pendant la canicule. Toutefois, depuis novembre, la mobilisation baisse : alors que nous comptons 1 000 candidatures par semaine, on en compte désormais 250 sur quinze jours.

M. Ulysse Guttmann-Faure. - Je souhaite d'abord remercier la Croix-Rouge pour son action, très utile pour tous les étudiants sans domicile fixe ou sans-abri. Les dispositifs associatifs ont permis de répondre à la crise. Les Crous et les assistantes sociales sont très sollicités.

Les dépenses des femmes, et des étudiantes, sont en effet plus importantes que celles des hommes. Même si l'écart peut sembler faible - quelques centimes pour les rasoirs par exemple -, c'est beaucoup pour des personnes qui ont déjà des difficultés pour se nourrir. Les différences concernent aussi l'engagement : sur nos 500 bénévoles, 80 % sont des femmes. Les femmes s'engagent davantage. Je note aussi que les emplois qui ont été supprimés avec la crise étaient plutôt féminins - métiers du social, *baby-sitting*, événementiel, etc. - tandis que les métiers manuels ou dans la sécurité ont été davantage préservés. Les dispositifs d'aide ne répondent pas à la situation : le chômage partiel n'est pas adapté au babysitting, tandis que la rémunération dans l'événementiel repose surtout sur des extras.

J'attire aussi votre attention sur le développement des cas d'étudiants endettés à cause de la crise : 15 % des étudiants qui nous sollicitent sont endettés - prêts à la consommation, prêts pour payer leurs études à cause de l'impossibilité de travailler -, la moitié pour des encours supérieurs à 15 000 euros. Cela signifie que certains auront du mal à rembourser et que la crise aura des conséquences à long terme pour ces étudiants. L'éloignement représente aussi un coût : 92 % des étudiants qui nous sollicitent ne vivent plus chez leurs parents. Il s'agit d'étudiants étrangers ou de province qui sont montés à Paris pour finir leurs études. Il serait judicieux de revoir le dispositif d'aides au logement pour que le coût du logement ne soit pas un obstacle.

M. Stéphane Piednoir, président. - Je vous remercie pour votre engagement. Nous espérons tous que la crise ne se pérennisera pas.

JEUDI 20 MAI 2021

« Emploi étudiant, salariat, apprentissage » - Table ronde

M. Julien Berthaud, Université de Bourgogne, co-auteur de *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie* (2019), Mme Vanessa Pinto, maître de conférence en sociologie à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne (URCA), auteure de *À l'École du salariat. Les étudiants et leurs « petits boulots »* (2015), M. Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf), M. Frédéric Sauvage, président de l'Association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (Anasup), Mme Muriel Jougleux, vice-présidente « Partenariats et Professionnalisation » de l'Université Gustave Eiffel - Marne la Vallée, Mme France Vélazquez, vice-présidente déléguée à la formation professionnelle de l'Université de Cergy (CY Cergy - Paris Université)

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous remercie de participer à cette nouvelle audition de notre mission d'information sur la vie étudiante.

Je rappelle que notre mission d'information, qui résulte d'une demande du groupe Union centriste du Sénat, a désigné comme rapporteur le président de la commission de la culture, M. Laurent Lafon. Elle a mené des auditions sur de nombreux thèmes, notamment la santé psychologique, le logement, la précarité, ou encore les problématiques très spécifiques des jeunes des outre-mer étudiant dans l'hexagone.

Nous souhaitons aborder avec vous la problématique primordiale de l'emploi étudiant, car nous savons qu'environ un étudiant sur deux occupe un travail. Pendant la période de pandémie, la disparition des « petits boulots » a été une des causes principales de la précarité étudiante. Des étudiants se sont retrouvés, en très peu de temps, sans aucun revenu.

Nous avons abordé ce point lors de notre réunion du 6 mai sur l'aide alimentaire. Au cours de cette audition, les associations caritatives nous ont expliqué à quel point cette précarité était difficile à vivre. Le président des Restos du coeur nous a ainsi signalé que son association n'était pas habituée à rencontrer des étudiants lors des maraudes. Que des étudiants soient sans domicile et aient besoin d'être secourus dans ce contexte inhabituel pour eux prouve que la situation est grave et inquiétante.

Parallèlement, nous avons souhaité vous entendre sur le sujet important de l'alternance. Le président de l'université de La Rochelle nous a expliqué combien son université avait travaillé dans ce domaine pour développer ces filières.

La première séquence de cette table ronde est centrée sur l'emploi étudiant. Je salue M. Julien Berthaud, co-auteur de l'ouvrage *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie*, publié en 2019. Nous entendrons également sur cette thématique Mme Vanessa Pinto, maître de conférences en sociologie à l'université de Reims-Champagne-Ardennes (URCA) et auteure de l'ouvrage *À l'École du salariat. Les étudiants et leurs « petits boulots »*, paru en 2015.

Pour notre seconde séquence qui concerne l'alternance, je donnerai successivement la parole à M. Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf), M. Frédéric Sauvage, président de l'Association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (Anasup), à Mme France Vélazquez, vice-présidente déléguée à la formation professionnelle de l'université de Cergy, puis à Mme Muriel Jougleux, vice-présidente « Partenariats et Professionnalisation » de l'université Gustave Eiffel - Marne-la-Vallée. Mesdames, messieurs, vous avez reçu en amont de cette table ronde un questionnaire précisant les attentes de la mission d'information. Je vous laisse organiser vos propos à votre guise pour y répondre. Nous allons aborder sans plus tarder la première séquence de cette table ronde.

M. Julien Berthaud, co-auteur de l'ouvrage *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie* (2019). - Les éléments que je vais vous présenter sont issus de l'ouvrage *Salariat étudiant, parcours universitaires et conditions de vie*, co-écrit avec Jean-François Giret, Catherine Béduvé et Georges Solaux. Jean-François Giret, que vous aviez sollicité aussi, vous prie d'excuser son absence aujourd'hui.

L'objectif du travail mené dans le cadre de cet ouvrage était de disposer d'un regard longitudinal sur le salariat étudiant. En effet, la plupart des enquêtes - notamment de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) - se focalisent sur une seule année. Notre objectif était de suivre les étudiants sur plusieurs années, en observant l'évolution de leur situation vis-à-vis du salariat tout au long de leur parcours.

Nous avons mené une enquête quantitative dans ce but. Nous nous sommes adressés aux étudiants ayant répondu à l'enquête de l'OVE en 2013, que nous avons réinterrogés pendant trois ans. Parmi les 1 867 étudiants interrogés, un tiers concerne chacune des trois années de licence. La moitié de cet échantillon est composé d'étudiants salariés.

Parallèlement, nous avons mené environ dix entretiens par an, afin de cibler des populations particulières d'étudiants - notamment des étudiants ayant abandonné leurs études en raison de leurs activités rémunérées ou à cause de difficultés financières.

Lorsque nous raisonnons sur une année, nous savons qu'environ un étudiant sur deux travaille. En agrégeant les données sur quatre ans, nous avons constaté que plus de 60 % des étudiants avaient exercé une

activité rémunérée pendant au moins une année et qu'un peu moins de 10 % des étudiants interrogés avaient travaillé de manière récurrente durant les quatre années.

Nous avons cherché à analyser les effets du salariat en termes de réussite étudiante. Nos résultats montrent globalement qu'il existe des effets plutôt négatifs. Plus le salariat est récurrent, plus les taux de réussite annuelle et de poursuite d'études sont faibles. En outre, on constate un allongement de la durée des études. Plus le salariat est récurrent, plus la part d'étudiants « à l'heure » à la fin de leurs études diminue.

Par ailleurs, nos travaux ont montré que plus le salariat est récurrent, plus la probabilité d'abandonner ses études avant l'obtention du niveau souhaité est élevée. En début de parcours, les étudiants justifient souvent l'abandon de leurs études par des ressources financières insuffisantes tandis qu'en fin de trajectoire, les étudiants salariés évoquent davantage leur manque de motivation à poursuivre des études. Notons que les étudiants salariés sont beaucoup plus nombreux à évoquer un manque de motivation que les étudiants non-salariés. Pour les étudiants salariés, on constate donc des tensions à la fois financières et vocationnelles, pouvant provoquer le basculement vers l'arrêt ou l'abandon des études.

En outre, les étudiants exerçant une activité salariée récurrente déclareront beaucoup plus souvent des changements dans leur manière d'étudier (davantage d'isolement, moins de présence à la bibliothèque universitaire et davantage de travail à des heures où ils sont fatigués). Ces étudiants seront également beaucoup plus nombreux à diminuer leur temps d'études et de loisirs à cause de leur travail.

Nous avons étudié d'autres caractéristiques pouvant influencer la réussite, l'abandon et les manières d'étudier. Lorsque la durée de 18 heures de travail par semaine est dépassée, nous avons pu remarquer un effet très négatif sur la réussite des étudiants salariés. Cependant, les effets sont plutôt neutres lorsque le temps de travail est inférieur à huit heures.

On observe également un effet très négatif sur la réussite lorsque les étudiants sont obligés de travailler durant la période de révision avant les examens. À l'inverse, quand les étudiants déclarent que leur activité rémunérée est en lien avec leurs études, les effets sont moins négatifs, voire favorables, en raison d'un effet de compensation.

Dans le même sens, lorsque des étudiants travaillent sur le campus, les effets du salariat sont moins négatifs ; ils peuvent même être neutres, car le temps de transport est réduit et la socialisation étudiante est accrue.

À la fin de notre étude, nous avons formulé quelques pistes de recommandation. Notre idée est d'inciter les étudiants à réduire le nombre d'heures travaillées et de compenser ces heures non travaillées, indispensables au budget étudiant.

S'agissant des universités, les initiatives concernant la gestion de l'emploi du temps devraient être généralisées, afin de faciliter les possibilités de cumul emploi-études. Une information devrait également être réalisée auprès des étudiants, de sorte qu'ils connaissent mieux les dispositifs mis en place. En outre, davantage d'emplois devraient être proposés sur le campus.

De plus, les employeurs devraient être encouragés à libérer les étudiants avant leurs périodes d'examen. Des solutions sont à trouver pour faciliter les stages ou les mobilités des étudiants salariés. Nous observons en effet qu'un tiers des étudiants interrogés n'ont pas pu réaliser un stage, car ils occupaient déjà un emploi.

Notons que le salariat n'a pas que des effets négatifs pour les étudiants. Dans nos enquêtes ainsi que dans les enquêtes « Génération » menées par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), on constate que les étudiants valorisent massivement les activités salariées exercées parallèlement à leurs études. On observe également que l'emploi permet aux étudiants de développer leur connaissance du milieu professionnel ainsi qu'un certain nombre de compétences.

En outre, les effets sur l'insertion sont positifs, mais seulement si les étudiants parviennent à obtenir leur diplôme parallèlement à leur emploi. Les effets seront d'autant plus positifs si l'emploi étudiant exercé est un emploi qualifié.

Mme Vanessa Pinto, maître de conférence en sociologie à l'université de Reims-Champagne-Ardennes (URCA), auteure de *À l'École du salariat. Les étudiants et leurs « petits boulots »* (2015). - Je vais aborder essentiellement les aspects les plus structurels. Si vous le souhaitez, je pourrais ensuite évoquer les effets de la crise sanitaire, qui a beaucoup frappé les étudiants étrangers ainsi que les étudiants les plus âgés.

Selon l'enquête de l'OVE, en 2016, 46 % des étudiants ont exercé une activité rémunérée pendant l'année. Parmi eux, 45 % ont effectué un stage, de l'alternance ou une activité liée aux études telle que l'internat en médecine, tandis que 36 % ont exercé une activité non liée aux études correspondant à moins d'un mi-temps et que 19 % ont eu, à mi-temps ou davantage, une activité non liée aux études.

Ces activités rémunérées sont très différenciées socialement. Parmi les enfants de cadres, les emplois occasionnels tels que le *baby-sitting* ou les cours particuliers prédominent dans les premières années d'études. Puis ils sont remplacés par les stages rémunérés et les activités liées aux études. À l'opposé, chez les enfants d'ouvriers prédominent les stages de premier cycle - peu rémunérés - et les activités non liées aux études - tels que vendeur ou caissier dans la grande distribution.

Ces inégalités se retrouvent au niveau des filières d'études. Dans les facultés de santé ou dans les grandes écoles d'ingénieurs ou de commerce, où les enfants de cadres sont surreprésentés, les activités les plus intégrées

aux études dominant. À l'opposé, dans les facultés de lettres et de sciences humaines, au recrutement plus populaire, la part des activités non liées aux études est beaucoup plus élevée. De même, en section de technicien supérieur (STS), au recrutement également populaire, les activités sans liens avec les études sont majoritaires, même si elles sont moins fréquentes et moins intensives. Quant aux élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), souvent issus des classes supérieures, ils exercent rarement une activité rémunérée en cours d'année.

En somme, tout au long de leurs études, les enfants de cadres, très souvent aidés financièrement par leurs parents, exercent des activités rémunérées, soit très occasionnelles, soit complémentaires de leurs études, voire susceptibles de leur faciliter l'accès ultérieur à des emplois qualifiés. À l'opposé, les emplois des enfants d'ouvriers, et notamment des filles, peuvent entraver leurs études. Nous savons en effet qu'une activité rémunérée peut d'autant plus nuire à la réussite des études qu'elle est éloignée de celles-ci et exercée intensivement.

Dans le but de comprendre les logiques selon lesquelles les étudiants exercent un emploi, j'ai mené plusieurs entretiens auprès d'étudiants, ce qui m'a permis de distinguer trois logiques.

La première est la logique du provisoire, où l'activité rémunérée est éloignée des études suivies, mais exercée de façon occasionnelle et relativement distancée.

La deuxième est la logique de l'anticipation, lorsque l'emploi est perçu comme cohérent avec la filière suivie et comme préparatoire au métier projeté.

La troisième, la plus problématique, est la logique de l'« éternisation » et de l'enlisement dans l'emploi. Dans ce cas, l'emploi exercé provisoirement devient durable, au point de prendre peu à peu la place des études. Ces étudiants sont progressivement pris au jeu et au piège de leurs « petits boulots ». Cette logique est problématique, car ces étudiants réalisent souvent trop tard que les perspectives de promotion dans ce type d'emploi sont réduites. Ils découvrent amèrement que, sans diplôme du supérieur, ils sont voués durablement à des emplois instables et non qualifiés - ce qui est statistiquement vrai.

Les étudiants concernés par la logique de l'« éternisation » dans l'emploi sont souvent des étudiants d'origine populaire, provenant des séries technologiques ou professionnelles du secondaire et démunis scolairement au sein de l'institution universitaire. Ces étudiants se sentent en quelque sorte relégués. Nous ne pouvons même pas dire que ces étudiants décrochent, car en réalité ils n'ont jamais réellement accroché à leurs études.

Dans ce contexte, ces étudiants voient dans l'emploi une sorte de voie de salut alternative. En effet, leur emploi leur offre une sociabilité, voire une reconnaissance qu'ils ne trouvent pas à l'université. Plusieurs qualifient

leurs collègues de « petite famille ». Ce travail se retrouve au centre de leurs occupations et de leurs préoccupations, au point d'exercer une sorte d'emprise sur eux.

Ces cas sont certes minoritaires sur un plan quantitatif, mais ils sont problématiques et montrent combien les emplois étudiants peuvent accentuer les inégalités.

Je vais examiner, à présent, sept des solutions habituellement préconisées en matière d'emploi étudiant.

Tout d'abord, les aménagements d'études, telles que les dispenses d'assiduité aux travaux dirigés (TD), censés permettre d'adapter la scolarité des étudiants salariés aux contraintes de leur emploi, constituent un vrai cadeau empoisonné. Les étudiants concernés ne peuvent pas acquérir des savoirs et savoir-faire fondamentaux puisqu'ils sont privés de TD. Ces aménagements d'études posent un problème de fond puisque les diplômes peuvent ainsi être délivrés sans que des savoirs et savoir-faire fondamentaux aient pu être acquis.

L'autre effet pervers des aménagements d'études ou d'un éventuel usage des *Massive Open Online Courses* (MOOCs) est qu'ils entraînent une démobilisation des étudiants salariés, en particulier des plus démunis scolairement. Ces derniers sont pris dans un cercle vicieux, car ces dispositifs les privent d'intégrations universitaires, ce qui peut les amener à s'investir davantage dans leur emploi et donc à s'éloigner encore des enjeux universitaires.

Certains proposent d'attribuer aux étudiants salariés des crédits ETCS au titre de leur emploi, leur permettant de valider leur diplôme. Or on imagine mal un étudiant en histoire ou en sciences physiques obtenir son diplôme grâce à son emploi dans un fast-food... Cette solution semble aberrante d'un point de vue pédagogique, à moins d'exclure ce type d'emploi de la validation, rendant ainsi ce dispositif très inégalitaire.

Une autre solution, mise en oeuvre depuis quelques années, concerne les emplois étudiants sur les campus. Or ce dispositif a des limites. Le financement de ces emplois relève des établissements, dont les budgets sont souvent restreints. Les contraintes en termes d'horaires propres à ces emplois ne permettent pas toujours de suivre correctement les cours. De plus, il existe un risque de voir là encore des fonctions pérennes, qui relèveraient des services publics, confiées de manière courante à des personnels temporaires.

Plusieurs travaux montrent que l'entrepreneuriat étudiant, quant à lui, décuple les inégalités. Pour les étudiants issus de familles favorisées, il peut déboucher sur des expériences valorisantes. En revanche, il mène les étudiants des milieux populaires vers des positions précaires, dans le cadre par exemple du micro-entrepreneuriat.

L'extension des stages et de l'alternance est parfois évoquée comme une solution. Rappelons que les étudiants passent de plus en plus de temps en stage, le plus souvent non rémunéré, et que les stages comptent de plus en plus pour obtenir un diplôme. Or, cette extension est problématique, car les années d'études sont de moins en moins consacrées à l'acquisition de savoirs et davantage à des périodes en entreprise, dont l'apport en termes d'insertion est très aléatoire. Plus encore, la généralisation des stages et autres statuts temporaires tend à restreindre le volume des emplois stables et donc, paradoxalement, les perspectives d'insertion à l'issue des études.

Par ailleurs, plusieurs chercheurs ont montré que le système des prêts garantis par l'État, mis en place en Angleterre, s'est soldé par des résultats désastreux.

Une dernière solution permettrait, quant à elle, de résoudre les problèmes posés par l'emploi étudiant : l'amélioration réelle des aides publiques destinées aux étudiants avec, d'abord, dans l'immédiat, un élargissement des critères sociaux permettant d'accéder à une bourse ainsi qu'une élévation très nette de leur montant. Ces montants sont actuellement dérisoires au regard du coût de la vie. Plus de moyens doivent également être alloués aux logements, aux restaurants, aux services de santé et d'aide psychologique universitaire et à la vie étudiante.

Enfin, le meilleur moyen de lutter contre l'emprise exercée par certains emplois sur les étudiants et d'éviter l'abandon des études consiste à assurer un réel encadrement pédagogique, nécessitant la création de nombreux postes d'enseignants-chercheurs titulaires.

Le grand paradoxe est que les étudiants issus des milieux populaires, les plus démunis culturellement - soit ceux qui tireraient le plus profit d'un suivi pédagogique renforcé - sont voués aux filières où le nombre d'enseignants par étudiant est le plus faible.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Votre intervention montre l'utilité de la sociologie pour l'élaboration des politiques publiques.

J'aimerais que vous nous indiquiez les conséquences sur le statut des disciplines, notamment des sciences humaines.

Ensuite, je souhaite savoir si vous avez réalisé un travail équivalent pour d'autres établissements d'enseignement supérieur, comme les grandes écoles. Ces établissements peuvent mettre à disposition des étudiants des réseaux d'employeurs qui peuvent être valorisants pour leur cursus et leur permettre de trouver plus facilement des stages.

Par ailleurs, dans les statistiques que vous nous citez, quelle est la proportion d'étudiants boursiers devant impérativement recourir à des « petits boulots » ? Est-ce marginal ou, au contraire, de plus en plus courant ?

M. Julien Berthaud. - Je n'aurais pas forcément beaucoup d'éléments de réponse à apporter à vos questions.

Les filières de sciences sociales - typiquement en sociologie et en psychologie - comptent généralement davantage d'étudiants salariés. Le fait que le nombre d'heures de cours y soit moins important est peut-être un motif. Cette réalité tient aussi au profil social des étudiants. Ces filières comptent plutôt des étudiants d'origine modeste et issus de classe moyenne. Fatalement, ils sont plus souvent amenés à travailler.

Concernant les bourses, nous avons pu observer que beaucoup d'étudiants devenaient salariés car ils perdaient leur bourse. Les critères d'attribution des bourses sont peut-être à revoir. D'autres modes de ressources publiques pourraient être examinés pour permettre aux étudiants de compléter leurs revenus ou de percevoir un revenu au moins minimal.

Mme Vanessa Pinto. - Environ 38 % des étudiants sont boursiers sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur. Le chiffre est un peu supérieur en STS et un peu inférieur en classe préparatoire aux grandes écoles.

Les bourses ne suffisent pas à compenser les inégalités sociales. Certes, les boursiers sont 38 % à être salariés contre 49 % pour les non-boursiers. Néanmoins, ce pourcentage est tout de même élevé puisque les bourses ont vocation à leur éviter d'être contraints de travailler pour des raisons financières.

En outre, les boursiers salariés accèdent moins souvent que les non-boursiers à des stages rémunérés et à des activités liées aux études.

Par ailleurs, les boursiers sont davantage confrontés à des difficultés financières que les non-boursiers. Cette réalité apparaît notamment à partir des enquêtes de l'OVE.

Concernant les différences en fonction des études, quatre types de filières peuvent être distingués. D'abord, dans les filières de santé et dans les écoles d'ingénieurs et de commerce, les activités rémunérées sont plus nombreuses, mais ce sont surtout des stages, des alternances ou des activités liées aux études. À l'opposé, dans les filières lettres et sciences humaines, les activités non liées aux études sont nombreuses et exercées assez intensivement. Ensuite, dans le supérieur court, soit les STS et les instituts universitaires de technologie (IUT), les activités rémunérées sont moins nombreuses. Du côté des STS, les activités sont moins souvent liées aux études. Du côté des IUT, il s'agit plutôt de stages ou d'alternances. Enfin, dans les CPGE, les activités rémunérées sont rares, ou alors elles sont occasionnelles.

Dans les grandes écoles, de nombreuses activités sont intégrées aux études. Par ailleurs, des réseaux internes permettent aussi d'avoir accès à des emplois peut-être parfois moins pénibles que ceux auxquels accèdent les étudiants des filières universitaires de lettres et de sciences humaines et sociales.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je vous remercie. Nous passons à la seconde thématique de cette table ronde : l'apprentissage et l'alternance.

M. Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf). - Tout d'abord, les profils d'étudiants en alternance sont très divers. Notons que peu d'étudiants « infra-bac » sont en alternance ou en apprentissage et que peu d'élèves sortants de troisième se dirigent vers l'apprentissage. Un recul a eu lieu depuis la suppression du brevet d'études professionnelles (BEP).

Néanmoins, depuis quelques années, les formations de l'enseignement supérieur comptent de plus en plus d'apprentis. Cette augmentation est encore plus forte depuis la réforme de fin septembre 2018.

Par ailleurs, tous les types d'établissements, privés comme publics, sont concernés par l'apprentissage. En raison du fonctionnement de l'apprentissage avant la réforme, certains centres de formation d'apprentis (CFA) sont dépourvus de classes ; ils servent de structures administratives et délèguent l'intégralité de leurs cours à d'autres établissements de formation. Ils sont nombreux dans l'enseignement supérieur.

La crise sanitaire a impacté assez fortement les apprentis puisque ces derniers cumulent malheureusement les problématiques des jeunes travailleurs et celles des étudiants. Les apprentis ont été confrontés à ces problématiques du jour au lendemain. Nous avons rencontré des cas très difficiles à gérer. Il y a eu une multitude de situations en fonction de l'activité de l'entreprise et du centre de formation et les apprentis se sont souvent sentis perdus. Parfois, les jeunes ne recevaient pas de nouvelles de leur entreprise, celle-ci ayant fermé. D'autres fois, ils étaient sans nouvelles du CFA, qui tardait à s'organiser. Nous avons reçu cinq fois plus de sollicitations pendant le premier confinement car les apprentis ne savaient pas à qui s'adresser.

Toutefois, selon les derniers chiffres dont nous avons connaissance, les ruptures de contrats n'ont pas été plus nombreuses durant cette période qu'habituellement (elles s'élèvent en temps normal à 28 %, ce qui est assez élevé).

La situation a été plus souple lors des confinements suivants. La plupart des apprentis ont pu suivre leur formation - ou au moins les aspects pratiques, extrêmement importants pour l'obtention de leur diplôme - dans leur centre de formation. La plupart ont aussi pu retourner en entreprise. Hormis la période du premier confinement, la suite s'est plutôt bien déroulée, sans grande difficulté.

Concernant l'enseignement supérieur, on sait que l'apprentissage plaît beaucoup aux jeunes entrant dans l'enseignement supérieur. Il plaît beaucoup aussi aux écoles. Des conseils régionaux freinaient auparavant les ouvertures de sections ou limitaient l'accès à l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, afin de réserver l'apprentissage et l'alternance aux niveaux bac et « infra-bac ». On constatait déjà une augmentation du nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur avant la réforme, mais elle est

plus importante aujourd'hui. En effet, avec la réforme, les conseils régionaux n'ont plus leur mot à dire. Les établissements sont autonomes dans l'ouverture des sections et choisissent le nombre d'élèves.

Cela explique l'augmentation extrêmement sensible du nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur en 2019. La demande a été forte de la part des jeunes mais aussi des écoles. L'école perçoit directement les crédits de l'opérateur de compétence pour chaque apprenti accueilli dans son établissement ; le mode de financement est clair, simple et sûr pour les écoles.

Cette augmentation très marquée est cependant problématique puisque la réforme n'est pas financée. Les dépenses liées à l'apprentissage sont en effet supérieures aux recettes. Cette réalité est en partie liée au succès de l'apprentissage dans le supérieur, où le coût y est souvent plus élevé. Cette question financière reste donc en suspens, retardée par le ministère du Travail qui entendait réduire le budget alloué pour chaque apprenti aux centres de formation, afin de rééquilibrer les dépenses et les recettes.

L'alternance est effectivement très appréciée des jeunes dans les formations bac+5. Nous pensons que l'image de l'apprentissage change et que celui-ci s'est élargi : les jeunes ne pensent plus que l'apprentissage est réservé aux métiers manuels ; nombre d'entre eux le perçoivent comme un moyen d'insertion dans le monde du travail.

L'alternance permet aussi à ces jeunes de financer leur formation. En effet, un apprenti est salarié d'une entreprise et n'a donc pas de frais de formation à payer. Ce système est ainsi attractif. Dans le cas des futurs ingénieurs par exemple, les entreprises sont, elles aussi, satisfaites de pouvoir préembaucher leurs futurs collaborateurs.

La réforme a beaucoup changé les aides à destination des apprentis. Auparavant, ces aides étaient délivrées par les conseils régionaux. Les opérateurs de compétences sont maintenant chargés de verser les aides aux centres de formation et non plus directement aux jeunes. Avant la réforme, les aides destinées à l'hébergement et à la restauration étaient versées directement aux jeunes. Désormais, l'opérateur de compétence n'attribue l'aide aux CFA que si celui-ci engage des dépenses pour l'hébergement ou la restauration. Or certains CFA ne proposent pas ces prestations, si bien que les apprentis devront s'héberger et se nourrir ailleurs, sans bénéficier d'une aide pour autant. Ces problématiques financières liées à la mobilité, l'hébergement et la restauration sont importantes pour la majorité, voire pour l'ensemble des apprentis.

Une autre problématique liée au financement concerne l'aide au premier équipement professionnel. Les opérateurs de compétences attribuent une aide aux centres de formation afin de financer cet équipement, qui appartient aux jeunes. Néanmoins, si le centre de formation ne souhaite pas

gérer ce processus administratif d'achats, le jeune ne perçoit pas d'aide et doit payer lui-même son premier équipement.

Depuis la réforme, nous avons constaté que certaines écoles - plutôt bac+5 - n'ont pas compris la philosophie de l'apprentissage et font payer des frais d'inscription (voire des frais de formation) à leurs apprentis, ce qui est strictement interdit. S'emparer de ce sujet est nécessaire, afin d'éviter que des écoles perçoivent des sommes à la fois des opérateurs de compétence, des entreprises et des apprentis.

Quant à la problématique liée à la mobilité internationale des jeunes, elle est traitée par la ministre du travail avec plus d'un an de retard. Cette mobilité compte beaucoup dans l'enseignement supérieur. Une suspension du contrat de travail et d'apprentissage intervient si la durée de quatre semaines de mobilité est dépassée. Or cette durée de mobilité est obligatoire dans le cadre d'un diplôme d'ingénieur. Le contrat du jeune est donc suspendu et ce dernier n'a plus de droits sociaux ni de salaire. Nous avons peu observé cette situation car, en raison de la crise sanitaire, très peu de jeunes sont partis en mobilité internationale.

M. Pierre Ouzoulias, président. -Jean Arthuis, ancien ministre, nous a alertés sur ces sujets liés à la mobilité internationale des apprentis lors d'une table ronde organisée hier, mercredi 19 mai, par le groupe sénatorial d'études « Statut, rôle et place des Français établis hors de France ». Notre collègue Jacky Deromedi, présidente de ce groupe, a associé la mission d'information à cette réunion sur les mobilités internationales des jeunes Français, dans un contexte marqué par la crise sanitaire et le *Brexit*. Notre mission avait perçu toute l'ampleur de la problématique, particulièrement affectée par la pandémie.

M. Frédéric Sauvage, président de l'Association nationale pour l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (Anasup). - Incontestablement, le nombre d'apprentis dans le supérieur connaît une dynamique de croissance forte, ininterrompue sur les dix dernières années. Le rythme de développement est de 5 % à 10 % par an.

Cette augmentation s'est d'abord opérée dans des filières professionnalisées, avec un lien très fort au tissu économique. Je pense notamment aux écoles de commerce privées ou publiques, aux instituts d'administration des entreprises (IAE), aux écoles d'ingénieurs et aux IUT. On constate aujourd'hui une extension progressive de l'ancrage et du développement de l'apprentissage dans tous les champs de l'enseignement supérieur.

Entre 30 % et 40 % d'apprentis étaient boursiers l'année précédant leur entrée en apprentissage. Ces chiffres sont issus d'enquêtes réalisées par un certain nombre de nos CFA. Évidemment, cette proportion est notamment liée à la sociologie des établissements de formation.

Une forte demande sociale d'enseignement supérieur existe. À travers l'apprentissage, on observe une diversification des profils sociocognitifs des jeunes. Pour eux, le choix de l'apprentissage s'inscrit très clairement dans une visée de réussite parce qu'ils ont besoin d'une mise en situation et d'une immersion dans le monde professionnel pour réussir.

Un autre aspect clé, notamment lié à la diversification des publics de l'enseignement supérieur, est l'existence de stratégies très volontaristes de la part des jeunes à travers l'apprentissage pour acquérir une expérience. La toile de fond est une difficulté à se projeter sur le marché du travail. L'idée des jeunes est à la fois d'acquérir une expérience, porteuse pour faciliter l'insertion, mais également de se mettre à l'épreuve par le biais d'une entreprise et d'un métier. La notion de métier n'est pas toujours parlante, *a fortiori* dans le supérieur. On parle plutôt de mission, de compétences techniques et de compétences sociales ou encore de *soft skills*. Cette dimension n'est pas anodine.

Par ailleurs, plus les jeunes approchent la fin de leurs études, plus l'idée d'aménager une transition intelligente avec la vie professionnelle à travers l'apprentissage relève d'un choix conscient.

Globalement, un tel essor de l'alternance est d'abord expliqué par la dimension culturelle. L'apprentissage dans l'enseignement supérieur existe depuis trente ans. Durant les dix premières années, l'apprentissage n'avait pas toujours bonne presse. L'attractivité de l'alternance nécessite une ingénierie et une culture dans le lien aux entreprises et dans le suivi et l'accompagnement des jeunes. La situation a progressé sur ce plan, facilitant l'accompagnement dans les parcours d'apprentis.

Culturellement toutefois, tous les verrous n'ont pas tous sauté. Dans notre pays, certains pourraient presque regretter le développement de l'apprentissage dans le supérieur, au motif que l'apprentissage et les financements dédiés seraient réservés à d'autres publics.

Pourtant, l'apprentissage est un formidable vecteur d'égalité des chances. En effet, les écoles et les universités aident les jeunes à chercher des contrats. En outre, les jeunes n'ont pas à choisir entre un « petit boulot » et des études.

Notons également qu'il existe une appétence très forte des entreprises pour l'apprentissage. Celles-ci font évoluer leurs pratiques de recrutement. L'apprentissage relève aujourd'hui de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Des employeurs souhaitent attirer les publics alternants et leur faire vivre une expérience positive de l'alternance. Une alliance implicite existe entre les universités, les grandes écoles et les entreprises afin de construire des parcours vecteurs d'une expérience fidélisant et attirant des ressources humaines de qualité.

Évidemment, l'essor de l'apprentissage résulte également d'une dérégulation de l'offre. Au départ, pour des raisons culturelles, les conseils régionaux ont peiné à lâcher prise concernant l'enseignement supérieur. Au fur et à mesure, ils en ont compris les bénéfices pour leur territoire. Aujourd'hui, la dérégulation issue de la loi de 2018 ouvre un pan, notamment sur les titres professionnels, concurrençant les diplômes universitaires.

L'apprentissage est source d'une pédagogie de l'expérience, permettant à des jeunes de réussir. Les responsables de formation, les présidents et les directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur amplifient leur offre car ils mesurent cet enjeu.

Je serais toutefois prudent avant de dire que l'apprentissage est populaire chez les jeunes et qu'il fait l'objet d'une unanimité dans l'enseignement supérieur. Notons l'existence de pans entiers où il n'est pas si développé, tels que les filières des sciences humaines et sociales. Certes, l'apprentissage s'y ancre mais pas suffisamment, alors qu'amplifier l'alternance serait sans doute nécessaire au vu du profil de ces jeunes.

Pour que l'apprentissage soit véritablement populaire, il faut offrir aux jeunes des parcours de qualité, en sachant construire des rythmes d'alternance mais aussi des modalités pédagogiques attrayantes. L'enseignement magistral est peu adapté face à des publics d'apprentis à qui leur entreprise d'accueil confie des responsabilités. Les formations doivent savoir solliciter l'expérience des apprentis. L'université est parfois un des freins au développement de l'apprentissage ; en effet, les formations en apprentissage nécessitent un grand nombre d'enseignants car l'accompagnement, la personnalisation et le tutorat constituent une charge de travail conséquente. Des ressources non négligeables sont donc nécessaires pour accompagner les alternants.

L'alternance devient de plus en plus populaire lorsque le lien avec l'entreprise se développe de façon satisfaisante et que les jeunes parviennent à mettre en avant les responsabilités qui leur sont confiées. Lorsque nous parvenons à bien articuler le projet pédagogique avec les missions en entreprise, l'apprentissage est une réussite.

Le premier frein au développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est lié à l'instabilité et au manque de visibilité des modèles économiques. On nous reproche presque de nous développer ! Il peut y avoir une concurrence des ressources, pour reprendre les termes de la ministre, entre l'« infra-bac » et l'enseignement supérieur. Cependant, notre pays doit donner de l'espoir à la jeunesse en mobilisant des moyens en faveur de l'alternance. L'instabilité du modèle économique de l'apprentissage doit être résolue, notamment parce que l'université manque souvent de moyens. Or l'alternance nécessite d'investir dans la durée, ce qui suppose une visibilité des modèles économiques. Depuis deux ans, nous changeons constamment de niveau de prise en charge.

Le second frein concerne la reconnaissance de l'investissement pédagogique des ressources humaines de l'université et des grandes écoles dans l'alternance.

Mme France Vélazquez, Vice-présidente déléguée à la formation professionnelle de l'université de Cergy (CY Cergy - Paris université). – Je vous livrerai un retour d'expérience puisque nous avons créé notre propre CFA, interne à l'université, pour porter quelques formations.

Je rejoins ce qui a été dit concernant le profil des étudiants, notamment sur la recherche d'autonomie et de sens. L'accent est vraiment mis sur l'exercice de responsabilités. Lorsque nous effectuons des visites en entreprise, les apprentis sont assez fiers de montrer leur mission, leur poste de travail et les éléments qui y sont associés. L'apprentissage revêt un sens spécifique pour les formations de master, qui constituent les derniers pas avant l'insertion professionnelle.

Concernant les profils en amont de la licence, nous repérons également que l'entrée dans l'apprentissage représente une forme de test. L'expérience est souvent très positive. Tester l'apprentissage, c'est l'adopter ! Nous ne connaissons pas d'apprentis n'ayant pas poursuivi leur apprentissage, ce qui constitue un bon signal.

Je tenais à vous signaler l'existence d'une enquête en cours, lancée par la conférence des présidents d'université, concernant les apprentis. Le nombre de répondants s'élève à 5 000. Je ne dispose pas encore des chiffres consolidés, mais sachez que la tendance corrobore bien les éléments donnés précédemment et confirme une véritable démocratisation dans l'accès aux études supérieures.

L'apprentissage permet d'aider des étudiants dont la trajectoire aurait été difficile sans ce dispositif. Il permet également de consolider le lien avec le monde professionnel.

Durant la crise sanitaire, nous avons dû prendre des mesures exceptionnelles. Nous avons notamment mis en place des aides pour les apprentis, sur la base des fonds de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), que les étudiants en alternance acquittent, afin de les accompagner dans les difficultés citées précédemment. Les éléments les plus fréquemment évoqués sont le transport et le logement. La seule rémunération de l'apprenti ne suffit pas forcément. D'autres difficultés, d'ordre plus social, peuvent parfois survenir. Tout l'intérêt de ce dispositif est aussi de recevoir un soutien des équipes pédagogiques et du CFA.

Il nous semble qu'au regard de la situation étudiante, les apprentis ont été, pour ainsi dire, préservés. Ils bénéficient d'un encadrement pédagogique, d'un encadrement social avec le CFA et d'un encadrement professionnel par les maîtres d'apprentissage. Finalement, cet ensemble de cadres a permis, dans le contexte de la crise actuelle, de préserver ces étudiants au regard de la situation étudiante en général.

Chez les différents acteurs de l'apprentissage, une solidarité très importante s'est créée. La preuve en est qu'afin d'aider ceux qui connaissaient des difficultés à trouver un contrat, l'université a embauché, en contrat d'apprentissage, davantage d'apprentis que d'habitude.

La crise a évidemment causé des difficultés. Nous avons essayé de trouver un certain nombre de solutions. Il y aurait encore fort à faire dans les domaines des transports et du logement, qui constituent des points très importants.

Concernant l'enseignement supérieur, nous avons tous repéré une dynamique très forte, davantage sur les masters que sur les licences. Pour les licences, les jeunes peuvent être tentés de reporter l'échéance de l'entrée dans la vie professionnelle. Un accompagnement plus soutenu doit être opéré pour les licences et doit être différencié en fonction des niveaux.

Des freins inhérents à chaque acteur existent. Tout d'abord, les employeurs doivent disposer de postes compatibles avec l'apprentissage et de maîtres d'apprentissage pouvant encadrer le jeune correctement. Toutes les activités professionnelles ne sont pas forcément adaptées à l'apprentissage. Néanmoins, ce point est peut-être à travailler.

Ensuite, chez certains jeunes, il existe une crainte réelle relative à l'entrée dans le monde du travail.

Par ailleurs, un intervenant a évoqué la nécessité d'embaucher davantage d'enseignants-chercheurs pour encadrer les apprentis. Il en va également de la reconnaissance même du statut d'enseignant-chercheur. Dans cette carrière, la valorisation et la reconnaissance sont surtout liées aux publications de travaux de recherche. Or un enseignant-chercheur est aussi enseignant ! Le fait de revaloriser la partie enseignement de sa mission pourrait aider à mobiliser les enseignants sur l'accompagnement des étudiants.

L'apprentissage est une modalité pédagogique qui unit le monde professionnel et celui de l'excellence académique. Au niveau des universités, le fait de bénéficier d'enseignants-chercheurs, la capacité à transférer ces savoirs dans le cadre de la formation et de les connecter aux besoins professionnels ainsi que la possibilité de faire intervenir des professionnels dans les formations constituent une plus-value au bénéfice des travailleurs de demain. Il nous semble essentiel de protéger et de développer ce dispositif, tout en clarifiant le modèle économique de l'alternance, pour le moment extrêmement vague.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je suis d'accord, l'inventivité pédagogique des enseignants-chercheurs n'est pas toujours considérée à sa juste valeur.

Mme Muriel Jougleux, vice-présidente « Partenariats et Professionnalisation » de l'université Gustave Eiffel - Marne-la-Vallée. – Je vous apporterai pour ma part quelques éléments de témoignage sur l'université Gustave Eiffel, qui compléteront les propos de mes collègues, auxquels je souscris tout à fait. Cette université est née d'une fusion de plusieurs établissements, dont trois qui proposaient déjà de l'apprentissage depuis la fin des années 1990.

Aujourd'hui, nous comptons près de 4 000 apprentis, soit quasiment un quart de notre effectif étudiant du bac+1 au bac+5, dans tous les champs disciplinaires. 32 % des DUT, 70 % des licences professionnelles, presque 30 % des masters et 60 % des formations d'ingénieur sont aujourd'hui en apprentissage dans notre établissement.

L'université opère dans ses murs les trois quarts de ses formations. Un quart des formations sont donc déléguées en totalité ou partiellement à des CFA.

Je rejoins les propos des autres intervenants quant au profil des alternants. Nous ne constatons pas véritablement un profil type d'alternant, mais nous remarquons que les apprentis des formations opérées en direct par les CFA ont parfois un profil un peu moins académique et rencontrent parfois davantage de difficultés. Néanmoins, ils font l'objet de modalités d'accompagnement dans ces CFA et de dispositifs de remédiation leur permettant d'assurer la réussite à leur diplôme.

La crise sanitaire a doublement touché les étudiants en apprentissage, à la fois dans leur formation et en entreprise. Des situations très différentes ont pu survenir dans les entreprises, en fonction des secteurs d'activité et de la taille de ces entreprises. Certains apprentis étaient totalement en télétravail tandis que d'autres vivaient des situations mixtes. Un nombre réduit d'étudiants a continué à travailler normalement.

Selon l'étude réalisée par notre CFA, les étudiants apprentis, que l'on pourrait croire privilégiés, ont tout de même rencontré des difficultés. Ainsi, 38 % de nos apprentis étaient en télétravail complet. Seulement 56 % ont eu un contact régulier avec leur maître d'apprentissage, ce qui constitue une vraie préoccupation pour les autres. 20 % d'entre eux ont clairement exprimé un mal-être associé, par exemple, à une situation d'isolement, de surcharge de travail ou des problématiques liées à la santé physique et psychique. Cette réalité nous a encouragés à mettre en place des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour ces apprentis. Cependant, les apprentis ont rencontré moins de difficultés économiques que les étudiants en formation initiale à temps plein.

Il existe plusieurs facteurs ayant contribué au développement de l'alternance au sein de notre université.

Le premier facteur est une conviction collective, portée par l'université. Nous pensons en effet que le développement de l'alternance est vraiment un moyen privilégié pour les jeunes diplômés d'accéder à un emploi qualifié. En trente ans, cette idée a globalement convaincu l'ensemble des équipes pédagogiques.

Le deuxième facteur est l'importance des relations avec les partenaires socio-économiques mais aussi d'une offre de formation adaptée à l'apprentissage, car elle est pensée d'emblée dans une perspective de professionnalisation des étudiants. Cela suppose de la formaliser sous forme de blocs de compétences, de penser aux périodes en entreprise ou encore de faire intervenir un certain nombre de professionnels dans les formations.

Le troisième facteur est une demande accrue des étudiants pour ce type de formation, à laquelle nous avons répondu en liaison avec les partenaires socio-économiques et le territoire.

Un dernier élément, plutôt interne au fonctionnement de l'université, est la politique de rémunération incitative auprès des responsables de formation et des secrétariats pédagogiques, mise en place afin de soutenir la charge de travail supplémentaire. Ce point était important dans le but d'assurer progressivement ce développement.

Ces formations sont appréciées par les étudiants car elles leur permettent de financer leurs études tout en réalisant des missions en totale adéquation avec leur projet professionnel et le contenu des formations qu'ils souhaitent suivre, avec des rythmes adaptés. Dans l'apprentissage, la tension entre l'emploi et les études est très largement aménagée par les contenus et les rythmes d'alternance. Sans l'apprentissage, une fraction très importante de nos apprentis n'aurait pas poursuivi d'études supérieures.

Cette formation offre également aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs acquis académiques tout au long de leur cursus et de développer un certain nombre de *soft skills*. L'apprentissage les rassure sur leur employabilité mais aussi sur la pertinence du choix de leur formation. Enfin, il offre une garantie d'insertion professionnelle plus rapide, de meilleure qualité en unit le

et de qualité de l'emploi, à des niveaux de rémunération un peu supérieurs à ceux des étudiants en formation initiale à temps plein. L'enquête du ministère, sortie aujourd'hui, confirme au niveau national les éléments que nous avons pu constater.

Pour les entreprises, le coût de ces salariés est évidemment un argument en faveur de l'apprentissage. Cependant, au-delà de cet élément, les entreprises constatent tout de même qu'elles embauchent des jeunes dotés de compétences importantes et désireux de les développer.

Je tiens à souligner que ces étudiants présentent de très beaux taux de réussite. L'emploi n'obère pas leurs capacités à obtenir leur diplôme.

Je distingue deux principaux obstacles au développement de l'apprentissage.

Le premier obstacle est le sous-encadrement chronique de nos établissements, alors que ces formations génèrent des surcharges de travail sur les plans pédagogique et administratif. La réforme de 2018 prévoyait une certaine forme de simplification. Force est de constater qu'elle n'est pas au rendez-vous sur les aspects administratifs. Pour les établissements qui opèrent directement la contractualisation de leurs apprentis, nous constatons au contraire une surcharge de travail dans les conventions, avec les opérateurs de compétence par exemple.

Un deuxième obstacle résulte du fait que l'apprentissage n'est pas toujours intégré d'emblée dans les nouvelles procédures ou les nouveaux cursus de l'enseignement supérieur et de la recherche. La réforme du *bachelor* universitaire de technologie (BUT) n'a pas prévenu un certain nombre de problématiques relatives à l'apprentissage. Nous avons déjà vécu cela pour Parcoursup.

Le dernier obstacle est lié aux incertitudes sur la rémunération correcte et juste de ces formations, freinant les perspectives de développement, voire nous incitant à nous interroger sur le maintien de ces formations dans notre offre.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Cette table ronde a vraiment amplifié notre intérêt pour l'apprentissage. Le rapport de la mission d'information en tiendra compte.

Je vous remercie sincèrement de votre participation. Nous sommes à votre disposition pour poursuivre ces échanges.

JEUDI 27 MAI 2021

**Audition de Mme Diane Cabouat, vice-présidente de la commission
« Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre
éducation ordinaire et éducation adaptée » du Conseil national consultatif
des personnes handicapées**

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Nous entendons ce matin Mme Diane Cabouat, vice-présidente de la commission « Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée » du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNC PH), et Mme Marie-Pierre Toubhans, coordinatrice générale de « Droit au savoir » et assesseur de cette commission.

Je précise que cette réunion fait l'objet d'un enregistrement vidéo, qui sera disponible sans limitation de durée sur le site du Sénat.

Je rappelle que le Sénat a mis en place cette mission d'information sur l'initiative du groupe de l'Union Centriste pour établir un bilan des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de vie des étudiants et le déroulement des études et réfléchir aux mesures susceptibles d'être mises en oeuvre dans une perspective de plus long terme, pour que la sortie de crise s'accompagne d'améliorations de la condition étudiante.

Le 12 avril, nous avons procédé à une première séquence sur les étudiants en situation de handicap, en rencontrant des représentants d'associations spécialisées, ainsi que des acteurs du monde universitaire.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Je ne vais pas reprendre l'ensemble des questions que nous vous avons adressées en amont de cette audition ; je crois qu'on peut synthétiser nos préoccupations en trois items.

Quelle est la situation actuelle pour les étudiants en situation de handicap, que ce soit pour l'accès à certaines filières ou dans le cadre de la crise que nous vivons depuis un an ? Quelles améliorations avez-vous constatées ces dernières années, tant pour la conduite des études elles-mêmes que pour ce qui concourt à la vie étudiante, et que manque-t-il encore ? Quelles sont vos propositions pour l'avenir ?

Mme Diane Cabouat, vice-présidente de la commission « Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée » du CNC PH. - Je souhaite tout d'abord excuser M. Jérémie Boroy, président du CNC PH, qui ne peut malheureusement participer à cette audition.

Le CNCPH est composé de 160 membres, qui représentent la société civile - associations représentatives, organismes qui oeuvrent en direction des personnes en situation de handicap, personnalités qualifiées... - mais aussi l'administration. Il est géré par un comité de gouvernance et ses travaux s'organisent autour de neuf commissions. À l'origine, il était uniquement chargé de donner un avis sur les projets de textes qui découlaient de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées : projets de décrets, d'arrêtés, etc. Dorénavant, il est aussi force de propositions. J'ajoute que nous sommes parfois associés en amont à l'élaboration des textes dans une forme de coconstruction.

Nous nous attachons beaucoup à ce que le droit commun réponde en lui-même à la situation des personnes en situation de handicap, mais lorsque ce n'est pas possible, il est nécessaire de prévoir des mesures qui les concernent. Nous avons donc une double approche : d'une part, accessibilité et conception universelle, d'autre part, compensation.

C'est avec cette double approche que nous travaillons sur la question des étudiants en situation de handicap. On peut d'ailleurs dire qu'ils ont subi, comme les autres étudiants, la crise du covid-19, mais que certaines conséquences de cette crise leur sont tout de même spécifiques.

Première question que nous devons nous poser : de qui parlons-nous ? Nous faisons face à une véritable difficulté de ce point de vue. Nous savons que 7 000 élèves de terminale ont un projet personnalisé de scolarisation - c'est un droit à compensation reconnu par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Mais il faut ajouter d'autres élèves qui ont des besoins éducatifs particuliers et qui bénéficient alors parfois de ce qu'on appelle un plan d'accompagnement personnalisé. Il faut aussi regarder un autre indicateur : environ 90 000 élèves renseignent dans Parcoursup une fiche de liaison « Handicap » et se déclarent donc eux-mêmes en situation de handicap. Cet indicateur est intéressant, mais il n'est pas entièrement fiable : certains élèves ne déclarent pas leur handicap, même dans ce cadre ; d'autres ont peut-être tendance à remplir cette fiche, en espérant que cela facilitera leurs démarches...

Finalement, on peut estimer le nombre d'étudiants en situation de handicap à 38 000, mais ce champ ne regroupe pas toutes les structures de l'enseignement supérieur et les situations sont variées : par exemple, certains étudiants n'ont pas de dossier à la MDPH, mais sont en contact avec la mission Handicap de leur université. En tout cas, ce chiffre est en hausse constante depuis plusieurs années.

Vous le voyez, définir le champ des étudiants en situation de handicap est difficile. Et je ne parle pas de la définition de la Convention internationale des droits des personnes handicapées, qui fait la différence entre déficience et environnement. En France, nous centrons encore

beaucoup notre approche sur la santé et la déficience, pas suffisamment sur l'environnement.

Mme Marie-Pierre Toubhans, assesseur à la commission « Éducation, scolarité, enseignement supérieur et coopération entre éducation ordinaire et éducation adaptée » du CNCPH. - Il est vrai que nous faisons face à un problème de fiabilité des données et de diversité des parcours et des tutelles - ministères, régions, etc. Nous disposons souvent de données éparses et il est vraiment difficile de trouver des statistiques fiables, ce qui complique la compréhension des phénomènes de rupture et de transition ainsi que la mise en place de politiques publiques adaptées.

Malgré cela - c'est ma première remarque - il est indéniable que la population des étudiants en situation de handicap augmente : on estime qu'elle a été multipliée par quatre en quinze ans. Cela s'explique évidemment par les efforts qui ont été mis en oeuvre en amont en faveur de la poursuite de la scolarisation dans le cadre de l'enseignement secondaire.

Deuxièmement, cette population évolue. Ainsi, les personnes ayant un trouble du langage et des apprentissages représentaient 7 % des étudiants en situation de handicap en 2005-2006 contre 24 % aujourd'hui. Ce type d'évolution a évidemment des conséquences sur les politiques qu'il faut mener pour accueillir convenablement les étudiants.

Troisièmement, par rapport à la population générale, on observe une surreprésentation des étudiants en situation de handicap au niveau licence et une sous-représentation aux niveaux master et doctorat, même si ces écarts ont tendance à se réduire.

Quatrièmement, ces étudiants sont également davantage présents dans certaines filières, notamment en lettres, langues, sciences humaines, études paramédicales et instituts universitaires de technologie (IUT). L'accessibilité des filières est donc un véritable enjeu, mais aussi la représentation sociale que les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'orientation se font des différentes formations.

Le choix d'une filière peut aussi dépendre des modalités d'accompagnement : les étudiants préféreront par exemple aller en BTS, car l'environnement sera comparable à celui qu'ils ont connu au lycée. Il faut évidemment s'interroger sur ces différents éléments dans la perspective d'une orientation vraiment choisie.

Par ailleurs, si la politique nationale est déterminée par l'article 20 de la loi du 11 février 2005, ses déclinaisons seront variables selon les territoires et les établissements. Il faut souligner à ce titre l'importance des schémas directeurs pluriannuels de la politique du handicap et de la vie étudiante, qui permettent, au niveau des établissements, d'impulser une dynamique globale d'inclusion en termes d'accessibilité et d'accompagnement. Malheureusement, ils sont encore trop peu connus et insuffisamment évalués.

S'agissant de l'impact de la crise, les problématiques sont peu ou prou les mêmes que pour l'ensemble des étudiants. Les spécificités tiennent principalement à l'accès aux formations à distance et aux nouvelles modalités d'examen, pour lesquelles des aménagements n'ont pas toujours été prévus.

Il y a aussi des enjeux particuliers pour les étudiants qui vont intégrer l'université à la rentrée et dans les années à venir, car ils auront déjà subi les conséquences de la crise sanitaire au lycée.

En ce qui concerne les propositions, je veux insister sur le problème des données, qui sont insuffisantes, et sur l'enjeu de l'accessibilité pédagogique, qui ne pourra s'améliorer sans formation de la communauté universitaire.

La sécurisation des parcours est également très importante, notamment la gestion des transitions les plus délicates, lors de l'entrée en L2 ou en doctorat, sans oublier bien évidemment la transition vers l'insertion professionnelle, fortement affectée par la crise sanitaire.

Je n'oublie pas la nécessité d'évaluer directement avec le jeune ses besoins dans l'environnement spécifique de son établissement, ni les problématiques en matière d'aide au travail personnel à domicile, d'apprentissage des langues vivantes ou de participation à la vie étudiante, sociale et citoyenne.

Enfin, la question du logement et des transports est certes connexe, mais déterminante, car elle peut être une cause d'interruption des études.

Mme Diane Cabouat. - J'insiste sur les enjeux numériques. Lorsque nous avons travaillé sur l'exception aux droits d'auteur liée au handicap, une mesure particulière a été prévue pour adapter les manuels scolaires, à travers le dispositif « Platon ». Ce dernier ne s'applique toutefois pas aux livres de l'enseignement supérieur, ce qui explique aussi certaines difficultés d'accès.

Le revenu des étudiants est aussi un sujet de préoccupation. Jusqu'aux 20 ans d'un jeune en situation de handicap, sa famille peut percevoir l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Ensuite, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) prend le relais de l'AEEH, mais elle dépend de la capacité à travailler ou non. Une personne présentant un taux d'invalidité de 80 % aura accès à l'AAH. En revanche, celle dont le taux est compris entre 50 et 79 % - c'est le cas de beaucoup d'étudiants handicapés - devra avoir au moins une incapacité de travail à mi-temps pour percevoir l'AAH. Or les étudiants handicapés peuvent souvent travailler à mi-temps, mais ils n'ont pas forcément la capacité de mener de front ce travail avec leurs études. On leur demande finalement de choisir entre études et travail...

Nous avons donc une véritable interrogation sur le revenu des étudiants dont le taux d'incapacité est compris entre 50 et 79 %.

Mme Vivette Lopez. - L'AAH interfère-t-elle avec le versement des bourses étudiantes ?

M. Christian Redon-Sarrazy. - La prise en compte opérationnelle du handicap dans l'enseignement supérieur est relativement récente.

Aujourd'hui, la simple déclaration sur Parcoursup ne me semble pas suffisante pour bien préparer l'arrivée d'un lycéen en situation de handicap dans l'enseignement supérieur. Son accueil nécessite une véritable préparation, et parfois des modifications structurelles des lieux de formation. La fluidité de la transition entre les deux environnements doit s'améliorer si l'on veut augmenter le taux de réussite en licence.

À l'université, l'accueil des étudiants en situation de handicap est assuré par les maisons de santé médicales. Il revient aux services de médecine universitaire d'apporter des solutions aux étudiants qui rencontrent des difficultés. Malheureusement, leurs préconisations se heurtent souvent à un manque de moyens humains.

Êtes-vous en mesure d'évaluer les besoins spécifiques d'encadrement liés à l'accueil des étudiants dans de bonnes conditions ? Je pense notamment aux nombreux étudiants souffrant de troubles « dys ».

Par ailleurs, l'absence de services de médecine universitaire ou la faiblesse de ces derniers dans de nombreux sites d'enseignement met sans doute en difficulté un grand nombre d'étudiants, qui ne peuvent prétendre à un diagnostic ou à des solutions.

Mme Marie Mercier. - Pouvez-vous me confirmer que c'est bien l'étudiant lui-même qui déclare sa situation de handicap, et que celle-ci n'est soumise à aucune validation ?

Par ailleurs, quand j'étais maire de ma commune, une personne en situation de handicap m'avait remerciée de lui avoir demandé son avis, car, m'avait-elle dit, « faire pour nous sans nous, c'est faire contre nous ». J'avais trouvé cette formule particulièrement bien sentie.

Mme Vivette Lopez. - Les situations de handicap sont diverses : il y a en effet tous les « dys », mais aussi les malvoyants, les malentendants, ceux qui se déplacent en fauteuil roulant... Qu'en est-il au niveau du logement ? Les besoins sont assurément différents...

Quid des étudiants qui doivent faire un séjour à l'étranger ? Un accompagnement est-il prévu dans ce cas ?

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Nous partageons entièrement vos remarques sur les données. C'est malheureusement un grand classique de l'enseignement supérieur : il est très difficile d'obtenir des données chiffrées, et donc d'ajuster avec précision les dispositifs.

Constatez-vous une vraie différence en termes d'accueil et d'accompagnement entre une organisation de masse comme l'université et des structures plus petites comme les IUT ou certaines écoles ?

Y a-t-il enfin une problématique spécifique en matière de stages pour les étudiants en situation de handicap ?

Mme Marie-Pierre Toubhans. - La question des moyens se pose vraiment. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche apporte une contribution de 7,5 millions d'euros par an ; les établissements doivent financer le reste. Cette contribution n'a pas évolué depuis la signature de la première charte Handicap, en 2007, alors que le nombre d'étudiants a été multiplié par quatre.

La difficulté à avoir une réelle visibilité globale des moyens consacrés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et à l'accessibilité était déjà soulignée dans le rapport de 2006 de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. On peut recenser les moyens consacrés aux services handicap des établissements, mais les financements peuvent emprunter d'autres voies, comme les schémas directeurs de la vie étudiante.

Concernant l'appréhension du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur, les services de santé universitaire jouent un rôle : ils sont chargés de la reconnaissance du handicap et rendent un avis sur les aménagements d'examens. Mais l'acteur principal, qui suit le jeune dans son parcours et ses échanges avec les enseignants et les divers services de l'université, c'est le service Handicap. Il faut un dialogue clair entre ces services et des procédures claires pour les étudiants. L'autonomie des établissements fait que les processus ne sont pas toujours les mêmes. L'enjeu est moins le diagnostic que la prise en compte des besoins et la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement ; des difficultés pratiques se posent souvent à cette étape, même si la loi du 11 février 2005 a permis des avancées.

Derrière le terme « étudiant en situation de handicap », il y a une pluralité de réalités. La catégorisation est toujours difficile, les besoins doivent être personnalisés. Dans les établissements de taille restreinte, l'individualisation vient plus naturellement, mais on a moins d'expérience de la diversité des situations et des réponses qu'on peut apporter. À l'inverse, dans un grand établissement, les besoins sont très importants, notamment en ressources humaines, mais on a aussi une expérience accrue, qui peut être transférée d'une situation à l'autre.

Les séjours à l'étranger sont un enjeu, tout comme les stages. Il ne faut pas que ces étudiants en soient dispensés, notamment ceux qui finissent leurs cursus, car cela nuirait à leur insertion professionnelle. Erasmus a fait de la mobilité des jeunes en situation de handicap un enjeu majeur. Des bourses dédiées ont été créées, dont l'enveloppe correspond aux besoins réels. Pour en bénéficier, des devis doivent être élaborés avant le départ du

jeune ; c'est là que des difficultés se posent et qu'un accompagnement est nécessaire, les dispositifs variant énormément entre les pays. Certains étudiants peuvent être tentés d'abandonner à cette étape, dans la crainte de subir un surcoût qui ne pourra pas être assumé.

Mme Sonia de La Provôté. - Ne serait-il pas possible de former alors un binôme avec un jeune valide qui voudrait aller au même endroit ?

Mme Marie-Pierre Toubhans. - Les logiques de binôme existent, mais les besoins des jeunes en la matière ne peuvent souvent être satisfaits que par des professionnels tels que des interprètes en langue des signes française, ou des auxiliaires de vie. En outre, l'autre jeune ne saurait être simplement un accompagnant : il part aussi pour lui. Des logiques d'entraide et de pair-aidance peuvent exister, mais il faut maintenir la distinction entre ce qui peut être assuré par un pair et ce qui relève d'un professionnel.

Mme Diane Cabouat. - La progression de la scolarisation des jeunes en situation de handicap atteint maintenant l'enseignement supérieur, mais on observe toujours une crainte de l'université ; certains jeunes, en situation de handicap ou non, préfèrent s'orienter vers des filières courtes, jugées plus faciles, quitte à aller à l'université à l'issue de ce cursus. Les jeunes en situation de handicap subissent plus encore la tentation de s'arrêter : après une scolarité déjà très difficile, il faut apprendre de nouvelles règles, remplir de multiples dossiers, s'adapter, combattre. Quand un jeune arrive à l'université, on dit à sa famille : « C'est un adulte maintenant, dehors ! » On le prive de ses accompagnants du jour au lendemain, alors qu'il doit accomplir des démarches très compliquées. Il y a là quelque chose à inventer.

Pour accompagner les jeunes, il faut déjà évaluer leurs besoins. C'est la difficulté pour les séjours à l'étranger : qui sait quelles démarches un jeune en situation de handicap doit accomplir dans tel ou tel pays pour y être accompagné ? De même pour les étudiants étrangers en France : tout le monde ne sait pas ce que sont une MDPH ou un formulaire Cerfa ! Ces difficultés rendent inaccessible pour beaucoup de ces jeunes l'idée d'un séjour à l'étranger ; un accompagnement est nécessaire pour leur rendre cet espoir.

Les langues vivantes sont aussi un sujet délicat ; l'anglais est obligatoire dans la majorité des filières ; en l'abandonnant, on se ferme toutes les portes. Le test TOEIC reste inaccessible à ces personnes, ce qui bloque le parcours d'étudiants pourtant brillants. Il faut permettre à chaque jeune d'aller au maximum de ses capacités. On interdit encore à ces jeunes, au nom de l'équité, d'utiliser des outils qui leur permettent de compenser leur handicap et d'être plus autonomes, alors que le monde professionnel leur demandera justement de l'autonomie !

Il faut donc mieux évaluer les besoins, au-delà des questions de santé. Certains handicaps, comme les « dys », ne relèvent pas de la santé, mais d'une adaptation de l'approche pédagogique. Il reste des progrès à accomplir.

M. Christian Redon-Sarrazy. - Je voudrais évoquer l'apprentissage. Vous avez mentionné les enjeux liés à l'insertion professionnelle, sujet majeur à l'issue des études. L'apprentissage est souvent présenté comme un outil de réussite pédagogique et sociale ; les taux de réussite y sont plus élevés et l'insertion est facilitée. Observe-t-on en la matière une tendance favorable pour les étudiants en situation de handicap ?

Mme Diane Cabouat. - Pour certains types de handicap, la situation concrète de travail qu'offre l'apprentissage peut permettre une bien meilleure compréhension de l'enseignement. C'est aussi un moyen de mettre un pied dans la vie active, de sortir d'une scolarité où l'on a souffert tout en poursuivant ses études d'une autre manière.

Mme Marie-Pierre Toubhans. - L'apprentissage a un cadre réglementaire spécifique pour les personnes en situation de handicap. L'enjeu est double, entre le temps en emploi et celui que l'on passe au centre de formation, chacun suscitant des besoins spécifiques, en fonction des activités demandées. Là encore, le financement des mesures à mettre en oeuvre demeure un enjeu.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Merci pour la qualité de vos réponses.

LUNDI 31 MAI 2021

« Campus de demain » - Table ronde

M. François Rio, délégué général de l'Association des villes universitaires (AVUF), M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité, Mme Isabelle Demachy, vice-présidente « Formation innovation pédagogique et vie étudiante » et Mme Anne Guiochon-Mantel, vice-présidente « Vie universitaire » de l'Université Paris-Saclay, Mme Emmanuelle Dubrana-Léty, directrice de l'immobilier, et M. Jean-Pierre Berthet, directeur délégué au numérique, de Sciences Po Paris, Mme Sarah Bilot, déléguée générale de l'association Animafac

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. - Mesdames et messieurs, chers collègues, je suis très heureux de retrouver cet après-midi ceux d'entre vous qui étaient présents au cinquantième anniversaire de la Conférence des présidents d'université (CPU), le 27 mai, et je souhaite la bienvenue au Sénat à celles et ceux d'entre vous qui interviennent pour la première fois devant cette mission d'information.

Nous avons abordé il y a quelque temps la problématique du campus de demain. Nous souhaitons la reprendre maintenant de façon plus approfondie avec cette table ronde, la dernière de notre mission d'information. Il restera quelques auditions dans un format plus restreint par la suite.

Au coeur de nos débats se pose cette question fondamentale pour notre mission d'information : le rapport entre le campus physique, qui demande la présence factuelle des enseignants et les étudiants, et le campus virtuel, qui met en oeuvre tous les moyens que nous offre le numérique. La question du campus de demain pose aussi celle des relations entre université et territoire. Nous nous rendrons jeudi 3 juin à Nanterre pour étudier comment concrètement un grand campus universitaire et une ville peuvent interagir. Cette problématique est pour nous essentielle.

J'ai donc le plaisir d'accueillir M. François Rio, délégué général de l'Association des villes universitaires de France (AVUF), dont nous avons déjà sollicité l'expertise au cours d'une précédente table ronde ; M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC), qui était présent lors de l'audition de la CPU, le 18 mars ; Mme Isabelle Demachy, vice-présidente « Formation innovation pédagogique et vie étudiante » de l'université de Paris-Saclay ; Mme Anne Guiochon-Mantel, vice-présidente « Vie universitaire » de l'université de Paris-Saclay ; Mme Emmanuelle Dubrana-Léty et M. Jean-Pierre Berthet, directrice de l'immobilier et directeur délégué au numérique à Sciences Po Paris ; Mme Sarah Bilot, déléguée générale de l'association Animafac.

Je rappelle que cette réunion fait l'objet d'un enregistrement vidéo qui sera disponible sur le site du Sénat sans limitation de durée et qu'elle est également diffusée en direct sur le réseau *Facebook*.

Le rapporteur éclairera le débat par une série de questions précisant les attentes de la mission d'information, puis je vous donnerai la parole pour une dizaine de minutes.

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Merci, monsieur le président. Nous vous invitons à des réflexions très prospectives cet après-midi, afin de réfléchir au campus de demain. J'imagine que vous aurez des points de vue très personnels sur cette question. Pour chacune des institutions et des établissements que vous représentez, quelles sont les pistes de réflexion dans lesquelles vous êtes engagés ? À quels besoins émergents doit répondre la problématique du campus de demain ? Nous pensons évidemment à deux sujets en particulier. Dans quelle mesure ces deux sujets doivent-ils imprégner les réflexions en cours sur l'avenir des établissements d'enseignement supérieur ? Le développement du numérique y est déjà présent ; nous savons qu'il a des répercussions sur l'organisation, les modalités d'enseignement, la relation entre l'enseignant et l'élève, etc.

Le second thème concerne la transition écologique : quel sera son impact sur les établissements universitaires ?

Un sujet qui nous est cher au Sénat, et que le président a abordé, concerne la dimension territoriale : comment envisagez-vous la relation entre l'établissement d'enseignement supérieur et les collectivités du territoire auquel il est rattaché ? Cette interaction a-t-elle vocation à se développer ? Si oui, selon quelles modalités ? Imaginez-vous un campus de demain en centre-ville, en lien étroit avec le territoire, ou plutôt un écosystème en marge ou loin des grands centres urbains ?

Enfin, dans quelle direction faut-il aller concernant l'organisation d'Eco Plus ? Faut-il concevoir de grands campus regroupant une large palette de formations, ou aller vers de petites structures à taille plus humaine en fonction des cycles d'études ?

M. François Rio, délégué général de l'association des villes universitaires (AVUF). - Je vous remercie d'avoir associé l'AVUF à vos débats. Vous avez sans doute eu connaissance des résultats du sondage d'*Opinionway* sur les universités. J'ai été frappé de constater que seuls 17 % des sondés considèrent que la qualité de vie sur les campus est un atout pour les universités françaises. C'est dire le chemin qu'il reste à faire sur ce sujet !

Ensuite, je rappelle que 6 étudiants sur 10 poursuivent leurs études en université. Il faut donc tenir compte, pour parler du campus de demain, des étudiants qui sont inscrits dans d'autres types d'établissements : écoles d'ingénieur, écoles de management, instituts d'étude catholique ou instituts d'études politiques. Mais de nombreux étudiants ne disposent pas des

mêmes services, que ce soit dans des établissements de formation culturelle, paramédicale ou sociale.

De très beaux projets sont en cours de développement. Leur caractéristique majeure est qu'ils ont été conçus avant l'accélération du numérique à laquelle nous assistons depuis un an : ils devront donc s'adapter par la suite.

Le campus de demain est, selon nous, un campus durable dans une ville durable. Ce concept recouvre l'enjeu de la transition écologique et de l'état de l'immobilier universitaire, qui se dégrade. Un tiers du patrimoine public immobilier de l'enseignement supérieur est dans une situation déplorable. Comment penser le campus de demain si cette question n'est pas traitée ? L'entretien de l'immobilier est régulièrement abordé *via* les investissements, les contrats de projet État-région, les contrats de plan État-région ou le plan de relance en cours, ce qui ne répond que partiellement au sujet, étant donné qu'il faut souvent recommencer quelques années plus tard. Il est donc nécessaire de procéder à une remise à niveau d'un patrimoine parfois en mauvais état ou obsolète : les collectivités le font bien volontiers.

Les collectivités locales contribuent, parfois autant que l'État ou un peu plus, à l'entretien d'un patrimoine qui fait trop peu l'objet d'une maintenance régulière et rigoureuse qui permettrait l'adaptation du bâti aux nouveaux usages et le maintien de l'attractivité, sans oublier le bien-être des usagers. Je pense aux campus créés dans les années quatre-vingt-dix avec de nombreuses aides des collectivités locales dans le cadre du « Schéma Université 2000 ». Ils se sont dégradés progressivement faute d'entretien, alors que certaines collectivités auraient voulu contribuer à leur maintenance pour préserver leur attractivité.

Les campus peuvent souvent être des lieux d'expérimentation en matière d'aménagement grâce à la matière grise qui y est mobilisable - chercheurs et étudiants. Il est très important que les campus de demain se construisent aussi avec les étudiants, qui souhaitent être parties prenantes, comme le laissent penser les 140 associations fédérées par le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES). Il existe de nombreuses opportunités d'optimisation des équipements et de construction d'équipements à usage partagé : des incubateurs, des espaces de *coworking*, des salles de spectacle vivant, des équipements pensés pour une mutualisation entre les services d'une ville et les services destinés à la communauté universitaire (notamment le cadre des activités socioéducatives), l'organisation des mobilités douces, la question de la relation apaisée avec les riverains... Cette relation est parfois délicate. Par ailleurs, les campus peuvent être utilisés durant l'été, ce qui n'est pas le cas ; ces équipements sont donc sous-occupés.

La dévolution du patrimoine des universités, qui concerne quelques-unes d'entre elles, change la donne et contribue à transformer la relation entre université et collectivités locales. Il n'y a pas eu de bilan en la matière.

Nous proposons que les collectivités locales puissent intervenir avec les universités en co-maîtrise d'ouvrage sur des projets communs, surtout dans la gestion des nouveaux bâtiments et des bâtiments en restructuration. Or ce n'est pas pour le moment possible. Les sociétés publiques locales (SPL) pourraient constituer un véhicule juridique adapté à cette évolution si elles étaient ouvertes aux universités. La CPU, pour sa part, propose la création de sociétés publiques locales universitaires. Mais il suffirait d'autoriser les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) à créer des SPL avec les collectivités.

Au sujet du développement du numérique, nous avons pris conscience, nous collectivités, que le numérique permet d'élargir considérablement les activités d'enseignement supérieur, de recherche, de vie étudiante, d'innovation et de transfert technologique à de nouveaux publics éloignés de l'université pour des questions de mobilité ou géographiques. Je pense notamment aux étudiants en situation de handicap et aux bacheliers en milieu rural ou issus de petites villes, dont le taux de poursuite d'étude post-baccalauréat est inférieur à celui des bacheliers qui vivent dans des villes où l'offre d'enseignement supérieur est assez large. Il faut faire venir ces étudiants et les accueillir dans de meilleures conditions. Pour cette raison, la question de l'accessibilité est centrale. Elle a fait d'énormes progrès, mais il reste encore du travail. Les campus connectés sont une forme de réponse parmi d'autres à ces publics éloignés de l'enseignement supérieur. Le numérique ne devrait être envisagé que pour mettre le pied à l'étrier de ces étudiants.

La vie de campus est importante pour la formation des jeunes - des moins jeunes aussi, dans le cadre de reprise d'étude. La mobilité internationale est aussi très importante. L'accueil des étudiants internationaux sur nos territoires est un sujet essentiel. Les collectivités y contribuent à travers des initiatives telles que « la Nuit des étudiants du monde ». Nous nous sommes beaucoup posé la question des mobilités internationales hybrides. Il nous paraît extrêmement intéressant que des étudiants du monde entier puissent suivre des cursus à distance dans les universités françaises, sachant qu'il faut toutefois, dans le cadre de ces « e-mobilités », au moins un séjour en France en immersion. Il faut organiser les locaux de manière à prévoir des lieux d'échanges, de partage et de rencontre.

Les étudiants inscrits dans des parcours transdisciplinaires éprouvent parfois beaucoup de difficultés pour se déplacer entre établissements universitaires. Pourtant, des campus pluridisciplinaires fonctionnent : je souhaite évoquer l'exemple réussi d'Artem à Nancy, qui réunit sur une ancienne friche industrielle, dans un campus unique, une école d'art, une école d'ingénieurs et une école de management.

L'étudiant d'aujourd'hui - et plus encore demain - étudiera *anyplace, anytime, anywhere*. Les collectivités locales doivent penser l'usage d'une partie de leur équipement public dans cette logique. L'étudiant devra aussi, à l'avenir, être davantage acteur de son parcours de formation. Les collectivités locales souhaitent accompagner l'étudiant en stage, l'étudiant en entrepreneuriat, et l'étudiant bénévole, engagé dans des actions caritatives, culturelles, artistiques, etc. C'est un peu le campus dans la ville, à défaut de la ville dans le campus, rêve qui avait été associé au « Plan Campus » il y a une quinzaine d'années.

Enfin, quant à savoir si le campus de demain doit être tourné vers les centres-villes ou constituer un écosystème à part entière, il n'existe pas de réponse unique. Chaque université a ses spécificités et son histoire. Il faut éviter les modèles uniques à la française. Les collectivités locales sont plutôt favorables au retour des campus en centre-ville : il y a eu depuis une trentaine d'années un phénomène de retour vers les centres-villes qui n'est pas interrompu, même s'il n'est pas linéaire. Je citerai les exemples du campus La Citadelle à Amiens ou du campus Madeleine à Orléans. Les collectivités locales financent plus de 50 % de ces équipements.

Ce phénomène de retour en centre-ville est extrêmement pertinent pour les petites villes universitaires, dites « villes universitaires d'équilibre ». La présence étudiante en centre-ville est essentielle pour la revitalisation des villes moyennes. Le centre-ville constitue un cadre de vie beaucoup plus agréable que la périphérie de ces agglomérations, notamment pour les campus réunissant jusqu'à 4 000 ou 5 000 étudiants. C'est plus discutable pour les campus regroupant 10 000, 20 000 ou 30 000 étudiants.

J'ai été personnellement marqué par le choix de la *Queens Margaret University* qui disposait de 3 campus en centre-ville à Édimbourg. Cette université a décidé de créer un *green campus* à 30 kilomètres du centre. Ce projet semblait totalement incongru lorsqu'il a été présenté à l'AVUF réunie en colloque. Néanmoins, conçu avec des étudiants, mettant l'accent sur le développement durable, la liaison ferroviaire directe avec la ville d'Édimbourg, la sobriété énergétique, la réduction de l'empreinte carbone, etc., ce projet a offert une vraie qualité de vie. C'est *a priori* une grande réussite, même si ce n'est pas forcément un modèle. Le campus de Saclay mène probablement des expériences similaires qu'il sera intéressant d'étudier dans quelques années.

Pour terminer, il n'y a pas de modèle unique de campus du point de vue des collectivités locales. Il est important qu'il y ait une bonne insertion du campus dans le tissu urbain, que le campus soit en centre-ville ou en périphérie. La bonne insertion dans le tissu urbain est évidente pour les petites structures, mais aussi pour les grands campus, notamment au niveau des mobilités. La réussite du projet d'Édimbourg tient à la proximité d'une gare, ce qui a permis de bannir la voiture individuelle du campus.

Il est extrêmement important de penser aux mobilités, aux franges et aux riverains. Ce terme de frange est intéressant même s'il n'est pas très valorisant. Ce pourrait constituer un terrain de rencontre entre milieux académiques et économiques étant donné qu'il n'est pas toujours possible d'accueillir les entreprises au sein des campus. De même que l'on parle d'artistes en résidence, des travailleurs en résidence pourraient y être accueillis.

Le campus de demain saura inventer les moyens de développer les interfaces permanentes entre la production et la diffusion des connaissances dans tous les compartiments de la société.

M. Raphaël Costambeys-Kempczynski, délégué général de l'Alliance Sorbonne Paris Cité. - Je parlerai peut-être plus en tant que chercheur travaillant sur les politiques d'expérience étudiante depuis dix ans qu'en tant que délégué général.

L'université est en reconstruction permanente, les campus ne peuvent donc être des lieux figés. Ils doivent être constamment en mouvement.

Je me concentrerai sur trois facteurs. Le premier est la résilience, dans laquelle j'inclus le bien-être. Il s'agit de la résilience des campus de demain, mais surtout de l'accompagnement des étudiants pour gagner en résilience. Le second facteur est l'hybridation. J'y inclus la question du temps étudiant. Le troisième facteur est le multidimensionnel ou les réponses à géométrie variable.

À la rentrée de 2021, aucun étudiant n'aura connu une année normale. Les primo-arrivants auront connu une année universitaire fortement bousculée par la crise sanitaire. En 2025, le marché de l'emploi verra arriver des diplômés de master qui étaient inscrits en L1 en 2020 et des étudiants qui ont suspendu leurs études en 2019. Il sera sous tension, sauf si nous créons beaucoup d'emplois. Cette situation pose la question de l'individualisation des parcours dans le contexte d'une éducation de masse. Il est toujours très important de se poser ces questions, dont les réponses évoluent.

Je me concentrerai sur la problématique consistant à évoluer du rôle civique et citoyen des universités à une université civique et citoyenne. Je me repose pour mon propos sur les travaux du Professeur John Goddard de *Newcastle University*, qui parle des universités engagées de façon civique, *versus* les universités civiques où les engagements citoyens sont inscrits de façon systémique dans une stratégie globale.

Les objectifs de développement durable de l'ONU permettent d'articuler des actions globales et locales. Ils demandent de mobiliser le meilleur de la science. Ces objectifs consistent à trouver des solutions pertinentes du point de vue local. De cette manière, l'excellence et l'engagement civique ne sont pas exclusifs.

Nous pouvons créer un parallèle avec la question de la responsabilité sociale des universités en France. Cette question est posée de manière de plus en plus pressante depuis que les universités sont devenues autonomes. Comment une université et ses campus répondent-ils au besoin socio-culturel d'un territoire ? Comment fidéliser des étudiants et des diplômés sur un territoire ? Emmanuelle Annot, de l'université du Havre, signalait ces enjeux en 2012.

Quels sont les objectifs en termes d'attractivité ? S'agit-il d'attirer les étudiants par la spécificité d'un établissement ou de son territoire ? Quelles sont les spécificités de ce territoire en matière de formation et de vie étudiante, locale et régionale ? Nous pouvons avoir en tête les exemples de Paris, La Rochelle, Rennes ou Grenoble. L'enjeu est aussi de garder les étudiants après leur diplôme. Je relie donc l'insertion professionnelle au développement durable.

Pour les jeunes, les sujets majeurs dans leur vie de citoyen sont l'emploi (pour 63 %) ainsi que l'environnement et le changement climatique (pour 62 %), si l'on se réfère à un sondage publié dans *Le Figaro* en mars 2020. La crise sanitaire fait penser à la question de l'hybridation, qui peut être envisagée comme un prisme pour repenser le plan étudiant et ne pas limiter le numérique à la transformation pédagogique, mais l'élargir à l'individualisation des parcours.

Le campus de l'avenir construit différemment le temps étudiant par l'hybridation des enseignements. Il repense l'engagement, l'emploi et le temps étudiant. L'hybridation permet un étirement de l'espace et du temps et nous aide à sortir d'une logique de ratio « mètre carré par étudiant ».

De cette manière, nous allons créer davantage de fluidité sur le campus et décloisonner son fonctionnement. L'objectif consiste à tendre vers la mixité des populations et des communautés étudiantes. Il s'agit de repenser des études tubulaires ou « études TGV », avec la licence en trois ans, le master en cinq ans et l'insertion professionnelle à 23 ans. Il faut éventuellement permettre une licence en deux ans, ou en quatre ou cinq ans. Il s'agit de considérer les études comme un projet et non comme une fin en soi, et favoriser l'épanouissement entre études et employabilité. J'utilise sciemment le terme d'employabilité de préférence à la notion d'insertion professionnelle.

On considère souvent l'université comme un lieu de passage et non comme un lieu de vie, ce qui pose la question de l'impact des étudiants sur l'environnement de proximité des universités. Comment faire pour aider les collectivités à promouvoir une image positive des étudiants pour les riverains ? Je me suis beaucoup occupé de la construction du campus Nation à Paris. J'en ai suivi la programmation, l'avant-projet jusqu'au projet définitif. Je me rappelle ces expériences devant les conseils de quartier et la

réticence exprimée par les riverains qui voyaient arriver la communauté étudiante dans un quartier assez résidentiel.

Lorsque nous dialoguions et que nous parlions de la possibilité d'accéder à des infrastructures - bibliothèque universitaire, salle de théâtre ou salle de projection - ces réticences se dissipaient. Néanmoins, les riverains ne profitent que moyennement de ces infrastructures. L'incidence directe sur l'environnement de proximité n'est pas à négliger. La diversification de l'offre commerciale est fondamentale : librairie, papeterie, alimentation de proximité...

Les questions de l'aménagement du territoire se posent évidemment : circulation douce, espaces verts, élargissement des voies piétonnes, réduction de la circulation automobile, développement du réseau de transport en commun, amélioration de l'accessibilité, etc. Il ne faut pas attendre que de nouvelles constructions arrivent, mais imaginer de nouvelles évolutions. Il ne faut pas oublier les universités lorsque nous étudions les baux commerciaux gérés par les collectivités locales.

J'élargirai le propos de François Rio à toutes les associations étudiantes, qui peuvent jouer un rôle crucial dans la structuration des liens entre universités, campus et quartiers de proximité ou territoire. En 2010, Yves Lichtenberger écrivait : « *Longtemps les universités françaises, en référence à l'universalité de la science, ne se sont imaginé d'autre territoire que le monde. Au mieux, par réalisme sur le droit qui les fondait et sur la provenance de leurs moyens, se sont-elles reconnu un caractère national* »^{1(*)}.

Bien entendu, l'université est une actrice territoriale, citoyenne, civique et économique. Les universités sont des institutions *urbi et orbi*. La crise sanitaire a démontré à quel point l'activité des associations étudiantes ne se limite pas à l'événementiel. Les campus de l'avenir mettront l'accent sur ce rôle social des associations : logique de socialisation, promotion sociale, lutte contre les fractures sociales, etc. L'engagement étudiant ne se limite pas au campus. Les bornes d'un campus sont très poreuses.

En conclusion, si les solutions sont à géométrie variable, cela n'interdit pas de formuler des recommandations et des principes de cadrage.

Il n'existe pas de modèle unique ou de taille parfaite d'un campus universitaire. En 1973, Schumacher écrivait « *small is beautiful* ». Il parlait de l'économie du durable et de l'échelle à taille humaine. Il s'agit de trouver le bon niveau de subsidiarité. L'enjeu n'est pas la taille du service, mais la qualité du service rendu à la collectivité. Il s'agit de ne pas déshumaniser le travail rendu par les personnes qui animent les services sur les campus. L'important est la résilience, s'assurer que les universités, les campus et les services de demain soient résilients, capables d'évoluer en fonction des crises et en fonction des besoins.

Mme Anne Guiochon-Mantel, vice-présidente « Vie universitaire » de l'université Paris-Saclay. - Le campus de demain est un lieu de travail connecté, un lieu de culture, de sport, durable et inclusif. C'est un lieu de rencontre, avec des espaces de travail ouverts si possible 24 heures sur 24, des lieux de vie qui offrent une qualité de vie et une mixité. C'est un campus intégré à la cité, un lieu social favorable au brassage des étudiants, des acteurs de l'université, de la société, les *startups* et des habitants des villes environnantes. Ce sont des espaces de détente et de repos, de travail avec les acteurs économiques pour favoriser l'intervention des professionnels au sein de l'enseignement supérieur. Le campus bénéficie d'une offre de transports publics de proximité et de mobilités douces entre les sites.

Le campus est un lieu de vie sociale, culturelle et sportive, avec des lieux d'activité sportive et culturelle, des associations qui mettent en valeur le patrimoine et l'action culturelle, des résidences pour les professeurs invités, une restauration quotidienne, des librairies, des magasins, des coiffeurs, des services de conciergerie et surtout des horaires d'accessibilité si possible chaque jour, 24 heures sur 24.

Les étudiants participent à la vie de l'université et des services. Ils sont tuteurs en bibliothèque, travaillent au Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires (Crous) et dans les salles informatiques. Il est important d'accompagner ces étudiants à la recherche d'un travail. Il faut aussi faire du campus un acteur majeur incontournable dans la dynamique du territoire, un lieu de rencontre pour les entreprises avec l'attractivité que représente la formation continue.

Le campus est écoresponsable. C'est un lieu de santé et de bien-être. Il offre des services de santé de proximité par spécialité. Les besoins en santé, et notamment en soutien psychologique, ont été mis en évidence avec la crise. L'offre doit permettre un accès simplifié à des aides sociales et financières adaptées à la situation des étudiants. Enfin, c'est un campus inclusif qui accueille tous les étudiants, nationaux et internationaux, notamment en situation de handicap. Il développe des actions de lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles.

Mme Isabelle Demachy, vice-présidente « Formation innovation pédagogique et vie étudiante » de l'université Paris-Saclay. - L'évolution de l'enseignement supérieur par les réformes et l'individualisation des parcours conduit à repenser les campus, notamment au travers du développement du numérique. Cette évolution a été accélérée avec la pandémie et conduit à mettre en évidence des changements de pratique dans la diffusion des connaissances, qui étaient en mouvement depuis quelques années et se sont accélérés. Repenser présentiel et distanciel est une évidence et cette réflexion est très largement entamée dans les universités. La présence physique sur les campus se traduira différemment à l'avenir. Un étudiant passe du temps sur le campus pour suivre des enseignements ou travailler, être en situation d'apprentissage synchrone ou asynchrone.

L'étudiant doit articuler ses apprentissages et la vie de campus. Le développement des campus doit intégrer cette vision des études et de la vie étudiante. Les universités sont ouvertes - c'est particulièrement le cas de Paris-Saclay - à l'international, avec un nombre élevé d'étudiants étrangers. Ce campus interculturel doit être interconnecté avec d'autres universités dans le cadre d'alliances européennes. Des travaux étudiants sont réalisés entre étudiants présents dans des universités différentes en Europe et dans le monde : cela entraîne le développement d'autres pratiques pédagogiques.

Ces nouveaux formats d'apprentissage et d'enseignement ont des effets, pour les étudiants et le personnel, sur la gestion des formations, ce qui nécessite une facilité de connexion sur le campus et à l'extérieur afin d'ouvrir à d'autres pratiques professionnelles. L'organisation des lieux d'étude évoluera pour accompagner ces transformations de l'enseignement supérieur.

La crise sanitaire nous a amenés à envisager de nouveaux espaces pédagogiques qui doivent être modulables, polyvalents et connectés pour favoriser l'échange et la créativité. Le campus est un lieu de développement et d'opportunité pour les étudiants, ce qui doit se traduire par une évolution des locaux. Nous allons trouver des lieux adaptés à des formes d'enseignement et des temps d'apprentissage des étudiants, seuls ou en groupe. Nous allons également identifier des espaces d'apprentissage qui doivent permettre une connectivité virtuelle avec d'autres centres de l'université ou avec l'étranger, autour de la mobilité hybride. La réflexion sur la virtualisation des travaux pratiques des étudiants est en cours.

Il faudra également permettre aux étudiants d'accéder à des lieux adaptés dans des espaces projets ou de *coworking*. Ces évolutions impliquent une réorganisation des espaces et l'aménagement de nouveaux locaux, qui conduisent à une diminution des capacités d'accueil. Il faut donc conjuguer ces espaces à une nouvelle organisation des enseignements, avec l'idée de la mixité des publics au sein des mêmes locaux.

Il est indispensable de concevoir ces changements en intégrant la transition écologique, ce qui suppose de penser la connexion des transports. Le développement d'espaces verts est indispensable pour favoriser la santé, le bien-être, mais aussi la création. La gestion des déchets doit être repensée parallèlement au développement de sources d'énergie durable et de nouvelles constructions dont la conception intègre la dimension écologique. Du côté de la vie étudiante, les logements étudiants doivent être construits avec des matériaux appropriés et des propositions de repas responsables, tant pour le personnel que pour les étudiants. La lutte contre les inégalités et les discriminations doit également être intégrée, de même que le développement de tiers lieux et d'actions de recyclage avec les associations.

La transition écologique passe aussi par des formations sur ses enjeux et par des programmes de recherche développés en lien avec ces problématiques appliquées directement à la vie étudiante.

Mme Anne Guiochon-Mantel. - On constate un besoin d'accompagnement des collectivités locales sur les grands sujets de transport et de logement. L'université se positionne principalement sur la formation, la recherche et l'innovation. Dans le cadre de Paris Saclay, l'université répond à l'objectif du territoire avec une offre de proximité pour les bacheliers locaux, et une université de rang mondial, qui cherche à attirer les meilleurs étudiants, en France et à l'international. Nous devons attirer ces étudiants et les loger. Nous sommes tous dans une logique de type grande école qui loge ses étudiants, plutôt que dans une logique d'université de proximité.

L'université Paris-Saclay se trouve entre quatre départements, dans le sud-ouest de Paris - la mobilité entre les campus est d'ailleurs un enjeu important. L'interaction avec les collectivités territoriales peut être complexe en raison de la dispersion des sites. Les collectivités locales ont plusieurs établissements sur leur territoire, ce qui peut diluer les responsabilités et les investissements.

Nous avons de multiples interactions avec la région, les départements, la communauté d'agglomération, en ce qui concerne notamment la mutualisation d'équipements sportifs ou des mises à disposition de locaux. Nous menons des activités dans le domaine de la culture scientifique, avec une maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences et un musée des sciences. Nous nous impliquons beaucoup dans la réussite et la cité éducative. Le campus arboré d'Orsay est par ailleurs un lieu de promenade ouvert au public. Le RER B traverse le campus.

Le campus de demain doit-il être tourné vers le centre-ville ou être implanté en périphérie ? Il n'y a pas de solution idéale. Tout dépend de l'histoire des établissements. En centre-ville, les étudiants profitent des supermarchés, de la restauration rapide, de la vie culturelle, mais l'interaction n'est pas évidente. Certains résidents perçoivent les étudiants comme des nuisances.

À l'inverse, en périphérie, le campus se concilie avec les préoccupations écologiques à condition qu'il y ait un réseau de transports en commun à la hauteur de la demande et des besoins. Il faut aussi prévoir des logements étudiants de qualité, en quantité, et à un tarif abordable.

La philosophie du campus d'Orsay Saclay a évolué. Nous sommes partis d'une situation de campus fermé, avec une voirie privative, et nous nous orientons vers une évolution du patrimoine en lien avec les collectivités locales pour permettre la mixité et l'interpénétration.

Pour conclure, le campus doit s'adapter aux besoins. Par exemple, les grandes universités de plusieurs dizaines de milliers d'étudiants qui ont un équipement de recherche comme le Synchrotron ne peuvent se situer en centre-ville.

Les étudiants de Paris Saclay ont été interrogés sur la vie de campus et un reportage est présenté sur le site de l'université. Certains aiment les

espaces d'aspect minéral, d'autres apprécient de se promener en forêt. Il en faut pour tous les goûts ! Il faut que les étudiants aient le choix de ces différents types de campus. Nous tâchons de le leur offrir.

Mme Emmanuelle Dubrana-Léty, directrice de l'immobilier (Sciences Po Paris). - J'évoquerai pour ma part la partie immobilière de la question du campus de demain, ainsi que les aspects concernant la transition écologique. La démarche de Sciences Po illustre le choix d'un campus urbain, ouvert sur la ville et ses habitants. Ce positionnement est le reflet assumé de l'identité de notre établissement. Il est cohérent avec son domaine d'enseignement, les sciences humaines et sociales. Ce choix sert aussi bien l'objectif pédagogique que socioculturel et d'engagement citoyen propre à Science Po.

Il était important d'associer les étudiants à la conception du campus. Nous l'avons fait par de nombreux groupes de travail et cette démarche se poursuit. Les espaces que nous concevons aujourd'hui sont amenés à évoluer chaque année, au moins en partie. Ce choix a donc nécessité de repenser en profondeur l'organisation du campus de Paris. L'objectif consiste à le rendre plus cohérent, d'améliorer la qualité de service, l'accessibilité, la visibilité depuis la ville, la porosité, tout en répondant aux nouveaux besoins d'espace pédagogique.

Dans cet environnement, les contraintes sont nombreuses. Parmi celles-ci, un sujet important est la rareté des mètres carrés en centre-ville. Le périmètre étant limité, il faut penser les besoins et les usages au plus juste, avec des objectifs de polyvalence, de fonctionnement optimal du campus et d'évolution dans le temps en fonction des besoins.

Par ailleurs, nous travaillons à la transformation de sites patrimoniaux : c'est une expérience riche et inspirante.

Une problématique à laquelle nous sommes confrontés consiste à créer des espaces ouverts sur la ville, ce qui n'est pas aisé dans un bâtiment classé ou patrimonial. Un autre enjeu tient aux exigences de sécurité et de sûreté. Nous voudrions faire du « hors les murs », alors que nous sommes contraints à plus de contrôle d'accès, ce qui limite l'activité des associations étudiantes qui le regrettent.

Concevoir un campus urbain implique de travailler sur la notion de contour. Les limites ne sont pas claires. Il s'agit de définir des « îlots » et de travailler sur le parcours étudiant. Nous recourons à la signalétique et au numérique avec des applications mobiles de guidage pour les aider à se repérer entre les divers sites.

Nous travaillons également sur l'organisation d'événements et d'expositions publiques. Cette démarche nécessite de déployer de nouvelles formes d'espace pour répondre aux temps de la vie étudiante. Il faut créer de la modularité et qualifier ces espaces dans le temps de la journée, à l'échelle d'une année universitaire. Cette ambition nécessite de mailler un réseau

partenarial, car la rareté des surfaces ne permet pas de tout offrir aux étudiants à l'intérieur du campus, notamment des salles de spectacle pour les productions étudiantes, des équipements sportifs ou des logements. Cette situation nécessite de travailler avec les partenaires universitaires.

Enfin, nous voulons renforcer l'ancrage territorial en mobilisant notamment le réseau associatif et étudiant et en menant une politique proactive d'ouverture vers l'extérieur.

Avec cette notion de campus urbain, il faut s'attendre à ce que la vie étudiante déborde des frontières strictes du campus, et d'ailleurs nous l'espérons, même si l'étudiant est souvent considéré comme une nuisance par le voisinage. Or pour nous au contraire, c'est une source de vitalité, qui permet du reste à certains commerces de se maintenir.

Lorsque l'on fait comme Science Po le choix d'un campus urbain, les options sont très resserrées en termes de transition écologique. Il faut avant tout moderniser les bâtiments dans une logique de rénovation énergétique, en tenant compte des contraintes de restauration du bâti. Il faut privilégier des solutions minimalistes en termes d'équipement, en travaillant l'isolation de l'intérieur et en végétalisant très largement les espaces. Par exemple, trois cours minérales seront transformées en jardins paysagers, auxquels nous ajoutons 1 200 mètres carrés de surfaces végétalisées. À l'échelle de l'îlot entier, ce sera un bénéfice en termes d'apport de fraîcheur. En conclusion, nous exploitons au mieux les caractéristiques intrinsèques de nos bâtiments.

Je souhaite évoquer la difficulté à laquelle nous faisons face dans la stratégie de rénovation des bâtiments du fait d'une contrainte forte en termes de surface. Ces opérations nécessitent un relogement de tout ou partie des activités, ce qui surenchérit les coûts de manière très significative, au-delà de ceux afférents aux études.

Enfin, il faut travailler sur les usages pour accompagner cette question de la transition énergétique : tri des déchets, sobriété énergétique, recours limité aux emballages, réemploi des matériaux, etc. C'est donc un chantier quotidien qu'il faut animer. La responsable de la transition énergétique réunit toutes les composantes de Sciences Po à sa réflexion, en incluant les étudiants, enseignants chercheurs et personnels de Sciences Po.

M. Jean-Pierre Berthet, directeur délégué au numérique (Sciences Po Paris). - Depuis le mois de mars 2020 et la rentrée hybride en septembre 2020, nous avons mis en place un double campus - ou campus *Ubique* - avec plus de 130 salles hybrides occupées, pour permettre aux 49 % d'étudiants internationaux originaires de quelque 150 pays de poursuivre leurs études à distance. En raison du décalage horaire, des formules de *replay* ont été mises en place.

Depuis le mois de mars 2020, Sciences Po a organisé 400 000 cours et réunions et cours à distance pour des visioconférences ayant réuni 3,7 millions de participants. Le numérique a littéralement explosé depuis

plus d'un an ! Des points complexes sont apparus, notamment l'absence de relation informelle extra-académique, ce qui nous a incités à mettre en place un dispositif spécifique pour permettre aux étudiants d'échanger. Le campus *Ubique* a pu constituer un lieu d'échanges virtuel.

Nous avons également observé de nouvelles pratiques chez les étudiants, dont la mise en place de visioconférences muettes afin de recréer les salles de travail silencieuses des bibliothèques.

Effet favorable du digital, les candidats qui ont passé les oraux en ligne semblaient moins stressés que ceux qui devaient venir à Paris, passer une nuit à l'hôtel, etc.

Comme pour le milieu du travail, le « monde d'après » ne sera pas comme le « monde d'avant ». Le mélange sera plus important entre physique et numérique. Les campus deviendront digitaux : ils intégreront le numérique *in situ* et seront augmentés par des écosystèmes numériques. L'application mobile de Sciences Po permet à nos étudiants d'obtenir des informations générales, mais aussi adaptées à un contexte local, et aux ressources extérieures au campus concernant, par exemple, les lieux de restauration. Le numérique doit permettre une interface avec le réel. Cette transformation aura une influence très forte sur la pédagogie et sur des choix tels que la nécessité de concevoir encore des amphis classiques ou de prévoir plutôt des espaces de collaboration, pour travailler en sous-groupe, comme il en existe dans d'autres pays ? Les lieux physiques devront-ils être réservés aux échanges en présentiel ?

Il n'y aura, selon moi, pas d'opposition à l'avenir entre présentiel et virtuel, mais un *continuum* en fonction des contextes et des conditions. Le développement de parcours mixtes, associant distanciel et présentiel, est indispensable pour développer l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur à l'international.

Enfin, les villes numériques doivent être liées aux campus numériques, notamment en termes d'environnement ou de services, pour les différents acteurs locaux.

Je terminerai en disant que plusieurs éléments doivent être au cœur de cette construction : le respect des données, la maîtrise des algorithmes, l'orientation des usages vers la réussite étudiante, ainsi que le développement de la souveraineté numérique à l'échelle européenne.

Mme Sarah Bilot, déléguée générale de l'association Animafac. - Animafac est un réseau d'associations étudiantes créé il y a 25 ans pour permettre aux associations de mener leurs projets collectifs basés sur l'échange d'expériences entre les associations. Chaque citoyen et citoyenne a un rôle à jouer dans la vie de la cité. J'aborderai donc pour ma part la question de la vie étudiante au prisme des associations. Animafac a pendant deux ans mené un projet intitulé « Construire les villes étudiantes de

demain », qui se rapproche de la thématique de cette table ronde sur le campus de demain.

Mon intervention sera plus spécifiquement ciblée sur la question des associations et de la vie étudiante. Nous estimons que le sujet qui nous réunit aujourd'hui est d'une importance cruciale, notamment sur la question des « villes campus » qui est l'une des modalités d'organisation de la vie de campus auxquelles nous sommes particulièrement attachés. La question de l'autonomie des universités permet de travailler facilement avec l'environnement territorial dans lequel elles évoluent, villes ou régions, ainsi qu'avec les différents acteurs de la vie étudiante, dans laquelle les Crous jouent un rôle très important.

Les associations étudiantes ont pris l'initiative d'organiser des actions de distribution alimentaire pendant la crise sanitaire, en lien avec les territoires et les acteurs locaux. L'établissement supérieur est en effet ancré dans un territoire local : il doit être considéré selon une logique globale et territoriale.

Comme je le disais précédemment, Animafac prône la notion de « ville campus ». Des campus sont bien implantés sur les territoires et les lieux de vie. Le rôle des étudiants et étudiantes ne se limite pas à celui d'apprenant ; ils sont aussi des citoyens et citoyennes à part entière, associés à l'ensemble des activités de la ville.

La présence des étudiants au sein de la ville engendre une vie active dont le dynamisme est renforcé lorsque des dispositifs sont mis en oeuvre. J'entendais évoquer tout à l'heure la problématique de la vie étudiante, qui serait perçue comme nuisible par les autres citoyens. Les associations étudiantes mènent des actions pour trouver l'équilibre entre le voisinage et les citoyens et citoyennes que sont les étudiants et étudiantes.

Une vie étudiante dynamique favorise l'épanouissement de chacun, l'innovation, la créativité et le rayonnement des campus au niveau national, voire international. Du côté des villes, nous souhaitons travailler dans une logique d'attractivité. Les établissements universitaires doivent donner envie de s'investir et de rester dans la ville où ils se trouvent. Si la vie étudiante n'est pas intéressante dans ce territoire, l'étudiant cherchera à partir. Les villes souhaitent encourager les étudiants et les étudiantes à rester dans le territoire et à en devenir, des acteurs et actrices à part entière.

On a vu apparaître pendant la crise sanitaire des partenariats particulièrement intéressants et inédits, des liens entre ville, centre communal d'action sociale (CCAS), université et Crous pour organiser l'aide alimentaire. Ces démarches aboutissent à répondre de manière pertinente aux besoins des étudiants.

En ce qui concerne le numérique, sujet sur lequel nous travaillons depuis de nombreuses années au sein du réseau, beaucoup a été dit et je n'y reviendrai pas.

La question de l'hybridation n'est pas forcément notre expertise, mais nous avons vu que le distanciel ne peut se substituer complètement au présentiel. Tous les intervenants sont d'accord sur ce point. Des solutions ont été apportées par le numérique aux questions posées par la crise, mais un besoin de créer du lien est apparu. Le lien social par le numérique a été très fort pendant les premiers mois de la pandémie, mais ensuite s'est confirmé le besoin de relations en présentiel.

Nous travaillons beaucoup avec le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES), une association qui offre un plaidoyer politique sur la transition écologique au coeur des campus. La question de la mobilité douce a été largement évoquée, de même que celles des infrastructures et de la biodiversité, avec des îlots de fraîcheur et des aménagements verts. Se pose aussi la question de la capacité des acteurs de la vie étudiante à repenser cette notion sur un mode plus collaboratif, à agir toujours plus dans une logique d'alimentation durable avec les étudiants et les Crous. Les associations étudiantes se mobilisent de plus en plus sur les questions de tri des déchets, d'alimentation durable, etc. Des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) permettent ainsi d'obtenir des produits frais de qualité et à prix abordable. La question de la vie étudiante est plus que nécessaire pour la prise en compte de besoins qui évoluent très rapidement. Les structures associatives peuvent efficacement accompagner les universités et les futurs campus dans leur évolution.

La prise en compte des modalités d'action par les acteurs de la vie étudiante est plus que nécessaire. La participation des étudiants et des étudiantes et l'intégration de leurs souhaits dans la réflexion sur le campus de demain sont importantes. Paris Saclay a précisément interrogé les étudiants sur leur manière de voir le campus. Il est logique selon nous d'appréhender de façon globale les exigences de la vie étudiante.

Mme Céline Boulay-Espéronnier. - Je remercie le président et le rapporteur pour l'organisation de cette table ronde très intéressante, qui a abordé sous l'angle de la réflexion sur le campus de demain des sujets évoqués par notre mission d'information au cours de séquences précédentes.

Une meilleure prise en charge de la vie étudiante au sens large, incluant la diversité des besoins du monde étudiant, est nécessaire : la pandémie a fonctionné à cet égard comme une loupe mettant en évidence des lacunes dans ce domaine. L'étude de l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) nous a permis de percevoir la demande de bien-être au sens large. Cette crise a révélé que la réussite étudiante n'est pas uniquement liée à la réussite dans les études, mais qu'elle englobe de nombreux autres sujets comme la question du logement.

Selon vous, à quelle échéance faut-il se projeter pour imaginer le campus de demain ? La délégation à la prospective du Sénat s'interroge régulièrement sur la durée pertinente de projection pour différents sujets.

Dans le cas qui nous intéresse, faut-il se projeter sur 30 ans ? Ou au contraire sur un terme rapproché, de 3 ans par exemple ? Quel cap faut-il fixer ?

Vous avez mentionné des exemples étrangers, notamment anglo-saxons, comme l'université d'Edimbourg. L'enjeu du campus de demain est-il l'attractivité internationale de nos universités ?

Le campus devrait-il évoluer vers un modèle d'université répondant mieux aux attentes des entreprises ? J'aurais aimé que vous développiez ce point. Sur quelles études vous êtes-vous basés pour dégager les pistes que vous avez évoquées ?

Enfin, quelle sera la place de l'intelligence artificielle dans le campus de demain ? Il a été beaucoup question lors de nos auditions d'une accélération très importante du numérique. L'évolution ne sera-t-elle pas beaucoup plus rapide qu'elle ne l'a jamais été ?

M. Stéphane Piednoir. - Je souhaite revenir sur la nécessité d'une rénovation globale des locaux universitaires. J'ai noté une diversité de situations entre campus urbains et campus ruraux, avec parfois une dimension patrimoniale. Le plan de relance, tel qu'il a été défini, avec une forte composante de transition énergétique et de rénovation des bâtiments universitaires, est-il selon vous bien enclenché ? Répond-il à vos besoins et à vos demandes ? Faut-il mettre en place un projet plus ambitieux avec un nouveau plan campus ?

Nous avons noté que les étudiants ne sont pas toujours les bienvenus dans les centres-villes. La refonte des campus passe-t-elle par une consultation des étudiants et de tous les acteurs ? À ce titre, une mobilisation de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est-elle envisagée pour des opérations ciblées à l'intérieur des campus ?

Mme Laure Darcos. - Je salue les deux représentantes de l'université de Saclay, qui me tient à coeur comme vous le savez. Vous avez évoqué l'interaction entre les établissements, une grande université et des écoles d'ingénieur. Nous sommes numéro 1 au classement de Shanghai pour les mathématiques. J'en suis très heureuse et très fière ! En tant qu'élue, j'éprouve parfois des difficultés à faire comprendre à la population locale l'intérêt d'un tel rayonnement.

Nous avons tout fait, lors de la conception du campus, pour sanctuariser un périmètre conséquent de terres agricoles. Des agriculteurs et des écologistes sont critiques sur l'utilité de la ligne 18. Certaines écoles ont été réticentes à s'installer sur le site de Saclay pour des raisons liées à l'insuffisance des transports entre Paris et le plateau de Saclay. J'attache pour ma part beaucoup d'importance au rayonnement de l'université.

Il est intéressant sur un campus de mixer des logements étudiants et de familles, de trouver des lieux de vie qui soient des lieux de partage. Nous

aurons bientôt un complexe de cinémas, davantage de restaurants et des complexes sportifs communs qui bénéficieront à tous. Nous construisons progressivement une nouvelle ville !

L'interaction avec les *clusters* d'entreprises est très importante. De nombreuses *startups* et de pépinières sont en lien avec les universités et les établissements installés dans ces campus. Pouvez-vous développer davantage les interactions avec les bassins d'emploi, qui sont très importantes ?

Mon autre question concerne l'accueil des étudiants de troisième cycle qui rejoignent une université pour un master : comment pouvons-nous inclure dans la vie universitaire ces étudiants qui ont déjà choisi une spécialité ?

M. Laurent Lafon, rapporteur. - Nous avons entendu un certain nombre de remarques concernant l'innovation sur le plan des bâtiments et dans le domaine pédagogique, ce qui suppose de poser aussi la question du financement et du budget. Quel est l'accompagnement de votre ministère dans cette dimension d'innovation, qui implique un soutien financier de sa part ? Vous sentez-vous accompagnés ?

Enfin, vous avez beaucoup parlé des collectivités locales et des interactions entre universités et territoires. De quelles collectivités locales parlez-vous : des communes, des intercommunalités, des départements ou des régions ? Avez-vous identifié un niveau qui vous paraît plus adapté, ou souhaitez-vous qu'un acteur soit mieux identifié dans l'organisation territoriale ?

M. François Rio. - La dernière question posée par M. le rapporteur s'adresse plutôt à mes collègues des universités. Les collectivités locales compétentes en matière d'université sont essentiellement les intercommunalités et les régions. Le levier des fonds européens dont disposent les régions est extrêmement intéressant. Les intercommunalités exercent plutôt des compétences que l'on peut qualifier de « régaliennes », notamment dans le domaine du transport et de l'habitat.

J'ai été surpris par la décision de l'université d'Edimbourg d'installer un campus à l'extérieur de la ville. La plupart des classements internationaux ne tiennent pas compte de la vie des campus, mais uniquement des publications au titre de la recherche, dans une approche privilégiant la performance académique. Le cadre de vie n'est pas tellement pris en compte, ce qui ne signifie pas que ce critère ne joue pas sur la mobilité internationale.

Vous avez posé une question sur la place et le rôle de l'intelligence artificielle dans l'évolution des campus. Elle est probablement très importante, comme vous le suggérez. Je partage votre point de vue. Nous l'avons vu dans un petit concours lancé par la présidence des universités, « Entreprendre pour la vie étudiante », orienté sur les *startups*. Nous avons

reçu 68 candidatures. Les 12 finalistes seront départagés le 25 juin. Plusieurs d'entre eux ont utilisé l'intelligence artificielle pour proposer des services de vie de campus en matière d'orientation et de débouché professionnels. Ces projets joueront vraisemblablement sur l'optimisation des bâtiments et la mutualisation des bâtiments. L'intelligence artificielle permettra peut-être de résoudre des problématiques inédites.

Vous avez évoqué la question de la rénovation des locaux. Le plan de relance était espéré et inattendu. Il a fallu cette crise très grave pour qu'un plan de relance soit axé sur la rénovation énergétique des bâtiments, en particulier des universités et des Crous. C'est formidable pour les logements étudiants ! La presque totalité du parc des Crous pourra être rénovée. Je ne peux vous donner un taux pour les bâtiments des universités, mais le plan permettra un certain rattrapage. En revanche, la question de l'entretien n'est pas réglée par ce type de plan de relance. En Suisse, les universités réussissent à faire beaucoup plus d'entretien des bâtiments en investissant uniquement 6 ou 8 euros de plus par mètre carré et par an : cet exemple pourrait inspirer les universités françaises.

M. Raphaël Costambeys-Kempczynski. - Chacune de ces questions mériterait un atelier ! Il est vrai, comme le disait François Rio, que les classements intègrent très peu la question de la vie de campus.

Néanmoins, le classement du *Times Higher Education* (THE) tient compte de la vie étudiante, avec des questions pédagogiques comme la taille des travaux dirigés (TD) ou la qualité ressentie des enseignements, mais aussi des critères tels que le prix du café à 100 mètres du campus, l'accès aux infrastructures de documentation et d'autres sujets en lien avec la vie quotidienne. Ce classement est très suivi par les institutions. Il montre le côté multidimensionnel de la vie de campus, quels que soient les murs du campus, et la porosité des campus.

La question qui m'a le plus frappé concerne la durée de la projection dans le temps la plus pertinente pour imaginer le campus de demain. On peut comprendre le besoin de fixer un cap et de se demander où nous serons dans 5, 10 ou 30 ans. Mais c'est aussi très risqué de concevoir la vie des campus à l'horizon de 20 ou 30 ans, car cela pourrait figer les choses alors qu'il faut faire en sorte que les campus de demain évoluent en permanence.

La question de la reprise d'études a été évoquée. Il est probable qu'à l'avenir les parcours se construiront de manière dynamique, autour de plusieurs carrières qui nous renverront à certains moments vers l'université. Les campus de demain doivent penser la question de la circulation des populations, en imaginant les primo-arrivants et l'accompagnement des étudiants ainsi que la mixité de ces populations.

Je suis persuadé que les associations étudiantes sont des vecteurs de lien entre campus et territoires. Cet ensemble assure l'employabilité et l'épanouissement des étudiants. Il est important d'encourager dans le cadre

académique des dispositifs de valorisation de l'expérience associative. Des expériences dans les pays anglophones et hispanophones montrent l'intérêt de cette logique de prise en compte de l'engagement étudiant. De telles formules sont de nature à enrichir la démarche pédagogique et à créer des liens avec le territoire.

Les questions de la reprise d'études et de l'apprentissage par l'engagement associatif renvoient notamment à la thématique du positionnement des campus sur leur territoire et leur bassin d'emploi, en lien avec les entreprises qui forment leur écosystème.

Mme Anne Guiochon-Mantel. - La CVEC poursuit plusieurs axes importants : prévention, santé, sport, vie culturelle, initiatives étudiantes. Nous sommes très attachés à l'usage de la CVEC dans ces domaines, et non pour combler les insuffisances des infrastructures. La CVEC doit selon nous être utilisée au bénéfice de la vie étudiante, pour des actions de prévention en matière de la santé et dans le domaine du sport par exemple. Nous privilégions l'égalité dans l'accès à la pratique sportive, afin que tous les étudiants, y compris extérieurs au campus, puissent bénéficier des équipements.

J'ai noté une question sur le lien entre universités et communautés d'agglomération. Nous sommes confrontés à une problématique importante en matière de logement. Agro Paris Tech et la faculté de Pharmacie sont attendus sur le Plateau de Saclay en 2022, ce qui génère des besoins dans ce domaine. Nous travaillons à renforcer la confiance avec les propriétaires pour offrir un logement aux étudiants qui arriveront sur le plateau en 2022, en attendant les constructions de logements prévues sur le territoire par la suite.

En ce qui concerne le plan de relance, de nombreux critères étaient prévus pour élargir aux financements. Des actions seront mises en place, ce qui permettra de favoriser la rénovation énergétique de bâtiments, mais tous ne pourront pas être rénovés.

Mme Isabelle Demachy. - Les transformations en cours répondent à des besoins actuels. Il s'agit de transformer l'enseignement supérieur pour les prochaines années, et non à l'échéance de 30 ans. Certains indicateurs de résultat peuvent être étudiés à l'horizon de 30 ans.

L'université de Saclay est marquée par un campus hétérogène. Un très beau campus se développe sur le plateau. Le campus qui se situe dans la vallée est arboré, mais il correspond à un ensemble de bâtiments des années soixante dont les évolutions sont indispensables, d'autant qu'il accueille le premier cycle. La question de l'attractivité de l'université de Paris-Saclay se pose donc.

Ce sujet est préoccupant. Les échéances de rénovation des bâtiments dans la vallée ne sont pas les mêmes que pour les nouveaux bâtiments du plateau. Ces échéances vont s'étaler dans le temps, alors que des besoins très

importants se font sentir maintenant, en particulier dans les bâtiments de la vallée. De plus, les nouveaux bâtiments coûtent beaucoup plus chers que les bâtiments anciens en termes de maintenance, ce qui est problématique. L'université peut se projeter sur de très beaux projets de transformation, mais nous sommes limités par la dimension budgétaire, avec un accompagnement qui existe, mais qui n'est pas suffisant. Nous cherchons à répondre à tous les programmes d'investissement d'avenir (PIA) selon une dynamique de transformation de nos établissements, qui n'est pas simple à gérer.

Ces différents aspects prennent du temps. Il faut se donner le temps de la réflexion et de l'adhésion des personnels.

L'accompagnement des étudiants qui arrivent en master se déroule dans le cadre de programmes de tutorat par d'autres étudiants. Nous sommes très attentifs à l'accueil et à l'intégration de ces étudiants.

La question de l'interaction avec les *clusters* d'entreprise du bassin d'emploi est très importante au travers des tiers lieux, avec des événements autour du dialogue entre science et société. C'est aussi un ensemble d'actions qu'il faut mener en commun, de réflexions, de groupes de travail et d'interactions dans la formation et la recherche, qui correspond à des axes qu'il convient de développer. La proximité géographique ne suffit pas.

M. Jean-Pierre Berthet. - J'interviendrai notamment sur la place de l'intelligence artificielle dans nos réflexions. Je livrerai trois exemples de son utilisation. L'université Laval au Québec l'utilise pour la réussite étudiante et la reconnaissance de signaux faibles, dans une logique de lutte contre le décrochage. Ce système permet d'alerter l'étudiant, mais aussi l'administration et les enseignants. Des assistants virtuels ont été mis en place pour les enseignants. Cette expérience montre que les étudiants ne se rendent pas compte qu'ils ont affaire à des assistants virtuels qui les aident à répondre. *Saint-Louis University* recourt à des assistants numériques installés dans les chambres des étudiants, et offrent des réponses rapides à ces derniers. Cependant, *Amazon* récupère toutes les données sur les étudiants qui participent à cette expérience, ce qui soulève la question de la souveraineté numérique et du respect des données.

Le sujet du temps de projection pour penser le campus de demain est complexe. Nul ne peut se projeter en matière de numérique à l'horizon de 10 ans : le changement considérable d'échelle intervenu depuis dix ans le montre. Il faut concevoir les bâtiments à un numérique qui évoluera. Les réseaux filaires seront aussi importants demain qu'aujourd'hui ? *Quid* du transport de l'électricité ? Nous savons nous projeter à peu près à l'horizon de 3 à 5 ans. Je fais partie d'un groupe qui publie des projections à 1, 3 et 5 ans pour étudier l'impact du numérique. Au-delà, cela devient extrêmement complexe.

Enfin, je rejoindrai Isabelle Demachy sur le financement de l'innovation et les aides, les appels à projets, les réponses au PIA, etc. Je mettrai un bémol sur le fait que dans les universités plus petites, la réponse aux appels à projet est très complexe. Ces appels arroseront toujours les universités ou les structures qui ont la capacité à répondre. Ce n'est pas forcément le cas de toutes les universités.

Mme Emmanuelle Dubrana-Léty. - Un élément important est la question du temps, et aussi des études et modèles. Concilier le temps des projets avec le temps du changement est très complexe. Le temps de l'amortissement de l'immobilier ou de la rénovation des bâtiments diffère complètement de la nécessité du changement. Un projet immobilier peut potentiellement être concrétisé 5 ou 10 ans plus tard. Même si c'est compliqué, il faut ménager tout au long du projet une part d'inconnu pour intégrer ce que l'on constate de l'évolution des besoins. Il ne faut pas consommer la totalité des surfaces dès la phase de programmation.

On risque de voir apparaître des demandes qui seront impossibles à satisfaire. Il faut chercher à comprendre très régulièrement où l'on va et ce qu'on attend de nous.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Je donne la parole, pour clore cette séquence, à Sarah Bilot.

Mme Sarah Bilot. - La consultation évoquée par M. Piednoir est essentielle sur de nombreux sujets, quels que soit les acteurs. Mais elle peut aussi parfois conduire à la création d'un besoin qui n'existait pas, et auquel on ne pourra pas répondre.

Certaines universités ont créé des budgets participatifs auprès d'étudiants et du personnel pour leur permettre d'impulser des changements en matière de vie étudiante. Le bilan est plutôt positif.

Le financement par la CVEC est lié à la vie étudiante. 30 % des fonds sont dédiés aux associations et aux expérimentations sur les campus. Le reste des fonds est dédié aux questions d'accompagnement social, de pratiques sportives, etc. Il est important que ces fonds soient dédiés à la vie étudiante, et non à la formation.

M. Pierre Ouzoulias, président. - Cette table ronde a été très dense et riche. Merci d'avoir apporté des réponses très concrètes à nos questions. Les réflexions que nous menons se poursuivront très certainement au-delà de cette mission d'information.

MERCREDI 16 JUIN 2021

**Audition de Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation**

- Présidence de M. Pierre Ouzoulias, président -

M. Pierre Ouzoulias, président. – Merci, madame la ministre, d'être parmi nous aujourd'hui pour répondre aux questions de notre mission d'information. Je précise que, comme vous le savez, cette audition est filmée et retransmise en direct sur le site du Sénat.

Mes chers collègues, je vous remercie de continuer à être aussi présents et assidus aux auditions de cette mission d'information, *a fortiori* en fin de parcours : votre présence en nombre montre tout l'intérêt que le Sénat porte à cette thématique.

Je rappelle que cette mission d'information a été demandée par le groupe Union centriste du Sénat. C'est M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication qui en est le rapporteur.

Les deux grands objectifs de cette mission sont les suivants : dresser un bilan de la façon dont les étudiants et étudiantes ont vécu, parfois douloureusement, la pandémie ; et porter une réflexion plus systémique sur les conditions de la vie étudiante et sur les moyens de les améliorer.

Au fur et à mesure de nos auditions, qui ont été nombreuses et parfois très suivies sur les réseaux sociaux, de nouvelles problématiques essentielles ont émergé, notamment celle qui a abouti à la proposition de loi visant à créer un ticket restaurant étudiant. C'est en effet une problématique que nous n'avions pas identifiée au démarrage de nos travaux, mais qui s'est affirmée avec force.

Je n'irai pas plus loin dans mon propos liminaire pour donner la parole au rapporteur qui vous posera quelques questions pour introduire le débat. Puis après votre intervention, madame la ministre, mes collègues vous poseront des questions auxquelles vous pourrez répondre de façon globale.

M. Laurent Lafon, rapporteur. – Madame la ministre, nous sommes heureux de vous recevoir pour cette dernière audition plénière de notre programme de travail. Pour nous, il est extrêmement important de vous entendre sur un certain nombre de points. Pour rappel, cette mission d'information se préoccupe de tout ce qui tourne autour des conditions d'études des étudiants et de tout ce qui peut faciliter ou handicaper un parcours d'enseignement supérieur. Ce champ couvre notamment les

questions du revenu, du logement, de l'alimentation et de la santé. La crise covid a montré que le phénomène de précarisation étudiante dont nous parlions avant la crise sanitaire se concrétisait dans ces quatre domaines. Les pouvoirs publics doivent donc s'interroger sur la manière dont l'État peut accompagner les étudiants.

Lors de cette audition, nous souhaiterions vous entendre sur le bilan que vous tirez des mesures exceptionnelles mises en œuvre pendant la crise. En effet, un certain nombre d'actions ont été mises en place par le gouvernement pour lutter contre la précarisation étudiante. Quel bilan en tirez-vous ? Quels dispositifs pourraient être prolongés une fois la crise sanitaire terminée ?

Je souhaite ensuite revenir plus particulièrement sur trois points.

Le premier a trait aux revenus des étudiants. Le 4 décembre dernier, à l'occasion d'un entretien avec le média en ligne *Brut*, le Président de la République a indiqué qu'il envisageait une amélioration du système de bourses. Puis, lors de sa visite du Campus de Paris Saclay du 19 janvier dernier, il a annoncé une réforme des bourses sur critères sociaux. Où en êtes-vous de cette réflexion ? Un calendrier est-il fixé ? Dans quelle direction envisagez-vous de faire évoluer le système de bourses ?

Le deuxième thème sur lequel je souhaite insister est celui du logement. Vous vous êtes engagée sur un plan 60 000 logements étudiants. Cependant, à l'horizon 2022, cet objectif ne sera probablement pas atteint. Certes, le retard peut être imputé à la crise sanitaire, mais ce n'est sans doute pas la seule explication. Où en êtes-vous dans le déploiement de ce plan ? Comment expliquez-vous les retards ? Comment envisagez-vous de redynamiser la construction de logements étudiants une fois la crise terminée ?

Mon dernier point concernera la santé, et en particulier la santé psychologique. Les services de santé universitaires et les bureaux d'aide psychologique ne sont pas accessibles à l'ensemble des étudiants et leurs moyens sont souvent sous-dimensionnés pour répondre à la demande. Cette tension a été fortement aggravée par la crise sanitaire. Or les besoins en santé des étudiants, notamment en santé mentale, ne vont pas s'éteindre définitivement avec la fin de la crise sanitaire. Aussi souhaiterions-nous vous interroger sur les pistes sur lesquelles vous travaillez pour améliorer l'accès aux soins des étudiants, que cela soit par une offre spécifique à l'intérieur des établissements ou que cela soit au travers d'une articulation avec la médecine de ville.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. – Monsieur le président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, monsieur le président de la mission d'information, mesdames les sénatrices, messieurs les sénateurs, je souhaite tout d'abord vous dire que je suis très heureuse d'être avec vous cet

après-midi dans le cadre des travaux de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante, que vous avez initiée en février dernier.

La semaine dernière, nous avons déjà eu l'opportunité d'aborder ce sujet majeur à l'occasion de l'examen de la proposition de loi visant la création d'un ticket restaurant étudiant, à l'initiative du sénateur Pierre-Antoine Levi. Il me semble important que nous puissions prolonger ces échanges constructifs. En effet, à travers la question de la précarité alimentaire qui a été posée, c'est en réalité un sujet infiniment plus vaste que nous devons aborder. La précarité alimentaire fait écho aux discussions que nous allons avoir cet après-midi.

Cette crise a eu pour effet de remettre les conditions de vie et de bien-être étudiant au centre des préoccupations du pays. Au fil des mois et des témoignages parfois bouleversants des étudiants, c'est bien l'ensemble de nos concitoyens qui ont pris conscience que la vie d'un étudiant ne se résume pas aux cours qu'il suit. Son logement, sa santé, son budget, ses pratiques culturelles, ses pratiques sportives, ses liens sociaux, tout ce qui régit son quotidien conditionnent aussi très largement le succès dans ses études. Au fur et à mesure que cette prise de conscience s'accroissait, la question de ces conditions de vie et de ce bien-être prenait de la place dans le débat public : je suis vraiment très heureuse de cette visibilité nouvelle que je trouve tout à fait nécessaire et salutaire.

Cette mission d'information s'inscrit dans cette prise de conscience collective et dans cette volonté d'objectiver une réalité qui est en fait une vérité plurielle, car il n'existe pas une condition étudiante, mais une diversité de situations, d'histoires et de profils. Il est donc très difficile de tenter une approche standardisée de cet ensemble. Pour ces raisons, je suis très heureuse que le Sénat se soit saisi de ce sujet complexe, car les conditions de vie étudiantes et leur rôle dans la réussite des étudiants sont pour moi une priorité sociale et sociétale.

C'est une conviction que je porte depuis 2017, depuis que je suis arrivée à la tête du ministère. Ma première préoccupation a été de sortir la vie étudiante de la périphérie des politiques publiques. On l'avait souvent reléguée avec une forme de déni, en considérant que cela ne faisait pas partie des déterminants de l'égalité des chances. Avec la loi « Orientation et réussite des étudiants (ORE) » n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, l'amélioration des conditions de vie des étudiants a été pour la première fois considérée comme un levier majeur de leur réussite, au même titre que l'orientation ou que la personnalisation des parcours. Le Plan Étudiants a ainsi permis d'agir sur toutes les dimensions de la vie étudiante.

C'est le cas en matière de santé, avec l'affiliation au régime général de sécurité sociale qui a grandement facilité l'accès aux soins et qui en a diminué significativement le coût (en baisse de 218 euros en moyenne par

an). De nouvelles actions ont été menées pour transformer les services de santé universitaires en centres de santé, lesquels proposent des consultations de médecine générale et de médecine spécialisée au plus près des étudiants. De nouvelles actions voient aussi le jour pour promouvoir les comportements favorables à la santé, pour lutter contre les addictions. Elles ont été menées dans le cadre de la création de la Conférence de la prévention étudiante et du service sanitaire étudiant, en faisant le pari que la prévention par les pairs et la co-construction des outils de prévention par les étudiants eux-mêmes étaient la meilleure façon de les impliquer. C'est le rôle aussi des étudiants relais santé, qui sont maintenant présents dans les établissements et qui peuvent donner un premier niveau d'information en répondant aux questions de leurs camarades et en menant des opérations de sensibilisation ainsi que des campagnes d'information.

Sur le plan de la vie des campus, je citerai la création de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) qui a permis d'injecter 140 millions d'euros supplémentaires par an au service de la culture, du sport, de la santé et des initiatives étudiantes, sans que cela ne pèse sur le budget des boursiers. Parallèlement, nous avons mieux reconnu et valorisé l'engagement des étudiants, que cela soit en tant que volontaire du service civique ou en tant que bénévole dans une association, en leur attribuant des crédits, en reconnaissant les compétences acquises grâce à ces expériences et en augmentant l'indemnité des volontaires en service civique pour tous les étudiants boursiers.

En matière de logement, nous avons simplifié le parcours résidentiel en levant l'obstacle de la caution avec la garantie Visale. Nous avons aussi une ambition de construction dont nous avons essayé d'améliorer le pilotage en mettant en place des observatoires territoriaux du logement étudiant, car il ne suffit pas de construire, mais de le faire là où il y a des besoins identifiés. Nous avons aussi accéléré la rénovation des résidences, notamment des résidences Crous, pour que les chambres de 9 mètres carrés sans douche ni cuisine appartiennent définitivement au passé.

En matière de soutien financier, nous avons instauré le paiement à date des bourses sur critères sociaux. Cela peut sembler une évidence, mais ce n'était pas le cas auparavant. Nous avons aussi créé une nouvelle aide à la mobilité, d'un montant de 500 euros, pour encourager les jeunes qui le souhaitent à rejoindre des lieux de formation parfois éloignés de chez eux et auxquels ils renonçaient jusque-là pour des questions financières. Au-delà de la prise en charge de la majorité du coût de la scolarité par la solidarité nationale, ce sont plus de 2,3 milliards d'euros chaque année qui permettent d'aider les étudiants les plus vulnérables au travers de tout un éventail d'aides qui vont des bourses sur critères sociaux aux bourses au mérite.

Nous avons aussi facilité l'emploi étudiant dans les établissements et dans les Crous, car ce sont des emplois compatibles avec la réussite étudiante, en limitant le nombre d'heures par semaine et en offrant des

emplois en lien avec le campus et la vie étudiante. Nous avons également simplifié les formalités administratives, publié toutes les offres sur *Jobaviz* et recruté massivement des tuteurs et référents cité universitaire.

Plusieurs indicateurs laissent à penser que ces efforts commencent à payer. 90 % du parc du Crous est aujourd'hui rénové. Grâce à l'effort engagé pour le transformer et le moderniser, nous atteindrons un taux de rénovation de 95 % à l'horizon 2024. 26 centres de santé ont été créés dans les établissements. La dernière enquête de l'Observatoire national de la vie étudiante, juste avant la crise, soulignait que les étudiants étaient plus satisfaits qu'auparavant de la vie étudiante, plus optimistes et moins exposés aux difficultés financières. Et puis la pandémie est arrivée et a rebattu les cartes en rompant tous ces équilibres subtils : l'équilibre financier de ceux qui dépendaient d'un petit job ou d'un stage rémunéré, l'équilibre social avec une communauté privée de rencontres, d'échanges et d'expériences collectives qui sont essentielles pour se construire et pour apprendre, l'équilibre mental aussi d'une jeunesse qui, en se confinant plus que d'autres classes d'âge, a enduré dans la solitude les incertitudes de la crise et la peur du lendemain.

Pour endiguer cette dégradation brutale, nous sommes venus en renfort sur tous les fronts en essayant de toucher tous les étudiants et en conjuguant à la fois des mesures financières et des actions très concrètes : la montée en puissance des aides ponctuelles, le doublement des aides d'urgence en les rendant accessibles à tous, une attention particulière accordée aux boursiers, la revalorisation des bourses sur critères sociaux, le versement exceptionnel de 150 euros au mois de décembre 2020, des mois de bourses supplémentaires chaque fois qu'il y avait report d'examen ou de stage, le gel des frais d'inscription, l'élargissement des prêts d'études garantis par l'État, la compensation de la perte des petits jobs avec le versement d'une aide exceptionnelle de 200 euros, la création de 20 000 emplois, l'accès facilité aux produits de première nécessité avec le ticket à un euro pour tous les étudiants à partir de janvier et la distribution de protections périodiques gratuites, etc. Contre la souffrance psychologique, nous avons doublé le nombre de psychologues dans les services de santé universitaires (SSU) et facilité l'accès aux soins avec un dispositif en ligne. Pour lutter contre l'isolement, nous avons renforcé l'accompagnement social avec le recrutement de 60 assistants sociaux supplémentaires dans les Crous et 2 600 référents étudiants dans les résidences.

Cette période a été très éprouvante, très intense mais également très riche en expérimentations, en initiatives solidaires et en innovations, tant au niveau national que local. En effet, je n'ai pas évoqué toutes les mesures qui ont aussi été prises directement par les établissements d'enseignement supérieur pour aider leurs étudiants à s'équiper. Je tiens également à souligner l'engagement exceptionnel du Centre national des œuvres

universitaires et scolaires (Cnous) et des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous), dont les résidences n'ont jamais fermé. Les personnels ont toujours été présents et n'ont jamais hésité à faire autre chose que ce que prévoient leurs fiches de poste pour accompagner les étudiants : je tiens à les en remercier très chaleureusement. Nous avons assisté aussi à un lien très étroit avec les collectivités, signe d'une solidarité au service de notre jeunesse dont nous pouvons être collectivement extrêmement fiers.

Je veux aussi souligner l'exceptionnelle mobilisation des étudiants eux-mêmes et du tissu associatif. Des étudiants ont été à chaque instant présents pour les autres. Ils ont inventé des solutions et le rôle de mon ministère a été de les soutenir en finançant leurs actions. C'était également très important pour eux, dans cette période si compliquée, d'avoir la fierté de pouvoir agir pour leurs camarades. Je souhaite redire ici combien je leur rends hommage pour cela.

Nous commençons aujourd'hui à entrevoir la sortie de la pandémie et nous devons tirer les leçons de cette année hors normes. Il nous faut aussi faire la part du contextuel et du structurel afin d'être en mesure d'agir dans la durée, au-delà des mesures d'urgence.

J'ai demandé à un groupe de travail, institué le 28 mai dernier, de mener les consultations aussi larges possible pour préparer la rentrée. Ce groupe de travail mobilise les ministères, les collectivités territoriales, les établissements, les Crous, les personnels et les étudiants. L'objectif est de construire un plan d'action pour la rentrée 2021. Il faut à la fois réparer ce qui a été abîmé et essayer de tirer quelque chose de positif. Pour cela, j'ai demandé à ce groupe de travail de s'intéresser particulièrement à trois enjeux.

Le premier est celui de la normalisation des dispositifs exceptionnels qui ont été mis en place pendant la crise. Quel en est le bilan ? Quels sont les retours d'expérience ? Devons-nous les prolonger ou les transformer ?

Le deuxième enjeu est celui de l'accessibilité et de la visibilité des aides. Les étudiants ne savent pas toujours à quoi ils ont droit. Les critères sont variables entre les aides d'État, les aides locales et les aides des établissements. Pour les aides d'État, nous avons mis en place un simulateur d'aide sur la plate-forme « 1 jeune 1 solution », mais nous voyons bien qu'il existe des inégalités territoriales dans l'accès à certains services (restauration, services de santé, etc.). Dans ces domaines, nous devons tirer parti de l'expérience menée avec la plate-forme dématérialisée de consultation par des psychologues. Nous devons aussi nous pencher sur une offre de télé-médecine afin de pouvoir offrir des services partout.

Le troisième enjeu, directement lié au précédent, porte sur la complémentarité des initiatives et sur la coordination de l'ensemble des acteurs engagés. L'esprit d'équipe a été unanimement salué comme un aspect positif du bilan de la crise. Certains Crous ne parlaient pas à leur université, des bureaux d'aide psychologique universitaires (BAPU) ne

connaissaient pas les services de santé, des associations étudiantes n'avaient jamais travaillé avec les collectivités territoriales... Pendant la crise, l'échange a été extrêmement intense car tous les intervenants portaient la même ambition. Sur la période, la collaboration a été exceptionnelle entre le ministère et les présidents d'université, avec les acteurs locaux, les collectivités, les Crous, les SSU, les équipes pédagogiques, les équipes administratives, les associations, les organisations étudiantes. Chacun a été au rendez-vous dans son champ d'action respectif avec une forme de complémentarité, sans redondance. Je crois que c'est un capital à conserver en pérennisant ces espaces de dialogue et de coordination. C'est l'objet des conférences territoriales de la vie étudiante lancées en décembre 2020 et qui vont se poursuivre de manière à continuer à porter cette dynamique d'échange et de coordination, mais aussi de mise en visibilité de la vie étudiante.

Ces points entrelacent les problématiques du logement, de la restauration, de la santé, de la réussite, de la vie sociale. Finalement, tout cela donne enfin une vision réelle et globale de ce qu'est un étudiant. Pour moi, c'est la clé de l'enseignement supérieur. Nous devons donc garder ce cap et, pour cela, relever deux grands défis.

Le premier est celui des conditions d'études. Il faut continuer à les moderniser pour les inscrire dans la durabilité, dans l'innovation, dans la solidarité. Il faut des campus mieux équipés, car personne ne sait si nous n'aurons pas à recourir de nouveau à la formation à distance. Cependant, nous pourrions aussi utiliser ces équipements pour d'autres formes de pédagogie. Il nous faut aussi des campus plus écologiques. C'est très important pour les étudiants eux-mêmes, extrêmement sensibles à cette question. Une somme de 1,3 milliard d'euros du plan de relance a été consacrée au financement de plus de 1 000 projets de rénovation énergétique, d'équipement pour l'enseignement supérieur, pour la recherche, pour la vie étudiante, pour les restaurants universitaires, pour les logements, etc. C'est quasiment un doublement du contrat de plan État-région 2021-2027. Il faut que nous sachions tirer le meilleur parti du numérique pour enrichir les pédagogies et redonner toute sa force au présentiel. Que les choses soient claires, nous préparons une rentrée en présentiel. Cependant, nous ne savons pas de quoi l'avenir sera fait et nous avons donc appris à être extrêmement prudents. Par ailleurs, nous nous sommes rendu compte aussi que la technologie, la formation à distance, le numérique pouvaient enrichir les enseignements. Nous devons donc former mieux et plus les enseignants chercheurs qui veulent développer cette pédagogie.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que le rapport est ambigu vis-à-vis des technologies numériques. D'un côté, tout le monde est conscient que c'est grâce à elles et parce que nous avons déjà investi plus de 35 millions d'euros pour soutenir l'hybridation des formations que la continuité des parcours a été assurée pendant la crise. D'un autre côté, les professeurs

comme les étudiants sont las des formations à distance et les associent au délitement du lien social.

Nous devons par conséquent essayer de dépasser ce sentiment et regarder ce que les technologies numériques ont à offrir, sans les considérer comme un simple palliatif à l'enseignement en présentiel. Je suis convaincue qu'elles sont un véritable atout pour la personnalisation des apprentissages et pour aider à lutter contre l'échec. Certains étudiants m'ont dit qu'ils pouvaient passer 7 heures sur un cours de 1h30 car ils faisaient des pauses à chaque fois qu'ils ne comprenaient pas une notion et qu'ils effectuaient des recherches complémentaires. C'est évidemment terrible pour les yeux, le dos, le moral, mais c'est aussi un exemple qui montre que les cours en ligne offrent aussi la possibilité d'approfondissement.

Nous avons lancé une stratégie d'accélération financée par le programme d'investissement d'avenir « Enseignement et numérique ». Ces outils sont essentiels tant pour la formation continue que pour la formation tout au long de la vie : nous devons aussi les penser dans cette dynamique. C'est aussi ce qui nous a permis d'ouvrir des tiers lieux comme les campus connectés ou les campus du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), qui ont permis aux étudiants éloignés des métropoles universitaires et qui ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas se déplacer d'accéder à l'enseignement supérieur. Ces campus ont aussi été très utiles aux étudiants qui avaient rejoint leurs familles dans des endroits parfois isolés mais qui avaient à proximité un campus connecté. Ils pouvaient ainsi aller suivre les cours de leur université dans un lieu où le lien social était possible. Évidemment, nous ne devons pas tout baser sur les innovations technologiques, mais nous devons tirer profit de tout ce qui a été créé et construit pendant cette période compliquée.

Le deuxième axe de travail est celui de la bienveillance. Je crois que ce qui fait la grandeur de l'enseignement supérieur est sa capacité à être universel et à faire que chacun se sente à sa place et s'épanouisse, quels que soit son histoire ou son projet. Cela passe par le respect inconditionnel des autres. Il ne doit être laissé aucune place à la discrimination, au harcèlement et à la maltraitance. L'actualité des derniers mois montre que les violences sexistes et sexuelles existent aussi à l'université : elles doivent y être combattues là aussi avec la plus grande fermeté. Nous avons engagé un plan de lutte contre ces phénomènes, qui sera dévoilé cet été. Il s'appuiera sur la formation des personnels et des étudiants, sur la professionnalisation des dispositifs de signalement, sur la communication et la valorisation des initiatives étudiantes. Nous y ajouterons un volet juridique pour aider les jeunes à déposer un signalement à la justice : on ne peut dans ce domaine se contenter de faire preuve d'empathie.

Tout cet ensemble sera articulé avec les initiatives prises antérieurement dans le champ des études de santé pour contrer aussi une souffrance qui peut avoir de nombreuses causes, y compris la pression

psychologique sur les lieux de stage. Comme nous avons commencé à travailler avec les étudiants en santé sur cette thématique, nous généraliserons ce dispositif aux autres champs dans l'objectif d'une tolérance zéro sur les méconduites et les agressions.

La vie étudiante a été fragilisée pendant ces longs mois de crise. C'est pour cela que j'ai défendu avec force la possibilité que les étudiants puissent se rendre sur les campus dès janvier et un peu plus souvent à partir de février. Aujourd'hui, le défi est de penser des protocoles qui permettront d'organiser une rentrée à 100 % en présentiel. Nous allons quand même anticiper le pire et continuer de renforcer les équipements et les formations. Nous souhaitons aussi donner un nouveau souffle à la vie étudiante et tirer parti de toutes les adaptations trouvées pendant la crise. Les étudiants devront jouer eux-mêmes le premier rôle dans cette renaissance de la vie étudiante. Le plan d'action portera sur tous ces sujets et il est désormais en route.

Nous devons aussi penser aux étudiants en situation de handicap. Leur effectif a quadruplé en 15 ans dans l'enseignement supérieur. Avec Sophie Cluzel, nous avons installé au mois de mai le comité national de suivi de l'université inclusive. Nous avons vu que la formation à distance et certains types de pédagogie permettaient de mieux accompagner les étudiants quand ils en ont besoin. Nous travaillons sur ce continuum.

C'est un regard panoramique sur des parcours étudiants aux dimensions multiples mais interconnectées que nous devons conserver à l'issue de cette crise. Nous devons encourager les acteurs à travailler ensemble, remettre l'étudiant au centre des dispositifs, redonner aux étudiants le pouvoir d'agir. Il faut aussi dépasser des représentations. L'étudiant n'est pas un élève, il n'est pas un lycéen qui a vieilli, c'est un jeune adulte en quête d'autonomie : c'est aussi cette réalité que nous devons garder à l'esprit pour refonder les modalités de la vie étudiante et pour faire de cette crise une opportunité. Les études doivent être un véritable levier d'émancipation et de réussite pour l'ensemble de notre jeunesse.

M. Pierre Ouzoulias, président. – Madame la ministre, je retiens votre formule : un étudiant n'est pas un lycéen qui a vieilli !

M. Stéphane Piednoir. – Madame la ministre, je suis ravi que nous puissions terminer ce cycle d'auditions en écoutant votre présentation des mesures qui ont été déployées. Ces aides ont contribué à une forme de continuité pour les étudiants. Au moment de l'annonce du premier confinement, nous n'imaginions pas que la crise durerait aussi longtemps.

Je ne vais pas revenir sur vos annonces mais je note celle qui concerne les conférences territoriales ainsi que votre réflexion sur la pérennisation des aides.

Je souhaite mettre l'accent sur deux points. Le premier concerne la qualité des campus. Lorsque nous avons entendu l'association des villes universitaires de France (Avuf), nous avons vu que la qualité des campus

était perfectible et que seulement 17 % des étudiants considéraient que les campus des universités françaises constituaient un véritable atout. Sans doute y a-t-il beaucoup de chemin à faire pour les moderniser et pour en faire de vrais lieux de vie. Par ailleurs, un tiers du patrimoine universitaire est dans un état assez déplorable. Faut-il envisager un nouveau plan campus ? Faut-il un circuit de dévolution accentué ? Certaines universités le réclament. Faut-il envisager de nouveaux outils pour mener de nouvelles politiques publiques, par exemple pour la rénovation des bâtiments universitaires ?

Mon deuxième focus a trait à la santé mentale. Les primo-entrants à l'université en septembre 2021 auront vécu deux années en mode dégradé, voire très dégradé. À titre personnel, j'aurais été favorable à un retour en présentiel plus précoce et plus massif. Quel type d'accompagnement sera proposé à ces primo-entrants, y compris au niveau académique, car les parcours au lycée ont été extrêmement perturbés ?

M. Christian Redon-Sarrazy. – Comme vous l'avez dit, madame la ministre, les conditions de vie des étudiants sont essentielles pour leur réussite. Il existe des facteurs exogènes à l'université (logement, santé, culture, sport, etc.), mais aussi des facteurs endogènes, en particulier les conditions de réussite des études. La réussite est précisément l'objectif premier de tous ceux qui s'inscrivent à l'université. Mais elle dépend beaucoup des moyens que les universités sont en capacité de mobiliser, notamment pour la formation des étudiants, et en particulier les taux d'encadrement.

Permettez-moi aujourd'hui d'être inquiet sur ces moyens, plus précisément en ce qui concerne les postes d'enseignants chercheurs et d'enseignants. Eu égard aux besoins supplémentaires qui sont apparus avec la crise sanitaire, par exemple en termes d'innovation pédagogique, de nouveaux moyens matériels sont nécessaires, mais aussi de nouveaux moyens en ingénierie. Des réponses avaient été apportées avant la pandémie avec de nombreux appels à projets et de nouveaux cursus universitaires, mais le bilan de ces projets est contrasté. Sommes-nous certains que tous les étudiants, dans tous les territoires, qu'ils soient à Thionville, à Tarbes, à Tulle ou à Vichy, auront accès aux mêmes moyens ? Nous voyons fleurir de très belles expériences comme celle de Strasbourg, avec des *Learning Labs* et des moyens pédagogiques innovants tout à fait remarquables. Malheureusement, ce n'est pas le cas partout. De plus, toutes les propositions soumises lors de l'appel à projets n'ont pas été retenues. Certaines sont restées sur le bord de la route. Que sera-t-il fait pour que ces sites soient mis à niveau ? En outre, le mécanisme de l'appel à projets constitue souvent une prime à celui qui a déjà été servi, puisque les premiers lauréats sont souvent mieux outillés pour remporter par la suite un autre appel à projets.

Mme Laure Darcos. – Je tiens tout d’abord à vous informer que nous allons réunir demain 300 collégiens du plateau de Saclay pour un direct avec Thomas Pesquet. C’est un événement exceptionnel que je ne manquerais pour rien au monde ! Je suis ravi que soit organisée cette rencontre avec les collégiens de mon territoire.

Madame la ministre, sur la question de la santé, nous avons été alertés sur les conséquences d’un an et demi de visioconférence, notamment sur la santé des yeux. Or les consultations d’ophtalmologie sont coûteuses et il n’est pas toujours facile pour un étudiant d’accéder aux soins. Il n’est pas non plus facile pour les étudiants d’accéder à un rendez-vous, tant cette spécialité est en tension dans beaucoup de territoires.

Je veux aussi insister sur les expériences incroyables lancées sur des campus en province. Je me souviens de l’enthousiasme du président de l’université de La Rochelle ; je retiens également les atouts de l’institut national universitaire Champollion d’Albi, présent sur trois sites différents. La crise a souligné l’importance du cadre de vie pour les jeunes, sachant par ailleurs qu’au cours du premier cycle on peut faire de bonnes études à peu près partout. Les contrats de plan État-Région (CPER) à venir pourraient-ils porter des éléments de cette nature, sachant que certaines villes ne se donnent pas les moyens de développer des campus où la vie étudiante sera au cœur des préoccupations ?

Vous avez parlé des tiers lieux. Il se trouve qu’un maire m’a sollicitée pour savoir s’il pourrait avoir l’autorisation d’ouvrir de telles salles afin de réunir des jeunes et de leur permettre de travailler ensemble. Ces locaux présentent un intérêt certain en termes d’émulation et de convivialité. La question de l’autorisation se pose, car certains préfets ont pu être assez stricts.

À Nanterre où nous sommes allés récemment, nous avons noté des difficultés pour améliorer l’accessibilité de certains locaux aux personnes en situation de handicap. En deux ans, le nombre d’étudiants en situation de handicap y est passé de 202 à 750 alors que leur budget est resté constant. Ces aménagements doivent-ils être abordés dans le cadre des CPER ?

Mme Sonia de La Provôté. – Je souhaite revenir sur une étude réalisée deux mois après le premier confinement auprès de 70 000 jeunes d’un âge médian de 20 ans. De cette étude, il ressort que 43 % déclaraient un trouble de santé mentale, 11 % des idées suicidaires, 22 % une détresse profonde, 25 % un niveau élevé de stress, 16 % une dépression sévère et 28 % un niveau d’anxiété élevé. Les choses ne se sont pas améliorées depuis !

S’agissant de la rentrée universitaire, avez-vous fixé un calendrier pour fixer le cadre de cette rentrée, dont on dit qu’elle pourrait être le moment d’une quatrième vague ? J’ai entendu dire que des consignes avaient été données aux rectorats pour anticiper le fait que la rentrée pourrait s’organiser dans des conditions anormales et, au mieux, dans des

conditions associant présentiel et distanciel. Travaillez-vous à l'élaboration d'un cadre minimal d'organisation qui respecte l'autonomie des universités ?

Nous nous interrogeons aussi sur le devenir des grands amphithéâtres. La crise que nous traversons tend plutôt à privilégier les petits groupes et les enseignements dirigés. Si c'est l'orientation choisie, cela suppose de grands investissements.

Par ailleurs, en matière de santé, est-il prévu une stratégie ferme et structurée en matière d'autotests et de vaccination ?

Finalement, le conjoncturel pourrait devenir une forme de fonctionnement, certes impromptue et non permanente, mais récurrente. Le conjoncturel pourrait ainsi s'apparenter à un structurel intermittent. Un cadrage semble nécessaire dans tous les domaines d'action, notamment s'agissant du dialogue entre les composantes universitaires, qui n'a pas toujours été simple à mettre en place, et des services en charge des parcours d'études, dont le rôle est devenu absolument majeur pour les étudiants. Il a été leur îlot de sauvetage dans bien des situations ! Il faut donc repenser la place de ces services liés à la scolarité au niveau administratif et, plus globalement, dans le fonctionnement universitaire.

Je reviendrai aussi sur la réforme de l'accès aux études de santé. Le premier ministre a annoncé le 2 juin des mesures complémentaires en faveur de sa mise en œuvre. Un décret a été publié le 15 juin en Conseil d'État. Vous avez répondu que les commissions exceptionnelles n'étaient pas encore en place. Cependant, une date peut-elle être avancée ? Je peux témoigner d'un certain nombre de dysfonctionnements. Dans certaines universités, 48 heures avant, aucune convocation n'avait été reçue en vue des oraux. Dans d'autres, les résultats ont été retirés. Je peux citer cinq universités où ces faits se sont produits. Des retards dans les annonces ont été constatés dans plusieurs universités, avec une information prévue en juillet. Par ailleurs, les places attribuées avant le 30 juin en L.AS 2 n'ont pas été publiées non plus. Clairement, c'est un sujet à traiter. Même s'il est peu probable que ces commissions exceptionnelles soient la clé de tout, elles pourraient permettre d'envisager des redoublements ou de neutraliser la première chance, voire d'accorder un passage exceptionnel en MMOP (médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie) dans certaines conditions. Or dans certaines universités, on annonce aux étudiants et à leurs parents que ces commissions ne seront pas mises en place faute de consignes.

Mme Monique de Marco. – Madame la ministre, je souhaite pour ma part que vous reveniez sur le bilan des mesures covid, car vous n'avez pas complètement répondu au président Lafon sur ce point. Je comprends qu'un groupe de travail a été mandaté pour préparer la rentrée. À quelle date ce bilan pourra-t-il être présenté ? Quand sera-t-il possible de connaître les mesures conservées ou améliorées ? Je souhaite insister plus particulièrement sur le sujet de la détresse mentale des étudiants. Le chèque

d'accompagnement psychologique a montré son inefficacité, puisque seuls 900 étudiants l'ont demandé sur plus de 2,7 millions d'étudiants. La procédure administrative était très complexe et mérite à mon avis des améliorations.

Lors des travaux de notre mission d'information, nous avons aussi noté toutes les difficultés que rencontrent les étudiants pour se loger. Les APL sont insuffisantes. Au-delà de la rénovation des logements des Crous, je continue de m'interroger sur l'avancement du plan portant sur la construction de 60 000 logements étudiants, d'autant plus nécessaires qu'il est extrêmement difficile de trouver un logement à un coût raisonnable dans certaines métropoles.

Enfin, dans la suite de l'annonce faite par le Président de la République, avez-vous des informations à nous apporter sur les modalités d'attribution des bourses ?

M. Hussein Bourgi. – Mon intervention portera sur deux points. Le premier concerne la réaction du ministère et de ses équipes lorsque le premier confinement a été décidé. Je suis élu du département de l'Hérault et, sans vous faire offense, j'ai eu l'impression que vous n'aviez pas forcément mesuré la gravité de la situation. Du jour au lendemain, les restaurants universitaires ont fermé. Je le concède, les cités universitaires sont restées ouvertes, mais pas les restaurants universitaires. Les étudiants se sont donc retrouvés complètement démunis, livrés à eux-mêmes du jour au lendemain. La décision prise à l'égard des restaurants a été appliquée aux restaurants universitaires comme s'il s'agissait de brasseries. C'est alors que les collectivités locales – la région Occitanie, la ville de Montpellier – ont volé au secours des étudiants. Mais nous avons été confrontés à une difficulté. Nous siégeons au conseil d'administration du Crous et au conseil d'administration des universités, mais nous n'avons pas les fichiers et les contacts nécessaires pour proposer une aide aux restaurants. Il y a donc des marges de progression dans ce domaine : le rôle d'une région n'est pas uniquement de signer un contrat de plan État-Région, de siéger une fois par trimestre au conseil d'administration du Crous et une fois tous les deux mois au conseil d'administration des universités ! Ce n'est pas ce que l'on peut qualifier de relation partenariale.

Deuxièmement, je reconnais - quand les choses sont positives, je le dis - que les mesures prises ont été particulièrement bienvenues. Je pense notamment au repas à un euro, très bien accueilli dans les grandes métropoles urbaines. En revanche, dans les départements ruraux, notamment en Lozère où il n'existe pas de restaurant universitaire, des étudiants qui se sentaient oubliés ont appelé à l'aide sur les réseaux sociaux. Il y a eu les oubliés du Ségur de la santé, il y a eu aussi les oubliés du repas à un euro dans ces villes moyennes et ces territoires ruraux où il n'existe pas de restaurant universitaire. Dans ces territoires, il a fallu attendre pour que des conventionnements se mettent en place. Les étudiants des grandes

métropoles peuvent se retourner vers les bureaux des étudiants (BDE), faire appel aux corporations, aux syndicats et aux associations étudiantes – que je souhaite saluer avec vous pour leur action de terrain – tandis que les étudiants des villes moyennes n’ont aucun relais. C’est la France à deux vitesses.

Par ailleurs, le chèque permettant d’obtenir un soutien psychologique est une bonne chose, cependant force est de reconnaître que le nombre de psychologues est très inférieur aux besoins. De plus, les services de médecine préventive dans les universités ne sont pas au niveau attendu. Je considère que la crise que nous traversons ensemble doit nous obliger à tirer des leçons pour l’avenir. Notre pays n’était pas préparé à faire face à cette crise : je nous englobe dans ce constat, mais votre ministère singulièrement n’était pas préparé. Nous devons tirer les leçons de cette crise dans l’hypothèse d’une deuxième pandémie.

Je souhaite aussi attirer votre attention sur deux catégories d’étudiants que vous n’avez pas évoqués dans votre propos : les étudiants ultramarins et les étudiants internationaux, qui se sont trouvés « assignés à résidence ». Contrairement à d’autres étudiants, ils n’ont pas pu rentrer chez eux. Ceux qui habitaient dans une résidence universitaire pouvaient bénéficier d’une vie collective, mais ceux qui résidaient dans un logement privé en ville se sont trouvés isolés, faute de pouvoir aller en cours et faute de camarades avec qui discuter dans le même immeuble. Ce sont ces étudiants que j’ai rencontrés sur le terrain et dont j’ai pu mesurer la grande souffrance psychologique : ils étaient à la fois inquiets pour eux-mêmes, pour leurs études mais aussi pour leurs parents qui avaient misé sur eux. Je pense notamment aux étudiants internationaux, dans la mesure où les études en France représentent un budget conséquent : lorsqu’une famille se sacrifie pour qu’un enfant fasse des études en France, mais qu’il existe une incertitude sur le fait que ces études aboutissent à un diplôme, de vraies angoisses voient le jour.

Je terminerai mon intervention en évoquant la situation des étudiants en médecine qui aujourd’hui crient leur inquiétude et leur détresse. Tout le monde s’accorde à dire que la réforme des études de santé arrive au mauvais moment en raison du contexte sanitaire. Beaucoup soulignent aussi que les études d’impact n’ont pas été clairvoyantes. Aujourd’hui, nous sommes face à un problème qu’il nous faut résoudre ensemble. Sur le territoire de l’ex-région Languedoc-Roussillon, la faculté de médecine affirme pouvoir proposer 360 places, mais les arbitrages aboutissent à 320 places, sans que l’on comprenne les raisons du gel des 40 places possibles. Les universitaires que j’ai rencontrés sur le terrain me parlent d’un dialogue de sourds. L’issue de cette crise serait que les arbitrages du gouvernement soient invalidés par le Conseil d’État. Je trouve regrettable que l’on en soit là alors que le sujet est la précarité étudiante, leur inquiétude et leur anxiété pour l’avenir. Dans un pays comme le nôtre, nous

devrions être capables de nous parler et de faire un pas les uns vers les autres. Tout le monde aurait à gagner d'un dialogue constructif et de l'écoute de la parole des étudiants.

M. Laurent Lafon, rapporteur. – Je souhaiterais ajouter deux questions complémentaires. Premièrement, nous avons été favorablement impressionnés par les initiatives menées dans certaines villes moyennes, qui ont mis en place des parcours étudiants très intéressants adaptés à un premier cycle. Ce sont aussi des formules intéressantes pour les étudiants les plus jeunes qui peuvent avoir davantage besoin d'être à proximité de leur milieu familial. Évidemment, ce schéma repose sur un partenariat fort avec les collectivités locales. Où en êtes-vous sur ce sujet, notamment par rapport aux Crous ? Je sais que certaines collectivités seraient prêtes à aller plus loin, notamment pour proposer des solutions de restauration.

J'aimerais également évoquer le rapport sur la diversité sociale et territoriale de l'enseignement supérieur. Quel est votre point de vue sur le prêt contingent, qui fait partie des pistes évoquées par ce rapport de Martin Hirsch, notamment pour les élèves des grandes écoles dont les frais de scolarité sont élevés : cette formule vous semble-t-elle pertinente ? Le rapport évoque également le statut de l'étudiant salarié, qu'il faut faire évoluer : qu'en pensez-vous ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Je vais commencer par la question du logement, ce thème étant revenu plusieurs fois dans vos interrogations.

Il faut le reconnaître : nous aurons beaucoup de mal à atteindre les objectifs du plan « 60 000 logements étudiants », et cela d'autant plus que le programme de rénovation des logements Crous a diminué les capacités d'accueil. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour expliquer l'écart par rapport à l'objectif. La première raison tient au foncier. Par ailleurs, le contexte des élections municipales ne nous a pas aidés. Quelques villes sont totalement réticentes à l'installation d'étudiants sur leur territoire. Elles veulent bien des résidences étudiantes, mais à la périphérie de leur commune. La pandémie a aussi joué un rôle. L'écart entre les objectifs et les réalisations tient également à la frilosité des bailleurs.

Nous avons pris des mesures pour relancer le processus. Nous avons d'abord modifié par décret les aides à l'investissement pour la construction, l'amélioration et l'acquisition de logements locatifs à la suite de la loi ELAN, avec la possibilité de réserver des programmes pour les jeunes de moins de 30 ans. Nous avons aussi élargi le périmètre de capacité à construire des résidences étudiantes à d'autres types de bailleurs. Nous avons enfin transformé le bail de mobilité avec une clause de non-solidarité en cas de colocation.

Une question a été posée par le sénateur Stéphane Piednoir sur l'attractivité des campus français par rapport à d'autres modèles étrangers de campus. En France, il existe deux grands modèles : celui du campus excentré en sortie de ville, qui offre la possibilité d'y construire notamment

des logements, et celui du campus de cœur de ville. Certaines universités peuvent ainsi avoir 55 sites d'implantation, tandis que d'autres n'ont que deux campus. Bien évidemment, les deux modèles ne peuvent pas être gérés de la même manière. Je crois donc qu'il y a un vrai travail à mener sur les questions de plan local d'urbanisme (PLU) avec les collectivités. Dans le cadre des dialogues stratégiques des établissements, des accords doivent être trouvés afin de pouvoir opérer des regroupements. Nous devons aussi accentuer la dévolution. J'ai d'ailleurs lancé une troisième vague de dévolution. Cependant, nous devons aussi nous montrer prudents car beaucoup d'universités ont été construites rapidement au début des années 70 et auront simultanément des besoins de rénovation et réhabilitation. Au-delà des montants en jeu, il faudra aussi s'assurer que l'établissement dispose de la compétence en gestion du patrimoine. Nous nous penchons donc sur la possibilité de dévolution partielle. J'espère aussi que la loi 4D permettra de poser le principe de sociétés d'économie mixte permettant aux collectivités et régions qui en ont les compétences de prendre en charge ces missions. Dans le cadre des contrats de plan État-Région, il existait déjà ces montages avec des collectivités maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre. Cependant, en cas de dérives, elles doivent en assumer les conséquences.

Sur ces sujets, le problème est identifié, il est complexe. Nous lançons une troisième vague de dévolution et nous autorisons la dévolution partielle afin de mener des expérimentations sur de petits volumes. Grâce à la dévolution, nous pourrions aussi mettre à profit des surfaces sur les campus pour y développer du logement étudiant.

Nous réfléchissons à la possibilité du prêt contingenté. C'est une idée, mais elle ne peut pas être le seul financement. En effet, je crois que la capacité à souscrire un prêt pour financer ses études, quand on vient d'une famille où personne n'a fait d'études supérieures, nécessite une certaine confiance dans l'avenir ; or cette capacité à s'endetter pour préparer l'avenir ne me semble pas partagée par tous les étudiants. C'est donc une solution, mais elle ne peut pas être la seule car elle est trop restrictive.

Je suis favorable au développement de l'emploi étudiant, à condition de ne pas franchir deux lignes jaunes : d'une part, le volume horaire par semaine ; d'autre part, la simplicité des démarches. En effet, il semble difficile de dépasser 12-15 heures de travail par semaine sans sacrifier une partie de ses études. Pour les présidents d'université, faire travailler un étudiant 4 heures par semaine ne doit pas nécessiter des démarches trop longues. Pour simplifier drastiquement ces conditions, une réflexion doit être engagée avec le ministère du travail et avec le ministère des solidarités et de la santé. Je ne peux pas dire si la solution est d'exonérer de cotisations ou s'il faut passer par l'équivalent d'un chèque emploi service pour les étudiants. Je travaille sur cette thématique depuis quelque temps et nous devrions aboutir, car l'emploi étudiant participe aussi à la vie du campus.

Pour ce qui concerne la réforme des bourses sur critères sociaux, rappelons que les pays du nord sont des pays où l'on met en avant l'autonomie du jeune, que les pays du sud sont des pays où les politiques sociales sont familiales et que la France se situe entre les deux. En effet, une partie des aides est individuelle tandis que d'autres dépendent de la famille. C'est le premier choix à faire et, en fonction de ce choix, nous pourrions décliner des solutions en vue d'une réforme profonde et structurelle. Pour cela, il faudra aussi privilégier un guichet unique. Dans ce domaine, des expérimentations ont été lancées avec des régions qui prennent en charge les bourses sur critères sociaux pour certaines formations, comme les IFSI, en coopération avec les Crous.

Concernant la santé mentale des étudiants, plus de 6 700 étudiants ont utilisé le système de consultation en ligne pour plus de 18 000 consultations. Plus de 1 300 professionnels ont accepté d'être inscrits sur la plate-forme. Au-delà du renforcement de la présence des psychologues dans les SSU, nous voulions aussi faciliter l'accès quel que soit l'endroit. On m'a souvent fait remarquer que les démarches étaient compliquées car il fallait passer par un médecin, mais cette consultation est nécessaire pour déterminer si la prise en charge est psychologique, psychiatrique ou médicamenteuse. Cette orientation est un acte médical et c'est donc dans un parcours de soins que l'on doit placer cette mesure. C'est une mesure que nous maintiendrons, peut-être en l'améliorant encore un peu, car la détresse psychologique ne va pas retomber du jour au lendemain. Elle a été presque plus visible au début de l'année universitaire qu'à la fin du premier confinement. Nous devons aussi avancer sur la télémédecine car nous ne pourrions pas installer des SSU partout. Par ailleurs, les BAPU ne dépendent pas des universités, même s'ils se sont mis à travailler avec les universités.

Vous m'avez aussi interrogée sur le calendrier des annonces. Je suppose que des annonces seront faites au mois de juillet. Je peux d'ores et déjà vous dire que nous poursuivrons l'aide psychologique et que nous maintiendrons certainement le système des tuteurs. C'est aussi grâce à ce dispositif que nous pourrions mieux accueillir les étudiants qui entameront à la rentrée de 2021 une première année d'enseignement supérieur après une année de terminale difficile, même si le Bac 2020 était encore plus compliqué. J'ai aussi déjà annoncé que nous n'augmenterions pas le prix de la rentrée universitaire ni le prix des chambres universitaires.

Nous espérons tous ne pas revivre une quatrième vague à la rentrée 2021. Le pire n'est jamais certain mais nous devons nous y préparer et nous sommes en train de recenser les besoins d'équipements des établissements. Il ne s'agit plus d'appel à projets mais d'équipement. Cependant, soyons clairs, s'il n'y a pas de porteurs de projets, s'il n'y a pas d'équipes ayant envie de se former ou de changer complètement leur façon d'enseigner, alors il ne suffira pas d'avoir des vidéoprojecteurs de dernière génération ! L'un des intérêts de l'appel à projets est que des personnes qui

ne se parlaient pas au sein d'un établissement s'associent pour y répondre. L'été dernier, nous avons accordé des financements à tous ceux qui avaient porté une initiative.

Force est de reconnaître que la relation à l'enseignement numérique est encore ambiguë et que les équipes ont besoin de prendre du recul. Nous notons aussi que des conférences de doyens, comme Sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (Miage), ont construit une offre de formation modulaire.

Vous m'avez interrogée sur les autotests, mais ceux-ci sont déjà livrés dans les établissements. Plusieurs établissements ont proposé la possibilité de réaliser des RT PCR dans leurs murs, mais les étudiants peuvent aussi se faire tester dans une pharmacie ou dans un autre lieu, comme tout autre adulte. Ce qui est important, c'est que nous ayons des autotests disponibles. Nous n'allons pas imposer un autotest avant d'entrer en salle de cours. Il en est de même pour les vaccins. En revanche, nous ferons en sorte que les étudiants internationaux qui viennent de pays où la vaccination est peu avancée puissent se faire vacciner. Toutes ces mesures sont en train d'être travaillées.

En ce qui concerne les études de médecine, le décret en Conseil d'État a été enregistré le 7 juin. Toutes les universités ont été prévenues par courrier. L'arrêté sortira vendredi ou lundi. Je confirme que les résultats ont été retardés car des sessions de rattrapage sont prévues parmi les mesures. Or les résultats ne peuvent pas être publiés tant que l'on n'a pas fait passer les sessions de rattrapage ! Espérer que le Conseil d'État casse le système, il faudra l'expliquer aux 2 000 jeunes supplémentaires qui accéderont aux études de santé cette année ! Ils seront 16 500 en 2021 contre 14 000 en 2020. Ils seront plus de 10 600 à entrer en médecine, soit 1 750 étudiants de plus que l'année dernière. Je peux comprendre que cela a été compliqué et que les informations ont été difficiles à obtenir. De plus, les professeurs de faculté sont des praticiens hospitaliers, or chacun sait la situation de l'hôpital au cours des derniers mois. Je souhaite aussi être très claire et rappeler que ce n'est pas le ministère qui fixe le nombre d'admis. Aussi, quand on vous dit que 360 places sont possibles mais que le ministère limite ce chiffre à 320, c'est totalement faux. Ce que nous avons fixé avec le ministère des solidarités et de la santé, c'est la barre en dessous de laquelle on ne peut pas descendre : c'est le principe même du *numerus apertus*.

De la même façon, nous avons fixé un *numerus apertus* pour l'année prochaine et, en aucun cas, il ne pourra y avoir moins d'étudiants que cette année. Il sera possible de faire plus mais cette discussion devra être menée entre l'université et l'agence régionale de santé (ARS). Pour finir, il n'est pas possible de dire que c'est une question de moyens, car plus de 19 millions d'euros sont prévus pour accompagner cette réforme.

Les mentalités doivent aussi évoluer, car il y a sans doute un certain nombre de personnes qui considèrent que le système qu'ils ont connu lors de leurs études de médecine était le seul qui soit bon pour devenir médecin. J'ai entendu ce type de commentaires ; j'ai entendu aussi certains espérer un échec de la réforme pour revenir au système antérieur. Cependant, je vous le confirme : nous n'allons pas revenir en arrière. Nous n'allons pas revenir à des questionnaires à choix multiple (QCM) stupides !

Sur la question des repas à un euro, nous avons passé des conventions. Il est vrai que la première a été un peu complexe, car personne n'avait jamais conventionné pour utiliser des cantines non universitaires. Depuis, nous en avons signé beaucoup, hormis peut-être pour 7 ou 8 sites. Nous vérifierons que nous avons signé une convention à Thionville car nous y installons un institut universitaire de technologie (IUT).

Des mesures spécifiques proposées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et le ministère des outre-mer ont concerné les étudiants ultramarins, avec notamment des aides pour prendre en charge le billet d'avion. Vous avez raison de souligner le drame absolu qu'ont connu les étudiants internationaux. C'est pour cela que nous avons ouvert et doublé toutes les aides spécifiques, car ce sont les seules aides auxquelles ils ont droit. 70 % des étudiants qui sollicitent ces aides sont des étudiants internationaux. Ces étudiants étaient dans une détresse multiple, car ils étaient par définition loin de chez eux, ils se faisaient du souci pour leur famille, ils craignaient, s'ils retournaient chez eux, de ne pas pouvoir revenir en France. C'est aussi pour cela que je me suis toujours attachée à dire, avec les établissements, qu'il n'y aurait pas de diplôme dégradé et que l'année serait validée. Une « année blanche » était hors de question.

Pour répondre à vos questions sur le patrimoine à rénover, le montant de 1,3 milliard d'euros couvre à la fois des travaux de rénovation énergétique et des travaux de mise en conformité des bâtiments pour qu'ils soient accessibles aux personnes en situation de handicap. Dans ce domaine, nous avons utilisé au maximum les possibilités offertes par le plan de relance.

Je pense que nous avons autorisé toutes les demandes de tiers lieux en lien avec l'enseignement supérieur, qu'il y ait eu financement ou non, labélisation ou non. Je pense que votre question renvoyait aux tiers lieux généraux, qui relèvent des préfets.

Enfin, en réponse à votre question sur la vision, il faut tout d'abord rappeler que nous manquons d'ophtalmologistes en France. Le dispositif mis en place à un euro fonctionne désormais et les étudiants peuvent y avoir accès, mais il faut qu'ils pensent à consulter. Il est aussi essentiel d'utiliser les fonds non utilisés en 2020 pour mettre en place prioritairement les centres de santé.

M. Pierre Ouzoulias, président. – Merci madame la ministre, je pense avoir donné la parole à tous les groupes – hormis au mien. Notre collègue Bernard Fialaire souhaite poser une dernière question.

M. Bernard Fialaire. – Nous avons parlé de territorialisation et de numérique mais qu'en est-il des campus connectés ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. – Les campus connectés sont un vrai succès. Cette formule, qui relève du « sur-mesure », est plébiscitée par les jeunes. Dans certaines villes où nous avons installé des campus connectés, nous avons enregistré des progressions de 40 % d'accès post Bac. Nous allons continuer dans cette voie. Il faudra trouver les financements, mais nous les trouverons car cette formule fait sens. Les collectivités sont aussi volontaires, dès lors que l'on garantit le lien avec une université et l'encadrement pédagogique. Nous devons aussi encore développer l'offre de formation. Ce sont aussi des solutions mobilisées dans un contexte de reprise d'études.

M. Pierre Ouzoulias, président. – Au nom de cette mission d'information, je souhaite vous remercier une nouvelle fois pour la qualité de votre présentation et pour l'information que vous nous avez donnée. Après la remise de notre rapport suivra sans doute un travail d'échanges avec le Sénat : nous savons que vous êtes toujours très disponible pour discuter avec notre commission. Mes chers collègues, je vous donne rendez-vous pour l'examen du rapport.

Juillet 2021

– LÉGISLATION COMPARÉE –

RECUEIL

sur

**LES AIDES AUX ETUDIANTS
ET FRAIS DE SCOLARITÉ**

Allemagne - Danemark - Espagne - Royaume-Uni - Suède

*L'étude a été réalisée à la demande de
la mission d'information « Conditions de la vie étudiante en France »*

DIRECTION DE L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE
ET DES DÉLÉGATIONS

LC 294



AVERTISSEMENT

Ce document constitue un instrument de travail élaboré à la demande des sénateurs, à partir de documents en langue originale, par la Division de la Législation comparée de la direction de l'initiative parlementaire et des délégations. Il a un caractère informatif et ne contient aucune prise de position susceptible d'engager le Sénat.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LES AIDES AUX ETUDIANTS ET FRAIS DE SCOLARITÉ.....	5
I. LE DANEMARK	6
A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE	7
B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS.....	7
1. <i>Un régime particulier d'aide aux étudiants : l'aide éducative d'État (Statens Uddannelsesstøtte – SU).....</i>	<i>7</i>
2. <i>La possibilité de recourir à un prêt étudiant (SU-lån) pour compléter l'aide initiale.....</i>	<i>10</i>
3. <i>Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants</i>	<i>11</i>
4. <i>Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents</i>	<i>13</i>
C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS.....	13
II. LA SUÈDE.....	15
A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE	16
B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS.....	16
1. <i>La bourse (bidrag) perçue par les étudiants suédois</i>	<i>16</i>
2. <i>La possibilité de recourir à un prêt étudiant (Lån) pour compléter l'aide initiale.....</i>	<i>19</i>
3. <i>Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants</i>	<i>20</i>
4. <i>Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents</i>	<i>23</i>
C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS.....	23
III. L'ALLEMAGNE	25
A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE	26
B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS.....	27
1. <i>La loi fédérale sur l'aide à la formation (BAföG).....</i>	<i>27</i>
2. <i>Les bourses au mérite.....</i>	<i>33</i>
3. <i>Les prêts étudiants complémentaires</i>	<i>34</i>
4. <i>Les aides sociales accessibles aux étudiants ou à leurs parents</i>	<i>36</i>
5. <i>Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou de leurs parents.....</i>	<i>38</i>
C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS.....	38

IV. L'ESPAGNE.....	42
A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE	42
B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS.....	45
1. <i>Le régime général de bourses</i>	45
2. <i>Les bourses des communautés autonomes et des universités</i>	51
3. <i>Les prêts étudiants.....</i>	53
4. <i>Les aides sociales accessibles aux étudiants.....</i>	54
5. <i>Les dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou de leurs parents</i>	55
C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS.....	55
V. LE ROYAUME-UNI.....	57
A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE	58
B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS.....	61
1. <i>Les possibilités de bourses</i>	61
2. <i>La possibilité de recourir à des prêts étudiants.....</i>	64
3. <i>Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants</i>	70
4. <i>Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents</i>	72
C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS.....	73
VI. TABLEAU : LES FRAIS DE SCOLARITÉ ET AIDES AUX ÉTUDIANTS EN 2021.....	76

LES AIDES AUX ETUDIANTS ET FRAIS DE SCOLARITÉ

À la demande de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante, la Division de la Législation comparée a réalisé une étude sur les frais de scolarité dans les universités publiques et les aides aux étudiants, incluant les bourses, les prêts mais aussi les autres aides sociales ou fiscales accessibles aux étudiants, dans cinq pays européens. La présente étude aborde également les dispositifs de soutien exceptionnel mis en place pour répondre aux difficultés des étudiants, dans le contexte de la crise du coronavirus.

Le Danemark et la Suède se caractérisent par l'absence de frais de scolarité pour les étudiants nationaux inscrits à l'université publique et par un système de soutien financier accessible à la plupart des étudiants, couplant aide non remboursable et prêt lorsque l'aide initiale est insuffisante.

Le système allemand comporte certains points communs avec le modèle nordique : les frais de scolarité à l'université publique ont été supprimés dans tous les *Länder* en 2014 et les bourses de l'État fédéral sont pour moitié non remboursables et pour moitié accordées sous forme de prêt. Cependant, seule une minorité d'étudiants bénéficient de l'aide fédérale (17 % en 2019).

En Espagne et au Royaume-Uni, il existe une forte hétérogénéité des frais de scolarité selon les communautés autonomes et les nations constitutives (l'Écosse se distinguant par la gratuité des études de premier cycle pour les étudiants qui y sont domiciliés). Cette diversité régionale se retrouve également dans les dispositifs de soutien, mais à un degré plus faible en Espagne où il existe un régime général de bourses de l'État, complété par des bourses des communautés autonomes et des universités.

Le système britannique se singularise par l'existence d'un régime d'aide aux étudiants différent dans chaque nation constitutive : l'Angleterre, où les bourses pour les nouveaux étudiants ont été supprimées en 2016, privilégie le soutien sous forme de prêt, tandis que l'Écosse, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles proposent à la fois des bourses et des prêts.

I. LE DANEMARK

La spécificité du Danemark tient à l'existence d'une aide éducative d'État à destination de la plupart des étudiants, le *Statens Uddannelsesstøtte*, dit « SU ».

Historiquement, le premier fonds pour les étudiants a été créé en 1913¹. Dans les années 1950 et 1960, l'État a mis en place une aide financière à destination des jeunes en formation sous la forme d'un fonds pour l'éducation des jeunes. Son champ d'action a été progressivement élargi pour intégrer de plus en plus de personnes, tandis que son montant était également augmenté. C'est en 1970 que l'aide éducative d'État (SU) voit le jour. Parmi ses objectifs figurent deux préceptes :

- i) personne ne devrait être empêché de suivre des études pour des raisons financières ;
- ii) il doit être possible de poursuivre une activité professionnelle limitée en parallèle des études à un niveau sans conséquence sur la formation.

Diverses réformes sont intervenues depuis pour aboutir à la forme de SU telle qu'elle existe aujourd'hui, et présentée ci-après.

C'est l'agence danoise pour l'éducation et la recherche (*Uddannelses og Forskningsstyrelsen, UFS*), créée le 1^{er} octobre 2020 suite à la fusion de l'agence pour la recherche et l'éducation et de l'agence pour les institutions et le soutien à l'éducation, qui gère les questions relatives à l'aide éducative d'État.

Le Danemark compte 259 456 étudiants dans l'enseignement supérieur, hors doctorat, en 2020². En 2019, 481 612 personnes bénéficiaient du SU³ et 130 101 d'un prêt étudiant sous quelque forme que ce soit (dont environ 103 000 bénéficiaires du prêt SU ordinaire). Au total, 20,8 milliards de couronnes danoises (DKK), soit près de 2,8 milliards d'euros, ont été versés au titre du SU en 2019, et 3 767,4 millions DKK (506,7 millions €) pour les prêts de toute nature (dont 3 311,7 millions DKK, soit 445 millions d'euros, au titre du prêt ordinaire SU)⁴.

¹ Avant cette date, les étudiants talentueux venant de milieux défavorisés pouvaient bénéficier d'aides privées ou de places gratuites dans un établissement.

² <https://dataoarehus.ufm.dk/rapporter/hovedtal>

³ Certaines catégories de jeunes suivant des formations hors universités peuvent être éligibles au SU. Tel est le cas par exemple des personnes en formation dans l'enseignement secondaire, dès lors qu'elles atteignent l'âge de 18 ans.

⁴ <https://dataoarehus.ufm.dk/rapporter/su-stoette>

A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Les étudiants de nationalité danoise, à l'instar d'autres catégories d'étudiants tels que les ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, ne sont en général pas redevables de frais de scolarité¹. À l'inverse, les étudiants, ressortissants de pays tiers, doivent, sauf exception, s'acquitter de frais de scolarité.

B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

1. Un régime particulier d'aide aux étudiants : l'aide éducative d'État (*Statens Uddannelsesstøtte* - SU)

Le Danemark a mis en place en 1970 une aide particulière à destination des étudiants nationaux, l'aide éducative d'État (*Statens Uddannelsesstøtte*, ci-après SU)^{2 3}.

a) Principe général

Tout étudiant danois, sous réserve de réunir les conditions présentées *infra*, peut demander à obtenir le SU. S'il est éligible, l'aide lui sera versée une fois par mois.

La demande se fait sur le site internet www.su.dk, géré par l'agence danoise pour l'éducation et la recherche, sur l'espace personnel du demandeur, accessible par le dispositif NemID⁴. Elle doit être déposée lorsque l'étudiant a été accepté dans une formation et au plus tôt un mois avant la date à laquelle l'étudiant souhaite obtenir le premier versement. Il n'y a pas de paiement rétroactif.

La bourse lui est assurée pour le nombre de mois que durent ses études, auxquels peuvent s'ajouter douze mois supplémentaires. Au total, le SU est accordé jusqu'à 70 mois sur ce qui est appelé une « carte de tickets » (*Klippekort*) pour l'éducation - 70 mois correspondant à 70 « tickets » - un ticket étant ici un droit mensuel à percevoir la bourse. Dans certains cas, par exemple des études par nature plus longues que 70 mois (à l'instar des études de médecine), des « tickets » supplémentaires peuvent être accordés.

¹ Voir par exemple le site de l'université d'Aalborg
<https://www.aau.dk/uddannelser/optagelse/kandidat/studieafgift/#293091>

² <https://www.su.dk/su/>

³ <https://www.retsinformation.dk/eli/lta/2017/1037>

⁴ Il s'agit d'un dispositif numérique propre au Danemark permettant, grâce à une carte contenant des codes et reçue au préalable, de s'identifier ensuite de façon sécurisée sur des sites internet tels que ceux relevant de l'administration ou des banques.

b) Conditions d'attribution

Pour pouvoir prétendre au SU, un étudiant est tenu de réunir un certain nombre de critères :

- il doit être inscrit dans une formation approuvée¹ et la suivre : depuis le 1^{er} janvier 2021, cette obligation de suivre une formation conduit également à suspendre le versement du SU aux étudiants qui seraient temporairement exclus de leur formation² ;

- il doit être assidu dans sa formation : est considéré comme actif un étudiant qui, s'il a commencé ses études supérieures après le 1^{er} juillet 2016, n'a pas plus de six mois de retard dans ses études (soit l'équivalent de 30 crédits ECTS) et, s'il a commencé ses études avant le 1^{er} juillet 2016, n'a pas plus de douze mois de retard dans ses études (soit l'équivalent de 60 crédits ECTS). Cette activité est contrôlée par l'établissement³ ;

- il doit être à l'origine de la demande et la renouveler en cas de changement d'orientation : une décision d'octroi de SU est une décision spécifique liée aux caractéristiques des études choisies par le demandeur. S'il en change, ou s'il change de lieu d'études, il doit faire une nouvelle demande. S'il ne le fait pas, il devra rembourser les sommes perçues⁴ ;

- il doit être âgé de plus de 18 ans ;

- ses revenus propres annuels ne doivent pas excéder un certain montant (*fribeløb*), sous peine de devoir rembourser tout ou partie de son SU.

Ce plafond annuel de revenus est différent pour chaque étudiant, car il est la somme de douze montants plafond mensuels, qui eux-mêmes sont subdivisés en trois catégories en fonction des circonstances propres à chacun ((i) catégorie « montant bas » de 13 711 DKK - 1 843 € -- les mois où l'étudiant ne reçoit que le SU, (ii) catégorie « montant moyen » de 20 088 DKK - 2 701 €- les mois où l'étudiant a renoncé au SU, ne l'a pas demandé, effectue un stage rémunéré ou n'est pas actif dans ses études et (iii) catégorie « montant élevé » de 38 664 DKK - 5 199 € - les mois où l'étudiant n'a pas droit au SU, par exemple parce qu'il n'est pas en formation ou encore qu'il reçoit une autre aide publique telle qu'une allocation chômage)⁵. Le montant annuel à ne pas dépasser pour percevoir le SU est la somme des douze montants mensuels ; l'étudiant doit lui-même estimer le nombre de mois où il sera soumis au montant bas, ainsi qu'aux montants moyens et hauts. La somme de ces estimations donne le montant-plafond

¹ Les décisions d'approbation et leur révocation sont effectuées par le ministère de l'éducation et de la recherche, en vertu du §3 de la loi sur le SU. Peuvent prétendre à une approbation et ainsi ouvrir droit au SU les formations organisées selon un enseignement à temps plein d'une durée continue d'au moins trois mois et non rémunérées (§5 de la loi sur le SU).

² <https://www.su.dk/su/su-betingelser/indskrevet-paa-og-gennemgaa-en-uddannelse/>

³ <https://www.su.dk/su/su-betingelser/studieaktivitet/studieaktivitet-paa-videregaaende-uddannelser/>

⁴ <https://www.su.dk/su/su-betingelser/studieskift-sted-eller-uddannelse/>

⁵ <https://www.su.dk/su/su-betingelser/saa-meget-maa-du-tjene-fribeløb/fribeløb/satser-for-fribeløb/>

annuel (auquel sera ajouté, le cas échéant, un supplément de 29 053 DKK - 3 907 € - par enfant mineur à charge) que l'étudiant ne doit pas dépasser à la fin de l'année, sous peine de devoir rembourser son SU^{1 2} ;

- il ne doit recevoir aucune autre aide publique pour faire face au coût de la vie : si un étudiant perçoit certaines prestations, il ne peut dans le même temps recevoir le SU (voir *infra* pour le détail). Ce critère ne comprend pas les aides publiques liées à la situation personnelle de l'étudiant (par exemple s'il a des enfants ou s'il est handicapé), ni les aides au logement ;

- il doit posséder la citoyenneté danoise ou être assimilé à un citoyen danois : un ressortissant étranger peut faire une demande de SU sur le site dédié s'il remplit dans les trois semaines suivant sa demande un formulaire spécial visant à lui accorder l'égalité avec les citoyens danois³. Ainsi, par exemple, les ressortissants de pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen peuvent prétendre au SU dans la mesure où ils peuvent justifier d'au moins cinq ans de présence au Danemark⁴ ou s'ils sont assimilés à des salariés. Les citoyens de pays tiers justifiant d'un lien avec le Danemark peuvent également être éligibles au SU.

c) Montants

Le montant du SU est fonction du lieu de résidence de l'étudiant et, selon ce lieu, de sa date de début d'études⁵ :

- si l'étudiant vit de façon autonome (*udeboende*), il touche un SU de 6 321 DKK (850 euros) par mois avant impôt en 2021 ;

- si l'étudiant vit chez ses parents (*hjemmeboende*) et qu'il a commencé ses études avant le 1^{er} juillet 2014, le montant de son SU est de 3 143 DKK (422 euros) par mois avant impôt ;

- si l'étudiant vit chez ses parents et qu'il a commencé ses études à compter du 1^{er} juillet 2014, le montant de son SU est fonction du revenu de ses parents. Le montant de base est de 982 DKK (132 euros) par mois avant impôt, auquel peut s'ajouter, en fonction du revenu des parents, un supplément. Ainsi, un étudiant vivant chez ses parents, lesquels ont en 2019 un revenu avant impôt, et déduction faite des retenues au titre de la fratrie⁶, supérieur à 604 403 DKK (81 278 euros), ne peut prétendre qu'au montant de

¹ <https://www.su.dk/su/su-betingelser/saa-meget-maa-du-tjene-fribeloeb/fribeloeb/regnemaskine-fribeloeb/>

² Par exemple, si un étudiant estime qu'en 2021, il ne percevra que son SU pendant cinq mois, et donc sera soumis au montant-plafond bas de 13 711 DKK, que pendant quatre mois il ne demandera pas le SU et donc sera soumis au seuil moyen et que pendant trois mois, il sera en stage rémunéré et donc également soumis au seuil moyen de 20 088 DKK, au total, le montant annuel de revenus autorisé s'élèvera à 209 171 DKK - soit 28 129 € - en 2021

³ <https://www.su.dk/su/udenlandsk-statsborger/>

⁴ Loi sur le SU, §2b

⁵ <https://www.su.dk/su/om-su-til-videregaaende-uddannelser-universitet-journalist-laerer-mo/satser-for-su-til-hjemmeboende-paa-videregaaende-uddannelser/du-er-startet-paa-din-uddannelse-1-juli-2014-eller-senere/>

⁶ Pour chaque enfant mineur, une déduction de 36 678 DKK (4 932 euros) est opérée sur le revenu des parents.

SU de base. À l'inverse, un étudiant dont les parents ont un revenu inférieur à 357 182 DKK (48 033 euros) peut prétendre à une aide globale de 2 725 DKK par mois (366 euros), incluant les 982 DKK du montant de base et une allocation supplémentaire de 1 743 DKK (234 euros). Entre ces deux extrêmes, les montants varient : un barème de 25 paliers de 10 000 DKK (1 345 euros) est défini pour les revenus parentaux, s'échelonnant entre 360 000 et 600 000 DKK (48 412 et 80 686 euros), lesquels influent donc sur le montant de la bourse, qui décroît d'un montant de l'ordre de 70 DKK par mois (9,41 euros) dès lors que le revenu parental augmente.

d) Fin de l'éligibilité

Le versement du SU s'arrête si l'étudiant est déclaré inactif. L'activité de l'étudiant est contrôlée par son établissement et, lorsqu'il est déclaré inactif, son SU s'arrête le mois suivant. L'étudiant est informé qu'il a été déclaré inactif et de la date à partir de laquelle il ne percevra plus la bourse. S'il redevient actif, il peut alors soumettre une nouvelle demande de SU.

Le versement du SU s'arrête également lorsque l'étudiant a épuisé ses droits à SU. S'il poursuit tout de même ses études, il pourra alors prétendre à un « prêt final » (*Slutlån*).

2. La possibilité de recourir à un prêt étudiant (SU-lån) pour compléter l'aide initiale

a) Conditions d'accès

Les étudiants pour lesquels l'aide présentée *supra* s'avère insuffisante, même couplée avec un complément salarial, peuvent demander à bénéficier d'un prêt ordinaire associé au SU (*SU-lån*)¹ pendant les mois au cours desquels ils reçoivent la bourse. Ce prêt est octroyé par l'agence danoise pour l'éducation et la recherche ; la demande s'effectue selon la même procédure que la demande de SU.

Outre ce prêt ordinaire, d'autres formes de prêts associés au SU existent², à l'instar du prêt supplémentaire pour les soutiens de famille (*Supplerende SU-lån til forsørgere*), du prêt final (*Slutlån*) à destination des étudiants qui sont dans leurs 12 à 24 derniers mois d'études mais n'ont plus le bénéfice du SU, du prêt à destination des étudiants allant effectuer une partie de leur cursus à l'étranger et devant payer des frais supérieurs au montant de la bourse (*Udlandsstudielån*) ou encore le prêt SU majoré pour les étudiants rattachés à leurs parents ne pouvant prétendre à la bourse maximale car leurs parents ont un revenu trop important (*Forældreafhængig SU*).

¹ <https://www.su.dk/su-laen/>

² <https://www.su.dk/su-laen/satser-for-su-laen/>

b) Fonctionnement et montant de l'aide

L'étudiant souhaitant bénéficier d'un prêt choisit les mois au cours desquels il souhaite que ce prêt soit versé ainsi que le montant, dans la limite du montant maximal. Le montant du prêt ordinaire peut atteindre 3 234 DKK par mois (435 euros). Le prêt ne commence à être versé qu'après l'acceptation du plan de prêt et des conditions associées par l'étudiant.

Le prêt supplémentaire pour les soutiens de famille peut atteindre 1 618 DKK (217 euros) qui s'ajoutent au montant maximal du prêt ordinaire, soit un total de 4 852 DKK (652 euros). Le prêt final, quant à lui, s'élève à 8 344 DKK (1 122 euros) par mois.

Le prêt pour les étudiants effectuant une partie de leur cursus à l'étranger ne peut excéder 109 903 DKK (14 779 euros) pour la totalité de la formation.

Une fois le prêt accordé, le dossier est transféré à *Udbetalning Danmark*, qui est en charge du recouvrement. Le remboursement commence un 1^{er} janvier, un an après la fin de l'année pendant laquelle s'achèvent les études (un étudiant ayant terminé ses études en 2018, quel que soit le mois, a donc commencé à rembourser son prêt le 1^{er} janvier 2020). La durée de remboursement dépend du montant emprunté et s'étale entre 7 et 15 ans.

Le *SU-lån* voit son taux varier selon que le bénéficiaire est toujours étudiant ou qu'il a terminé ses études. Dans le premier cas, le taux est de 4 %, dans le second cas de 1 % en 2021¹.

3. Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants

Le SU n'est pas cumulable avec certaines autres aides publiques visant à faire face au coût de la vie si celles-ci sont versées pour le mois complet : les mois où l'étudiant perçoit entièrement une prestation, il ne peut recevoir le SU tandis que les mois où il reçoit une prestation de façon partielle, il peut demander le SU. Tel est le cas des prestations telles que les indemnités de chômage, les pensions de préretraite, les aides éducatives versées selon les règles d'un pays tiers ou encore les allocations de réadaptation pour ceux dont la capacité de travail est limitée².

Ce critère ne comprend pas les aides liées à la situation personnelle de l'étudiant (par exemple s'il a des enfants ou s'il est handicapé), qui sont couplées avec le versement du SU qui reste un préalable à l'activation du soutien supplémentaire, ni les aides au logement, gérées par *Udbetalning Danmark*.

¹ <https://www.su.dk/su-laan/tilbagebetaling-af-dit-su-laan/renter-paa-dit-su-laan/>

² <https://www.su.dk/su/su-betingelser/anden-offentlig-stoette/>

Ainsi, un étudiant parent ou porteur d'un handicap peut prétendre à un soutien supplémentaire à côté de son SU. Le soutien supplémentaire pour les étudiants parents peut prendre deux formes : soit celle de versements¹ ou de « tickets » mensuels SU supplémentaires, soit celle d'un prêt SU supplémentaire avec, parfois, un complément en tant que soutien de famille. Les deux formes de soutien supplémentaire ne sont pas cumulables pour la même période².

Le soutien supplémentaire accordé aux étudiants porteurs de handicap, quant à lui, ne l'est que dans l'hypothèse où le handicap empêche l'étudiant de travailler à côté de ses études, cinq à six heures par semaine ou cinq à six semaines lors des vacances d'été. L'incapacité doit être « médicalement documentée ». Le montant du supplément lié au handicap est de 8 991 DKK par mois (1 209 euros) pour un étudiant de l'enseignement supérieur³.

Par ailleurs, un étudiant percevant le SU qui ferait faire face au paiement de frais liés à sa formation peut recevoir une subvention à ce titre. Le montant maximal est de 85 % de la somme à payer, calculé sur une base mensuelle⁴, un étudiant ne pouvant cependant pas percevoir plus de 2 467 DKK par mois (332 euros) à ce titre.

Enfin, un étudiant inscrit en doctorat est éligible au versement d'une bourse, jusqu'à 48 mensualités. Le montant d'un versement correspond à un mois de bourse pour un étudiant vivant de façon autonome, soit 6 321 DKK (850 euros).

Outre ces aides directement liées à la perception du SU, un étudiant danois peut prétendre à l'aide au logement (*boligstøtte*). Pour cela, il doit remplir certaines conditions liées au logement (telle que louer un logement en tant que résidence principale possédant sa propre cuisine). Le montant versé à ce titre est fonction de plusieurs critères : le montant du loyer, la superficie du logement, le nombre d'occupants adultes et enfants, le revenu et le patrimoine de tous les membres du logement, et du fait que la personne est retraitée ou préretraitée. Ainsi, une personne touchant 9 400 DKK (1 264 €) par mois, sans patrimoine ni épargne, louant un deux-pièces de 40m² pour un loyer de 4 000 DKK (538 €) par mois obtiendrait une allocation logement de 615 DKK (83 €) par mois. Une autre personne ayant le même revenu mensuel, payant un loyer de 5 000 DKK (672 €) pour un deux-pièces de 40m², percevrait quant à elle 765 DKK (103 €) d'aide au logement. Le maximum semble être de 1 039 DKK (140 €) par mois pour une personne non retraitée et sans enfant.

¹ À titre d'exemple, un étudiant parent d'un enfant reçoit automatiquement le montant maximum du SU sans que celui-ci ne dépende du revenu de ses propres parents.

² <https://www.su.dk/su/saerlig-stoette-til-foraeldre-handicappede-mv/foraeldre/>

³ <https://www.su.dk/su/saerlig-stoette-til-foraeldre-handicappede-mv/handicaptillaeg/>

⁴ Ainsi des frais de scolarité de 12 000 DKK par an donneraient lieu à douze versements mensuels de 850 DKK.

4. Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents

Le SU est imposable, le montant versé est donc amputé de la partie correspondant au prélèvement à la source.

La recherche n'a pas permis de mettre en évidence l'existence de dispositifs fiscaux spécifiques en faveur des étudiants ou de leurs parents.

C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Plusieurs mesures ont été mises en place au Danemark pour aider les étudiants à traverser la crise sanitaire.

Tout d'abord, le Danemark a accordé le 15 juin 2020 une aide exceptionnelle non imposable de 1 000 DKK (134 €) par personne aux étudiants qui étaient soit bénéficiaires du SU en avril 2020, soit bénéficiaires du prêt final SU et d'une allocation au titre d'un handicap ou en tant que chargé de famille.

De plus, les étudiants déjà bénéficiaires du prêt SU ordinaire ou du prêt final ont pu demander des prêts supplémentaires en raison de la crise sanitaire. Les périodes concernées vont de mars à août 2020 pour la première, puis de novembre 2020 à juin 2021 pour la seconde. Comme pour les prêts ordinaires, les prêts supplémentaires sont débloqués dès que l'étudiant a approuvé le plan de prêt et les conditions. Les montants des prêts supplémentaires sont de 6 468 DKK (870 €) pour la période courant de janvier à juin 2021¹ contre 6 388 DKK (859 €) pour les mois concernés en 2020² pour les étudiants bénéficiant du prêt SU ordinaire. Les étudiants bénéficiant du prêt final, quant à eux, ont vu leur prêt passer de 8 344 DKK (1 122 €) à 14 812 DKK (1 992 €) par mois entre janvier et juin³.

La possibilité de contracter un prêt final élargi pour les étudiants qui avaient épuisé leurs « tickets » ou leur prêt final a également été mis en place : au total, 14 mois de prêt final supplémentaires peuvent ainsi être octroyés.

Par ailleurs, tout étudiant percevant le SU et ayant dû travailler de chez lui en raison de la crise sanitaire est réputé être actif, dans la mesure du possible. Les paiements du SU sont donc restés inchangés. À compter de la fin du mois de septembre 2020, le contrôle de l'assiduité tel qu'il était opéré auparavant a repris. Tout étudiant qui, en raison d'une maladie, a cumulé un

¹ Ces 6 468 DKK s'ajoutent donc aux 3 234 DKK du prêt SU ordinaire maximal, soit au total un prêt de 9 702 DKK (1 305 €) par mois entre janvier et juin 2021.

² La mensualité totale était alors de 9 582 DKK par mois (1 289 €)

³ Pour les mois concernés en 2020, la mensualité est passée de 8 241 DKK (1 108 €) à 14 629 DKK (1 967 €)

certain retard dans ses études peut, sur présentation de justificatifs médicaux, obtenir des « tickets » supplémentaires.

Enfin, les étudiants qui faisaient partie des personnels indispensables à la lutte contre le coronavirus et ont obtenu à ce titre une rémunération supplémentaire peuvent demander à ce que leur montant-plafond exonéré soit plus élevé que leur montant-plafond ordinaire.

Enquête sur l'économie étudiante

Une enquête menée en 2010 sur l'économie étudiante montrait qu'un étudiant ordinaire de l'enseignement supérieur percevait un revenu mensuel (composé du SU, d'un emploi étudiant, d'un soutien financier familial et d'autres revenus annexes) d'environ 6 771 DKK (911 €), tandis que ses dépenses minimales fixes pour le logement, le matériel nécessaire aux études, la nourriture, les vêtements et les transports atteignaient près de 7 741 DKK par mois (1 041 €), l'écart étant en général couvert avec un prêt¹. La majorité des répondants indiquaient également que si les droits à SU étaient raccourcis d'une année, cela aurait une influence sur leurs études, par exemple en les obligeant à augmenter leur part de temps dédié au travail professionnel au détriment du temps dédié aux études.

La recherche n'a pas permis de mettre à jour d'études plus récentes sur les conditions de la vie étudiante, la plupart des études des dernières années se focalisant plutôt sur les conséquences des études en matière de stress et de santé.

¹ http://www.dsfnet.dk/wp-content/uploads/2016/04/Studenter%C3%B8konomi-2010-Endelig-udgave_2.pdf

II. LA SUÈDE

En Suède, les premières aides aux étudiants ont été mises en place en 1919. Il s'agissait alors de prêts sans intérêt, remboursables en dix ans, destinés à « faciliter les possibilités d'études des étudiants talentueux mais pauvres dans les établissements d'enseignement public »¹. Le système a évolué régulièrement au cours du vingtième siècle, passant par la création en 1957 d'une bourse ouverte à la plupart des étudiants et la mise en place, en 1964, d'une autorité en charge de ces questions, la *Central Studiestödsnämnden* (CSN), agence centrale d'aide aux étudiants. En 1965, le système couplant aide non remboursable et prêt étudiant à taux préférentiel a été introduit. Ce système est actuellement toujours en vigueur, même si divers ajustements et réformes sont intervenus depuis.

La CSN gère l'allocation non remboursable ainsi que les prêts aux étudiants. Elle résume ainsi sa mission : « nous rendons les études possibles » (*Vi gör studier möjligt*)². La directrice générale de la CSN est nommée par le gouvernement, qui définit chaque année, *via* une lettre de cadrage, les objectifs de la CSN et les sommes qui lui sont octroyées³. En 2020, selon son rapport annuel⁴, la CSN a versé 45,2 milliards de couronnes suédoises, ci-après SEK, (4,47 milliards d'euros), aux étudiants, dont 22 milliards SEK (2,18 milliards d'euros) au titre des bourses et 23,2 milliards SEK (2,29 milliards d'euros) au titre des prêts. Plus 394 000 personnes⁵ ont bénéficié du dispositif en 2020 dans l'enseignement supérieur⁶, sur plus de 428 000 étudiants que compterait la Suède⁷.

¹ <https://www.csn.se/om-csn/vart-uppdrag/studiestodets-och-csns-historia.html>

² <https://www.csn.se/om-csn/vart-uppdrag/var-verksamhet-och-uppdrag.html>

³ <https://www.esv.se/statsliggaren/regleringsbrev/?rbid=21199>

⁴ https://www.csn.se/download/18.21271f231771a84d40c285/1614793562882/csn_arsredovisning_2020.pdf

⁵ Au total, en incluant les personnes qui sont encore dans le secondaire, ce sont plus de 550 000 personnes qui perçoivent des aides de la CSN.

⁶ https://www.csn.se/download/18.288bae581771a8c60a52fa/1618922283012/Studiest%C3%B6det%202020_webb.pdf

⁷ <https://www.uka.se/om-oss/aktuellt/nyheter/2020-10-13-fler-studenter-i-hogskolan-2019-2020.html>

A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Les étudiants suédois, tout comme les ressortissants de pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse, ne sont pas soumis au paiement de frais de scolarité en vertu de la loi sur les établissements d'enseignement supérieur (*högskolelag*) du 17 décembre 1992¹.

À l'inverse, peuvent être soumis à des droits annuels les étudiants ressortissants de pays tiers ou encore les étudiants participant à des cursus doubles avec une université étrangère, dans la mesure où ces frais ne reviennent pas à la partie suédoise.

B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

La loi sur l'aide aux étudiants (*studiestödlagen*)² du 16 décembre 1999 est le texte régissant le dispositif suédois de soutien aux étudiants (*studiemedel*). Celui-ci consiste en une aide à deux niveaux : une bourse perçue par l'étudiant (*bidrag*), à laquelle peut s'ajouter un prêt étudiant (*lån*), à un taux très bas. Dans un rapport sur la situation économique et sociale des étudiants, la CSN estimait qu'au semestre d'automne 2020, 87 % des étudiants interrogés cumulaient les deux aides du dispositif, tandis que 13 % des répondants avaient choisi de ne bénéficier que de la bourse³.

1. La bourse (*bidrag*) perçue par les étudiants suédois

a) Principe général

Toute personne souhaitant recevoir l'aide aux étudiants doit en faire la demande le plus tôt possible sur le site de la CSN, dès qu'elle candidate à une formation et sans attendre la confirmation d'inscription. Il n'y a pas de date limite pour demander une aide mais celle-ci n'est versée rétroactivement que sur une période de quatre semaines. Le demandeur est invité à se renseigner sur les études qu'il s'apprête à entreprendre, s'agissant des cours à suivre, du nombre de semaines d'études ainsi que les crédits ECTS associés et à indiquer ces informations sur sa demande, toute demande incomplète impliquant un délai de traitement plus long.

¹ https://www.riksdagen.se/so/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/hogskolelag-19921434_sfs-1992-1434, chapitre 4, §4

² https://www.riksdagen.se/so/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/studiestodslag-19991395_sfs-1999-1395

³ <https://www.csn.se/download/18.47ab2a4517605d849b5821/1610976992082/H%C3%B6gskolestuderandes%20ekonomiska%20och%20sociala%20situation%202020.pdf>

La CSN encourage les demandeurs à déposer une demande d'aide pour une période longue, pouvant aller jusqu'à 53 semaines, et à réfléchir au contenu de la demande avant de la déposer, en particulier sur la question de compléter l'aide par un prêt et, dans l'affirmative, la durée de ce prêt (voir *infra*).

Après le dépôt de la demande, la CSN rend une décision de principe. Le demandeur doit vérifier que les informations y figurant sont exactes, puis il indique son numéro de compte à Swedbank, chargée du paiement de l'aide. Dès qu'il commence son cursus, le demandeur fait parvenir une attestation de scolarité à la CSN et s'inscrit aux cours choisis auprès de son établissement. Ce n'est que lorsque le demandeur a fait parvenir son attestation, d'une part, et que l'établissement d'enseignement supérieur a confirmé à la CSN que l'étudiant a effectivement commencé ses études, d'autre part, que la CSN effectue le premier versement.

b) Conditions d'attribution

Pour pouvoir prétendre à l'aide, l'étudiant doit réunir un certain nombre de conditions :

- la formation suivie doit ouvrir droit à la perception des aides : c'est le cas de la plupart des formations universitaires ou des établissements d'enseignement supérieur en dehors des universités (*högskola*) en Suède. Ceci est également le cas des formations qui se déroulent en partie en Suède et en partie à l'étranger. Les formations effectuées en totalité à l'étranger peuvent également, sous conditions, ouvrir droit aux aides ;

- l'étudiant doit faire la démarche de s'inscrire officiellement auprès de son établissement aux cours choisis (et inscrits dans sa demande d'aide) lorsqu'il commence à les étudier. Au total, à la fin de son semestre, le nombre d'heures de cours enregistrées et les crédits ECTS associés doivent correspondre aux heures et points indiqués sur la décision d'octroi ;

- la scolarité doit être suivie au moins à 50 %. En Suède, un étudiant peut faire des études à temps complet ou à temps partiel, mais pour pouvoir prétendre au dispositif d'aide, son rythme des études (*studietakt*) doit être d'au moins 50 %. En deçà, il n'est pas éligible à l'aide ;

- en cas de nouvelle demande, l'étudiant doit avoir rempli l'exigence de résultats, c'est-à-dire avoir validé le nombre de points nécessaires de sa demande précédente ;

- le demandeur doit avoir moins de 57 ans ;

- l'aide ne peut être accordée que pour un temps limité (au plus 240 semaines, pas nécessairement consécutives, dans l'enseignement supérieur) ;

- le demandeur ne doit pas toucher d'autres prestations non cumulables avec l'aide aux étudiants.

Des conditions supplémentaires s'ajoutent dans l'éventualité où le cursus s'effectue à l'étranger ou si l'étudiant est citoyen d'un autre pays.

Enfin, l'aide est conditionnée aux revenus propres de l'étudiant, qu'il s'agisse de salaires, de dividendes ou de plus-values immobilières. Il existe toutefois un montant plafond (*fribelopp*) sans influence sur le niveau de l'aide tant qu'il n'est pas dépassé. Les revenus des parents n'entrent en compte à aucun moment de la procédure.

c) Montants

Le montant de l'aide dépend de deux facteurs, à savoir le rythme de scolarité de l'étudiant (à temps plein, soit 100 %, ou à temps partiel, soit 75 % ou 50 %) et ses revenus annexes pouvant influencer sur la somme perçue. Le plafond des revenus, quant à lui, dépend d'une part du nombre de semaines pour lesquelles l'aide est demandée et, d'autre part, du rythme d'étude¹. Ce plafond est indiqué sur l'espace personnel du demandeur sur le site internet de la CSN, en fonction de ses caractéristiques personnelles.

Dans l'éventualité où les revenus annexes sont inférieurs au montant plafond :

- un étudiant suivant son cursus à temps plein (100 %) touche une bourse de 828 SEK (81,86 €) par semaine ;
- un étudiant suivant son cursus à 75 % de son temps touche une bourse de 623 SEK (61,59 €) par semaine ;
- et un étudiant suivant son cursus à 50 % de son temps touche une bourse de 409 SEK (40,44 €) par semaine.

Un demandeur ayant des revenus propres supérieurs au montant plafond verra son aide amputée à hauteur de 61 % du revenu excédentaire².

¹ Par exemple, une personne demandant l'aide pour huit semaines au second semestre de l'année 2021 aura un plafond de revenus propres fixé à 147 555 SEK (14 588 €) si elle étudie à temps complet (100 %), 156 727 SEK (15 495 €) si elle étudie à 75 % et 165 957 SEK (16 407 €) si elle étudie à 50 %. Une personne demandant l'aide pour 19 semaines au second semestre de l'année 2021 aura, quant à elle, un plafond de revenus propres fixé à 96 818 SEK (9 572 €) si elle étudie à temps complet, 118 714 SEK (11 736 €) si elle étudie à 75 % et 140 615 SEK (13 902 €) si elle étudie à 50 %. Plus globalement, pour le second semestre de l'année 2021, le montant plafond le plus bas est 64 531 SEK (6 379 €) pour le cas d'un étudiant à temps complet demandant l'aide pour tout le semestre, soit 26 semaines, tandis que le montant plafond le plus élevé est 182 084 SEK (18 002 €) pour un étudiant à 50 % demandant l'aide pour une semaine. https://www.csn.se/fragor-och-svar/hur-stor-inkomst-far-jag-ha/inkomst-och-fribelopp.html#expand:sovid10_7691d591732dcf1af3821

² § 18 de la loi sur l'aide aux étudiants.

d) Fin de l'éligibilité

L'aide n'est versée que s'il est prouvé que l'étudiant mène les études pour lesquelles il a reçu une décision d'octroi. Dans l'éventualité où il ne serait pas en mesure de certifier qu'il suit effectivement son cursus, le droit aux bourses peut être perdu¹. De même, quand le demandeur ne satisfait pas à l'exigence de résultat² et qu'il n'a pas de raison particulière pour l'expliquer, il verra toute nouvelle demande d'aide rejetée

Le versement de l'aide s'interrompt également lorsque le bénéficiaire a épuisé la totalité de ses droits (au plus 240 semaines dans l'enseignement supérieur).

2. La possibilité de recourir à un prêt étudiant (Lån) pour compléter l'aide initiale³

a) Conditions d'accès

Tout bénéficiaire d'une aide (*Bidrag*) peut la compléter par un prêt remboursable assorti d'un taux particulièrement faible (0,05 % en 2021)⁴.

b) Fonctionnement et montant de l'aide

Lors de la demande d'aide (voir *supra*), l'étudiant doit également indiquer s'il souhaite bénéficier d'un prêt étudiant. Dans l'affirmative, il doit aussi indiquer sur combien de semaines il souhaite bénéficier de ce prêt (la durée peut être inférieure à la durée totale de ses études). Ces informations sont modifiables en cours de semestre, un étudiant peut donc demander à tout moment soit à augmenter ou à diminuer le nombre de semaines pour lesquelles le prêt lui a été accordé, soit à bénéficier d'un prêt⁵.

¹ Loi sur l'aide aux étudiants, chap. 3, §30.

² L'exigence de résultat s'entend comme la validation d'au moins 62,5 % des crédits ECTS pour les 40 premières semaines pendant lesquelles l'aide est reçue. Au-delà de ces 40 semaines, l'exigence de résultat augmente pour atteindre 75 % des crédits ECTS. L'exigence est basée sur le nombre de points déclaré dans la demande préalable d'aide et repris dans la décision d'octroi.

³ Des banques proposent parfois également des prêts privés aux étudiants, comme la banque SEB qui offre à ses clients ayant pris le « package étudiant » de souscrire un prêt (à un taux de 6,95%) pouvant aller jusqu'à 25000 SEK (2 467 €). Le site internet de la banque ICA indique quant à lui qu'un étudiant sans revenus doit être très vigilant, voire s'abstenir de souscrire un prêt sur le marché privé, tout en estimant qu'un prêt personnel peut-être une solution adaptée, mais que pour cela les revenus fixes de l'étudiant doivent être d'au moins 180 000 SEK par an (17 768 €). La banque Nordea, quant à elle, propose trois solutions de crédits aux étudiants, en fonction de la somme qu'ils souhaitent emprunter.

⁴ Ce taux était de 0,16 % en 2020 et 2019, 0,13 % en 2018, 0,34 % en 2017 et 2,5 % en 2009 https://www.csn.se/betala-tillbaka/betala-tillbaka-studielan/ranta-och-avgifter.html#expand:svid10_62fc105b15ddec4f46fb0e6

⁵ https://www.csn.se/om-nagot-hander-eller-andras/andra-dina-bidrag-och-lan.html#expand:svid10_7c56f38e15ff29ca6412e04,svid10_34f0a34115fd85739c5af3

Tout comme la partie non remboursable, le montant du prêt est fonction du rythme des études. Le montant plafond des revenus reste le même, que l'étudiant demande uniquement la bourse ou qu'il souhaite la compléter par un prêt. Ainsi, si le demandeur déclare des revenus annuels inférieurs au montant plafond :

- un étudiant suivant son cursus à temps plein (100 %) peut prétendre à un prêt de 1 904 SEK (188,24 €) par semaine ;

- un étudiant suivant son cursus à 75 % de son temps peut prétendre à un prêt de 1 428 SEK (141,18 €) par semaine ;

- et un étudiant suivant son cursus à 50 % de son temps peut prétendre à un prêt de 957 SEK (94,62 €) par semaine.

Le demandeur reçoit un échéancier de remboursement lorsqu'il est temps de rembourser le prêt. Ce remboursement commence au plus tôt six mois après l'octroi de l'aide, soit après la fin des études, soit après une pause dans le cursus. La mensualité dépend du montant emprunté, du taux d'intérêt et de l'âge de l'emprunteur.

En 2010, la durée maximale de remboursement autorisée est passée de dix ans à vingt-cinq ans. La totalité du prêt doit être soldée l'année où l'emprunteur atteint l'âge de 60 ans¹. Le remboursement s'effectue, au choix de l'individu, soit quatre fois par an (février, mai, août et novembre), soit tous les mois. Le remboursement annuel ne peut être inférieur à 7 140 SEK (705 €) en 2021.

3. Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants

a) Les compléments versés par la CSN

Les aides fournies par la CSN peuvent être ajustées dans certains cas.

Ainsi, depuis 2006, les étudiants ayant un enfant peuvent obtenir une allocation complémentaire (*Tilläggsbidrag*), en plus de leur bourse, fonction à la fois du nombre d'enfants et du rythme de leurs études. Par exemple, un demandeur ayant un enfant à charge touche, par semaine, 157 SEK (15,57 €) s'il étudie à temps plein (100 %), 119 SEK (11,77 €) s'il étudie à 75% et 76 SEK (7,51 €) s'il étudie à 50 %. L'allocation complémentaire maximale s'élève à 360 SEK (35,59 €) par semaine dans le cas d'un étudiant à temps plein (100 %) ayant quatre enfants à charge.

¹ https://www.csn.se/betala-tillbaka/betala-tillbaka-studielan.html#expand:svd10_cf5065b16ffa258894428

Les étudiants porteurs de handicap, quant à eux, peuvent obtenir des aménagements, tels que le fait d'étudier à temps partiel tout en obtenant une aide correspondant à un taux d'étude à temps plein¹.

Enfin, des prêts supplémentaires sont ouverts à certains étudiants bénéficiant du dispositif d'aide, sous réserve de répondre à des critères précis.

Par exemple, les étudiants ayant atteint l'âge de 25 ans, et à condition d'avoir travaillé auparavant, peuvent demander un **prêt complémentaire** (*tilläggsån*) en plus du dispositif étudiant pour faciliter la transition entre la vie professionnelle et les études. En 2021, un étudiant touchant le prêt complémentaire aurait droit à 1 180 SEK (116,66 €) par semaine s'il étudie à temps plein, 890 SEK (87,99 €) par semaine s'il étudie à 75 % et 590 SEK (58,33 €) par semaine s'il étudie à 50%².

De même, un **prêt pour frais supplémentaires** (*merkostnadslån*) est possible sur demande pour faire face à des frais liés directement aux études, à l'instar d'un voyage d'étude ou de frais de scolarité pour étudier à l'étranger. Le montant varie selon le motif de la demande, il est par exemple d'au plus 142 800 SEK (14 118 €) pendant toutes les études si la formation nécessite l'achat d'instruments de musique et d'au plus 4760 SEK (470,6 €) par semestre pour couvrir les frais de voyage liés à des études à l'étranger dans un pays membre de l'Union européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse³ (14 280 SEK, soit 1 411,8 €, pour un pays tiers).

b) Les aides sociales accessibles aux étudiants

La perception de certaines aides peut avoir une incidence négative sur le montant des prestations étudiantes servies. Ainsi, le site internet de la CSN liste les aides qui soit ne peuvent pas être cumulées avec l'aide étudiante (parce que leur niveau peut représenter un revenu plein), soit amputent le montant de l'aide⁴. Plus spécifiquement, la loi sur les aides aux étudiants précise les incompatibilités entre les bourses et prêts étudiants et les autres prestations qui existent en Suède⁵. Un étudiant qui bénéficierait d'aides telles que l'aide de soutien à l'activité économique (démarrage et développement d'une activité par exemple) ou encore de prestations en lien avec un événement médical (à l'instar d'une aide à la convalescence ou d'indemnités maladie) ne pourrait au cours de la même période recevoir l'aide aux étudiants.

¹ <https://www.csn.se/bidrag-och-lan/for-din-situation/funktionsnedsattning/studier-i-en-langsammare-takt.html>

² <https://www.csn.se/bidrag-och-lan/studiestod/tillagg-till-studiestodet/for-studier-med-studiemedel/tillaggslan.html>

³ <https://www.csn.se/bidrag-och-lan/studiestod/tillagg-till-studiestodet/for-studier-med-studiemedel/merkostnadslan.html>

⁴ https://www.csn.se/bidrag-och-lan/studiestod/studiemedel.html#expand:svnid10_cf5065b16ffa2588942d7,svnid10_cf5065b16ffa2588942d9,svnid10_cf5065b16ffa2588942db,svnid10_cf5065b16ffa2588942df,svnid10_cf5065b16ffa2588942c3

⁵ https://www.riksdagen.se/sv/dokument-lagar/dokument/svensk-forfattningssamling/studiestodslag-19991395_sfs-1999-1395

À l'inverse, les prestations telles que les **allocations logement** (*bostadsbidrag*), les **aides sociales** (*Försörjningsstöd* ou *socialbidrag*) et les **allocations familiales** (*barnbidrag*) n'ont aucune influence sur le montant reçu au titre de l'aide aux étudiants.

Les **allocations logement** sont cumulables avec les aides aux étudiants sous réserve des ressources annuelles de l'étudiant. Il existe deux catégories d'allocations : celles pour les jeunes de moins de 29 ans et celles pour les familles avec enfants. Dans le premier cas¹, une personne vivant seule percevant moins de 86 730 SEK (8 574 €) par an - ce plafond est augmenté si elle vit en couple - peut prétendre à une aide dont le montant dépend de ses revenus, du prix du loyer, du type de logement et de sa superficie². Dans le second cas, le demandeur doit vivre avec son ou ses enfants, payer un loyer supérieur à 1 400 SEK (138 euros) et être inscrit au registre de la population à l'adresse pour laquelle l'aide est demandée. Le montant reçu dépend des revenus du demandeur, du nombre d'enfants vivant avec lui, du montant du loyer et de la superficie du logement. Le rapport sur la situation économique et sociale des étudiants publié par la CSN estime à 6 % le nombre d'étudiants bénéficiant des aides au logement en 2020³.

Les **aides sociales** ne sont normalement pas cumulables avec l'aide étudiante, toutefois des étudiants peuvent y avoir droit dans un cas très précis, pendant les périodes où l'aide étudiante n'est pas versée (l'été notamment) et dans l'hypothèse où, malgré ses recherches actives, l'étudiant n'a pas trouvé d'emploi saisonnier, et n'a donc aucun moyen de subsistance. Même dans ce cas, les critères pour obtenir cette aide en tant qu'étudiant sont drastiques⁴, et il sera proposé par priorité au demandeur un stage ou un emploi. D'ailleurs, selon le rapport de la CSN précité, aucun étudiant ne bénéficie d'aide à ce titre en 2020.

Lorsqu'une personne, étudiante ou non, est parent d'un enfant, elle a droit au versement d'une **allocation parentale**, d'un montant de 1 250 SEK (123 euros) par mois. Cette allocation ne nécessite pas de demande et est versée automatiquement aux parents vivant et élevant un enfant en Suède⁵. 8 % des répondants à l'enquête de la CSN sur la situation économique et sociale des étudiants en bénéficieraient en 2020.

¹ https://www.forsakringskassan.se/privatpers/studerande/bostadsbidrag_till_unga

² À titre d'exemple, dans le cas d'un logement de 30m² pour un loyer mensuel de 6 000 SEK (593 €) occupé par une personne seule, une personne déclarant 85 200 SEK (8 423 €) de revenus annuels recevra une aide au logement mensuelle de l'ordre de 100 SEK (9,89 €), une autre personne déclarant 64 800 SEK (6 406 €) de revenus annuels recevra une aide mensuelle d'un montant de 700 SEK (69 €), tandis qu'une personne déclarant un revenu annuel 40 200 SEK (3 974 €) touchera quant à elle approximativement 1 300 SEK par mois (128 euros).

<https://www.forsakringskassan.se/privatpers/kassakollen>

³ <https://www.csn.se/download/18.47ab2a4517605d849b5821/1610976992082/H%C3%B6gskolestuderandes%20ekonomiska%20och%20sociala%20situation%202020.pdf>

⁴ <https://www.lund.se/omsorg--hjalp/ekonomi/socialbidrag-ekonomiskt-bistand/forsorjningsstod-till-studenter/>

⁵ <https://www.forsakringskassan.se/privatpers/foralder/barnbidrag>

Enfin, 44 % des étudiants travailleraient à côté de leurs études pour les financer selon le rapport sur la situation économique et sociale des étudiants de la CSN, les autres sources de financement étant le recours à l'épargne pour 29 % des répondants, le soutien parental pour 12 % d'entre eux et le soutien par d'autres proches pour 10 %.

4. Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents

Les bourses et prêts étudiants ne sont pas imposables¹.

Les étudiants travaillant uniquement l'été ou pendant les fins de semaine peuvent demander un ajustement de l'impôt prélevé directement sur leur salaire. Ils sont également exonérés d'impôt sur le revenu s'ils gagnent moins de 20 135 SEK (1 990 €) en 2021².

La recherche n'a pas permis de mettre en évidence l'existence d'un dispositif d'allègement fiscal à destination des parents aidant leurs enfants étudiants³.

C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Au regard de la situation sanitaire, la Suède a supprimé de façon temporaire le montant-plafond de revenus (*fribelopp*) pour prétendre à taux plein à l'aide étudiante. Ainsi, pour l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021, les revenus perçus par les étudiants ne seront pas pris en compte dans la détermination de l'aide dont ils pourront bénéficier. C'est la date de versement du revenu qui fait foi et non le mois au titre duquel il est versé, ainsi si un étudiant touche en juillet 2021 un salaire pour un emploi occupé en juin 2021, ce revenu sera considéré comme ayant été versé au second semestre 2021 et rentrera donc en compte dans le calcul du niveau de l'aide aux étudiants⁴.

¹ <https://www4.skatteverket.se/rattsligvagledning/27071.html?date=2021-01-01#section8-5>

² <https://www.skatteverket.se/privat/skatter/arbeteochinkomst/jamkning/jamkningforungdomarochstuderande.4.71004e4c133e23bf6db8000110797.html>

³ Le système fiscal suédois est différent du modèle français et est basé sur le principe de la séparation des impositions, y compris pour les enfants mineurs : chaque membre du foyer percevant un revenu fait sa propre déclaration, l'impôt étant prélevé à la source. S'agissant des déductions fiscales, « aucune déduction n'est autorisée pour le soin à ses propres enfants et les frais généraux qui y sont liés ».

<https://www.skatteverket.se/privat/skatter/arbeteochinkomst/avdragslexikonforprivatpersoner/b.4.5fc8c94513259a4ba1d800042789.html#h-Barn>

⁴ <https://www.csn.se/fragor-och-svar/hur-stor-inkomst-far-jag-ha/inkomst-och-fribelopp.html>

Pour les étudiants bénéficiant du prêt complémentaire (*tilläggsån*), les montants du prêt, présentés *supra*, ont été temporairement augmentés de près de 25 % par rapport à l'année universitaire précédente, pour tenir compte de la situation sanitaire liée au coronavirus.

D'autres cas sont décrits sur le site internet de la CSN pour aider les étudiants ayant dû faire face à des situations particulières pendant la pandémie, par exemple si leur école a fermé, s'ils n'ont pas pu satisfaire à l'exigence de résultats (auquel cas il sera tenu compte de la situation lors de la demande de renouvellement de l'aide) ou s'ils se sont trouvés dans l'impossibilité de rembourser les sommes dues à la CSN (auquel cas les personnes concernées sont invitées à prendre contact avec la CSN pour trouver une solution). Un examen au cas par cas des situations individuelles est donc privilégié.

Quelle appréciation portent les étudiants suédois sur leur système ?

Le rapport sur la situation économique et sociale des étudiants de la CSN indique que 71 % des étudiants sont satisfaits de leur situation financière pendant leurs études. Ce même rapport précise que, parmi les bénéficiaires du dispositif d'aide complet, alliant bourse et prêt, 37 % estiment que le montant total couvre tous les frais auxquels ils doivent faire face tandis que 38 % estiment que le montant total couvre 75 % du coût de la vie.

Pour autant, le syndicat étudiant SFS estime que le dispositif d'aide n'est conçu ni de façon satisfaisante, ni à un niveau raisonnable¹. Il milite ainsi pour un dispositif qui couvre complètement les dépenses auxquelles les étudiants sont amenés à faire face et à un rééquilibrage des parties bourse et prêt du dispositif, voire, à long terme, une disparition des prêts, remplacés par des subventions accrues. Il souhaite également un allongement du dispositif de 240 à 320 semaines et une décorrélation des semaines de bourse et de prêt.

Un article d'un journal américain, en 2013, rappelait que 85 % des suédois obtenaient leur diplôme endettés². En janvier 2018, d'après un article du Monde, 1,6 million de Suédois avaient une dette totale de 225 milliards SEK (22,19 milliards €)³

¹ <https://sfs.se/var-politik/studiemedel/>

² <https://www.theatlantic.com/international/archive/2013/05/the-high-price-of-a-free-college-education-in-sweden/276428/>

³ https://www.lemonde.fr/campus/article/2019/12/17/heureux-comme-un-etudiant-en-suede_6023114_4401467.html

III. L'ALLEMAGNE

Durant le semestre d'hiver 2020-2021¹, l'Allemagne comptait 2,9 millions d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente². Depuis 2014, tous les *Länder* ont supprimé les frais de scolarité dans les établissements d'enseignement supérieur publics. Certains frais obligatoires, variables d'une région à l'autre, demeurent néanmoins à la charge des étudiants.

Outre-Rhin, le soutien financier à la poursuite d'études supérieures passe principalement par les parents qui, en vertu du code civil, ont une obligation alimentaire vis-à-vis de leurs enfants, même majeurs, durant toute la durée de leur formation. Afin de faciliter l'accès à l'enseignement des enfants de familles disposant de faibles revenus, une aide à la formation (BAföG)³, versée sous conditions de ressources, a cependant été créée en 1971. Le BAföG a ainsi remplacé le « modèle Honnefer » de bourses au mérite pour les seuls étudiants des universités, en vigueur depuis 1957⁴. Géré conjointement par l'État fédéral et les *Länder*, le BAföG est un système global d'aide bénéficiant à la fois aux écoliers de l'enseignement primaire et secondaire et à tous les étudiants de l'enseignement supérieur.

En 2019, environ 680 000 personnes ont bénéficié du BAföG, dont 489 000 étudiants (- 5,5 % par rapport à 2018)⁵. Pour les seuls étudiants, la dépense totale s'élevait, cette même année, à 1,95 milliard d'euros, soit une aide mensuelle moyenne de 514 euros par étudiant. Il existe également en Allemagne un certain nombre de bourses sur critères de mérite, financées sur fonds publics ou privés et des prêts à taux réduit. Les allocations familiales et l'abattement pour enfant à charge jouent également un rôle important.

¹ En Allemagne, le semestre d'hiver (*Wintersemester*) s'étend du 1^{er} octobre au 31 mars de l'année suivante ; le semestre d'été (*Sommersemester*) du 1^{er} avril au 30 septembre.

² https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2020/12/PD20_497_213.html

³ Bundesgesetz über individuelle Förderung der Ausbildung ([Bundesausbildungsförderungsgesetz - BAföG](#)), adoptée le 26 août 1971.

⁴ <https://www.studentenwerke.de/de/content/geschichte-und-statistik-zum-baf%C3%B6g>

⁵ https://www.destatis.de/DE/Presse/Pressemitteilungen/2020/08/PD20_290_214.html

A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Comme l'a rappelé la Cour constitutionnelle fédérale (*Bundesverfassungsgericht*) en 2005, le montant des frais de scolarité (*Studiengebühren*) dans l'enseignement supérieur public est une compétence des *Länder*¹. Depuis 2014, tous les *Länder* ont supprimé les frais de scolarité pour les étudiants.

Il existe néanmoins quelques exceptions au principe de gratuité de l'enseignement supérieur public dans certains *Länder* et pour certaines situations particulières :

- dans le Bade-Wurtemberg, les étudiants internationaux non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen doivent payer des frais de scolarité de 1 500 euros par semestre² ;

- dans quatre *Länder* (Basse-Saxe, Saxe, Sarre et Thuringe), les étudiants doivent régler des frais pouvant aller jusqu'à 800 euros par semestre s'ils dépassent la durée standard d'études (*Langzeitstudiengebühren*)³ ;

- trois *Länder* (Rhénanie-Palatinat, Saxe et Saxe-Anhalt), exigent le paiement de frais de scolarité en cas de second cursus (*Zweitstudium*) ;

- en Saxe, les établissements d'enseignement supérieur peuvent facturer des frais d'examen allant de 25 à 150 euros⁴.

Par ailleurs, les étudiants doivent acquitter une contribution semestrielle obligatoire (*Semesterbeitrag*) regroupant des frais de natures diverses, dont généralement une contribution au centre des œuvres universitaires (*Studentenwerk*), une cotisation à un syndicat étudiant, un abonnement semestriel de transport public (*Semesterticket*) et des frais administratifs ou frais d'inscription - allant de 50 euros à 75 euros par semestre - dans les dix *Länder* qui le prévoient⁵.

¹ Alors que le gouvernement fédéral tentait de consacrer un principe de gratuité de l'enseignement, la Cour constitutionnelle fédérale a affirmé dans un arrêt de 2005 qu'il ne pouvait légiférer en la matière, les *Länder* étant seuls compétent pour définir le montant des frais de scolarité de l'université publique. À la suite de cette décision, six *Länder* avaient introduit des frais de scolarité avant de les supprimer progressivement.

https://www.bundesverfassungsgericht.de/SharedDocs/Entscheidungen/DE/2005/01/fs20050126_2bv000103.html

² Bade-Wurtemberg, [Loi sur les frais universitaires §3 et 4](#).

³ Les *Länder* de Brême et de Saxe-Anhalt ont supprimé les frais de scolarité pour études longues à partir du semestre d'hiver 2020-2021.

https://www.studentenwerke.de/sites/default/files/uebersicht_studiengebuehren_2020_0.pdf

⁴ [§12 et 37 Sächsisches Hochschulfreiheitsgesetz](#)

⁵ Bade-Wurtemberg, Berlin, Brême, Brandebourg, Hambourg, Hesse, Mecklenbourg-Poméranie, Basse-Saxe, Saxe-Anhalt, Schleswig-Holstein.

Le périmètre et le montant du *Semesterbeitrag* varient sensiblement selon les *Länder* et les établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, pour le semestre d'été 2021, la contribution semestrielle est comprise entre environ 130 euros (université d'Augsbourg¹) et 435 euros (université de Hanovre²) par semestre. Elle s'éleve en moyenne à 310 euros dans les universités de Berlin³ et à 200 euros dans une capitale de *Land* comme Stuttgart⁴. L'abonnement de transport représente généralement plus de la moitié du *Semesterbeitrag*.

B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

En Allemagne, le soutien financier aux étudiants est principalement apporté par l'aide fédérale à la formation (BAfÖG), soumise à conditions de ressources. Il existe également des bourses au mérite, des prêts étudiants subventionnés par les pouvoirs publics et une aide aux parents, pouvant prendre la forme d'une allocation ou d'un abattement fiscal.

1. La loi fédérale sur l'aide à la formation (BAföG)

Créé en 1971, le BAföG bénéficiait en 2019 à environ 17 % des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur. Cette aide fédérale a fait l'objet d'une réforme en 2019, consistant à élargir ses conditions d'accès⁵.

a) Principe général

Les étudiants dont les ressources ou celles de leurs parents sont insuffisantes pour couvrir leurs besoins peuvent, sous certaines conditions (cf. *infra*), percevoir le BAföG afin de garantir les moyens de leur subsistance, en particulier financer les frais de logement, nourriture, vêtements ou de santé.

¹ Le *Semesterbeitrag* de 127,50 euros pour l'université d'Augsbourg comprend 62,50 euros de contribution au centre des œuvres universitaires et 65 euros d'abonnement de transport.
<https://www.uni-augsburg.de/de/studium/organisation-beratung/organisation-und-formales/semesterbeitraege/>

² Le *Semesterbeitrag* de 434,19 euros pour [l'université Leibniz de Hanovre](#) comprend 115 euros de contribution au centre des œuvres universitaires, 226 euros d'abonnement de transport, 13 euros de cotisation au Conseil des élèves, 0,90 euro pour les garages à vélos, 75 euros de frais administratifs, 2,20 euros de ticket culture et 2,20 euros pour le fonds de secours du *Semesterticket*.

³ Voir par exemple : <https://www.huberlin.de/de/studium/bewerbung/imma/semesterbeitraege/SoSe21>

⁴ <https://www.student.uni-stuttgart.de/studienorganisation/formalitaeten/gebuehren-und-beitraege/>

⁵ <https://www.bmbf.de/de/bafoeg-reform-welche-aenderungen-sind-geplant-7319.html>

Cette aide est versée pour des études en Allemagne mais aussi lorsque le cursus est en tout ou partie poursuivi dans un autre État membre de l'Union européenne ou en Suisse et, dans certains cas, dans un État tiers. Elle concerne les études de premier et de second cycles et les études comparables d'une durée plus longue (médecine, droit ou encore préparation à l'examen d'État¹).

Le BAföG présente la spécificité d'être, en règle générale, versé pour moitié sous la forme d'une allocation et pour moitié sous la forme d'un prêt sans intérêt, qui doit être remboursé par l'étudiant (article 17 BAföG). Le BAföG est versé intégralement sous forme de prêt lorsque l'étudiant n'est pas parvenu à obtenir son diplôme durant la durée d'études standard. La part de l'allocation peut également être augmentée en cas d'enfant à charge de moins de 14 ans ou pour le paiement de frais de scolarité à l'étranger.

b) Conditions d'attribution

Selon la loi relative au BAföG, les conditions préalables requises pour demander une aide sont les suivantes :

- suivre une formation de premier ou de second cycle dans une université, une école technique supérieure ou une académie professionnelle publique ou privée, dont les diplômes sont reconnus par la législation du *Land* (article 2 BAföG) ;

- avoir la nationalité allemande, d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou, pour les ressortissants d'États tiers, détenir un permis de séjour permanent ou le statut de réfugié (article 8 BAföG) ;

- participer à la formation, aux stages et aux examens requis par la formation (article 9 BAföG). À partir du cinquième semestre, le BAföG n'est versé que si l'étudiant a soumis au préalable les preuves suivantes : un certificat attestant qu'un examen intermédiaire a été réussi, une attestation délivrée par l'établissement de formation après le début du quatrième semestre selon laquelle l'étudiant a suivi la formation jusqu'à la fin du semestre précédent et a fourni les « *performances habituellement attendues* » ou la preuve que le nombre de crédits ECTS obtenu jusqu'ici est supérieur au nombre de crédits habituellement requis (article 48 BAföG) ;

- être âgé de moins de 30 ans au début de la formation ou de moins de 35 ans pour les étudiants en *master* (article 10 BAföG). Des exceptions sont cependant admises, par exemple, pour les adultes reprenant leurs études dans des établissements de formation spécifiques (*zweiter Bildungsweg*) ou les personnes ayant des enfants de moins de 14 ans ;

¹ Le *Staatsexamen* est un diplôme d'État exigé pour exercer certaines professions réglementées comme celles d'avocat, professeur, médecin ou pharmacien.

La demande d'aide au titre du BAföG se fait auprès du bureau de l'aide étudiante du centre des œuvres universitaires (*Studierendenwerk*) de la circonscription de résidence des parents de l'étudiant (article 45 BAföG) ou sur Internet (www.bafög.de), à l'aide des protocoles électroniques e-ID ou De-Mail.

c) Montant

Le montant de l'aide du BAföG est calculé en déduisant une part des revenus et actifs de l'étudiant et des revenus de ses parents et/ou de son conjoint, du « niveau de besoin » (*Bedarfssatz*) mensuel correspondant à la situation de l'étudiant. Le BAföG est versé tous les mois, y compris durant les périodes de vacances universitaires.

Le niveau de besoin mensuel (*Bedarfssatz*) est un montant forfaitaire défini par la loi qui varie selon le type d'établissement fréquenté et le logement. En 2021, le niveau de besoin mensuel d'un étudiant inscrit dans une université, une école technique supérieure ou une académie professionnelle s'élève à 483 euros s'il vit chez ses parents et 752 euros s'il ne vit pas chez ses parents (article 13 BAföG). Une somme de 109 euros mensuels s'ajoute à ces deux montants pour tenir compte des frais d'assurance maladie et de soins (article 13a BAföG). Au total, le besoin mensuel d'un étudiant est donc évalué à 592 euros s'il vit chez ses parents ou 861 euros s'il a son propre logement.

De ce niveau de besoin sont ensuite déduits, d'une part, les éventuels revenus courants et les actifs propres de l'étudiant et, d'autre part, les revenus des parents et/ou du conjoint perçus au cours de l'avant-dernière année civile¹, après application d'abattements spécifiques. Le résultat correspond au montant de financement au titre du BAföG. Plus précisément, les revenus pris en compte sont la somme des revenus bruts au sens de l'impôt sur le revenu, déduction faite des frais professionnels, de l'impôt sur le revenu, de l'impôt d'église, des contributions sociales forfaitaires et des éventuelles contributions de retraite complémentaire (article 21 BAföG)². Les revenus « au sens du BAföG » ne sont pas pris en compte en totalité puisqu'ils sont minorés de divers abattements (*Freibeträge* ; articles 23 à 25 BAföG) selon la situation de l'étudiant et de sa famille (par exemple, en 2021, l'abattement est de 1 890 euros pour les revenus des parents mariés ou en partenariat civil, augmenté de 50 % par autre enfant à charge, de 1 260 euros pour le conjoint et de 290 euros pour les revenus de l'étudiant). Les actifs (*Vermögen*) de l'étudiant tels que l'épargne personnelle

¹ En cas de baisse significative du revenu des parents ou du conjoint (par exemple en cas de chômage ou de départ à la retraite), les revenus courants peuvent également être pris en compte, sur demande de l'étudiant (article 24 BAföG).

² En application de cette méthode de calcul, tout revenu brut inférieur à 5 422 euros sur douze mois (soit 452 euros par mois) n'est pas pris en compte dans le calcul du montant du BAföG. Ainsi, dans cette limite un emploi saisonnier ou un job étudiant n'a pas d'incidence sur l'aide reçue par l'étudiant.

ou certains biens sont également pris en compte à partir de 8 200 euros¹ (article 26 BAFöG) ; en revanche, le patrimoine des parents et du conjoint sont exclus. Par ailleurs, les revenus des parents ne sont pas pris en compte lorsque le lieu de résidence des parents est inconnu, lorsqu'un étudiant a 30 ans ou plus en début de formation et obtient tout de même une aide à titre exceptionnel ou lorsque l'étudiant a été employé au moins cinq ans avant le début de la formation (article 11 § 3 BAFöG).

En application des règles décrites ci-dessus, le montant total du BAFöG (bourse et prêt) varie de 10 euros par mois au minimum à 861 euros mensuels au maximum en 2021. Des compléments, sous forme d'allocation non remboursable, peuvent être versés, notamment en cas d'enfant à charge de moins de 14 ans (150 euros par mois) ou de frais de scolarité à l'étranger (jusqu'à 4 600 euros par an). À titre d'illustration :

- un étudiant de 19 ans en premier semestre universitaire, vivant chez ses parents et rattaché à leur assurance sociale, qui détient une voiture d'une valeur de 2 500 euros et une épargne de 7 400 euros (soit un patrimoine personnel total de 9 900 euros supérieur au seuil de 8 200 euros), a un frère au lycée et dont les parents gagnent au total environ 50 000 euros bruts par an reçoit une aide mensuelle de 159 euros, dont 79,50 euros d'allocation et 79,50 de prêt sans intérêt² ;

- une étudiante en médecine de 24 ans, qui vit en résidence universitaire, a un frère et dont seulement l'un des parents travaille pour un revenu brut annuel d'environ 35 000 euros reçoit un BAFöG mensuel de 690 euros, dont 345 euros d'allocation et 345 euros de prêt.

Le montant moyen du BAFöG versé (bourse et prêt) s'élevait à 493 euros mensuels en 2018 et 514 euros mensuels en 2019. Environ 43 % des bénéficiaires recevaient l'aide maximale correspondant à leurs besoins en 2019. Les dernières statistiques officielles n'intègrent pas le plein effet de la réforme du BAFöG, entrée en vigueur le 1^{er} août 2019.

¹ Ce plafond est augmenté de 2 300 euros si l'étudiant est marié ou par personne à charge.

² <https://www.bafög.de/de/stefan-19-student-eigener-pkw-497.php>

La réforme du BAföG de 2019

À l'initiative du gouvernement fédéral, plusieurs modifications significatives du BAföG ont été adoptées en 2019 conduisant à une augmentation du niveau de l'aide et à un élargissement de ses conditions d'accès, l'objectif étant d'infléchir la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires observée au cours des dernières années (de 671 000 à 489 000 étudiants bénéficiaires entre 2012 et 2019, soit une part de 24 % à 17 % des étudiants¹). Les principales modifications introduites sont :

- l'augmentation des montants forfaitaires de besoins mensuels de 5 % en 2019 et 2 % en 2020, du complément forfaitaire pour les étudiants n'habitant pas chez leurs parents (de 250 à 325 euros) et des compléments au titre des assurances sociales (de 71 à 84 euros) afin de mieux refléter l'évolution du prix des loyers et la hausse du taux moyen de cotisation d'assurance maladie. Le complément pour enfant à charge a également été rehaussé de 130 à 150 euros et l'âge des enfants pris en compte augmenté à 14 ans ;

- la hausse du niveau des abattements s'appliquant aux revenus pris en compte de 7 % en 2019, 3 % en 2020 et de 6 % à partir de l'été 2021 afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires du BAföG ;

- le relèvement, de 7 500 euros à 8 200 euros, du niveau de patrimoine personnel de l'étudiant qui n'est pas pris en compte dans le calcul du droit à bourse ;

- l'effacement de la dette résiduelle du prêt BAföG au-delà de 77 mensualités (77 x 130 euros soit 10 010 euros) afin de limiter la durée de l'endettement des étudiants à 6,5 années.

d) Modalités de remboursement du prêt BAföG

Le prêt accordé au titre du BAföG est sans intérêt (article 18 BAföG). Le remboursement commence cinq ans après la fin des études², de manière à ce que le diplômé soit pleinement entré dans la vie professionnelle. Le prêt est remboursé par versements d'au moins 130 euros par mois, sur une période maximale de 20 ans. Des pauses dans le remboursement sont possibles pour toute personne qui gagne moins de 1 330 euros mensuels au 1^{er} août 2021 (article 18a BAföG).

¹ Bundesministerium für Bildung und Forschung, 21. Sozialerhebung, 2016
http://www.sozialerhebung.de/download/21/Soz21_hauptbericht.pdf

² Ou plus précisément à la fin de la durée maximale de financement. Quatre ans et demi après la fin de cette période, un échéancier indiquant la date du premier remboursement et les mensualités est envoyé par l'Office fédéral de l'administration de Cologne, chargée de collecter les remboursements du prêt.

Le remboursement anticipé du prêt est possible. Depuis la réforme de 2019, les emprunteurs ayant rempli leur obligation de remboursement en temps utile et dans leur intégralité pendant 77 mensualités sont exonérés du paiement de leur dette résiduelle. Cette règle conduit à limiter la durée maximale du remboursement à 6,5 années et le montant remboursable à 10 010 euros, même si les sommes effectivement reçues au titre du prêt BAföG ont été supérieures.

e) Fin de l'éligibilité

Le BAföG est, en principe, versé aux étudiants éligibles jusqu'à l'obtention d'un diplôme. Il existe toutefois une durée maximale de soutien (*Förderungshöchstdauer*, article 15a BAföG) correspondant à la durée d'études standard (*Regelstudienzeit*). Cette durée d'étude standard est définie comme le temps nécessaire pour obtenir un diplôme qualifiant¹ et varie selon les diplômes et les universités. Elle est généralement de six semestres pour un *bachelor* ou de deux à quatre semestres pour un *master* mais elle est très souvent dépassée par les étudiants². Ainsi, pour 40 % des étudiants le dépassement de la durée maximale de financement était la cause d'arrêt du BAföG en 2016³.

Dans certains cas exceptionnels, comme la maladie, la grossesse, le congé parental ou l'échec à un examen intermédiaire nécessaire à la poursuite des études, le financement peut être prolongé sur demande (article 15 BAföG). En cas de changement d'orientation au cours des études, un nouveau financement au titre du BAföG peut également être octroyé (article 7 § 3 BAföG).

Enfin, les étudiants ne parvenant pas à terminer leur cursus durant la durée maximale de financement du BAföG peuvent faire une demande d'« aide au diplôme » (*Hilfe zum Studienabschluss*). Cette aide, calculée selon les mêmes modalités que le reste du BAföG, est versée sous forme de prêt sans intérêt, pendant une durée maximale de douze mois. L'établissement d'enseignement doit néanmoins certifier que l'obtention du diplôme durant la durée de l'aide est possible, puis l'étudiant doit être effectivement admis à l'examen dans les quatre semestres suivant le dépassement de la période maximale de financement⁴.

¹ Article 10 paragraphe 2 [Hochschulrahmengesetz](#).

² En 2019, 38 % des lauréats du *bachelor* et 23 % des lauréats du *master* respectaient la durée standard d'études.

<https://de.statista.com/statistik/daten/studie/226104/umfrage/hochschulabschluesse-innerhalb-der-regelstudienzeit/#professional>

³ 21. Sozialerhebung. Op.cit.

⁴ <https://www.bafög.de/de/hilfe-zum-studienabschluss-389.php>

2. Les bourses au mérite

Il existe d'autres bourses accessibles aux étudiants sur critères de mérite, d'engagement personnel (par exemple dans le bénévolat) ou qui ciblent des groupes particuliers (comme les jeunes mères). En particulier, les bourses aux étudiants méritants des œuvres privées (*Begabtenförderungswerke*) et le programme national de bourse (*Deutschlandstipendium*) ont connu un essor significatif au cours de la dernière décennie.

a) Les bourses aux étudiants méritants des œuvres privées (Begabtenförderungswerke)

Il s'agit de bourses octroyées à des étudiants particulièrement méritants par des entités telles que des fondations, des partis politiques, des syndicats, des églises^{1 2} ou encore des entreprises. Les orientations et conditions d'accès de ces bourses peuvent varier selon chaque entité mais les conditions-cadres du soutien financier ont été harmonisées par des directives du ministère fédéral de l'éducation et de la recherche³. Ainsi, la bourse de base est calculée sur le modèle du BaföG, en fonction des revenus propres et avoirs de l'étudiant ainsi que des revenus des parents ou du conjoint. Le montant maximal est de 752 euros par mois pour les étudiants de premier ou second cycle, plus d'éventuels suppléments pour l'assurance maladie (84 euros) ou les enfants à charge (155 euros par enfant). Les boursiers peuvent également recevoir une allocation mensuelle pour frais d'étude de 300 euros afin de financer les frais de livres ou de matériel informatique. Les doctorants reçoivent quant à eux une bourse mensuelle de 1 350 euros⁴. Ces bourses peuvent également financer des frais de scolarité (jusqu'à 10 000 euros) et d'études à l'étranger. Elles ne sont pas cumulables avec le BAföG, ni avec les bourses du programme *Deutschlandstipendium*.

Ces bourses sont subventionnées par le budget fédéral, à hauteur de 307 millions d'euros en 2021, soit une hausse significative depuis 15 ans (80 millions d'euros en 2005 et 262 millions d'euros en 2017). Le nombre de bénéficiaires a lui aussi augmenté et est passé de 13 400 en 2005 à environ 30 000 en 2020⁵.

¹ <https://www.bmbf.de/de/die-begabtenfoerderungswerke-884.html>

² Les principaux organismes d'octroi de bourses sont les fondations Konrad Adenauer, Friedrich Ebert, Heinrich Böll, Rosa Luxembourg ou encore l'Église évangélique, le Comité Cusanus proche de l'Église catholique et la fondation Avicenne.

³ https://www.stipendiumplus.de/fileadmin/redaktion/Rundschreiben/Dokumente_2020/RiLiWVS20-21.pdf

⁴ <https://www.bmbf.de/de/die-begabtenfoerderungswerke-884.html>

⁵ <https://www.bundestag.de/dokumente/textarchiv/2021/kw16-pa-bildung-begabtenfoerderung-833740>

b) Le programme national de bourses (Deutschlandstipendium)

Le programme national de bourse - dénommé *Deutschlandstipendium* - a été créé en 2011 comme une aide complémentaire au BafÖG, adressée aux étudiants particulièrement doués et ayant des résultats supérieurs à la moyenne¹. Ce type de bourse est attribué indépendamment des conditions de revenus. Les universités sont responsables du processus de sélection et choisissent directement les lauréats.

Son montant s'élève à 300 euros par mois, financés pour moitié par l'État fédéral et pour moitié par le secteur privé. Le gouvernement fédéral met en avant les avantages que représente cet investissement² pour les entreprises en termes de construction d'un réseau régional, d'attractivité en tant que futur employeur et de coopération avec la recherche universitaire. Cumulable avec le soutien du BAföG, elle est versée pour une période minimale de deux semestres et au maximum jusqu'à la fin de la durée d'études standard.

En 2020, le programme comptait près de 29 000 boursiers, avec 310 universités participantes et environ 8 000 financeurs privés. Le coût total s'élevait à 29 millions d'euros, dont la moitié financée par le budget fédéral³.

3. Les prêts étudiants complémentaires

Outre le BAföG et les bourses sur critères de mérite ou d'engagement personnel, les étudiants peuvent faire appel à deux programmes de prêt soutenus par les pouvoirs publics : le crédit à la formation (*Bildungskredit*), créé en 2001, et le prêt étudiant de la KfW, instauré en 2006.

a) Le crédit à la formation (Bildungskredit)

Le crédit à la formation (*Bildungskredit*)⁴ est un prêt à taux réduit accessible aux étudiants indépendamment de leur niveau de revenus ou de ceux de leurs parents et cumulable avec le BAföG. Il n'est cependant accessible qu'aux étudiants de 18 à 36 ans se trouvant dans une « phase avancée » de leurs études. Ceci inclut principalement les étudiants ayant réussi l'examen intermédiaire (*Zwischenprüfung*) dans une matière ou ayant déjà un diplôme de premier cycle.

¹ [Gesetz zur Schaffung eines nationalen Stipendienprogramms \(Stipendienprogramm-Gesetz - StipG\)](#), 21 juillet 2011.

² Il est possible de financer une seule bourse, soit une somme de 1 800 euros par an. <https://www.deutschlandstipendium.de/de/warum-es-sich-lohnt-1714.html>

³ https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bildung-Forschung-Kultur/Bildungsfinanzen-Ausbildungsfoerderung/Publikationen/Downloads-Ausbildungsfoerderung/stipendienprogrammgesetz-2110460207004.pdf?__blob=publicationFile

⁴ https://www.boa.bund.de/DE/Services/Buerger/Schule-Ausbildung-Studium/Bildungskredit/bildungskredit_node.html

L'Office fédéral de l'administration (*Bundesverwaltungsamt - BVA*) est chargé d'instruire les demandes de prêt ; les prêts sont ensuite versés par la banque KfW. Afin que les conditions soient favorables, le Gouvernement fédéral apporte sa garantie (*Bundesgarantie*) aux prêts octroyés par la KfW.

Le montant du prêt s'élève à 1 000 euros minimum et 7 200 euros maximum, versés en 24 mensualités tout au plus de 100 euros, 200 euros ou 300 euros. En cas de dépense exceptionnelle, une avance d'un montant maximal de 3 600 euros peut être versée. Le taux d'intérêt effectif, incluant la garantie fédérale, s'établissait à 0,47 % au 1^{er} avril 2021¹. Le remboursement démarre au plus tard quatre ans après le premier versement du prêt, par des mensualités de 120 euros.

En 2019, 10 170 nouveaux crédits à la formation ont été distribués, en baisse régulière depuis le pic de 20 000 nouveaux prêts en 2013².

b) Le prêt étudiant de la KfW (KfW Studienkredit)

La KfW propose, depuis 2006, un prêt étudiant³, cumulable avec le BAföG et avec le crédit à la formation, pour les étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle inscrits dans un établissement reconnu en Allemagne, âgés de moins de 44 ans au début de leurs études. Seuls les cursus de licence dans les académies professionnelles et les cursus suivis intégralement à l'étranger ne sont pas éligibles.

Le montant maximal du prêt s'élève à 54 600 euros pour les étudiants de premier et deuxième cycle, versés en mensualités de 100 à 650 euros pendant une durée maximale de 14 semestres. Pour les étudiants de troisième cycle, le montant maximal du prêt s'établit à 23 400 euros, versés sur six semestres. Sauf souscription d'une option spécifique, le taux d'intérêt est variable et ajusté tous les six mois ; il s'élevait à 4,63 % en avril 2020 avant la crise du coronavirus pour un remboursement sur dix ans⁴. À titre exceptionnel, les étudiants bénéficient d'un taux d'intérêt nul pour tous les décaissements du prêt jusqu'au 31 décembre 2021 (cf. *infra*). Le remboursement des intérêts commence dès l'octroi du prêt mais une période d'attente de 23 mois maximum existe pour le remboursement du capital. L'échéancier de remboursement peut être adapté en fonction de ses capacités personnelles mais la durée maximale de remboursement ne peut dépasser 25 ans.

¹ https://www.bva.bund.de/DE/Services/Buerger/Schule-Ausbildung-Studium/Bildungskredit/Antrag/Bildungskredit-Hintergrund/bildungskredit-was-bietet_node.html;jsessionid=772B5FFC666FA4CD4716F1BB27554A05.intranet662

² *Centrum für Hochschul Entwicklung (CHE), Studentkredit-Test 2020.*

³ [https://www.kfw.de/inlandsfoerderung/Privatpersonen/Studieren-Qualifizieren/F%C3%B6rderprodukte/KfW-Studienkredit-\(174\)?redirect=649475](https://www.kfw.de/inlandsfoerderung/Privatpersonen/Studieren-Qualifizieren/F%C3%B6rderprodukte/KfW-Studienkredit-(174)?redirect=649475)

⁴ https://www.studentenwerke.de/sites/default/files/uebersicht_darlehensangebote_2020.pdf

En 2019, 18 500 prêts étudiants ont été octroyés par la KfW, soit 56 % du nombre total de prêts étudiants accordés en Allemagne (tous établissements de crédits confondus)¹.

4. Les aides sociales accessibles aux étudiants ou à leurs parents

En dehors du BAföG versé sous conditions de ressources, peu d'aides sociales sont accessibles aux étudiants. Le droit allemand retient en effet le principe selon lequel les parents sont tenus de soutenir financièrement leur enfant pendant sa formation, jusqu'à l'obtention de son diplôme (article 1601 du code civil). La pension alimentaire peut être fournie en espèces² ou en nature (logement et nourriture). En compensation, l'État accorde toutefois aux parents des allocations familiales, complétées pour les plus hauts revenus d'un avantage fiscal.

a) Les aides sociales ouvertes aux étudiants

Les étudiants bénéficiant déjà du BAföG ne sont pas éligibles à l'allocation logement (article 20 *Wohngeldgesetz*), dans la mesure où le BAföG comporte déjà une part relative au logement. *A contrario*, une demande d'allocation logement peut être déposée par les étudiants n'ayant pas droit au BAföG mais celle-ci n'est admise que dans certains cas restreints : lorsque la formation suivie n'est pas éligible, lorsque l'étudiant ne remplit pas les conditions de nationalité ou d'âge, lorsque le BAföG est versé exclusivement sous forme de prêt ou lorsque l'étudiant a dépassé la durée maximale de financement au titre du BAföG et n'est pas éligible à l'aide à l'obtention du diplôme³. Dans tous ces cas, une décision de refus d'octroi du BAföG doit être présentée par l'étudiant formulant la demande d'allocation logement. Ceux qui ne reçoivent pas d'aide du BAföG car les revenus de leurs parents ou de leur conjoint sont trop élevés, sont exclus de l'allocation logement car l'obligation alimentaire des parents ou du conjoint s'applique. Ainsi, en pratique, peu d'étudiants bénéficient d'une allocation logement. Le montant de l'allocation logement varie selon le nombre de personnes vivant dans le foyer, le niveau des revenus et le montant du loyer.

S'agissant des allocations chômage, les étudiants ne peuvent y prétendre que dans des cas exceptionnels et limités, par exemple lorsque les étudiants sont exclus du BAföG uniquement en raison de leur patrimoine ou lorsque le bureau responsable n'a pas encore statué sur leur demande de BAföG⁴.

¹ CHE, *Studentkredit-Test 2020*.

² Selon les « tableaux de Düsseldorf », établis par le tribunal régional supérieur, les étudiants vivant en-dehors du foyer de leurs parents peuvent généralement réclamer 860 euros par mois (en 2021). Ce tableau établit des recommandations en matière de pension alimentaire, généralement largement acceptées par les autres juridictions, même si chaque situation est étudiée au cas par cas.

³ <https://www.studentenwerke.de/de/content/wohngeld>

⁴ <https://www.studentenwerke.de/de/arbeitslosengeld2>

D'autres aides sociales peuvent être octroyées aux étudiants dans certaines situations exceptionnelles, notamment une aide à la subsistance (*Hilfe zum Lebensunterhalt*, code social, livre XII) peut être accordée aux étudiants se trouvant dans des cas particulièrement difficiles (par exemple lorsqu'un report de paiement du BAföG au début des études met en danger l'ensemble de la formation) ou aux étudiants n'étant pas « aptes au travail » en raison d'une longue maladie ou d'un handicap¹.

b) Les allocations familiales (Kindergeld)

En contrepartie de leur obligation alimentaire, les parents dont les enfants poursuivent une formation, des études supérieures ou effectuent un service civique peuvent recevoir une allocation familiale jusqu'au vingt-cinquième anniversaire de leur enfant, sur demande et présentation d'une preuve (article 2 *Bundeskindergeldgesetz*²). Les étudiants ayant déjà obtenu un diplôme peuvent exercer un emploi jusqu'à 20 heures par semaine sans perdre le droit au versement de l'allocation familiale³. Le montant de l'allocation familiale est forfaitaire et ne dépend pas du revenu. En 2021, il s'élève à 219 euros pour chacun des deux premiers enfants, à 225 euros pour le troisième enfant et à 250 euros pour chaque enfant de rang supérieur (article 6 *Bundeskindergeldgesetz*). Une allocation familiale supplémentaire (*Kinderzuschlag*) de 205 euros mensuels peut également être versée aux parents ayant de faibles revenus⁴ et ne touchant pas d'allocations chômage, à condition que leur enfant soit âgé de moins de 25 ans, ne soit pas marié et vive sous le même toit (article 6a *Bundeskindergeldgesetz*).

À titre dérogatoire, les étudiants peuvent demander l'allocation familiale pour eux-mêmes auprès de la Caisse des allocations familiales s'ils sont orphelins, si leurs parents n'en font pas la demande ou si ces derniers ne lui apportent aucun soutien financier bien qu'ils en soient obligés⁵. Même lorsque la demande est faite par les parents, l'allocation peut être versée, sur option, directement sur le compte de l'enfant majeur si celui-ci vit chez ses parents.

¹ *Ibid.*

² http://www.gesetze-im-internet.de/bkkg_1996/_2.html

³ <https://www.studentenwerke.de/de/content/kindergeld-und-steuerfreibetr%C3%A4ge>, sauf pour les étudiants en master, qui peuvent exercer une activité professionnelle durant plus de 20 heures, selon une jurisprudence de la Cour fédérale des finances (Bundesfinanzhof am 3.9.2015, [AZ.: VI R 9/15](#)).

⁴ Soit un revenu inférieur à 900 euros pour un couple et inférieur à 600 euros pour un parent seul.

⁵ <https://www.studentenwerke.de/de/content/kindergeld-und-steuerfreibetr%C3%A4ge>

5. Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou de leurs parents

Le BAföG, versé sous forme d'allocation ou de prêt, et les autres bourses, en tant qu'aides à la formation, ne sont pas imposables (article 3 *Einkommensteuergesetz*¹). Les revenus issus des emplois courts entrant dans la catégorie des *Minijobs* et des stages ne sont pas non plus imposables, dans la limite de 450 mensuels. En outre, les étudiants comme tous les autres contribuables, sont exonérés d'impôt si leur revenu imposable ne dépasse pas 9 744 euros par an en 2021 (*Grundfreibetrag*, article 32 *Einkommensteuergesetz*). Pour les étudiants imposables, il est possible de déduire tous les frais directs liés aux études (par exemple, des éventuels frais de scolarité, le matériel, les frais de voyage d'étude ou de semestre à l'étranger) de leur revenu imposable, soit au titre des dépenses spéciales (*Sonderausgaben*, dans la limite de 6 000 euros) lorsqu'il s'agit d'un premier cursus, soit au titre des frais professionnels (*Werbungskosten*) lorsqu'il s'agit d'un deuxième diplôme².

Les parents d'étudiants peuvent quant à eux bénéficier d'un abattement pour enfant jusqu'à leur vingt-cinquième anniversaire (*Kinderfreibetrag*, articles 31 et 32 *Einkommensteuergesetz*³). Cet avantage fiscal est directement lié au montant d'allocations familiales reçu : l'administration fiscale compare chaque année le montant reçu au titre des allocations familiales avec le montant de l'avantage fiscal lié à l'abattement pour enfant ; si ce dernier dépasse le montant de prestations familiales déjà versés, il en résulte un avantage fiscal. En pratique, seuls environ 5 % des contribuables bénéficient d'un avantage financier supplémentaire lié à l'application de l'abattement pour enfant⁴.

C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

La ministre fédérale pour l'éducation et la recherche s'est engagée, en mars 2020, à ce qu'aucun étudiant ne soit pénalisé financièrement en cas de report ou de restriction de l'offre de cours ou des examens du fait de l'épidémie de coronavirus⁵.

¹ https://www.gesetze-im-internet.de/estg/__3.html

² <https://www.mystipendium.de/studienfinanzierung/steuererklaerung-student>

³ L'abattement maximal à 8 388 euros pour un couple en 2021 (soit deux fois l'abattement pour existence minimale de 2 730 euros et l'abattement pour entretien, éducation et formation de 1 464 euros).

⁴ <https://www.finanztip.de/kindergeld/>

⁵ <https://www.bmbf.de/de/karliczek-bafoeg-anspruch-bleibt-bei-engagement-gegen-corona-pandemie-erhalten-10653.html>

Ainsi, le paiement des aides du BAföG a commencé à la date prévue au début de chaque semestre ou a été poursuivi, même en cas de report du début des cours ou d'arrêt lié aux restrictions sanitaires¹. Plus précisément :

- les étudiants des *Länder* ayant adopté une mesure de prolongation de la période standard d'études pour le semestre d'été 2020 et/ou le semestre d'hiver 2020-2021 bénéficient automatiquement d'une extension de la durée maximale de financement par le BAföG. Le ministère fédéral a expressément indiqué aux *Länder* que les semestres pour lesquels la prolongation standard d'études a été décidée ne sont pas comptabilisés au regard des exigences du BAföG, en particulier la présentation la présentation d'une preuve de performance ;

- les étudiants des *Länder* n'ayant pas pris de mesure de prolongation de la période standard d'études peuvent demander une prolongation de leur financement BAföG en invoquant comme raison impérieuse² les perturbations liées à la pandémie sur le bon déroulement de leurs études. Dans ce cas, les étudiants doivent eux-mêmes fournir la preuve de ces perturbations.

En juin 2020, le ministère fédéral pour l'éducation et la recherche a annoncé la mise en place d'une « aide transitoire » (*Überbrückungshilfe*) en faveur des étudiants se trouvant dans une situation financière difficile en raison de la pandémie de Covid-19 - soit parce qu'ils ont perdu leur emploi étudiant ou ne peuvent pas recevoir de soutien financier de leur famille. Cette aide comprend deux « filets de sécurité » :

- en premier lieu, la prise en charge par l'État fédéral des intérêts des prêts étudiants proposés par la KfW (*KfW-Studienkredit*), et ce quel que soit leur revenu ou celui de leurs parents. Pour les étudiants n'ayant pas encore souscrit de prêt auprès de la KfW, le taux d'intérêt de 0 % s'applique à tous les décaissements du prêt jusqu'au 31 décembre 2021³. En mai 2020, le nombre de demandes de prêts étudiants auprès de la KfW a ainsi été multiplié par quatre par rapport à l'année précédente (ce qui représente un volume de 167 millions d'euros). Pour les quelque 60 500 étudiants ayant déjà un prêt auprès de cet établissement, leurs intérêts sont automatiquement recalculés : pour la période allant du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2021, le taux d'intérêt est nul. À compter du 1^{er} janvier 2022, le taux d'intérêt normal sera à nouveau appliqué⁴ ;

¹ <https://www.bafög.de/informationen-fuer-bafogeg-gefoerderte-757.php>

² Article 15.3 BAföG

³ Depuis le 1^{er} juin 2020, le prêt étudiant de la KfW est également ouvert aux étudiants étrangers de l'UE ou des États tiers.

⁴ <https://www.kfw.de/inlandsfoerderung/Privatpersonen/Studieren-Qualifizieren/KfW-Studienkredit/KfW-Corona-Hilfe-f%C3%BCr-Studierende/?redirect=583552>

- en second lieu, une aide non remboursable pour les étudiants les plus précaires d'un montant mensuel maximal de 500 euros¹. Initialement prévue pour les mois de juin à septembre 2020, cette aide a été prolongée jusqu'à la fin du semestre d'été 2021². La demande d'aide doit être présentée chaque mois, en fournissant comme preuve les relevés de compte bancaire. Les 57 centres régionaux des œuvres universitaires sont responsables de l'examen des demandes d'aide et de leur octroi. Après un nombre record de demandes durant l'été 2020, environ 40 000 demandes sont présentées en moyenne depuis septembre, dont 75 % reçoivent une réponse positive. L'aide mensuelle moyenne était de 436 euros durant l'été 2020³. De nombreux *Länder* ont également accordé des aides d'urgence ou de transition aux étudiants, dont il est difficile de fournir une liste exhaustive.

En outre, différentes mesures d'adaptation ou d'accompagnement⁴ ont été prises dès le début de la pandémie concernant :

- le financement des études à l'étranger. Le paiement des aides du BAföG pour les études à l'étranger a été poursuivi tout au long de la pandémie. Si la formation à l'étranger ne peut être commencée que plus tard, les étudiants ont tout de même reçu leur bourse à partir de la date de début initialement prévue ;

- l'aide à l'obtention du diplôme (*Studienabschlusshilfe*). Cette aide a été versée aux étudiants, y compris à ceux n'ayant pas pu achever leur formation dans la durée initialement prévue, en raison du report du début des cours ou des restrictions sanitaires ;

- la suspension des remboursements de l'aide BAföG accordée sous forme de prêt. Les étudiants qui remboursent leur prêt BAföG par mensualités et dont les revenus s'avèrent insuffisants en raison de la crise sanitaire et économique peuvent présenter à l'Office fédéral de l'administration (*Bundesverwaltungsamt*) une demande d'exemption de l'obligation de remboursement selon l'échéancier initialement prévu ;

- la prise en compte des revenus supplémentaires générés par l'emploi de l'étudiant dans un secteur critique (par exemple, un établissement de santé ou de soins). Depuis le 1^{er} mars 2020 et jusqu'à la fin de la pandémie⁵, ces revenus ne sont pas comptabilisés pour le calcul du droit aux bourses.

¹ <https://www.bmbf.de/de/zuschuss-fuer-studierende-in-akuter-notlage-kann-ab-dienstag-beantragt-werden-11820.html>

² <https://www.bmbf.de/de/bmbf-verlaengert-zuschuss-fuer-studierende-in-notlagen-14029.html>

³ <https://www.bmbf.de/de/wissenswertes-zur-ueberbrueckungshilfe-fuer-studierende-11509.html>

⁴ <https://www.bafög.de/informationen-fuer-bafog-gefoerderte-757.php>

⁵ La fin officielle de la situation épidémique sera constatée par une décision du Bundestag. <https://www.bafög.de/informationen-fuer-bafog-gefoerderte-757.php>

Ces aides spécifiques d'urgence ou de transition, ainsi que les prêts à taux zéro de la KfW, ne sont pas pris en compte dans les revenus retenus pour le calcul du BAföG¹.

La 21^e enquête sur la situation économique et sociale des étudiants en Allemagne (2016)²

Cette grande enquête, réalisée en 2016 par le Centre allemand de recherche universitaire et scientifique de l'université de Hanovre, avec le soutien du ministère de l'enseignement et de la recherche, fournit des éléments statistiques sur les revenus, le coût de la vie, le logement et le partage entre études et activité professionnelle des étudiants.

- **Revenus** : les étudiants du « groupe-type » vivant en dehors du foyer parental disposaient en moyenne de revenus de 918 euros par mois (+ 6 % en termes réels par rapport à 2009). 86 % de ces étudiants recevaient un soutien financier de leurs parents, pour un montant moyen de 541 euros dont les trois quarts sous forme d'argent liquide. La structure de financement-type était ainsi la suivante : en moyenne, 51 % des revenus provenaient des parents, 12 % du BAföG, 26 % de leur salaire propre et 12 % d'autres sources (soutien de proches, autres bourses, prêt etc.).

- **Coût de la vie** : les dépenses mensuelles d'un étudiant « normal » (sans enfant ou handicap), vivant seul, étaient estimées à 832 euros par mois en moyenne ; ce montant s'élevait à 681 euros pour les étudiants vivant chez leurs parents. Le coût de la vie, en particulier le loyer, variait toutefois fortement selon les *Länder* et les villes (dépenses moyennes de loyer et charges allant de 387 euros à Munich à 264 euros à Leipzig).

- **Logement** : 20 % des étudiants vivaient chez leurs parents (-4 points par rapport à 1991), 21 % avec leur conjoint, 12 % en résidence universitaire, 30 % en collocation et 17 % dans un appartement seul.

- **Organisation du temps** : la semaine d'études-type comptait 33 heures, dont 15 heures de cours et 18 heures de travail personnel. 68 % des étudiants exerçaient un emploi à temps partiel à côté de leurs études (+ 6 points par rapport à 2012), les principales motivations étant de se permettre de dépenser davantage et d'être moins dépendants de leurs parents.

¹ <https://www.bafög.de/informationen-fuer-bafog-gefoerderte-757.php>

² http://www.sozialerhebung.de/download/21/Soz21_hauptbericht.pdf

IV. L'ESPAGNE

Durant l'année scolaire 2019-2020, 1,63 million d'étudiants étaient inscrits dans les universités espagnoles, dont 80 % en licence et 16 % en cours à distance¹. Ainsi, environ un jeune espagnol sur trois, âgé entre 18 ans et 24 ans, suivait des études à l'université. Les communautés autonomes d'Andalousie, de Catalogne et de Madrid concentrent la majorité des étudiants (à elles trois, 55 % des étudiants inscrits en cours présentiel).

Le montant des frais de scolarité dans les universités publiques varie de façon significative selon les filières et les communautés autonomes. Pour garantir l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur sur tout le territoire, un nouveau système national de bourses (*becas*) et d'aides aux études, mêlant conditions de ressources et critères de réussite universitaire et financé par le budget général de l'État, a été mis en place en 2007. Après l'adoption de mesures restrictives en 2012, le régime général de bourses universitaires de l'État a fait l'objet d'une réforme importante en 2020.

En outre, les communautés autonomes et les universités publiques et privées continuent d'octroyer des bourses à un nombre significatif d'étudiants. Le recours aux prêts étudiants demeure rare bien qu'il tende à être plus répandu chez les étudiants en master, compte tenu du prix plus élevé de ces diplômes.

La présente note traite uniquement des bourses et aides en faveur des étudiants inscrits à l'université (hors formation professionnelle).

A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

L'article 27 alinéa 10 de la Constitution espagnole de 1978 affirme le principe d'autonomie des universités, tandis que l'article 81.3 de la loi organique relative aux universités de 2001 énonce que les communautés autonomes sont compétentes pour fixer le montant des frais de scolarité².

Depuis la réforme adoptée à l'initiative du gouvernement en 2020 et entrée en vigueur pour l'année universitaire 2020-2021, les communautés autonomes ne doivent plus se fonder sur des fourchettes de prix de crédit pour fixer les frais de scolarité mais sur des critères établissant un prix

¹ Ministerio de universidades, *Datos y cifras del sistema universitario español, 2020-2021*. https://www.universidades.gob.es/stfls/universidades/Estadisticas/ficheros/Datos_y_Cifras_2020-21.pdf

² <https://www.boe.es/buscar/act.php?id=BOE-A-2001-24515&p=20201231&tn=1#a81>

maximal à l'unité des crédits ECTS¹. L'objectif principal de la réforme est de limiter la hausse tendancielle des frais de scolarité observée depuis 2011 et de réduire les disparités existantes entre communautés autonomes. Ainsi, en licence, le prix des frais de scolarité ne peut dépasser un indice de 115 par rapport au prix en vigueur pour l'année universitaire 2011-2012. Pour les communautés autonomes dont le prix des frais de scolarité en licence ont baissé depuis 2011-2012, le niveau de 2019-2020 est fixé comme maximum, tout comme celui des masters. Ainsi, pour l'année universitaire 2020-2021, les frais de scolarité en licence ont diminué de 5 % dans la Communauté Valencienne, de 30 % en Catalogne (sauf pour l'Université ouverte de Catalogne) et sont restés identiques dans dix communautés autonomes. Les communautés autonomes de Madrid et de Castille et Leon n'ont, quant à elles, pas encore mis en œuvre cette réforme à laquelle elles devront se soumettre à compter de l'année universitaire 2022-2023, conformément à l'accord de la Conférence générale de la politique universitaire².

De plus, le gouvernement central a proposé aux communautés autonomes de diminuer, à compter de l'année universitaire 2022-2023, le prix des masters donnant accès aux professions réglementées (*master habilitantes*, nécessaires par exemple pour devenir professeur de l'enseignement secondaire ou médecin)³.

Comme avant 2020, le prix unitaire de chaque crédit ECTS continue de varier, dans chaque communauté, selon le cursus, la proportion de travaux pratiques des cours et le niveau d'étude (licence ou master). En outre, le prix augmente de façon significative pour les inscriptions successives à un même cours, lorsque l'étudiant a échoué à valider celui-ci lors de sa première inscription. À ces frais de scolarité proportionnels au nombre de crédits ECTS, peuvent s'ajouter des frais administratifs en fonction des universités (par exemple, environ 150 euros pour les frais d'édition des titres académiques en licence et 170 euros en master à Madrid).

Les étudiants internationaux, ressortissants de pays extérieurs à l'espace économique européen (EEE) et qui n'ont pas le statut de résidents en Espagne, peuvent être contraints de payer des frais plus élevés. Ainsi, pour la communauté autonome de Madrid, une année de premier cycle pour un étudiant international coûte entre 6 822 euros et 8 186 euros alors qu'elle coûte entre 1 283 euros et 1 568 euros pour un étudiant espagnol⁴. Ce n'est

¹ <https://dogc.gencat.cat/es/document-del-dogc/?documentId=876897>

² <https://www.universidades.gob.es/portal/site/universidades/menuitem.43f867cc076c14d185cacc2c026041a0/?vgnnextoid=9745223138b97710VgnVCM1000001d04140aRCRD&vgnnextchannel=cc3cd58bc3350710VgnVCM1000002006140aRCRD>

³ <https://www.universidades.gob.es/portal/site/universidades/menuitem.43f867cc076c14d185cacc2c026041a0/?vgnnextoid=04cb8c3f18d78710VgnVCM1000001d04140aRCRD&vgnnextchannel=cc3cd58bc3350710VgnVCM1000002006140aRCRD>

⁴ Article 2.2 du décret de 2016 sur les frais de scolarité

http://www.madrid.org/wleg_pub/secure/normativas/contenidoNormativa.jsf?opcion=VerHtml&nmnorma=9429#no-back-button

cependant pas le cas de l'ensemble des communautés autonomes : l'Andalousie, par exemple, n'a pas défini de frais de scolarité différenciés pour les étudiants internationaux mais autorise les universités à en fixer.

Le tableau ci-après fournit un aperçu des frais de scolarité applicables pour l'année universitaire 2020-2021 dans les trois communautés accueillant le plus d'étudiants (Madrid, Andalousie et Catalogne) ainsi qu'en Galice (communauté autonome proposant le plus faible prix unitaire de crédit ECTS). Les prix présentés sont les prix moyens par crédit ECTS et par année (sur la base de 60 crédits ECTS)¹.

**Prix moyen pondéré des frais de scolarité
pour l'année universitaire 2020-2021**

	Andalousie	Catalogne	Galice	Madrid
Licence	12,62 €/crédit soit 757 €/an	22,7 €/crédit soit 1 362 €/an	11,8 €/crédit soit 708 €/an	23,2 €/crédit soit 1 392 €/an
Master profession réglementée (habilitantes)	13,7 €/crédit soit 822 €/an	29,5 €/crédit soit 1 770 €/an	11,0 €/crédit soit 660 €/an	29,5 €/crédit soit 1 568 €/an
Master profession non réglementée (no habilitantes)	13,7 €/crédit soit 822 €/an	41,4 €/crédit soit 2 484 €/an	11,9 € par crédit soit 714 € par an	52,3 €/crédit soit 3 138 €/an

Calculs réalisés à partir des données provisoires du ministère de l'Enseignement supérieur ainsi que du décret du 3 août 2020 de la communauté autonome de l'Andalousie.

En Andalousie, le prix moyen d'une année de licence pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 757 euros (12,62 euros par crédit ECTS), soit un niveau relativement faible². Ce prix ne varie pas selon les cours et les domaines d'études, contrairement à la plupart des autres communautés.

En Catalogne, le prix moyen d'une année de licence s'élève à 1 362 euros (22,7 euros par crédit ECTS contre 32,40 euros en 2019-2020) mais il varie de 1 062 euros à 1 662 euros selon les cours et les filières. Par exemple, une année de licence en études d'ingénieurs coûte 1 660 euros l'année tandis qu'une année d'études en droit coûte 1 061 euros³.

¹ Ministerio de universidades, Datos y cifras del sistema universitario español, 2020-2021.

² Décret 106/2020, https://www.juntadeandalucia.es/boja/2020/148/BOJA20-148-00016-8541-01_00175892.pdf

³ Décret 64/2020 de la Catalogne, <https://dogc.gencat.cat/es/document-del-dogc/?documentId=876897>

Dans la communauté autonome de Madrid, le prix moyen d'une année de licence est, comme en Catalogne, relativement élevé puisqu'il atteint 1 392 euros pour l'année scolaire 2020-2021. Ce prix varie de 1 283 euros à 1 566 euros selon les domaines d'études. Par exemple, une année de cursus d'ingénieur coûte 1 473 euros l'année, et une année d'études en droit 1 283 euros¹.

Enfin, en Galice, le prix moyen d'une année de licence pour l'année scolaire 2020-2021 s'élève à 708 euros (11,8 par crédit ECTS), soit le niveau le plus faible d'Espagne. Ce prix varie de 591 euros (études de droit) à 835 euros (études d'ingénieurs) selon les cours et domaines d'études².

B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

Le régime général de bourses et d'aides personnalisées aux études est régi par un décret royal du 21 décembre 2007³. Il s'applique dans toutes les communautés autonomes, à l'exception du Pays basque qui dispose d'un régime *ad hoc*, relativement proche⁴. Parallèlement aux bourses de l'administration générale de l'État, il existe également des bourses financées par les communautés autonomes ou les universités.

Selon le ministère des universités⁵, pour l'année universitaire 2018-2019, environ 493 600 étudiants ont bénéficié d'une bourse, tous types confondus (dont 335 759 d'une bourse à caractère général, de collaboration ou de langue de l'administration générale de l'État, 82 888 d'une bourse des communautés autonomes et 74 952 de bourses des universités publiques ou privées), pour un montant total de 1,03 milliard d'euros.

1. Le régime général de bourses

Les bourses dites « à caractère général » financées par le budget de l'État⁶ représentent le principal mode de soutien financier aux étudiants, tant en nombre de bénéficiaires (323 068 en 2018-2019), qu'en volume de financement (837 millions d'euros en 2018-2019). Tous cycles confondus et

¹ Décret 83/2016 de la communauté de Madrid, http://www.madrid.org/wleg_pub/secure/normativas/contenidoNormativa.jsf?opcion=VerHtml&nmnorma=9429#no-back-button

² Décret 102/2020, https://www.xunta.gal/dog/Publicados/2020/20200721/AnuncioG0534-130720-0001_es.html

³ Real Decreto 1721/2007, de 21 de diciembre, por el que se establece el régimen de las becas y ayudas al estudio personalizadas

⁴ https://www.euskadi.eus/contenidos/informacion/uni_beca_general_2020/es_def/adjuntos/componentes_y_cuantias20_21_c.pdf

⁵ <http://estadisticas.mecd.gob.es/EducaDynPx/educabase/index.htm?type=pcaxis&path=/Universitaria/Becas/2020/Convocatorias&file=pcaxis&l=s0>

⁶ À côté des bourses du régime général, l'État finance à titre plus marginal des bourses de collaboration (2 347 bénéficiaires en 2018-2019) et des bourses de langue (10 344 bénéficiaires en 2018-2019).

hors cours à distance, 27 % des étudiants inscrits dans une université bénéficiaient d'une bourse du régime général de l'État pour l'année universitaire 2018-2019 (contre 26,8 % en 2017-2018 et 26,3 % en 2016-2017)¹. Les dernières statistiques disponibles n'intègrent pas les effets de la réforme adoptée en 2020 (voir *infra*).

a) Principe général

Le système général de bourses de l'État espagnol présente la particularité de tenir compte à la fois des conditions socio-économiques et de la réussite scolaire des étudiants. L'objectif est de limiter ainsi le taux d'échec ou d'abandon dans l'enseignement supérieur.

Les bourses à caractère général comprennent plusieurs composantes : un montant destiné à prendre en charge le paiement des frais de scolarité universitaires, un montant fixé lié au revenu familial, un montant fixe lié au besoin de changement de résidence et un montant variable en fonction du revenu familial et des résultats scolaires.

Les demandes de bourse doivent être adressées par voie électronique sur un portail dédié du ministère de l'éducation et de la formation professionnelle chaque année, entre début août et mi-octobre².

Les modifications du régime général de bourses adoptées en 2020

En février 2020, le gouvernement espagnol a proposé un ensemble de mesures visant à réformer le système général de bourses et d'aides aux études, couvrant les champs universitaire et non universitaire.

S'agissant des bourses universitaires, de nombreuses mesures ont consisté à revenir sur les modifications introduites par le gouvernement de Mariano Rajoy en 2012. Les quatre principales modifications introduites (dont il est tenu compte dans les descriptions ci-après) sont :

- la réforme des conditions académiques. Les exigences supplémentaires à la validation des cours de l'année antérieure ont été supprimées et la validation des années de licence est calculée à partir d'un pourcentage de crédits ECTS et non plus d'une note minimale ;

- le seuil de revenus le plus bas (*umbral 1*) a été relevé au niveau du seuil de pauvreté afin de permettre aux étudiants issus des familles les moins riches d'accéder à la bourse complète. L'*umbral 1* n'avait pas été révisé depuis l'année universitaire 2010-2011 ;

¹ <http://estadisticas.mecd.gob.es/EducaDynPx/educabase/index.htm?type=pcaxis&path=/Universitaria/Becas/2020/Rendimiento/Becarios/Grado&file=pcaxis&l=s0>

² <https://www.becaseducacion.gob.es/becas-y-ayudas/universidad-grado-master/como-solicitarla.html#pasos-para-solicitarla>

- les parts fixes de bourses liées aux faibles revenus (*umbral 1*) et au lieu de résidence ont été augmentées chacune de 100 euros par an, passant respectivement de 1 600 euros à 1 700 euros et de 1 500 euros à 1 600 euros ;

- pour les étudiants handicapés, la prise en charge de l'intégralité des frais de scolarité à l'Université nationale d'enseignement à distance (UNED).

En cohérence avec ces mesures, une hausse de 386 millions d'euros du budget alloué au régime de bourses universitaires et non universitaires a été annoncée par le gouvernement en mai 2020 : 207 millions d'euros sont fléchés vers les enseignements non universitaires et 179 millions vers les bourses universitaires. Les modifications introduites doivent permettre de doubler le nombre d'étudiants universitaires bénéficiant d'une bourse complète (de 89 000 à environ 176 000)¹.

Dans le cadre de cette réforme, une modernisation de la gestion administrative des bourses est prévue en 2022-2023, afin d'accélérer le traitement des demandes, ainsi que la création d'un portail commun de bourses de l'État et des communautés autonomes².

b) Conditions d'attribution

Trois ensembles de conditions - générales, financières et académiques - doivent être remplis pour bénéficier d'une bourse à caractère général de l'État³.

Premièrement, il convient d'avoir la nationalité espagnole ou d'un pays membre de l'Union européenne et de ne pas avoir déjà obtenu un diplôme égal ou supérieur aux études pour lesquelles la bourse est demandée⁴.

Deuxièmement, deux types de conditions académiques sont fixés :

- le premier est de s'inscrire à un nombre minimal de cours représentant 60 crédits ECTS, ou sous certaines conditions au moins 30 crédits ECTS⁵ (par exemple lorsque l'étudiant est en fin d'études ou qu'il effectue son cursus par semestre). Cette condition vaut pour tous les cursus et années d'études, en licence comme en master ;

¹ <https://www.lamoncloa.gob.es/serviciosdeprensa/notasprensa/educacion/Paginas/2020/190520-becas.aspx>

² <https://www.universidades.gob.es/portal/site/universidades/menuitem.43f867cc076c14d185cacc2c026041a0/?vgnextoid=b2b49a556e097710VgnVCM1000001d04140aRCRD&vgnnextchannel=cc3cd58bc3350710VgnVCM1000002006140aRCRD>

³ <https://www.becaseducacion.gob.es/becas-y-ayudas/universidad-grado-master/que-necesitas.html>

⁴ Article 4 Real decreto 1721/2007. Les ressortissants extra-communautaires sont éligibles à une bourse s'ils sont mineurs et/ou s'ils détiennent un permis de séjour.

⁵ Article 23 Real decreto 1721/2007.

- le second concerne la réussite académique. Pour les demandeurs de bourse en première année de licence, il est nécessaire d'avoir une note minimale de 5/10 au test ou à l'enseignement d'accès à l'université¹. Plus précisément, pour les lycéens accédant à l'université à travers l'équivalent du baccalauréat (*Evaluación de Bachillerato para el acceso a la Universidad - EBAU*), cette note est calculée en tenant compte à 60 % de la note moyenne durant les années de lycée et à 40 % de la note à l'examen de sélection EBAU². Pour les années postérieures de licence, les étudiants doivent avoir validé un pourcentage minimal des crédits ECTS auxquels ils étaient inscrits l'année précédente. Ce pourcentage varie selon les filières, de 90 % (arts et humanités) à 65 % (enseignements techniques). Les candidats boursiers en master doivent quant à eux avoir une note moyenne de 7/10 dans les études donnant accès au master (6,5/10 pour les *masters habilitantes*, donnant accès à des professions réglementées).

Troisièmement, les conditions financières³, dont les barèmes sont actualisés chaque année, sont les suivantes :

- les revenus et le patrimoine du foyer ne doivent pas dépasser les seuils fixés dans l'appel à candidature. Il existe trois niveaux de seuils de revenus différents (*umbral 1, 2, 3*), différents selon le nombre de membres du foyer⁴ et en fonction desquels varie le montant de la bourse (voir *infra*). Les revenus et biens considérés sont en principe ceux de l'étudiant et de ses parents ou de son conjoint. Si le demandeur revendique son indépendance familiale et économique, il doit en apporter la preuve et indiquer les moyens économiques dont il dispose et s'il est propriétaire ou loue son logement. Sont pris en compte les revenus de toute nature au sens de l'impôt sur le revenu auxquels sont appliqués dans certains cas des déductions (par exemple, pour les frères et sœurs à charge ou pour les familles monoparentales). Par exemple, pour une famille de quatre membres, les revenus après déductions ne doivent pas dépasser 38 831 euros pour obtenir une bourse prenant uniquement en charge les frais de scolarité⁵ ;

- s'agissant du patrimoine, les valeurs cadastrales des biens immobiliers et le revenu net du capital mobilier et le solde net des plus-values et moins-values mobilières sont également pris en compte. En

¹ Article 23 Real decreto 1721/2007.

² Il convient de noter que la note d'admission de 5 correspond à la note minimale d'admission à l'université. Les notes peuvent dépasser 10 et aller jusqu'à 14 grâce aux options. La plupart des filières exigent une note plus élevée que 5 pour s'inscrire en première année de licence et chaque communauté autonome ou université peut appliquer des coefficients de pondération différents. Par exemple, à l'université de Séville, les étudiants admis en première année de licence de droit avaient obtenu une note minimale de 8,56. En 2018-2019, la note moyenne d'admission à l'université, toutes filières confondues, était de 9,25 en Espagne.

³ Articles 13 à 17 Real decreto 1721/2007.

⁴ Voir le barème complet : <https://www.becaseducacion.gob.es/becas-y-ayudas/universidad-grado-master/que-necesitas.html#requisitos-economicos>

⁵ Resolución de la Secretaria de Estado de educación, por la que se convocan becas de carácter general para el curso académico 2020-2021.

tout état de cause, un étudiant dont le foyer a des revenus nets sur le capital mobilier et des plus-values supérieurs à 1 700 euros n'est pas éligible. Il en va de même si les revenus provenant d'activités économiques ou de participation dans des entreprises dépasse 155 000 euros ou si les valeurs cadastrales des biens immobiliers autres que la résidence habituelle dépassent certaines limites (42 900 euros auquel s'applique un coefficient correcteur en fonction de la date de révision des valeurs locatives).

c) Montants

Les bourses du régime général comprennent une part fixe, elle-même constituée de différentes composantes en fonction de la situation de l'étudiant, et une part variable, qui dépend du reliquat de budget disponible^{1 2}.

La part fixe peut avoir jusqu'à quatre composantes :

- la bourse d'inscription (*beca de matriculo*) vise à couvrir les frais d'inscription à l'université. Elle correspond au montant total de crédits ECTS auquel l'étudiant s'est inscrit (dans la limite du nombre de crédits nécessaires pour valider le cursus), en fonction du prix officiel par crédit fixé par la communauté autonome³. Elle n'est jamais versée directement aux étudiants mais les universités reçoivent une compensation pour chaque étudiant boursier. Il s'agit du niveau minimal de bourse, attribué aux étudiants dont les revenus se situent sous les seuils 1, 2 et 3 ;

- la part fixe au titre des revenus du foyer s'élève à 1 700 euros pour l'année. Elle est attribuée uniquement aux étudiants dont les revenus du foyer sont les plus faibles, c'est-à-dire inférieurs au premier seuil (*umbral 1*, soit 21 054 euros par an après déductions pour une famille de quatre personnes) ;

- en cas de poursuite des études en dehors de la commune d'origine, une part fixe supplémentaire de 1 600 euros peut être versée au titre du lieu de résidence, à condition que les revenus du foyer soient inférieurs au seuil de revenus moyens (*umbral 2*) ;

- en outre, depuis 2018, un montant compris entre 50 euros et 125 euros pour l'année peut être versé aux étudiants ayant obtenu d'excellentes notes (supérieures à 8) et dont les revenus du foyer sont inférieurs aux seuils 1, 2 ou 3. En 2018-2019, 84 888 étudiants ont reçu ce bonus lié à l'excellence académique.

La part variable de la bourse est calculée une fois que les montants fixes de bourse ont été alloués à toutes les personnes éligibles, en fonction du reliquat de budget disponible. Elle bénéficie en priorité aux étudiants

¹ Article 9 Real decreto 1721/2007.

² <https://www.becaseducacion.gob.es/becas-y-ayudas/universidad-grado-master/tipos-de-becas.html#cuanto-dinero>

³ Pour les étudiants inscrits dans une université privée, la bourse couvre uniquement le montant officiel des crédits ECTS et ne peut financer d'autres frais.

méritants dont les revenus sont faibles (inférieurs à l'*umbral 1*) ou moyens (inférieurs à l'*umbral 2*). Elle est en effet calculée selon une formule mathématique qui pondère la note moyenne de l'étudiant et le revenu familial par membre du foyer. Le montant minimal de la part variable s'élève à 60 euros (environ 21 600 bénéficiaires en 2018-2019) mais il est, en règle générale, plus élevé. Environ 241 450 étudiants ont reçu une part variable de bourse en 2018-2019, pour un budget total de 296 millions d'euros¹, soit une part variable moyenne de 1 228 euros. Cette part variable de bourse est généralement versée en deux fois.

À titre d'illustration, un étudiant qui dépend économiquement de ses parents, dont les revenus sont inférieurs au seuil bas (*umbral 1*) et poursuit ses études en dehors de sa commune d'origine : (i) est exonéré de frais de scolarité, (ii) reçoit une bourse fixe annuelle de 3 300 euros (1 700 euros pour la part fixe liée aux revenus et 1 600 euros pour la résidence), (iii) ainsi qu'une part variable en fonction du revenu.

La majorité des boursiers (60,5 %) relevaient, en 2018-2019, du seuil de revenus moyen (*umbral 2*), 35,7 % du seuil de revenus le plus faible (*umbral 1*) et 3,8 % du seuil élevé (*umbral 3*).

Par ailleurs, des suppléments de bourse sont attribués :

- aux étudiants insulaires (îles Baléares et Canaries) ou des villes autonomes de Ceuta et Melilla devant se déplacer pour poursuivre leurs études (pour un montant allant de 442 euros à 973 euros), à condition que leurs revenus soient inférieurs au seuil moyen (*umbral 2*) ;

- aux étudiants handicapés ayant un taux d'incapacité supérieur à 60 % (complément correspondant à 50 % de la part fixe de la bourse).

Enfin, les conditions d'éligibilité relatives à la note moyenne et à la quantité de crédits ECTS sont assouplies pour les victimes de violence conjugale.

d) Fin de l'éligibilité

Les bourses du régime général peuvent être versées jusqu'à une année au-delà de la durée normale du cursus (ou deux ans pour les étudiants qui suivent des enseignements techniques)². La durée moyenne du bénéfice d'une bourse du régime général était de 3,65 années pour un cursus théorique de cinq ans en 2018-2019³.

¹ Ministerio de universidades, *Datos y cifras del sistema universitario español, 2020-2021*. Le budget alloué à la part liée aux frais d'inscription s'élevait à 258 millions d'euros, celui à la part fixe liée aux revenus à 142 millions d'euros et celui à la composante liée au changement de résidence à 128 millions d'euros.

² Article 24 Real decreto 1721/2007.

³ <http://estadisticas.mecd.gob.es/EducaDynPx/educabase/index.htm?type=pcaxis&path=/Universitaria/Becas/2020/Rendimiento/Becarios/Grado&file=pcaxis&l=s0>

En cas de changement d'études universitaires, l'étudiant ne peut recevoir de bourse au titre de ses nouvelles études tant qu'il ne s'est pas inscrit à au moins 30 crédits ECTS, en plus de ceux des études abandonnées.

En outre, les bourses ne peuvent pas financer la deuxième ou troisième inscription dans un même cours en cas d'échec à l'examen. Ainsi, si un étudiant échoue à un cours représentant 5 crédits ECTS, sa bourse d'inscription (*beca de matricula*) ne couvrira pas les frais d'inscription afférents et financera exclusivement les crédits des cours dans lesquels il s'inscrit pour la première fois.

Les statistiques du ministère des universités indiquent que le taux d'abandon des études en première année de licence ou de master est nettement plus faible chez les boursiers (15,4 % en licence et 6,5 en master en 2016-2017) comparativement aux étudiants non boursiers (24,2 % en licence et 13,4 % en master). Le taux de réussite des étudiants boursiers est également supérieur à celui des non boursiers (respectivement 87,3 % et 74,5 % en licence)¹.

2. Les bourses des communautés autonomes et des universités

Le système espagnol d'aide aux étudiants se caractérise par l'existence, en sus du régime général national de bourses, d'une multitude de dispositifs de bourses versées par les différentes communautés autonomes (45 appels à candidature (*convocatorias*) en 2018-2019) et les universités (559 *convocatorias* dans les universités publiques et 169 dans les universités privées)². En règle générale, ces bourses ont pour objectif de couvrir les besoins supplémentaires des étudiants ou de compléter le soutien accordé par le régime général de l'État.

Les bourses des communautés autonomes et des universités sont, en principe, cumulables avec les bourses du régime général national. Ainsi, pour l'année universitaire 2018-2019, 13,9 % des boursiers du régime général de l'État bénéficiaient également d'une bourse de leur communauté autonome, 5,5 % d'une bourse octroyée par une université publique et 16,9 % d'une bourse d'une université privée³. Cette même année, ces bourses représentaient un montant total de 257 millions d'euros, pour 163 870 bénéficiaires⁴.

¹ Ministerio de universidades, *Datos y cifras del sistema universitario español, 2020-2021*.

² Ces chiffres comprennent des bourses de nature très diverse (caractère général, aides complémentaires, bourses Erasmus, soutien à des projets de recherche en licence et master, bourses d'excellence, de langue, de stages et autres.)

³ http://estadisticas.mecd.gob.es/EducaJaxiPx/Tabla.htm?path=/Universitaria/Becas/2020/Convocatorias/10/&file=Concurrencia_becas_Tot.px&type=pcaxis&L=0

⁴ Ministerio de universidades, *Datos y cifras del sistema universitario español, 2020-2021*.

Les principales bourses proposées dans les communautés autonomes de Catalogne et de Madrid sont présentées ci-dessous.

Communauté autonome de Catalogne

La bourse *Equidad*¹ est accessible, sous conditions de ressources, aux étudiants inscrits dans une université publique de Catalogne ou dans un centre affilié à une université publique. Celle-ci consiste en une minoration du prix des crédits ECTS pour les étudiants qui ne remplissent pas les conditions académiques ou financières pour bénéficier de la *beca de matricula* du régime général des bourses de l'État². La réduction des frais de scolarité est, en licence, de 80 % pour les étudiants dont les revenus familiaux sont inférieurs au seuil 1 et de 70 % pour les étudiants dont les revenus familiaux ne dépassent pas le seuil 2. En master, le pourcentage de réduction des frais de scolarité est de 25 % si les revenus du foyer ne dépassent pas le seuil 1 et de 25 % en deçà du seuil 2. Les seuils de revenus varient selon le nombre de membres du foyer et sont supérieurs à ceux du barème de bourses du régime général de l'État.

Les universités de Catalogne proposent également des bourses, en particulier pour l'aide à la mobilité internationale. L'Université de Catalogne verse également chaque année des aides aux étudiants qui rencontrent des difficultés financières ou des circonstances imprévues.

Par ailleurs, l'Agence de gestion des aides universitaires et de recherche de Catalogne assure la gestion du régime général de bourses universitaires financé par l'État.

Communauté autonome de Madrid

Le programme de bourses sur critères socio-économiques « SEGUIMOS » est un programme cofinancé par la communauté autonome à hauteur de 9 millions d'euros et par les universités publiques madrilènes participantes pour 3 millions d'euros³. Il comprend des bourses pour financer les frais de scolarité en licence et en master (dans la limite des prix publics correspondant à une seconde inscription) et des aides complémentaires diverses dont les modalités dépendent de chaque université. Ainsi, l'université Complutense propose 1 850 bourses individuelles pour frais d'inscription, 98 bourses en faveur d'étudiants en situation de vulnérabilité socio-économique, 269 aides extraordinaires en cas de situation inattendue, un programme d'accueil pour les réfugiés et des bourses de frais de scolarité pour des étudiants extra-communautaires. L'université de Alcalá propose quant à elle, outre la bourse pour frais d'inscription, une aide pour les dépenses de matériel pédagogique et le suivi des cours en ligne et une bourse au mérite. Pour être éligible au programme

¹ <https://dogc.gencat.cat/ca/document-del-dogc/?documentId=877907>

² Les deux bourses sont incompatibles ; les candidats à la bourse *Equidad* doivent au préalable déposer une demande de bourse du régime général de l'État.

³ <https://www.comunidad.madrid/servicios/educacion/becas-seguimos>

SEGUIMOS, il convient d'avoir la nationalité espagnole ou d'un pays de l'Union européenne ou de détenir un permis de séjour, d'être inscrit dans une université publique, de ne pas avoir déjà obtenu de bourse ou d'aide économique d'une autre entité publique ou privée poursuivant le même objectif (en particulier finançant les frais de scolarité) et ne pas dépasser les plafonds de revenus familiaux maximaux définis pour l'année universitaire.

La communauté autonome de Madrid finance également un programme de bourses au mérite (*Beca de Excelencia*)¹ pour les étudiants ayant obtenu une note minimale attestant de résultats excellents. Par exemple, pour les étudiants entrant en première année à l'université, la note exigée à l'examen d'accès à l'université est de 12,65 ; pour les étudiants ayant déjà entamé leur cursus, la note minimale varie selon les filières (8,15 pour les études d'ingénieurs et d'architecture, 8,65 pour les études de médecine et 9,15 pour les autres diplômes). Le montant de la bourse est de 2 100 euros et le nombre de places limité (3 215 en 2020-2021).

3. Les prêts étudiants

Le recours à un prêt étudiant pour financer ses études demeure peu répandu en Espagne. Un dispositif de prêt étudiant avait été mis en place par le gouvernement, en accord avec l'*Instituto de Crédito Oficial*, pour les étudiants de master entre 2008 et 2010 mais celui-ci n'a pas été prolongé².

Les principales banques privées proposent depuis la fin des années 2000 des prêts étudiants, à des conditions et pour des montants variables. Certaines universités ou écoles concluent des conventions avec des banques pour offrir des solutions de financement aux étudiants, en particulier pour les frais de scolarité en master qui sont plus élevés qu'en licence.

Il convient de noter que plusieurs communautés autonomes proposent des prêts étudiants à des conditions plus avantageuses, parfois *via* des conventions avec des banques privées. En Catalogne, l'agence de gestion des aides universitaires et de recherche a conclu un accord avec la banque Sabadell et plusieurs universités afin de proposer un prêt visant à financer la totalité des frais de scolarité en licence, master ou doctorat³. Le montant maximal du prêt est de 9 600 euros à un taux d'intérêt nul.

¹ <https://www.comunidad.madrid/servicios/educacion/becas-excelencia-universitarios>

² <https://www.educacionyfp.gob.es/servicios-al-ciudadano/catalogo/estudiantes/becas-ayudas/para-estudiar/universidad/master/prestamo-universidad.html>

³ <https://agaur.gencat.cat/es/detalls/article/PROGRAMA-FINAN-Prestec-AGAUR#bloc2>

4. Les aides sociales accessibles aux étudiants

Dans le cadre du plan de l'État pour le logement 2018-2021¹, un programme d'aide au logement visant spécifiquement les jeunes a été créé, en complément de l'aide à la location préexistante. Pour être éligible à cette aide à la location², il convient d'être âgé de moins de 35 ans, d'avoir des revenus ne dépassant pas trois fois l'indicateur public de revenus (*Indicador Público de Renta de Efectos Múltiples - IPREM*)³, soit 1 694 euros mensuels en 2021, et d'avoir un loyer maximal de 600 euros ou 900 euros dans certaines zones déterminées par les communautés autonomes. L'aide n'est accordée qu'au titre de la résidence « habituelle et permanente ». Elle peut s'élever jusqu'à 50 % du loyer mensuel en deçà de 600 euros ou jusqu'à 30 % pour les loyers compris entre 601 euros et 900 euros. Cofinancé par l'État, ce programme d'aide est géré par les autorités compétentes en matière d'aide au logement des communautés autonomes. Dans certaines communautés, faute de budget suffisant, l'aide ne peut être accordée à toutes les personnes en ayant fait la demande. Par exemple, à Madrid en 2019, seuls 2 168 jeunes de moins de 35 ans ont bénéficié de cette aide⁴. En outre, les conditions d'attribution et le montant de l'aide varient fortement d'une communauté à l'autre. Il convient de rappeler que 55 % des Espagnols âgés entre 25 ans et 29 ans vivaient encore chez leurs parents en 2020 (+ 6,5 points par rapport à 2013)⁵.

S'agissant des allocations chômage, les personnes éligibles ayant entamé ou repris leurs études peuvent continuer à bénéficier de leurs allocations à condition de respecter les obligations du « compromis d'activité » dont la recherche active d'emploi et les entretiens avec le service de l'emploi font partie⁶.

Enfin, la prestation de revenu minimum vital (*Ingreso Mínimo Vital*), prestation non contributive versée par la sécurité sociale, est accessible aux étudiants, à condition que ceux-ci remplissent les conditions de droit commun, à savoir : être âgé de 23 ans ou plus (ou de 18 ans ou plus en cas d'enfant à charge), vivre seul depuis au moins trois ans pour les personnes seules, être inscrit comme demandeur d'emploi et remplir les conditions de revenu et de patrimoine (à savoir, des revenus mensuels inférieurs à 470 euros par mois et un patrimoine d'une valeur jusqu'à 17 000 euros pour une personne seule). Le revenu minimum vital est cumulable avec les bourses ou autres aides aux études versées par les communautés autonomes⁷.

¹ [Real Decreto 106/2018, de 9 de marzo, por el que se regula el Plan Estatal de Vivienda 2018-2021](#), Chapitre IX.

² L'aide peut également prendre la forme d'une aide à l'achat de logement mais uniquement pour les logements situés dans des communes de 5000 habitants ou moins.

³ Ce plafond est relevé à quatre fois l'IPREM pour les familles nombreuses et à cinq fois l'IPREM pour les personnes handicapées, sous certaines conditions.

⁴ https://elpais.com/ccaa/2020/01/14/madrid/1579021148_156900.html

⁵ https://www.ine.es/prensa/ech_2020.pdf

⁶ <https://loentiendo.com/estudiar-mientras-cobro-el-paro/>

⁷ <https://www.mschs.gob.es/ssi/covid19/ingresoMinVital/home.htm>

5. Les dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou de leurs parents

En premier lieu, les bourses destinées à couvrir les frais de scolarité sont exemptées d'impôt sur le revenu, ainsi que les autres bourses d'étude dans la limite de 6 000 euros jusqu'au second cycle universitaire et de 21 000 pour les cursus de troisième cycle. Ce montant maximal exonéré est relevé pour les bourses finançant un séjour d'études à l'étranger¹.

En second lieu, les parents peuvent bénéficier d'un avantage fiscal jusqu'au 25^e anniversaire de leur enfant à condition : (i) que celui-ci vive chez eux ou dépende économiquement d'eux (par exemple, s'ils lui versent une pension alimentaire) et (ii) qu'il ne perçoive pas de revenus supérieurs à 8 000 euros ou n'ait pas déposé de déclaration d'impôt personnelle pour des revenus supérieurs à 1 800 euros². L'avantage fiscal pour enfant à charge consiste en une hausse du montant de revenus non soumis à l'impôt, dès lors qu'il est destiné à satisfaire les besoins personnels et familiaux essentiels du contribuable (*mínimo por descendiente*). Le montant de revenus non soumis à imposition dépend du nombre d'enfants (2 400 euros annuels pour le premier enfant, 2 700 euros pour le deuxième enfant et 4 000 euros pour le troisième enfant). Sauf si les parents ont opté pour l'imposition commune, l'avantage fiscal pour enfant à charge ne peut bénéficier qu'à l'un des deux parents.

C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Afin d'atténuer les effets de la crise du coronavirus sur les étudiants, une première série de mesures exceptionnelles a été adoptée au printemps 2020 dont :

- la modification des conditions de remboursement des bourses et d'octroi des aides afin de ne pas nuire aux étudiants ayant été affectés dans leurs résultats scolaires du fait de la pandémie (par exemple, lorsque les étudiants n'ont pas atteint le pourcentage minimal de crédits validés) ;

- l'exemption de frais de scolarité durant l'année universitaire 2020-2021 pour les étudiants qui ne remplissaient pas les conditions de revenu pour recevoir une bourse du régime général au moment de leur demande mais qui ont connu une chute brutale de ressources du fait de la pandémie, les conduisant à devenir bénéficiaires de la prestation de revenu minimum vital entre juin et décembre 2020³ ;

¹ [Article 7 Ley del Impuesto sobre la Renta de las Personas Físicas.](#)

² https://www.agenciatributaria.es/AEAT.internet/Inicio/_Segmentos/_Ciudadanos/Minimos__reduccion_es_y_deducciones_en_el_IRPF/Minimos/Minimo_por_descendientes/Minimo_por_descendientes.shtml

³ [Real Decreto-ley 20/2020, de 29 de mayo, por el que se establece el ingreso mínimo vital](#)

- la possibilité de suspendre le remboursement des prêts consentis au titre du programme gouvernemental de prêts universitaires en vigueur entre 2008 et 2010. Toutes les personnes qui en font la demande peuvent bénéficier de nouvelles conditions de prêt comprenant un délai de grâce initial jusqu'au 31 décembre 2020 et la reprise du remboursement des prêts uniquement lorsque l'emprunteur touchera un revenu égal ou supérieur à 22 000 euros. La durée de remboursement des sommes dues est limitée à 15 ans à compter de la réédition du prêt¹.

Dans le cadre du Fonds Covid-19, une dotation de 400 millions d'euros a été allouée en juin 2020 aux communautés autonomes afin d'aider les universités et autres établissements d'enseignement supérieurs. Ces moyens supplémentaires ne sont toutefois pas destinés aux étudiants mais à financer les mesures d'adaptation des espaces et les protocoles sanitaires dans les universités².

Pour mémoire, ces mesures s'inscrivent dans un contexte de baisse des frais de scolarité et de hausse du montant des bourses initiées avant le début de la pandémie.

L'enquête sur les conditions de vie des étudiants universitaires en Espagne, (Projet Eurostudent IV, 2011)³

Le projet de recherche Eurostudent IV, mené entre 2008 et 2010, faisait état des données suivantes concernant les conditions de vie étudiante :

- les étudiants espagnols disposaient d'un revenu moyen de 458 euros (246 euros pour ceux vivant chez leurs parents et 670 euros pour ceux n'y vivant plus) ;

- l'indice de précarité des revenus était supérieur chez les étudiants universitaires âgés de 18 ans à 34 ans (7,9 %) que chez le reste de la population jeune entre 18 ans et 29 ans (7,0 %). Toutefois leurs conditions en termes de santé, de logement et d'accès au travail étaient meilleures que chez les jeunes ne poursuivant pas d'études universitaires ;

- concernant le niveau de satisfaction liée à la situation économique, 43,8 % des étudiants ayant participé à l'enquête ont répondu être en désaccord ou très en désaccord avec l'affirmation selon laquelle ils disposent de moyens financiers suffisants pour couvrir leurs dépenses mensuelles ;

¹ <https://www.educacionyfp.gob.es/dam/jcr:f19b8ca9-29f4-4023-b5ac-dde79f444a40/guia-novacion-prestamos.pdf>

² <https://www.universidades.gob.es/portal/site/universidades/menuitem.43f867cc076c14d185cacc2c026041a0/?vgnnextoid=16457c38374d7710VgnVCM1000001d04140aRCRD&vgnnextchannel=cc3cd58bc3350710VgnVCM1000002006140aRCRD>

³ <https://sede.educacion.gob.es/publiventa/universidad-sin-clases-condiciones-de-vida-de-los-estudiantes-universitarios-en-espana-eurostudent-iv/universidad-espana/14909> ; les recherches n'ont pas mis en évidence l'existence d'une étude sur les conditions de vie étudiante plus récente.

- s'agissant des sources de revenus, la majorité des revenus provenaient des parents ou du conjoint (jusqu'à 70 % pour les étudiants de moins de 24 ans ne vivant pas chez leurs parents et 51 % pour ceux vivant chez leurs parents). La proportion et les montants d'aides de source publique étaient faibles (47 euros par mois en moyenne pour les étudiants vivant chez leurs parents et 114 euros pour ceux n'y vivant pas).

V. LE ROYAUME-UNI

Lors de l'année universitaire 2019-2020, 2,5 millions d'étudiants étaient inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur britanniques, dont 1,97 million originaires du Royaume-Uni¹ : environ 1,63 million d'Angleterre, 103 600 du Pays de Galles, 177 200 d'Écosse et 62 700 d'Irlande du Nord. Les tendances statistiques montrent que la grande majorité des étudiants reste dans leur nation constitutive d'origine, même si les étudiants gallois et nord-irlandais sont plus susceptibles de traverser les frontières que leurs homologues anglais ou écossais.

Le Royaume-Uni a décentralisé la compétence en matière d'aide aux étudiants de l'enseignement supérieur². Les règles en la matière relèvent donc de chaque nation constitutive qui dispose de son propre système et de son propre organisme de gestion. Le fait de relever d'un système plutôt que d'un autre dépend de la domiciliation de l'étudiant, et non du lieu où il fait ses études.

En Angleterre, le montant total versé par *Student Finance England* (SFE) aux étudiants lors de l'année 2019-2020 atteint 17,9 milliards de livres sterling (21 milliards d'euros), représentant en moyenne 13 140 livres (15 247 euros) par étudiant³.

En Écosse, *Student' Awards Agency for Scotland* (SAAS) a versé 912,7 millions de livres (1,06 milliard d'euros) d'aides directes à 148 570 étudiants à temps plein (dont 133 335 domiciliés en Écosse), soit en moyenne 6 140 livres (7 130 euros) par étudiant. Le nombre de bénéficiaires est porté à 178 180 étudiants en intégrant les autres catégories d'étudiants et

¹ <https://www.hesa.ac.uk/news/27-01-2021/sb258-higher-education-student-statistics/location>

² Ces pouvoirs ont été transférés à l'Écosse par le *Scotland Act* de 1998, à l'Irlande du Nord par le *Northern Ireland Act* de 1998 et au Pays de Galles par le *Government of Wales Act* de 1998 amendé par le *Government of Wales Act* de 2006.

³ https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/981355/slcsp052020_Corrected.pdf

1 milliard de livres (1,16 milliard d'euros) d'aide versée, soit en moyenne 5 560 livres (6 457 euros) par étudiant¹.

En Irlande du Nord, *Student Finance NI (SFNI)* est l'organisme gestionnaire. Le montant total payé au titre du soutien aux étudiants (que ces derniers soient à temps plein ou non et quel que soit leur cycle) atteignait 413,8 millions de livres (480 millions d'euros) lors de l'année 2019-2020. 50 300 étudiants bénéficiaient d'une aide, qu'il s'agisse d'un prêt ou d'une bourse².

Student Finance Wales (SFW), pour le Pays de Galles, a distribué 1,08 milliard de livres (1,25 milliard d'euros) lors de l'année universitaire 2019/2020 au titre du soutien à 80 500 étudiants³.

Le système britannique comprend ainsi quatre formes différentes de soutien aux étudiants, l'Angleterre privilégiant les prêts tandis que les trois autres pays constitutifs proposent des bourses et des prêts. Les montants présentés dans la note sont principalement ceux de l'année universitaire 2020-2021 pour des étudiants à temps complet.

A. LES FRAIS DE SCOLARITÉ À L'UNIVERSITÉ PUBLIQUE

Au Royaume-Uni, les pays constitutifs sont compétents pour déterminer le montant des frais de scolarité dans les universités publiques. Alors que tous les étudiants paient des frais de scolarité en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, l'Écosse se distingue par la gratuité du premier cycle universitaire.

Angleterre

Les étudiants nationaux comme étrangers paient des frais de scolarité. Le montant des frais appliqués est du ressort des établissements d'enseignement mais il est plafonné et susceptible de changer chaque année. À titre d'exemple, une université ayant signé une convention d'accès et de participation (*access and participation plan*)⁴ et ayant été récompensée par le *Teaching Excellence Framework (TEF)*⁵ peut facturer, pour un étudiant à temps plein, jusqu'à 9 250 livres (10 742 euros) de frais annuels, contre 9 000 livres

¹ <https://www.saas.gov.uk/files/475/saas-statistics-2019-20.pdf>

² https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/938425/slcsp072020.pdf

³ https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/981406/slcsp062020_Corrected.pdf

⁴ <https://www.legislation.gov.uk/ukpga/2017/29/section/29/enacted>

⁵ Le *Teaching Excellence Framework* a été introduit en 2016. Il s'agit d'un moyen de récompenser financièrement les universités proposant des enseignements qui sont considérés être de haute qualité. <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/cbp-7848/>

(10 451 euros) si elle n'a pas été récompensée par le TEF¹. Pour l'année universitaire 2018-2019, les frais annuels moyens du premier cycle à temps plein étaient de 8 643 livres² (10 037 euros). Pour les étudiants à temps partiel, les frais de scolarité annuels fixés par les établissements sont plafonnés à 6 935 livres (8 053 euros) pour les établissements ayant signé une convention d'accès et reçu une récompense du TEF et à 6 750 livres (7 839 euros) pour les autres³.

Les frais de scolarité des cursus de deuxième cycle ne sont pas réglementés et varient selon l'établissement et le cursus. Pour l'année universitaire 2018-2019, les frais annuels moyens pour des études de deuxième cycle à temps plein étaient de 5 149 livres (5 979 euros)⁴.

Pays de Galles

Tous les étudiants paient des frais de scolarité. Les frais appliqués aux étudiants suivant des cursus courts et des cursus de premier cycle à temps plein sont fixés par les établissements mais plafonnés à 9 000 livres (10 451 euros)⁵ par an pour les établissements ayant mis en place un système d'accès et de tarifs approuvé (*fee and access plan*)⁶ et à 4 000 livres (4 645 euros) par an pour les autres⁷. Les frais annuels moyens pour les étudiants à temps plein de premier cycle étaient en moyenne de 4 226 livres (4 908 euros) en 2018-2019, contre 2 739 livres⁸ (3 181 euros) pour les étudiants de deuxième cycle.

Irlande du Nord

Les frais de scolarité, applicables à tous les étudiants, sont plafonnés à 4 530 livres (5 261 euros) par an pour les étudiants à temps plein suivant des cursus courts et des cursus de premier cycle dans un établissement ayant mis en place un projet favorisant l'égalité des chances et à 1 785 livres (2 073 euros) par an pour les autres⁹. Les frais annuels moyens pour les étudiants de premier cycle à temps plein étaient de 4 045 livres (4 697 euros) en 2018-2019.

Les frais de scolarité des cursus de premier cycle à temps partiel et des cursus de deuxième cycle ne sont pas réglementés et varient selon

¹ <https://www.officeforstudents.org.uk/advice-and-guidance/promoting-equal-opportunities/access-and-participation-plans/fee-limits/>

² Rapport Eurydice <https://op.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/01ea3b55-5160-11eb-b59f-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-184435368#document-info> p. 80

³ https://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2018/9780111170946/pdfs/ukdsiem_9780111170946_en.pdf

⁴ Rapport Eurydice, p. 80

⁵ <https://www.legislation.gov.uk/anaw/2015/1/section/5/enacted> et <https://www.legislation.gov.uk/wsi/2015/1496/regulation/3/made>

⁶ La loi de 2015 sur l'enseignement supérieur (Higher Education Act 2015) dispose que le Conseil de financement de l'enseignement supérieur du Pays de Galles (Higher education funding council for Wales - HEFCW) doit valider les projets visant à favoriser l'égalité des chances des établissements d'enseignement supérieur pour qu'ils puissent fixer des frais de scolarité allant jusqu'à 9 000 livres. <https://www.legislation.gov.uk/anaw/2015/1/introduction> art. 2 et 4

⁷ <https://www.legislation.gov.uk/wsi/2011/885/regulation/3/made> art. 3

⁸ Rapport Eurydice, p. 81

⁹ <https://www.legislation.gov.uk/nisr/2020/98/regulation/3/made> art.3

l'établissement et le cursus. Les frais annuels moyens pour les étudiants à temps plein de deuxième cycle étaient ainsi de 2 527 livres (2 935 euros) pour l'année scolaire 2018-2019¹.

Écosse

Les étudiants résidant ordinairement en Écosse qui sont en cursus court ou en premier cycle et qui étudient à temps plein, pour l'obtention de leur premier diplôme, ne paient pas de frais de scolarité. Ces derniers sont pris en charge, sur demande, par le SAAS². Les frais de scolarité moyens en premier cycle étaient de 1 820 livres (2 114 euros) lors de l'année universitaire 2018-2019.

Les étudiants domiciliés en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, étudiant en Écosse, sont quant à eux éligibles au paiement de frais de scolarité qui peuvent atteindre 9 250 livres.

Les frais de scolarité des étudiants à temps partiel et des étudiants suivant un cursus de deuxième cycle ne sont pas réglementés³.

Exemples de frais de scolarité au sein du Royaume-Uni (en livres sterling)⁴

	Droit	Médecine	Philosophie
Université de Cambridge (Angleterre)	1 ^{er} cycle : 9 250 (10 742 euros)		
	2 ^e cycle : 17 148 (19 913 euros)	2 ^e cycle : 8 844 (10 270 euros)	2 ^e cycle : 12 159 (14 120 euros)
Université d'Édimbourg (Écosse)	1 ^{er} cycle : 1 820 (2 114 euros)		
	2 ^e cycle : 13 000 (15 097 euros)	2 ^e cycle : 1 820 (2 114 euros)	2 ^e cycle : 11 300 (13 122 euros)
Université de Cardiff (Pays de Galles)	1 ^{er} cycle : 9 000 (10 451 euros)		
	2 ^e cycle : 8 450 (9 813 euros)	2 ^e cycle : 9 700 (11 264 euros)	2 ^e cycle : 9 700 (11 264 euros)
Queen's university (Irlande du Nord)	1 ^{er} cycle : 4 530 (5 261 euros)		
	2 ^e cycle : 6 450 (7 490 euros)		

¹ Rapport Eurydice, p. 82

² <https://www.saas.gov.uk/files/336/saas-framework-document.pdf>

³ Rapport Eurydice, p.83

⁴ Les sites internet des universités mentionnées sont les sources de toutes les données indiquées dans ce tableau.

B. LES DISPOSITIFS PÉRENNES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS

1. Les possibilités de bourses

a) En Angleterre, des bourses supprimées pour les nouveaux étudiants en 2016-2017

L'Angleterre a supprimé toute possibilité de recevoir une bourse pour aider les nouveaux étudiants à faire face au coût de la vie (*maintenance grant*) à partir de l'année universitaire 2016-2017¹. Les personnes ayant commencé leurs études avant cette suppression sont cependant toujours éligibles à recevoir cette bourse.

Auparavant, les étudiants, sous réserve des revenus du foyer auquel ils appartenaient, pouvaient donc prétendre à une aide. En 2015-2016, les étudiants venant de familles gagnant moins de 25 000 livres (28 981 euros) annuellement étaient éligibles à recevoir une bourse complète de 3 387 livres par an (3 926 euros). Ceux provenant de famille gagnant entre 25 000 livres et 42 620 livres (49 407 euros) pouvaient recevoir une aide partielle, qui décroissait au fur et à mesure que le revenu du foyer augmentait. Au-delà de 42 620 euros de revenus annuels, les étudiants n'étaient éligibles à aucune aide².

Le rapport Augar et la suppression des bourses

Une commission indépendante sur l'éducation après l'âge de 18 ans a été mandatée en 2018 par Theresa May. Le rapport, publié en mai 2019, recommandait notamment la réduction des frais de scolarité ou encore l'allongement de la période de remboursement des prêts étudiants. En outre, la réintroduction de bourses sur critères sociaux était recommandée, le rapport indiquant que du fait de leur suppression, « *les étudiants venant des foyers à revenus les plus bas accumulaient désormais les plus grandes dettes liées aux prêts étudiants* »³, tout en soulignant qu'il n'y avait, pour autant, pas de preuve claire que la suppression des bourses avait sapé les efforts visant à attirer dans l'enseignement supérieur les personnes venant des foyers les plus modestes.

b) Dans les trois autres pays, des systèmes de bourses divers

L'Écosse, l'Irlande du Nord et le Pays de Galles offrent des possibilités de bourses à leurs étudiants, selon des modalités diverses.

¹ Les bourses avaient été introduites en 1962.

² <https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/CBP-7258/CBP-7258.pdf>

³ https://epi.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/Post-18-review_EPI.pdf

Écosse

Les étudiants écossais peuvent prétendre à une bourse (*maintenance bursary*), dont le montant varie en fonction des revenus du foyer et du statut de l'étudiant (*young student* ou *independent student*)¹.

Un étudiant est considéré comme *young student* s'il réunit tous les critères suivants au premier jour des cours : être âgé de moins de 25 ans, ne pas avoir d'enfant à charge, ne pas avoir subvenu à ses besoins lors des trois années précédant le premier jour de la première année d'enseignement supérieur et ne pas être marié ou engagé dans une vie commune avec un partenaire. S'il est assimilé à un *young student*, l'étudiant peut prétendre à une bourse de 2 000 livres (2 318 euros) par an en cas de revenu annuel jusqu'à 20 999 livres (24 343 euros), de 1 125 livres (1304 euros) lorsque le revenu est compris entre 21 000 livres et 23 999 livres (entre 24 344 euros et 27 821 euros) et de 500 livres (580 euros) lorsque le revenu est compris entre 24 000 livres et 33 999 livres (27 822 euros et 39 413 euros). Au-delà, il n'est pas éligible à la bourse.

Un *independent student*, quant à lui, doit remplir au moins l'un des critères suivants : être âgé de plus de 25 ans, avoir subvenu à ses besoins dans les trois ans ayant précédé le premier jour de la première année d'enseignement supérieur, avoir un enfant à charge, avoir des parents décédés, être marié ou vivre maritalement, ou ne plus être en contact avec sa famille. S'il est assimilé à un *independent student*, un étudiant peut recevoir une aide de 1 000 livres (1 159 euros) par an en cas de revenu annuel ne dépassant pas 20 999 livres. Au-delà, il n'a pas droit aux bourses.

La demande de bourse s'effectue sur le site internet du SAAS. La bourse est versée le 7 de chaque mois sur le compte indiqué dans la demande. Le versement s'arrête si le SAAS ne reçoit pas de confirmation de participation aux cours de la part de l'établissement d'enseignement supérieur. Le demandeur est alors informé et, dès lors que la confirmation de participation est transmise, les versements reprennent.

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, 54 190 étudiants ont reçu une aide non remboursable de la part du SAAS, dont 29 610 au titre de la bourse pour les *young students* et 19 680 au titre de la bourse à destination des *independent students*.

¹ <https://www.saas.gov.uk/full-time/funding-information-undergraduate>

Irlande du Nord

Les étudiants domiciliés en Irlande du Nord peuvent prétendre, sous réserve des revenus de leur foyer, à une bourse pour faire face au coût de la vie (*maintenance grant*). Cette bourse s'élève à 3 475 livres (4 028 euros) pour un revenu annuel d'au plus 19 603 livres (22 725 euros). Entre 19 604 livres et 41 065 livres (soit 22 726 euros et 47 604 euros) de revenus annuels, une bourse partielle peut être accordée. Au-delà de 41 066 livres, l'étudiant n'est pas éligible à ce type d'aide.

La demande s'effectue sur le site internet de SFNI, par courrier ou auprès d'un correspondant local de SFNI. Il est recommandé de formuler la demande le plus tôt possible pour obtenir la confirmation de l'attribution avant le début des cours. La demande peut être formulée au plus tard neuf mois après le premier jour de l'année universitaire.

Lorsque la demande de bourse est acceptée, le versement s'effectue en trois versements annuels, sur le compte bancaire de l'étudiant. L'étudiant est invité à faire part de tout changement dans sa situation pouvant conduire à une réévaluation de ses droits. S'il a été bénéficiaire d'un trop-perçu, il devra rembourser les sommes en question.

Lors de l'année 2019-2020, près de 41 000 étudiants ont demandé une bourse pour faire face au coût de la vie, 12 500 étudiants ont obtenu une aide complète (pour un total de 43,5 millions de livres - 50,5 millions d'euros -, soit une aide moyenne par étudiant de 3 480 livres - 4 041 euros) et 8 500 une aide partielle (pour un montant global de 13,2 millions de livres - 15 millions d'euros, soit une aide moyenne par étudiant de 1 553 livres - 1 803 euros)¹.

Pays de Galles

Le Pays de Galles, outre les prestations ouvertes aux étudiants porteurs de handicap ou parents (voir *infra*), offre la possibilité de percevoir la bourse d'études du gouvernement gallois (*welsh government learning grant - WGLG*), pouvant atteindre jusqu'à 10 124 livres (11 736 euros) annuels, pour aider à couvrir les coûts de la vie.

Le montant du WGLG dépend du revenu des parents, du lieu d'habitation (chez les parents ou non) et du lieu d'études (à Londres ou non). Le montant de la bourse varie selon le revenu des parents jusqu'au plafond de 59 200 livres (68 627 euros), au-delà l'étudiant ne peut toucher qu'une aide minimale de 1 000 livres. Pour être éligible au montant maximal de la bourse, l'étudiant doit être issu d'un foyer gagnant au plus 18 370 livres par an (21 295 euros), faire ses études à Londres et ne pas vivre chez ses parents. Depuis l'année universitaire 2018-2019, un montant minimal de bourse de 1 000 livres par an (1 159 euros) est défini pour les nouveaux étudiants, quels

¹ Les statistiques sont issues du tableau Excel présent sur cette page
<https://www.gov.uk/government/statistics/student-support-for-higher-education-in-northern-ireland-2020>

que soient les revenus du foyer, les lieux d'études et d'habitation¹. Le versement est effectué directement sur le compte bancaire de l'étudiant, au début de chaque période, une fois que l'étudiant est inscrit aux cours et que son établissement d'enseignement supérieur a confirmé sa participation.

Les demandes d'aides se font sur le site internet de SFW ou par courrier. Les demandeurs doivent confirmer leur identité en inscrivant leur numéro de passeport sur le formulaire. Il est recommandé d'effectuer la demande le plus tôt possible pour que la somme soit versée en temps utile et, au plus tard, dans les neuf mois suivant le commencement des cours. Dans le cas contraire, le SFW ne garantit pas que le demandeur reçoive son allocation.

Si l'étudiant arrête ses études ou qu'un changement de circonstances a donné lieu à un trop-perçu (par exemple, si un étudiant vivant seul au moment de la demande était retourné vivre chez ses parents), il devra alors rembourser les sommes indues.

Lors de l'année universitaire 2019-2020, 60 % des étudiants ayant commencé leurs études après 2012-2013 ont obtenu une aide au titre du WGLG. L'instauration, à compter de l'année 2018-2019, de l'aide minimale de 1 000 livres à tous les nouveaux étudiants a porté le taux de bénéficiaires d'une aide à 100 %, dont 31 % touchant le minimum de 1 000 livres².

2. La possibilité de recourir à des prêts étudiants

a) Les prêts pour faire face aux frais d'inscription

Pour faire face au paiement de frais de scolarité importants, les différentes nations ont mis en place des aides à destination des étudiants, principalement des prêts. Pour les quatre pays, le remboursement du prêt contracté pour le paiement des frais d'inscription relève du même modèle que celui présenté *infra* pour le remboursement des prêts contractés pour faire face au coût de la vie.

Angleterre

Le montant des frais d'inscription pour les étudiants anglais est au plus de 9 250 livres (10 742 euros) s'ils étudient en Angleterre, en Écosse ou en Irlande du Nord et au plus de 9 000 livres (10 451 euros) s'ils étudient au Pays de Galles. Les étudiants peuvent bénéficier d'un prêt pour les régler (*tuition fee loan*), dont le montant couvre le montant réel à payer, soit au plus 9 250 livres. Le montant est versé directement à l'université³.

¹ <https://www.studentfinancewales.co.uk/undergraduate-students/new-students/what-financial-support-is-available/help-with-living-costs.aspx>

² <https://www.gov.uk/government/statistics/student-support-for-higher-education-in-wales-2020>

³ <https://www.gov.uk/student-finance/new-fulltime-students>

Écosse

Les frais de scolarité pour les étudiants écossais varient entre 1 205 et 1 820 livres (entre 1 399 et 2 114 euros) selon les diplômes et établissements, et atteignent jusqu'à 9 250 livres par an pour un cursus ailleurs au Royaume-Uni¹.

Toutefois, dans l'hypothèse où un étudiant écossais est domicilié et fait ses études en Écosse, le SAAS, sur demande, prend en charge ses frais de scolarité s'il étudie en premier cycle ou dans un cursus équivalent. Si l'étudiant opte pour un cursus dans un autre pays du Royaume-Uni, il peut alors prétendre à un prêt visant à couvrir les frais d'inscription.

En 2019-2020, 281,1 millions de livres (326 millions d'euros) ont été versées par le SAAS au titre de l'aide aux frais de scolarité à 140 175 étudiants, soit une moyenne de 2 010 livres (2 334 euros) par étudiant.

Irlande du Nord

Les étudiants nord-irlandais sont redevables de frais d'inscription pouvant atteindre, en 2020-2021, 4 395 livres s'ils étudient en Irlande du Nord, que ce soit dans un établissement public ou privé, ou dans un établissement privé dans l'un des trois autres pays du Royaume-Uni, et jusqu'à 9 250 livres s'ils étudient en Angleterre, en Irlande du Nord ou en Écosse dans un établissement public. Ils peuvent prétendre à un prêt pour couvrir les frais d'inscription (*tuition fee loan*). Si les frais d'inscription réellement perçus sont supérieurs à la bourse accordée, la différence est à la charge de l'étudiant².

Lors de l'année universitaire 2019-2020, 39 300 étudiants domiciliés en Irlande du Nord ont contracté un prêt pour couvrir leurs frais de scolarité, pour un montant global de 208,5 millions de livres (242 millions d'euros). Le montant moyen payé par étudiant était de 3 780 livres (4 390 euros) pour le cas d'une personne faisant ses études en Irlande du Nord et 8 460 livres (9 824 euros) dans l'hypothèse où le demandeur faisait ses études ailleurs au Royaume-Uni.

Pays de Galles

Les étudiants gallois peuvent bénéficier d'un prêt pour régler les frais d'inscription dont ils sont redevables (*tuition fee loan*), d'au plus 9 000 livres s'ils étudient au Pays de Galles, 9 250 livres (10 742 euros) s'ils étudient en Angleterre, en Écosse ou en Irlande du Nord dans un établissement public et au plus 6 150 livres (7 142 euros) s'ils étudient dans un établissement privé au Pays de Galles, en Écosse et en Irlande du Nord.

¹ <https://www.saas.gov.uk/guides/guide-to-undergraduate-funding>

² <https://www.studentfinancenetwork.co.uk/types-of-finance/undergraduate/full-time/northern-ireland-student/help-with-tuition-fee-costs/tuition-fee-loan/how-much-can-i-get/#main>

Le montant est versé directement à l'établissement, les intérêts courent à partir du jour où la somme est versée¹.

Auparavant, il existait une bourse visant à couvrir une partie des frais d'inscription (*tuition fee grant*). Son montant maximal était de 5 190 livres (6 027 euros), associé à un prêt de 3 810 livres (4 424 euros), pour des frais d'inscription de 9 000 livres. Elle a été supprimée suite aux conclusions de la commission Diamond de 2016, qui recommandait alors au gouvernement gallois de l'abolir pour, à la place, améliorer le système des bourses visant à couvrir le coût de la vie.

Au cours de l'année universitaire 2019-2020, 54 100 étudiants domiciliés au Pays de Galles ont bénéficié d'un prêt pour couvrir leurs frais de scolarité pour un montant total de 378,5 millions de livres (439,5 millions d'euros). Selon les estimations de SFW, le montant moyen versé est de 8 410 livres (9 766 euros) dans le cas d'un étudiant au Pays de Galles, 8 850 livres (10 277 euros) s'il étudie en Angleterre et 8 630 livres (10 022 euros) s'il étudie ailleurs².

b) Les prêts pour faire face au coût de la vie

Les quatre pays proposent des prêts aux étudiants. Si la demande s'effectue *via* l'organisme national chargé des bourses, il existe plusieurs similitudes entre les modèles :

- tout d'abord, c'est le *Student Loan Company* (SLC) qui paye et s'occupe de la gestion des prêts pour tout le Royaume-Uni. Le SLC est une organisation gouvernementale à but non lucratif qui a pour but de « permettre aux personnes d'investir dans leur avenir grâce à l'enseignement supérieur en fournissant des services de financement pour les étudiants fiables, transparents, flexibles et accessibles »³ ;

- ensuite, l'agence chargée des taxes et droits de douane (*Her Majesty's Revenue and Customs - HMRC*) collecte les remboursements directement auprès des employeurs, par prélèvement sur le salaire, pour les anciens étudiants vivant toujours au Royaume-Uni. La SLC gère les remboursements de ceux qui se sont installés à l'étranger.

Angleterre

L'Angleterre propose un prêt pour faire face au coût de la vie (*maintenance loan*), dont le montant varie selon plusieurs facteurs tels que le revenu du foyer, le lieu de résidence de l'étudiant et son âge⁴.

¹ <https://www.studentfinancewales.co.uk/undergraduate-students/new-students/what-financial-support-is-available/tuition-fee-support.aspx>

² Les données statistiques sont présentées dans le tableau Excel disponible à cette adresse <https://www.gov.uk/government/statistics/student-support-for-higher-education-in-wales-2020>

³ <https://www.gov.uk/government/organisations/student-loans-company/about>

⁴ Un calculateur présent sur la page www.gov.uk permet d'estimer les droits à prêt

Ainsi, un étudiant vivant encore chez ses parents peut emprunter annuellement jusqu'à 7 747 livres (8 981 euros), un étudiant vivant hors du domicile familial et faisant des études ailleurs qu'à Londres peut emprunter jusqu'à 9 203 livres (10 668 euros) tandis qu'un étudiant ne vivant plus chez ses parents et étudiant à Londres peut obtenir jusqu'à 12 010 livres (13 922 euros). Si le demandeur est amené à effectuer une année d'étude à l'étranger, ses droits à prêt durant son séjour s'élèvent à 10 539 livres (12 217 euros). Enfin, une personne âgée de 60 ans ou plus le premier jour de sa première année d'étude ne peut emprunter que jusqu'à 4 014 livres (4 653 euros).

Selon que l'étudiant a commencé ses études avant ou à partir du 1^{er} septembre 2012, il relève respectivement du plan de remboursement 1 ou 2. Un seuil de revenu au-delà duquel un remboursement est prélevé est défini chaque année au mois d'avril¹ :

- dans le cas où l'étudiant relève du plan 1, il n'est tenu de rembourser qu'à partir du moment où son revenu avant impôt est supérieur à 382 livres (443 euros) par semaine, 1 657 livres (1 921 euros) par mois ou 19 895 livres (23 063 euros) par an. Le taux d'intérêt de son emprunt s'élève à 1,1 % et le montant de son remboursement est de 9 % de la différence entre son revenu et le seuil défini² ;

- s'il relève du plan 2, les seuils sont portés à 524 livres (607 euros) par semaine, 2 274 livres (2 636 euros) par mois ou 27 295 livres (31 641 euros) par an. Le montant du remboursement s'élève également à 9 % de la différence entre son revenu et le seuil mais le taux d'intérêt est fonction de l'indice des prix à la consommation, du statut de la personne (encore étudiante ou non) et de son salaire à l'issue de ses études. Ainsi, dès que le prêt est contracté et jusqu'au mois où le remboursement débute (soit le mois d'avril suivant la fin du cursus), le bénéficiaire est considéré comme étudiant et le taux d'intérêt s'élève alors à 5,6 % (indice des prix à la consommation actuellement à 2,6 % augmenté de trois points). À compter du premier mois de remboursement, le taux d'intérêt est toujours basé sur l'indice des prix à la consommation (2,6 %) mais la majoration varie selon le revenu : aucune majoration n'est appliquée si la personne gagne jusqu'à 27 295 livres par an, une majoration d'au plus 3 % (soit au plus 5,6 %) si elle gagne entre 27 296 livres et 49 130 livres (56 953 euros), et une majoration de 3 % (soit un taux global de 5,6 %) si elle gagne plus de 49 130 livres.

Le montant moyen versé aux étudiants à temps plein domiciliés en Angleterre s'élève à 6 590 livres (7 653 euros) en 2019-2020. Une note de la Chambre des communes estimait, quant à elle, que 17 milliards de livres (20 milliards d'euros) étaient prêtés à 1,3 million d'étudiants chaque année

¹ <https://www.gov.uk/repaying-your-student-loan/what-you-pay>

² Ainsi, une personne gagnant 2 000 livres (2 318 euros) par mois, soit 343 livres (398 euros) de plus que le seuil mensuel de 1 657 livres, aura une mensualité correspondant à 9 % de 343 livres, soit environ 31 livres (36 euros).

en Angleterre, et que la valeur des prêts en cours atteignait 140 milliards de livres (162 milliards d'euros) en mars 2020¹.

Écosse

Les étudiants écossais peuvent contracter un prêt auprès du SAAS, dont le montant sera fonction du statut de l'étudiant et des revenus du foyer.

S'il est considéré comme *young student*, ses droits à prêt auprès du SAAS s'élèvent à 5 750 livres (6 666 euros) si les revenus du foyer sont inférieurs à 34 000 livres. Au-delà de ce seuil, il peut emprunter jusqu'à 4 750 livres (5 506 euros). S'il est considéré comme *independent student*, il peut demander un prêt de 6 750 livres (7 825 euros) en cas de revenus inférieurs à 24 000 livres. Entre 24 000 livres et 33 999 livres de revenus annuels, l'étudiant peut emprunter 6 250 livres (7 245 euros) tandis qu'au-delà de 34 000 livres de revenus annuels, ses droits à prêt auprès du SAAS sont réduits à 4 750 livres (5 506 euros).

Le prêt est garanti par l'État. Les intérêts sont calculés quotidiennement à partir du premier versement reçu par l'étudiant jusqu'au remboursement complet du prêt, et incorporés mensuellement au solde selon la technique des intérêts composés. Le taux utilisé est celui qui est le plus bas entre l'indice des prix à la consommation du mois de mars précédent et le taux de base bancaire majoré d'un point.

Aucun remboursement n'est dû pendant les études ; le remboursement commence en avril suivant l'obtention du diplôme ou l'arrêt des études. Il existe toutefois un seuil de revenus en-deçà duquel l'étudiant n'est pas tenu de rembourser. En avril 2021, ce seuil a été porté à 25 000 livres par an (28 981 euros). L'ancien étudiant est tenu de rembourser 9 % du montant de son revenu au-delà du seuil, soit, par exemple, 15 livres par mois (17 euros) s'il touche un revenu annuel avant impôts de 27 000 livres (31 299 euros) ou 112 livres par mois (130 euros) s'il gagne 40 000 livres (46 370 euros) par an².

Au cours de l'année 2019-2020, 101 620 étudiants ont bénéficié d'un prêt pour faire face au coût de la vie, pour un montant global de 540,1 millions de livres (627 millions d'euros), soit une moyenne de 5 320 livres (6 173 euros) par étudiant.

Irlande du Nord

L'Irlande du Nord propose des prêts pour faire face au coût de la vie (*maintenance loan*) dont le montant varie selon plusieurs facteurs tels que le revenu du foyer et le lieu de résidence de l'étudiant. Le site de SFNI indique que le seul moyen de déterminer exactement ses droits à prêt est de faire une demande. Les montants peuvent atteindre 3 750 livres (4347 euros) dans le cas d'un étudiant vivant encore chez ses parents, 4 840 livres (5 611 euros) si

¹ <https://commonslibrary.parliament.uk/research-briefings/sn01079/>

² https://media.slc.co.uk/saas/2122/saas_terms_and_conditions_guide_2122_o.pdf

l'étudiant vit hors du domicile familial mais ailleurs qu'à Londres et 6 780 livres (7 860 euros) pour un étudiant ne vivant plus chez ses parents et étudiant à Londres. Si le demandeur est amené à effectuer une période d'étude à l'étranger, ses droits à prêt durant son séjour peuvent atteindre 5 770 livres (6 689 euros). Lors de la dernière année d'études, le demandeur a droit à un montant plus faible.

Un étudiant nord-irlandais ayant commencé ses études après le 1^{er} septembre 1998 relève du plan de remboursement¹, il n'est donc tenu de rembourser que lorsque son revenu avant impôt est supérieur à 382 livres (443 euros) par semaine, 1 657 livres (1 921 euros) par mois ou 19 895 livres (23 063 euros) par an. Le taux d'intérêt de son emprunt s'élève à 1,1 % et le montant de son remboursement est de 9 % de la différence entre son revenu et le seuil de remboursement.

Les statistiques d'Irlande du Nord montrent que, pour l'année universitaire 2018-2019, 44 600 étudiants étaient en droit de demander un *maintenance loan* et que, parmi eux, 41 900 ont reçu un prêt à ce titre, soit 93,9 %².

Pays de Galles

Au Pays de Galles, la possibilité de prêt est contrainte par le bénéfice de la bourse WGLG : plus l'étudiant a droit à un montant élevé, moins il a droit à un prêt et inversement. SFW fixe un montant global fixe (et qui dépend du lieu d'études et d'habitation) que peut toucher l'étudiant, la répartition entre bourse et prêt à l'intérieur de cette enveloppe globale variant en fonction des revenus du foyer.

Ainsi, un étudiant vivant chez ses parents peut prétendre à une enveloppe globale annuelle de 8 790 livres (10 190 euros) : s'il reçoit 1 000 livres de bourse, soit le minimum disponible, il aura alors des droits à prêt de 7 790 livres (9 030 euros). Une personne ne vivant plus chez ses parents et étudiant ailleurs qu'à Londres a une enveloppe globale de 10 350 livres (11 998 euros), tandis qu'un étudiant vivant indépendamment et faisant ses études à Londres aura droit au total à 12 930 livres (14 989 euros)³.

Tout comme pour les prêts en Angleterre, le remboursement relève soit du plan 1, soit du plan 2, selon que l'étudiant a commencé ses études avant ou après le 1^{er} septembre 2012. Les seuils et modalités sont également les mêmes (voir *supra*).

¹ <https://www.gov.uk/repaying-your-student-loan/which-repayment-plan-you-are-on>

² https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/938425/slcsp072020.pdf

³ <https://www.studentfinancewales.co.uk/undergraduate-students/new-students/what-financial-support-is-available/help-with-living-costs.aspx>

3. Compléments et aides sociales accessibles aux étudiants

a) Aides accessibles via l'organisme national

Étudiants ayant des enfants

Les quatre pays proposent des aides complémentaires aux étudiants parents.

En Angleterre tout comme au Pays de Galles, les étudiants ayant des enfants peuvent être éligibles à deux aides : l'allocation pour la garde d'enfants, d'un montant maximal de 174,22 livres (202 euros) par semaine pour un enfant et de 298,69 livres (346 euros) par semaine à partir de deux enfants¹, d'une part, et l'allocation pour les parents en formation, quel que soit l'âge de l'enfant, d'un montant compris, en Angleterre, entre 50 et 1 766 livres par an (entre 58 et 2 047 euros)² et pouvant atteindre, au Pays de Galles, 1 324,50 livres (1 535 euros)³ par an, d'autre part.

En Écosse, les aides offertes par le SAAS pour les étudiants parents sont à destination des parents qui élèvent seuls leurs enfants ou ont la charge de leurs frères et sœurs plus jeunes. Ils peuvent alors prétendre à une bourse (*lone parents' grant*) dont le montant est fonction du revenu et peut atteindre 1 305 livres (1 513 euros) par an. Une allocation complémentaire pour la garde d'enfants est possible pour les mêmes bénéficiaires, d'un montant maximal de 1 215 livres (1 408 euros).

En Irlande du Nord, une allocation pour garde d'enfants est ouverte aux étudiants parents d'enfants de moins de 15 ans (17 ans dans le cas d'enfants à besoins spécifiques) qui ne sont pas bénéficiaires d'une allocation au même titre du NHS. Si l'étudiant a un enfant à charge, il peut obtenir jusqu'à 148,75 livres (172 euros) par semaine, et jusqu'à 255 livres (296 euros) s'il a au moins deux enfants.

Étudiants handicapés

Les quatre pays composant le Royaume-Uni proposent des aides complémentaires aux étudiants porteurs de handicap ou connaissant des difficultés d'apprentissage, qui visent à prendre en charge en partie les coûts supplémentaires générés par le handicap, tels que les équipements spéciaux ou les assistants non-médicaux (*non-medical helpers*). L'aide plafonnée est divisée en trois catégories : l'allocation générale, l'aide pour l'achat d'équipements spécifiques et l'aide pour financer une assistance non-médicale. Une aide non plafonnée (mais, selon les pays, dans la limite du raisonnable) pour les coûts de transport liés au handicap peut également être accordée. Le champ des personnes éligibles et le montant des aides sont

¹ Pour cette aide, les montants sont les mêmes en Angleterre et au Pays de Galles

² <https://www.gov.uk/parents-learning-allowance/what-youll-get>

³ <https://www.studentfinancewales.co.uk/undergraduate-students/part-time-students/new-students/parents-learning-allowance.aspx>

identiques en Angleterre et au Pays de Galles¹ mais différent en Écosse et en Irlande du Nord.

La bourse de soutien spécial (*special support grant – SSG*) au Pays de Galles et en Irlande du Nord

La bourse de soutien spécial se décline au Pays de Galles et en Irlande du Nord et vise à faire face aux frais liés aux études tels que l'achat de livres ou de matériel. Il ne s'agit pas d'une bourse universelle, elle est réservée à certaines catégories d'étudiants tels que, selon les pays, les parents isolés, les étudiants âgés de plus de 60 ans, les étudiants bénéficiaires d'une pension des forces armées suite à une blessure grave, certaines catégories de personnes handicapées ou encore les personnes éligibles à une aide au logement.

Au Pays de Galles, cette bourse est d'au plus 5 161 livres par an (5 983 euros). Pour les étudiants gallois éligibles, elle remplace tout ou partie de la bourse WGLG : ils reçoivent le cas échéant un premier versement correspondant à la SSG et, au-delà, s'ils sont éligibles à plus, c'est la bourse WGLG qui prend le relais².

En Irlande du Nord, la bourse de soutien spécial est ouverte aux étudiants pour lesquels le revenu du foyer est inférieur à 41 065 livres par an, et s'élève à 3 475 livres (4 028 euros) au maximum³.

b) Aides publiques gérées par un autre organisme

Universal Credit

Dans tout le Royaume-Uni, les étudiants ne peuvent être éligibles à *Universal Credit*, une prestation mensuelle pour faire face au coût de la vie, que s'ils répondent à au moins l'un des critères suivants : ne pas avoir de soutien parental et être suivis par l'autorité locale ; avoir une capacité de travail limitée et être éligibles à l'allocation pour les personnes handicapées ou la prestation d'indépendance personnelle ; avoir un enfant à charge ; être en couple avec un enfant à charge et un partenaire éligible à *Universal Credit*⁴. La prestation se compose d'une allocation mensuelle de base dont le montant varie en fonction de l'âge et de la situation de l'allocataire, associée à divers paiements supplémentaires (par exemple en cas d'enfant à charge ou de handicap). Une personne célibataire de moins de 25 ans reçoit ainsi 344 livres (399 euros) par mois au titre de l'allocation de base.

¹ Le montant maximal annuel pouvant être obtenu s'élève, dans les deux pays, à 1 954 livres (2 265 euros) pour l'allocation générale, à 5 849 livres (6 780 euros) pour l'achat d'équipements spécifiques et 23 258 livres (26 962 euros) pour l'assistance non-médicale.

² <https://www.studentfinancewales.co.uk/practitioners/undergraduate-students/full-time/help-with-living-costs.aspx>

³ <https://www.studentfinanceni.co.uk/types-of-finance/undergraduate/full-time/northern-ireland-student/help-with-the-costs-of-living/special-support-grant/what-is-it/>

⁴ <https://www.gov.uk/universal-credit/eligibility>

Dans les faits, les conditions liées à la perception de cette aide font qu'en général, les étudiants à temps plein n'en bénéficient pas, selon le site gov.uk¹. Dans l'hypothèse où un étudiant répondrait à l'une des conditions nécessaires, et donc pourrait percevoir *Universal Credit*, le montant perçu serait affecté par les aides étudiantes, y compris les prêts, qu'il pourrait avoir par ailleurs, à l'exclusion de la bourse SSG, dans la mesure où elle ne vise pas à couvrir le coût de la vie mais les dépenses liées à la scolarité.

Aides au logement

Les personnes éligibles à *Universal Credit* peuvent demander une aide pour faire face à leurs frais de logement. Le montant dépend des circonstances et de l'âge du demandeur, mais il peut couvrir le loyer et certains frais annexes.

Les fonds des universités pour les étudiants en difficulté

Un étudiant connaissant des difficultés financières ou matérielles peut s'adresser à son établissement d'enseignement supérieur pour obtenir une aide supplémentaire (*hardship fund*). Le montant de celle-ci est décidé par l'établissement et la somme est versée soit forfaitairement, soit en plusieurs fois.

Les aides liées à certaines filières

Les étudiants de certaines filières peuvent bénéficier d'aides spécifiques. Tel est le cas, par exemple, des étudiants des filières médicales ou dentaires, qui peuvent obtenir un soutien de la part du *National Health Service* (NHS). Celui-ci délivre des bourses sous condition de ressources (d'un montant d'au plus 3 191 livres - 3 699 euros - pour une bourse en faveur d'un étudiant vivant à Londres, jusqu'à 2 207 livres - 2 558 euros - s'il vit chez ses parents et jusqu'à 2 643 livres - 3 064 euros - s'il effectue ses études ailleurs qu'à Londres) ou sans condition de ressources (d'un montant de 1 000 livres - 1 159 euros - par an). Les étudiants éligibles aux aides du NHS peuvent également recevoir des sommes supplémentaires au titre d'un enfant à charge ou d'un handicap. L'étudiant peut cumuler cette bourse avec un prêt (*maintenance loan*) réduit de *Student Finance* pour compléter la somme reçue.

4. Dispositifs fiscaux en faveur des étudiants ou des parents

Au Royaume-Uni, les revenus sont imposables à partir d'un certain montant qui s'élève à 12 570 livres (14 572 euros) par an (*personal allowance*). Le montant est calculé en ajoutant les divers revenus des individus, toutefois

¹ <https://www.gov.uk/guidance/universal-credit-and-students>

les bourses visant à faire face au coût de la vie (*maintenance grant*) ne sont pas imposables¹ et n'entrent donc pas en compte dans le calcul.

Les parents peuvent bénéficier d'une déduction fiscale au titre des enfants, toutefois celle-ci s'arrête aux 16 ans de ceux-ci. Elle peut être prolongée jusqu'aux 19 ans des enfants si ceux-ci suivent une formation dite non-avancée. Cela ne concerne donc pas les étudiants dans les universités qui, eux, sont dans l'enseignement dit avancé².

La recherche n'a pas permis de mettre en évidence d'autres dispositifs fiscaux spécifiques à destination des étudiants ou de leurs parents.

C. LES MESURES D'AIDE AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ À LA SUITE DE LA CRISE DU CORONAVIRUS

Les quatre pays constitutifs du Royaume-Uni ont mis en place des aides spécifiques en faveur des étudiants affectés par les effets de la crise du coronavirus. La présente note décrit uniquement les dispositifs mis en œuvre en Angleterre.

Le gouvernement anglais a annoncé au printemps 2020 une série de mesures visant à soutenir à la fois les étudiants et le secteur de l'enseignement supérieur. Parmi ces mesures, le gouvernement a aidé les universités à renforcer leurs fonds de soutien aux étudiants en difficulté (*hardship funds*) à hauteur de 23 millions de livres (27 millions d'euros) par mois pendant quatre mois. La ministre de l'enseignement supérieur a, à cette occasion, rappelé aux universités leur obligation de s'occuper de leurs étudiants, notamment en termes de soutien psychologique et de soutien aux plus vulnérables.

Pour l'année universitaire 2020-2021, ce sont 256 millions de livres (297 millions d'euros) qui ont été provisionnés pour aider les étudiants *via* les *hardship funds*, incluant notamment le soutien psychologique et l'aide pour s'équiper en informatique³. À cette aide globale s'est ajouté un complément de 20 millions de livres (23 millions d'euros) en décembre 2020, lui-même complété en février 2021 par 50 millions de livres (58 millions d'euros) en faveur des plus vulnérables⁴ ⁵. L'aide est distribuée aux

¹ <https://www.gov.uk/hmrc-internal-manuals/employment-income-manual/eim06210>

² <https://www.gov.uk/child-tax-credit-when-child-reaches-16>

³ <https://questions-statements.parliament.uk/written-questions/detail/2020-12-09/hl11326>

⁴ <https://www.gov.uk/government/news/government-announces-50-million-to-support-students-impacted-by-covid-19>

⁵ Lors d'une séance de questions orales, un député s'est interrogé sur les disparités au sein des quatre nations composant le Royaume-Uni, indiquant que l'aide équivalait à 26 livres (30 euros) par étudiant en Angleterre, alors que les gouvernements gallois et écossais avaient apporté une aide aux fonds de soutien de leurs universités équivalant à respectivement 300 livres (348 euros) et 80 livres (93 euros) par étudiant. En réponse, la ministre de l'enseignement supérieur a expliqué qu'il ne fallait pas rapporter ce chiffre par étudiant puisqu'il s'agit d'une aide à destination des plus vulnérables, et que les financements n'avaient pas la même date limite.

universités *via* l'Office pour les étudiants (*office for students*), organisme public indépendant qui joue le rôle de régulateur de l'enseignement supérieur en Angleterre¹.

Si les universités ont toute latitude pour déterminer les bénéficiaires de ces aides, il est attendu par les autorités que les universités « *tiennent compte des circonstances exceptionnelles de cette année tenant à la crise sanitaire en allouant les paiements aux étudiants* ». En particulier, des groupes d'étudiants vulnérables ont été identifiés, pour lesquels les établissements devaient veiller à ce qu'ils reçoivent tout le soutien nécessaire pendant la crise sanitaire. Il s'agit des étudiants internationaux, des étudiants handicapés, des étudiants n'ayant plus de lien avec leur famille, des étudiants issus des structures de l'aide sociale à l'enfance et des étudiants vivant avec des personnes à risque. Les universités devaient notamment vérifier, pour ces groupes, qu'ils disposent d'un logement approprié, d'un accès à un soutien financier établi ou au fonds de soutien si besoin, à un soutien pratique, à des réseaux de soutien aux étudiants, notamment psychologique et de bien-être².

En outre, selon un rapport de la Chambre des Communes du 13 juillet 2020 sur l'impact de la Covid-19 sur les étudiants à l'université³, plusieurs pétitions ont circulé au Royaume-Uni pour que les frais d'inscription à l'université soient remboursés. Cette idée a été rejetée par *Universities UK*, organisation représentative des universités britanniques, et par le gouvernement au motif qu'aucun remboursement n'était exigible si les universités avaient mis en place suffisamment d'outils pour permettre un enseignement et une progression adéquats. Cependant, le gouvernement comme le rapport parlementaire ont souligné que les étudiants payant des frais de scolarité relèvent de la loi sur la protection des consommateurs et qu'ils sont donc légitimes à recevoir une compensation ou un remboursement s'ils ne reçoivent pas l'enseignement pour lequel ils ont payé. Dans l'hypothèse où un étudiant ne serait pas satisfait de la formation reçue pendant la période de la crise sanitaire, il serait donc en droit d'engager une procédure, dans un premier temps à l'amiable avec son université, et, dans un second temps, plus formellement auprès du bureau du médiateur indépendant pour l'enseignement supérieur (*Office of the Independent Adjudicator*) si la réponse de son université ne lui convenait pas. Le rapport de la Chambre des Communes précité considérait à cet égard que « *si une université n'a pas fourni l'enseignement pour lequel un étudiant a payé, ce dernier a droit à un remboursement de la part de l'université. Cependant, étant donné l'impact probable de la Covid-19 sur les universités, qui pourrait leur coûter £ 2,5 milliards (2,9 milliards €), il existe un risque qu'un nombre important d'étudiants demandant*

<https://hansard.parliament.uk/Commons/2021-02-03/debates/FCBB1972-19EF-40DA-9619-50753720AAF6/SupportForUniversityStudentsCovid-19>

¹ <https://www.officeforstudents.org.uk/about/our-strategy/>

² <https://www.officeforstudents.org.uk/advice-and-guidance/coronavirus/provider-guide-to-coronavirus/provider-faq/>

³ <https://committees.parliament.uk/publications/1851/documents/18140/default/>

et obtenant un remboursement puisse avoir un effet sérieux et néfaste sur la durabilité du secteur de l'enseignement supérieur. Ce n'est cependant pas une raison pour empêcher les étudiants de recevoir les remboursements auxquels ils ont droit ». Ce rapport recommandait au gouvernement, eu égard à l'importance du secteur de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni et des circonstances exceptionnelles, d'« envisager de fournir un financement supplémentaire aux universités » afin qu'elles soient en mesure de rembourser les étudiants pouvant y prétendre suite à la crise sanitaire. Il préconisait également au gouvernement de chercher d'autres moyens de remboursement pour les étudiants qui, suite à une procédure devant le médiateur, ont été déclarés éligibles à un remboursement, par exemple en jouant sur les prêts étudiants. En réponse à ces propositions, le gouvernement a indiqué que : (i) il revenait aux universités de déterminer si un remboursement était approprié et, dans l'affirmative, comment il devrait être payé ; (ii) dans le cas des remboursements décidés par le médiateur, cela donnait lieu à un remboursement direct et (iii) tout cela relevant des divers intervenants, le Gouvernement n'envisageait pas de réduire ou d'annuler les prêts contractés par les étudiants¹.

Enquête sur les dépenses et revenus des étudiants

Une enquête sur les dépenses et revenus des étudiants (*National student money survey*), menée en 2020 par le site internet *Save the Student*², a montré qu'en moyenne, les étudiants, quel que soit leur localisation au Royaume-Uni dépensaient 795 livres (922 euros) par mois pour le coût de la vie, dont un petit peu plus de la moitié au titre du loyer. Régionalement, les étudiants londoniens et écossais étaient un peu au-dessus de cette moyenne (respectivement 923 livres - 1 070 euros - et 823 livres - 954 euros -), tandis que les étudiants gallois et nord-irlandais se plaçaient en-deçà (respectivement 742 livres - 860 euros - et 655 livres - 759 euros -). L'enquête a également montré que :

- 74 % des étudiants ayant répondu à l'enquête travaillaient à temps partiel pour pouvoir subvenir à leurs besoins ;

- 74 % des étudiants répondants étaient bénéficiaires d'un prêt pour couvrir le coût de la vie (*maintenance loan*) tandis que 44 % recevaient une bourse ;

- 68 % des étudiants recevaient un soutien financier de la part de leurs parents, qui s'élevait en moyenne à 131 livres (152 euros) ;

- et 71 % s'inquiétaient de pouvoir « joindre les deux bouts », 55 % estimaient que leur *maintenance loan* n'était pas assez important et 39 % indiquaient qu'ils n'avaient pas été informés de toutes les possibilités de financement qui leur étaient offertes.

¹ <https://publications.parliament.uk/pa/cm5801/cmselect/competitions/780/78002.htm>

² <https://www.savethestudent.org/money/student-money-survey-2020.html>

VI. TABLEAU : LES FRAIS DE SCOLARITÉ ET AIDES AUX ÉTUDIANTS EN 2021

	<i>Frais de scolarité</i>	<i>Bourse</i>	<i>Prêt</i>	<i>Autres aides</i>	<i>Mesures de soutien Covid-19</i>	<i>Observations</i>
<i>Danemark</i>	NON pour les étudiants danois, les ressortissants de l'EEE ou de la Suisse. Pour les autres, frais annuels compris entre 6 000 à 16 000 € par an	OUI Accordée jusqu'à 70 mois maximum. Nombreux critères de variabilité (dont nationalité, revenus, domicile, assiduité).	OUI Taux de 4 % L'étudiant choisit les mois et le montant de versement du prêt dans la limite de 435 € par mois. Durée de remboursement entre 7 et 15 ans	OUI Sans conséquence sur le montant des bourses : allocations logement.	OUI - aide exceptionnelle non imposable de 134 € par personne - prêts supplémentaires - paiement maintenu du SU	La bourse est imposable au titre des revenus.
<i>Suède</i>	NON pour les étudiants suédois, les ressortissants de l'Espace économique européen (EEE) ou de l'Association européenne de libre-échange. Pour les autres, frais annuels étant compris entre 7 500 à 14 000 €	OUI Variable selon le rythme de scolarité de l'étudiant (à temps plein ou partiel) et ses revenus. Montant compris entre 40,44 € et 81,86 € par semaine.	OUI Taux de 0,05 % Montant variable selon le rythme de scolarité de l'étudiant (à temps plein ou partiel) et ses revenus. Durée maximale de remboursement autorisée : 25 ans.	OUI Sans conséquence sur le montant des bourses : - allocations logement, - aides sociales, - et allocations familiales.	OUI - suppression temporaire du montant plafond des revenus, - augmentation des prêts de 25 %.	Bourse et prêts non imposables.
<i>Allemagne</i>	NON Mais contribution semestrielle obligatoire incluant des frais administratifs, un abonnement de transport et divers autres frais variables selon les <i>Länder</i>	OUI Sous conditions de ressources et pour moitié remboursable (prêt). Montant minimal de 10€ et maximal de 861€ par mois.	OUI Part de bourse remboursable plafonnée à 10 000 €, sans intérêt, sur une durée maximale de 20 ans. Prêts complémentaires : <i>Bildungskredit</i> (7 200 € max, taux de 0,47 %), prêt de la KfW (54 600 € max, 4,6 %).	OUI Bourses au mérite, certaines cumulables avec la bourse sous conditions de ressources. Allocations familiales aux parents (ou abattement fiscal) Allocations logement non cumulables avec une bourse.	OUI - extension de la durée maximale des bourses - aide non remboursable de 500 € mensuels maximum de juin 2020 à septembre 2021 ; - prêts de la KfW à taux zéro jusque fin 2021.	Bourses non imposables. Réforme du régime de bourses fédérales en 2019 (hausse des montants, conditions de ressources assouplies).

	<i>Frais de scolarité</i>	<i>Bourse</i>	<i>Prêt</i>	<i>Autres aides</i>	<i>Mesures de soutien Covid-19</i>	<i>Observations</i>
<i>Espagne</i>	OUI Prix unitaires de crédits ECTS fixés par les communautés autonomes, sur la base de limites maximales fixées par le gouvernement central. Prix variable selon les communautés autonomes, les filières et les diplômés.	OUI Régime général de bourses versées sous conditions de ressources et de réussite académique. Bourses complémentaires des communautés autonomes et des universités.	LIMITE Aucun dispositif de prêt subventionné par l'État. Accords avec des banques privées dans certaines communautés autonomes et universités.	OUI Sans impact sur les bourses : Aide à la location pour les moins de 35 ans (mais accès très limité) Revenu minimum vital sous conditions Abattement fiscal pour les parents jusqu'à 24 ans.	OUI - assouplissement des conditions de réussite pour continuer de recevoir une bourse - exemption des frais de scolarité pour les étudiants ayant une chute brutale de revenus, bénéficiaires du revenu minimum vital.	Bourses non imposables. Réforme des frais de scolarité et du régime général des bourses de l'État en 2020.
<i>UK</i>	OUI en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord ; NON pour l'Écosse car gratuité du premier cycle pour les étudiants.	OUI en Écosse, au Pays de Galles et en Irlande du Nord ; NON en Angleterre	OUI Dans les quatre pays : prêts pour couvrir les frais de scolarité, prêts pour couvrir le coût de la vie	OUI Avec impact sur le montant des droits à prêt	OUI Augmentation des sommes disponibles dans les fonds de solidarité des universités	Bourses et prêts non imposables

Suite à une sollicitation de la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante, le groupe d'études « Statut rôle et place des Français établis hors de France », a organisé, le 19 mai 2021, une table ronde sur « La situation des étudiants français à l'étranger et l'impact de la crise sanitaire sur la mobilité internationale des étudiants. ». La présente note de synthèse dresse un état des lieux des conditions de la mobilité à l'étranger des étudiants et formule quelques recommandations pour favoriser la mobilité internationale étudiante.

FAVORISER LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

Depuis une vingtaine d'années, l'internationalisation de l'enseignement supérieur connaît une dynamique très forte. Cet essor s'explique en premier lieu par une croissance significative de la population étudiante mondiale (222 millions en 2017, soit une hausse de + 43 % en dix ans), celle-ci devant se poursuivre pour dépasser 300 millions en 2027.

Les motivations de la mobilité étudiante à l'étranger sont diverses : amélioration des compétences linguistiques, découverte d'autres cultures, sous-investissement dans l'éducation voire indisponibilité de certaines formations dans certains pays d'origine, recherche de l'excellence.

Conscients des retombées positives qui peuvent résulter de l'accueil d'étudiants étrangers sur leur sol en termes de rayonnement culturel et d'ouverture économique, les États mettent en œuvre des politiques visant à développer l'attractivité de leurs universités ou leurs établissements d'enseignement supérieur. L'environnement académique devient ainsi de plus en plus concurrentiel au niveau mondial.

Dans une économie globalement mondialisée, la mobilité internationale des étudiants devient un atout. Elle est le plus souvent encouragée. Elle est en effet réputée contribuer à leur réussite et augmente de manière significative leur adaptabilité et leur employabilité. Si cette tendance se développe fortement, l'ampleur de cette dynamique est toutefois variable selon les filières. De façon générale, il y a encore beaucoup de freins à son développement et encore trop peu de moyens mobilisés pour l'encourager et la faciliter.

La présente note s'attache plus particulièrement à étudier **la mobilité sortante**, c'est-à-dire celle qui concerne les étudiants français qui partent à l'étranger pour y réaliser une partie de leur cursus, toutes filières confondues, y compris l'apprentissage.

I. Etat des lieux de la mobilité internationale des étudiants français : une tendance à la hausse

Selon le ministère de l'Enseignement supérieur, on parle de **mobilité internationale sortante**, lorsqu'un étudiant a traversé une frontière nationale, dans le but de poursuivre des études supérieures. Il doit être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger au 15 janvier de l'année universitaire et pour une durée au moins égale à 3 mois. Sont pris en compte également l'enseignement à distance, la formation continue, l'alternance et l'apprentissage.

Depuis cette année, le système SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant), qui fait office de base statistique nationale en France, permet de distinguer notamment les étudiants étrangers à l'université, les étudiants en mobilité diplômante et les étudiants en mobilité d'échange.

Le plus souvent, il s'agit d'étudiants en mobilité diplômante ou en mobilité d'échange, publics qui sont au cœur de cette étude. S'y ajoute la mobilité professionnelle avec le développement spectaculaire des stages à l'étranger.

A - La mobilité internationale des étudiants français : une réalité variable selon les filières et les niveaux d'études

À présent, la France compte près de 2,7 millions d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Une part croissante d'entre eux fait une partie de son cursus à l'étranger - au moins 16 % selon le rapport de la Cour des Comptes de septembre 2019.

1. La mobilité internationale connaît une progression variable selon les filières et les établissements

Dans les écoles de commerce et d'ingénieurs la proportion d'étudiants réalisant une partie de leur cursus à l'étranger dépasse 70 %. Elle atteint même 100 % depuis quelques années dans certaines grandes écoles, telles que Science Po, ainsi que l'a indiqué Mme Vanessa Scherrer, directrice en charge des affaires internationales¹.

Chiffres de la mobilité internationale à Science Po

- 3 700 étudiants sur les 14 000 étudiants de Science Po effectuent une mobilité à l'étranger
- L'Ecole compte 470 partenaires dans 70 pays dans le monde
- Internationalisation des cursus depuis une vingtaine d'années
- Depuis 2001, la 3^e année (dernière année du collège universitaire) est obligatoirement réalisée à l'étranger (1 500 étudiants en échanges chaque année) pour tous les étudiants
- Master : 50 % des stages réalisés par les étudiants se font à l'étranger
- 2 000 étudiants sont en double diplôme à l'étranger.
- La direction des relations internationales, créée en 1995, est au cœur de la gouvernance de l'École et composée de 45 personnes de 10 nationalités basées notamment à Beijing, Nairobi, New York, Singapour, en Inde, pour accompagner les étudiants dans leur projet de mobilité.

Source : Direction des relations internationales, Science Po

La mobilité internationale est également une réalité pour les filières universitaires. Réalité à laquelle les universités ont toutefois encore un peu de mal à s'adapter au vu de la rapidité de cette évolution, selon Emmanuelle Garnier, Présidente de la commission des relations internationales et européennes de la Conférence des Présidents d'Université¹.

De façon globale, **la mobilité sortante des étudiants français s'est en effet accrue de 70 % entre 2006 et 2016.**

En 2017, la France était le 6^e pays d'origine de la mobilité étudiante après la Chine (1 million d'étudiants en mobilité) et l'Inde.

Selon le rapport de Campus France, en 2017, le nombre d'étudiants français en mobilité diplômante à l'étranger (c'est-à-dire les étudiants inscrits à un programme d'études sanctionné par un diplôme de l'enseignement supérieur) atteignait près de 90 000, soit une augmentation de 56 % entre 2012 et 2017, hausse qui s'est poursuivie depuis.

Les programmes d'échanges, tels qu'Erasmus + ou Leonardo (formation professionnelle) ont contribué, pour une large part, au succès de la mobilité étudiante. Ainsi, en 2019, le programme Erasmus a permis à 51 300 jeunes de réaliser une partie de leur cursus à l'étranger.

Après une baisse de 18 % du fait de la pandémie, les inscriptions Erasmus + semblent se stabiliser en 2021. Mais de façon globale, on constate une baisse de 20 % des départs d'étudiants à l'étranger. Certains établissements internationaux étant fermés, les cours se font à distance. Ce qui a conduit à parler de « e-mobilité », les étudiants suivant les cours d'universités étrangères en visioconférence, tout en étant restés chez eux, en France.

A ces publics étudiants, s'ajoutent les jeunes qui ont fait le choix de faire une année de césure à l'étranger (interruption des études pour effectuer un séjour à l'étranger pour approfondir l'apprentissage d'une langue en stage, en volontariat international ou autres formules).

¹ Table ronde sur la mobilité étudiante à l'étranger organisée par le groupe d'études, 19 mai 2021.

De façon globale, les jeunes à l'étranger représenteraient donc une population beaucoup plus nombreuse. Une récente étude de l'Insee sur l'expatriation (2020) faisait état du **départ chaque année d'environ 157 000 jeunes - étudiants ou non - âgés de 18 à 29 ans**, ce chiffre n'ayant cessé de croître au fil des années.

Les sources étant multiples, sans référentiels communs, il est difficile d'appréhender la réalité de la mobilité étudiante et la diversité des situations.

Les principales sources de données sur la mobilité internationale étudiante en France

1. L'institut statistique de l'UNESCO (ISU) ;
2. Les bases de données de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ;
3. La sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI-SIES) ;
4. La Commission européenne pour la mobilité Erasmus+ ;
5. Les enquêtes et études conduites par le service Études de Campus France.

Ainsi que le souligne la Cour des Comptes, **il est très difficile d'avoir une vision globale de la mobilité sortante avec des chiffres agrégés et clairs.**

Première recommandation :

Il apparaît nécessaire de clarifier la réalité de la mobilité étudiante en détaillant ces chiffres. La sous-direction des Systèmes d'information et des Études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI-SIES) pourrait ainsi mettre en place **un outil de suivi statistique plus précis de la mobilité étudiante sortante**, en distinguant selon les filières, le niveau d'études, la durée de la mobilité et les destinations privilégiées.

2. La mobilité internationale étudiante intervient principalement aux niveaux licence et master

Les données de l'OCDE permettent d'analyser plus finement les diplômés préparés par les étudiants français en mobilité dans les pays membres de l'organisation (environ 94 % des sortants). La majorité étudie au niveau licence (61 %), près d'un tiers des étudiants sont inscrits en master (31 %) et seulement 7 % suivent des doctorats. Les autres (4 %) sont inscrits dans des cycles courts d'un niveau inférieur à la licence.

B - Une mobilité principalement tournée vers l'Europe, tendance qui s'est nettement accentuée avec la pandémie

Même si la destination privilégiée par les étudiants français est le Canada, première destination choisie par les étudiants en 2017, les pays frontaliers de la France - Royaume-Uni, Belgique, Suisse, Allemagne et Espagne - concentrent la plus grande part de la mobilité étudiante française. Les étudiants français en mobilité diplômante privilégient largement l'Europe (58 % des étudiants). Il faut dire que, depuis 1999, avec le processus de Bologne, la mobilité en Europe a été facilitée par l'adoption d'une architecture commune des diplômes, qui a permis de créer un « espace européen étudiant » couvrant, depuis 2015, 48 pays. À moyen et long termes, il conviendra d'observer dans quelle mesure le Brexit affectera la destination britannique (près de 15 % des étudiants).

Destinations privilégiées des étudiants français en mobilité diplômante

► Top 25 des destinations des étudiants français en mobilité diplômante

Pays	Effectifs 2017	Évolution 2016-2017	Évolution 2012-2017	Rang 2017	Rang 2012
Canada	15 912	+2 %	+64 %	1	2
Royaume-Uni	13 089	+8 %	+3 %	2	1
Belgique	10 621	-37 %	+58 %	3	5
Suisse	10 162	+5 %	+37 %	4	4
Allemagne	7 057	+1 %	+24 %	5	6
Espagne	7 052	+31 %	+217 %	6	7
États-Unis	6 487	0 %	-19 %	7	3
Roumanie	2 169	-	+75 %	8	8
Pays-Bas	2 044	+20 %	+100 %	9	11
Italie	1 523	+12 %	+28 %	10	9
Australie	1 481	-5 %	+28 %	11	10
Japon	1 039	+49 %	+87 %	12	13
Luxembourg	996	+1 %	+37 %	13	12
Portugal	674	+46 %	+90 %	14	16
Irlande	638	+10 %	+39 %	15	15
Hongrie	577	-2 %	+118 %	16	21
Danemark	567	-1 %	+91 %	17	20
Pologne	538	+8 %	+60 %	18	18
Autriche	530	+11 %	+66 %	19	19
Maroc	485	+32 %	+782 %	20	38
Suède	482	+10 %	-1 %	21	14
Argentine	457	+10 %	-	22	-
Arabie saoudite	437	+3 %	+150 %	23	28
Nouvelle-Zélande	318	-5 %	-7 %	24	17
Brésil	284	-6 %	+15 %	25	22
Autres pays	3 760	+23 %	+79 %		
Total général	89 379	-1 %	+56 %		

Source : ISU, janvier 2020.

Rapport Chiffres clés 2020, Campus France

À l'échelle mondiale, on constate une mobilité fortement asymétrique. L'Union européenne (UE) est la première zone d'accueil de la mobilité internationale, avec plus de 1,7 million d'étudiants accueillis en 2017, devant l'Amérique du Nord (1,2 million) et l'Asie-Océanie (1,1 million). L'Europe et l'Amérique du Nord concentrent à eux seuls 65 % de la mobilité entrante. En revanche, près de 40 % des étudiants en mobilité dans le monde sont originaires d'Asie-Océanie (2 millions).

II. Comment favoriser la mobilité internationale ?

Pour prendre en compte ce goût des jeunes pour l'expatriation, le Gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre en 2024 le chiffre d'au moins 400 000 étudiants français en mobilité par an, en commençant par l'Europe.

A - Lever les freins à la mobilité internationale

1. Identifier les freins à la mobilité

Lors de la table ronde organisée conjointement par le groupe d'études et la mission commune d'information sur les conditions de la vie étudiante, le 19 mai 2021, M. Jean Arthuis, président du Cercle Erasmus et de la Fondation Euro App Mobility, a fait état des difficultés à populariser la mobilité étudiante, en particulier auprès des apprentis.

De façon générale, l'ensemble des intervenants a fait mention de plusieurs freins à son développement :

- **les freins psychologiques**, tout d'abord, la mobilité à l'étranger suscitant une certaine appréhension des étudiants et des familles et supposant pour les jeunes de « sortir de leur zone de confort » ;

- **les freins linguistiques** s'y ajoutant, les freins psychologiques peuvent constituer un réel handicap à la mobilité internationale. L'immersion dans un pays sur une période minimale de 3 à 6 mois permet précisément à moyen terme de surmonter cette difficulté ;

- **les freins académiques** : la réussite d'une mobilité et son attractivité supposent à la fois une internationalisation des cursus et une reconnaissance des acquis de la mobilité, les deux allant de pair. **Les intervenants de la table ronde se sont d'ailleurs accordés à recommander le développement des enseignements bilingues, pour favoriser les échanges étudiants.**

A cet égard, Mme Vanessa Scherrer a indiqué que la décision de faire de Science Po une université bilingue a été prise il y a 20 ans, dans le cadre d'une stratégie de promotion de la « francophonie conquérante ». Il s'agissait en effet de développer l'attractivité de l'Ecole pour les étudiants étrangers, afin qu'ils deviennent francophiles et francophones.

Il en est de même pour les autres filières et pour l'apprentissage. Afin de pouvoir accueillir les jeunes d'autres pays et assurer une forme de réciprocité pour que les jeunes Français soient accueillis à l'étranger, une partie des cours de l'enseignement supérieur doivent pouvoir être dispensés en anglais, y compris dans les centres d'apprentissage.

Cette observation pourrait conduire à **revoir l'approche dichotomique de la mobilité étudiante, dissociant la gestion de la mobilité entrante assurée par Campus France de celle de la mobilité sortante relevant des deux Agences Erasmus France** (« Education et Formation » et « Jeunesse et Sport »).

Deuxième recommandation : fusionner les agences en charge de la mobilité étudiante, la mobilité sortante et la mobilité entrante ayant partie liée dans le cadre des partenariats noués entre universités, écoles ou établissements français et étrangers.

- **les freins financiers** constituent un obstacle majeur à la mobilité pour les étudiants les plus modestes. Malgré les aides, l'ampleur des frais à couvrir (scolarité, logement, transport, coûts de la vie, etc.) peut constituer un obstacle insurmontable pour certains étudiants.

Évoquant le cumul des freins financiers et culturels, Mme Emmanuelle Garnier, présidente de la Commission des relations internationales et européennes de la Conférence des Présidents d'Université, a ouvert le débat sur la capacité de certains étudiants à accepter « l'injonction ou la demande qui leur est faite de réaliser une partie de leur cursus à l'étranger »¹.

Faut-il aller vers une obligation ou seulement une forte recommandation de mobilité à l'étranger ? Selon la nature des filières, la présence d'un séjour à l'étranger peut-être obligatoire (pour les formations en langues par exemple) ou optionnelle. De façon générale, on constate une réticence des professeurs à l'imposer du fait des conditions financières et socio-culturelles de certains étudiants.

Si l'on veut tendre vers une généralisation ou un développement à grande échelle de la mobilité étudiante, il convient donc également de surmonter cette appréhension des enseignants, qui s'ajoute à celle des étudiants et des familles. Lors de la table ronde, a été avancée l'idée d'une **obligation de séjour à l'étranger pour les enseignants eux-mêmes durant leur formation** avec des effets qui pourraient être vertueux pour la mobilité internationale de leurs futurs élèves.

Troisième recommandation :

Créer les conditions de nature à favoriser la mobilité étudiante pour atteindre l'objectif fixé de 400 000 étudiants français en mobilité par an en 2024.

- **des freins juridiques** existent également en particulier s'agissant de la mobilité des apprentis. Son développement supposerait d'harmoniser nos législations en matière de droit du travail. Car l'apprentissage est à la fois un contrat de travail et une formation.

Pour lever les freins à la mobilité des apprentis, il faudrait assurer la continuité de leur contrat de travail afin qu'ils puissent être rémunérés durant leur période de mobilité. Cela permettrait de surmonter en grande partie les obstacles financiers que rencontrent les apprentis pour effectuer une mobilité à l'étranger sur une longue période.

Pour la formation professionnelle, au-delà des programmes Erasmus Pro qu'il convient de promouvoir davantage, les régions peuvent également mobiliser les fonds de cohésion. En

¹ Table ronde organisée par le groupe d'études le 19 mai 2021.

lien avec l'Etat, les régions, qui sont des partenaires incontournables de la formation professionnelle doivent être attentives dans leur rédaction des programmes opérationnels à ce que une fraction substantielle du fonds de développement régional (FEDER) et du fonds social européen (FSE) soit affectée à la formation professionnelle et à la mobilité.

Dans un certain nombre d'institutions, beaucoup de jeunes ne sont pas sensibilisés à ce que représente la mobilité dans un cursus de formation. La mobilité internationale pâtit également de procédures de délivrance des diplômes qui sont de façon générale restées très nationales. Il conviendrait de faire bouger les lignes en accélérant le processus de convergence des législations dans le domaine du droit social et du droit du travail.

La Présidence française de l'Union européenne, au 1^{er} semestre 2022, pourrait être l'occasion de porter sur les fonds baptismaux la création d'un espace européen de l'apprentissage comme il existe un espace européen de l'enseignement supérieur.

Quatrième recommandation :

Lever les freins à la mobilité internationale pour les étudiants en apprentissage et développer le programme Erasmus Pro pour créer un espace européen de l'apprentissage.

2. Le frein sanitaire : un obstacle conjoncturel à la mobilité ?

A ces différents obstacles, le frein sanitaire est venu s'ajouter de façon conjoncturelle, portant en 2020 et 2021 un coup fatal à la mobilité.

L'ensemble des étudiants qui se trouvaient en mobilité à l'étranger en mars 2020 ont tous dû être rapatriés, parfois non sans difficultés.

L'ensemble des projets de mobilité des étudiants a dû être reconfiguré, selon plusieurs modalités :

- 80 % des étudiants en mobilité extra-communautaire ont reconfiguré leur projet en Europe. Pour surmonter la forte diminution des partenariats et des échanges, les établissements se sont appuyés sur la solidarité européenne, ce qui a conduit à une européanisation de la grande majorité des échanges ;
- d'autres ont transformé leur mobilité en un autre type d'activité (stage, enseignement à distance, césure, emploi temporaire,...) ;
- enfin, certains ont pu poursuivre leur cursus international à domicile.

Le contexte de la pandémie de covid-19 a accéléré le développement de l'éducation à distance. Cela a conduit à explorer une nouvelle voie de l'internationalisation des cursus et à réinventer la notion d'échanges en appréhendant les notions de « voyages immobiles » ou « **mobilité virtuelle** ».

La réflexion est en cours pour savoir si les cours en ligne proposés par des universités étrangères peuvent constituer une voie alternative à la mobilité internationale. Il s'agirait de **favoriser l'internationalisation des compétences acquises** par le biais de plateformes pédagogiques. Il est évident que cela ne peut pas remplacer l'immersion linguistique et culturelle dans un autre pays, mais c'est une voie alternative d'ouverture à l'international plus facilement accessible à tous.

Face aux partisans de l'année blanche (Amérique du Nord et Asie), l'Union européenne a fait montre de sa capacité à inventer une nouvelle expérience académique universitaire.

Cinquième recommandation :

Poursuivre la réflexion sur l'internationalisation des compétences en développant la « mobilité virtuelle », en particulier au niveau européen, Erasmus + étant au cœur du plan d'action pour l'éducation numérique 2021-2027.

B – Renforcer les aides et l'accompagnement des étudiants dans leur projet de mobilité

Lors de la table ronde organisée par le groupe d'études, les deux principaux freins évoqués à la mobilité étudiante ont été le montant élevé des frais à engager et le manque d'accompagnement pour réaliser des démarches souvent complexes, en particulier pour les mobilités hors du territoire européen.

1. La nécessité de renforcer les aides pour faire face à des frais élevés

Parmi l'ensemble des frais engendrés par une année de mobilité, on distingue les frais de scolarité et les frais de subsistance :

- **les frais de scolarité** varient considérablement selon les pays (de même que le montant maximum des bourses sur critères sociaux et des bourses au mérite), allant de la gratuité à plus de 20.000 euros dans certains pays.

- **les frais de subsistance** recouvrent notamment le logement, l'alimentation et le transport.

Le frein que constitue le coût de la mobilité suppose une augmentation significative de l'engagement financier en faveur des bourses et des progrès d'échanges.

Alors que l'Etat consacre près de 60 millions d'euros à la mobilité entrante, pour les quelque 400 000 étudiants étrangers qui viennent étudier en France chaque année, **le budget alloué à la mobilité sortante se limite à 29,2 millions d'euros**, soit moins de la moitié. **Les régions** en revanche y contribuent à hauteur de **55,7 millions**, soit au total près de 85 millions d'euros (*chiffres du rapport de la cour des comptes sur la mobilité étudiante de septembre 2019*).

Les aides à la mobilité internationale en France

Afin d'accompagner les étudiants en mobilité, divers programmes d'aides et de bourses existent. Ils varient considérablement suivant les formations et les zones géographiques.

1. Les bourses attribuées par les établissements

Certaines universités ou écoles versent des aides sous conditions financières ; c'est le cas en France de Sciences Po Paris par exemple.

2. Les programmes d'échanges :

- Erasmus+ et Aide à la mobilité internationale (AMI) pour la mobilité européenne ;

- le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) pour la mobilité au Québec ;

- EDUCO et la Mission Interuniversitaire de Coordination Échanges Franco-Américains (MICEFA) pour la mobilité aux États-Unis et Canada anglophone.

3. *Les bourses proposées par les régions, les départements ou les communes* (dispositifs propres à chaque collectivité, cumulables ou non avec les aides de l'État ou d'Erasmus+)

4. *Les bourses proposées par des fondations* (Rotary Club, Sauvé, Vocation, Kenza...)

5. *Les bourses proposées par des organismes d'échange* (le DAAD (Deutscher Akademischer Austauschdienst) en Allemagne, le programme Fulbright aux États-Unis, la bourse Éole aux Pays-Bas, le partenariat avec le British Council au Royaume-Uni, les bourses du Centre de Russie pour la science et la culture à Paris...)

S'y ajoutent les fonds européens gérés par l'Agence Erasmus France Éducation et Formation (94 % des crédits) et par l'Agence Erasmus France Jeunesse et Sport, (qui a fusionné avec l'Agence du service civique), (6 % des crédits). **Pour la période 2014-2020, 943 millions d'euros ont été alloués aux projets de mobilité et 282 millions d'euros aux projets de partenariat.** En 2020, les deux agences ont consacré 270 millions d'euros à la mobilité sortante, l'accueil des étudiants étrangers en France et le développement de l'attractivité de l'enseignement supérieur relevant de Campus France.

ERASMUS
(EuRopean Action Scheme
for the Mobility of University Students)

ERASMUS est un programme d'échange d'étudiants et d'enseignants entre universités. En 2014, la Commission européenne a lancé Erasmus+, additionnant le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) et le programme Jeunesse en action.

Erasmus+ permet de partir en mobilité d'études ou de stage pour une durée cumulée de 12 mois maximum par cycle.

Le programme n'est plus seulement réservé aux étudiants, mais également ouvert aux apprentis, aux formateurs, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes diplômés ainsi qu'aux collégiens et lycéens.

Si l'on dénombre 33 « pays du programme » participant à toutes les actions (pays membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Macédoine du Nord, Serbie), il existe un grand nombre de « pays partenaires » du voisinage européen ou non, couvrant ainsi 160 pays dans le monde.

En 2019, 102 476 personnes ont bénéficié, en France, d'une mobilité financée par Erasmus+ en Europe ou hors d'Europe, dont : 57 087 étudiants (en échange universitaire ou en stage) et 23 722 apprenants issus de la formation professionnelle.

Le budget alloué à Erasmus+ en France est en constante progression : il s'élevait à plus de 247 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 22 % par rapport à 2018. Son montant a été porté à 270 millions d'euros en 2020.

Au cours des trois dernières décennies, plus de 10 millions de personnes ont participé au programme d'échange académique Erasmus puis Erasmus+, dont près de 5 millions d'étudiants.

Pour la période **2021-2027**, le programme européen bénéficiera de **26,2 milliards d'euros**, soit presque le double de l'enveloppe accordée pour la période 2014-2020 (14,7 milliards). Il avait été même envisagé de tripler le budget en le portant à 47 milliards d'euros pour répondre aux besoins exprimés par les porteurs de projet, ambition finalement revue à la baisse du fait de la pandémie.

Sur l'année 2019-2020, 63 851 personnes sont parties en mobilité Erasmus+ depuis la France, soit une baisse de 26 % par rapport à l'année 2018-2019 (86 179 mobilités).

Pour faire face aux conséquences de la pandémie, la Commission européenne a adopté diverses mesures :

- report d'un mois de la date limite de dépôt des candidatures pour les projets de partenariat ;
- extension de six mois de la durée des conventions de subvention ;
- appel à propositions complémentaires pour les projets de partenariats sur la préparation à l'éducation numérique et la créativité ;
- introduction des mobilités hybrides de participation au programme Erasmus + dès le 1^{er} juin 2020 ;
- application de la clause de force majeure pour l'ensemble des participants ayant subi les conséquences financières des restrictions sanitaires.

Les montants de l'allocation Erasmus+ pour l'année 2019-2020 :

Source : Agence Erasmus+ France, conférence annuelle ,19 mars 2021.

Sixième recommandation : renforcer le programme Erasmus + sur le plan financier et opérationnel, pour en faire le premier axe de la mise en place de l'Espace européen de l'éducation.

III. Améliorer la protection sociale des étudiants durant leur mobilité à l'étranger

Une des difficultés rencontrées par les étudiants en mobilité à l'étranger est de pourvoir à la couverture de leurs frais médicaux. Cette question s'est posée avec une particulière acuité dans le contexte de la pandémie.

Le choix du système de protection sociale des étudiants en mobilité internationale dépend de **plusieurs facteurs** :

- **La zone géographique de destination**

♦ **Pour un séjour au sein de l'Union Européenne**, l'étudiant demande la carte européenne d'assurance maladie.

♦ **Pour un séjour hors de l'Union Européenne**, on distingue deux catégories de pays :

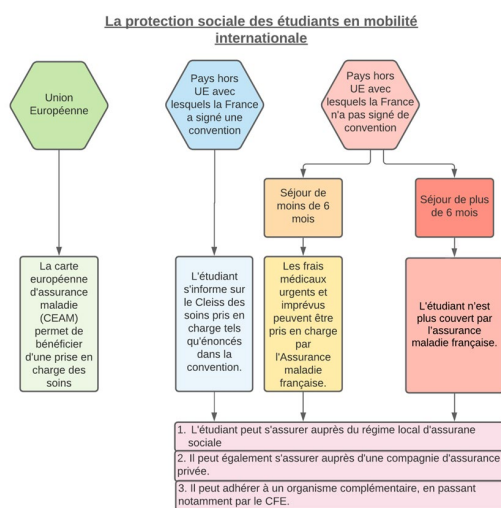
- Les pays avec lesquels la France a signé une convention de protection sociale
- Les pays avec lesquels la France n'a pas signé de convention.

➤ **Le statut de l'étudiant :**

- L'étudiant travaille ou non parallèlement à ses cours (statut d'apprenti, contrat de travail, etc.)
- L'étudiant possède un simple titre de séjour ou un statut de résident

➤ **La durée du séjour (± 6 mois)**

➤ **L'âge de l'étudiant (± 20 ans)**



A - Mobilité effectuée au sein de l'Union Européenne, en Norvège, en Islande, au Liechtenstein ou en Suisse

Il faut distinguer trois cas de figure :

1. *L'étudiant séjourne dans l'État où il étudie*

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) permet d'attester des droits de l'étudiant à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de ses soins médicaux. La carte doit être demandée au moins 15 jours avant le départ à la caisse d'Assurance maladie. Les cartes délivrées à compter du 1^{er} juillet 2014 sont valables 2 ans maximum.

Le remboursement des **soins médicaux** se fait selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour :

- soit l'étudiant n'a pas à avancer les frais médicaux ;
- soit il doit avancer les frais médicaux et se faire rembourser sur place, par l'organisme de sécurité sociale du lieu de séjour.

Pour obtenir la CEAM, l'étudiant doit être assuré auprès du régime français, c'est-à-dire :

- en tant que membre de la famille (jusqu'à l'âge de 20 ans) ;
- au titre de la résidence en France. La condition de résidence en France (vérifiée par la caisse d'assurance maladie) est réputée remplie lorsque la source des revenus de l'étudiant provient de la France. Dans ce cas l'étudiant est considéré en séjour temporaire dans l'État où il étudie.

2. *L'étudiant réside dans l'État où il étudie*

La sécurité sociale française n'est plus effective. L'étudiant doit alors interroger la caisse d'assurance maladie locale afin de connaître les conditions et modalités d'adhésion au régime local de sécurité sociale. À défaut, il doit souscrire à une assurance volontaire ou privée.

3. L'étudiant travaille en parallèle de ses études

En raison de l'activité professionnelle exercée sur le territoire de cet État, l'étudiant est affilié auprès du régime local de sécurité sociale dans la mesure où les cotisations liées à son activité sont suffisantes pour ouvrir un droit à l'assurance maladie.

B - Mobilité effectuée hors de l'Union européenne

Certains États (hors UE/EEE/Suisse) ont signé une convention de sécurité sociale avec la France afin de permettre la prise en charge des soins soit par l'Assurance Maladie française, soit par le régime de sécurité sociale de l'État où se déroulent les études.¹

1. Les pays ayant signé une convention de sécurité sociale prévoyant la prise en charge des soins étudiants

Parmi ces États, on trouve notamment le Québec ou encore Andorre.

L'exemple d'un échange universitaire au Québec

Dans le cadre d'un échange universitaire au Québec, le formulaire SE 401-Q-106 « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur », qui doit être demandé à l'Assurance maladie puis complété par l'université en France, atteste que l'étudiant est assuré par le régime de Sécurité sociale en France. L'étudiant n'a donc pas besoin d'adhérer au régime étudiant de sécurité sociale du Québec.

À son arrivée au Québec, l'étudiant doit s'inscrire auprès de la [Régie de l'assurance maladie du Québec \(RAMQ\)](#) en présentant ce formulaire. Il pourra ainsi bénéficier sur place de la prise en charge de ses soins médicaux par la RAMQ pour le compte de la France, sans avoir à envoyer des demandes de remboursement en France durant son séjour. En cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, il sera couvert par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

2. Les pays sans convention de sécurité sociale avec la France ou avec une convention sans mention spécifique du cas des étudiants

L'[article R 160-4 du Code de la Sécurité Sociale](#) dispose que « Les caisses d'assurance maladie peuvent procéder au remboursement forfaitaire des soins dispensés hors d'un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou la Suisse aux personnes bénéficiaires de la prise en charge des frais de santé au titre des articles L. 160-1 et L. 160-2 qui sont tombés malades **inopinément**, sans que celui-ci puisse excéder le montant du remboursement qui aurait été alloué si les intéressés avaient reçu les soins en France ».

Ainsi, la protection sociale qu'il est possible d'obtenir par le régime français de sécurité sociale est **limitée et aléatoire**.

Elle ne concerne **que les soins inopinés** (c'est-à-dire immédiatement nécessaires, mais non des soins liés à des maladies préexistantes ou chroniques par exemple).

En outre, il est nécessaire de **payer tous les frais médicaux sur place**, y compris en cas de frais importants tels qu'une hospitalisation, avant d'en demander le **remboursement**, qui sera **forfaitaire et limité aux tarifs français**, même si les soins sont plus chers dans l'autre pays.

Enfin, la caisse française a la possibilité d'effectuer ce remboursement mais **non l'obligation et sa décision n'est pas susceptible de recours**.

Aussi, il est conseillé de **s'assurer auprès du régime local** de sécurité sociale, en portant une attention particulière à **l'étendue de la protection sociale** que celui-ci offre, et si besoin de s'assurer également auprès d'une **compagnie d'assurances privée** prévoyant une protection sociale.

Il existe deux cas de figure :

1) Les étudiants âgés de **moins de 20 ans** OU partant à l'étranger pour une durée **inférieure à 6 mois**

¹ Pour savoir comment les soins pourront être pris en charge, il convient de se renseigner auprès de sa caisse d'assurance maladie ou du [Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale \(Cleiss\)](#).

Les **frais médicaux urgents** sont remboursés par la caisse d'Assurance Maladie des parents.

Les frais médicaux urgents et imprévus doivent toujours être réglés sur place. Les factures et justificatifs de paiement doivent être présentés au retour à la caisse d'Assurance Maladie des parents, qui pourra éventuellement rembourser l'étudiant **dans la limite des tarifs forfaitaires français** en vigueur.

2) Les étudiants âgés de plus de 20 ans OU partant à l'étranger pour une durée supérieure à 6 mois

Cet étudiant n'est alors plus pris en charge par l'assurance maladie française. Dans cette situation, les étudiants doivent alors :

1. Se renseigner sur les possibilités et/ou l'obligation de s'assurer auprès du régime local de sécurité sociale (et sur l'étendue de la protection sociale que celui-ci offre) ;
2. Si cela s'avère nécessaire, s'assurer volontairement pour la durée du séjour d'études à l'étranger auprès d'une compagnie d'assurances privée prévoyant une protection sociale (prise en charge des frais médicaux à l'étranger et, éventuellement, des frais de rapatriement) ou auprès de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)¹ ;
3. Enfin, pour une couverture renforcée (les frais liés à l'hospitalisation aux États-Unis ou au Canada peuvent par exemple être très onéreux), il est possible d'adhérer à un organisme complémentaire (assureur international indépendant) qui inclut les soins à l'étranger. La CFE a passé des accords avec certains organismes complémentaires².

La Caisse des Français de l'étranger

Organisme de Sécurité sociale créée en 1978 pour répondre aux besoins des Français expatriés, la caisse des Français de l'étranger (CFE) assure la continuité avec le régime général de Sécurité sociale français. Caisse à adhésion facultative, la CFE propose les mêmes prestations que la sécurité sociale en France et assure la couverture dedouche 3 garanties : santé, risques professionnels, retraite.

*À destination des jeunes, le service **JeunExpats Santé** couvre tous les frais de santé des jeunes expatriés de l'étranger (moins de 30 ans) et de leurs éventuels ayants droit, pour une cotisation de 90 euros par semestre. À ce jour, on compte **12.000 contrats actifs** dans le monde, notamment vers le Royaume uni (1000), les États-Unis (900) et le Canada (850).*

Septième recommandation : Simplifier les démarches et favoriser l'accès à la protection sociale des étudiants à l'international, en encourageant la signature de conventions de protection sociale avec l'ensemble de nouveaux pays, en élargissant les champs couverts par les conventions de sécurité sociale existantes. Étendre le système de la carte européenne d'assurance maladie, et étudier la possible mise en place d'une « carte mondiale étudiante d'assurance maladie ».

¹ La CFE est un organisme de Sécurité sociale, de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle assure la continuité des droits avec le système français de Sécurité sociale. À leur retour en France, ses adhérents réintègrent immédiatement leur régime de protection sociale. Placée sous tutelle des ministères en charge de la Sécurité sociale et du Budget, elle tire ses ressources des seules cotisations de ses adhérents, et est totalement autonome sur le plan financier. En 2017, elle protégeait plus de 200 000 personnes dans le monde entier.

² <https://www.cfe.fr/organismes-complementaires>

LA CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)¹

Depuis sa création par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiantes (« ORE ») du 8 mars 2018, **la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat porte une attention particulière à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)**. En seulement trois années d'existence, celle-ci a déjà connu polémique - sur le montant plafond de sa collecte en loi de finances pour 2019 -, critique - sur le manque de transparence de son utilisation - et rebondissement - concernant sa mobilisation exceptionnelle pendant la crise en 2020.

Souhaitant en dresser un premier bilan, la commission a confié **une mission à Céline Boulay-Espéronnier (LR, Paris) et Bernard Fialaire (RDSE, Rhône), qui s'inscrit en parfaite complémentarité avec la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante**, dont les co-rapporteurs sont aussi membres. Les constats et recommandations qu'ils formulent sur la CVEC complètent ceux et celles de la mission d'information, ces deux travaux de contrôle s'enrichissant mutuellement.

I. MALGRÉ UN RECUIL ENCORE INSUFFISANT ET LE MANQUE DE DONNÉES NATIONALES CONSOLIDÉES, UNE CVEC PORTEUSE D'ATOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

A. LA DIFFICULTÉ D'ÉTABLIR UN BILAN À TROIS ANS

Depuis sa création, la CVEC a fait l'objet de trois collectes, correspondant aux années universitaires 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Dans les faits, celles-ci ne constituent pas véritablement trois années « pleines » : la première a été une année d'appropriation du nouveau dispositif et la troisième a été très fortement perturbée par la crise sanitaire. Il est donc **difficile de dresser un bilan à trois ans du fonctionnement de la CVEC**, celle-ci n'ayant pas été déployée dans des conditions normales.

Un autre facteur vient compliquer la donne : **l'absence de données quantitatives et qualitatives, consolidées au niveau national, sur l'usage de la CVEC**. Cette lacune fait l'objet de critiques vives et régulières tant de la part des acteurs de la vie étudiante, de la Cour des comptes que de la représentation nationale. Chaque année, lors de l'examen du projet de loi de finances, la commission pointe le manque d'information et de transparence sur les modalités d'utilisation de la CVEC. Les résultats de l'enquête nationale

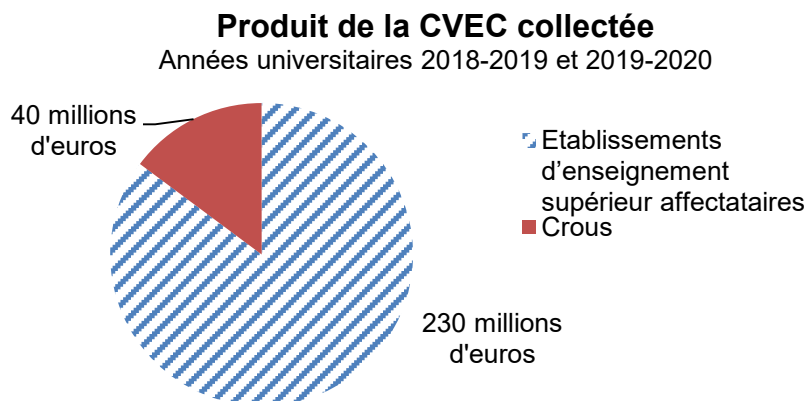
¹ Synthèse du rapport d'information La CVEC : un levier de développement de la vie étudiante et de campus qui doit gagner en transparence, gouvernance et structuration, adopté par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication le 7 juillet 2021.

menée par le ministère de l'enseignement supérieur sur les collectes 2018-2019 et 2019-2020 ne sont toujours pas parus et ne devraient pas l'être avant l'automne prochain. Cette insuffisance des données disponibles fait obstacle au suivi du bon usage d'une taxe payée par les étudiants. Aussi, les rapporteurs appellent le ministère à :

- **mettre en place un suivi plus fin et plus systématique de l'utilisation de la CVEC** permettant la publication annuelle de données consolidées au niveau national ;
- **mieux informer le Parlement**, dans le cadre de l'examen annuel de la loi de finances, **sur l'affectation des ressources** issues de la CVEC ;
- **lever le plafond auquel la CVEC est soumise en loi de finances** puisque, par définition, celle-ci doit exclusivement être affectée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et ne saurait être reversée à d'autres postes budgétaires.

B. UN PRODUIT DE COLLECTE DYNAMIQUE AYANT PERMIS DE FINANCER DES ACTIONS SOCIALES, SANITAIRES, CULTURELLES ET SPORTIVES

Une meilleure transparence paraît d'autant plus nécessaire que le **produit de la CVEC se révèle être dynamique** : sur les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020, ce sont **près de 270 millions d'euros qui ont été collectés**, dont 230 millions d'euros au bénéfice des établissements d'enseignement supérieur affectataires et 40 millions d'euros au profit des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous).



Malgré l'absence de bilan national consolidé, les informations transmises aux rapporteurs par les représentants d'établissements et les responsables du réseau des œuvres universitaires permettent d'identifier **les principaux domaines faisant l'objet de financements CVEC** : l'aide sociale, la santé, la culture, le sport, la vie associative et l'accueil des étudiants.

C. LA CVEC, UN LEVIER POUR L'ESSOR ET LA STRUCTURATION DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

La CVEC se révèle être **un précieux levier pour l'essor et la structuration de la vie étudiante et de campus** :

- sa création a eu le grand mérite, au-delà de l'aspect financier, d'**apporter de la visibilité à la vie étudiante** et de mettre en avant l'enjeu

stratégique qu'elle représente à la fois pour la réussite académique des étudiants et l'attractivité des établissements ;

- la CVEC est, pour les établissements, **un instrument de déploiement et de pilotage de leur politique de la vie étudiante** et donc **un outil au service de leur autonomie** ;

- elle est, pour les étudiants, **un vecteur d'association et de participation** puisqu'elle repose sur un principe de gouvernance universitaire, à travers les commissions CVEC des établissements ;

- elle constitue **une opportunité de développement partenarial dans les territoires**, les Crous étant chargés d'impulser des actions impliquant les établissements non affectataires et, plus largement, l'ensemble des acteurs engagés dans la vie étudiante ;

- elle s'est révélée être **un outil rapidement mobilisable** en situation de crise.

Pour toutes ces raisons, les rapporteurs estiment que l'instauration de la CVEC constitue une avancée certaine pour la vie étudiante et de campus

II. UN DÉFICIT D'INFORMATION ET D'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS : UNE GOUVERNANCE QUI RESTE À CONSTRUIRE POUR METTRE RÉELLEMENT LES ÉTUDIANTS AU CŒUR DU DISPOSITIF

A. L'INSUFFISANTE INFORMATION DES ÉTUDIANTS

Les organisations et associations étudiantes partagent un même constat : **la CVEC souffre d'un manque de visibilité** : les étudiants ne sont globalement pas au courant des services et actions financés grâce à elle, ni sont au fait de ses procédures. Cette critique renvoie à la problématique plus générale de l'accès à l'information qui est centrale dans le monde étudiant.

Pour les rapporteurs, la mise à disposition d'une information régulière, lisible et complète est un devoir vis-à-vis des étudiants-contributeurs

Dans cet objectif, ils préconisent de :

- systématiser l'information des étudiants en amont, au moment du paiement de la CVEC, par exemple *via* la diffusion d'un livret d'information ou d'un guide pratique ;
- généraliser l'utilisation du logo CVEC pour permettre, en aval, l'identification des actions et des projets financés par la CVEC ;
- dans le cadre de l'élaboration d'un portail d'information unique recensant l'ensemble des dispositifs dédiés aux étudiants - recommandation formulée par la mission d'information sur les conditions de la vie étudiante -, identifier les actions et projets menés grâce à la CVEC au moyen d'un onglet spécifique ;
- inciter les établissements d'enseignement supérieur à organiser des sessions de formation sur la CVEC à destination de leurs étudiants.

B. L'ASSOCIATION TROP LIMITÉE DES ÉTUDIANTS

Les représentants étudiants pointent également collectivement le **manque d'association active des étudiants aux procédures d'utilisation et de suivi des crédits CVEC**, alors que sa création reposait sur une promesse de démocratie participative universitaire.

Au niveau des commissions CVEC, les remontées de terrain font état d'un degré de prise en compte des étudiants qui varie fortement d'une instance à l'autre. **Leur participation encore trop limitée explique qu'ils aient le sentiment d'une gestion de la CVEC qui leur échappe et d'être insuffisamment acteurs de sa mise en œuvre.** En outre, force est de constater que ce sont souvent les mêmes représentants étudiants qui siègent dans les différentes instances CVEC (au niveau des établissements, des Crous, des rectorats), ce qui ne permet pas de refléter la diversité des publics étudiants et de leurs attentes.

Pour permettre aux étudiants de mieux s'approprier la CVEC, les rapporteurs formulent plusieurs recommandations :

- inciter les établissements, dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion que le ministère mène avec eux, à déployer un modèle de gouvernance de la CVEC fondé sur la participation active des étudiants ;
- encourager les établissements à mettre en place des formations à destination des représentants étudiants siégeant aux commissions CVEC ;
- à l'occasion de la prochaine rentrée universitaire, lancer des actions de communication pour promouvoir l'engagement étudiant.

III. DES DISPARITÉS ENTRE ÉTUDIANTS ET ENTRE ÉTABLISSEMENTS QUI APPELLENT UN MEILLEUR CADRAGE NATIONAL

A. DES INÉGALITÉS À PLUSIEURS NIVEAUX

Certains étudiants, pourtant assujettis à la CVEC, ne bénéficient pas, ou peu, des services et actions qu'elle finance. Tel est notamment le cas des étudiants inscrits dans des établissements non affectataires, des étudiants effectuant leurs études sur des sites ou antennes délocalisés, et des étudiants de classe préparatoire aux grandes écoles.

Il n'est pas acceptable qu'un étudiant qui paye la CVEC ne puisse pas avoir un retour sur investissement

Aussi, pour permettre à chaque étudiant de tirer les bénéfices de la CVEC dans sa vie de campus, les rapporteurs appellent à :

- **mieux prendre en compte l'ensemble des étudiants assujettis à la CVEC**, tant au niveau de la politique de la vie étudiante menée par les établissements, que des projets territoriaux impulsés par les Crous.

Au niveau des établissements, une inégalité originelle existe puisque certains sont affectataires de la CVEC, tandis que d'autres ne le sont pas – en particulier les établissements privés non labellisés EESPIG¹. Si un élargissement du périmètre des établissements affectataires ne semble pas évident au regard de la réglementation des finances publiques, les rapporteurs considèrent qu'il convient *a minima* de :

- **mieux inclure les établissements non affectataires dans le cadre des projets partenariaux pilotés par les Crous.**

B. UNE HÉTÉROGÉNÉITÉ DE MISE EN ŒUVRE

À ces inégalités vient s'ajouter **une hétérogénéité de mise en œuvre de la CVEC selon les établissements**, qui est la contrepartie inhérente à leur autonomie. Ce constat est particulièrement visible au niveau du fonctionnement des commissions CVEC, très différent d'un établissement à l'autre.

Afin de garantir un traitement plus équitable des étudiants sur l'ensemble du territoire, les rapporteurs plaident **pour un cadrage plus qualitatif des établissements, dans le respect de leur autonomie** :

- dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, les inciter à garantir un fonctionnement des commissions CVEC conforme à l'objectif de gouvernance participative ;
- favoriser l'échange de bonnes pratiques entre établissements en développant les outils de partage et de diffusion ;
- élaborer, au niveau national, un référentiel commun de fonctionnement des commissions CVEC, portant notamment sur les modalités de représentation et de participation étudiante.

IV. UNE PROCÉDURE DE GESTION À ADAPTER ET UN ENGAGEMENT FINANCIER DE CHACUN DES ACTEURS DE LA VIE ÉTUDIANTE À PRÉSERVER

A. UNE PROCÉDURE DE GESTION QUI GAGNERAIT À ÊTRE SIMPLIFIÉE

La procédure de gestion de la CVEC par les établissements se caractérise par **sa longueur** : il faut en effet compter six mois entre le paiement de la contribution par les étudiants (printemps de l'année N) et le premier versement aux établissements (fin de l'année N), puis à nouveau six mois entre celui-ci et le second versement (juin-juillet de l'année N + 1). Cet étalement de la procédure dans le temps est **source de complexité pour les établissements et d'incompréhension pour les étudiants**.

À cela s'ajoutent **des lourdeurs administratives**, notamment dues à la multiplication des demandes de remontées d'information aux établissements de la part de leurs différents interlocuteurs publics (Crous, rectorat, ministère). Celles-ci sont souvent redondantes et ne font l'objet d'aucune centralisation.

¹ Établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général.

Dans le but d'alléger et de faciliter la gestion de la CVEC par les établissements, les rapporteurs proposent de :

- mettre à l'étude la possibilité d'un premier versement plus tôt dans l'année du produit de la CVC ;
- centraliser et consolider les données transmises par les établissements affectataires, soit au niveau des rectorats, soit au niveau national, au moyen d'une plateforme spécifique.

B. UN RISQUE D'EFFET D'ÉVICTION QUI DOIT INCITER À LA VIGILANCE

Avec la création de la CVEC, l'intention était de permettre aux établissements et aux Crous de mettre en œuvre des actions nouvelles en faveur de la vie étudiante et de campus ou d'augmenter les financements alloués à des actions préexistantes.

Cependant, **l'attribution d'une nouvelle taxe affectée peut laisser craindre un désengagement de la part des financeurs traditionnels de la vie étudiante**, au premier rang desquels l'État, les établissements et les collectivités territoriales.

Face à ce risque potentiel, les rapporteurs souhaitent :

- réaffirmer que les ressources obtenues grâce à la CVEC ne se substituent pas aux financements apportés par les différents opérateurs publics de la vie étudiante (État, établissements, collectivités territoriales), mais qu'elles viennent bien en plus.

V. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE EN COURS DE DÉPLOIEMENT QU'IL CONVIENT DE MONTER EN PUISSANCE

A. AU NIVEAU DES CROUS : UN ÉLAN PARTENARIAL À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Le déploiement des projets partenariaux s'avère être d'intensité diverse selon les territoires. Ce constat s'explique par **un degré d'appropriation différent de l'outil CVEC par les Crous**. Certains s'en sont très vite emparés pour impulser des projets territoriaux avec les établissements non affectataires et les collectivités, alors que d'autres peinent à engager cette dynamique, faute souvent de temps et de moyens dédiés. Des projets partenariaux financés grâce à la CVEC ont vu le jour dans certaines régions ; dans d'autres, les avancées sont beaucoup plus timides.

Aussi, plusieurs marges de progression sont identifiées par les rapporteurs :

- impliquer davantage d'établissements non affectataires de la CVEC dans les projets partenariaux afin de toucher le maximum d'étudiants sur les territoires ;
- inciter les Crous à partager et diffuser leurs bonnes pratiques ;
- mieux harmoniser les pratiques entre Crous pour traiter équitablement tous les territoires et donc tous les étudiants.

B. AU NIVEAU DES RECTORATS: UNE COORDINATION TERRITORIALE À AMPLIFIER

Des disparités existent aussi au niveau de la dynamique partenariale mise en œuvre par les rectorats. Certaines conférences territoriales de la vie étudiante manquent de visibilité et leur fonctionnement est marqué par une grande hétérogénéité.

L'irruption de la crise a néanmoins eu le mérite de mettre un coup d'accélérateur aux échanges entre acteurs territoriaux de la vie étudiante : ainsi, à l'initiative de plusieurs rectorats, des ateliers thématiques régionaux portant sur la précarité étudiante ont été organisés académie par académie pour faire émerger des solutions coordonnées. Les rapporteurs considèrent que **cet acquis de la crise mérite d'être préservé et même amplifié.**

VI. UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE DE LA CVEC PENDANT LA CRISE QUI OBLIGE À PENSER L'APRÈS

A. UNE CVEC RÉORIENTÉE SUR L'AIDE SOCIALE AUX ÉTUDIANTS

Dès le début de la crise sanitaire, le ministère a invité les établissements à **utiliser la CVEC pour mettre en place trois types d'actions prioritaires en direction des étudiants :** la satisfaction de leurs besoins alimentaires et hygiéniques, le financement d'outils informatiques et de forfaits de téléphonie, l'octroi d'aides financières à ceux ayant perdu leur emploi ou leur stage gratifié.

Ces orientations se sont accompagnées d'**un assouplissement des obligations procédurales** pesant sur l'engagement des crédits CVEC, ce qui a permis un déblocage très rapide des fonds et leur affectation sur des actions urgentes. Ainsi, 30 millions d'euros de CVEC ont été dépensés par les établissements affectataires pendant la crise, dont 80 % au titre de l'aide sociale. Ces crédits ont prioritairement servis à lutter contre la précarité étudiante sous toutes ses formes - financière, alimentaire, menstruelle, numérique, etc.

La CVEC a donc constitué, dans ce contexte exceptionnel, **un levier d'intervention rapide et efficace, ayant fortement contribué à amortir le premier choc de la crise pour les étudiants.**

Cependant, son utilisation exceptionnelle pour lutter contre la précarité étudiante aura inévitablement des conséquences sur certains projets ou actions, étant donné que les moyens correspondants ne seront pas compensés. **C'est donc la vie étudiante et de campus qui risque *in fine* de s'en trouver pénaliser.** Très attentifs aux inquiétudes qui s'expriment à ce sujet, les rapporteurs rappellent la nécessité de :

- ne pas détourner la CVEC de son objectif premier, à savoir l'amélioration et le développement de la vie étudiante et de campus, qui requièrent des projets structurants, inscrits dans la durée ;
- ne pas substituer les crédits CVEC aux dotations de l'État s'agissant de la prise en charge sanitaire et sociale des étudiants, laquelle exige

des financements récurrents et pérennes au regard de l'ampleur des besoins révélée par la crise ;

- ne pas faire de la CVEC un palliatif aux manquements financiers de l'État.

B. PENSER DÈS À PRÉSENT LA CVEC D'APRÈS-CRISE

Pour les rapporteurs, l'expérience de la crise doit être mise à profit pour réfléchir, dans un cadre concerté, à d'éventuelles évolutions de la CVEC. C'est pourquoi ils proposent de :

- **lancer rapidement une consultation de l'ensemble des acteurs de la vie étudiante sur la CVEC d'après-crise, portant notamment sur :**
 - **son périmètre d'affectation** : faut-il procéder à un redimensionnement de ses domaines d'affectation, en particulier donner plus de poids aux secteurs du social et du sanitaire ? Faut-il introduire un fléchage sur ce qui relève du conjoncturel et du structurel ?
 - **le financement des dispositifs exceptionnels mis en place pendant la crise grâce aux crédits CVEC** : faut-il les prolonger ou les transformer ? Faut-il continuer à les financer par la CVEC ou les faire prendre en charge par l'État et/ou les collectivités ?
- en fonction des arbitrages rendus à l'issue de cette consultation, **mettre en place un calendrier de sortie de l'usage exceptionnel de la CVEC**, comprenant des étapes de transition afin d'éviter un retour brutal à la situation d'avant crise.